This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

A 576790

Digitized by Google

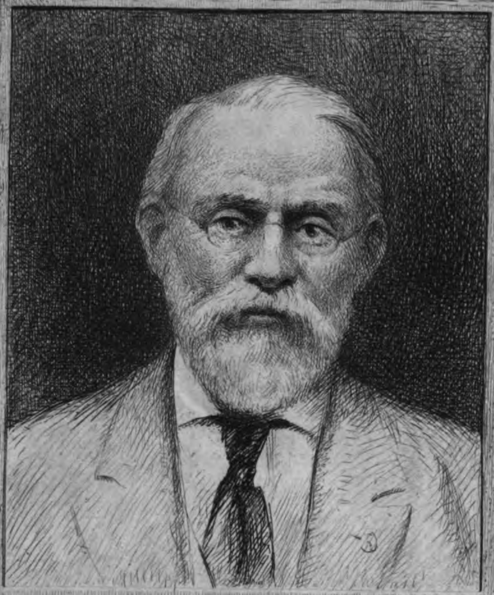

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M267
S8

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

D'AVRANCHES

Digitized by Google

Avranches. — Imprimerie de E. Tostain.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

de Littérature, Sciences et Arts

D'AVRANCHES

TOME DEUXIÈME

AVRANCHES

TYPOGRAPHIE DE E. TOSTAIN, LIBRAIRE

Rue des Fontaines-Couvertes, 6.

M DCCC LIX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
5-11-27
13603

DISCOURS D'OUVERTURE

Prononcé dans la Séance solennelle du 27 Mai 1852,

Par M. G. de Clinchamp, Président.

Si, traversant le vieux sol de notre pays, nous ne voulons pas ressembler à des voyageurs égarés sur des rives étrangères, hâtons-nous, tandis qu'il en est temps encore, d'en recueillir les traditions locales; ce patrimoine intellectuel que nous ont légué nos pères. Étudions, sur ce sol, les empreintes que de toutes parts les siècles passés y ont laissées; et appliquons-nous à dissiper les ténèbres dans lesquelles les principaux faits qui s'y rattachent n'ont été que trop longtemps ensevelis : les arracher à l'oubli des temps, en enrichir nos annales, c'est pratiquer le culte du foyer.

Guidé par ces sentimens, je viens ici, Messieurs, appeler votre attention sur un fait historique qui, dans la dernière moitié du XII^{e} siècle, eut dans l'Europe entière, et

Digitized by Google

particulièrement dans ces contrées-ci, un grand et trop funeste retentissement. La mort de l'archevêque de Cantorbéry, tombé sous le fer des assassins que Henri II, le monarque le plus puissant de la Chrétienté, avait eu le malheur de diriger contre lui, est ce fait, ce drame sanglant, dont les manuscrits du temps nous ont transmis jusqu'aux plus petits détails. Mais, avant d'entrer avec vous dans ces détails, je crois devoir fixer un instant vos regards sur la personne de Henri II, la grande figure de cette scène tragique. Ce prince qui, au XIIe siècle, devint effectivement le monarque le plus puissant de la Chrétienté, était fils de Geoffroy Plantagenêt, comte d'Anjou, et de Mathilde, fille de Henri Ier. Né avec une intelligence brillante et vive, il se montra de bonne heure digne du haut rang où le sort l'avait placé. Son père étant mort en 1151, il se trouva, jeune encore, en possession de l'Anjou, de la Touraine et de la Normandie; et le mariage qu'il contracta, un an plus tard, avec la célèbre Éléonore d'Aquitaine, le plaça en outre à la tête de ce beau duché d'Aquitaine, qui comprenait alors une grande partie du midi de la France.

Si l'on ajoute à cette brillante position où se trouvait le jeune Henri, l'espoir ou plutôt la certitude d'arriver un jour au trône d'Angleterre, on se fera facilement une idée des rêves de puissance et de grandeur dont son âme ardente devait alors être bercée. Avant de faire le récit des faits qui, s'accomplissant au gré de son ambition, le firent monter, en 1154, sur ce trône d'Angleterre, je crois devoir entrer dans quelques détails sur les évènemens qui lui permirent d'épouser Éléonore d'Aquitaine; dans lesquels évènemens l'intérêt du roman se joint à celui de l'histoire.

Cette riche héritière du duché d'Aquitaine était belle, était jeune; elle avait été élevée aux chants animés des troubadours, et dans toutes les élégances poétiques du Midi. Son père la destina à un mari digne d'elle, et elle épousa, en 1138, le

Digitized by Google

roi de France Louis-le-Jeune. Ce prince s'étant mis, neuf ans après, à la tête de la Seconde Croisade, partit avec 80,000 hommes pour la Palestine, et se fit accompagner dans cette périlleuse entreprise par sa jeune épouse, qui, ne trouvant dans cette course lointaine qu'ennui et fatigue, crut pouvoir s'en dédommager en recevant les hommages d'un jeune Turc, d'une rare beauté, nommé Saladin. Le roi Louis en conçut de la jalousie, et il jugea à propos d'abandonner la guerre des Croisés, et d'arracher Éléonore au séjour dangereux de la Syrie : et, comme ses armes n'avaient pas brillé dans ses démêlés avec Noradin, soudan d'Alep et de Ninive, il revint dans son royaume presque sans armée, et très-mécontent de sa femme. Quelque temps après son arrivée en France, ce prince, consultant plus ce mécontentement que l'intérêt de sa couronne, fit casser son mariage. Éléonore, heureuse d'avoir retrouvé sa liberté, se rendit dans ses états, et ne tarda pas à faire savoir au jeune duc de Normandie que sa séparation avait eu lieu. Henri, à cette nouvelle, se dirige en toute hâte vers l'Aquitaine, où il s'empressa de conclure un mariage qui servait si puissamment ses projets ambitieux.

Bientôt après il fit ses préparatifs pour aller en Angleterre combattre l'usurpateur Etienne de Blois, et s'emparer d'une couronne qui lui appartenait aux droits qu'il tenait de sa mère, l'impératrice Mathilde. Ce fut dans les premiers jours de janvier 1153, qu'il partit de la côte de Normandie avec trente-six bâtimens. Ayant débarqué sur la plage anglaise le jour de l'Épiphanie, et étant entré dans une petite église, il arriva, par un fait des plus étranges, qu'au moment même où il mettait le pied dans cette église, le prêtre, en chantant l'office du jour, fit entendre ces paroles : « Voilà le dominateur qui arrive ! le règne est dans ses mains. » Henri et les hommes d'armes dont il était environné, regardèrent ce fait comme un pronostic certain de la réussite de leur

Digitized by Google

grande entreprise. Sans entrer dans le détail des circonstances qui lui facilitèrent son avènement au trône d'Angleterre, je me bornerai à dire que ce fut en 1154, après la mort d'Étienne, qu'il monta sur ce trône, beaucoup plus resplendissant alors, qu'il ne l'était lorsque Guillaume-le-Conquérant le laissa à ses fils.

Arrivé ainsi au faîte de la toute-puissance, disons à la louange de Henri, qu'il employa les premières années de son règne à réparer les maux que des guerres sans fin avaient causés aux états qui, des deux côtés de la mer, étaient soumis à sa domination. Il couvrit la Normandie de châteaux, d'hôpitaux et de monastères. Les modestes tombeaux où gisaient inaperçues, dans un coin de l'abbaye de Fécamp, les cendres de ses prédécesseurs, Richard Ier et Richard II, de la race de Rollon, furent restaurés splendidement, et rendus dignes de la mémoire de ces princes.

Mais cette Angleterre, malheureusement destinée à tant de guerres religieuses, commençait dès-lors à être sourdement agitée : le clergé anglais, que la victoire d'Hastings avait placé sous la dure dépendance des évêques normands, n'attendait qu'un soutien pour se soustraire au joug de ces vainqueurs. Thomas Becket, qui devait un jour remplir le monde chrétien du bruit de sa fin tragique, fut ce soutien, ce libérateur. Né à Londres en 1117, d'une femme sarrasine et d'un père saxon, il fit ses premières études à Oxford, et fut les finir à Paris. De là il revint dans sa patrie, où il devint l'ami du roi Henri, dont il avait été le condisciple, partagea tous ses plaisirs, assista à toutes ses fêtes, et eut une jeunesse très-dissipée ; mais un danger qu'il courut à la chasse le fit rentrer en lui-même. Ses connaissances très-étendues lui acquirent une grande réputation. Encore bien que Thomas Becket fût doué d'un esprit très-éclairé et d'une brillante imagination, étant l'enfant d'une mère qui avait été fille de Mahomet, et d'un père saxon, il aurait dû voir se fermer

Digitized by Google

devant lui les portes de l'église, et tout accès aux emplois du gouvernement d'Angleterre ; mais Henri II en avait autrement décidé, tant par l'amitié qu'il lui portait que par des vues politiques, et Thomas Becket fut fait chancelier d'Angleterre. Cette conduite du monarque envers son favori, eut pour résultat d'inspirer à ce dernier les sentimens d'un dévouement sans bornes ; aussi voyons-nous Thomas Becket livré corps et âme au service de son royal ami, jusqu'au jour fatal où ce royal ami crut pouvoir exiger, de celui qui lui appartenait par tous les liens de la reconnaissance, toute espèce de sacrifices, même celui de ses devoirs les plus sacrés.

Des projets de guerres et de conquêtes occupaient fortement, à cette époque, la pensée du roi Henri ; mais l'argent lui manquait, et il était impossible d'en demander soit aux Saxons, soit aux Normands ; personne n'avait plus rien à donner. Le clergé de l'Angleterre, si magnifiquement traité par Guillaume-le-Conquérant, pouvait seul être exploité utilement par l'impôt : mais, pour dépouiller le clergé, il fallait avoir à soi l'archevêque de Cantorbéry, qui était le défenseur naturel des biens de l'église. Henri le savait bien ; aussi s'attacha-t-il fortement à l'idée de porter au rang suprême de primat d'Angleterre et d'archevêque de Cantorbéry, l'homme qui était son plus intime confident, et qui lui appartenait, comme je viens de le dire, par tous les liens de la reconnaissance, et avec lequel il ne mettait pas en doute qu'il ne devînt un jour le maître absolu de cette église anglicane qu'il voulait dompter. En vain lui représenta-t-on que Thomas Becket était d'origine saxonne ; qu'il n'était pas prudent à un roi normand de confier à un autre qu'à un Normand, la puissante dignité d'archevêque de Cantorbéry : tout fut inutile, Henri ne voulut rien entendre ; et Thomas Becket ne fut pas écouté plus que les autres, lorsqu'il lui dit, au moment où le roi lui déclara son intention : « Prenez

Digitized by Google

» garde, Sire! une fois archevêque de Cantorbéry, je de-
» viendrai votre plus cruel ennemi. » Ce prince, aveuglé par le désir de rendre son autorité sans bornes, ne comprit pas qu'il y avait dans l'âme de l'homme qu'il élevait à la plus grande dignité religieuse du royaume, une indépendance que rien ne pouvait faire fléchir ; il ne comprit pas que Thomas Becket allait nécessairement devenir le père et le défenseur de ses frères les Saxons, et Becket fut nommé.

Ce qui avait été prédit arriva : ayant pris au sérieux cette grande dignité ecclésiastique, Thomas Becket ne tarda pas à faire voir qu'il comprenait toute l'importance des hautes fonctions qu'on venait de lui confier ; et, renonçant soudain à toutes les frivolités d'un gentilhomme courtisan, il se fait l'ami et le père des pauvres, des serfs, et de tous ceux qui lui crient : Merci et pitié ! Véritable métamorphose qui s'opère au milieu d'une cour dont il était naguère le brillant favori, et où il ne montra plus que le front sévère et l'austère visage d'un anachorète. Il renvoya au roi les sceaux de l'État ; il refusa de se charger de l'éducation de l'héritier du trône, et s'enferma dans son cloître.

Cette terrible prédiction, « *une fois archevêque de Can-*
» *torbéry, je deviendrai votre plus cruel ennemi,* » commençait donc à s'accomplir. L'impérieux Henri, qui n'avait, jusqu'alors, trouvé aucune résistance à sa volonté toute-puissante, reconnaissant, avec un extrême dépit, toute la grandeur de la faute qu'il avait commise en élevant à la plus haute dignité du royaume d'Angleterre, l'homme qui venait de faire preuve de l'indépendance la plus absolue, fit rapidement succéder à l'amitié qu'il portait à Thomas Becket, la haine la plus implacable ; et, qualifiant sa conduite de trahison, il l'eût fait arrêter, s'il ne se fût mis à l'abri de la colère du roi, en passant la mer dans une barque de pêcheur qui le jeta sur les côtes de Flandre, d'où il passa en France.

Lorsque Henri eut appris que le prélat avait échappé, il

Digitized by Google

ne mit plus de bornes à sa vengeance ; il donna ses biens, et persécuta sa famille, sans épargner ni les femmes, ni les enfans à la mamelle, ni même les vieillards qui avaient un pied dans la tombe. Le prélat resta ferme contre tous ces orages, obéissant à une inspiration toute pontificale. Le roi de France lui avait accordé un asile dans le couvent de Saint-Omer. — En vain Henri, poussé par le violent désir de réduire ce courageux défenseur de l'Église, et se croyant en droit de le réclamer, — fit les démarches les plus pressantes auprès de Louis VII : ce prince lui répondit que l'usage de la France était de donner asile et protection à ceux qui étaient persécutés injustement.

Cinq ans après cette fuite, au mois de janvier 1169, le roi de France ayant réuni à Montmirail, dans le Maine, le roi d'Angleterre et l'archevêque de Cantorbéry, essaya de les faire arriver à une réconciliation. Thomas Becket fut humble dans cette entrevue ; il demanda pardon d'avoir semé tant de dissensions, et proposa de se soumettre à son souverain, en ajoutant : *sauf l'honneur de Dieu !* « Que veut-il dire par » ces mots : sauf l'honneur de Dieu ? » s'écria Henri, et la réconciliation n'eut pas lieu. Mais ce prince, à la suite d'une grave maladie, ayant témoigné au roi de France le désir qu'il avait de rétablir les relations d'amitié qui avaient existé entre lui et l'archevêque de Cantorbéry, une nouvelle entrevue eut lieu à Amboise, dans laquelle Henri II accueillit favorablement son ancien ami, lui fit donner le baiser de paix par son fils, le jeune Henri, et envoya des ordres pour que ses fiefs de Cantorbéry lui fussent rendus.

L'archevêque, ayant ainsi reçu la permission de rentrer en Angleterre, partit avec ses compagnons d'exil. Le roi de France, inquiet pour son hôte, avait voulu le retenir ; mais le courageux prélat, n'écoutant que son devoir qui le rappelait sur son siège de Cantorbéry, prit congé des deux monarques, et quitta la France. Les annales du temps font

Digitized by Google

remarquer que le matin du jour même où Henri et Thomas Becket se séparèrent pour ne plus se revoir, ils assistèrent ensemble à une messe des morts.

Après sept années d'exil, Thomas Becket mettait le pied sur ce même rivage de Kent, d'où il était parti comme un fugitif, sur cette pointe de la Grande-Bretagne, où Jules-César avait débarqué, où saint Augustin était descendu. Tout le peuple, qui s'était porté en foule sur cette rive, était à genoux, et poussait des cris de joie et de triomphe, en voyant celui qui avait tout sacrifié pour se faire le soutien et le protecteur de ses frères les Saxons, et le défenseur de l'église anglicane ; mais ces transports de joie et de triomphe ne devaient pas être de longue durée. Après la tentative inutile qui avait été faite à Montmirail, par le roi de France, pour réconcilier l'archevêque et le monarque anglais, ce dernier avait quitté le continent, et était retourné dans son île, où il avait le projet de faire couronner son fils aîné comme roi futur de l'Angleterre. A cet effet, il ordonna à l'archevêque d'York de remplacer Thomas Becket dans cette circonstance solennelle. Cette grave infraction aux droits de l'église de Cantorbéry ayant été dénoncée à la cour de Rome, le pape Alexandre III s'était empressé de lancer une bulle d'excommunication contre l'archevêque d'York, et contre tous ceux qui l'avaient assisté dans cette importante cérémonie.

Cette cour de Rome, qui avait vu avec peine la persécution exercée contre l'archevêque-primat d'Angleterre, le défenseur d'une cause qui était celle de la Chrétienté tout entière, avait envoyé deux légats à Henri II pour obtenir le rappel du prélat exilé ; mais le langage impérieux dont se servirent ces légats en accomplissant leur mission auprès du monarque anglais, loin d'apaiser sa colère contre Thomas Becket, ne fit que l'augmenter : l'un d'eux avait même poussé la hardiesse jusqu'à dire à ce prince, en élevant la voix : « Point de menaces, » Seigneur ! Nous appartenons à une cour qui a coutume de

Digitized by Google

» commander aux empereurs et aux rois. » Dans cet état de choses, le pape s'était facilement décidé à lancer les foudres de l'église contre les favoris du roi, qui avaient porté atteinte aux droits de l'archevêque de Cantorbéry.

A peine arrivé sur le sol anglais, Thomas Becket se trouva dans l'obligation de faire promulguer le fatal arrêt d'Alexandre III. En apprenant cet acte de vigueur de la cour de Rome, Henri entra dans une extrême fureur; et, croyant qu'il ne pouvait être que le résultat des plaintes portées au Saint-Siège par Thomas Becket, il s'écria, dans un moment d'oubli et d'exaspération : « Personne, juste Ciel ! ne me » délivrera donc des tourmens que me cause cet homme » odieux ! » Cette plainte imprudente fut l'arrêt de mort de l'archevêque de Cantorbéry, et fit, à la fois, un martyr de celui-ci, et du roi d'Angleterre un tyran.

La cour était rassemblée à Bures, près Bayeux, pour les fêtes de Noël 1170; quatre gentilshommes[1], attachés à la personne du roi Henri II, ayant cru voir dans la plainte que la colère venait d'arracher à ce prince, un reproche à leur dévouement et à leur serment de chevalerie, partirent secrètement de la cour, passèrent en Angleterre, et se rendirent directement à Cantorbéry, où ils arrivèrent le jour de Pâques suivant, à l'heure où devait commencer le saint sacrifice de la messe. Le prélat n'était pas encore à l'église; averti assez à temps pour qu'il pût se sauver, il répondit : « C'est l'heure » de mon devoir; j'irai à l'autel. » Il s'y rend, n'ayant pour toute défense que sa croix pastorale qui le précédait : il traverse le cloître à pas lents, et il entre dans le chœur. Une foule innombrable, attirée par la solennité de la Pâques, et qui se faisait remarquer par le profond respect que lui ins-

[1] L'histoire a gardé leurs noms; ils s'appelaient : Gme de Tracy, Hugues de Morville, Richard-le-Breton, et Renaud.

Digitized by Google

pirait cette solennité, remplissait le temple; au milieu de cette foule, étaient les quatre chevaliers normands, la tête haute, la main sur la poignée de leur glaive. Un clerc, qui éprouvait une juste crainte pour son archevêque, voulut fermer la grille du chœur : « Nous voulons que cette grille reste » ouverte, toute l'église est pour les fidèles, » dit le prélat. Prononçant ces mots, il monte à l'autel. A ce moment, les assassins tirent leurs épées, s'avancent vers lui ! « Où est » le traître ? » disent-ils. Point de réponse. « Où est l'ar- » chevêque ? » — Me voilà ! répond l'archevêque, et à l'instant il tombe percé de coups. Les meurtriers voulurent le traîner hors de l'église pour l'achever ; mais il releva son front ensanglanté ; et, saisissant les marches de l'autel, il fait tous ses efforts pour mourir en présence de son Dieu : un dernier coup d'épée le rejette la face contre terre ; l'épée se brise contre le pavé : l'archevêque était mort. Les assistans furent saisis d'horreur ; tout Cantorbéry fut plongé dans la consternation. Prêtre courageux, Thomas Becket eut la mort d'un héros ; son sang fut recueilli comme le sang d'un martyr. Le crime commis dans la cathédrale de Cantorbéry eut un retentissement effrayant dans tout le monde chrétien. Henri II, qui avait répondu par le meurtre à des discussions religieuses, comprit tout de suite qu'il s'était attiré l'indignation des peuples, le mépris des rois, et qu'il devait s'attendre à tout le courroux de la cour de Rome. Il se repent, prend le deuil, et désavoue hautement ses indignes serviteurs.

Une députation composée de l'archevêque de Rouen et de deux évêques, fut envoyée à Rome, où elle apprit, en arrivant, que l'excommunication contre Henri II était à la veille d'être prononcée. Le pape ne voulut pas la recevoir ; mais, à force de prières et de supplications, les trois ambassadeurs obtinrent leur entrée au Vatican. Alexandre III ne put rester inflexible à la vue de ces trois prélats qui se prosternèrent devant lui, et le conjurèrent de ne voir dans les fatales paroles prononcées par

Digitized by Google

Henri II contre l'archevêque de Cantorbéry, que l'effet d'un emportement bien regrettable, et non un arrêt de mort prémédité. Il décida que deux légats seraient envoyés en Normandie pour connaître du meurtre de cet archevêque. Ce fut dans les premiers jours du mois de mai 1172, que ces légats eurent une conférence avec le roi dans l'abbaye de Savigny, non loin d'Avranches ; mais elle fut sans résultat. Il devenait cependant bien important pour Henri d'arrêter l'agitation qui, de jour en jour, devenait plus grande. Thomas Becket, orné de la brillante auréole du martyr, était devenu non-seulement le héros, la sainte idole des Saxons ses frères, qu'il avait si courageusement défendus sur la terre ; mais aussi le saint patron de la France et de la Chrétienté tout entière. Des foules innombrables de pèlerins se portaient de toutes parts à la chapelle de St-Thomas-de-Cantorbéry. Cette fois, le puissant roi d'Angleterre ne se sentait pas assez fort pour lutter longtemps avec son vainqueur sur la terre et son vainqueur du fond de la tombe : aussi consentit-il, sans hésiter, à accepter la proposition qui lui fut faite, de se rendre dans la ville d'Avranches, pour y entrer de nouveau en conférence avec les deux légats. Ce fut le 22 mai de la même année 1172, que, dans l'église-cathédrale de cette ville, Henri II, bien convaincu qu'il ne lui était plus possible de prolonger cette lutte entre le trône et l'autel, vint humblement jurer, en présence d'un public nombreux, et la main sur les saints évangiles, qu'il n'avait ni ordonné, ni voulu que l'archevêque de Cantorbéry fût mis à mort, et qu'en apprenant cette mort, il avait été vivement affligé.

Après avoir prêté ce serment, les légats le conduisirent, de sa propre volonté, en-dehors de la porte septentrionale de l'église ; là, s'étant mis à genoux, sans tirer ses vêtemens ni être frappé de verges[1], il reçut l'absolution et fut ensuite

[1] Plusieurs auteurs ont dit que Henri II avait été frappé de verges ;

Digitized by Google

ramené dans l'église. La colonne de granit élevée, Messieurs, par vos soins, sur la pierre même où Henri II vint fléchir le genou devant les représentans de la cour de Rome, apprendra aux générations qui sont destinées à nous succéder, quel était, au XII^{e} siècle, le haut degré de puissance de cette cour.

Ce fut donc dans nos murs, Messieurs, que fut terminée cette lutte déplorable entre la puissance spirituelle et la puissance temporelle; lutte qui se prolonge dans tout le Moyen-Age; mais elle n'y prend un aspect imposant, que lorsqu'elle est soutenue par des caractères de la force de celui de Thomas Becket. Si cet ardent défenseur de cette église anglicane que le monarque voulait dompter et dépouiller, si ce courageux soutien de ses frères les Saxons, qui sans cesse lui criaient: merci et pitié! n'avait été inspiré dans cette opiniâtre résistance aux volontés de son prince, que par des motifs purement humains, il ne devrait attendre de la postérité qu'un blâme sévère et mérité; mais Thomas Becket, le simple enfant d'une race proscrite, le prêtre sans défense, soutenant, au péril de sa vie, les droits de l'église de Kent, les droits de l'église d'Angleterre, ou pour mieux dire, les droits de l'église universelle, ne pouvait être inspiré que par des idées d'un ordre supérieur, qui devaient le conduire à la mort. Mais cette mort, dont l'inflexible histoire fera un éternel reproche au roi Henri II, n'eût pas flétri son règne, si ce prince eût mieux connu l'ami dont il avait cru pouvoir disposer d'une manière absolue, et s'il avait pu apprécier toute l'énergie que renfermait le caractère de l'homme qui, au début, lui avait fait cette réponse, dans laquelle se déroulait le drame dans tout son entier: « Prenez

mais les Mémoires de Roger de Hoveden, qui était chapelain et secrétaire du roi, et ceux de l'archidiacre Jean de Salisbury, le secrétaire et l'ami de Thomas Becket (lesquels Mémoires j'ai eus sous les yeux), établissent positivement le contraire.

Digitized by Google

» garde, Sire! une fois archevêque de Cantorbéry, je devien-
» drai votre plus cruel ennemi. »

Tel est, Messieurs, le fidèle exposé des principaux évènemens qui se rattachent à la vie et à la mort de Thomas Becket, qui, dans l'accomplissement de son étrange et fatale destinée, devait être la victime du puissant monarque dont il avait été l'ami et l'intime confident.

Au fond d'un tombeau, que la vénération et la piété des peuples lui élevèrent à Cantorbéry, est une froide et insensible poussière; et cette poussière est tout ce qui reste d'une existence si fortement et si cruellement agitée.

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ANNÉE,

Lu dans la Séance solennelle du 27 Mai 1852,

Par M. Ph. Loyer, Secrétaire.

Messieurs,

Je viens soulever, devant cette assemblée, le voile qui a enveloppé la plupart des faits accomplis, ou des travaux produits cette année dans le sein de notre Compagnie.

Le titre de membre résidant a été conféré à MM. Beautemps-Beaupré, substitut du Procureur de la République; Isabet, principal du Collége; Ernest Tardif de Petiville. Un diplôme de membre honoraire a été adressé à M. Edmond Le Campion, dont la générosité n'est pas épuisée, nous l'espérons bien, en ce qui concerne notre Musée.

Les archives du Mont Saint-Michel contiennent de nombreuses pièces, souvent inédites, qui sont d'un haut intérêt pour l'histoire de l'ancien évêché d'Aleth, et la bibliothèque de notre ville possède ces précieux trésors. L'un de nos collègues, M. Renault, les explore avec un zèle honorable, qui nous a valu un Mémoire dont les élémens ont été puisés dans le ms. N° 54.

M. Renault seconde, avec un empressement dont la Société

Digitized by Google

lui gardera bon souvenir, notre vénérable Archiviste dans la surveillance et le classement de notre médailler. Quelques notes insérées par lui dans l'importante Collection des Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie, en ont déjà signalé, ou vont en signaler les raretés au monde savant. M. Renault nous a présenté un Catalogue complet des monnaies françaises, et un rapport détaillé sur la Collection des monnaies anglo-normandes que nous possédons.

Je ne sais pas si une seule année s'écoule sans que le sol nous fournisse quelque preuve nouvelle de l'antiquité de notre ville. Cette fois, c'est une découverte d'objets romains, ou gallo-romains, restes d'un établissement important, faite dans le quartier où a été établie la rue Morin. L'Institut des Provinces de France, qui, grace à l'infatigable activité de M. de Caumont, recule sans cesse les limites de son importance scientifique, a proposé l'exécution de cartes sur lesquelles des signes conventionnels fixeraient la position relative des lieux d'une même localité où auraient été faites quelques découvertes aussi bien que celle des monumens que le temps et les hommes auraient respectés. Le système de l'Institut des Provinces a été exposé dans l'une de nos séances mensuelles, avec une parfaite lucidité, et une grande intelligence des avantages qu'il présente, par M. Victor Dupray-Lamahérie. Sous le titre de : *Notice sur la Cité armoricaine d'Ingena Abrincatuorum*, M. Renault a dressé un inventaire raisonné des nombreux objets recueillis par la Société, avec le gisement de chacun d'eux : il a préparé ainsi, pour la cité d'Avranches, la réalisation du projet de l'Institut.

Le même membre nous a donné une Notice sur le château du Val-de-Sée, dont les restes, situés dans la commune de Tirepied, appartiennent aujourd'hui à M. Gaudin de Saint-Brice, notre président honoraire. C'est sur les pièces que lui a communiquées le propriétaire, que M. Renault a écrit son travail.

Digitized by Google

Un petit monument paléographique, dont la valeur n'échappera pas à l'appréciation d'un antiquaire exercé, c'est un chirographe provenant de l'abbaye du Mont Saint-Michel, et remontant à la première moitié du XIII^e siècle. Cette pièce, aujourd'hui la propriété de M. Renault, qui en a déposé aux archives une copie certifiée, est un envoi de reliques fait par un prieur d'un couvent d'Italie à ses frères du Mont Saint-Michel. C'est un témoignage, entre mille, des nombreuses relations que le monastère normand entretenait avec les établissemens étrangers.

M. Hippolyte Sauvage, qui a eu la générosité de nous offrir son *Histoire de Mortain*, nous adressait, il y a quelques semaines, un document important pour notre histoire militaire. C'est une commission de gouverneur, de capitaine de la ville d'Avranches, délivrée à Louis d'Estouteville par le roi Charles VII, le 13 mai 1450. L'original en est conservé aux archives de la ville de Mortain. M. Gauquelin, adjoint au maire d'Avranches, a fait extraire des registres conservés à notre municipalité, des notes relatives à la sédition des Nu-Pieds, dont l'histoire a été si consciencieusement éclairée par M. Laisné. M. Renault a aussi déposé un Aveu des charges et rentes seigneuriales de la prévôté de la Gohannière, en 1710; un autre Aveu des rentes et charges seigneuriales de la paroisse de la Godefroy, pour l'année 1756. Il serait à désirer que la Société fût entendue dans l'appel qu'elle renouvelle aujourd'hui aux personnes qui possèdent des documens relatifs à l'histoire du pays, et qu'elle pût centraliser les titres originaux, ou, à défaut de ceux-ci, des copies exactes et certifiées telles.

Dans quelque temps, nous aurons un Recueil étendu des pièces relatives à l'histoire et aux vicissitudes de l'église de Saint-Gervais d'Avranches. Nous le devrons à M. Chancé, bibliothécaire de la ville, qui le fait sur les titres authentiques qui lui ont été communiqués ; nous en avons

Digitized by Google

déjà connu quelques-uns dans l'une de nos séances particulières.

L'Histoire des États-Généraux du XVe siècle reçoit une assez vive lumière de celle d'un chanoine de Rouen, du nom de Jean Masselin. L'importance de la biographie de ce personnage fut signalée dans les documens inédits sur l'histoire de France, et l'éditeur du livre de Masselin y avoue avoir fait de vaines recherches pour éclairer suffisamment le caractère et la vie du chanoine. Un de nos membres correspondans, M. Charles de Beaurepaire, a trouvé dans le riche dépôt dont il est le judicieux conservateur à Rouen, les élémens d'une Notice étendue, dont le mérite a été très-favorablement apprécié dans un savant rapport de M. Le Héricher. La Notice de M. de Beaurepaire est maintenant dans notre bibliothèque.

Il y a un instant, nous signalions à votre attention les richesses historiques de la bibliothèque de notre ville ; ce précieux établissement se recommande encore à d'autres titres. Un surtout a été récemment mis en lumière par M. Beautemps-Beaupré. Notre collègue a fait un dépouillement minutieux des manuscrits juridiques qui y sont conservés : il nous a présenté, sur chacun d'eux, des observations desquelles il résulte que le Ms. N° 2,521 surtout a une haute importance à raison de sa date (Xe ou XIe siècle). La collation en serait d'une grande utilité, dans le cas où un laborieux jurisconsulte voudrait doter la science du droit d'une édition sérieuse du Code de Justinien, semblable à celle que l'Allemagne a produite du Code Théodosien.

Une Etude sur Guillaume de Saint-Pair, dont M. Eugène de Beaurepaire nous donna, l'an passé, les prémices, a reçu depuis des développemens étendus qui ont eu pour conséquence une refonte entière de l'œuvre. C'est sous sa forme nouvelle, enrichie de notes justificatives puisées à diverses sources, et notamment dans les manuscrits de la bibliothèque

Digitized by Google

d'Avranches, qu'elle a été accueillie dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. M. de Beaurepaire nous a fait hommage de l'un des exemplaires de son ouvrage, et M. Laisné en a fait l'objet d'un rapport étendu, qui convenait d'autant mieux à ce membre zélé pour l'histoire de son pays, qu'il avait lui-même fait antérieurement, sur le poème du Trouvère, de sérieuses études. Depuis, M. Laisné a tiré parti d'une circonstance qui lui a été offerte de comparer avec le manuscrit que nous devons à la générosité de M. le baron de Pirch, une copie qui lui avait été signalée comme faisant partie du fonds des Blancs-Manteaux à la bibliothèque nationale. M. Laisné appuie d'argumens d'une grande vraisemblance l'opinion que cette copie est une suite d'extraits destinés à servir de base à une Notice sur l'auteur pour l'histoire littéraire de la France : ils présentent les mêmes lacunes que le manuscrit du Musée britannique, circonstance qui fait désirer plus vivement encore que connaissance soit prise un jour de l'exemplaire que possède sir Francis Palgrave.

Le sol africain est riche des débris de diverses civilisations, que les travaux d'une colonie naissante mettent souvent à découvert. M. de La Tour du Pin, que les hasards de la guerre ont conduit dans ces contrées remarquables, y a recueilli des souvenirs, qu'il nous a communiqués avec la richesse de style à laquelle il nous a habitués. Les recherches archéologiques, les observations artistiques n'étaient, pour le général, qu'une agréable diversion aux rudes occupations de la vie militaire. Celles-ci surtout ont laissé dans son âme de profondes impressions. Un fait a vivement excité notre intérêt par le récit animé que nous en a fait le général; c'est une expédition qui fut entreprise et dirigée, au printemps de 1844, contre les Ouled-Soltan par M. le duc d'Aumale, et dont notre collègue faisait partie à titre de colonel commandant l'arrière-

Digitized by Google

garde. Cette importante opération, dans laquelle nos soldats eurent à lutter contre la nature même, qui les enveloppa plusieurs fois d'un brouillard épais, qui leur dérobait leurs ennemis, fut terminée, comme le jeune prince l'avait annoncé aux tribus insoumises, à la grande gloire des troupes qu'il dirigea avec une science remarquable.

L'un des membres correspondans, qui soutiennent avec notre Compagnie les rapports les plus fréquens et les plus utiles, M. l'abbé J. Corblet, nous a adressé cette année un Glossaire de patois picard et un Manuel d'archéologie nationale. La première de ces deux publications présente un intérêt tout particulier pour la Normandie, dont les dictons et les proverbes ont, avec les dictons et les proverbes de la Picardie, une remarquable analogie. L'ouvrage de M. Corblet a été, de la part de M. Delalande, l'objet d'un rapport, où l'analyse exacte du livre est variée de citations heureusement choisies, dans lesquelles la naïveté du patois est un merveilleux auxiliaire pour le succès de la pensée.

Plusieurs fois déjà, tant dans nos séances particulières que dans nos solennités, M. de Tesson a fait entendre de grandes vérités morales, dont il dissimulait la sévérité sous la forme d'ingénieux récits ou d'intéressans apologues. Cette gracieuse Assemblée a encore présentes à l'esprit les deux Nouvelles qu'il nous lisait l'année dernière, et dans lesquelles se trouve recommandée la pratique de deux obligations trop souvent méconnues: *Paix à la Fille du Pauvre;—Régénérer et non Maudire.* Depuis, notre collègue a réuni ces feuilles qu'il avait un peu jetées au vent, et, en y joignant quelques autres enfans de sa chaste imagination, il a fait un livre qui a pour titre : *Contes, Tableaux et Moralités, à l'usage des Enfans petits et grands.* L'appréciation de cet ouvrage a été savamment faite par M. le général de La Tour du Pin, dans un travail dont nous citerons textuellement les dernières lignes : « Si notre voix pouvait se

» faire entendre au loin, les hommes qui recherchent les
» idées saines s'empresseraient de mettre ce livre dans leur
» bibliothèque, et les mères en nourriraient l'esprit et le
» cœur de leurs enfans. »

M. de La Boutraye a réuni dans un volume, dont il nous a fait le précieux hommage, les œuvres poétiques qu'il a composées à Avranches, ou lues dans nos solennités littéraires. Ce volume avait été remis à l'examen de M. Eugène de Beaurepaire, et un rapport étendu nous a exposé le mérite de ces compositions, qui avaient reçu déjà l'appréciation élogieuse d'un poète distingué, M. Émile Deschamps, et d'un littérateur judicieux, M. Anatole Barthélemy.

L'intéressante Epître, *le Souvenir*, que M. Victor Sanson nous lut pour M. de La Boutraye, inspira à l'un de nos collègues, M. de La Rivière, une jolie Epître aussi, qu'il adressa à l'auteur. M. de La Rivière nous en donna une lecture, qui fut accueillie avec les témoignages du plus vif intérêt.

L'auteur anonyme, pour lequel M. de La Tour du Pin nous lut ces stances : *Dans la Solitude*, où de belles pensées étaient exprimées avec un rare bonheur, nous a donné depuis une autre pièce : *Une Rêverie*, d'où s'exhale le même parfum de poétique mélancolie.

M. Le Héricher nous a lu un morceau de poésie, dû à la verve de Mme Eugène d'Hautefeuille.

Le même membre a écrit une Notice toute palpitante d'émotions profondes sur la mort d'un de ses plus chers amis, d'un membre correspondant de cette Société, dont une mort prématurée a brisé la carrière. M. l'abbé Lalmand était membre du Comité historique des Arts et Monumens. Son intelligence prompte et nette suffisait honorablement aux obligations multiples du professeur, du publiciste, et du membre zélé de plusieurs Sociétés savantes.

En parcourant un registre de l'hôpital d'Avranches,

Digitized by Google

M. Laisné a rencontré des expressions sous lesquelles sont désignés des revenus et des possessions attribués à cet établissement dans diverses localités. L'interprétation rigoureuse des termes dans lesquels les mesures en sont énoncées, conduirait à un résultat ridicule ; M. Laisné s'est appliqué à en donner une traduction plausible. Les erreurs possibles dans cette circonstance l'ont amené, par une transition toute naturelle, à l'examen d'erreurs du même genre commises, chaque jour encore, dans la pratique des mesures de superficie, par des personnages qui ont occupé ou qui occupent un rang distingué dans d'importantes administrations. Dans une note additive, M. Laisné nous a exposé les raisons qui ont fait proscrire la pièce de vingt-cinq centimes, que remplacera celle de vingt centimes.

Il est peu de sujets qui aient exercé la sagacité des physiciens, comme la forme des grêlons et la détermination du lieu et du mode de leur formation. On admet généralement que la grêle affecte la forme globulaire. Or, depuis plusieurs années, M. Laisné, dont le hasard fixa l'attention sur une masse de grêlons dans l'une des rues de la Capitale, a constamment remarqué que chacun d'eux a la forme de ce que les géomètres appellent secteur sphérique à base légèrement mamelonnée. Les observations de M. Laisné ont été répétées dans de nombreuses circonstances et dans tous les endroits où elles ont été praticables, et toujours le résultat constaté a été le même. Notre collègue sollicite instamment la communication des observations qui pourraient être faites ultérieurement. Il a essayé déjà devant nous une explication de la formation de la grêle dans cette hypothèse, et de l'origine de certaines pluies d'orage.

M. Desroches a publié récemment une Histoire des Peuples primitifs et de leurs cultes. M. de Clinchamp, dans un Mémoire étendu, nous a présenté une appréciation exacte du

Digitized by Google

travail considérable que cet ouvrage a coûté à notre savant correspondant.

Comme on le voit par la revue rapide que nous venons d'en faire, les travaux de la Société sont aussi abondans que variés. Une remarque qui n'a pas échappé à beaucoup des membres qui la composent, c'est que, si l'on excepte la publicité qu'ils reçoivent dans cette solennité, la Société ne donne que de très-rares signes extérieurs de son existence. Cette remarque s'est formulée en proposition, et nous avons voté la continuation de la publication des Mémoires. Nous avons d'ailleurs été encouragés dans cette voie par la générosité de M. le ministre de l'instruction publique, qui nous a accordé une subvention de 300 fr.

Un témoignage considérable des sympathies que notre Compagnie éveille dans ce beau pays, c'est le développement rapide du Musée. Cette année encore, nous avons eu bon nombre de dons à enregistrer, et nous prions les donateurs d'agréer l'expression de notre reconnaissance. Mentionnons toutefois d'une manière spéciale 118 oiseaux étrangers montés, et plusieurs coquilles et minéraux offerts par M. Le Campion; un tableau à l'huile, peint et donné par M. Robiquet ; 22 médailles et jetons historiques offerts par M. Beautemps ; des tableaux légués par M. Le Maréchal. Un portrait du père Gratien, supérieur des Capucins d'Avranches, était devenu la propriété de M. Chancé ; il figurera prochainement dans notre collection, quand il aura subi une restauration à laquelle le donateur a voulu contribuer pour une partie notable des frais qu'elle exigera.

M. Cahu s'était déjà acquis plusieurs titres à notre reconnaissance par ses dons précieux ; il y a quelques mois, avec d'autres livres qui avaient appartenu à l'illustre Daniel Huet, il nous offrit un bel exemplaire de son Histoire du Commerce et de la Navigation. Puisse l'exemple de M. Cahu trouver des imitateurs, et nos rayons offriront aux regards et à l'examen

Digitized by Google

de l'étranger, qui souvent nous visite, la collection complète des œuvres de notre savant Évêque ! Nous souhaiterions même que la générosité de nos compatriotes secondât le zèle de la Société, pour réunir ici les ouvrages des intelligences distinguées qui honorèrent nos contrées. Ce serait un digne monument élevé à leur mémoire.

Digitized by Google

NOTES

POUR SERVIR A L'HISTOIRE ARCHÉOLOGIQUE

de l'ancien Diocèse d'Avranches,

Par M. Eugène de Beaurepaire.

La plupart des églises que l'on rencontre dans les campagnes des environs d'Avranches et de Mortain appartiennent au mouvement général de construction qui caractérise la fin du XV^{e} et le commencement du XVI^{e} siècle. Sans avoir l'aspect sévère du genre roman, ou l'élégance soutenue du gothique proprement dit, ces modestes édifices forment néanmoins un type assez curieux, quoiqu'il soit déjà empreint d'un cachet visible de décadence.

Une large fenêtre flamboyante, à meneaux prismatiques, orne toujours leur chevet; les portes et fenêtres latérales, décorées quelquefois d'encorbellemens ou d'accolades, offrent les traces de la même époque, et des écussons armoriés apparaissent ordinairement gravés sur le granit au-dessus de la porte d'entrée ou de la fenêtre orientale, et peints à la détrempe le long de la litre qui forme la ceinture générale de l'église. Il convient d'ajouter que, par suite des lois qui régissaient les réparations des églises, le chanceau est toujours la partie la plus soignée au point de vue architectural, et la

Digitized by Google

mieux entretenue ; quelquefois même la maçonnerie, avec ses larges assises en granit, y revêt un caractère monumental qui l'assimile à ces travaux que les artistes du Moyen-Age désignaient sous le nom d'*opus lapideum*. Au surplus, comme presque partout, le côté méridional de l'église est beaucoup plus orné et plus ajouré que le côté du nord, et cette différence s'explique naturellement par des considérations hygiéniques, par le besoin de lumière et de chaleur, sans qu'il soit besoin de recourir à des interprétations mystiques plus ou moins hasardées.

Une verrière placée au-dessus du maître-autel, un rétable en pierre sculptée composait, en grande partie, l'ornementation intérieure, que venait compléter la voûte en bois, avec ses décorations originales. Malheureusement, la plupart de ces objets tendent tous les jours à disparaître. Dans beaucoup d'endroits, les meneaux de la fenêtre orientale ont été brisés, les fenêtres latérales ont été remplacées par des ouvertures sans caractère, et les voûtes étoilées, réparées sans intelligence, sont devenues méconnaissables. Les vitraux et les bas-reliefs ont peut-être encore été plus maltraités. Cependant, il reste encore assez de débris pour que l'on puisse apprécier avec justice les efforts tentés pour la décoration et l'embellissement des églises rurales aux XV^e^ et XVI^e^ siècles.

La voûte de bois est le premier objet sur lequel il convient d'appeler l'attention. Peu remarquables dans les lieux où les pierres propres à la construction se rencontrent avec facilité, les ouvrages de charpenterie et les voûtes en berceau acquièrent une tout autre valeur du moment où la pierre est rare et d'un emploi dispendieux. En général, dans notre pays, ces voûtes en bois, avec leurs encerclures régulières, forment une espèce de ciel brodé d'arabesques, de fleurs de lis, d'étoiles, des images du soleil et de la lune, ou d'autres signes astronomiques.

Quelquefois elle s'embellit d'ornemens extraordinaires.

Digitized by Google

C'est ainsi que nous rencontrons à Martigny une garniture festonnée analogue à celle d'une des chapelles de l'Abbaye-Blanche ; à Servon, la représentation du Paradis ; à Carnet, la Nativité, l'Adoration des Mages, et l'Assomption ; à Chevreville, quatre scènes légendaires, au-dessus desquelles on distingue l'ange, l'aigle, le bœuf ailé, et le lion, avec les phylactères accoutumés : *Secundùm Marcum, secundùm Matthæum, secundùm Lucam, secundùm Joannem.* Ailleurs on remarque de pieuses invocations, ou des inscriptions mémoratives qui fixent la date de l'édifice. La voûte de Notre-Dame-de-Touchet nous présente un exemple intéressant de ce double fait. On peut y lire, en effet, trois légendes relatives à l'époque de la construction du chanceau, et de plus ce fragment de litanies écrit en capitales rouges le long de la corniche, et se détachant avec éclat sur le fonds sombre de la charpente. I. H. S. *Pater de cœlis Deus, miserere nobis. Spiritus sancte Deus, miserere nobis. Sancta Trinitas unus Deus, miserere nobis. Sancta Maria mater....* Ces voûtes, peintes ou estampillées, sont soutenues par des entraits et des poinçons insculptés de câbles noués, de synanthérées épanouies, d'écussons, de rageurs, et de figures de fantaisie. Sans doute ces modestes ouvrages ne sont point irréprochables, et ne ressemblent guères à ces magnifiques voûtes anglaises pour lesquelles Pugin professait une prédilection si marquée. Cependant ils forment un des traits saillans de la physionomie de nos églises, et méritaient, à ce point de vue, d'être signalées, en quelques mots, à l'investigation curieuse des touristes et des archéologues.

Mais, entre tous les objets de décoration qu'affectionna le XVI^e siècle, il n'en est pas de plus dignes d'intérêt que les reliefs sculptés, et les vitres peintes. A ne considérer que la Normandie, la belle époque de la peinture sur verre est incontestablement le début de la Renaissance. Sans doute, on rencontre dans quelques églises favorisées des vitraux plus

Digitized by Google

anciens, où l'absence du dessin est rachetée par la profondeur du coloris ; mais il n'en est pas moins vrai que c'est surtout vers la fin du XV^e siècle que l'art verrier prit chez nous ses plus grands développemens, et qu'il acquit sa plus haute popularité. A ce moment, la Haute-Normandie vit se former dans son sein des centres importans de fabrication ; les plus modestes églises firent appel aux peintres pour décorer au moins de vitres de couleur la fenêtre du chevet, et l'école Rouennaise enrichit la province tout entière de productions où la pureté sévère de la ligne s'allie à l'éclat harmonieux de la couleur. Les rétables sculptés se répandirent dans le même temps avec une rapidité remarquable. Cependant, nous ne croyons pas que les œuvres des imagiers et des tailleurs de pierre aient jamais joui d'une faveur aussi grande que les productions de la vitrerie. Quoiqu'il en soit, au moment où se manifestait ce dernier effort de l'art religieux, la Réforme éclatait avec ses fureurs iconoclastes. Il est impossible d'imaginer jusqu'à quel point le mouvement qu'elle provoqua se montra hostile aux arts en général, et en particulier aux productions de l'inspiration catholique. L'année 1562 fut, surtout pour la Normandie, une année néfaste : elle vit ordonner par les ministres protestans eux-mêmes, *en haine de l'idolâtrie*, la destruction de tous les objets précieux que la piété de plusieurs siècles avait entassés dans les églises. Les pierres tombales, les émaux, les ouvrages d'orfèvrerie, les vitres peintes, les bas-reliefs et les statues tombèrent par milliers sous les coups des Réformés. Il est même indispensable de parcourir les doléances des écrivains locaux et les procès-verbaux officiels, pour se faire une idée juste de l'étendue des désastres. Le XVII^e et le XVIII^e siècles n'apportèrent pas grand remède à cet état de choses, que vinrent encore aggraver les troubles de notre première Révolution, l'incurie de beaucoup de desservans, et le vandalisme restaurateur du commencement de ce siècle. Il est d'ailleurs une autre cause spé-

ciale aux vitraux, qui a entraîné la destruction de beaucoup de monumens de ce genre : nous voulons parler des querelles relatives au patronage des églises. Le privilège d'avoir ses armes à la maîtresse vitre, et les présomptions légales qui en résultaient quant aux droits honorifiques, eurent souvent pour conséquence des déplacemens violens d'armoiries, opérés toujours au grand dommage de ces brillantes mais fragiles peintures, et quelquefois même le bris entier de la vitre principale. Des actes de cette nature se sont produits dans beaucoup d'églises du diocèse, notamment à Lapenty, à Virey, à Fontenay, et à Brecey, ainsi qu'il résulte d'actes originaux que nous avons eus entre les mains. En présence de toutes ces chances accumulées de destruction, on comprend facilement que les rétables sculptés soient aujourd'hui extrêmement rares, et que presque toutes nos verrières soient à l'état de fragmens. Beaucoup de ces débris sont à-peu-près dénués de valeur artistique, mais tous ont le mérite d'attester, d'une manière éloquente, la popularité dont jouissait autrefois dans le diocèse d'Avranches l'art de la peinture sur verre.

A Pontaubault l'on voit encore une tête d'ange, à Saint-Brice un écusson armorié, à Vernix un cœur percé de traits, à Hocquigny un *Agnus Dei*, à Mesnildrey une croix historiée. Des restes plus insignifians peuvent être signalés au Grippon, à Saint-James, à Ducey, à Saint-Planchers, à Sainte-Pience, à Saint-Hilaire-du-Harcouët, à Lapenty, à Naftel et à Mesnilard. Le vandalisme a été moins complètement destructif dans d'autres communes. Folligny conserve un vitrail de médiocre grandeur, dans lequel M. Le Héricher a cru reconnaître la Vierge et sainte Elisabeth. Saint-Jean-le-Thomas développe, avec une certaine étendue, la longue liste des emblêmes sous lesquels les prophètes ont représenté la Vierge-mère. Un phylactère, approprié à chaque emblême, l'enveloppe et lui sert d'explication. Ces arbres de litanies sont au surplus assez communs au XVI^{e} siècle. Nous les retrouvons au fron-

Digitized by Google

tispice des recueils de Palinods, et des livres de confrérie ou de dévotion, sans que le nombre et la position respective des emblêmes soient rigoureusement déterminés. Un des plus curieux exemples de ce genre de composition se rencontre à la cathédrale de Bayeux, sur un autel en pierre, grossièrement enluminé. Le centre des sculptures est occupé par la Vierge, tenant dans ses bras l'Enfant-Jésus; au-dessus, le Père éternel, avec le phylactère : *Gloriosa dicta sunt de te;* tout autour, les emblêmes ordinaires, le puits, la tour, la rose, le soleil, la lune, la toison, l'étoile de la mer; et, des deux côtés, six personnages qui figurent habituellement dans les arbres de Jessé : Isaias, Abraham, Elias, Achaz, David et Salomon. Chose étrange, Jessé ne se trouve pas au milieu de ces rois d'Israël; l'artiste a problablement cru l'indiquer suffisamment par la verge fleurie, traduction littérale du verset fameux : *Egredietur Virga de radice Jesse.* Le vitrail de Saint-Jean-le-Thomas est beaucoup moins intéressant. Une Vierge, sans tête ni pieds, forme le milieu du tableau ; les emblêmes, avec leurs explications, se groupent autour d'elle, et le tout est environné d'un encadrement dans le goût de la Renaissance.

Mais le sujet que l'on rencontre le plus fréquemment est, sans contredit, la Crucifixion; et il en devait être ainsi, du moment où l'autel était placé immédiatement sous la maîtresse vitre, et où celle-ci formait véritablement le tableau du fonds de l'église. A Braffais, la croix occupe le haut de la verrière, et au-dessous se voit, à côté de l'Agneau symbolique, saint Martin déchirant son manteau. A Macey, Jésus crucifié est placé entre Jésus pasteur, et Jésus ressuscitant; au-dessus, dans un ciel d'un coloris assez pâle, on distingue des anges aux ailes étendues. Vains, dans son vitrail semé de fleurs de lis, nous offre le même sujet, accosté de sainte Anne et de saint Vigor foulant aux pieds le dragon. A Servon, le Christ, sous la figure d'un vieillard, se tient sur la croix, et une

femme reçoit le sang précieux dans une fiole. Les Crucifiemens de Martigny et de Vessey, quoique moins importans, ne sont pas dénués de tout intérêt. Des scènes analogues, mais un peu plus étendues, se remarquent à Saint-Georges-de-Livoye et à Fontenay. Le premier de ces vitraux renferme en outre, à côté du panneau consacré à la mort du Christ, un autre panneau Renaissance, qui figure le combat de saint Georges et du dragon. Le cheval, fièrement dessiné, semble se cabrer au contact de son mystérieux ennemi. C'est bien là le saint Georges guerroyant d'Angleterre et de Normandie, que Vauquelin de La Fresnaye regrettait de voir remplacer dans les tragédies du XVIe siècle par les figures payennes d'Andromède et de Persée :

« Et voir représenter aux festes du village,
Aux festes de la ville, en quelque echevinage,
Au Saint d'une paroisse, en quelque belle nuit
De Noël ou naissant un beau soleil luit,
Au lieu d'une Andromède au rocher attachée,
Et d'un Persée qui l'a de ses fers relâchée,
Un saint Georges venir bien monté, bien armé,
La lance à son arrest, l'épée à son costé,
Assaillir le Dragon. . . . . . . »

Quant à la vitre de Fontenay, elle se compose de trois compartimens, représentant le Crucifiement avec ses détails ordinaires, saint Pierre tenant les clefs, et la Vierge à l'Enfant; dans la rose qui surmonte les lancettes, sainte Barbe avec ses attributs, et Dieu le père bénissant et tenant le globe. Cette verrière, quoique fort incomplète, ne manque pas de mérite. Une réparation récente, entreprise aux frais personnels de M. le Curé, en assure désormais la conservation. Au reste, comme le chanceau élégant de l'église, elle doit dater de la fin du XVIe siècle. L'inscription suivante, que nous avons relevée sur la corniche de la voûte en bois, ne

Digitized by Google

semblerait pas laisser de doute à cet égard : L'AN M. CCCCC. IIII^xxVII. JEAN LE TANLAIS DE GENTIER FIST CE CHANCEL. MAHIÉ MAHÉ D. CURÉ. DEPANSA...... Les quelques mots qui suivent indiquaient probablement le montant de la dépense; mais il nous a été impossible de les lire sous l'épaisse couche de poussière qui les recouvre.

L'église du Val-Saint-Père renferme un vitrail moins considérable, mais peut-être tout aussi intéressant. Il représente une *Mater dolorosa.* La tête de la Vierge et celle du Christ ont une expression naïve qui fait pardonner l'incorrection du dessin et le ton terne de la couleur. A droite se tient saint Roch, vêtu en pèlerin, et suivi de l'ange et du chien, ses compagnons ordinaires; à gauche, on reconnaît un évêque mitré, à figure juvénile. Un phylactère, dont les lettres sont un peu effacées, nous apprend que ce personnage est saint Gerebold, dixième évêque de Bayeux, qui préluda à l'épiscopat par la vie cénobitique dans cette forêt de Sciscy, aujourd'hui disparue, sur les bords de laquelle se trouvait, dit-on, la paroisse du Val-Saint-Père. Ce vitrail, autrefois placé dans une fenestrelle qu'il remplissait en entier, a été transporté dans une fenêtre latérale du chœur; mais l'encadrement en verres de couleur qu'on lui a ajouté produit un effet désagréable.

La grande verrière de l'église de Husson a été traitée avec beaucoup moins d'égards. A une époque déjà éloignée, on jugea à propos de supprimer la fenêtre orientale. Par suite, les vitraux qu'elle renfermait furent enlevés et placés çà et là, sans aucune espèce d'intelligence, aux diverses ouvertures du chœur et de la nef. Aux fenêtres latérales du chœur on retrouve un soleil avec rayons, la Crucifixion, la Vierge, saint Jean armé du livre des Sept-Sceaux, et, dans le lointain, la perspective de Jérusalem. En face, aux fenêtres correspondantes, une tête de saint Paul, à auréole trilobée, d'une magnifique expression, et plus loin une partie du buste de

Digitized by Google

saint Pierre. Les débris que nous offre le bas de l'église sont plus difficiles à déterminer ; cependant on y reconnaît une femme lisant, en face de laquelle apparaît le Saint-Esprit rayonnant, sainte Anne, la Vierge, son fils, et enfin le Sacrifice d'Abraham. Le Patriarche est représenté en chevalier, l'épée à la main et une plume à la toque. Par une maladresse assez étrange, l'ange qui doit intervenir entre Abraham et Isaac a été transporté à une autre fenêtre.

Les peintures de Céaux, moins remarquables peut-être sous le rapport du coloris et du dessin, méritent cependant un examen sérieux, par le sujet que l'artiste s'est efforcé d'y représenter. Nous n'avons plus qu'une des scènes du grand drame qui s'y déroulait. Les trois lancettes prismatiques, consacrées probablement à retracer la Naissance de l'homme, le Péché originel et la Rédemption, sont aujourd'hui vides, et ne laissent plus voir que le soleil, la lune et des étoiles, placées comme ornement au sommet de leurs trèfles. En revanche, les compartimens ondulés qui les surmontent nous offrent la représentation naïve du Jugement dernier. A l'extrémité supérieure siége, dans un appareil imposant, le Père éternel ayant à ses côtés deux Anges qui sonnent de la trompette. Au-dessous d'eux l'humanité se réveille et se presse pour entendre sa sentence. Comme dans les danses Macabres, et dans la plupart des sujets funèbres si communs au XVI^e^ siècle, les personnages sont complètement nus, et les diverses conditions ne sont révélées aux spectateurs que par les ornemens de la tête. C'est à ces signes que l'on reconnaît, dans cette foule uniforme, le roi, la reine, l'évêque, le moine, la religieuse, la dame de cour, et le chevalier. Une inscription gothique, qui expliquait ce spectacle de désolation, a presque entièrement disparu.

La grande vitre que l'on admire à Notre-Dame-de-Touchet, est consacrée à développer la généalogie de la Vierge. Bien qu'on ne rencontre ce sujet dans l'Avranchin qu'aux pein-

Digitized by Google

rencontre rarement. Cependant nous citerons, comme exemple d'exécution complète, le vitrail splendide de Saint-Godard, à Rouen, où figurent les douze rois d'Israel, la Vierge et son fils dans une auréole en amande, le Père éternel, les Anges, le vieillard Jessé, et les quatre Prophètes.

La verrière de Notre-Dame-de-Touchet ne peut pas être comparée à cette magnifique composition. Jessé, dans une niche, semble sommeiller, et tient à la main le rouleau, symbole de la promesse. Auprès de lui, deux Patriarches ou Prophètes, et au-dessus, dans deux cartouches, le verset *Egredietur*, qui forme le titre du sujet traité par l'artiste. L'Arbre symbolique s'élève dans le reste de la vitre, projetant ses branches à droite et à gauche, et formant pour ainsi dire trois zônes distinctes de personnages. Au milieu de cette agglomération d'aïeux, si différens de costume et d'expression, on distingue facilement le Prophète-Roi. Sa tête est ornée d'une espèce de couronne orientale, et ses doigts sont posés sur la harpe, emblème de l'inspiration. Dans la rose la plus élevée, on aperçoit la physionomie placide de la Vierge, qui semble dominer ces scènes animées, et qui tient dans ses bras l'Enfant Jésus. Les deux roses inférieures sont aujourd'hui privées de leurs vitraux; peut-être renfermaient-elles le portrait de la donatrice à genoux qui se trouve égaré, avec un *Agnus Dei* à la fenêtre latérale du chœur. Des écussons placés aux pieds des deux Prophètes ont également disparu, ainsi que les deux derniers chiffres de la date. Au surplus, le plus léger doute ne saurait exister à cet égard. Le fini des têtes, la correction du dessin, l'heureuse distribution de la couleur annonce le XVI^e siècle, et la lacune existant dans la légende inscrite sur la vitre se complète par les dates suivantes, que nous avons relevées sur la voûte en bois, et qui précisent l'époque de la construction de l'édifice: L'AN MIL CINQ CENT TRENTE SEPT CEST CHANCEL FUT FAICT; et plus loin : L'AN MIL CINQ CENT TRENTE SEPT FUT FAICT

Digitized by Google

CEST CHANCEL PAR G. LE ROUX. Une des encerclures porte encore une légende analogue ; mais l'éloignement ne nous a permis d'en lire qu'un fragment incomplet. La verrière de Touchet est aujourd'hui en assez mauvais état ; mais une allocation de 100 fr., que nous avons été assez heureux d'obtenir de la Société Française, nous fait espérer qu'elle sera prochainement réparée.

Le vitrail que l'on voit au chevet de l'église de Martigny est encore plus remarquable, et très-heureusement, grace à la générosité de la Société d'Archéologie d'Avranches, son état actuel ne laisse à peu près rien à désirer.

Ce chef-d'œuvre peut se diviser en trois parties. Dans la portion la plus élevée, trois anges portent des écussons attachés à de longues banderolles blanches. Ce sont les armoiries et les alliances des Gosselin, derniers seigneurs de Martigny. Au-dessus de ces anges, entourés de nuages et d'une garniture d'arabesques, dont on retrouve encore les traces, on voyait autrefois un dais fastueux, que l'on est aujourd'hui réduit à deviner. La partie moyenne de la verrière est consacrée à nous offrir le spectacle non pas du *Nunc dimittis*, ni de la Présentation au temple proprement dite, mais bien plutôt de la Présentation de Jésus au monde. Au centre d'une abside, dont les arceaux sont soutenus par des pilastres ornés d'entrelacs, la Vierge et la Prophétesse Anne sont assises dans un canapé Renaissance. Le dossier de marbre de ce meuble élégant, avec ses deux boules terminales, rappelle, par sa forme, les balustrades italiennes. Anne tient un livre à sa main, et la Vierge semble soutenir l'Enfant Jésus debout au milieu des deux femmes. Ces trois personnages, nimbés, font face au spectateur. A droite et à gauche, deux groupes symétriques de vieillards, pèlerins et docteurs, au teint varié comme celui des diverses races humaines, et, un peu à l'écart, saint Joseph qui s'appuie légèrement sur l'accoudoir du siège où se tiennent Marie, la Prophétesse et l'Enfant

Digitized by Google

Jésus, et semble contempler avec vénération cette scène divine.

Au-dessous, et pour ainsi dire au premier plan, deux femmes assises avec des enfans qui se jouent sur leurs genoux, et au milieu d'elles deux autres enfans nus et debout, qui paraissent offrir au Sauveur des fleurs et des fruits. Les physionomies accentuées des vieillards, les regards insoucians des enfans, la beauté splendide de la femme assise du côté de l'Épître forment un des plus gracieux spectacles qu'il soit possible d'imaginer. La sévérité du costume des hommes, de la Vierge et de la Prophétesse fait ressortir, avec plus d'éclat, le brillant des ajustemens des femmes placées à leurs pieds. Cette différence dans le type des figures, et dans les caractères des costumes, a donné naissance à diverses interprétations. Quelques-uns ont vu dans ces femmes parées, dont les bras et la tête sont chargés d'ornemens, des femmes juives assistant à la Présentation. D'autres, et avec plus de raison ce nous semble, y ont reconnu les épouses ou les alliées des donateurs, que, dans sa pensée naïve, l'artiste aurait placés, en guise de public, au pied de l'Enfant Jésus et de la Vierge Marie.

La troisième partie, quoique moins considérable, a soulevé beaucoup plus de difficultés. Voici le sujet qu'elle représente: Un ecclésiastique, en costume de chanoine, est à genoux, les mains jointes, devant un prie-dieu, sur lequel est ouvert le livre des Évangiles; en face de lui, deux hommes sont aussi à genoux; l'un est déjà vieux, l'autre paraît à la fleur de l'âge, et, comme précédemment, un livre ouvert est placé devant eux. L'explication de cette scène semblait, au premier abord, bien simple. Les habitudes des peintres verriers suffisaient à son interprétation. Personne, en effet, n'ignore aujourd'hui que ces représentations placées au bas des vitraux ne sont ordinairement rien autre chose que les portraits des donateurs, offrant pour ainsi dire à Dieu, dans

Digitized by Google

l'attitude de la prière, l'œuvre dont ils enrichissaient l'église. C'est ainsi que nous retrouvons encore les Boucard au pied d'un vitrail de Notre-Dame-de-Saint-Lo, et le sieur de Rohan et Isabelle de Rohan au bas de la grande vitre de Saint-Martin-de-Condé.

Cependant, cette explication naturelle ne fut pas celle qui prévalut. Sous l'influence de certains rapprochemens, plus ingénieux que fondés, on vit dans le chanoine un légat du pape, et, dans les deux chevaliers placés en face de lui, Henri II et le prince de Galles faisant amende honorable du meurtre de Thomas Becket. On ne s'arrêta pas à toutes les difficultés qu'entraînait une conjecture aussi incertaine ; on ne se demanda pas pourquoi on aurait représenté, au XVIe siècle, dans une obscure église de campagne, un fait déjà éloigné, et que rien ne rattachait à son histoire. On ne réfléchit pas davantage qu'aucun insigne chez les hommes agenouillés ne pouvait faire pressentir le légat du pape, le roi et le prince royal. Une tradition confuse du pays sur le meurtre d'un prêtre à l'autel, parut suffisante pour justifier cette manière de voir. C'était évidemment une erreur, et MM. Mangon-Delalande et de Clinchamp le démontrèrent avec une logique victorieuse. Au surplus, les donateurs eux-mêmes avaient pris soin de se faire connaître. Sur les poutres, ornées de câbles, qui soutiennent la voûte de Martigny, on lit cette inscription significative : « L'an 1550 ce chanceau
» cy fut faict tout de neuf de par nobles personnes maître
» Robert Gosselin prestre chanoyne de Notre-Dame-de-
» Corbeil curé de Copainville et de. . . . .
» . . . .
» roy Henri a present regnant second du nom Sieur de
» Martigny Copainville, Virey et Sainte-Anne-de-Buais et
» Joachim Gosselin son fils, entrepreneurs de l'edifice, y ont
» donné moult. »

Il est clair que la ligne absente, qui s'intercalait entre ces

Digitized by Google

deux fragmens, contenait le nom, les prénoms et la profession royale du sieur Gosselin père, et que ces trois entrepreneurs de l'église, le chanoine, le seigneur de Martigny, et son fils Joachim, sont les personnages représentés au bas de la verrière. En admettant que les femmes assises soient aussi leurs parentes, la personnalité mondaine des donateurs aurait absorbé, par les écussons et les portraits, les trois quarts de l'espace, et n'aurait laissé qu'une simple zône au développement du sujet religieux.

Comme le vitrail de Notre-Dame-de-Touchet, celui de Martigny a cinq mètres de hauteur sur trois de largeur. Les figures sont aux trois quarts de grandeur naturelle. L'expression des têtes est admirable; les mains, les pieds sont traités avec une extrême délicatesse; la disposition des personnages révèle une main exercée; le coloris, habilement nuancé, est de la plus grande richesse : tout, en un mot, vient attester que cette page éclatante est l'œuvre d'un artiste d'élite, formé, comme le remarque M. Delalande, à l'école du Primatice et des peintres d'Italie. Deux légendes existent sur la verrière; l'une, placée au fond de l'abside monumentale, est conçue en ces termes : « *Soli Deo sit honor et gloria,* » expression qui convient parfaitement à cette présentation solennelle, où les spectateurs semblent s'incliner devant le Roi du monde. L'autre inscription, placée plus bas dans un cartouche ovale, fixe la date de l'exécution du travail : « *Ad honorem Dei, Mariæque hoc perfectum est anno* 1550. » Au reste, cette année 1550, déjà inscrite sur les entraits, se lit encore sur les arabesques de la voûte.

L'histoire des reliefs est moins longue à raconter. Arrêtée par la dureté de la pierre, la sculpture ne s'est développée qu'assez tard dans notre pays, et encore, avec le granit, n'a-t-elle généralement donné lieu qu'à des productions barbares. Telles sont, par exemple, les bases à personnages des croix de Touchet et de Villechien, dont la première nous offre diffé-

Digitized by Google

rentes scènes de la Passion, et dont la seconde nous présente un moine à capuchon, prosterné, une Piéta, saint Nicolas et les trois enfans. A cette catégorie appartiennent aussi la plupart des pierres tombales qui forment le pavé des églises, et qui ne se recommandent à l'attention du visiteur que par les noms et les armoiries des personnes décédées. Il faut toutefois faire une exception pour une dalle ancienne, qui se trouvait autrefois aux Augustins de Montmorel. Elle représente un religieux avec sa ceinture de corde et sa robe flottante. Malgré la simplicité raide du dessin, l'aspect général ne manque pas de caractère. Néanmoins, le mérite de l'exécution est poussé beaucoup plus loin dans les tombes en calcaire, de la Renaissance, que nous allons signaler.

L'une d'elles est placée, pour ainsi dire à l'abandon, dans la cour du presbytère de Savigny, et provient, sans aucun doute, de l'ancienne abbaye. C'est la statue en relief d'un abbé du XVI^e^ siècle. Sa tête est posée sur un oreiller, dont les glands sont tenus par des anges, et les plis de son vêtement monacal sont sculptés avec largeur; au reste, comme détail, cette tombe rappelle complètement la statue tumulaire d'un abbé du Mont Saint-Michel, qui forme encore, malgré les mutilations dont elle a été l'objet, le plus riche ornement de l'église paroissiale.

Cette sculpture incomplète a été fort exactement décrite par M. Le Héricher ; mais elle a été, de la part de M. Maximilien Raoul, l'objet d'une incroyable méprise :

« Vis-à-vis la porte d'entrée, nous dit cet écrivain, le mur présente une cavité en forme de tombeau, dans laquelle est placée, *comme sur une tombe*, une statue-groupe en pierre molle, dont les parties principales ont été brisées. *Je ne crois pas que cet ouvrage soit autre chose qu'une figure allégorique*. La pensée du sculpteur, dont le travail est assez grossier, *me semble avoir été de faire l'apologie de la vie monastique ;* ce démon aux longues griffes, que le

Digitized by Google

religieux mourant foule sous ses pieds, puis cet ange agenouillé au chevet du lit, devaient rendre avec une délicieuse naïveté la naïve pensée de l'artiste, que je suppose avoir été un des moines de l'abbaye même. Quoiqu'il en soit, ce serait un sujet ravissant à exprimer avec le marbre pour servir de frontispice à quelque abbaye.[1] »

Pour quiconque a la plus légère connaissance des pierres tombales du Moyen-Age, cette manière de voir ne peut un instant se soutenir. Le groupe-statue est évidemment une sépulture, et rien autre chose; quant aux anges et au griffon, qui ont si vivement étonné M. Raoul, on les retrouve, comme accessoires obligés, dans la plupart des statues tumulaires de cette époque, et je ne crois pas qu'il vienne à l'idée de personne de transformer pour cela toutes ces représentations de défunts en figures allégoriques destinées à la glorification de la vie monastique!

La pierre, gravée au trait, que l'on voit dans la modeste église de Chasseguey appartient à un autre type, et mériterait certainement d'être étudiée avec le plus grand soin. Elle porte l'effigie d'un homme à genoux, mains jointes, en costume de chevalier. Des deux côtés de sa tête se trouvent des écussons; au-dessus, un casque, dont les plumes ondoyantes occupent un très-grand espace; en arrière, à la hauteur de l'épaule, une espèce de bouclier rond, et plus bas une branche de chêne, dont le feuillage est rendu avec délicatesse. Un autre débris, trop fruste pour qu'il nous ait été permis de reconnaître ce qu'il représentait, complétait cette magnifique sépulture, dont l'ornementation recherchée contraste désagréablement avec la pauvreté des objets qui l'environnent. L'inscription, à moitié effacée, nous a cependant permis de lire le nom de celui qu'elle recouvre, et l'époque

[1] *Histoire pittoresque du Mont St-Michel*, page 89.

Digitized by Google

de sa mort : « *La morut et trespassa l'an mil* v^{cc}. II. *le* v *de* » ..... *Gille Carbonnel seigneur de Chassequey*..... »

L'archéologie tumulaire peut encore réclamer une dalle de marbre noir veiné de blanc, placée sous le lutrin de l'église du Mont Saint-Michel. Elle ne se recommande par aucune espèce de sculpture, mais elle offre, en manière d'épitaphe, un sonnet, à la date de 1599, sur la mort du sieur de Lanctot, que n'eussent désavoué ni Bourgueville, ni Jean de Vitel, ni Thomas de Courval. Les vers suivans en donneront une idée suffisante :

Arrestons mes amis voyons sous ceste lame
L'objet le plus parfait qu'y eut en ces bas lieux
Qui pour but n'avoit rien que l'onneur et les cieux
Seiour qu'il a choisi pour reposer son ame.

Eslansons nos soupirs qu'un saint desir enflame
Detestons de la mort le dard trop envieux.
Mais non car nous ferions notre pis de son mieux
Content il a fini et ses jours et sa trame.

Les murs, et surtout les pignons des églises conservent, plus souvent que les pierres tombales et les croix, des traces quelconques d'imagerie religieuse. Quelquefois ils offrent simplement dans une niche, ou incrusté dans la maçonnerie, l'image de la Vierge ou du patron. On peut voir des exemples de ce fait, autrefois fort commun, à Saint-Pois, à Chevreville, à Ronthon. Ailleurs, cette statuaire en raccourci atteint les proportions du médaillon : tels sont le saint Martin déchirant son manteau, qui décore le portail de l'église des Biards, le saint Georges combattant le dragon, dont on admire l'exécution naïve et pleine de foi à l'église de Livoye ; le groupe de saint Hubert à la biche, les trois médaillons du martyre de sainte Apolline, et le bas-relief de saint Crespin et de saint Crespinien à Saint-Nicolas-des-Bois. Cependant, il nous semble

Digitized by Google

impossible de placer ces différentes œuvres sur la même ligne. Le martyre de sainte Apolline, notamment, que nous retrouvons à la fois à Saint-Aubin-des-Préaux, à Sainte-Eugienne, et à la Chapelle-Urée, est loin de présenter partout le même intérêt. Celui de Sainte-Eugienne, que l'on conserve aujourd'hui au Musée d'Avranches, et celui de Saint-Aubin, nous offrent la Sainte debout entre deux bourreaux, l'un qui lui prodigue les insultes, l'autre qui lui tenaille affreusement les lèvres. La position est la même sur le médaillon de la Chapelle, mais l'expression des têtes nous semble moins vulgaire, et les personnages ne sont pas bariolés des couleurs ridicules qu'on remarque avec peine sur celui de Sainte-Eugienne. Le relief de saint Crespin et de saint Crespinien n'a pas non plus les mêmes défauts. Les Saints, assis dans une chambre où s'entassent les instrumens et les produits de leur modeste profession, ont la physionomie candide qui convient à des bienheureux. On peut joindre à ces représentations, d'une médiocre étendue, les reliefs de Rouffigny, dans lesquels M. Le Héricher a cru reconnaître un avocat, un moine et une religieuse; la Fuite en Égypte et le Massacre des Innocens, de Saint-Saturnin d'Avranches, sculpture grossière en granit, qui est aujourd'hui le dernier souvenir de cette chapelle des Innocens dont les reliques, apportées par les chevaliers Pinchon, furent jetées au vent par les réformés, en 1562; le saint Martin de Juilley, transféré depuis peu à l'extérieur de l'église; et enfin le petit groupe du Tanu, qui nous semble de beaucoup le plus curieux à étudier. Il se compose d'un vieillard et d'un enfant, vêtus en pèlerins, et agenouillés aux pieds de la Vierge et de l'Enfant Jésus. L'inscription relevée par M. Le Héricher est ainsi conçue:

« *Loys Thomas Launey de par Jhesus le roy des roys fist faire ce vitral cy.* »

Ce qui nous apprend que ce compartiment à personnages

remplace purement et simplement la zône de verre que les peintres de l'époque consacraient habituellement à la représentation des donateurs. Par un procédé analogue à celui que l'on retrouve à Saint-Martin-d'Angers, où l'Adoration des Mages est figurée moitié en reliefs, moitié en peintures murales, la sculpture venait ici s'unir à l'art du verrier pour compléter son œuvre.

L'examen de médaillons nous conduit naturellement aux rétables, ces travaux d'orfèvrerie lapidaire, pour lesquels l'imagier réservait toute la patience et toute la délicatesse de son ciseau. Sur les cinq qui nous restent aujourd'hui, trois s'appliquent à dérouler sous nos yeux les scènes variées du drame de la Passion.

Celui de Pontorson, le plus important par son étendue et par la perfection matérielle du travail, fut donné à l'église par un bourgeois de la ville, en 1524. Il se compose de huit scènes différentes, placées au-dessus de l'autel de la chapelle Saint-Sauveur. Une frise guirlandée d'anges se déroule tout autour, et la Crucifixion, exécutée un peu plus en grand, occupe le centre de la composition. Par malheur, la Révolution française a décapité tous les personnages qui y figurent, depuis le Christ jusqu'aux bourreaux ; mais, à la manière dont les détails accessoires sont rendus, et dont l'ensemble est ordonné, il est permis de croire que le rétable de Pontorson était un des plus beaux du diocèse. Sa position, à côté d'une autre sculpture plus ancienne figurant l'Ascension, et où il n'y a guères à noter que l'étonnement naïf des Apôtres, fait encore mieux ressortir son mérite original.

Le bas-relief que l'on conserve à l'église de Poilley, où il est l'objet d'une assez grande vénération, fournit un sujet plus fécond en observations. Ce débris de Montmorel, connu dans le pays sous le nom de Judée, nous montre, dans ses six compartimens, Jésus au jardin des Oliviers, Jésus à la Colonne, Jésus portant sa Croix, Jésus Crucifié, Jésus Res-

Digitized by Google

suscité, et Jésus dans les Limbes. Cette œuvre singulière a été minutieusement décrite par M. Le Héricher, dont nous ne pouvons mieux faire que de reproduire l'appréciation :

« On y retrouve, nous dit-il, tous les anachronismes du XVIe siècle. Les soldats sont bardés de panoplies; saint Jean, avec sa chevelure ronde, un livre et l'escarcelle, ressemble à un clerc de l'université ; le bourreau est en justaucorps ; la Vierge est habillée en châtelaine ; Malchus tient son oreille dans une attitude grotesque. La scène des Limbes offre un grand luxe de démons. Le Christ retire Adam et Eve d'une gueule énorme ; d'un coup de croix, il terrasse un diable vert et écaillé comme un lézard. Quelques expansions végétales ornent la frise.[1] » Comme on le voit, une légère nuance de grotesque affaiblit ici l'expression du sentiment religieux. Le bas-relief de Saint-Léger, exécuté dans un goût plus pur, ne comprend que cinq parties : le Jardin des Oliviers avec les détails ordinaires, la Flagellation, le Crucifiement, la Descente au tombeau, et la Résurrection. Près de Jésus en croix, l'âme du bon larron, figurée par un petit homme blanc, est reçue par un ange, et celle du mauvais larron, sous l'apparence d'un affreux négrillon, est saisie avidement par le diable. Au surplus, cette matérialisation de l'âme, dans un diminutif d'homme, que l'on rencontre encore à Ponts, apparaît également dans la plupart des sculptures du Moyen-Age. Tandis que toutes les œuvres que nous avons examinées jusqu'ici sont en calcaire ou en granit, celle-ci est en marbre blanc, peint en noir, bleu, rouge et or. Nous retrouvons aussi le marbre dans deux débris de la même époque, un charmant groupe des trois personnes divines signalé par M. Le Héricher à l'église de la Trinité, et une Crucifixion dont la provenance

[1] *Avranchin Monumental*, tome I, page 404.

Digitized by Google

nous est inconnue, et qui est aujourd'hui déposée au Musée d'Avranches.

Le rétable encastré à l'intérieur de la sacristie de l'église de Ponts représente non plus la Passion de Jésus-Christ, mais différens traits de la vie du patron, saint Etienne. On reconnaît aisément l'Imposition des mains, l'Interrogatoire, la Lapidation du Saint, et la Réception de son âme par l'ange gardien. Partout saint Etienne a le costume de diacre, les cheveux ronds, et la physionomie sereine. Il est à regretter que l'humidité ait altéré les formes primitives, et ne permette plus d'apercevoir que des traces à peine saisissables des couleurs éclatantes qui les recouvraient autrefois. Les sculptures de Notre-Dame-de-Touchet sont consacrées, comme la verrière de l'église, à la gloire de la Vierge mère. Seulement, pendant que le peintre s'efforçait de faire connaître les splendeurs de son origine, le tailleur de pierre racontait les mystérieuses poésies de sa fin. Des cinq parties du triptyque qui se trouvait placé anciennement au-dessus du maître-autel, trois ont disparu en entier; nous avons trouvé les deux autres jetées au rebut dans un coin de la sacristie. Et pourtant ces fragmens incomplets sont peut-être ce que tout l'Avranchin renferme de plus original en ce genre. Le premier compartiment, qui devait être certainement celui du milieu, a pour sujet le Trépassement de la Vierge. Marie est étendue sur son lit, au milieu des Saintes Femmes et des douze Apôtres, réunis miraculeusement pour recevoir son dernier soupir. Saint Pierre, vêtu en évêque, la bénit; on aperçoit à côté le porte-croix et le porte-bénitier, et, un peu plus loin, saint Jean tenant en main la branche de palmier de paradis que, d'après la Légende dorée, Jésus-Christ envoya à sa mère : « *Ecce autem ramum palmæ de » paradiso ad te Dominam attuli, quem ante feretrum por- » tare jubeas cum die tertia de corpore assumeris.* » La seconde scène représente, toujours d'après les livres apo-

Digitized by Google

cryphes, le Portement de son corps. Saint Pierre et saint Paul soutiennent la châsse où la Vierge est déposée, et se dirigent, en chantant *suavissimis vocibus*, vers la vallée de Josaphat. Des Juifs, éblouis par une lumière surnaturelle, sont renversés, et les mains de l'un d'eux, qui voulait arrêter le convoi et saisir le cercueil, sont atteintes par la flamme. Comme précédemment, on retrouve le porte-croix, le porte-bénitier, la branche de palmier, et la plupart des autres détails signalés dans l'œuvre de Jean de Voragine. La description de ce bas-relief, qui rappelle assez bien les sculptures du portail des Marmousets à Saint-Ouen de Rouen, termine notre revue de décoration religieuse dans l'Avranchin. Toutes, presque sans exception, appartiennent au XVIe siècle ou à la fin du XVe. C'est aussi à cette époque féconde, et trop peu appréciée, qu'il faut rapporter la plupart des menus objets d'ameublement qui présentent un caractère artistique, et que nous retrouvons encore disséminés çà et là. Nous citerons pour exemple les stalles en bois de l'Abbaye-Blanche, les Miséricordes de Mortain, le baptistère à figurines et le bénitier flamboyant de la Trinité, l'ancien tabernacle en calcaire de l'église de Brecey, le croisillon à fleurs de lys et à personnages de Naftel, le calice orné de médaillons de la Haye-Pesnel, et enfin la croix processionnelle de Chevreville en cuivre repoussé, garni d'émaux.

Cette pièce d'orfèvrerie, qui se trouve aujourd'hui clouée au mur de la sacristie, porte au-dessus de la douille huit médaillons représentant en buste huit apôtres. Le Christ, placé sur une croix dont les branches se terminent par la fleur de lys courte et ramassée du XVIe siècle, appuie la tête sur une espèce d'auréole quadrilobée en émail, aux angles de laquelle se trouvent les quatre animaux symboliques. Le revers de la croix nous offre, au centre, l'agneau porte-étendard, flanqué de la représentation en pied des quatre évangélistes. Saint Luc tient à la main le portrait de la Vierge, et tous sont assis sur

Digitized by Google

un tertre de gazon semé de fleurs d'or. On est assez étonné, au premier abord, qu'il ne se trouve sur cette croix que *dix* apôtres ; mais cette singularité, que justifie le défaut d'espace, n'est point aussi rare qu'on pourrait le supposer, on la retrouve sur le calice de la Haye-Pesnel, et sur des monnumens de peinture ou de sculpture beaucoup plus importans.

Sans doute, tous les fragmens que nous avons indiqués ne sont pas des chefs-d'œuvre ; mais ils nous semblent de beaucoup supérieurs à la plupart des objets de pacotille qui affligent trop souvent, dans nos églises, les regards de l'homme de goût. Dans un moment où la peinture sur verre et la peinture à fresque paraissent revenir en honneur, et où, sur presque tous les points de la France, on s'occupe avec zèle de la restauration ou de l'embellissement des édifices religieux, il nous a paru qu'un coup-d'œil rapide sur les rares objets d'art que nous possédons encore n'était peut-être point sans utilité. C'est, en effet, par l'étude minutieuse du passé, aussi bien de la Renaissance que du Moyen-Age proprement dit, que l'on arrivera à une ornementation sérieuse au point de vue esthétique, et appropriée tout à la fois aux progrès du goût, aux besoins du culte, et aux traditions constantes de l'église catholique.

Note de la page 29.

Dans le procès qui eut lieu entre le cardinal de Janson et M. de Gaulon, seigneur de Carreaux, le défenseur du cardinal fait connaître que M. de Carreaux avait mis ses armes par force et entreprise à la grande vitre de l'église de Virey, en laissant, il est vrai, subsister celles de M. de La Vieuville, évêque de Rennes, celles de M. du Bellay, et celles de l'abbaye de Savigny, mais en supprimant la peinture représentant le Père Éternel et un Crucifix, « y paraissant encore les lettres J. N. R. J. » Quelquefois même ces questions de droits honorifiques donnaient lieu à des actes d'une violence extraordinaire. C'est ainsi, par exemple, qu'en 1611, dans la nuit du 18 au 19 septembre, le sieur du Hamel, écuyer, accompagné d'une troupe d'hommes et de femmes, armés de pinces, de

Digitized by Google

haches et de perches, s'introduisit nuitamment dans l'église de Moulines, et y brisa, à la lueur des cierges bénits, les armes des abbés et religieux de Savigny, représentées dans un des panneaux de la vitre du chœur. Cette nuit là, s'il faut en croire les écritures judiciaires et le Monitoire de l'évêque d'Avranches, en date du mois de décembre, l'église de Moulines fut le théâtre de l'orgie la plus scandaleuse. Au reste, la discussion continuait encore long-temps après, car un arrêt donné à Rouen, le 14 mai 1667, ordonna définitivement l'enlèvement des armes des sieurs Mahé, écuyer, et Pierre du Hamel, « qui avaient été placées à la maîtresse vitre » par usurpation, et au mépris des droits de Mlle de Montpensier, comtesse » de Mortain, et de l'abbaye de Savigny. » Sans doute, on n'a pas toujours à constater de semblables excès; mais, lors même que des transactions intervenaient entre les parties intéressées, comme cela eut lieu, au sujet de la vitre de Lapenty, entre Nicolas de Juvigny et Gilles du Vauborel, aux termes d'un *Vidimus* de 1541, qui nous a été communiqué par M. Denis Bréhier, ces accords amiables, qui juxtaposaient sur le même vitrail un nombre indéfini d'écussons, n'étaient guère moins funestes, au point de vue de l'art, que les arrêts de justice ou les violences déclarées.

Note de la page 48.

Le genre si original de rétables peut encore réclamer une série de quatre épisodes de la vie de la Vierge, qui semble au premier abord faire partie de la contretable de l'autel du Rosaire, à Saint-Quentin, et qui sert, pour ainsi dire, de piédestal à la singulière toile de Stacceny. Cette bande de calcaire, d'une hauteur de 40 cent. environ, représente l'Annonciation, l'Adoration des Bergers, l'Assomption et le Couronnement dans le Ciel. Dans le compartiment consacré à l'Adoration des Bergers, par une idée bizarre, que n'eussent point désavouée les peintres flamands, saint Joseph tient un flambeau à la main, pour montrer aux visiteurs le nouveau-né. Dans la scène du Couronnement de la Vierge, le Saint-Esprit apparaît au haut du tableau sous la forme d'une colombe, Jésus-Christ est armé de la croix, et le Père Eternel porte en tête la tiare papale. Ces deux derniers personnages, assis auprès de la Vierge, posent sur son front une couronne de duchesse. L'église de St-Quentin possède en outre un curieux tabernacle en bois, de la fin du XVIe siècle. Il porte sur ses facettes, décorées de colonnettes et d'arabesques à jour, les quatre Evangélistes, et au-dessus un cavalier et une dame formant pendant. Ces deux médaillons, dont l'aspect galant évoque tous les souvenirs légers de l'époque de François Ier et de Henri II, paraissent assez singulièrement placés sur un tabernacle et à côté des quatre Evangélistes.

Digitized by Google

RAPPORT SUR DEUX BROCHURES

relatives

A LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL,

Par M. Beautemps-Beaupré.

Messieurs,

La Société m'a chargé de lui rendre compte de deux brochures relatives aux concessions dans la baie du Mont Saint-Michel, publiées : la première en 1774, sous le titre de : *Essai sur les Marées, et de leurs effets aux grèves du Mont Saint-Michel*, et provenant de la bibliothèque de M. Mariette, chanoine d'Avranches; la seconde, en 1829 ou 1830, sans qu'on puisse autrement en préciser la date, sous le titre de : *Précis sur les demandes en concession des lais et grèves de mer dans la Baie du Mont Saint-Michel.* L'auteur de la première est Lemonnier, membre de l'Académie des Sciences; celui de la seconde, Combe, un des derniers concessionnaires de l'entreprise dont il est question dans toutes deux.

Bien qu'écrites à près de soixante ans de distance, et à des points de vue différens, ces deux pièces ont un lien commun; elles ont été dictées par les mêmes évènemens, dont

Digitized by Google

elles parlent à deux périodes distinctes ; on ne peut donc les séparer. La première, postérieure de quelques années à la concession de 1769, faite à Quinette-Delahogue, de terrains dans la Baie du Mont Saint-Michel, contient des observations sur les dangers de l'entreprise pour les côtes voisines. La seconde est une réclamation de Combe, l'un de ses associés dans les derniers temps, qui demande un renouvellement de la même concession en sa faveur.

Quinette-Delahogue, riche négociant de Granville au milieu du dernier siècle, fournit au gouvernement d'alors d'importans secours pour la malencontreuse échauffourée de Jersey. Quelques années après, vers 1743, il lui abandonna un moulin à vent et ses dépendances, pour achever les fortifications de Granville du côté de la terre, à l'endroit qui, depuis, a conservé le nom de *Moulin-à-Vent.* Nos finances étaient loin d'être prospères ; aussi, faute d'argent, Quinette demanda une concession de terrain dans la Baie du Mont Saint-Michel, en Normandie. En 1757, première concession, révoquée par suite des réclamations qu'elle suscita, et remplacée, en 1769, par une seconde d'une moindre étendue, qui comprenait cependant toutes les grèves, depuis le *Pas-au-Bœuf* jusqu'au *Pont-à-l'Anguille.*

Les Etats de Bretagne réclamèrent contre cette nouvelle concession, et de là, un premier avis de Cassini, Bossut et Lemonnier, du 12 mai 1770, au nom de l'Académie des Sciences, déclarant que les ouvrages projetés par Quinette sont dangereux pour les digues des marais de Dol (pages 9 à 16) ; puis suivent (pages 17 à 44) diverses réponses de Lemonnier aux objections de Quinette, confirmant le rapport des trois académiciens. Dans les pages 44 à 56, on trouvera d'intéressans détails sur l'historique de la partie la plus ancienne du môle neuf de Granville, fondé en 1750 ; pages 57 à 70, des observations sur l'afféagement de la partie des grèves concédées à Quinette. Enfin, le reste de la bro-

Digitized by Google

chure est consacré à quelques problèmes de mathématiques.

Le Mémoire de Lemonnier, présenté aux États de Bretagne, nous paraît être le commencement d'une guerre acharnée livrée à Quinette par tous les intéressés, guerre terminée en l'an XIV (1806), par un décret révoquant toutes les concessions, sauf les ventes régulièrement consenties et consommées.

De là divers procès plaidés dans presque toutes les juridictions, y compris le tribunal civil d'Avranches, entre l'État, une demoiselle Pallix, acquéreur de Quinette, les héritiers du général Hoche, qui se prétendaient aussi acquéreurs, Combe, et d'autres parties.

C'est ici, Messieurs, que se présente la période peut-être la plus intéressante de l'histoire curieuse, et, je le crois, très-peu édifiante, des concessions dans la Baie du Mont Saint-Michel. Mais il serait nécessaire de connaître toutes les pièces de cette affaire; et, bien que, dans les trente-sept premières pages, le Mémoire de Combe contienne des faits très-vraisemblables, que quelques-uns d'entre eux résultent d'arrêts et de jugemens, il ne faut pas se hâter de croire sur parole un homme qui a toujours joué un rôle très-actif dans ces évènemens, lorsqu'on ne peut contrôler ce qu'il avance.

Quelques faits cependant, au milieu de tant d'autres, nous paraissent porter au plus haut degré le cachet de la vérité : c'est cette anarchie administrative dans laquelle le conseil de préfecture de la Manche refusait de se soumettre au Décret impérial qui saisissait celui d'Ille-et-Vilaine de toutes les questions relatives aux dessèchemens de la Baie; les arrêtés contradictoires rendus par les deux conseils sur une foule de points, continuant ainsi la guerre que s'étaient livrée les parlemens de Normandie et de Bretagne. Pendant ce temps, les travaux ne marchaient pas; ceux qu'on avait exécutés, envahis par la mer, périssaient faute d'entretien;

Digitized by Google

la malveillance des populations, livrée à elle-même, cherchait de son côté à les détruire ; plusieurs fonctionnaires de l'arrondissement d'Avranches avaient profité, dit Combe, des désordres de la Révolution pour se faire adjuger des terrains sans bourse délier ; l'un d'eux, le président du tribunal civil, fut mandé à Paris par le ministre de la justice ; et enfin, à l'occasion d'un procès correctionnel intenté à Combe pour je ne sais quel délit, la Cour de Cassation dut renvoyer l'affaire devant un autre tribunal, pour cause de suspicion légitime.

Depuis lors, les travaux ont été complètement abandonnés, excepté par ceux qui ont acquis des terrains, et qui en sont restés en possession : aussi de 1,200 hectares environ qui avaient été conquis et subsistaient en 1806, en reste-t-il à peine aujourd'hui le tiers.

Le reste du Mémoire de Combe est consacré d'abord à discuter les indemnités dont il se prétend créancier envers l'État, ensuite à exposer les bases de sa demande de concession. Je ne sais quel a été le résultat de sa réclamation ; mais sa demande de concession a eu le sort de tant d'autres, aucune suite n'y a encore été donnée.

Le dessèchement des terrains de la Baie est une de ces entreprises qui ont eu de tout temps le privilège d'exciter le génie inventif des faiseurs de projets, et la convoitise des spéculateurs. Une des grandes difficultés, vous le savez, est l'inconstance du lit des trois rivières, dont la canalisation est ainsi rendue fort difficile, et qui, d'un autre côté, sont autant de brèches ouvertes à la mer pour pénétrer au milieu même des terrains qu'on veut lui soustraire. Vauban, dont le nom se présente toutes les fois qu'il s'agit de travaux projetés ou entrepris sur le littoral de la France, avait conçu le projet de réunir la Sée, la Sélune et le Couesnon dans un canal qui aurait porté leurs eaux dans la Rance : on n'aurait plus ainsi à lutter que contre la mer, c'est bien assez.

Digitized by Google

Quinette ne paraît pas avoir connu ce projet ; et eût-il voulu le mettre à exécution, on peut se demander si les États de Bretagne l'auraient laissé faire. Il avait commencé un canal de dérivation, portant en droite ligne les eaux du Couesnon, de l'anse de Moidrey au Mont Saint-Michel ; mais ce travail, dont Lemonnier ne parle pas, et qui a peut-être été suscité par les observations des États de Bretagne, justement effrayés d'un voisin aussi dangereux, n'a pas eu les résultats que l'on pouvait en attendre. Les travaux de Quinette réalisèrent en partie les craintes exprimées par Lemonnier : pendant longues années le Couesnon a coulé le long de la digue du marais de Dol par une profondeur qui atteignait jusqu'à vingt mètres ; et encore aujourd'hui, qu'il ne menace plus la côte de Bretagne, il coule toujours à l'ouest du canal de dérivation.

Tel est, Messieurs, l'historique très-abrégé des concessions Quinette. Ainsi que je l'ai dit, les nombreux détails consignés dans le Mémoire de Combe auraient besoin d'un contrôle intelligent et sévère avant d'être mis en usage.

Mais, en admettant qu'un dessèchement de tout ou partie de la Baie du Mont Saint-Michel soit possible, on doit se demander si, indépendamment du plus ou moins de facilité qu'il rencontrerait, ou de bénéfice qu'il procurerait aux entrepreneurs, ce qui ne regarde qu'eux, des intérêts supérieurs à la conquête de 24,000 hectares environ de terres labourables ne viennent pas élever la voix ?

Indépendamment des propriétaires de salines, dont le droit est facilement appréciable en argent, ces intérêts nous paraissent de deux sortes, l'agriculture, et la sécurité de la partie des côtes de France, comprise entre le cap Frehel et Granville.

Le département de la Manche est bordé, dans presque toute son étendue, de tanguières inépuisables qui, exploitées depuis un temps immémorial, sont une des principales sources

Digitized by Google

de sa richesse. Le plus grand de ces dépôts, la Baie du Mont Saint-Michel, est, par sa position, à même de fournir des quantités prodigieuses de tangue dans un rayon très-considérable. La proximité du lieu d'extraction, la facilité des chemins et de l'exploitation concourent à ce qu'il en soit ainsi ; et l'utilité de cet engrais est telle que, comme le déclare M. Baude (dans un article publié dans la *Revue des Deux-Mondes* sur cette partie des côtes de la Manche), s'il fallait poser la question en ces termes, la suppression de la tangue ou le non-dessèchement, il faudrait choisir, sans hésiter, le maintien de ce qui existe.

Il est vrai que la disparition complète des tanguières ne doit pas inquiéter ; les sondes du *Pilote-Français* nous apprennent en effet que tout le fond de la Baie de Cancale se compose de matières de même nature que celles qu'on trouve dans les parties qui découvrent autour du Mont Saint-Michel. L'inspection des lieux ainsi que l'analyse chimique démontrent que la tangue est une formation marine-calcaire, un mélange composé principalement de sable et de coquilles réduites à un extrême état de division, déposé par la mer presque tout le long de la côte : aussi, en admettant que la limite en soit portée plus loin, ce ne seraient que quelques kilomètres de plus à faire pour les voitures qui viennent la chercher.

Mais il faut observer aussi que les chemins, dans des terrains de la nature de ceux qu'on veut conquérir, sont d'un entretien difficile et coûteux ; qu'ils sont généralement mauvais, et que quelques kilomètres ainsi ajoutés aux longues routes souvent parcourues pour chercher la tangue, équivaudraient à une destruction presque complète des lieux d'exploitation.

D'un autre côté, Messieurs, la sécurité des deux ports de Granville et de Saint-Malo, les plus importans, après le Havre, des côtes de la Normandie et de la Bretagne, au point de vue du commerce maritime, serait peut-être plus sérieusement

Digitized by Google

compromise qu'on ne serait disposé à le penser au premier abord, par des travaux de dessèchement entrepris sur une vaste échelle.

La théorie de l'action réciproque du soleil et de la lune sur l'Océan, et par conséquent la théorie des marées, fondée par Newton, n'avait pas encore reçu à l'époque de Lemonnier tous les développemens et toute la précision rigoureuse qu'elle a dûs depuis aux travaux de Laplace. Aussi, ne faut-il pas s'étonner de voir Lemonnier se prononcer toujours avec une certaine hésitation lorsqu'il s'agit de ce phénomène.

Mais ce qui était constant à l'époque où il écrivait, et ce que de nombreuses observations ont confirmé depuis, c'est que, sur les côtes de la Manche, soit en France, soit en Angleterre, la marée marche de l'ouest à l'est. Les heures de la hauteur de la mer recueillies par Lemonnier, diffèrent peu de celles observées sur nos côtes depuis 1829.

Le flot, qui se propage en liberté le long des côtes d'Angleterre, rencontre sur celles de France une barrière infranchissable, qui s'étend, du nord au sud, sur une longueur de trente à trente-cinq lieues, la côte du département de la Manche. Il est évident que la mer, rencontrant cet obstacle perpendiculaire au sens dans lequel elle marche, doit s'y accumuler en quantités plus considérables que s'il n'existait pas. L'eau tendant toujours à se mettre de niveau, il en résulte que ces grandes masses doivent chercher à se frayer un passage par où elles peuvent, car elles ne peuvent séjourner long-temps à des hauteurs aussi considérables que celles où elles arrivent à Granville, Saint-Malo et Chausey. Dans le nord du département, le Raz-de-Blanchard, et les passes à l'ouest d'Aurigny leur permettent de se rendre dans un espace libre, où cependant elles rencontrent le courant principal, qui leur offre un obstacle beaucoup moins infranchissable que celui qui résulte des terres.

Digitized by Google

Dans le sud, dans l'espace compris principalement entre Jersey et Saint-Malo, il n'en est pas de même. Les eaux qui s'y accumulent ne peuvent s'écouler que par où elles sont venues, et avec plus de lenteur; car il a été observé depuis long-temps que la marée met environ trois quarts-d'heure de plus à descendre qu'à monter. Joignons à cela la configuration de la côte qui, à partir du cap Frébel, se dirige vers le sud-est; il en résultera que la vitesse des eaux, à partir de cet endroit jusqu'au fond de la Baie, sera considérable; elle atteint en effet, devant Cancale, jusqu'à cinq milles à l'heure[1]. De là probablement la tendance des eaux dans ces parages à se creuser toujours un lit vers l'est; et si l'on fait attention que sur cette partie de la côte, les falaises elles-mêmes, composées de roches inattaquables chimiquement par l'eau, ont été entamées par l'action incessante des vagues de la mer; que tous ces environs sont semés d'écueils et de bas-fonds sans nombre, combien est vraisemblable l'opinion de ceux qui pensent qu'à une époque très-ancienne des terres basses ont existé sur un grand nombre de points du littoral, et qu'elles ont disparu par suite des envahissemens de la mer?

Le mouvement progressif de la mer paraît aujourd'hui terminé, grace au rôle que nous semble remplir la Baie du Mont Saint-Michel. Ne pourrait-on pas la comparer à un déversoir, où se porterait, dans des circonstances données, le trop plein des eaux de la mer? Et il ne faut pas croire que ce soit une faible quantité d'eau qui s'y accumule les jours de grande marée; si le chiffre de 24,000 hectares de surface est exact, en calculant la profondeur moyenne de la Baie à

[1] Voyez *Instructions Nautiques pour les côtes de France, partie comprise entre le cap la Hague et les Héaux de Bréhat*, par M. Givry, pages 1 à 12, et page 24. Il confirme, sur ce dernier point, ce que Lemonnier semblait deviner.

Digitized by Google

six mètres, ce qui n'a rien d'exagéré, nous arrivons, les jours de grande marée, à l'énorme masse de 144,000,000 de mètres cubes d'eau, quantité bien autrement considérable que celle qui faisait peur aux États de Bretagne.

Cette masse, qui se répand aujourd'hui dans un espace peu profond, où sa force est considérablement diminuée, devra, si on l'empêche de suivre son cours actuel, se retrouver ailleurs; et alors n'est-il pas permis de craindre que, n'agissant plus seule, mais ajoutée à de plus grandes masses, par de plus grandes profondeurs, sa force ne s'ajoute aussi à celle qui frappe les côtes, et, en admettant que les ouvrages d'endiguement soient assez puissans pour lui résister, que d'autres points ne soient exposés à de grands dangers?

Ce serait dépasser les bornes de ce rapport, que d'entrer dans des considérations sur les causes de la disparition des terres basses qui s'étendaient probablement bien au large du Mont Saint-Michel. Mais, sans remonter si haut, nous voyons sur nos côtes des évènemens correspondant à des travaux de conquête sur la baie. Les marais de Dol ont été endigués vers le XI^e ou le XII^e siècle, et c'est vers cette même époque qu'a commencé, d'après des documens qui paraissent dignes de confiance, le creusement de la rade de Saint-Malo et la formation de la partie principale du port de Granville, aux dépens des prairies basses et plates qui existaient en ces endroits. Quelques siècles plus tard, les travaux de Quinette sont exécutés; peu de temps après, les digues du marais de Dol sont menacées, et, au moment où ils ont atteint leur plus grand développement, un quartier tout entier de Granville disparaît, détruit par la mer. Ce dernier fait n'est pas seulement à l'état de chronique ou de tradition; il y a cinquante ans environ qu'il s'est passé, sous les yeux d'une population tout entière, et, aujourd'hui encore, un grand nombre de propriétaires conservent les titres d'im-

Digitized by Google

meubles dont les emplacemens sont aujourd'hui occupés par la mer[1].

Sont-ce les travaux exécutés à Dol et à Pontorson, qui ont causé ces évènemens? Bien téméraire qui pourrait l'affirmer; cependant, une pareille simultanéité est de nature à faire grandement réfléchir, et à appeler l'attention du gouvernement, protecteur des intérêts généraux; et alors ne sera-t-il pas permis de conclure, comme l'ont déjà fait Cassini, Bossut et Lemonnier, que la possibilité d'un grand mal pour les côtes voisines doit rendre circonspect lorsqu'il s'agit d'accorder la permission de faire des travaux dont les conséquences seraient aussi désastreuses?

Avranches, 4 *Août* 1852.

---

[1] Un assez grand nombre de maisons et de terrains à Hérel et sous Roche-Gautier.

Digitized by Google

RAPPORT SUR LE DESSÈCHEMENT

DE LA BAIE DU MONT SAINT-MICHEL,

envisagé au triple point de vue de l'Archéologie, de l'Art et de l'Histoire,

Par M. Ed. Le Héricher.

I.

A d'autres corps appartenait, Messieurs, le devoir d'élever la voix en faveur des intérêts matériels menacés par le projet de Dessèchement de la Baie du Mont Saint-Michel; à vous, il appartenait de l'élever en faveur des intérêts d'art, d'histoire, d'archéologie engagés dans cette entreprise, qui jette dans le pays une perturbation universelle : à d'autres les intérêts du corps, à vous les intérêts de l'esprit. Nous ne nous dissimulons pas que si, en principe, les intérêts de l'esprit sont supérieurs à ceux du corps, puisque la matière n'a de valeur qu'en vue de l'esprit dont elle est l'instrument et l'esclave, nous ne nous dissimulons pas qu'en notre temps, et parmi nous peut-être, ces rapports sont souvent intervertis. Nous n'ignorons pas

Digitized by Google

qu'aux yeux de bien des personnes c'est une puérilité, et presque un ridicule de penser à autre chose qu'aux faits palpables et aux intérêts sensibles, et que c'est à un rang secondaire que se présentent sur le champ de bataille ceux qui combattent pour la beauté de la nature, les souvenirs de l'histoire, les inspirations de la poésie et les magnificences de l'art. Mais, comme à l'heure du combat il serait inopportun de soulever des rivalités, comme tous les intérêts se rallient en ce moment sous le même drapeau, et, comme nous nous adressons à des esprits d'élite qui reporteront nos vœux à un Gouvernement éclairé, nous faisons notre devoir : Société d'Archéologie, de Littérature et d'Arts, nous défendons les intérêts confiés à notre zèle et à notre dévouement.

II.

Avranches n'a pas, ou n'a plus de monumens; Avranches n'est point animée par le commerce ou l'industrie; la vie sociale y est moins intense qu'autrefois; la vie à bon marché n'est plus une de ses attractions. Que lui reste-t-il donc? Il lui reste ce qui fait son caractère, son originalité, sa gloire : il lui reste la Baie du Mont Saint-Michel, sur laquelle se projette son promontoire, ceint de deux larges rivières ou estuaires; il lui reste ce vaste bassin, découpé par des caps et encadré dans de riches campagnes, tantôt plaine de sable, tantôt bras de mer ou lac, *cette terre marine*, comme l'appelle un vieux poète normand, tableau mobile au gré des marées, du mouvement des courans et des jeux de la lumière. Voilà le charme d'Avranches, sa beauté, sa poésie : et, comme cette Baie est unique sur la terre, Avranches peut se vanter d'avoir sous ses yeux le plus beau spectacle qu'il soit donné à l'homme de voir : il y a de plus beaux cieux, il n'y a pas un plus beau lieu.

Digitized by Google

Supprimez la Baie du Mont Saint-Michel : Avranches, à part une certaine propreté et quelque élégance, devient une ville quelconque qui montre à l'étranger, peu surpris, des boulevarts, et quelle ville n'a pas de boulevarts? une statue, et quelle ville n'a pas de statue? L'étranger n'y trouve ni art, ni nature : il va chercher ailleurs : le Français va à Granville ou à St-Malo, pour y contempler la mer; l'Anglais va habiter sur les bords de la Rance, à Dinan, sur les bords de la Loire, à Tours. Si la pureté de l'air était un privilège en Normandie, ce bien précieux serait une consolation pour Avranches dans son déplorable veuvage ; mais cette condition première de l'existence normale doit être fortement compromise, au dire des médecins, quand la Baie sera une eau dormante pour devenir marais, quand elle sera marais pour devenir boue, quand elle sera boue pour devenir terre. Pour jouir des bienfaits de cette création artificielle, il ne faut que savoir attendre ; mais la chose ne sera guère possible aux générations présentes que le vent de Sud enveloppera dans les effluves des marais de Dol, de Pontorson et d'Avranches. Les premiers travailleurs et les premiers colons de ce sol diluvien, comme ceux du canal de Pontorson, il y a cinquante ans, paieront leur dette d'abord, et offriront, avec d'intéressans batraciens, l'homme fossile aux géologues de l'avenir.

L'influence des lieux sur l'esprit est un fait délicat qu'il ne faut pas nier, parce qu'il n'est pas positivement, quotidiennement appréciable. De toutes les formes indirectes de l'éducation, la plus puissante est l'éducation par les yeux, par les influences atmosphériques, par les qualités que je n'appellerais pas esthétiques, si je connaissais un autre mot, c'est-à-dire celles de laideur ou de beauté. Voilà pourquoi les montagnards ont plus d'imagination et d'âme que les gens de la plaine, et les marins des facultés plus riches et plus élevées que leurs frères de la guérite et de la caserne. Dans

Digitized by Google

cette ville d'Avranches, où l'on se plaît à reconnaître que le niveau intellectuel est plus élevé que dans les villes du même ordre, où l'imagination est plus vive, où l'élégance a meilleur goût, où les mœurs sont plus pures, où les formes, comme l'on dit, sont plus distinguées, sait-on bien quelle part, dans ces qualités, revient à la pureté de l'air, au charme, à la beauté, au grandiose du paysage, à l'harmonie d'une riche nature et à la religieuse grandeur de ses spectacles ? Pour bien des gens, ces idées ne sont que de la subtile métaphysique ou de la poétique quintessenciée ; pour ceux qui croient à l'influence de ces grands maîtres que Dieu donne à l'homme dans le soleil, la mer et la terre, ils sont persuadés qu'enlever à ce pays ses grèves et sa mer, ce que Châteaubriand appelle ses plaines pélagiennes, avec leur frange d'écume, au bord des campagnes, qu'il représente sous l'image des Néréïdes brodant le bas de la robe de Cérès, c'est dérober à ce beau pays une partie de son élégance, de sa moralité, de sa poésie.

Supprimer la Baie, c'est encore enlever à ce pays son histoire, l'héritage des ancêtres, la leçon du passé. Car, enfin, c'est là qu'est venu Charlemagne, c'est dans ces sables qu'ont passé Guillaume-le-Batard et Harold-le-Saxon pour guerroyer contre la Bretagne ; c'est là que se sont heurtées les armées des fils du Conquérant dans des luttes qu'interrompait le flux, en emportant les débris et les morts. C'est là surtout, gloire immortelle, que le drapeau de la France, cerné par les armées et les navires de l'Angleterre, est resté debout, alors qu'il était abattu dans toute la Normandie. Otez à ces faits leur théâtre mobile et merveilleux, et vous les effacez des souvenirs : le sol ne dit rien à la mémoire, il reste muet ; et comment comprendre alors les poètes et les conteurs qui ont illustré ce sol riche en merveilles, Guillaume de St-Pair, le poète du Mont St-Michel ; Robert Wace, l'Homère des temps héroïques de la Norman-

Digitized by Google

die ; G. Le Breton, qui le décrit à la manière antique : *est locus in medio situs æquore ;* Jean Vitel, le chantre des « sablons du champ Tombéan ; » Charles Nodier, le fantastique conteur ? Et ce monde de chroniques, de miracles, de légendes, d'histoires élaborées dans le Mont Saint-Michel, et dont nous avons le dépôt, n'offrira que des faits sans théâtre, des pensées sans leurs causes inspiratrices, des tableaux sans cadre, des évènemens sans témoins.

Supprimer la Baie du Mont Saint-Michel, c'est enlever aux villes de ses bords leur caractère, leur histoire, leur écusson : c'est effacer sur l'écusson d'Avranches les saumons d'argent, *Abrincas salmone feraces*, c'est effacer les dix coques ou coquilles de sable du champ-d'argent de l'abbaye du Mont Saint-Michel, les poissons d'argent jouant dans les vagues sur l'écusson de la ville du Mont, et les deux cygnes qui accostent un pont aux trois arches d'argent sur l'écusson de Pontorson.

III.

Toutefois, l'on comprend encore Avranches sans la Baie, mais sans elle le Mont Saint-Michel ne se comprend plus. Le Monastère au péril de la mer, *in pelago maris, in periculo maris, in procella maris*, le Monastère où avait été créé l'Ordre avec la devise, *Immensi tremor Oceani*, la forteresse bloquée par des navires du côté de la mer, par des troupes sur ses rivages, et délivrée par les vagues, par ses chevaliers, et par les Bretons à l'abordage « ayants cramponné les vaisseaux et combattants main à main, » dit D. Huynes ; le Mont Saint-Michel en terre ferme n'a plus de sens historique. Pour quiconque lit une des nombreuses histoires qu'il a inspirées, pour ceux surtout qui sont versés dans ses manuscrits, l'existence de la merveille de l'Occident, sans la mer et les

Digitized by Google

grèves, n'est plus qu'une légende fantastique. Si l'esprit, il est vrai, peut se transporter dans une réalité passée, il faut qu'il fasse effort; il n'est pas aussi charmé, aussi captivé, aussi croyant que quand il peut asseoir les faits sur leur théâtre, *quam quæ sunt oculis subjecta fidelibus.* Si le nom du Mont Saint-Michel au péril de la mer devient absurde et inintelligible, il en sera de même de plusieurs de ses parties. Que signifieront désormais la Tour-des-Pêcheurs, la Tour-de-l'Escadre, la Tour-Boucle, dont le nom venait des anneaux où s'amarraient les vaisseaux ?

Tous ceux qui voient le Mont Saint-Michel s'accordent à lui reconnaître un caractère particulier : il est étrange pour les modérés, il est sublime pour les enthousiastes; mais il est certain que personne n'a rien vu de pareil, rien d'analogue, rien qui en approche. Quelle chose fait donc son caractère ? Presque tout ce qui est là se retrouve ailleurs plus grand, quelquefois plus beau : il y a cent cathédrales plus belles que son église, par exemple ; mais le site de toutes ces choses leur donne une valeur qui en fait des merveilles: « c'est une pyramide d'architecture sur une montagne pyra- » midale, élancée dans la région moyenne des airs, isolée » dans un désert de sable ou sur une mer. » Ce caractère étrange, religieux, effrayant même, lui vient de son isolement dans de vastes espaces. Sans les grèves, son architecture n'a, pour ainsi dire, plus de sens : si la montagne n'est pas une île, pourquoi ses édifices ne se sont-ils pas étalés dans un libre espace ? Pourquoi ces salles sur des souterrains, et des cloîtres sur des salles ? Pourquoi cette superposition d'un réfectoire sur une écurie, d'un dortoir sur un réfectoire ? Pourquoi le Monastère n'a-t-il pas cherché, comme presque tous les autres, la quiétude des vallées ? Abbaye, elle perd sa grandeur et sa religion ; prison, elle perd sa sûreté ; forteresse, un de ses plus puissans moyens de protection.

Le temps des pèlerinages est passé ; mais il est une espèce

Digitized by Google

de pèlerinage qu'on fait encore : c'est lorsqu'on entend dire ou qu'on lit que dans un coin de la Normandie, entre la mer et des grèves mouvantes, « émergeant des sables ou de la mer, » dit le Cartulaire, » tantôt île, tantôt pyramide dans le désert, dans un site magnifique, unique au monde, au milieu des harmonies les plus graves ou les plus riantes de la mer, des grèves et des campagnes, loin des hommes et près de Dieu, il y a un monastère, un château, une ville. L'étrangeté du site n'est-elle pas pour plus de moitié dans le pèlerinage du plus grand nombre, que n'attirent pas assurément l'étude de l'art, le charme de l'histoire et l'amour de l'antiquité ? Combien de pèlerins, de visiteurs, de curieux viendront maintenant voir un monastère, une antiquité dans des prairies, au sein de la campagne, en terre ferme enfin ? Que deviendra la population du Mont Saint-Michel ? Elle qui ne vivra plus de la coque, que deviendra-t-elle, ne pouvant vivre du voyageur et de l'étranger ?

Ile ou montagne, pyramide dans le désert, ou colline rustique et bocagère, le Mont Saint-Michel monumental gardera toujours une grande valeur aux yeux de l'artiste et de l'antiquaire ; il gardera son corps ; mais il aura perdu son âme. En perdant ces déserts qui, comme s'exprime son Cartulaire, sont chers à ceux qui cherchent à pénétrer les secrets du Ciel par l'élan de la contemplation « *per contemplationis subtilitatem* » il perd son caractère religieux et ascétique. La vie de ces pierres vivantes, *lapides vivi*, cette vie monacale de prière, de contemplation, de rêverie, qui s'exhale encore de toutes parts du Mont Saint-Michel, planant sur les solitudes de cette montagne, que l'on a appelée le plus beau piédestal de l'homme pour s'élever vers le Ciel, ce sentiment des existences antérieures, cette vie, cette âme s'évaporeront dans les espaces rétrécis. Quand la prairie et les bocages d'un autre bois de Sciscy environneront la montagne, l'églogue et l'idylle pourront s'en réjouir, et l'imagination riante pourra

Digitized by Google

ressusciter les idées païennes comme elle faisait dans les abbayes voisines de la Luzerne et de Montmorel ; mais assurément l'austère religion de la Thébaïde, la poésie des mers et des solitudes, les grandes pensées de la contemplation, le sublime enfin auront disparu.

Il y a toute une littérature qui a le Mont Saint-Michel pour objet, bibliographie riche et variée d'œuvres faites au-dedans et au-dehors du Monastère. Les œuvres de ses moines, dont l'un dit de ce lieu « qu'il peut à bon droict passer pour » une des merveilles du monde, » sont généralement manuscrites : ce sont des récits, des légendes, des miracles, des prières inspirées par la mer, par les grèves, par les solitudes. On a ainsi évoqué ces temps de contemplation en face de l'infini : « Penchés sur le parapet du parvis, les moines, au » soleil couchant, jouissaient d'un magnifique spectacle, alors » que l'astre radieux inondait de lumière les eaux, les sables » et leurs canaux, ou que, dans les belles nuits, les eaux » dormaient dans les splendeurs de la phosphorescence, ou » que la mer, avec sa grande voix mêlée à celle des vents, » arrivait en roulant sa barre courroucée, et pour ainsi dire » animée, et enveloppant la montagne, l'isolait du continent » comme un séjour merveilleux qui n'était pas le ciel, mais » qui n'était plus tout-à-fait la terre. En outre, cette mer » était la source, la mère des miracles qu'acceptait leur foi, » qui entouraient le Mont d'une auréole de divinité, et les » livres du monastère étaient pleins des merveilles de l'Océan » redoutable. Dans leurs souvenirs bibliques, ils revoyaient » une partie des miracles du Désert et de la Mer Rouge. » Eh bien ! tous ces livres monastiques, et cette foule d'œuvres faites en ce siècle, poésies, romans, histoires, voyages, archéologies, descriptions, notices, essais, périssent en grande partie, alors que disparaissent les grèves et que recule la mer.

Il y a aussi toute une statistique qui se rattache au Mont Saint-Michel monumental et historique, un ordre entier d'in-

Digitized by Google

dustries qui tiennent leur existence du visiteur, et qui donnent à leur tour une vie, une physionomie à la scène du Mont et des grèves, industries placées en-dehors des statistiques ordinaires, industries modestes, il est vrai, mais qui forment encore un ensemble très-respectable. En abolissant les grèves, en reculant la mer, en amoindrissant le Mont Saint-Michel, a-t-on pensé au libraire qui vend les livres et les images, au voiturin qui y porte de nombreux visiteurs, à l'hôtelier qui les héberge et les nourrit, au guide, au cicerone, au passeur, au prisonnier qui retire quelque bien-être de l'aumône déposée dans son tronc, ou de sa tresse de paille, de sa sculpture de coco, ou de sa filigrane d'ivoire? Voilà bien des gens dont l'existence sera compromise ou amoindrie; et, quand le Mont n'aura plus autour de lui ces élémens d'animation, quand il aura perdu en outre le saunier, le tangueur, le douanier, le touriste, le naturaliste, le pêcheur et la coquetière, il aura perdu ses vivantes originalités, et le pittoresque de sa population.

Si Avranches devait perdre son golfe de sable et d'eau, si la Montagne merveilleuse, fille de la mer, comme l'Écriture appelle les îles, devait devenir une autre Aigues-Mortes, croupissant dans les marais, l'histoire locale dirait peut-être un jour que cette transformation malheureuse ne s'est pas opérée sans que ce pays ait exprimé ses vœux par tous ses organes: Société d'Agriculture, Société Médicale, Société d'Archéologie. Espérons toutefois que les hommes et les élémens mettront obstacle à des projets qui blessent les intérêts généraux du pays, et que nous ne dirons pas avec un poète anglais, qui a dignement chanté le Mont Saint-Michel de Normandie,

Farewell, farewell time-hallowed pile!
Adieu, thou wild blue Normand bay.

Adieu, adieu monumens sanctifiés par le temps,
Adieu, toi bleue et sauvage baie de Normandie.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

PSALTERIUM JUSTÈ LITIGANTIUM

de JACQUES DE CAMP-RONT,

Par M. A. M. Laisné, Vice-Président.

Un écrivain de plus à ajouter à la liste de ceux qu'a produits une contrée est toujours une conquête sur l'indifférence et l'oubli. Sous ce rapport, je crois pouvoir réclamer quelques momens d'attention pour l'un des ouvrages les plus originaux qui existent, et qui est dû à un Avranchinais, *Jacques de Camp-Ront*, prêtre, appartenant à la noblesse, et curé de Vergoncey. Ce petit ouvrage, in-12, a été publié en latin, à Paris, en 1597, sous le titre singulier de *Psalterium justè Litigantium* (Psautier du juste Plaideur). Il est rare et peu connu, et il ne m'a été révélé d'abord que par une note de M. *Rathery*, d'après une autre de M. *Floquet*; mais il est cité parmi les livres les plus singuliers par M. *Dupin*, dans sa *Bibliothèque du Droit*, qui en donne même une analyse, légèrement inexacte toutefois, et un peu sévère. La Bibliothèque impériale n'en a qu'un seul exemplaire, et ne possède rien autre chose du même auteur.

Digitized by Google

L'origine de ce petit livre est assez curieuse, et l'auteur lui-même l'indique dans une pièce par laquelle il le termine. Une inimitié capitale, résultat de vingt années de procès acharnés, dus probablement aux relations de voisinage, existait entre la famille de *Jacques de Camp-Ront* et celle de *Julien Rogeron des Préaux*, qui avait poursuivi et dépouillé de ses biens le père de l'auteur : l'auteur paraît même lui reprocher d'avoir fait assaillir et assassiner ce père[1]. Pendant les guerres civiles de la Ligue, l'auteur, comme ecclésiastique, avait cru nécessaire, pour sa sûreté, d'émigrer en Italie et en Espagne, et était revenu habiter Fougères avant d'oser reparaître tout-à-fait dans le pays. Durant cet intervalle, la demeure de Rogeron des Préaux, qui était près de Saint-James, comme celle des Camp-Ront, avait été envahie et pillée, et celui-ci accusait le curé de Vergoncey d'avoir exécuté ou fait exécuter cette attaque. Rogeron, qui, après un premier pillage[2], s'en était pris à tout le monde, et qui se vante d'ailleurs d'être le fléau des *Camp-Ront*, ne manque pas cette fois de s'attaquer à l'auteur, et obtient prise de corps contre lui, mais le parlement autorise Camp-Ront à garder seulement la ville;

[1] Il le nomme *Raventius Aubrochius*, de Ravent d'Auberoche. C'est sans doute le dernier dont parle M. l'abbé Desroches, dans le passage suivant de son *Histoire du Mont Saint-Michel*, tome II, p. 222, en faisant l'énumération des seigneurs du pays qui s'étaient distingués en faveur de la Religion catholique dans les guerres de la Ligue : « Pierre de Campront, avocat du Roi en cette ville; Raveu de Cam- » pront, sieur d'Auberoche, seigneur de Saint-Benoit, dont le fils fut » tué, l'an 1590, dans la maison du *Cheval-Noir* à Avranches. »

[2] M. l'abbé Desroches (tome II, p. 228), parle d'une invasion exécutée, la nuit, dans sa demeure, par Montgommery; ce n'est probablement pas le même fait.

un bailli n'en continue pas moins des poursuites ; et le parlement les annule et ordonne une enquête sur le tout ; de plus, à cause du temps pascal, il accorde liberté entière pour quinze jours au curé accusé. Rogeron alors se plaint d'injustice, et demande, par un revirement de procédure, que la cause soit renvoyée à la *chambre de l'édit*, section du parlement, qui avait été chargée, par un édit spécial, de l'examen des questions relatives à la religion réformée, et à laquelle il prétend que doit être renvoyé cet épisode des guerres de religion. C'est à ce moment que Camp-Ront présente au parlement son singulier Psautier, en même temps qu'une requête latine qu'il y joint, et d'où j'extrais ces détails, qui m'ont paru n'être pas sans intérêt pour faire connaître l'époque. Dans cette sorte de plaidoyer, d'un latin pur et élégant, même un peu recherché, qui ne manque ni d'images, ni de chaleur, ni de mouvement, et dont la disposition est assez habilement combinée, il se défend surtout par son absence lors du pillage, il repousse par des raisons spécieuses quelques témoignages qu'on lui oppose, il peint de couleurs vives la haine et la méchanceté de son adversaire, il présente au parlement le Psautier qui doit puissamment le protéger, et, fort de la justice de sa cause, tout en s'indignant de la mauvaise chicane de son adversaire, il accepte avec confiance tous les juges devant lesquels on voudrait l'entraîner ; enfin, en véritable prêtre, il se résigne à son sort, quel qu'il doive être ; s'il était dépouillé, il penserait que Dieu aurait voulu le purifier par la pauvreté. Rien ne dit formellement dans l'ouvrage quelle fut l'issue de ce procès : cependant je pense qu'il dut le gagner ; le fait même que tout cela fut imprimé, ce qui ne dut avoir lieu que postérieurement, l'annoncerait assez, et quelques passages l'indiquent aussi.

C'est donc pour ce grave procès qu'il eut l'idée de composer une série régulière d'invocations de la protection céleste

Digitized by Google

à l'usage des plaideurs consciencieux. Ce n'est point au hasard qu'elles se succèdent, mais bien suivant un plan régulier, exposé d'abord dans une pièce de dix distiques latins. Il y passe en revue, en vingt-huit points, toutes les phases de la procédure, tous les objets, toutes les situations, tous les sentimens dont devra se préoccuper le plaideur, entre autres, la prière, l'adversaire, la loi, les témoins, les ruses, la calomnie, la vérité, la justification, la justice, les craintes, l'innocence, les tribulations, l'espérance, la pitié, le juge, le jugement, le salut, le triomphe. Il réunit sur chaque sujet tous les versets des Psaumes de David qui paraissent s'y rapporter, et en forme ainsi, en les reproduisant textuellement, de véritables *centons*, ce qui a exigé qu'il lût et relût bien des fois tout le Psautier. Il répartit ses vingt-huit sujets entre les sept jours de la semaine, et donne pour chaque jour : 1° une hymne de sa composition, de cinq strophes, quatre pour les quatre objets du jour, et une finale ou *doxologie*, selon l'usage ; 2° cinq psaumes avec antiennes, quatre pour les quatre objets du jour, et le cinquième d'actions de graces d'avoir été exaucé sur ces quatre objets, reproduits par ordre ; 3° quatre versets et quatre répons relatifs aux mêmes objets, et une oraison, de sa composition, qui les résume dans le même ordre.

Il ajoute une semaine de sept psaumes seulement, avec une oraison, et qu'il appelle psaumes de l'église militante. Ce ne sont que des *centons*, comme les premiers, mais qui sont destinés à peindre l'église militante, soit dans ses joies et ses afflictions de l'Ancien Testament, soit dans les persécutions que l'église moderne éprouvait de la part des Turcs et des autres infidèles (sans doute il pensait à des ennemis moins éloignés, mais n'osait les nommer), et ses espérances de triomphe, soit dans ses travaux spirituels, et qui peuvent encore s'appliquer aux positions analogues du plaideur.

Digitized by Google

Enfin, comme je l'ai dit, il termine par l'exposé dont j'ai tâché de donner une idée.

Comme œuvre sérieuse, sans doute ce livre n'aurait pas de valeur; mais comme jeu de patience et d'instruction, il ne laisse pas que d'être assez remarquable, et c'est sans doute à ce titre qu'il a été approuvé par deux docteurs en théologie, et que le parlement de Rouen en a accepté la dédicace[1]. Il est en outre, selon l'usage du temps, enrichi de nombreux complimens adressés à l'auteur par des amis, qui presque tous habitaient Paris, et qui paraissent avoir été assez haut placés dans la science. On remarque un de ces éloges en *hébreu*, par *Vignal*, qui était alors le professeur de cette langue au collége de France; un autre, assez étendu, en vers grecs, et signé du nom *grécisé* de Nicolas Goulu, professeur au même collége, et un quatrain français du poète connu *Bertaut*. On voit que, tout bizarre qu'il est, l'ouvrage suffit pour démontrer que *Jacques de Camp-Ront* était un homme fort instruit, et avait de belles relations parmi les hommes les plus savans de son époque.

Au reste, l'exécution matérielle est très-soignée. Le texte est dû aux presses de *Mettayer, imprimeur du Roi* d'alors; et, comme l'imprimerie royale n'existait pas encore, c'était probablement le meilleur imprimeur de Paris. Ce texte est effectivement net, et n'offre presque pas de fautes typographiques. Il est en outre accompagné de deux bonnes gravures par *Tho. de Leu*, graveur célèbre du temps. La première représente la salle du parlement avec son pavé en *échiquier* et ses murs couverts de fleurs de lis. On y voit siéger sept juges, le président au milieu, dans une niche, sur un siége élevé, sous un dais fleurdelisé, mais sans ornemens distinctifs.

[1] Quoique le parlement fût depuis long-temps fixe, il continue de l'appeler *ambulatorium consilium*.

Digitized by Google

Les robes à simarre sont aussi sans ornemens, le premier juge à droite a seul un camail ou *épitoge*, les toques sont carrées ; les deux juges des extrémités tiennent des rouleaux de papiers, ce doivent être les rapporteurs. En bas est le plaideur, en costume simple, en manteau, un livre à la main, s'adressant à ses juges, et leur présentant sans doute son *Psautier.* La deuxième représente David chantant les psaumes sur sa harpe, et inspiré par un ange. C'est donc aussi avec un certain luxe, réservé aux ouvrages de quelque mérite, que se présentait au public la curieuse production de notre auteur.

Digitized by Google

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

FRANÇOIS DES RUES,

Par M. A. M. Laisné, Vice-Président.

Il existe un ouvrage très-curieux, qui fournit sur l'histoire d'Avranches, à la fin du XVIe siècle, quelques documens remarquables et déjà utilisés avec un grand succès par les excellentes publications de MM. Alex. Motet, et Le Héricher. Cet ouvrage, quoiqu'il ait joui dans son temps d'une assez grande vogue, ce qui suppose un notable mérite relatif, est aujourd'hui très-peu connu ; l'auteur lui-même ne l'est guères que de nom : il y a donc à la fois profit et justice à en réveiller le souvenir, et à chercher à en apprécier la valeur. Je veux parler de la *Description de la France, contenant les antiquités, fondations et singularités des plus célèbres villes et places du royaume, par* François Des Rues.

Ce livre est loin d'être irréprochable, il contient même des erreurs évidentes, qui annoncent très-peu de critique ; mais il présente une masse de faits dont beaucoup ne se trouveraient

Digitized by Google

guères ailleurs, et pour lesquels il est encore fort utile à consulter. Un défaut bien réel de proportion est même ce qui le rend plus intéressant pour nous. Dans un ouvrage d'une faible étendue sur la France, si l'auteur avait réglé ses développemens sur l'importance des lieux, on ne pourrait prétendre qu'à peu de place pour Avranches. Tout au contraire, par une prédilection, qu'il n'explique pas, mais que nous allons comprendre, tandis qu'il accorde à peine deux pages à des villes considérables, telles que Bordeaux, par exemple, il en consacre un bon nombre à Avranches et à ses environs. Cela seul fait penser qu'il habitait notre pays ou qu'il y était né; et je trouve en effet dans plusieurs ouvrages récens (quoique je n'aie pu remonter à une source originale) qu'il était de la Lande d'Airou, ce que confirment les détails qu'il donne sur cette commune, quoiqu'elle fût dès-lors peu importante. Il avait d'ailleurs, comme l'ouvrage même l'atteste, de nombreuses relations avec Avranches, qu'il pourrait bien avoir habitée, ce qui donne une grande autorité à ses détails sur cette ville : et si Fr. Des Rues n'est point compté parmi les écrivains de l'Avranchin, ce n'est sans doute que parce que la Lande-d'Airou, malgré sa proximité d'Avranches, appartenait au diocèse de Coutances.

Il était utile de connaître l'époque de la publication du livre et la profession de l'auteur. Un exemplaire que je possède, provenant de feu M. *Romier*, et qui paraîtrait être le seul existant maintenant à Avranches, ayant malheureusement son titre en partie déchiré, ne me donnait pas ces renseignemens ; le texte même, examiné attentivement, ni deux notes des manuscrits du docteur Cousin ne levaient pas encore toute incertitude. C'est pour y parvenir que j'ai fait des recherches dans les bibliothèques publiques de Paris, de Caen, de Rouen et de Troyes.

Tout d'abord la précieuse bibliothèque historique du Père Lelong m'a appris que ce livre fut accueilli dans son temps avec beaucoup de faveur, et qu'il eut les honneurs de nombreuses

Digitized by Google

éditions, dans plusieurs villes différentes. J'en ai trouvé de Coutances, in-16, 1605 et 1608, de Rouen, in-8°, 1608, 1611 ou 1619 et 1624, de Saumur, 1609, de Lyon, in-8°, 1610, de Troyes, in-12, 1611, et une deuxième de la même ville, sans date.

Il en existe deux exemplaires à la Bibliothèque Impériale, un à chacune des bibliothèques Mazarine, Sainte-Geneviève et de l'Arsenal, et à celles de Troyes, de Rouen et de Caen. Ces exemplaires sont presque tous d'éditions différentes. Ceux des deux dernières villes seulement sont pareils au mien, et m'ont appris qu'il a été imprimé à Troyes, mais sans millésime; cependant tout annonce que c'est vers 1620. On m'a assuré qu'il n'y en a point à la bibliothèque de Coutances, ce qui est assez extraordinaire[1].

Mais ces recherches m'ont fait découvrir à la Bibliothèque Impériale un autre ouvrage du même auteur, ouvrage bien plus bizarre, et qui n'est d'ailleurs nullement historique. Il est intitulé *les Fleurs du bien dire* ou *les Marguerites françaises*, et a aussi obtenu plusieurs éditions, de 1606 à 1625, à Rouen et à Paris. Le savant *Barbier* lui attribue également un livre de même nom publié à Paris dès 1598; mais la date du privilège, qui n'est que de 1606, me fait croire, malgré une si grave autorité, que c'est une erreur.

Je noterai encore que, dans une édition de 1619 de ses *Marguerites françaises*, l'auteur annonçait un troisième ouvrage, *le Livre d'honneur* ou *le Temple d'honneur*, que je n'ai pu trouver nulle part, et que je présume n'avoir point été publié.

[1] J'ai remarqué, comme une circonstance fort singulière, qu'une de ces éditions est terminée par le *Pater Noster* en neuf langues, au nombre desquelles le *Breton* et le *Bas-Breton*, et par le *Credo* en quatre langues.

Digitized by Google

Aucune des éditions de ces deux ouvrages ne donnant de notice sur l'auteur, c'est dans leur texte même qu'il m'a fallu chercher quelques notions sur ses relations et sa profession. A l'article d'Angers, il dit qu'il y étudiait [1] en 1601 le droit civil et le droit canon, ce qui suppose qu'il avait, selon les habitudes d'alors, de 20 à 25 ans, et qu'il était né avant 1580. Le docteur Cousin dit, je ne sais sur quel fondement, qu'il mourut en 1620; mais je pense qu'il dut vivre au moins jusqu'en 1625, date de ses dernières éditions.

Les nombreuses relations qu'il avait, d'une part, avec des magistrats et des jurisconsultes, de l'autre, avec des ecclésiastiques, et ces études dans l'un et l'autre droit, que faisaient alors marcher de front ceux qui voulaient occuper un rang honorable dans le clergé ou parmi les légistes, ne me laissaient de choix qu'entre ces deux carrières. Enfin, un exemplaire des *Fleurs du bien dire* portant la qualification de *P. Constançois*, celle-ci ne me paraît pouvoir s'interpréter que par le mot de *prêtre ;* car ses deux ouvrages étant en prose, je ne crois pas possible que, malgré quelques vers, d'ailleurs fort médiocres, insérés dans la *Description de la France*, il eût pris la qualité de *poète* [2]. Mais la qualité de

[1] *Le Voyage en France*, publié à Paris par de Varennes, en 1648, dont M. Gaudin de Saint-Brice a fait don à la Société d'Archéologie, dit que l'un des trois colléges qui existaient à Angers portait le titre *des Boursiers Normans*. C'est sans doute à ce collége qu'était Des Rues, et probablement à l'existence de ces bourses qu'il dut d'étudier à Angers. J'ignore à la générosité de qui l'on devait cette fondation.

[2] Des contrats qui sont entre les mains d'un de mes amis, prouvent qu'il y avait à Paris, en 1652, un Thomas Des Rues, prêtre, habitué de Saint-Germain-l'Auxerrois, natif de la Lande-d'Airou, en faveur de laquelle il fit un testament, prenant pour exécuteur testamentaire son neveu, qui se nommait aussi Thomas Des Rues, et qui était curé de la

Digitized by Google

Constançois veut-elle dire qu'il *habitât* la *ville* ou le *diocèse* de Coutances, ou seulement qu'il fût *attaché* à l'une ou à l'autre, quoique pouvant habiter ailleurs, par exemple à Avranches, ou seulement qu'il fût *né* dans ce diocèse, comme tout l'annonce? Je ne pourrais prononcer, toutefois le texte annonce qu'il avait beaucoup plus de relations avec l'épiscopat d'Avranches qu'avec celui de Coutances [1]. Quoiqu'il en soit, on voit que Fr. Des Rues avait trop de moyens d'être bien instruit relativement à Avranches, pour que ses renseignemens sur cette ville ne nous inspirent pas une assez grande confiance, malgré ses erreurs sur d'autres points et sa crédulité habituelle.

Cette confiance est encore fondée sur plusieurs autres circonstances. La variété des lieux où il a été imprimé annonce qu'il avait voyagé. Son titre extrêmement probable d'ecclésiastique, l'instruction qu'il supposait, et le degré auquel l'auteur avait voulu atteindre pour la sienne sont de fortes garanties, spécialement en ce qui concerne les choses de l'Eglise. Enfin, il avait des relations étendues et distinguées. A l'article d'Angers on voit qu'il y était lié avec un grand nombre de personnes instruites, entre autres avec *Pierre Le Loyer*, conseiller au présidial d'Angers et poète assez

Lande-d'Airou, et avait encore ce titre en 1671. Cela vient à l'appui de l'opinion que notre François fut prêtre. C'est probablement lui qui, ayant habité Paris, y aura appelé le premier Thomas, son neveu, sans doute, et l'y aura protégé.

Dans les mêmes actes figurent beaucoup d'autres personnes du même nom de Des Rues et de la même famille, habitant toutes la Lande-d'Airou, et dont plusieurs étaient aussi ecclésiastiques. Nouveau motif de ne pas douter que notre auteur fût lui-même originaire de cette commune, où il y a d'ailleurs un village appelé *les Rues*.

[1] Il est difficile de comprendre, d'après cela, comment il n'a eu aucune édition à Avranches, et comment le seul exemplaire qui paraisse exister ici appartient à une de celles de Troyes. Il y avait cependant à Avranches une imprimerie, et peut-être plusieurs, au moins dès 1590.

Digitized by Google

connu, et avec son fils, et qu'il s'y trouvait avec *F. Galland, poète lyonnais.* Peut-être seraient-ce ses rapports avec celui-ci qui lui auraient procuré à Lyon une édition de sa *Description de la France*, sous le titre de *Délices de la France.* Mais il est présumable qu'il a lui-même séjourné à Lyon quelque temps. Il dit quelque part avoir aussi habité Paris. Il avait des notes fort précises et très-développées sur Troyes, et il a dû être lié avec des auteurs très-instruits de cette ville, probablement même avec *Passerat* et les deux savans frères *Pithou.* Enfin, ses nombreuses notes sur Avranches et Coutances indiquent assez que c'est avec cette contrée qu'il avait le plus de rapports, et que c'est probablement elle qu'il habitait principalement.

Une autre preuve du genre et de l'étendue de ses relations est fournie par le nombre des complimens et remercîmens, en vers latins et français, qui, suivant l'usage du temps, lui furent adressés sur ses deux livres, et qu'il fit imprimer en tête de chacun. Plusieurs sont signés : on y voit figurer *Ollenix du Mont-Sacré*, auteur galant, et *André Bœda*, du Mans, *Nic. de Lattre*, d'Amiens, *Petrus Luerius*, andinus. P. F. (*Pierre Le Loyer*, d'Angers, fils de Pierre), *François Galland*, lyonnais, *Fontaine Guérin* le jeune, avocat à Angers, *Is. Grangœus*, gymnas. Vindocin. (*Isaac Lagrange*, professeur à Vendôme, poète français.) J'y remarque surtout, de notre pays, *F. du Prey*, lieut. crim. au présidial de Coutances, *R. Le Comte*, lieut. gén. civ. et crim. en la vic. d'Avranches, *J. Ricerius*, ad. (*Jean Richer*, avocat), *Nic. Martin*, vicomte d'Avranches, *Barn. Legendre* et *B. Morin*, avocats à Avranches, *Jacques de Champrepus*, *Rob. Fortin*, S. Sev. Avr. (de St-Sever-d'Avranches), *de La Villeneuve*, de Pontorson [1]. On

[1] J'ai cru devoir citer avec détail tous ces noms, parce qu'ils peuvent se rencontrer dans des pièces du temps et servir à en fixer la date ou à en déterminer la nature et le sens.

Digitized by Google

y voit encore des anonymes, entre autres un A. G. A. A., toujours avec la devise *discendo senesco*, puis des noms sans désignation de lieu, *Lachapelle*, peintre, *Adrien Chevalier*, *M. Abraham*, *H. Royer*, a., et *Moulineau*, ad. en P. (sans doute avocat en parlement), enfin, *Jac. Lemonius* pertinensis (*Jacques Lemoine*, je pense, *de Percy*), et *B. Vagandus Burgundio Erotopolianus* (..... *Le Bourguignon*, de la *Lande-d'Airou*). Cette dernière indication et celle Champrepus, avec les détails précis que l'auteur donne sur la Lande-d'Airou, son ancienne splendeur et sa ruine par une grande mortalité à la suite d'un prodige qu'il décrit d'après Robert de Torigny (1157), et dans lequel il est facile de reconnaître une trombe puissante, tout confirme bien la donnée de la tradition sur le lieu de naissance de Des Rues.

Les deux ouvrages ont d'ailleurs des dédicaces. La *Description de la France* est offerte à M. *Jacques Poirier*, sieur du Teil et d'Anfreville, président au présidial de Coutances (qui l'était bien en 1605 et 1608, mais qui devint en 1610 président au parlement de Rouen), l'autre ouvrage l'est à Mme *Marguerite de Marescot*, princesse de *Rohan-Guéméné*, qui est sans doute l'auteur d'un compliment signé *Marguerite* M..

Les *Marguerites françaises* sont un recueil, assez singulier pour un prêtre, de phrases toutes faites, principalement à l'usage des galans peu exercés dans l'art d'écrire, pour les principales situations où ils peuvent se trouver et les sentimens les plus importans qu'ils ont à exprimer, le tout rangé par ordre alphabétique. On conçoit difficilement comment il peut exister de cette futilité au moins sept éditions différentes dans les bibliothèques publiques de Paris, qui sans doute ne contiennent pas toutes celles qui en ont été faites. Cela ne donne pas une haute idée de la capacité des élégans d'alors, qui en faisaient une si copieuse consommation.

Il est plus facile de s'expliquer le succès qu'obtint la

Digitized by Google

Description de la France, véritable *Géographie historique* du royaume, distribuée par archevêchés et évêchés, et remplie de détails curieux sur les origines, les singularités et les anecdotes locales. Aujourd'hui encore elle est connue de quelques érudits, et l'un des bibliothécaires de Paris m'assura l'avoir consultée plusieurs fois avec fruit : il n'est pas étonnant qu'à son apparition elle ait été remarquée. On l'a même jugée digne d'une spoliation : car c'est bien à Des Rues qu'appartient l'ouvrage de même nom, publié à Paris, en 1611, in-24, par *Bessin*, sous le nom de *Jacques de Fonteny*, comme revu et augmenté par celui-ci. Il n'est en effet que la copie presque littérale, accrue seulement d'une table alphabétique des matières, des éditions de Coutances, que l'imprimeur s'est appropriée en supprimant le nom de Des Rues et les éloges à lui adressés, et n'employant que le nom de Fonteny, et se faisant accorder un privilége du Roi. C'est ce que j'ai constaté, malgré l'absence de son titre, sur un exemplaire qui appartient à M. *Vardon*, de Villedieu. Il semblerait que Des Rues ait le premier donné l'idée et fourni le modèle de ce genre utile et intéressant d'ouvrages, qui eut une grande faveur à cette époque, et dont il existe plusieurs publications presque de même titre, par *Jean Chenu*, Paris, 1621, et *Du Fousteau*, Vendôme, 1631 et 1633 (qui pourraient bien en avoir agi avec aussi peu de façon que *Fonteny*), mais surtout les *antiquités*, *fondations*, *singularités des villes*, *châteaux et places de la France*, *par André Duchesne*, imprimées au moins neuf fois, tant par lui que par son fils, de 1609 à 1668. Cet ouvrage, distribué par parlemens, est plus étendu, mieux proportionné, mieux écrit et plus exact que celui de Des Rues. D'ailleurs la réputation méritée que nombre d'autres productions acquirent à l'auteur contribua encore autant que ces avantages à lui assurer une supériorité décidée sur celui-ci, qui pourtant, on l'a vu, conserva sa vogue jusqu'en 1625. Je ne crois pas que Des

Digitized by Google

Rues et André Duchesne se citent l'un l'autre dans aucune de leurs éditions; mais la priorité appartient incontestablement à Des Rues, qui avait déjà publié son livre à Coutances en 1605 et 1608, et encore à Rouen en 1608, et à Saumur en 1609, lorsque André Duchesne, né en Touraine, et alors âgé seulement de 25 ans, publia le sien fort à la hâte (c'est lui qui le dit), à Paris en 1609. Il devait connaître et Des Rues et son livre, et c'était même probablement la cause de la *grande précipitation* dont il s'excuse. Il y a plus; des passages assez caractéristiques, notamment sur Coutances, Mortain, la Lande-d'Airou, et autres, semblent copiés sur Des Rues, pour lequel c'est aussi un mérite d'avoir inspiré un ouvrage qui n'a pas cessé d'être estimé encore aujourd'hui. Peut-être jugera-t-on qu'il y a quelque sévérité à ce que son nom ne figure dans aucune biographie, pas même dans la *Biographie universelle* de Michaux.

Qu'on me pardonne de ne pas quitter ce sujet sans faire remarquer le mauvais goût qui régnait alors dans la littérature légère, et qui fait bien sentir combien il était nécessaire que *Malherbe vînt* [1], et ensuite *Corneille*, pour rappeler les esprits à un genre plus sérieux et plus solide. Je veux parler de la mode ou plutôt de la manie, alors générale, des acrostiches et surtout des anagrammes. Ainsi Desrues lui-même adresse deux anagrammes, l'une en latin, l'autre en français, au président Poirier, une à François Péricard, alors évêque d'Avranches, et quatre à Mme Marguerite de Marescot de Rohan. Les auteurs des complimens à Des Rues lui en adressent, sous toutes les formes, de latines et de françaises; l'un d'eux même réunit dans une seule pièce acrostiche et anagramme. Enfin, le Jean Richer que j'ai cité s'est fait lui-

[1] Il brillait déjà, mais il n'était pas encore parvenu à corriger le monde littéraire.

Digitized by Google

même une devise singulière, *hic ornaris in Jesu*, avec les lettres un peu altérées de son nom latinisé, *Joannes Ricerius*. Comme caractère littéraire de l'époque, au moins dans notre contrée, où cependant le collége d'Avranches répandait déjà depuis long-temps la lumière, cette observation m'a paru offrir quelque intérêt.

Digitized by Google

NOTICE BIBLIOGRAPHIQUE

SUR

ALEXANDRE DE VILLEDIEU,

Par M. A. M. Laisné, Vice-Président.

C'est une double justice que d'arracher à un oubli devenu presque complet un Auteur qui a joui long-temps d'une célébrité méritée, et de restituer à sa véritable patrie l'honneur de cette ancienne et vaste renommée littéraire. On me pardonnera donc, je l'espère, de venir encore, après un savant de premier ordre, consacrer quelques lignes à cet écrivain, Alexandre de Villedieu, qui appartient doublement à l'arrondissement d'Avranches, et par le lieu de sa naissance, et par le titre qui l'attachait à la cathédrale.

Auteur célèbre du XIII^{e} siècle, connu surtout comme grammairien et poète latin, il est presque entièrement ignoré aujourd'hui, et ce n'est qu'en suivant les phases d'une discussion d'histoire purement mathématique que j'ai vu pour la première fois son nom cité par M. *Chasles*. Je l'ai ensuite remarqué dans un paragraphe d'un manuscrit, HIERARCHIA

Digitized by Google

Neustriæ, du savant évêque d'Avranches, *Robert Cenau*[1]. J'ai vu son principal ouvrage indiqué dans les bibliographies de *De Bure*, et de *Brunet*, dans une note du docte antiquaire de Lille, M. *Leglay*, et dans un court article de *Moréri*. Enfin, j'ai trouvé et lu avec un vif intérêt la notice que lui a consacrée M. *Amaury Duval*, dans le tome 18e, imprimé en 1835, de la grande histoire littéraire de France que publie l'académie des inscriptions et belles-lettres.

S'il ne s'agissait que d'énumérer les productions de notre auteur et de constater la longue popularité dont a joui son nom, je n'aurais presque rien à ajouter à cette savante notice; mais devant en compléter et discuter quelques points, je suis obligé d'en reprendre les détails, dont je suis heureux de pouvoir profiter.

On ne connaît positivement ni la date de la naissance d'Alexandre de Villedieu, ni celle de sa mort. Cependant on peut, d'après l'époque certaine de la composition de quelques-uns de ses ouvrages, penser qu'il naquit vers 1170. L'on croit aussi qu'il mourut vers 1240; pour moi je dirais vers 1235, sachant qu'un passage, que je reproduirai bientôt, de Robert Cenau, place cette mort sous l'épiscopat de *Guillaume Burel* II dit d'*Ostilley*, qui mourut lui-même en 1236.

Le lieu de sa naissance a fait également question : quelques-uns le disent de *Dol*, les autres de *Villedieu*. On sait en effet que le nom de pays ajouté à celui d'un auteur indique presque toujours le lieu de sa naissance; et les manuscrits du principal ouvrage de notre Alexandre portent les uns le surnom *Dolensis*, les autres *de Villâ Dei*. Quelques auteurs semblent même pencher plutôt pour Dol, parce que c'est l'expression de *Dolensis* qu'emploie le bibliographe ecclésiastique *Trithême*, qui vivait à la fin du siècle où brilla Alexandre de Villedieu. Aussi Moréri, tout en le nommant *de Villedieu*, le dit né à Dol,

[1] En latin *Robertus Cenalis*, si mal à propos cité depuis très-longtemps sous le nom hybride de *Robert Cenalis*.

et M. Amaury Duval hésite encore, et le dit partout *Breton ou Normand.* Mais remarquons, avec lui, que le plus grand nombre des manuscrits, et, je crois, tous les imprimés de France (ceux de l'étranger offrent le titre plus général de *Gallus*, c'est-à-dire *le Français*), portent le surnom *de Villâ Dei*, et que c'est celui sous lequel il est bien plus souvent cité et qui a tout-à-fait prévalu. C'est celui que portent uniquement deux exemplaires de son principal ouvrage que je connais dans notre pays. L'un, qui appartient à M. le curé de Villedieu, a été imprimé à Paris, en 1520, et contient une glose ou série d'annotations de *Foucaud-Lemonnier*, qui, dans des vers enthousiastes, répète le titre *de Villâ Dei.* L'autre, *incunable*, très-ancien et très-rare, sans date, ni nom d'imprimeur, existe à la bibliothèque d'Avranches, et renferme une glose excessivement diffuse par *Ladavianus.* Cette glose répète exclusivement et à satiété le même nom d'auteur que celui du titre, *Magister Alexander de Villâ Dei.* Ajoutons le témoignage de Robert Cenau, qui florissait lorsque la popularité d'Alexandre de Villedieu durait encore, qui était, à Avranches, parfaitement placé pour connaître l'histoire de Dol, aussi bien que celle de Villedieu, et qui était très-curieux de ces particularités et fort érudit. Il déclare formellement qu'Alexandre n'était nullement de Dol, mais de Villedieu, et accuse Trithême de fausseté dans sa qualification. Il en donne, au reste, une excellente preuve, un extrait, que je ne crois point connu, d'un livre du chapitre d'Avranches, dont le manuscrit ne paraît d'ailleurs plus exister, double motif pour lequel je crois devoir reproduire textuellement ce passage : « *Quarto calendas Augusti*[1] *obiit Alexander* DE » VILLA DEI, CANONICUS *sancti Andreæ* (on sait que tel était » le vocable de la cathédrale d'Avranches), *in cujus obitu* » *canonici percipiunt solidos turonicos decem.*[2]» Ce passage

[1] 29 juillet.

[2] V. *Roberti Cenalis Hierarchia Neustriæ.* Bib. Imp. Ms. 5201, f° 81.

Digitized by Google

tranche la question, en prouvant que c'était bien le surnom de *de Villâ Dei* que portait notre auteur à l'époqne même de sa mort. J'ai déjà dit que Robert Cenau rapporte cet extrait à l'épiscopat de *Guillaume Burel* II.

Cependant on peut expliquer le nom de *Dolensis* que présentent plusieurs manuscrits; il fait supposer que l'auteur aura fait, au moins momentanément, partie du clergé, soit séculier, soit régulier, de l'évêché de Dol. Il peut d'ailleurs, et plus probablement encore, tenir aussi à une circonstance que m'a révélée la préface de *Ladavianus* dans l'exemplaire du *Doctrinale* ou Traité de Grammaire latine en vers, de la bibliothèque d'Avranches. C'est que cet ouvrage capital de l'auteur fut composé par lui à la sollicitation d'un évêque de Dol, à qui il fut peut-être dédié, et dans le diocèse duquel il fut probablement employé d'abord. « *Episcopus dolensis,* » *habens nepotulos et subjectos in suâ diocesi quos volebat* » *in arte grammaticâ erudiri breviter, rogavit Magistrum* » *Alexandrum de Villâ Dei quatenus aliquem librum com-* » *pilaret, in quo predicti possent faciliter edoceri.* » Comme nous allons voir qu'Alexandre enseignait à Paris, c'est sans doute sur sa réputation que cet évêque se sera adressé à lui. D'ailleurs l'ouvrage étant de 1199 ou de 1209, l'évêque en question ne peut guère être que Jean de La Mouche[1], qui, d'après l'ancien *Gallia Christiana*, occupa le siége de Dol de 1199 à 1224. Et cela se concevrait bien de la part de celui-ci, qui pouvait avoir eu avec l'auteur des relations de voisinage et même d'intimité, provenant d'études communes, faites probablement au collége d'Avranches.

On prétend aussi qu'il était religieux, les uns disent de l'ordre de saint François, d'autres de saint Dominique,

[1] Ce Prélat, qui était d'abord moine du Mont St-Michel, appartenait sans doute à la noble famille des seigneurs de la paroisse de la Mouche, d'où était sorti Richard, le compétiteur malheureux au siége abbatial du Mont, en 1151, et qui vit ensuite un des siens, un autre Jean, briller sur le trône pontifical d'Avranches, de 1316 à 1329.

Digitized by Google

d'autres de saint Bénoît. Mais Robert Cenau affirme encore qu'il n'appartint point à un ordre *mineur* [1], et le même passage ci-dessus nous apprend qu'il était *chanoine* d'Avranches lors de sa mort.

Quant à la vie d'Alexandre de Villedieu, on n'en sait que quelques mots par une note que *Polycarpe Leysser* a conservée dans son histoire latine des poètes du moyen-âge. D'après cette note, il existait à Paris, au commencement du XIII[e] siècle, trois maîtres fort instruits dans *les sept arts libéraux*, et que néanmoins la misère força d'établir une école particulière, où ils demeuraient et vivaient ensemble. Mais ils n'enseignaient que la *grammaire*, qu'ils se partagèrent entre eux, l'un étant chargé des étymologies, le deuxième (qui était Anglais) de la syntaxe, et notre Alexandre de l'orthographe et de la prosodie. Le premier, nommé *Rodolphe*, devint évêque, le deuxième mourut, et Alexandre resta seul maître de l'école et héritier des matériaux des leçons.

C'est alors, dit *Leysser*, que, pour graver plus facilement ses préceptes dans la mémoire, et profitant de la grande facilité qu'il avait pour la versification latine, il leur appliqua le procédé qui lui avait déjà réussi pour d'autres sujets, et réduisit son cours en vers latins, formant un poëme, composé de trois livres, pour les trois parties indiquées.

Ses règles, ainsi formulées, sont difficiles à comprendre d'abord, il en convient lui-même en bons vers. Mais une fois expliquées par un maître, ces vers techniques les rendent bien plus faciles à retenir, à l'aide de la *mesure*, et encore de la *rime* entre les deux parties de chacun, l'auteur s'étant imposé de faire presque tous vers *léonins*.

La date même de l'œuvre (1209), serait donnée par trois vers d'un de ses glossateurs (Ms. d'*Helmstadt*); mais ces vers, d'après une variante, plus naturelle et plus correcte, que donne l'exemplaire d'Avranches, la font remonter à 1199.

[1] De saint François.

Digitized by Google

« *Anno milleno ducenteno minus uno,*
» *Actor* (pour *auctor*) *Alexander venerabilis atque magister,*
» *Doctrinale suum dedit (in) commune legendum.* »

Toute sa versification est aussi coulante qu'on puisse l'espérer dans un pareil genre, et l'utilité en fut aussitôt appréciée.

Cette Grammaire, donnée sous le nom modeste de *Doctrinale puerorum* ou de *Grammatica versibus descripta*, eut dès son apparition un succès prodigieux, et acquit à l'auteur une immense réputation. Toutes les écoles l'adoptèrent, et l'on en fit d'innombrables copies manuscrites, d'où vient qu'il s'en retrouve beaucoup dans toutes les bibliothèques de l'Europe. Elle eut également plus tard de très-nombreuses éditions, souvent avec *notes*, *commentaires* ou *supplémens*, et cela en *Italie*, en *Hollande*, et en *Allemagne* aussi bien qu'en France. On lui accordait une telle importance que ce fut, après la Bible, un des premiers ouvrages que reproduisit l'imprimerie, et l'on en cite une édition de 1470, à Spire. *Junius*, ancien historien de Hollande, assure même qu'il fut imprimé à Mayence dès 1442 (mais il faut très-probablement lire 1452), et il ajoute ce témoignage remarquable : « *Quæ Grammatica celeberrimo tunc in usu erat.* »

Le nom de l'auteur était répété dans toutes les écoles, son livre invoqué sans cesse et partout comme un oracle, ses vers gravés dans la mémoire de tous, même des Rois. C'est en effet à cet ouvrage que nous voyons Louis XI, en 1471 ou 1472, emprunter, comme lui étant très-familier, le vers suivant :

« *Barbara, Græca genus retinent quod habere solebant* »,

pour l'adresser, dans sa mauvaise humeur, et en lui touchant la barbe, au cardinal Bessarion, légat, Grec d'origine, qu'il regardait comme un fourbe, et qui, dit-on, conçut de cet affront un si vif chagrin qu'il en mourut peu après.

Il est encore remarquable que, bien qu'il y eût en France plusieurs auteurs connus portant le nom d'Alexandre, à l'é-

Digitized by Google

tranger on ne connaissait que celui-là de Français, et les éditions de *Bâle*, de *Venise*, de *Nuremberg*, etc., portent toutes *Alexandri Galli*, quelquefois avec l'addition *vulgò de Villâ Dei.*

Ajoutons que les bibliographes l'appellent aussi, et très-convenablement, *Alexander grammaticus*, et que quelques-uns pensent même que c'est encore de lui que parle le dictionnaire de Bayle sous le nom d'*Alexander Neckam.*

Cette vogue extraordinaire dura plus de 300 ans, jusqu'en 1514, qu'une assemblée de docteurs décida de lui substituer *Despautère*, ce qui ne l'empêcha pas d'avoir encore plusieurs éditions, et même quelques-unes qui réunirent l'ancienne grammaire avec la nouvelle.

Déjà il avait mis en vers latins de même genre, un *Traité du Comput* ou Calcul des fêtes religieuses, qui, d'après un détail du texte, fut composé en 1200, et qui n'a point été imprimé. Il fit, toujours dans le même genre, un Traité *manuel* ou *Calcul des mains* pour le même objet, et aussi un traité de la *Sphère.*

Il resserra l'indication des *sujets de la Bible* en un pénible compendium, de 212 vers, qui furent également vantés, et qu'on a même imprimés long-temps après lui, en 1660, à la fin d'une Bible.

Enfin, les uns lui attribuaient, sans en être certains, les autres ont long-temps attribué à *Sacrobosco*, un traité de l'*Art de compter* ou de l'*Algorisme*, que M. Chasles a enfin reconnu être bien d'Alexandre de Villedieu, et qu'il a employé avec avantage dans sa discussion avec M. Libri sur la priorité du développement des connaissances algébriques en Italie et en France. Ce n'est pas que cet *Algorisme*, sorte de méthode de calcul, soit un livre de découvertes, mais il présente, toujours en vers, l'état du calcul à son époque, et cela suffit pour le rendre intéressant. M. Chasles se propose de le publier; et déjà M. *Halliwell* l'a édité une première fois à Londres, en 1839, dans ses *Rara Mathematica.*

Digitized by Google

Quelques-uns ont aussi pensé qu'une traduction, en vers, des *Actes des Apôtres* pourrait être du même auteur ; mais c'est très-douteux.

Tous ces ouvrages valurent à Alexandre de Villedieu les qualifications honorables de poète, de grammairien, de mathématicien, d'astronome, de philosophe, dont les deux premières au moins étaient, on le voit, très-méritées ; et VILLEDIEU a bien quelque droit de s'enorgueillir de l'immense célébrité de plus de trois siècles que mérita ainsi l'un de ses enfans.

On se rappellera qu'à la même époque *Raoul de Villedieu* était abbé du Mont Saint-Michel et enrichissait cette abbaye de son gracieux cloître, et qu'environ 60 ans plus tard, *Geoffroy-le-Boucher,* aussi de Villedieu, occupa le siége épiscopal d'Avranches.

Espérons enfin, avec M. Amaury Duval, que la *Biographie universelle* réparera bientôt son incroyable tort de ne pas offrir même le nom d'un écrivain aussi fécond, et qui a été si long-temps utile et vénéré dans toute l'Europe.

Digitized by Google

ÉTUDE
SUR LA POÉSIE POPULAIRE
EN NORMANDIE
ET
SPÉCIALEMENT DANS L'AVRANCHIN.

Par M. Eug. de Robillard de Beaurepaire.

L'étude des Chants populaires ne date pas d'un grand nombre d'années, et, nous pouvons le dire aujourd'hui, il n'a fallu rien moins que le décret impérial rendu sur le rapport de M. le Ministre de l'Instruction publique, le 13 mai 1852, ordonnant la publication des poésies populaires de la France, pour mettre hors de contestation, aux yeux de tous, l'intérêt et l'importance de ces compositions, trop longtemps dédaignées. Un peu plus tard, les instructions rédigées au nom du Comité, par M. Ampère, avec un tact et une élégance remarquables, ont complété pour ainsi dire cette tardive réhabilitation, à laquelle de nombreux travaux entrepris en province avaient déjà préparé les esprits. Néanmoins, il est im-

Digitized by Google

possible de se le dissimuler, les chansons normandes rappellent assez peu les ballades de la Flandre [1] ou les Barzaz-Breiz, et il faut une certaine indulgence pour bien apprécier ces compositions informes qui plaisent précisément par leur négligente rusticité. Il y a là en effet toute une veine d'idées enfantines, bizarres, charmantes ou malicieuses, qu'un critique de mauvaise humeur pourrait facilement prendre pour de la platitude, de la grossièreté ou de l'affectation. De plus, ces chanteurs anonymes vont généralement à l'aventure, sans but déterminé, et sans se renfermer dans un cadre précis, en sorte que leur succès semble dû, la plupart du temps, à des idées fort simples de religion, d'amour et de plaisir; et surtout au retour de la rime, des assonances et des refrains, qui souvent en tiennent lieu. Cependant quels que soient les défauts de ces chansons normandes, assez semblables à celles du Bas-Maine et de la Bretagne française, nous croyons qu'à une époque de culture intellectuelle avancée comme la nôtre, il peut y avoir plaisir et profit à écouter pour un instant ces chants primitifs qui nous font toucher au doigt les procédés de la muse populaire. Il s'y rencontre de temps en temps d'utiles renseignemens pour l'étude des mœurs et des anciens usages, ainsi que de vifs souvenirs de nos gloires et de nos malheurs passés; et alors même que ces fragmens incomplets n'offrent par eux-mêmes qu'un mé-

[1] Les *Flamands de la Flandre*, par Louis de Baecker.
Barzaz-Breiz, 2 vol. in-12, par M. de la Villemarqué. M. de Pinguern a recueilli beaucoup d'autres chants bretons, qui pourraient enrichir encore le recueil déjà si remarquable de M. de la Villemarqué.

Digitized by Google

diocre intérêt littéraire et historique, il n'est point encore indifférent d'essayer de fixer avec eux la physionomie de la poésie populaire de notre pays. C'est même là le but principal que nous nous soyons proposé en commençant cette Etude, et c'est à ce titre seul qu'elle peut avoir quelque valeur au milieu des nombreuses publications que le travail de M. Ampère ne saurait manquer de provoquer.

Les Cantiques proprement dits ont disparu dans toute la Normandie avec une extrême rapidité. Ces inspirations, parfois trop naïves ou d'une orthodoxie un peu douteuse, ont été généralement proscrites et remplacées par des compositions plus correctes, approuvées et distribuées par l'autorité ecclésiastique. Cependant, on rencontre encore quelques vieilles chansons religieuses qui ont échappé, par un heureux hasard, au naufrage universel. Le canton de Tilly a conservé, entre autres, un chant fort intéressant sur l'Annonciation, dont tous les détails sont calqués sur la ronde du Château d'Amour :

J'ai un long voyage a faire,
Je ne sais qui le fera ?
Ce sera Gabriel Ange,
Vive Jesus !
Qui pour moi fera cela
Alleluya.

—

Gabriel prend sa volée,
Vive Jesus !
Droit a Nazareth s'en va
Alleluya.

—

Trouvant les portes fermées,
Vive Jesus !

Digitized by Google

Par la fenêtre il entra
Alleluya.

—

Trouvant la Vierge en prière,
Vive Jesus !
Tout humble la salua.
Alleluya.

—

Je vous salue, Vierge tres-digne,
Vive Jesus !
Mere du grand Dieu qui sera
Alleluya.

—

Ave Maria pour la Vierge,
Vive Jesus !
Pour les Anges le *Regina.*
Alleluya.

La chanson suivante, empruntée peut-être à quelques recueils imprimés du XVII^e siècle, et fort répandue aux environs de Céaux, est empreinte d'une grace dévotieuse qui mérite d'être remarquée :

L'autre jour en m'y promenant,
Mon doux Jésus j'ai rencontré.

Mon cœur vole ! vole ! vole !
Mon cœur vole vers les cieux !

—

M'a dit ma fille qu'est-ce que vous cherchez?
— Mon doux Jésus j'allais vous chercher.

—

M'a dit ma fille qu'est-ce que vous voulez ?
— Mon doux Jésus, l'humilité.

—

L'humilité, la Charité,
Aussi la Sainte Chasteté,

Digitized by Google

Ce sont les dons d'amour parfait ;
— M'a dit ma fille vous les aurez.

Mon cœur vole ! vole ! vole !
Mon cœur vole vers les cieux!

Il existe aussi un branle dont la fin, par suite vraisemblablement d'un remaniement moderne, est devenue assez légère, mais dont le début a toute l'apparence d'un véritable cantique.

Que faites-vous seule en ce vallon,
Seule et sans compaignie,
Lon, lon, la.

—

Je ne suis pas seule en ce vallon,
J'ai de la compaignie.

—

J'y suis avec le doux Jésus,
Et la Vierge Marie.

Le même caractère religieux se remarque dans un chant signalé à Etretat, par M. Vennedy, et aussi dans une espèce d'invocation matinale conservée par les mariniers de Dieppe, et qui précède encore la prière à bord de quelques embarcations.

A la Prière,
Avant et arrière,
Depuis l'estrave jusqu'à l'estambord,
Réveille qui dort.

—

La chandelle de Dieu est allumée,
Au saint nom de Dieu soit alyzée,
Au profit du maître et de l'équipage,

Digitized by Google

Bon temps, bon vent pour conduire la barque,
Si Dieu plait ! si Dieu plait ! [1]

On pourrait citer beaucoup d'autres compositions d'un caractère assez difficile à définir où reviennent sans cesse les noms des personnages et des lieux de l'Ancien et du Nouveau Testament. Marie de Galilée y figure assez souvent ; l'on y rencontre aussi, quelquefois même en bizarre compagnie, Marie de Nazareth, la ville de Jéricho, et la fontaine de Siloë.

Les cantiques de pèlerinage ont éprouvé le sort commun, et nous croyons qu'il serait fort difficile d'en citer aujourd'hui dans toute la Normandie un seul qui eût à la fois un certain mérite de forme et d'ancienneté. Nous ne connaissons au moins rien de semblable, ni pour Saint-Pair et Saint-Gaud, ni pour Notre-Dame-de-Bon-Secours, ni pour Notre-Dame-de-la-Délivrande. Le Mont Saint-Michel lui-même, qui a joui d'une si haute réputation, comme lieu de pélerinage dans tout l'Occident, ne peut réclamer aujourd'hui aucune production de ce genre. Il existe, il est vrai, dans les Mss du Mont une infinité d'hymnes latines et de poésies françaises en l'honneur du Saint Archange ; mais rien de tout cela n'est populaire dans le vrai sens du mot. On pourra, en juger par les strophes suivantes, que nous choisissons entre beaucoup d'autres, parce qu'elles ont une certaine couleur locale :

Tu fais de flots escumer
Ceste mer ;
Tu la brouilles de nuages ;

[1] *Normandie romanesque et merveilleuse*, par Mlle Amélie Bosquet.

Et puis tu retiens les vents
Insolents,
Pour accoiser ces orages.

—

Toi qui commandes a ces flux
Et reflux,
Fais qu'aucun mal ne me greve,
Et deffends ton pélerin
Au chemin,
Quand il passera la greve [1].

Quant aux cantiques pour le *jour ou nuit de Noël*, comme on disait alors, ils deviennent de jour en jour plus rares. On ne rencontre plus dans la mémoire du peuple aucun de ces vieux Noëls qui s'imprimèrent pendant si long-temps à Troyes et à Rouen, sous le titre de *Bible des Noëls Nouveaux*, et M. Trébutien n'a pu en recueillir qu'un seul, assez peu respectueux, et qui appartient visiblement à la décadence du genre. Dans le Val de Vire, où l'on reconnaît encore la trace de tant d'anciens usages, l'un des derniers représentans des Noëls, l'avocat virois Le Houx, est à peu près oublié. Pourtant il avait composé, pour cette solennité, un assez grand nombre de poésies dévotes, qu'on peut lire à la suite de ses Vaux-de-Vire, dans un Ms. fort intéressant de la bibliothèque de Caen. Malheureusement, à l'époque de Le Houx, c'est-à-dire à la fin du XVI[e] et au commencement du XVII[e] siècle, ces compositions naïves, que l'on allait chanter aux portes, de village en

[1] *Histoire générale de l'abbaye du Mont Saint-Michel au péril de la mer...* S'ensuyvent plusieurs hymnes et chansons que pourront chanter les pellerins venant et s'en retournant de ce Mont Saint-Michel. Bibliothèque impériale, Manuscrits Fr. Fonds Saint-Germain, 924. 2.

Digitized by Google

village, avaient déjà bien perdu de leur vogue en Basse-Normandie. Elles avaient éprouvé, à peu de chose près, le sort des processions à personnages, et des momeries auxquelles la Réforme venait de porter une si rude atteinte. C'est ce que l'on peut voir par l'un des premiers Noëls de Le Houx, que nous citons ici, parcequ'il peut donner une idée des nôtres, et aussi parcequ'il nous montre que le vieil usage de chanter Noël était déjà abandonné aux enfans, et considéré avec une certaine défaveur :

Les honnêtes gens de Vire
Ceste nuit allaient jadis,
En troupe chanter et dire
Canticques chez leurs amis.

—

Mais par la chiche avarice,
Les bourgeois de qualité,
Ont ce devot exercice
Aux petits enfans quitté.

—

Le vieil temps nous voulons suyvre,
Pour l'amour de cet enfant,
De ce Dieu qui fait revivre
Nostre salut en naissant.

—

Ce n'est point ce qui nous meine,
Que vostre argent et vos biens ;
Nous ne vendons nostre peine
Jamais aux honnêtes gens.

—

Nous venons pour vous semondre
De louer cil qui pour nous
Vers son père vint repondre,
En appaisant son courroux.

Digitized by Google

Oh ! que la trouppe bergère
Eust d'heur en le visitant ;
Et la pucelle sa mère,
De joie en le baizottant.

—

Que n'étions-nous en vie,
Aurions d'un pas leger,
Comme les rois d'Arabie,
Couru là pour l'hommager.

—

Ores, que nous faut-il faire ?
—Si d'un cœur obsequieux,
Nous tâchons de lui complaire
Nous le pourrons voir aux cieux [1].

Le jour de Pâques ramène encore chaque année plusieurs chansons dont l'antiquité se devine sans peine, malgré les nombreuses altérations dont elles ont été l'objet. L'une des plus curieuses roule sur les trois Maries, si célèbres dans les monumens de peinture et de sculpture du Moyen-Age. On y retrouve quantité de détails empruntés au chant joyeux de *l'O Filii* qui, du reste, a donné lieu à beaucoup d'autres imitations en langue vulgaire assez peu exactes, mais fort originales.

Ce sont les trois Maries
Au matin sont levées,
S'en vont au monument
Pour Jesus-Christ chercher.
Marie Marthe,
Marie Madelaine, et Marie Salomé.

[1] Le recueil des Chansons nouvelles du Vau-de-Vire et d'autres poësies par M. Jean Le Houx. Bibliothèque de Caen, Ms in-8°, sur papier.

Digitized by Google

Ne l'ayant point trouvé,
Se sont mises à pleurer.

—

Ah ! qu'avez-vous, Marie ;
Qu'avez-vous à pleurer ?

—

Nous cherchons Jesus-Christ
Sans pouvoir le trouver.

—

Allez-vous-en là-haut,
Au jardin Olivier.

—

Là vous y trouverez
Un homme jardinier.

—

Y étant arrivées
Se mit à leur parler.

—

J'ai planté une vigne,
Je la veux labourer ;

—

Et de mon propre sang
Je la veux arroser.

—

Alors les trois Maries
Se mirent toutes à pleurer ;

—

Puis ont baisé les pieds
Du Christ jardinier.

Le Cantique des trois Maries est spécial à la Haute-Normandie, mais en revanche l'on chante dans tout l'Avranchin, le soir du Samedi-Saint, une chanson dite de la Résurrection, qui n'est guère moins ancienne, et qui

Digitized by Google

compte une trentaine de couplets. Malgré sa longueur, elle n'offre rien de saillant, ainsi qu'on peut le voir par les couplets suivans, que les enfans des villes répètent à toutes les portes, en demandant des œufs ou de l'argent.

Bonne femme, bonne femme, tâtez au nid,
Ne nous donnez pas des œufs pourris;
Car le bon Dieu vous f'rait mourir.
Alleluia !

C'n'est pas des œufs que j'demandons,
C'est la fille de la maison,
Avec plaisir nous la prendrons.
Alleluia !

Bonne femme, votre flanc tient aux linceux;
Secourez les pauvres chanteux :
Par eux vous aurez part aux cieux.
Alleluia !

Ces chants, qui se lient toujours à une quête, rappellent les chansons du Mercredi-Saint dans le Poitou, et les chansons bretonnes du mois de mai. Celle qui a été recueillie par M. Marre, aux environs de Saint-Brieuc, reproduit notamment, sous une forme plus gracieuse, tous les détails de la chanson normande :

Entre vous, jeunes filles,
Qu'avez de la volaille,
Mettez la main au nid,
N'apportez pas de la paille,
Apportez-en dix-huit ou vingt,
Et n'apportez pas les couvains.

—

Si vous n'ais rien à nous donner,
Donnez-nous la servante,

Digitized by Google

Le porteur de panier
Et tout prêt à la prendre;
Il n'en a pas, il en voudrait pourtant
A l'arrivée du doux printemps.

C'est aussi à une quête que se rattache la chanson à moitié sacrée, à moitié profane, qui se chante le Jour des Rois dans toute la Normandie, mais surtout à Caen et à Rouen.

Il est fort souvent question de ce chant, connu indifféremment sous le nom de : *Le Roy Boit* ou de *La Part à Dieu*, dans les anciens documens. David Ferrand y fait allusion, dans quelques endroits de sa Muse Normande. Nous le trouvons aussi mentionné dans la *Fricassée Crotestyllonnée* [1], et G. Valdory, dans son Histoire du Siége de la Ville de Rouen, nous apprend qu'en 1592, bien que la ville fût assiégée par Henri IV, on ne laissa pas de le chanter dans les rues la veille des Rois, comme à l'accoutumée. Il existe une grande quantité de textes différens de cette chanson : celui que l'on rencontre en Beauce n'est pas celui que l'on trouve à Normandie. Celui de Laigle n'est pas même celui de Rouen ou de Caen. Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans le détail de toutes ces variantes, qui présentent assez peu d'intérêt, voici la version la plus complète que nous ayons pu nous procurer :

Bonsoir à la compagnie de cette maison
Je vous souhaite bonne année et biens en saison.

[1] *La Fricassée Crotestyllonnée des antiques, modernes Chansons, Jeux et Menu Frétel des petits enfans de Rouen.* — Rouen, Abraham Le Couturier, 1604. — Rarissime.

Digitized by Google

Nous sommes de pays étranger, venant en ces lieux,
Pour vous faire la demande de la part à Dieu.

—

Amis, puisque sommes ensemble, il faut avoir un gâteau;
C'est au plus vieux que nous sommes à le couper par morceaux.

—

Voilà la falue coupée, faut savoir qui est le roy,
En chantant à tête nue, en chantant tous d'une voix :

Le roy boit, le roy boit;
La part à Dieu, s'il vous plaît.

—

Dépêchez-vous, je vous prie, de nous renvoyer
A une autre compagnie, pour la saluer.

L'apostrophe « le Roi Boit » ne se rencontre pas à beaucoup près dans toutes les chansons de *La Part à Dieu;* il semble même que cette absence se remarque principalement dans les textes les plus anciens. Mais, en mettant de côté cette exclamation, qui forme pour ainsi dire un hors-d'œuvre, et dont l'origine est assez équivoque, la chanson tout entière remonte à une époque reculée, et c'est avec raison que M. Ampère a signalé, comme le point de départ de toutes ces compositions, ces vers du XIII[e] siècle, si souvent cités :

Signors, or, entendez à nous,
De loin sommes venus à vous,
Pour querre Noel [1].

Il existe une autre chanson, connue sous le nom d'*Adieu Noël*, qui se chantait précisément à la même époque, et qui balançait autrefois la vogue des couplets

[1] *Bulletin du Comité de la langue.* Année 1850, n° 4.

Digitized by Google

que nous avons transcrits. Les débris de ce chant traditionnel, qui sont arrivés jusqu'à nous, présentent assez peu d'intérêt littéraire, mais en revanche ils ne sont pas dépourvus d'importance historique.

Dans un travail fort curieux, M. Desnoyers a récemment expliqué quelles pratiques singulières on employa dans tout le Moyen-Age pour détruire les sauterelles, les chenilles, les pucerottes, les taupes et les mulots, et généralement tous les animaux nuisibles aux fruits de la terre. Au nombre de ces moyens figurent, à côté des exorcismes et des procès-civils, des courses tumultueuses à travers les vergers, les vignes et les jardins. Dans ces processions nocturnes, on portait des brandons de paille allumée, connus sous le nom de Collinettes ou de Flambarts, et on accompagnait du bruit des instrumens certaines imprécations versifiées, d'une plus ou moins grande étendue. M. de Gerville a signalé l'existence de cet usage dans plusieurs communes du département de la Manche : « A St-Vaast et à » Réville, nous dit le savant antiquaire, des centaines » d'enfans parcourent le pays la veille de l'Epiphanie, » des brandons à la main. Ils crient :

« Taupes et mulots,
« Sors de mon clos,
« Ou je te mets le feu sur le dos.

« Dans la commune de Créances, une grande partie de » la population passe toute la nuit à faire la même sommation aux taupes et aux mulots [1]. »

[1] *Etudes sur le département de la Manche*, par M. de Gerville.

Digitized by Google

Les mêmes superstitions se retrouvent dans toute la Normandie. A Caen, les enfans chantent le jour de Noël, en parcourant la ville, des coulines à la main, quelques vers dans lesquels ils associent à la célébration de la venue du Sauveur les imprécations usitées contre les bêtes malfaisantes.

Salut, Noël ! d'où viens-tu,
Depuis un an q' j' ne t'avais vu ?
Si tu viens dans mon clos,
Je te brûlerai la barbe et les os.
Tau, tau, tau, les mulots.

A Rouen, dans le faubourg Martainville, la formule imprécatoire est précédée d'une invocation pieuse d'une antiquité plus douteuse.

Il est venu sur terre
L'enfant du roi Sion,
Apportant à la terre
Tous les biens à foison.

Dans quelques localités privilégiées, les choses se passaient avec un véritable éclat. La course nocturne se déployait dans les rues les plus populeuses avec ordre, et les coulines étaient remplacées par des lanternes de papier découpé. David Ferrand, d'accord sur ce point avec l'auteur de l'histoire de la persécution de l'Eglise réformée, signale incidemment l'existence à Rouen de cet usage dans son Chant-royal sur la prise de la Rochelle :

Ne cerchez pas de fallots à candelle
Pour s'egaudir a la fête en laquelle
Tous chez purins chantent : Adieu Nouel !

Digitized by Google

Nos corps sequez en feront de plus belle ;
Chela sera plus rare et plus nouvel.

On peut même remarquer que d'habitude ces fallots étaient peints et revêtus de nombreux ornemens, car, en parlant de certains châteaux de Normandie, ce poète nous apprend qu'ils étaient : « Painturais de la même fachon » que le sont les fallots des rois quand no zi fique des » candelles allumais pour crier : Adieu Noël.» Et ailleurs, il complète agréablement sa pensée, en comparant le vêtement bariolé d'un purin à un fallot des Rois.

No ta fait un n'abit de telle violette,
Qu'est partout balafré comme un fallot des Rois [1].

Dans le Bessin, ces processions singulières avaient des allures plus simples, mais en revanche le chant traditionnel y a conservé des proportions plus considérables que dans les autres pays, et on y reconnaît facilement, avec ses strophes irrégulières, le fameux : Adieu Noël, de Valdory, dont nous n'avons jusqu'ici rencontré que des fragmens incomplets. Cette poésie, connue sous le nom de *Chant des Coulines,* atteste d'une manière claire et et nette l'influence préservatrice que l'on attribuait à ces pérégrinations aux flambeaux :

Couline vaut lolot,
Pipe au pommier,
Guerbe au boissey,
Bieurre et laict,
Tout à planté.

[1] Inventaire général de la *Muse Normande*, par David Ferrand. in-12. Rouen.

Adieu Noel !
Il est passé.

—

Couline vaut lolot,
Pipe au pommier,
Bieurre et laict,
Tout à planté.

Noel s'en va,
Il reviendra.

—

Couline vaut lolot[1],
Pipe au pommier,
Guerbe au boissey,
Bieurre et laict,
Tout à planté.

—

Taupes et mulots,
Sors de mon clos,
Où je te casse les os.

Barbassionne, si tu viens dans mon clos,
Je te brûle la barbe et les os[2].

La plupart du temps on y ajoute les vers suivans, qu'amène naturellement ce souhait de fécondité pour les pommiers, mais que nous avons aussi entendu quelquefois chanter séparément :

Mon père boit bien,
Ma mère oco mieux;
Mon père à guichonnée,
Ma mère à caudronnée,
Et moi à terrinée.

[1] La couline donne du lait, une pipe au pommier, un boisseau à la gerbe, du beurre et du lait, tout en quantité.

[2] *Contes populaires, préjugés, patois, proverbes, noms de lieux de l'arrondissement de Bayeux*, par Frédéric Pluquet.

Digitized by Google

M. Dubois a recueilli un chant des coulines un peu différent de celui du Bessin, tel que nous venons de le reproduire ; mais il n'ajoute rien de bien significatif à ce que nous connaissons déjà. C'est toujours les mêmes imprécations contre les animaux nuisibles, et les mêmes souhaits de fécondité pour les arbres à fruit de Normandie :

Charge pommier,
Charge poirier,
A chaque petite branchette,
Tout plein ma grande bougette.

Par une bizarrerie assez étrange, quelquefois les imprécations contre les taupes et les mulots disparaissent du chant des coulines, et il ne reste plus pour thême unique de la composition que le départ du bonhomme Noël, accompagné de sa femme et de ses enfans. C'est là une de ces personnifications naïves, que se plurent souvent à développer les romanciers et les poètes du Nord. Malheureusement, le texte découvert aux environs de Laigle, par M. le docteur Vaugeois [1], ne renferme dans son cadre un peu étroit, aucun des détails charmans, familiers à la poésie slave et allemande.

Adieu Noël,
Il est passé.
Noël s'en va,
Il reviendra.

[1] *Histoire des Antiquités de la ville de Laigle*, par le docteur Vaugeois.

Digitized by Google

Le petit Colin
Qui porte le vin,
La petite Colinette
Qui porte la galette.

—

Sa femme à cheval,
Ses petits enfans
Qui s'en vont
En pleurant.

—

Adieu les Rois
Jusqu'à douze mois,
Douze mois passés
Rois, revenez.

Quels que soient leur signification et leur étendue, il est évident que tous ces chants se rattachent à des cérémonies religieuses dont le souvenir s'est perdu, mais dont l'existence est encore attestée par le nom d'Haguignettes, donné à ces sortes de chansons, et à certains objets de menue pâtisserie qu'on offrait pour étrennes à cette époque de l'année. C'est à des idées analogues, qu'il faut rapporter tous ces refrains d'Aguillané, d'Aguillanou, d'Aguillaneou, d'Enguillanneuf, que l'on rencontre dans la plupart des dialectes, aussi bien que l'imprécation signalée par M. Guigniaut dans les montagnes de l'Auvergne.

« Inaca. »
« Coudribala »
« La guilané »
« Du bon pain frais. »

[1] *Bulletin de la Langue*. Année 1853.

Digitized by Google

Au reste, s'il est assez difficile de connaître l'origine précise de ces usages superstitieux, et de savoir notamment s'ils se rattachent au polythéisme romain ou aux croyances druidiques, il est au moins certain qu'ils se trouvent mentionnés dans les Canons du concile d'Arles, parmi les pratiques scandaleuses que le nouveau culte n'avait point entièrement réussi à faire disparaître. Le culte des arbres, des fontaines, des pierres, et l'allumement des brandons ou bourguelées, s'y trouve placé sur la même ligne, et proscrit au même titre. Le Concile de Leptines renouvelle la défense, et parmi les cérémonies païennes qu'il signale au zèle des évêques, se rencontrent ces feux sacrilèges que les fidèles rougissent de nommer : « *Sacrilegos illos ignes quos nec fratres vocant*[1]. » Il est probable que ces feux et les chants qui les accompagnaient, ne furent tolérés plus tard, qu'en faisant oublier leur origine à la faveur d'une des fêtes de l'Eglise. La Saint-Jean, le dimanche des Brandons, Noël et l'Epiphanie, couvrirent de leur nom ces vieux restes du paganisme; et c'est grace à leur patronage qu'ils sont arrivés jusqu'à nous.

Le Carnaval, quoiqu'il dérive incontestablement des fêtes païennes, n'a conservé aucun chant caractéristique. Le souvenir des Bacchanales s'est perdu, les folies grotesques des Cosnards sont oubliées, et tout se réduit, dans la plupart des textes français que nous avons pu consulter, aux idées naturelles que fait naître la succession rapide du gras au maigre, de la bonne chère à la mortification et à l'abstinence prescrites

[1] De Gerville, *Etudes sur le département de la Manche.*

Digitized by Google

par l'Eglise. C'est là le sens de presque toutes les productions joyeuses relatives au Carnaval, et c'est aussi ce que signifie l'enterrement de Mardi-Gras qui s'exécute encore le Mercredi des Cendres dans beaucoup de villes de Basse-Normandie. Les enfans des faubourgs accompagnent le convoi funèbre, en chantant à tue tête :

« Mardi Gras est mort,
« Sa femme en hérite,
« D'une cuiller à pot
« Et d'une vieille marmite.
« Chantons haut, chantons bas,
« Mardi Gras n'entendra pas. »

Ce semblant de versification est toute la poésie de la fête. Comme on le voit, le Gras Mardi, si vanté dans toutes les joyeusetés des xv^e et xvi^e siècles, est encore plus déchu que le Jour des Rois.

La chanson si connue du *Loup-Vert* se rattache aussi à une fête religieuse. On la chantait, à Jumièges, après la prose *Ut queant laxis*, au milieu de cette étrange cérémonie de la Saint-Jean, qui associait les idées joyeuses, bouffonnes ou galantes, aux pompes liturgiques, et qui avait une physionomie originale au milieu de ces nombreuses réjouissances populaires, si fortement accentuées de la Renaissance ou du Moyen-Age. La chanson du *Loup-Vert*, publiée pour la première fois par M. Deshayes, dans son Histoire de l'Abbaye royale de Jumièges, fut reproduite plus tard avec gravures et musique, par M. Hyacinthe Langlois, dans son Essai sur les Enervés. Elle est au surplus trop

Digitized by Google

gracieuse, pour que nous ne la reproduisions pas ici, bien qu'elle ait subi un grand nombre de retouches, et, selon toute vraisemblance, une espèce de remaniement général :

Voici la Saint-Jean,
L'heureuse journée,
Que nos amoureux
Vont à l'assemblée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

—

Que nos amoureux
Vont à l'assemblée;
Le mien y sera,
J'en suis assurée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

—

Le mien y sera,
J'en suis assurée;
Il m'a apporté
Ceinture dorée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

—

Il m'a apporté
Ceinture dorée;
Je voudrais, ma foi,
Qu'elle fût brûlée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

—

Je voudrais, ma foi,
Qu'elle fût brûlée;

Digitized by Google

Et lui mon mari,
Moi sa mariée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée.

—

Et lui mon mari,
Moi sa mariée ;
De l'attendre ici,
Je suis ennuyée.
Marchons, joli cœur,
La lune est levée [1].

Les chansons profanes sont beaucoup plus nombreuses que les chansons religieuses ; mais elles nous offrent en définitive les mêmes défauts et les mêmes qualités. Les chants de métier ou de corporation ont à peu près disparu. Cependant on pourrait encore signaler la chanson des Cordonniers, des Sabotiers, des Coquetières, et des Fondeurs. Le texte de la première ne diffère en rien du texte breton, publié par M. Ampère, sur la communication faite au comité par M. Marre. La chanson des Sabotiers reproduit les mêmes idées avec moins de verve et de mérite littéraire. C'est toujours cette gaîté insouciante du lendemain, qui demande ses inspirations à la boisson d'abord, et ensuite à ces filles accortes et faciles, dont Cath'rinette est restée le type populaire.

Et le lundi ils vont voir Cath'rinette,
Lon, la.
Retaillons le fou [2], le beau temps viendra.

[1] C.F. Deshayes. *Histoire de l'Abbaye royale de Jumièges.*
Hyacinthe Langlois. *Essai sur les Enervés de Jumièges.*
Mosaïque de l'Ouest. Années 1844-1845.

[2] Hêtre.

Digitized by Google

La chanson des Coquetières présente assez peu d'intérêt, et, chose singulière, il n'y est pas même question de la pêche aux coques, que Charles Nodier décrivit autrefois avec tant de délicatesse dans sa Fée aux Miettes. Quant à la chanson des Fondeurs, que M. Besnou, de Villedieu, a bien voulu nous communiquer, elle se réduit, comme beaucoup de chants de corporation, à saluer l'arrivée de la fête patronale.

Les laboureurs n'ont point été plus favorisés que les autres professions; nous ne connaissons en Normandie aucun chant qui leur soit particulier ou qui ait un trait direct aux travaux de la campagne. La fête de la gerbe, où l'on bat Micaut, qui a lieu vers la Saint-Michel, au battage dans l'aire des derniers sarrasins, n'est accompagnée d'aucune espèce de chant. Dans le Bas-Maine, il en est tout autrement, on y connaît la chanson des Moissonneurs, que l'on réserve généralement pour cette solennité. Nous avons entendu quelquefois en Normandie son refrain :

« Ho! batteux, battons la gerbe,
« Battons-la joyeusement; »

mais il était accolé à des chansons d'amour,—et ce n'est pas dans ces conditions que Duchemin Descépeaux, dans son Histoire de la Chouannerie, l'a signalé aux environs d'Antrain et de Laval. [1]

Les naissances et les funérailles ne donnent lieu à aucun chant particulier. On ne connaît rien en Normandie

[1] *Lettres sur l'Origine de la Chouannerie, et sur les Chouans du Bas-Maine*, par Duchemin Descepeaux, Paris 1827.

Digitized by Google

qui puisse rappeler les voceros de la Corse, ni les déplorations funèbres familières à la Bretagne. Les charités elles-mêmes, ces institutions d'un autre âge, qui, en dépit de tous les obstacles, règnent encore aujourd'hui dans le diocèse d'Evreux, se contentent généralement des hymnes et des prières ordinaires de l'Eglise, pour l'enterrement des défunts. Par un hasard merveilleux, au milieu de la décadence générale, les jours de mariage ont conservé, à peu de chose près, leur ancienne physionomie; on y retrouve à côté des *éteurs,* des *mais,* des *barricades* et des *momons* [1], certains chants qui remontent généralement à une haute antiquité. Parmi toutes ces productions se distingue la fameuse Complainte des Oreillers, que M. Vaugeois considérait comme empreinte d'idées drüidiques, et qui jouit d'une vogue véritable dans la plus grande partie de la Normandie. Un savant professeur avait, il y a quelques années, réuni un assez grand nombre de versions des *Oreillers*. Malheureusement le travail qu'il préparait n'a point été publié après sa mort, et il est à croire que le résultat de ses recherches est aujourd'hui perdu. En l'absence de cette publication regrettable, voici le texte qui nous a paru le plus complet, et le plus satisfaisant. Il s'éloigne assez peu de

[1] L'*éteur* ou *éteuque*, est une balle de laine au milieu de laquelle se trouve une pièce d'argent. Le *mai* est une branche de feuillage ornée généralement de rubans. La *barricade* est une clôture improvisée placée sur le chemin de la noce, que l'on ne peut franchir sans payer le passage, et qui sert de prétexte à des libations copieuses et prolongées; et, d'après M. Dubois, le *momon* serait un bouffon chargé d'égayer les convives. Toutefois, on désigne sous ce nom, dans l'Avranchin, un objet quelconque que l'on joue aux dés vers la fin du repas, et que le gagnant offre généralement à la mariée.

Digitized by Google

celui que M. Trébutien recueillit, et que l'on peut entendre dans tout le canton d'Harcourt et de Tilly.

PREMIÈRE PARTIE.

PREMIÈRE VOIX.

Nous sommes venus ici de Basse-Normandie,
Pour dire une chanson, s'il plaît la compagnie.

DEUXIÈME VOIX.

Oui-dà, oui-dà, Messieurs, s'il vous plaît nous la dire.

PREMIÈRE VOIX.

Sur le pont d'Avignon, j'ai ouï chanter la belle,
Qui dans son chant disait une chanson nouvelle.

DEUXIÈME VOIX.

J'ai perdu mes amours, je ne puis les requerre.

PREMIÈRE VOIX.

Que don'rez-vous, la belle, à qui vous les requerre ?

DEUXIÈME VOIX.

Je don'rais bien Paris, Rouen et La Rochelle ;
Encor qui vaut bien mieux, cent acres de ma terre.

PREMIÈRE VOIX.

Bridez cheval moron, et lui mettez la selle ;
Diguez-le à l'ép'ron, au logis de la belle.
Et quand vous serez là, mettez le pied à terre ;
Frappez trois petits coups à l'huys de la pucelle.

DEUXIÈME PARTIE.

PREMIÈRE VOIX.

Belle, ouvrez votre porte, nouvelle mariée.

DEUXIÈME VOIX.

Comment que j'ouvrirais, je suis au lit couchée,
Avecque mon mari pour première nuitée.

Digitized by Google

Attendez à demain la fraische matinée,
Tandis que mon mari sera à sa journée.

PREMIÈRE VOIX.

Comment que j'attendrais, j'ai la barbe gelée,
La barbe et le menton, la main qui tient l'épée;
Les fers de mon cheval sont ars par la glacée.
Belle, ouvrez votre port*e*, nouvelle mariée.

—

Car, si vous ne l'ouvrez, vous serez accusée
Par trois petits faucons, qui viennent de l'armée.
Ils vous ont aperçue marchant dans la rosée,
Dans le bois de l'amour, à la lune éclairée.

—

Et mes petits pageaux, ils ont pris leur volée,
Ont pris leur vol si haut, la mer ils ont passée;
La mer et les poissons, la mer et la marée.
Belle, ouvrez votre port*e*, nouvelle mariée.

—

Sur le château du roi ont fait la reposée,
Sur la table du roi ont fait la déjeunée,
Dans la cour du roi ont fait leur abreuvée,
Dans le jardin du roi ont fait leur promenée.

—

Pour cueillir un bouquet de rose et giroflée,
Aussi de romarin, lavande cotonnée,
Pour en faire présent à la bell' mariée,
Si, de sa main mignonne, elle nous donne l'entrée.

—

Belle, ouvrez votre port*e*, nouvelle mariée.

DEUXIÈME VOIX.

Oui-dà, oui-dà, messieurs, je vous donne l'entrée.

Comme on le voit, cette complainte narrative, à double chœur, se compose d'une introduction commune à

beaucoup de Vaux-de-Vire normands, et de deux parties nettement séparées par le changement complet d'assonances. Quant au cheval morion ou moron, il n'entre dans la chanson que pour servir de prétexte à des fantaisies équestres exécutées autrefois par le mari et les gens de la noce, et qui devaient rappeler les démonstrations grotesques auxquelles donnait lieu le droit de Quintaine. Au reste, on pourrait encore retrouver la trace des droits seigneuriaux perçus à l'occasion des mariages dans cette coutume étrange du jet de l'Eteur, qui n'est jamais exigé de la mariée que lorsqu'elle quitte la paroisse pour épouser un *Horzain*[1].

Aujourd'hui les Oreillers ne sont plus chantés par les invités, mais par des garçons de village, que l'on appelle Réveilleux, et qui viennent le soir répéter cette longue Complainte à la porte des époux, vers la fin du repas des noces. Dans tout le département de la Manche, la chanson des Oreillers est inconnue. On la remplace par la Noce du Papillon, véritable revue goguenarde, dans laquelle figurent les animaux les plus marquans; le tout accompagné d'allusions satyriques. L'idée de ce pasquil est bien dans le goût du XVI[e] siècle; malheureusement les versions que l'on peut recueillir à Pontorson et à Saint-James, sont défigurées par des remaniemens modernes qui leur enlèvent toute espèce de valeur.

Si on laisse de côté ces quelques compositions spéciales à certaines professions ou à certaines circonstances

[1] Etranger. C. F. *Une Noce dans le Passais*, par M. Renault.
C. F. Séguin, *Histoire de l'Industrie du Bocage.*
Les Archives de Normandie, par M. Louis Dubois, 2 vol.
L'Orne pittoresque. De la Sicotière.

Digitized by Google

de la vie, le premier groupe de chansons profanes que l'on rencontre appartient aux branles, branles simples et doubles, vilanelles, pastourelles et chansons à danser en rond. Ce genre, fort étendu, embrasse des compositions de toute nature, rêveuses, gaies, enfantines et railleuses, et presque jamais ces légers badinages ne sont à dédaigner. Souvent, en effet, au milieu des puérilités d'une chanson *berceuse,* on rencontre des indications historiques inattendues et de curieux traits de caractère. Malbrough, — Qui est dans cette tour Ogier, —Le chevalier du Roi,—Quand Biron voulut danser, ne sont pas évidemment les seules rondes d'où l'on puisse tirer d'utiles inductions.

Quelques-unes, moins remarquées peut-être, se rapportent à des préjugés fort anciens qui persistent toujours dans les campagnes. Telle est, par exemple, la Chanson du mois de Mai, qui semble attribuer à l'arrivée du Coucou la répugnance invincible, et presque universelle, qu'éprouvent beaucoup de laboureurs de l'Avranchin à contracter mariage à cette époque de l'année.

Jeunes gens qu'êtes à marier,
Oh n'y vous mariez pas dans le mois de mai,
— J'ai vu le Coucou !! mé mé,
J'ai vu le Coucou ! !

Une autre chanson, paraphrasant un des préceptes de l'Ecole de Salerne, et s'appuyant sur la *Mue des Poules,* reproduit la même injonction pour le mois d'août.

Laissez passer l'août sans vous marier.

Malheureusement, si l'on met de côté plusieurs rondes trop connues pour être citées ici, l'on peut dire que

Digitized by Google

l'étude de ce genre de composition est aujourd'hui fort difficile. On ne danse plus guère dans les campagnes de Basse-Normandie ; les couronnes de la Saint-Jean, les mais fleuris sont également tombés en désuétude, et la ronde semble abandonnée d'une manière à peu près exclusive aux enfans des villes et des faubourgs. C'est là un milieu mobile, accessible à toutes les nouveautés, où la ronde s'altère trop souvent, revêt un caractère cosmopolite, et subit de déplorables modifications. Cependant, malgré tous les remaniemens modernes, le branle amoureux, lorsqu'il est vraiment ancien, conserve toujours une certaine crudité d'idées ou d'expression, qui atteste encore une origine populaire. L'accent de la passion s'y fait jour avec une brutalité instinctive qu'aucun artifice de langage ne saurait complètement faire disparaître. Les rondes du *Petit Bonnet ; Zest, zest, zest, oui*, sont fort curieuses à ce point de vue. Les pères et les vieux maris y sont traités avec une rigueur tout-à-fait primitive. Sous une forme plus adoucie, il y a aussi bien du trait et du naturel dans cette ronde railleuse des trois Cousinettes, digne pendant de la chanson plus connue des *Trois Filles à marier :*

Nous sommes trois cousinettes,
Toutes les trois à marier,
Nous nous disions l'une à l'autre :
Ma sœur fait-il bon aimer?
Non je ne m'en puis, gué gué,
Non je ne m'en puis passer.

—

Nous nous disions l'une à l'autre,
Ma sœur fait il bon aimer ?
— Demandez à la voisine,

Digitized by Google

La voisine qu'a tant aimé.
Non je ne m'en puis, etc.

—

Demandez à la voisine,
La voisine qu'a tant aimé.
— La voisine était couchée,
Elle n'a pas pu se lever.

—

La voisine était couchée,
Elle n'a pas pu se lever,
— Elle a crié par la fenêtre,
Faut chercher un cavalier.

—

Elle a crié par la fenêtre,
Faut chercher un cavalier.
— En voïci un, en voici deux,
En voici un fort à mon gré.

—

En voici un, en voici deux,
En voici un fort à mon gré.
— Donnez-moi votre main blanche,
Avec moi venez danser.

—

Donnez-moi votre main blanche,
Avec moi venez danser.
— Retournez à votre place,
Vous m'avez pris' sans m'embrasser.

—

Retournez à votre place,
Vous m'avez pris' sans m'embrasser.
Je dirai à votre mère,
Que vous êtes un engelé.

—

Je dirai à votre mère,
Que vous êtes un engelé;
Un mangeur de pommes cuites,
Un buveur de lait trutté.

Digitized by Google

Un mangeur de pommes cuites,
Un buveur de lait trutté;
Allez rejarter vos chausses,
Vos souliers sont débouclés.

—

Allez rejarter vos chausses,
Vos souliers sont débouclés;
Regardez sur votre manche,
Vous vous y êtes mouché.

—

Regardez sur votre manche,
Vous vous y êtes mouché;
Regardez sur votre épaule,
Le Coucou s'y est perché,
Non je ne m'en puis, gué gué !!
Non je ne m'en puis passer.

Ces reproches violens de la jeune fille et la simplicité embarrassée du jeune homme, forment un tableau assez piquant. Au surplus, cette idée se trouve reproduite avec des variantes plus ou moins lestes dans une infinité de chansons. Il existe même, à ce sujet, dans un Ms de chansons de la collection Leber à Rouen, un branle du XVII[e] siècle, dans lequel l'auteur prête à son héroïne un langage tout aussi gaillard que celui des Cousinettes.

Ici se place naturellement une autre ronde, qui rentre à peu près dans le même ordre d'idées, et que nous citons, moins à cause de son mérite, que parcequ'elle nous semble une réminiscence éloignée de ce charmant Vau-de-Vire « Eh! qui vous passera les Bois », dont M. Rathery a fait récemment une si élogieuse appréciation. Sans doute on n'y remarque pas toutes les qualités qui distinguent la poésie originale, l'une des plus parfaites à notre sens de la collection de Bayeux; mais on y

Digitized by Google

retrouve au moins cette inspiration malicieuse et narquoise, familière à nos vieux auteurs, qui justifierait au besoin la conclusion sceptique du Vaudeviriste :

« Femme je ne croirai d'un mois,
« Tant soit belle et abille [1]. »

Quand ma journée est faite,
La, la, la, la, la...
Je m'en vais promener.

—

Dans mon chemin rencontre,
La, la...
Une fille à mon gré.

—

J' l'ai prise par sa main blanche,
La, la...
Et au bois l'emmenai,

—

La fille était timide,
La, la...
Elle se mit à pleurer.

—

Et moi comme un idoine,
La, la...
Je la quittai aller.

—

Quand elle fut dans la plaine,
La, la,
Elle se mit à chanter.

—

Ah ! qu'avez-vous, la belle,
La, la,
Qu'avez-vous à chanter ?

—

[1] Ms de Bayeux appartenant à M. Ed. Lambert, petit in-folio, sans titre, sur vélin.

Digitized by Google

Je chante Nicodème,
La, la.
Qui m'a quittée aller.

Cette finale se rencontre dans beaucoup d'autres galanteries de ce genre. Nous en citerons une seule, que l'on entend très-fréquemment aux environs de Saint-Hilaire-du-Harcouët, et qui confine de très-près au Vau-de-Vire primitif :

Quand elle eut passé le bois,
Elle se mit à sourire.

—

Belle qui menez tel emoy,
Ah! qu'avez-vous à rire.

—

Je ri de toi, et non de moi,
Et de ta lourderie.

—

Qui m'a laissé passer le bois,
Sans un mot à me dire.

Les mésaventures conjugales, qu'elles aient pour cause l'absence d'inclination, la disproportion d'âge, ou l'inconstance si naturelle au cœur humain, forment un thême inépuisable, sur lequel tous les chansonniers populaires se sont tour-à-tour exercés. La plupart des branles, qui ont trait à ce sujet, débutent par un tableau lamentable de la position de la femme :

« Quand je rentre au logis,
» Ma rente est d'être battue ;
» Il prend la cuiller à pot,
» A la tête il me la rue ;
» C'est un vilain rioteux,
» Je suis jeune et il est vieux. »

Digitized by Google

Mais il ne faut pas croire que le spectacle fâcheux de ces rixes domestiques attriste le chansonnier. Dans cette littérature, empreinte de l'esprit gaulois, la femme ne se désole jamais ; elle prend facilement son parti de la mauvaise humeur du mari, et elle s'en va gaîment chercher fortune et consolation ailleurs. C'est là, il faut en convenir, une morale assez équivoque ; mais la ronde participe un peu de la nature insouciante du vaudeville, elle prend les choses par le côté plaisant ou grotesque, et jamais elle ne s'est donné pour mission d'enseigner aux hommes les obligations sérieuses de la vie.

Mon père m'a voulu marier
A un vieillard bonhomme,
La fougère, la belle fougère,
La fougère grene, grene,
La fougère grenera ! !

—

Qui n'a ni maille ni denier,

—

Fors un bâton de vert pommier,

—

De quoy il me bat les costez.

—

S'il me bat, je m'en irai

—

Avec les vaillants mariniers.

—

Ils m'apprendront le jeu des dez,

—

Le jeu de cartes après souper.

—

Il en aura, il en aura.
La fougère grene, grene,
La fougère grenera.

Digitized by Google

Ce branle a une foule d'analogues dans les recueils des XVe et XVIe siècles. Il rappelle notamment le fameux : *As-tu pas vu Rouge-Nez*, réimprimé par M. Louis Dubois, en 1821 [1]. La ronde bretonne de la Saint-Nicolas semble aussi, à peu de chose près, calquée sur celle de la belle Fougère.

Les *Voyages d'Amourettes*, les *Bateliers d'Amour*, s'éloignent assez peu de ce genre de composition. C'est toujours cette morale facile et souriante, amie des aventures et peu soucieuse de la foi conjugale, que nous avons précédemment signalée. L'un des meilleurs specimens des innombrables compositions de cette famille, est incontestablement la villanelle du *Batelier* et de la *Dame de Vire*, insérée dans le recueil de Mangeant [2].

Bien que le dénouement soit un peu différent, la plupart des rondes de bergers et de bergères se font remarquer par le même caractère d'enjouement et de simplicité.

Comme j'étais petite,
Petite à la maison,
On m'envoyait aux landes,
Pour cueillir du cresson.
Verduron, verduronette, verduron, don, don.

—

La fontaine était creuse,
Je suis tombée au fond.

—

Quand par ici il passe
Trois braves compagnons.

[1] *Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin... suivis d'un choix de bacchanales et de chansons... — Caen, Mancel, 1821. (Réimpression.)

[2] *Idem.*

Que faites-vous là, la belle,
Pêchez-vous du poisson ?

—

Hélas ! non, se dit-elle,
Je suis tombée au fond.

—

Que don'rez-vous, la belle?
Nous vous retirerons.

—

Retirez-moi toujours,
Après çà nous verrons.

—

Quand elle fut retirée,
Chanta une chanson.

—

Ce n'est pas ça, la belle,
Que nous vous demandons;

—

C'est votre cœur en gage,
Par ma foi, nous l'aurons.

—

Leur fit la révérence,
Leur tourna les talons.

Au début de la Restauration, on chanta dans tout l'Avranchin cette ronde singulière, seulement on remplaçait l'insignifiant *verduron* par un refrain politique, approprié à la circonstance. Quant à la chanson en elle-même, son ancienneté ne saurait être sérieusement contestée. Elle se rencontre sous mille formes dans beaucoup de fleurs de chansons du règne de Henri II et de François Ier. On la retrouve aussi reproduite presque textuellement dans un Ms de la bibliothèque de Rouen, fonds Leber, intitulé : *Choix de Vaudevilles, Noëls et Chansons*, et portant le n° 5,771. Cette ronde débute ainsi :

Digitized by Google

Quand j'étais chez mon père
Petite Camuson,
L'on m'envoyait à l'herbe
Pour garder mes moutons.
L'amour me fait, lon, la.
L'amour me fait mourir.

Il existe dans le même recueil deux autres branles qui, avec des détails et un début analogues, présentent à la fin la contre-partie de la ronde de la Camuson. L'un d'eux est intitulé : *la Gardeuse d'Agneaux :* l'autre a pour refrain ces paroles étranges, qui font suffisamment pressentir la tournure gaillarde de la chanson tout entière.

Hélas! pourquoi s'endormit-elle,
La petite Jeanneton? [1]

Les couplets suivans, dans un genre un peu différent, laissent parfaitement deviner une intention malicieuse. Peut-être même pourrait-on découvrir, sous leur légèreté apparente, une protestation indirecte contre la hiérarchie sociale de l'époque :

Je ne veux pas de vos soldats,
Je veux un capitaine.

—

Un capitaine tu n'auras pas,
Tu n'es pas demoiselle.

—

Si demoiselle je ne suis pas,
J'ai bien avec quoi l'être.

—

Un gentil corps advenant
Fait bien des demoiselles.

[1] Cf. Les Rondes et Chansons à danser, recueillies par Ballard. Paris, 1727, in-8.

Digitized by Google

Mon père faisait des sabots,
Et ma mère des écuelles.

—

Un petit frère que j'ai
Les porte à la Rochelle

—

Sur un petit cheval grison
Qui va comme l'érondelle.

—

Vaut-il pas bien le capitaine,
Et moi les demoiselles?

Les mêmes sentimens se manifestent encore, quoique avec plus de mesure, dans la ronde des *Trois Gentilshommes* qui, malgré l'insignifiance de son interminable refrain, n'est pas entièrement dépourvue de mérite :

En Basse-Normandie,
Au pays où j'étais,
Y avait trois gentilshommes,
Tous trois amoureux de mé.
Oh ! vertigué,
Oh ! na ma fé.

Oh ! quioup, quioup, oh ! quioup, ma fé.
Oh ! oh ! qu'ils ont d'amour pour mé.
Que n' dort, que n' dort, oh ! quioup, oh ! quioup,
Que n' dort, que n' dort, oh ! quioup, ma fé,
Oh ! qu'ils ont d'amour pour mé.

—

L'un est le fils d'un prince,
L'autre le fils d'un ré,
L'autre le fils d'un ecuier,
Et c'est c'ti là que j'aimé.

La chanson si connue du *Château-d'Amour*, est un peu moins vive que la précédente ; mais elle se dis-

Digitized by Google

tingue entre toutes par sa gracieuseté nonchalante, qui lui a mérité l'honneur de servir de type à beaucoup d'autres compositions religieuses et profanes :

J'ai un long voyage à faire,
Je ne sais qui le fera.
— Bel oiseau prend sa volée,
Au château d'amour s'en va.
La violette double, double,
La violette doublera.

—

Trouvant les portes fermées,
Par la fenêtre il entra.

—

Trouvant trois dames assises,
Tout humble les salua.

—

Bonjour l'une, bonjour l'autre,
Bonjour la belle que voilà.

—

Votre amant m'envoie vous dire
Que vous ne l'oubliiez pas.

—

J'en ai bien oublié d'autres,
J'oublierai bien celui-là.

—

S'il était venu lui-même,
Il n'eût pas perdu ses pas.

—

Tout amant qui craint sa peine,
Sera toujours logé là.

La chanson de la *Caille*, si aimée des enfans, et qui semble, avec son refrain à double écho, une ré-

Digitized by Google

miniscence éloignée de la campagne, appartient à la même famille :

Mon ami est venu m'y trouver,

—

Entends-tu, hau ! Micaut, hau !
J'ai vu la caille,
Parmi la paille,
J'ai vu la caille,
Dans le blé.

—

M'a dit : La belle, veux-tu m'aimer?

—

—Nenny, car ma mère le saurait.

—

—Dis-moi donc, belle, qui lui dirait,

—

Hormis la pie ou le corbin,

—

Qui disent dans leur gai refrain :

—

Filles et garçons, aimez-vous bien.

—

Entends-tu, hau! Micaut, hau!
J'ai vu la caille,
Parmi la paille,
J'ai vu la caille
Dans le grain.

La ronde de l'*Ormeau fleuri* ou du *Bois taillis*, a beaucoup plus de mérite littéraire, et, de plus, la passion y revêt un caractère accentué, qui révèle une origine assez ancienne :

Derrière chez mon père,
Il est un bois taillis.

Serai-je nonnette, oui ou non?
Serai-je nonnette? je crois que non.

Digitized by Google

Le rossignol y chante
Et le jour et la nuit.

—

Il chante pour les filles
Qui n'ont pas d'ami.

—

Il ne chante pas pour moi,
J'en ai un, Dieu merci!

—

J'en avais un aussi;
Mais les Engloys m'l'ont pris.

—

Je donnerais ma terre
A qui m' l'irait querir.

—

Mes cousins et mon frère,
Ma mère, mon père aussi.

—

Quand j'y pense le soir,
Je ne puis m'endormir.
Serai-je nonnette, oui ou non?
Serai-je nonnette? je crois que non [1].

La chanson que nous allons maintenant transcrire appartient à une tout autre manière. C'est de la grosse gaieté, comme l'aimaient David Ferrant, Louis Petit, et comme on peut en voir des exemples dans *la Sarcelle,* dans la *Muse Normande* de 1655 et de 1658, et dans le *Coup-d'Œil Purin* de 1773. Seulement il est bon de dire ici que son origine populaire ne nous semble pas parfaitement établie :

J'avais un biau capet de paille,
Haut et pointu,

[1] CF. *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.

Qui me coûtait chinquante-neuf sous,
Moins d'un écu,
Saperjeu !
Qui me coûtait chinquante-neuf sous,
Moins d'un écu.

—

J'avais un bel habit tout neir,
Cousu de fil blanc,
Que je ressemblais par le derrière,
Au Persident.

—

Je m'en fus dans cet équipage,
Faire l'amour;
Je m'entretins de charriage
Et de labour.

—

D'nos vaques blanches, d'nos brebiettes,
D'nos grands bœufs;
Et d'nos petites poulettes,
Pondant des œufs.

—

Mais les femmes sont si folasses,
Que c'est pitié;
J'y ai fait plus de cent viages
Sans l'amener.

Par une coïncidence assez remarquable, cette composition ressemble tout-à-fait, pour l'idée, à une chanson beaucoup plus ancienne, publiée pour la première fois par Mangeant, et reproduite plus tard par M. Louis Dubois, dans son édition de Basselin [1]. C'est aussi la description grotesque du costume d'un prétendant éconduit; seulement tous les détails ne sont pas les mêmes : l'échec est annoncé au début au lieu d'être réservé pour

[1] *Les Vaux-de-Vire* d'Olivier Basselin. — Caen. Mancel, 1821.

Digitized by Google

la fin, et le type de l'élégance n'est point encore le président, mais bien l'Anglais, preuve certaine que cette plaisanterie remonte à l'époque de l'occupation, et est voisine de 1450. Les trois premières strophes suffiront, je pense, pour faire apprécier la manière de cet ancien Vau-de-Vire :

J'ay aimé une jeune fille,
D'un grand moyen;
Son père, si me l'a donnée,
O' n'en veut rien.

—

Quand je partis de mon village,
Pour l'aller vair;
J'estois vestu de pied en cape
Comme un Engloys.

—

J'avois un biau capet de paille,
Hauct et poincteu;
N'y avoit homme à mon village
Qui n'en ait jeu.

A cette catégorie, qui peut revendiquer toutes les paysanneries, tous les coq-à-l'âne et toutes les chansons de meunier et de moulin, appartient aussi la ronde du *Paturiau,* que nous reproduisons à cause de son étrangeté rustique :

Lorsque j'étais petit, petit gas paturiau,
On m'envoyait aux landes, pour garder mes ayniaux,
Jean Guignol que j'aime entendre,
La gentie farlaquin, quin.
Que j'aime entendre la farlaquin.

—

Le loup y est venu, m'a mangé les plus biaux,

Digitized by Google

Puisque t'es si goulu, garde-m'en donc la piau,

—

Et le bout de la queue, pour mettre à mon chapiau,

—

Et le bout des quatre pattes, pour faire un chalumiau,

—

Pour faire danser les filles, à ce printemps nouviau,

—

Les jeunes aussi les vieilles, toutes dans un monciau

—

Aux gentils tourdions, de la fontaine lez eau.

Quelquefois ces imaginations grotesques, qui distinguaient nos aïeux, ne disparaissent de la chanson, que pour se réfugier dans le refrain. Nous citerons pour exemple cette boutade si commune, que l'on voit souvent accolée à des couplets amoureux :

Je suis entre deux ânes, d'une main je tiens l'ânon,
Et de l'autre main l'âne.

Au milieu de toutes ces joyeusetés, qui forment le fond général de la ronde, on rencontre parfois, en Normandie, quelques branles mélancoliques, qui contrastent vivement avec les autres. Le plus célèbre en ce genre est incontestablement celui de *la Claire Fontaine*. Transporté par quelques émigrans au Canada, il s'y vulgarisa rapidement, et devint, dès le XVII^e^ siècle, l'un des chants nationaux de ces populations françaises. Il faisait songer à la Normandie dans un pays où les mœurs, le langage, et jusqu'aux noms de lieux rappellent d'une manière saisissante la patrie originaire. Tout récemment, la ronde canadienne voyait renaître en France son ancienne popularité ; et, sous une

Digitized by Google

forme un peu modernisée, elle charmait au théâtre, dans le *Piano de Berthe*, tout un public difficile et blasé. Voici le texte que l'on chante aujourd'hui aux environs de Caen et dans tout le département de la Manche. Il s'éloigne d'une manière assez sensible du texte canadien publié par Hutson, et du texte français adopté par M. Rathery :

A la claire Fontaine,
Les mains me suis lavé.
La, hi, tra, la, la, la.

—

A la feuille du chêne,
Me les suis essuyées.

—

Sur la plus haute branche,
Le rossignol chantait.

—

Chante, beau rossignol,
Toi qui as le cœur gai.

—

Le mien n'est pas de même,
Mon amant m'a laissée.

—

Pour un bouton de rose,
Que je lui ai refusé.

—

Je voudrais que la rose,
Fût encore au rosier.

—

Et que le rosier même,
Fût encore à planter.

—

Et que le planteur même,
Ne fût pas encore né.

Digitized by Google

Et que mon ami Pierre,
Fût encore à m'aimer [1].

Il faut cependant en convenir, la ronde de *la Claire Fontaine* est une exception. La plupart du temps, lorsque le sentiment rêveur apparaît dans les chansons à danser, il est indiqué d'une manière beaucoup plus légère, et n'y figure pour ainsi dire qu'à l'état de nuance : nous citerons pour exemple la ronde marinière des *Filles de Saint-Servan,* qui a d'autant plus d'intérêt que c'est une des seules que nous ayons entendues dans l'Avranchin :

Ce sont les filles de Saint-Servan,
Tan, ter, lan, tan, ter, lan, tan !
Hélas ! qu'elles sont jolies ! O gué !
Hélas ! qu'elles sont jolies !

—

Elles ont regardé vers le camp,
Aperçurent un navire.

—

Arrivent, arrivent au batelier,
Que le bon vent amène.

—

As-tu point vu mon ami
Aux îles de Canarie ?

—

Oui je l'ai vu, et il m'a dit
Que vous étiez sa mie.

—

Oui je la suis, et la serai
Tout le temps de ma vie[2].

[1] CF. *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.— Hutson, *Répertoire canadien*. Montréal, 1848. — Rathery, *Chants populaires de France.*

[2] CF. *Les Filles de La Rochelle*. *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.

Digitized by Google

Il est un autre genre de composition, où l'inspiration populaire se manifeste d'une manière plus nette et moins mélangée, et presque toujours avec un caractère de tristesse fortement prononcé. Ces chansons, parmi lesquelles ont pris place, au moyen de légères transformations, plusieurs branles anciens, ressemblent beaucoup aux Sônes de la Bretagne; elles semblent souvent avoir la même origine, et se rattacher à des souvenirs identiques. Dans les campagnes de l'Avranchin, elles accompagnent les travaux de la moisson, et surtout la cueillette du chanvre; et, pour cette raison, on les désigne généralement sous le nom de *Chansons moissonneuses,* de *Chansons cueillissoires* ou de *Chansons de Filasse.* L'influence des idées modernes ne s'y est point encore fait sentir; et, en écoutant le soir ces poésies singulières, empreintes souvent d'un vif sentiment religieux, on se croirait volontiers reporté à des époques fort anciennes. Deux lignes au plus composent le couplet. Le refrain est vraiment la partie importante, il supplée à la pauvreté ou à l'absence de la rime, et c'est lui qui donne toujours lieu aux fantaisies vocales les plus compliquées. — Au reste, il ne faudrait pas s'y tromper, la longueur du refrain, et son retour continuel, que nous serions tenté de considérer comme un défaut, forme précisément un des plus sûrs moyens de succès de la Chanson de Filasse. Elle exige, en effet, peu d'efforts de mémoire, elle permet à tous les laboureurs de prendre part fréquemment au chant; et, avec son allure monotone, elle s'adapte merveilleusement à la marche lente et régulière des travaux de la campagne. Aussi croyons-nous que c'est en partie à la pré-

Digitized by Google

dominance du refrain, que la chanson cueillissoire doit sa vogue et sa popularité.

L'une des chansons de ce genre, le plus répandue dans l'Avranchin, est celle du *Maréchal* ou du *Moy*, ainsi nommée à cause des refrains qui l'accompagnent généralement. Les *écoliers qui vont aux ordres*, font songer aux cloarecs, et la crainte vague de la mort, qui respire dans toute cette composition, est beaucoup plus dans les instincts de la race celtique que dans ceux des populations normandes :

De Paris à la Rochelle,
Plantons le moy,
Plantons le moy, Madelaine ;
Plantons le moy,
Vous et moi.

—

Il y a trois demoiselles,

—

Qui se coiffent à la chandelle.

—

O ma sœur ! que vous êtes belle !

—

A quoi ma beauté m'y sert-elle ?

—

Je n'en suis pas plus tôt mariée.

—

Dedans un an vous le serez,

—

Dedans un an je serai morte.

—

Si je meurs que l'on m'enterre,

—

Que ce ne soit en roc ni terre,

—

Mais dedans un coffret de roses,

Digitized by Google

Sur ma tombe que l'on y plante
—
Un rosier de roses blanches.
—
Les écoliers qui vont aux ordres,
—
Y cueilleront chacun une rose,
—
Et prieront Dieu pour la belle,
—
Pour la belle, morte d'amourette[1].

Cette chanson est connue bien ailleurs que dans l'Avranchin. M. de Corcelle l'a recueillie avec quelques variantes dans le département de l'Orne ; de plus, elle a été parodiée, dès le XVIe siècle, dans une chanson vilaine, réimprimée par Techener, et désignée sous le nom *du Teremutu* [2].

Les deux suivantes ne sont pas moins tristes ; et, malgré le développement extraordinaire qu'elles reçoivent, il est facile d'y reconnaître, sauf de légères différences de détail, deux chants de la Bretagne française ou du pays *Galo*, reproduits par M. Ampère, et signalés pour la première fois par le docteur Roulen :

A cheval, à cheval pour aller voir ma mie,
Lon, lon, la,
Landerira, landerirette,
Landerira,
Laula.
—
Ma belle n'y était pas ; la voilà qui arrive.

[1] *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.

[2] *La Fleur nouvelle des Chansons*. — Paris, Techener, in-18.

Je me marie lundi, je vous prie de mes noces.

—

La bell' fut chez l' tailleux, se fit tailler trois robes,

—

L'une de satin blanc, l'autre de satin rose,

—

Et l'autre de drap d'or, la couleur la plus noble.

—

L'amant, qui la salue, la fait entrer en danse,

—

Au quatrième tour, la belle est tombée morte.

—

Elle est tombée à droite, et l'amant à sa gauche.

—

Et les gens de la noce dirent : Quell' triste noce.

—

Sur la tomb' du garçon on y mit une épine.

—

Sur la tomb' de la belle on y mit une olive.

—

L'épine crut si haut qu'elle embrassa l'olive.

—

On en tira du bois pour bâtir des églises [1].

Il est impossible de ne pas être frappé du caractère primitif de cette poésie. La catastrophe est amenée par une gradation rapide d'évènemens qui la font pressentir dès le début ; tous les détails accessoires restent dans l'ombre ; et, en présence des faits, le poète ne se donne pas la peine d'en indiquer la moralité.

Le second chant, dont nous avons parlé, s'éloigne peut-être un peu plus que le premier du texte breton, mais il appartient évidemment à la même famille.

[1] Comme dans quelques-unes des précédentes, les vers de cette chanson peuvent se dédoubler.

Digitized by Google

L'autre jour j'y cheminais,
Dedans la forêt du Roi.

—

Le rossignol charmeur
Y cheminait quanté moi.

—

Qui me dit, dans son langage,
Que ma miette était morte.

—

Je m'en fus droit au logis,
Où la bell' m'avait aimé.

—

Je n'y trouvai que la mère,
Qui ne cesse de pleurer,

—

Ah! qu'avez-vous, ma mère,
Qu'avez-vous à pleurer?

—

Je n'avais qu'un' pauvre fille,
V'là qu'ils sont à l'enterrer.

—

J'pris mon cheval par la bride,
Et mon manteau sous mon bras.

—

Je n' fus pas à mi la route,
J'entendis les cloches tinter.

—

Je n' fus pas à mi cem'tière,
J'entendis les prêtres chanter.

—

Je n' fus pas à mi grand'porte,
Je vis les cierges fumer.

—

Je n' fus pas à mi bancelle,
Je vis le drap mortuaire.

—

Je m'en fus droit à la bière,
Pour voir si ell' reposait.

Digitized by Google

— Que je dorme ou que je veille,
Ce n'est plus là vot' affaire.

—

La ceintur' que vous m' donnîtes,
Fait trois tours autour de moi.

—

Les anneaux que vous m' donnîtes,
Ils sont encor à mes doigts.

—

La coiffur' que vous m' donnîtes,
Elle est là dans mon coffret.

—

Prenez tout et donnez-le
A qui priera Dieu pour moi.

—

Fait's-en dir' trois messes,
Un' pour vous et deux pour moi.

—

N'allez plus aux assemblées,
Danser, rire et vous yvrer.

—

Ne conduisez plus les filles
Sans lantern's y allumer.

—

Et que la vierge Marie,
Vienne en aide aux trépassés.

Malgré l'ampleur des détails, c'est bien la chanson de *Jeanne et de Pierre*. Seulement, dans la composition originale le dénouement est à la fois plus triste et plus émouvant.

Je daubis du pied dans la chasse,
Réveill'ous, Jeanne, s'ous dormez.

—

— Non, je ne dors ni ne sommeille,
Je s'is dans l'enfer à brûler.

Digitized by Google

Auprès de moi reste une place,
C'est pour vous, Pierre, qu'on l'a gardée.

—

— Ah ! dites-moi plustôt, ma Jeanne,
Comment fair' pour n'y point aller ?

—

— Il faut aller à la grand'messe
Et aux vêpres sans y manquer.

—

Faut point aller aux fileries,
Comm' vous aviez accoutumé.

—

Ne faut point embrasser les filles,
Sus le bout du coffre, au pied du lect [1].

La tristesse n'est pas moins accentuée dans le chant de *l'Anneau d'Or*. Seulement l'ensemble de cette composition est plutôt romanesque que religieux :

C'est sur le pont de Nantes,
Vogue, beau marinier, vogue.
M'y allant promener,
Vogue, beau marinier.

—

En mon chemin rencontre,
Vogue, beau marinier, vogue.
Une fille éplorée.
Vogue, beau marinier.

—

Ah ! qu'avez-vous, la belle ?
Vogue, beau marinier, vogue.
Qu'avez-vous à pleurer ?
Vogue, beau marinier.

—

Je pleure mon anneau d'or,

[1] *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.

Digitized by Google

Vogue, beau marinier, vogue.
A la mer qu'est tombé.
Vogue, beau marinier.

—

Le galant se dépouille,
Vogue, beau marinier, vogue.
A la mer s'est jeté.
Vogue, beau marinier.

—

Au premier coup qu'il plonge,
Vogue, beau marinier, vogue.
Du sable a rapporté.
Vogue, beau marinier.

—

Au second coup qu'il plonge,
Vogue, beau marinier, vogue.
L'anneau d'or a touché.
Vogue, beau marinier.

—

Au troisième coup qu'il plonge,
Vogue, beau marinier, vogue.
Le galant s'est noyé.
Vogue, beau marinier.

—

La bell' qu'est en fenêtre,
Vogue, beau marinier, vogue,
Ell' se mit à pleurer.
Vogue, beau marinier.

—

Faut-il pour une fille,
Vogue, beau marinier, vogue,
Que tu te sois noyé.
Vogue, beau marinier.

—

Prêtez-moi votre dague,
Vogue beau, marinier, vogue,

Digitized by Google

Pour couper mon lacet.
Vogue, beau marinier.

—

Et quand elle eut la dague,
Vogue, beau marinier, vogue,
Au cœur s'en est donné.
Vogue, beau marinier.

On retrouve dans beaucoup de pays des récits analogues. Schiller a même imité, dans un de ses poëmes, intitulé : *le Plongeur,* une composition populaire de l'Allemagne, qui devait un peu rappeler la chanson normande de *l'Anneau d'Or*. Cependant, je ne sais trop si nos couplets naïfs n'émeuvent pas davantage par leur négligente simplicité, que ne le font les vers étincelans du grand poète allemand :

« Une ardeur divine s'empare de son âme. Dans ses » yeux l'audace étincelle ; il voit la princesse rougir, » pâlir, et tomber évanouie. Un si digne prix tente son » courage, et il se précipite de la vie à la mort.

» La vague rugit et s'enfonce. Bientôt elle remonte » avec le fracas du tonnerre. Chacun se penche, et y » jette un regard plein d'anxiété, le gouffre engloutit » encore et revomit les vagues qui s'élèvent, retombent, » et rugissent toujours.... mais sans ramener le plon- » geur[1] ! »

Il existe en Normandie un autre chant tout aussi mélancolique, connu sous le nom : *Du Beau Marinier*. La fin se rapproche un peu de la chanson précédente ; mais le dessin général rappelle beaucoup plus la ronde

1 *Faust de Goëthe*, suivi d'un choix de ballades. — Gosselin, Paris, 1843.

Digitized by Google

nantaise des *Mariniers Marchands de Blé*, communiquée au Comité de la Langue par M. de Corcelle. *Le Beau Marinier* nous a été signalé par M. Le Héricher, et il se chante encore tous les jours sur les côtes de la baie du Mont-Saint-Michel, depuis Pontorson jusqu'à Granville :

Beau marinier, qui marines,
Vive l'amour !
Apprends-moi à chanter,
Vive le marinier !

—

Entrez dans mon navire,
Vive l'amour !
Je vous l'apprenderai,
Vive le marinier !

—

Quand la bell' fut dans le navire,
Vive l'amour !
Ell' se prit à pleurer,
Vive le marinier !

—

Eh ! qu'avez-vous, la belle,
Vive l'amour !
Qu'avez-vous à pleurer ?
Vive le marinier !

—

Hélas ! j'entends mon pèr' qui m'appelle,
Vive l'amour !
Qui m'appell' pour souper,
Vive le marinier.

—

Eh ! taisez-vous, la belle,
Vive l'amour !
Avec moi vous soup'rez,
Vive le marinier.

Digitized by Google

. . . .
. . . .
. . . .
. . . .

—

Quand la bell' fut pour se coucher,
Vive l'amour !
Son lacet s'est noué,
Vive le marinier !

—

Prêtez-moi votre dague,
Vive l'amour !
Mon lacet est noué,
Vive le marinier !

—

Et quand elle eut la dague,
Vive l'amour !
Dans l' cœur se l'est plongée,
Vive le marinier !

—

Sans la maudite dague,
Vive l'amour !
Je serais marié,
Vive le marinier !

—

A la plus jolie fille,
Vive l'amour !
De tout l' bourg de Guirlé.
Vive le marinier !

La chanson *des Anglais* se rattache aussi à ces aventures galantes et tragiques, si nombreuses dans la poésie populaire. Il s'agit encore de l'enlèvement d'une jeune fille... qui se dérobe par la mort aux poursuites de son ravisseur. Cette petite composition est empreinte d'un vif sentiment religieux, qui pourrait à la

Digitized by Google

rigueur la faire considérer comme une légende dévote. Au reste, c'est à peu de chose près la version normande de la complainte célèbre de la *Belle Olle* ou de la *Cane de Montfort,* qui berça autrefois de sa monotone harmonie la jeunesse de Châteaubriand[1] :

C'est sur le pont de Nantes,
Emmenons, gué! gué! la bergère,
Les Anglais vont jouer,
Emmenons la bergère au pré.

—

Ils ont trouvé qui prendre,
Un homme prisonnier.

—

Si nous avions ta fille,
Nous te lairions aller.

—

Ma fille est à l'église,
Faut aller la trouver.

—

Bell', votre pèr' vous mande,
Faut aller le trouver.

—

Quand la bell' fut au châtel,
Les portes se sont fermées.

—

Quand ell' fut dans la chambre,
Elle se mit à pleurer.

—

Et le grand capitaine,
La requit de l'aimer.

—

Attendez, se dit-elle,
Ce soir, après souper.

[1] CF. *Bulletin de la Langue*, 1853, n° 4.

Digitized by Google

Et quand ell' fut seulette,
Ell' se mit à prier.

—

Ell' pria Dieu, la Vierge,
Et l'archange Michel.

—

Et quand le capitaine
Revint pour la trouver,

—

Il l'appela trois fois,
Sans pouvoir l'éveiller.

—

Il lui fit dir' trois messes
Et la fit enterrer.

—

Puis quitta le métier.
Emmenons, gué! gué, la bergère,
Pour se faire tonsurer.
Emmenons la bergère au pré.

La complainte de *la Dame à la Tour* et du *Prisonnier* roulait sur une infortune non moins touchante. Malheureusement la tradition n'en a conservé que les deux premiers couplets, qui se répètent d'une manière indéfinie :

Madame est au pied de la tour,
Triste, songeant à ses amours.
Lon, lan, lere,
Lan derira, lan lere.
L'amour me fait mourir.

—

Beau chevalier est dans la tour,
Pleurant sa belle et nuit et jour.
Lon, lan, lere,
Lan derira, lan lere,
L'amour me fait mourir.

Digitized by Google

Il est au surplus assez facile de se faire une idée de cette petite composition pleine de simplicité et de charme. Le quatrième livre des Chansons en forme de Vaudeville, publié à Paris, par Le Roy et Ballard, en 1573, contient une chanson mise en musique par de Bussy, qui n'est autre chose que la complainte de *la Dame à la Tour*. Elle a pour refrain, dans le recueil de Ballard, ce vers langoureux :

Las, il n'a nul mal, qui n'a le mal d'amour ?

On en retrouve encore un texte plus ancien et plus complet, avec musique de Josquin, dans la *Couronne et Fleur des Chansons à Troys*, imprimé à Venise, en 1536, par Anthoine del Abbate. Nous croyons devoir le reproduire ici avec son début analogue à celui du *Comte Guy*, de *la Gente Isabel* et de *la Bele Yolans*:

La belle se siet au pied de la tour,
Qui pleure et soupire, et mène grant doulour.

—

Son père li demande, ma fille, qu'avez-vous ?
Vollez-vous mari, vollez-vous signour ?

—

Je n'y veultz mari, je n'y veultz signour,
Je veultz le mien amy qui pourris en la tour.

—

Par Dieu, ma belle fille, à cela fauldrez-vous,
Car il sera pendu demain, au point du jour.

—

Mon père, s'on le pend, enterrez-moi dessoult,
S'entrediront les gens : voicy léalle amour [1].

[1] *La Couronne et Fleur des Chansons*. — Petit vol. oblong, rarissime. — Collection Leber. Bibliothèque de Rouen.

Digitized by Google

La chanson de *la Pernette*, si célèbre dans le Lyonnais et l'Auvergne, reproduit avec un peu plus de développemens des idées tout-à-fait analogues.

Si vous pendoulez Pierre,
Pendoulez-moi aussi.

—

Couvrez Pierre de roses,
Et moi de mille fleurs.

—

Au chemin de St-Jacques,
Enterrez-nous tous deux.

—

Les pèlerins qui passent,
Prieront Dieu pour nous deux.

Ces histoires de prisonniers n'avaient pas toujours un dénouement aussi lugubre. Nous pourrions citer pour preuve la chanson du *Prisonnier d'Avranches* ou du *Prisonnier de Nantes*, si connue dans les environs de Sartilly. On la retrouve dans toutes les paroisses du bassin de la Sée et de la Sélune, et elle pourrait parfaitement se rapporter à quelque évasion notable oubliée par l'histoire :

Dans la prison d'Avranches,
Un prisonnier y a.

—

Personn' ne le va voir,
Hors la fill' du geôlier.

—

Quand ell' lui porte à boire,
A boire et à manger.

—

Et des chemises blanches,
Tant qu'il en veut changer.

Digitized by Google

Ah ! dites-moi, la belle,
Ce que l'on dit de moi.

—

Les nouvell's sont en ville,
Que demain vous mourrez.

—

Bell', pour que je ne meure,
Ah ! quittez-moi les clefs.

—

La fille était jeunette,
Les clefs lui a quitté.

—

Quand il fut sur la grève,
Il se mit à chanter.

—

Que bénies soient les filles,
Les fill's à marier.

—

Surtout celles d'Avranches,
La fille du geôlier.

La chanson très-répandue du *Grand Louis de Bretagne,* nous transporte dans les régions fabuleuses de l'histoire. C'est le récit de la séduction de la fille d'un roi d'Espagne, dont le nom n'est point indiqué par *Louis,* grand-duc de Bretagne. La chanson ne fait point connaître si le Breton répara plus tard sa faute, en épousant la crédule Espagnole. Voici le début de cette étrange composition, dont la fin est assez scabreuse :

« Le grand Louis de Bretagne,
A la guerre il s'en va.

—

Il part d'un si grand' hâte,
Que son oiseau laissa.

Digitized by Google

La fille au roi d'Espagne,
A manger lui porta.

—

Petit oiseau des cages,
Mange-moi donc cela.

—

Pour l'amour de ton maître,
Qui mon amant sera. »

La chanson de l'*Oranger* est aussi l'histoire d'une aventure galante, mais l'intrigue en est beaucoup plus vulgaire. Il est clair que nous sommes arrivés à une date moins éloignée; car les héros du récit sont une jeune paysanne, nommée Margot, et le fils d'un avocat. L'homme de robe remplace l'homme d'épée, et il semble qu'il apporte dans les affaires d'amour les ruses et les détours usités au palais. Cette chanson, trop longue pour être transcrite ici, débute ainsi :

Derrièr' chez mon père,
Un oranger y a.

—

Il y a tant d'oranges,
Que la branche en rompra.

La chanson des *Cotillons* et celle de *Passez les Bois*, présentent, avec un dénouement plus satisfaisant, des détails tout-à fait analogues à ceux que nous connaissons déjà :

Quand j'étais chez mon père,
Jeune fille à quatorze ans.

—

J'aime, j'aime les cotillons rouges,
J'aime, j'aime les cotillons blancs.

Digitized by Google

On m'envoyait garder les vaches,
Et les moutons, quant et quant.

—

Dans les grands champs où je les mène,
Un grand chemin passe dedans.

—

C'est par ce chemin que passe
Un cavalier tout en blanc.

—

Combien gagnez-vous, la belle,
Combien gagnez-vous par an ?

—

Un écu par chaque année,
D'o un petit cotillon blanc.

—

Venez quanté moi, la belle,
Et vous en gagnerez cent.

—

Je ne vais point quanté les hommes,
Que je n'épouse auparavant,

—

Face à face dans l'église,
En présence de nos parens,

—

La couronne sur la tête,
Les rubans en bavolant.

Passez les bois, passez,
Passez les bois, brunette.

—

Mon père il m'a loué
Pour garder brebiettes.

—

Les garder je ne sais,
Car je suis trop jeunette.

Digitized by Google

Le loup m'en happit trois,
Par une brèche ouverte.

—

Et je m'en fus après
Pour cueillir la violette.

—

J'en emplis tous mes sacs,
Et ma jolie bougette.

—

Il m'en restait trois brins,
Je ne sus où les mettre.

—

J'les mis dessus mon sein,
Dedans ma gorgerette.

—

Le forestier du Roi
Me vit bien les y mettre.

—

Bell', viens-t'en d'avec moi
Au chemin d'amourette.

—

J'aimerais mieux, forestier,
Que ta forêt fût sèche;

—

Et toi au beau mitan,
Pour servir d'allumette.

La chanson des *Cotillons* jouit en Normandie d'une vogue presque universelle. Elle y est connue sous beaucoup de noms différens, qu'expliquent d'ailleurs les variantes de son commencement. A Rouen, on la désigne sous le nom de chanson de la *Servante;* à Saint-James, sous le nom de chanson de *la Belle Française;* dans les environs de Saint-Lo, sous celui de *la Petite Couturière. Passez les Bois* est beaucoup moins répandue; mais en revanche elle se ren-

Digitized by Google

contre dans plusieurs recueils anciens, et elle se rapproche beaucoup de plusieurs chants de moisson signalés dans l'Orne par M. de Corcelle. On peut joindre, à toutes ces chansons de filasse, celle de : *Ah ! Thomas, réveille-toi.* Elle appartient au même genre d'inspiration, et se distingue entre toutes ces pastorales par une délicatesse prétentieuse et recherchée. Elle figure un peu rajeunie dans quelques recueils du commencement du XVII[e] siècle :

Un matin, près d'un jardinet,
Ah ! Thomas, réveille, réveille,
Ah ! Thomas, réveille-toi.

—

Je vis mon ami qui dormait ;

—

Je le pris par le petit doigt,

—

Tant fis qu'il se leva tout droit,

—

Et me dit : « Que veux-tu de moi ?

—

— Fais-moi donc un joli bouquet.

—

— Et de quoi veux-tu qu'il soit fait ?

—

— Dé thim, de rose, et de muguet ;

—

Ce sont les fleurs d'amour parfait. »

—

En le faisant sa main tremblait,

—

Et ne put le fair' bien adreit.

Il existe une infinité d'autres compositions, véritables imaginations enfantines où les idées bizarres abondent [1],

[1] Cependant on y surprend quelquefois la trace d'usages disparus.

et où les métaux précieux sont prodigués comme dans un rêve. Pour donner une idée de ces chants, que l'on rencontre dans toutes les littératures, nous en citerons seulement quelques fragmens :

As-tu pas vu ma mie?
Au bois, au bois, au bois,
Au joli bois m'en vois.
—
— Je l'ai ouïe et parlée.
—
— Quel métier faisait-elle?
—
— Elle était couturière.
—
— Et en quoi cousait-elle?
—
— Elle cousait en soierie.
—
— De quoi qu'était l'aiguille?
—
— Elle était d'argentine.
—
— De quoi qu'était sa pointe?
—
— Elle était diamantine.
—
— Dans quoi la serrait-elle?
—
— Dans un coffret d'ivoire.

Bien que cette chanson soit assez peu remarquable comme forme, on peut observer qu'elle a été imitée dans une joyeuseté, mise en musique par Moulu,

C'est ainsi que la coutume païenne de couvrir les morts de fleurs et de verdure, mentionnée par Grégoire de Tours comme ayant persisté dans les campagnes « *ut mos rusticorum habetur* », se trouve aussi indiquée dans les chansons du Moy et de la Pernelle. CF. Cochet, *Normandie souterraine*. P.

Digitized by Google

et insérée dans le sixième livre des chansons d'Adrien Le Roy et Ballard :

« Au bois, au bois, madame,
» Au joli bois m'en vois. »

La chanson du *Canard blanc* et du *Petit Château*, peut donner lieu à des observations identiques :

Derrière chez mon père,
—
Il y a un petit étang.
—
Trois canards s'y vont mirant.
—
Le fils du Roi y vint passant,
—
Et tira sur celui de devant.
—
O fils du Roi ! tu es méchant ;
—
Tu as tué mon canard blanc.
—
J'ai vu la plume voler au vent,
—
Et par le bec, l'or et l'argent.

Mon père a fait faire un château,
Allons gaîment, ma mignonne,
Allons gaîment, vous et moi.
—
Il est petit, mais il est beau.
—
L'a fait bâtir sur trois carreaux.
—
De par-dessus coulant ruisseau.
—
D'or et d'argent sont les créneaux.
—
Le Roy n'en a pas de si beau.

Digitized by Google

Cette dernière chanson se retrouve encore dans d'anciens recueils, et elle a même été mise en musique en 1536 par Adrien Villaert[1]. On pourrait multiplier à l'infini ces badinages légers et merveilleux, dans lesquels s'est toujours complue l'imagination du peuple des campagnes. Nous croyons aussi que c'est par des idées de ce genre qu'il faut expliquer la présence, dans beaucoup de rondes et de chansons de filasse, des lauriers, des olives, des orangers, et d'autres arbres étrangers à notre sol, sans qu'il soit besoin d'assigner à toutes ces poésies une origine étrangère et méridionale.

Le côté bacchique est assez peu représenté dans les chansons de filasse. Par une singularité curieuse à noter, dans un pays où le goût de la boisson est général, les chansons destinées à célébrer l'ivresse, le cidre ou le vin, forment une imperceptible minorité. Le plus souvent l'inspiration bacchique se fait jour dans un refrain accolé à une pastorale galante :

Trois fleurs d'amour rencontrai,
Deux je pris, l'une je laissai.
— Branlons la bouteille, branlons !
Branlons la bouteille.

—

Pilons, pilons l'orge,
L'orge pilé reviendra.

Cependant l'on peut citer quelques productions qui ont un trait plus direct aux plaisirs de la table. L'une

[1] Le sixième livre des Chansons en forme de vaudeville, composé en quatre parties par Adrien Le Roy. — *La Couronne et Fleur des Chansons à Troys*. — Venise, 1536.

Digitized by Google

des plus remarquables est assurément une espèce de complainte par demandes et par réponses qui, malgré sa monotonie, peint assez rudement l'amour de la boisson :

— Qu'as-tu core à vendre?
— La coeffe à Jeanne.
Je l'ai vendu,
Argent reçu,
Pour boire un coup,
Pour faire un saoul;
Gai! gai! ma mère,
J'ai de l'argent pour bère,

—

— Qu'as-tu core à vendre?
— Le mouchoir à Jeanne.

La chanson, suivant en cela un procédé d'énumération familier aux poètes populaires, détaille successivement les divers objets qui composent l'habillement de Jeanne, et toujours revient, en manière de conclusion, le long refrain que nous avons transcrit.

Ce que nous avons dit des chansons de filasse ne serait pas complet, si nous ne faisions remarquer que les airs sur lesquels elles se chantent ajoutent singulièrement à leur charme et à leur étrangeté. Presque aucun ne s'arrête sur la tonique, la plus grande partie appartient à un système musical différent de celui que nous suivons aujourd'hui, et il n'en est guère, qui ne pût devenir, pour un artiste habile, la source d'heureuses inspirations et de mélodies nouvelles et originales. Peut-être même serait-il vrai de dire qu'à ce point de vue, la chanson de filasse, bien entendue et bien comprise,

Digitized by Google

offre un intérêt plus grand encore au musicien qu'au littérateur [1].

A côté des branles et chansons cueillissoires existaient aussi de longs récits sans refrains, véritables complaintes narratives, que le Censeur Bouchaud baptisait du nom de Romances, et que nous appellerions volontiers Chansons de filerie ou de veillées. Toutes en général se rattachent à des légendes religieuses, historiques ou féodales, qui ont persisté sous mille formes dans les livres dits de Bibliothèque bleue. L'une des plus connues a pour héroïne Marianson, châtelaine malheureuse dont le souvenir s'attache encore à la Tour Couronnée d'Alençon. Malgré les recherches des érudits normands, Marianson n'a point encore, jusqu'ici, pris place parmi les personnages historiques. Elle figure, en attendant, avec Jeanne Molley, les demoiselles d'Etretat, et la Belle de la Croix pleureuse, au milieu de ces ombres plaintives que l'imagination des poètes ne manque guère d'évoquer au milieu des châteaux en ruines. Cette complainte célèbre a été l'objet de beaucoup d'imitations modernes. L'une des plus remarquables par ses fadeurs élégiaques et sa gravité lourde et prétentieuse, est intitulée : *Adélaïde et Ferdinand,* ou *les Trois Anneaux*. Fort heureusement le texte primitif inséré en 1763, dans l'*Essai sur la Poésie Rhytmique,* ressemble assez peu à cette grotesque parodie, imprimée vers 1806, à Epinal et à Beauvais. Malgré les doutes de Bouchaud, nous serions porté à le regarder comme fort ancien. Les mœurs brutales du mari, l'argentier, les trois anneaux, l'ami traître et félon, personnage

[1] Gerard de Nerval. La *Bohême galante*, p. 69 et suivantes.

Digitized by Google

obligé des anciens romans de chevalerie, tout se réunit pour attester l'antiquité de ce drame domestique, dont la rédaction seule a pu subir de légères altérations :

Marianson, dame jolie,
Où est allé votre mari ?

—

Monsieur, il est allé en guerre,
Je ne sais quand il reviendra.

—

Marianson, dame jolie,
Prêtez-moi vos anneaux dorés.

—

Marianson, mal avisée,
Ses trois anneaux lui a prêtés.

—

Quand il a tint les trois anneaux,
Chez l'argentier s'en est allé ;

—

Bel argentier, bel argentier,
Faites-moi trois anneaux dorés.

—

Qu'ils soient beaux, qu'ils soient gros,
Comme ceux de Marianson.

—

Quand il a tint les trois anneaux,
Sur son cheval il a monté.

—

Le premier qu'il a rencontré,
Fut le mari de Marianson.

—

Dieu te garde, franc chevalier,
Quell' nouvell' m'as-tu apporté ?

—

Marianson, dame jolie,
De moi elle a fait son ami.

Digitized by Google

Tu as menti, franc chevalier,
Ma femme n'est pas débordé.

—

Oh! bien croyez ou non croyez,
En voici les anneaux dorés.

—

Quand il a vu les trois anneaux,
Contre la terre il s'est jeté.

—

Il fut et trois jours et trois nuits,
Ni sans boire, ni sans dormir.

—

Au bout de trois jours et trois nuits,
Sur son cheval il a monté.

—

La mère étant sur le balcon,
Avisit son gendre venir.

—

Vraiment, fille, ne scavez pas,
Voici votre mari qui vient.

—

Il n'y vient point en homme aimé,
Mais il y vient en courroucé.

—

Montrez-lui votre petit fils.
Cela le pourra réjouir.

—

A pris l'enfant par ses maillots,
Et en a frappé les carreaux.

—

A pris la mère par les cheveux,
L'a attachée à son cheval.

—

N'y avait arbre, ni buisson,
Qui n'eût sang de Marianson.

Digitized by Google

Quand il l'eut long-temps déchirée,
De fatigue il s'est arrêté.

—

C'est pas pour toi, franche p.....,
C'est pour mon cheval qui a faim.

—

Ah ! venez ça, rusée catin,
Où sont les anneaux de vos mains ?

—

Prenez les clés du cabinet,
Mes trois anneaux vous trouverez.

—

Quand il a vu les trois anneaux,
Contre la terre il s'est jeté.

—

N'est-il barbier, ni médecin,
Qui puisse mettre ton corps en sain ?

—

Il n'est barbier, ni médecin.
Qui puisse mettre mon corps en sain.

—

Ne faut qu'une aiguille et du fil,
Et un drap pour m'ensevelir [1].

A cette réponse énergique, qui termine la *Romance*, l'auteur de *Ferdinand et d'Adélaïde* a substitué la réflexion suivante, qu'il place dans la bouche d'Adélaïde, et qui donne le ton général de la composition :

« Adieu, dit-elle, je vois l'image
« Du paisible éternel repos [2]. »

Les anneaux, qui jouent un rôle si considérable dans Marianson, se retrouvent encore dans une chanson, non

[1] Bouchaud. *Essai sur la Poésie Rhythmique.*—Paris, in 8°, 1763. — Cf. *Normandie Romanesque et Merveilleuse.*

[2] Placard imprimé avec gravure sur bois, chez Diot.—Beauvais, 1701.

moins ancienne, que l'on chante dans la plus grande partie de l'arrondissement de Mortain. Lorsque le chevalier, qui figure dans cette petite pièce, rentre dans son château, au retour de la guerre, et veut se faire reconnaître par sa femme, celle-ci, avant même de le regarder, lui dit :

Donne-moi des indiques de la première nuit.

Et le mari répond :

Te souvient-il qu'à la première fois,
Tes anneaux s'y rompirent en t'y serrant les doigts?

La chanson connue en Bretagne, sous le nom de *Chanson de sainte Marguerite*, est aussi fort répandue en Normandie. Seulement elle y a changé de nom, et elle s'appelle la *Biche blanche*. M. le docteur Vaugeois a recueilli, il y a déjà bien des années, un texte de cette chanson dans le canton de Tourouvre. C'est incontestablement le plus complet que nous connaissions. Il est beaucoup plus satisfaisant que les versions informes qui se chantent aujourd'hui aux environs de Granville, et même que le texte breton communiqué au Comité par M. le docteur Roulin. Ces transformations de jeunes filles en biches se rapportent-elles aux idées de la religion celtique, comme beaucoup de critiques l'ont pensé, je ne saurais le dire ; il nous suffit de constater que cette tradition appartient à la Normandie aussi bien qu'à la Bretagne, et qu'il existe, même dans beaucoup de campagnes, sur les biches blanches et les chasseurs rouges, des légendes tout-à fait analogues. Voici maintenant le texte publié par M. Vaugeois dans ses *Notes sur l'Histoire de Laigle*, en 1841 :

Digitized by Google

LA BICHE BLANCHE.

Celles qui vont au bois,
C'est la mère et la fille.
La mère y va chantant,
Et la fille soupire.
Qu'avez-vous à pleurer,
Ma fille Marguerite?

—

J'ai un grant ire en moi,
Je n'ose vous le dire.
Je suis fille le jour,
Et la nuit blanche biche.
La chasse est après moi,
Les barons et les princes.

—

Et mon frère Lion,
Qui est encor le pire :
Allez, ma mère, allez,
Bien promptement lui dire,
Qu'il arrête les chiens
Jusqu'à demain ressie.

—

Bonjour, bonjour, mon fils,
Et bonjour donc, ma mère.
Où sont tes chiens, Lion?
Dis-le-moi, je te prie.
Ils sont dans la forêt,
Après la blanche biche.

—

Arrête-les, Lion,
Arrête-les, j' t'en prie.
Trois fois les ai cornés,
Sans que pas un l'ait ouï;
La quatrième fois,
La blanche biche est prise.

Digitized by Google

Mandons le dépouilleur,
Qu'il dépouille la biche;
Celui qui la dépouille
Dit : je ne sais que dire,
Elle a les cheveux blonds
Et les seins d'une fille.

—

Quand il fut pour souper,
Tout le monde y est-il?
Oh! non, répond Lion,
Faut ma sœur Marguerite.
....
....

—

Vous n'avez qu'à manger,
J' suis la premièr' servie,
Ma tête est dans le plat,
Mon cœur est aux chevilles,
Le reste de mon corps,
Il est dans la cuisine.

—

Lion sortit dehors,
Comme un homme bien triste;
Faut n'avoir qu'une sœur,
Et l'avoir détruite.
....
....

—

J'en suis au désespoir,
J'en ferai pénitence,
Serai pendant sept ans,
Sans mettr' chemise blanche,
Et coucherai sept ans
Sous une épine blanche [1].

Par un singulier mélange des souvenirs païens et des idées chrétiennes, le dernier couplet de cette chanson,

[1] *Histoire de Laigle*, par le docteur Vaugeois.

Digitized by Google

empreinte de druidisme, nous semble inspiré par le spectacle des pénitences canoniques. Au reste, les hagiographes, dans leur piété mystique, se sont plusieurs fois inspirés de traditions superstitieuses de ce genre, afin d'arrêter la passion violente de la chasse, qui emportait les populations grossières de la Gaule, et de leur inspirer une certaine commisération pour les oiseaux et les animaux sauvages.

La romance de *la Fille du Roi* nous reporte aux souvenirs les plus douloureux de notre histoire. C'est un écho lointain des guerres anglaises, dont on retrouve si souvent la trace dans la littérature normande. Nous ne voudrions pourtant point affirmer que notre chanson s'applique à un évènement réel, mais la conjecture ingénieuse émise à cet égard par Mlle Bosquet, et reproduite plus tard par M. Rathery, mérite certainement être prise en considération. A défaut de certitude absolue, on peut dire qu'elle a au moins le mérite d'une assez grande vraisemblance. D'après ces deux critiques, notre chanson aurait été composée à l'occasion du mariage de Catherine de France avec Henri V d'Angleterre. Au reste, nous croyons ne pouvoir mieux faire que de laisser la parole à M. Rathery :

« L'histoire nous dit que, par le traité de Troyes, la fille du roi de France Charles VI fut mariée à Henri V, qui prit dès-lors le titre d'héritier et de régent du royaume; qu'après la mort de son premier époux, cette princesse épousa un autre Anglais, Owen Glendowr, qui devint la tige des Tudors. Mais qu'importe à la légende? Elle ne veut pas supposer qu'une fille de France ait pu consentir à partager la couche d'un An-

Digitized by Google

glais et à devenir le gage d'un pacte honteux. Elle est plus patriotique que l'histoire, ou plutôt elle est l'interprète du sentiment populaire qui protestait dès-lors contre la lâcheté de la diplomatie, et qui allait susciter Jeanne-d'Arc [1]. »

LA FILLE DU ROI.

Le Roi a une fille à marier,
A un Engloys la veut donner;
Elle ne veut, mais
Jamais mari n'épouserai s'il n'est François.

—

La belle ne voulant céder,
Sa sœur s'en vint la conjurer;
— Acceptez, ma sœur, acceptez à cette fois,
C'est pour paix à la France donner avec l'Engloys.

—

Et quand ce vint pour s'embarquer,
Les yeux on lui voulut bander.
— Eh! ôte-toi, retire-toi, franc traître Engloys,
Car je veux voir jusqu'à la fin le sol françois.

—

Et quand ce vint pour arriver,
Le châtel étoit pavoisé.
— Eh! ôte-toi, retire-toi, franc traître Engloys,
Ce n'est pas là le drapeau blanc du Roi françois.

—

Et quand ce vint pour le souper,
Pas ne voulut boire ou manger.
— Eh! ôte-toi, retire-toi, franc traître Engloys,
Ce n'est pas là le pain, le vin du Roi françois.

[1] *Poésies populaires de France.* (Extrait du *Moniteur universel*), par M. Rathery. CF. *Normandie Romanesque et Merveilleuse*, par Mlle Bosquet.—(Renseignemens communiqués par M. André Pottier.)

Digitized by Google

Et quand ce vint pour le coucher,
L'Engloys la voulut deschausser.
— Eh ! ôte-toi, retire-toi, franc traître Engloys,
Jamais homme n'y touchera s'il n'est François.

—

Et quand ce vint sur le minuit,
Elle fit entendre un grand cri,
En s'écriant avec douleur : O Roi des Rois!
Ne me laissez entre les bras de cet Engloys.

—

Quatre heures sonnant à la tour,
La belle finissait ses jours.
La belle finissait ses jours d'un cœur joyeux,
Et les Engloys y pleuroient tous d'un cœur piteux.

Ce chant remarquable, recueilli aux environs de Dieppe par M. Thinon, a été publié pour la première fois par Mlle Amélie Bosquet dans *la Normandie Pittoresque et Merveilleuse.* Il a peut-être été rajeuni ; mais la date éloignée à laquelle il a été signalé, rend son authenticité incontestable. Au surplus, il a plus d'un rapport avec la chanson bretonne de *la Belle Olle* ou de *la Cane de Montfort,* et avec la chanson normande du *Pont de Nantes*[1]. Cependant, bien qu'il soit question d'Anglais dans ces deux compositions, leur signification purement morale, ne rappelle en rien la portée politique de la chanson de *la Fille du Roi.* Si la belle Olle et la jeune nantaise demandent à Dieu de mourir ou de changer de nature, c'est uniquement pour conserver leur virginité. Que le *hardi capitaine* eût été Breton ou Normand, au lieu d'être Anglais,

[1] CF. La Boutiquière de Danmartin. *Bohême galante*, p. 79.

Digitized by Google

la prière des deux héroïnes eût été la même, et le dénouement n'eût point été sensiblement modifié. Il en est tout autrement dans la dernière chanson que nous avons transcrite : la fille du roi quitte la vie par un effort de désespoir suprême, pour rester jusqu'à la mort fidèle à son pays, et pour conserver jusqu'au bout une nationalité que tant d'autres abjuraient. Son honneur de femme est sain et sauf, l'honneur qu'elle prétend sauver, c'est son honneur de Française, et c'est ce sentiment sublime et impérissable de la nationalité, exprimé avec une énergie exclusive, qui forme la valeur principale de cette cantilène, si parfaitement appréciée par M. Rathery.

Avec la chanson de la *Fille du Roi* se termine notre Revue des Chants populaires de Normandie. Sans doute, il eût été facile d'introduire dans ce travail un nombre plus considérable de citations. Mais nous avons moins tenu à être complet qu'à donner une idée exacte des différens types des chansons que l'on entend encore dans les villes et dans les campagnes de l'Avranchin; et à faire connaître les sources variées où ces poètes de rencontre sont allés chercher leurs inspirations. Souvent, à la vérité, ils n'ont fait que reproduire, avec moins de bonheur, des chants connus ou chantés dans des provinces limitrophes ; mais ils ont aussi, de temps en temps, trouvé sur leur chemin des mélodies heureuses et originales; et il est, à notre sens, tel de leurs branles amoureux, de leurs cantiques, et de leurs chansons cueillissoires, qui mérite de figurer honorablement dans la Collection générale des Chants populaires de la France. C'est quelque chose, pour un peuple affairé,

Digitized by Google

réfléchi, plus propre à agir qu'à chanter, et qui jamais n'a donné que de rares instans aux distractions joyeuses, aux galanteries sentimentales, ou aux rêveries mélancoliques.

Digitized by Google

LA VIERGE DE STACCONY,

Par M. Eug. de Beaurepaire.

L'ÉGLISE de Saint-Quentin, avec son porche du XIII[e] siècle et ses curieux spécimens de tous les styles, depuis le roman jusqu'au genre *rocaille*, a été souvent décrite par les antiquaires français et anglais qui ont successivement parcouru l'Avranchin. Parmi les étrangers, l'auteur d'*un Eté dans les Bocages et les Vignes*, miss Costello lui a consacré quelques pages et une des meilleures illustrations de son élégant keepsake. Au reste, elle ne s'en tient pas à l'appréciation exclusive du monument, elle s'étend avec une complaisance marquée sur la beauté des filles de Saint-Quentin, et sur la saleté du bourg qu'elle appelle irrévérencieusement un bourbier. Double exagération de voyageuse et d'Anglaise. Les femmes ressemblent à toutes celles des environs d'Avranches, et le bourg n'est pas tout-à-fait aussi bourbier que se l'est imaginé miss Costello. Ces réserves faites, le chapitre de Saint-Quentin est exact, quoiqu'il manque de précision. M. Hairby, qui vint ensuite, mentionne aussi l'église, mais il s'en occupe assez peu; il s'attache surtout à décrire les aspects de la campagne, qu'il compare à un véri-

Digitized by Google

table paradis. Fort heureusement un autre touriste, d'une valeur plus incontestable, le R. M. Petit, est venu combler cette lacune en reproduisant, dans son splendide travail sur l'Architecture en France, à côté d'une vue générale de l'édifice, certains détails d'une extrême délicatesse qu'un antiquaire pouvait seul deviner, et qu'on ne s'attendrait pas à rencontrer dans une modeste église de village.

Les archéologues du pays n'ont pas non plus fait défaut. MM. de Clinchamp et Fulgence Girard lui ont consacré quelques lignes de description, et M. Le Héricher, dans son *Avranchin monumental*, en a tracé une monographie minutieuse et complète. Récemment enfin, la découverte de sarcophages du XII^e siècle, en calcaire coquillier de Sainteny, alignés, conformément aux idées religieuses du temps, le long du mur et sous la gouttière de l'église, *in stillicidio*, est venue appeler sur ce point de nouvelles investigations.

Cependant, au milieu de ces recherches multipliées, on a à peu près oublié un tableau fort curieux, placé dans la chapelle du Rosaire, et signalé pour la première fois par M. Le Héricher. Aussi, bien qu'il ait été de la part de M. de Tesson, en 1848, l'objet d'un intéressant rapport, croyons-nous qu'il n'est point encore inutile d'en dire aujourd'hui quelques mots.

L'autel du Rosaire est un lourd contre-table du XVII^e siècle, avec les colonnes torses, les grappes de raisin et les feuillages ordinaires. Au bas se trouve un retable du XVI^e, représentant, sur calcaire, l'Annonciation, l'Adoration des Bergers, l'Assomption de la Vierge et son couronnement dans le Ciel. Cette sculpture, d'une exécution naïve, que l'on a réussi à incruster dans le contre-table et qui semble faire corps avec elle, forme la base du tableau, et sert jusqu'à un certain point à en faire ressortir le mérite. Le peintre, ici, est évidemment de beaucoup supérieur à l'artiste inconnu qui a sculpté le retable.

Digitized by Google

La Vierge, portée sur des nuages et enveloppée de draperies bleues et rouges, tient dans ses bras l'Enfant-Jésus, et occupe le centre de la composition. La tête de la Vierge est expressive, et l'Enfant-Jésus frappe par sa pose pleine de naturel et de gracieux abandon. A droite, se tiennent deux Dominicains aux figures ascétiques. L'un, saint Dominique, reçoit le Rosaire des mains de l'Enfant-Jésus, et porte une branche de lys, symbole de virginité; son compagnon a les mains levées vers le ciel. A côté d'eux, un lavage énergique a fait revivre une autre figure, qui, par son caractère et son attitude, se détache, pour ainsi dire, du sujet principal et semble être le portrait de l'auteur lui-même. Toutefois, c'est là une idée que nous n'émettons qu'à titre de conjecture, bien qu'elle pût s'appuyer, au besoin, sur l'aspect général du tableau et sur les habitudes presque constantes des peintres de cette époque.

En face de ce groupe de personnages se trouvent deux Dominicaines en grand costume. L'une est vraisemblablement sainte Catherine de Sienne, l'autre représente sainte Louise, ainsi que l'indique un phylactère placé au-dessus d'elle. La première tient aussi la branche de lys unie au crucifix, et reçoit le Rosaire des mains de la Vierge; l'autre a les bras croisés sur la poitrine. De bleus lointains s'aperçoivent au-dessous de la Vierge, entre ces deux groupes symétriques de personnages, et, à l'extrémité supérieure du tableau, au milieu des nuages, se tient le Père-Eternel, le globe en main, entouré de musiciens ailés, et dominant, pour ainsi dire, la radieuse apparition. Tout autour de la scène se déroule un rosier symbolique portant, sur quinze médaillons, au milieu de feuillages et de fleurs à demi-épanouies, la série des mystères joyeux, douloureux et glorieux. Cette toile, de grande dimension, rappelle les tableaux du Havre et de Fontaine-le-Dun, signalés par M. l'abbé Cochet, et celui de Longny, décrit dans l'*Orne Pittoresque*, par M. de la Sicotière. Elle

Digitized by Google

pourrait s'intituler *la Vierge et l'Enfant-Jésus apportant le Rosaire à l'ordre de saint Dominique.* Il est, en effet, à remarquer que l'on n'y voit point représenté l'adoption du Rosaire par l'Eglise, sujet traité avec prédilection par quelques peintres du XVII^e siècle, et qui a été reproduit dernièrement sur le vitrail de Saint-Jacques-du-Haut-Pas, à Dieppe. Ce n'est pas davantage la traduction exacte des visions merveilleuses racontées par les hagiographes. Saint Dominique lui-même n'apparaît que pour représenter l'Ordre qu'il fonda, et que, par une idée originale, le peintre a groupé tout entier, frères prêcheurs d'un côté, sœurs prêcheresses de l'autre, aux pieds de la Vierge et de l'Enfant-Jésus.

Au reste, il ne faudrait pas croire que l'artiste chargé de l'exécution d'un tableau du Rosaire, fût libre de le peindre comme il le comprenait. Il y avait dans ce sujet un fond général d'idées dont il lui était absolument interdit de s'écarter. Les *lettres de permission* octroyées par les généraux de l'Ordre de saint Dominique, contiennent à cet égard de précieux renseignemens. Non-seulement elles portent en tête, au milieu de dessins de fantaisie, une vignette qui forme le specimen d'un tableau du Rosaire; mais, dans le corps de la lettre, le général exige, comme condition essentielle de la concession, la représentation des quinze Mystères de notre Rédemption et la présence de saint Dominique recevant le Rosaire des mains de la Vierge-Mère : *Volumus autem et omnino observari jubemus quod in venerabili icona dictæ capellæ quindecim nostræ Redemptionis mysteria pingantur, nec non pro hujus-ce consensionis consentanea recognitione in eadem icona divi P. N. Dominici ejusdem Rosarii primarii auctoris imago veneranda... de manu Deiparæ Virginis coronas orarias accipientis similiter pingantur.* (Lettres de permission pour la paroisse de Melleville.—Archives de la Seine-Inférieure. — Fonds des Confréries religieuses.)

Cette exigence minutieuse surprend au premier abord, mais

elle a plus de signification qu'on ne serait tenté de lui en attribuer. Les Dominicains avaient seuls le droit d'ériger les confréries du Rosaire. C'était un privilége dont ils se montrèrent en tout temps fort jaloux, et cette manière uniforme de faire représenter l'institution de cette dévotion se rattachait évidemment, dans l'esprit des chefs de l'Ordre, à la défense de leurs droits et prérogatives.

Au point de vue de l'art, le tableau de Saint-Quentin n'est point une œuvre méprisable. Sans doute le coloris en est un peu terne, et les figures manquent généralement de relief; mais, en revanche, l'ordonnance en est d'un maître, et il y a dans toutes ces têtes, correctement dessinées, une certaine suavité mystique qui nous semble propre à développer le goût de la méditation et de la prière. C'est vraisemblablement à cause de ce caractère recueilli que M. Le Hérichег rattachait cette peinture à l'art catholique du moyen-âge et aux tentatives récentes d'Overbeck et de Cornélius. M. de Tesson était à peu près du même avis, et il résumait ainsi son opinion à la Société d'Archéologie, le 2 mars 1848 :

« En contemplant cette toile empreinte d'un véritable sen» timent religieux, on se souvient du Pérugin, de Le Sueur; » de Philippe de Champagne. L'âme du chrétien fervent s'y » fait sentir ; cette Vierge et ces saintes femmes ont dû parler » à plus d'un cœur. » Il est impossible, à notre sens, de rendre d'une manière plus exacte l'impression produite par cette composition, qui associe pour ainsi dire l'inspiration d'une foi enfantine et les procédés d'un art déjà avancé.

Au bas du tableau se trouve une légende latine qui en rehausse la valeur. Cette inscription, qui nous fait connaître à la fois le nom de l'artiste, le nom du donateur et la date de l'œuvre, est ainsi conçue : *J. Staccony invenit et fecit. Joannes Blandin dono dedit divo Quintino. Anno* 1636. *Fait et trouvé par J. Staccony. Donné à Saint-Quentin par Jean Blandin. L'an* 1636. Le nom de Jean Blandin se lit en-

Digitized by Google

core sur une clochette de la tour, qui porte cette inscription : *Donné à Saint-Quentin par Jean Blandin, l'an* 1603. Il est naturel de penser que la date du tableau est celle de l'établissement de la confrérie du Rosaire à Saint-Quentin.

Bien que la légende soit muette à cet égard, nous croyons aussi que les Jacobins, qui vinrent à cette époque à Saint-Quentin, appartenaient à l'établissement du Mesnil-Garnier. C'est de là que partirent la plupart des affiliations à la confrérie du Rosaire concédées dans notre pays, et c'est au prieur du Mesnil-Garnier, que s'adressa, en 1624, dom Charles de Malleville, lorsqu'il voulut introduire cette dévotion dans son abbaye du Mont-St-Michel.

Quant à Staccony, c'était, d'après toutes les probabilités, un artiste étranger au pays et du choix des Frères prêcheurs ; il appartenait à cette classe de peintres voyageurs qui, sans pouvoir prétendre à la célébrité, se distinguaient cependant par une verve inépuisable et par une remarquable habileté de main. Malheureusement, toutes nos recherches, pour découvrir quelque chose de sa vie et de ses œuvres, ont été jusqu'à ce jour complètement infructueuses.

Malgré l'état déplorable dans lequel se trouve aujourd'hui la toile de Staccony, sa conservation nous semble vivement intéresser l'histoire de l'art provincial et des confréries religieuses au XVII^e siècle. Partout, ces sortes de tableaux ont été signalés et décrits avec un soin particulier. Les diverses conditions qu'il fallait réunir pour obtenir l'érection d'une confrérie du Rosaire, la longue procédure qu'il fallait suivre à cet effet, ont toujours rendu ces peintures assez rares, d'autant plus qu'au moment même où la victoire de Lépante imprimait à cette dévotion une vogue extraordinaire, les instructions des Généraux de l'ordre de Saint-Dominique s'opposaient formellement à la multiplication indéfinie des chapelles privilégiées. Frappée de ces diverses considérations, la Société d'Archéologie d'Avranches avait songé, en 1848, à

Digitized by Google

sauver ce tableau de la ruine qui le menaçait. Mais on était en pleine révolution, le moment était peu favorable, et le tableau de Saint-Quentin fut bientôt oublié au milieu de préoccupations d'une toute autre nature. En 1855, une tentative analogue resta également sans résultat. Mais aujourd'hui, la Société, après s'être entendue avec M. le Curé, a repris d'une manière définitive ce projet de restauration, et, sur sa demande, l'habile et zélé conservateur de notre galerie de tableaux, M. Robiquet, a bien voulu se charger de mener à fin cette opération pénible et délicate. Ce travail touche maintenant à son terme, et bientôt l'œuvre de StacconY, *restituée* avec une fidélité scrupuleuse, ira reprendre sa place dans la chapelle du Rosaire. Ce sera là un service véritable rendu par M. Robiquet, non-seulement à l'église de Saint-Quentin, mais encore à tous ceux qui s'occupent de l'étude de nos antiquités religieuses.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'ORIGINE DU DICTON

ÊTRE TOUT ÉVÊQUE D'AVRANCHES,

Par M. A. M. Laisné, Vice-Président.

Il y a quelque temps, dans le *Constitutionnel*, M. *Sainte-Beuve* a consacré un long et intéressant article à l'analyse d'un travail sérieux sur l'illustre HUET, évêque d'Avranches, dont il esquisse à grands traits le caractère et la vie laborieuse. Il y rappelle une forme singulière de langage, assez long-temps usitée dans le grand monde, et qui paraît l'être encore dans nos campagnes, *être tout évêque d'Avranches*, forme qu'on emploie tantôt pour remplacer un propos grossier, tantôt pour désigner l'état d'un homme mal à l'aise, abattu, absorbé, rêveur. M. Ste-Beuve croit pouvoir en attribuer l'origine à ce savant prélat, auquel ses profondes études auraient donné, dans la société, des manières un peu gênées. Mais, quelque spécieuse que puisse être cette opinion, elle n'est point fondée ; et ce mot vient d'un peu plus haut, de *Gabriel de Froulay de Tessé*, pré-

Digitized by Google

décesseur presque immédiat de HUET sur le siége épiscopal d'Avranches. J'en ai pour garant le passage qui suit, des notes laissées par M. *Tesnière de Bréménil*, ancien maire d'Avranches et antérieurement conseiller en l'élection, puis lieutenant-général du baillage, à qui ses relations nombreuses et distinguées, soit avant soit après la Révolution de 1789, avaient fourni les moyens d'être bien informé, et qui avait pour collaborateurs M. le docteur *Guérin* et M. *Lecourt*, imprimeur, tous deux également instruits et répandus.

« C'est à M. FROULAY DE TESSÉ que remonte l'origine du » proverbe : *Je suis tout évêque d'Avranches;* et voici comme » on le raconte : M. de Froulay avait chez lui une de ses » petites nièces. Cette enfant, se promenant un jour dans les » cours de l'évêché, s'arrêta devant des charpentiers qui y » travaillaient. Un d'eux, en étendant les bras et en bâillant, » dit : *Je ne sais ce que j'ai, mais je me trouve aujourd'hui tout J. F.* L'enfant, frappée de ces expressions, que » pour la première fois elle entendait, questionna ce charpentier, et lui demanda ce qu'elles signifiaient. L'ouvrier » embarrassé, lui répondit : *Mademoiselle, cela veut dire* » *que je suis mal à l'aise, et que je me trouve aujourd'hui* » *tout malade.* »

» Quelque temps après, l'enfant étant avec son oncle, et » croyant remarquer à ses traits qu'il était souffrant et malade, lui dit : *Qu'avez-vous donc, mon oncle, vous ne paraissez pas comme à votre ordinaire; vous avez l'air aujourd'hui tout J. F.*

» L'oncle, vivement surpris d'entendre ces paroles sortir » de la bouche de sa petite nièce, la querella fortement, et » lui demanda qui l'avait si bien instruite, et où elle avait » appris ces vilaines choses. L'enfant, confuse, interdite, » se justifia en disant qu'elle ne croyait pas avoir rien dit de » déplacé, et que le seul intérêt qu'elle portait à son oncle » avait dicté sa demande. *Comment*, reprit l'oncle, *c'est par*

Digitized by Google

» *intérêt pour ma santé que vous dites que je suis aujour-*
» *d'hui tout J. F. ! — Eh! oui, mon oncle*, reprit-elle. Alors
» elle donna l'explication qu'elle avait elle-même reçue du
» charpentier sur le sens de ces mots. Et M. de Froulay rit
» beaucoup de l'ingénuité de cette enfant, et de l'applica-
» tion qu'elle avait faite des expressions de l'ouvrier. »

Mgr de Tessé appartenait à l'une des grandes familles de la cour de Louis XIV, où cette aventure fut bientôt connue et fit beaucoup rire. Elle parut même assez plaisante pour que le mot *être tout évêque d'Avranches* y devînt à la mode, comme synonyme de être tout J. F.

Nous devons toutefois à la mémoire de ce digne évêque, de dire que, malgré ces liaisons avec la cour, il s'imposa toujours scrupuleusement la résidence dans son diocèse. C'est ce que témoigne, avec son esprit ordinaire, la célèbre M^me^ DE SÉVIGNÉ, qui, dans son voyage en Bretagne, en 1689, écrivait à M^me^ *de Grignan*, sa fille, de Dol, le 11 mai : « Nous
» sommes venues de Caen en deux jours à Avranches. Nous
» avons trouvé le bon évêque de cette ville mort et enterré,
» depuis huit jours. C'était l'oncle de *Tessé*, un saint évêque,
» qui avait si peur de mourir hors de son diocèse que, pour
» éviter ce malheur, il n'en sortait point du tout. Il y en a
» d'autres qu'il faudrait que la mort tirât bien juste pour les
» y attraper. Nous avons trouvé tous les gens de ce bon
» prélat en pleurs, etc. »

Disons encore que M. de Tessé fit ajouter *trois* nouvelles chaires au collége d'Avranches, qui n'en comptait alors que *quatre*, et qui, sous cette heureuse influence, acquit de nouveaux bâtimens et des dépendances utiles.

C'est également sous ses auspices qu'eut lieu, en 1686, par la générosité de l'abbé FLEURYE, l'établissement de ces filles utiles et vertueuses qui, sous le simple nom de *Bonnes-Sœurs*, répandent, encore aujourd'hui, avec un succès chaque jour croissant, « l'instruction dans les campagnes, enseignent

Digitized by Google

» gratuitement les pauvres, donnent une grande partie des
» soins dont ont besoin les malades, et méritent également
» bien de la Religion et de l'Humanité. »

Ce fut encore lui qui, sur l'ordre de Louis XIV, organisa en hôpital général pour les pauvres l'Hôtel-Dieu établi à Malloué, dont les bienfaits s'étendent tous les jours.

Nous sommes heureux d'avoir trouvé, dans une rectification relative à une locution bizarre et bien peu usitée aujourd'hui, l'occasion de rappeler les vertus de ce zélé prélat, et quelques-uns des services qu'il a rendus au pays.

Digitized by Google

EXPLICATION

DES MOTS

PER CULTELLUM, CUM CULTELLO, PER CAPELLUM, CUM MISSALI, ETC.

EMPLOYÉS DANS DIVERSES CHARTES DE DONATION AU MOYEN-AGE,

Par M. A. M. Laisné, Vice-Président [1].

On a raison de dire que toutes les études se donnent la main, et que souvent une branche des connaissances humaines est éclairée par telle autre qui lui semble complètement étrangère. L'étude du droit, par exemple, et celle du droit romain en particulier, est presque nécessaire pour ne pas commettre, à chaque pas, de graves erreurs dans la traduction des orateurs latins, qui tous employaient fréquemment le langage de la jurisprudence. Aujourd'hui c'est de la manière la plus inattendue que je crois pouvoir de même appliquer à l'interprétation d'une formule très-singulière, qui se rencontre dans plusieurs anciens titres de donations faites

[1] En 1842, M. Laisné fit une première communication sur ce sujet à la Société.

Digitized by Google

dans nos contrées, le souvenir de notions de droit que j'ai dû acquérir, il y a quelques années, pour parvenir au titre d'avocat.

Cette formule, qui a déjà exercé la sagacité de plusieurs antiquaires d'un grand mérite, et qui paraît bien capable de mettre les esprits à la torture, se rencontre, par exemple, dans plusieurs donations que notre savant collègue, M. l'abbé *Desroches*, nous rappelle aux pages 264 à 266 du 1er volume de sa précieuse histoire du Mont-Saint-Michel, dans laquelle il a constamment eu le soin consciencieux et si éminemment utile de citer explicitement les sources originales et souvent de reproduire les textes. Dans une des chartes qu'il y indique on lit qu'Ansgers, de Sacey, délaissa à l'évêque d'Avranches, Turgis, par conséquent vers 1120, sur l'autel de saint André (de la cathédrale d'Avranches), *cum uno cultello*, l'église de Sacey, et que l'evêque la donna aux moines du prieuré de Sacey, *cum eodem cultello, per manum prioris de Saceio.* Une autre charte dit qu'un gentilhomme et son frère donnèrent à une abbaye plusieurs choses, *per cultellum Andreæ de Buldamento monachi.* D'après une troisième charte, aussi du temps de Turgis, Gislebert d'Avranches donna aux mêmes moines de Sacey l'église d'Argouges et la chapelle de Montanel, et, pour celle-ci, *de ea per capellum de pellibus agni factum monachos revestivit.* Dans d'autres donations analogues, on trouve employés de même les mots *per unum cultellum, per brachium sancti Auberti, per capellum suum, cum libro missali*, etc. Or, que signifient toutes ces formules? Telle est la question que je me suis posée.

Dans une note détaillée sur les premiers mots, M. l'abbé Desroches rappelle les opinions que plusieurs antiquaires se sont faites à cet égard. Les uns voient dans le *cultellum* un couteau ou poignard, une petite épée, sur le pommeau de laquelle aurait été gravé le sceau du gentilhomme, sceau dont celui-ci se serait servi pour l'apposer sur les actes ou chartes

Digitized by Google

qui émanaient de lui. Mais, avec les savans bénédictins, il fait remarquer combien cette interprétation est inapplicable pour le *cultellum* d'un moine, que nous avons vu emprunter par deux donateurs. Il admet, au contraire, avec ces profonds investigateurs, qu'on doit voir dans ce *cultellum* l'instrument d'un écrivain public, la plume, le style, ou tout autre objet ayant la même destination. Quant au *capellum*, il le traduit, sans observation, en disant que Gislebert *donna sa chapelle de peau d'agneau!* Et il ajoute que probablement *elle était ou avait été couverte de peaux d'agneaux.* Mais il y a *capellum* et non *capellam, de ea per capellum revestivit* et non *capellum donavit,* puis *factum* ne peut signifier *couvert.* Quoi qu'il en soit de ces difficultés, l'interprétation du *cultellum* a paru assez ingénieuse pour être admise par beaucoup de personnes, et cette traduction même de *capellum* a été reproduite par la plume brillante d'un autre historien local. Il est vrai qu'on peut supposer qu'il faille lire dans le texte latin *capellam* au lieu de *capellum;* mais cette substitution même ne paraît guère compatible avec le reste de la phrase. Il resterait d'ailleurs à expliquer les autres formules, évidemment analogues, que j'ai rappelées et dont chacune exigerait une conception différente. Je n'hésite donc pas à dire que ces interprétations ne peuvent satisfaire complètement un esprit un peu sévère, et je crois pouvoir proposer pour toutes ces formes une explication commune, que je crois même certaine, quoiqu'elle paraisse au premier abord assez paradoxale, et que m'ont suggérée, comme je l'ai dit, mes souvenirs de droit romain. Je présume même qu'elle a déjà dû être donnée par quelque archéologue légiste, mais je n'en ai point eu jusqu'à présent connaissance.

Je me hâte de dire que je ne vois ici qu'un simple couteau ordinaire, fût-il de la plus mince valeur, qu'un véritable chapeau ou bonnet, fait avec des peaux d'agneaux ou autrement, une relique, un livre sacré, etc., et d'ajouter que ces objets

Digitized by Google

figurent ici comme *signes conventionnels* ou *symboles* de la remise, de la livraison, délivrance, tradition, ou investiture de l'objet donné.

On sait que cette remise ou livraison, qui est le signe le plus sensible de la transmission de la propriété, par là même qu'elle constate aux yeux la nouvelle possession, a été autrefois nécessaire et est encore aujourd'hui très-usitée et suffisante pour la donation ou la vente des objets mobiliers qui en sont susceptibles. Mais autrefois, que l'intelligence moins développée du peuple aurait moins facilement saisi les abstractions, cette livraison, ou tradition, était exigée d'une certaine manière, même pour les immeubles. Ainsi, dans le Droit romain, non-seulement il fallut toujours, pour la cession des meubles, les livrer effectivement devant le magistrat ou devant des témoins, toutes les fois que cela était possible, ce qui constitue la tradition réelle proprement dite; mais dans l'origine de cette législation, alors essentiellement esclave des sens, où chaque phase d'une procédure devait être marquée par une gesticulation énergique particulière, elle exigeait, même pour les immeubles, une tradition qu'on appela *réelle*, qui consistait à conduire le donataire ou l'acheteur sur la propriété, et à lui en faire faire le tour. Plus tard, on se contenta d'une tradition *symbolique* ou par signe conventionnel, mais conservant quelque chose de réel, se bornant à se rendre sur la propriété, à y prendre une motte de terre, et à la remettre entre les mains du nouveau propriétaire, sous une lance, signe de la puissance. Bientôt on apporta seulement devant le magistrat cette motte détachée de la terre, et on la remit en sa présence à l'acheteur. Les commentateurs ont aussi noté des traditions dites *longâ manu* et *brevi manu*, qui n'ont pas d'intérêt pour mon sujet. Mais je crois utile de rappeler encore la tradition *fictive*, qui s'appliquait à certains objets: telle était la remise des clefs d'une maison ou d'un lieu clos, pour indiquer la propriété par le pouvoir d'user de ces objets

Digitized by Google

et de les interdire aux autres. Enfin, dans le moyen-âge, voulant, outre les écrits, parler encore aux yeux par un fait physique, on se contenta d'une tradition purement symbolique, en figurant la remise de la chose vendue ou donnée par celle d'un objet quelconque, même insignifiant, employé comme signe entièrement conventionnel ou symbole de la première. Et aujourd'hui même il nous reste, jusque dans les usages de la vie, une foule de symboles de cette espèce, parmi lesquels je me bornerai à rappeler la poignée de mains pour signe de confiance réciproque, ce coup dans la main sans lequel dans nos foires on ne conclurait pas le moindre marché, et surtout cette pièce d'argent et cet anneau qui sont donnés dans la cérémonie des fiançailles en signe du douaire convenu et de l'alliance contractée elle-même. La jurisprudence particulièrement présente encore en beaucoup de points des symboles remarquables, dont plusieurs savans auteurs se sont occupés avec succès.

Pour en revenir plus spécialement à mon sujet, on voit comment à mes yeux ces mots *cum cultello, per cultellum, per capellum* sont l'indication de cette tradition fictive, ou investiture, exécutée au moyen des objets les plus vulgaires, comme symbole des donations dont il s'agissait. Et j'en puis citer des preuves convaincantes, empruntées à l'auteur même que j'ai cité et à plusieurs autres. D'abord, remarquons que dans la donation rappelée, de Gislebert d'Avranches, aux moines de Saint-Martin du prieuré de Sacey, dépendant de la célèbre abbaye de Marmoutiers, le mot d'investiture est écrit presque en toutes lettres dans celui de *revestivit,* qui se retrouve à la page suivante, dans la même charte, pour un autre don du même Gislebert, dans les termes suivans, encore plus explicites : *per capellum suum de pellibus agni factum eosdem monachos revestivit.* Plus loin, p. 276, on trouve la confirmation d'une donation faite au Mont-Saint-Michel, en 1104, dans ces termes : *Confirmavi per unum cultellum quem*

super altare sancti Michaelis propria manu posui. Dans deux autres donations, rapportées p. 288 et 290, qui furent faites au Mont-Saint-Michel, sous l'abbé Bernard, et par conséquent de 1130 à 1149, on emploie, comme instrumens matériels de cette tradition, des objets revêtus d'un caractère sacré, qui donnent quelque chose de plus grave à l'engagement. Dans l'une, c'est le bras d'argent qui renfermait une relique de saint Aubert, réuni avec le couteau de l'abbé : *Super altare sancti Michaelis per dexteram argenteam et per cultellum supra dicti abbatis obtulit et dereliquit ;* dans l'autre, c'est un missel : *Manu propria corroboravit ac posuit super altare sancti Nicolaï in capella de Pontorsum cum libro missali.* Ce bras de saint Aubert est encore employé dans deux autres textes cités par le même ouvrage, t. 2, p. 24 et 25 : *Concessit... per brachium sancti Auberti super altare...*, et *per argenteum sancti Autberti brachium imposui...* Le missel se retrouve de même dans un texte du magnifique Cartulaire du Mont-Saint-Michel, folio 94, et dans quatre textes du Ms. du chapitre d'Avranches, appelé le *Livre-Vert*, folios 34, 35, 39 et 44, sur lesquels je vais avoir à revenir. Ailleurs le même bras de saint Aubert est employé d'une manière différente, il est vrai, comme témoin sacré d'un serment que l'on prête : *Juravit suprà altare sancti Michaelis et suprà brachium sancti Autberti* (Desroches, t. 1er, p. 289); mais on voit que cet emploi spécial est alors nettement indiqué, et que la phrase qui l'exprime est d'une forme totalement différente de celles qui précèdent.

Je puis encore citer, d'après d'autres ouvrages, imprimés ou manuscrits, divers textes qui confirment pleinement cette interprétation. Ainsi, dans ses observations sur les grands rôles de l'Echiquier de Normandie, le savant Thomas Stapleton rappelle, p. CXI, d'après le *Neustria pia* et une chronique de l'abbaye du Bec, un don du roi Henri II à cette abbaye, en 1178, et confirmé par son fils : *Obtulit Hen-*

Digitized by Google

ricus Rex pater per capellum suum redditum c. li. and.... Hoc donum patris sui confirmavit Henricus Rex junior artans sibi per oblationem annuli sui. Un autre m'est fourni par le Ms. *Hierarchia Neustriæ* (Bibl. imp. n° 5.201), de notre savant évêque, Robert Cenau, dans lequel il traite de l'histoire ecclésiastique de la Normandie en général, et de celle du diocèse d'Avranches en particulier. Il y mentionne d'abord la donation que Jean de Bayeux ou d'Avranches avait faite à nos évêques du domaine de Wièvre, constituant la baronie de Saint-Philbert, près de Montfort, où la carte Cassini indique encore un moulin d'Avranches et la baronie d'Avranches. Puis il rapporte la confirmation de cette donation et son renouvellement fait à Michel, évêque d'Avranches, avec l'approbation de Guillaume-le-Conquérant, en 1072 et 1074, par un Guillaume, neveu de Jean, qui aurait eu droit de revendiquer cette terre : *Annuit et concessit per cultellum quemdam quem in manu Michaelis episcopi abrincensis* MISIT. Certes, ces mots *in manu misit* ne permettent pas de se méprendre ici sur la signification de l'emploi de ce couteau. C'est bien une *remise*, dont l'exemple suivant va encore préciser le sens. Dans ses observations déjà citées, Stappleton rapporte, p. XVII, d'après un très-ancien cartulaire conservé dans les archives de la ville de Rouen, une donation d'un manoir situé en Angleterre, que fit à l'abbaye de la Sainte-Trinité de Rouen, en 1069, Guillaume-le-Conquérant : *Hæc donatio facta est per unum cultellum, quem prefatus rex jocaliter dans abbati, quasi ejus palmæ minaretur infigere « ita, » inquit, terra » dari debet. »* HOC EVIDENTI SIGNO *multorumque nobilium qui regio lateri astabant testimonio facta est hæc donatio.* Ici les mots *ita terra dari debet* et *hoc evidenti signo* ne peuvent laisser aucun doute sur l'emploi du couteau comme signe ou symbole de tradition fictive de la terre. Enfin, l'idée même *d'investiture* se trouve littéralement écrite

Digitized by Google

dans les quatre textes, déjà mentionnés, du Livre-Vert. Ces textes, sans date, mais qui paraissent bien se rapporter tous aux XI^{e} et XII^{e} siècles, étant presque identiques et renfermant tous la même expression caractéristique, je me contenterai d'en reproduire un seul. Robert Muldac donne au chapitre d'Avranches la moitié du patronage d'une église, et il ajoute : *Et super hanc multis astantibus et* VIDENTIBUS *Ecclesiam et capitulum abrincense cum libro evangelico super ipsius majus altare* MANU PROPRIA IMPOSITO INVESTIVI (p. 35.) Il ne s'agit pas ici d'un serment sur les saints évangiles, mais bien d'un fait matériel et visible, d'une remise d'objet devant témoins. Dans le cas d'un serment, *videntibus* aurait dû être remplacé par *audientibus*, et les mots *manu propria imposito* n'auraient aucun sens raisonnable, tandis qu'ils conviennent parfaitement à la tradition, *à l'investiture* opérée avec le plus de solennité possible, et dans laquelle le caractère sacré de l'objet employé comme symbole devait imprimer à l'obligation contractée une consécration religieuse, qui la rendait plus inviolable. Il ne peut y avoir lieu de s'arrêter au mauvais latin du *cum libro*, employé au lieu de *per librum*, ce qui n'a rien d'étonnant à cette époque, surtout lorsque dans les premiers exemples cités, en parlant d'un couteau, qui ne peut être considéré comme un objet sacré servant à faire prêter serment, mais seulement comme signe de tradition, nous trouvons également *per cultellum* et *cum cultello.*

Cet ensemble de textes constitue, à mon avis, une démonstration complète et irréfragable du vrai sens de *tradition fictive* et d'*investiture* qu'il faut voir dans ces formes singulières et obscures *cum cultello*, *per capellum*, *cum libro missali* ou *evangelico*, etc., que nous présentent ces chartes de donation du moyen-âge. Quoique, je le répète, je pense bien que l'idée n'est pas nouvelle, je crois que la démonstration définitive n'en était pas inutile, en présence des interpré-

Digitized by Google

tations diverses, et plus ou moins spécieuses, qu'avaient péniblement essayées de savans écrivains, aux talens et aux services desquels je n'en rends pas moins toute justice. Mais leur talent même donnerait à leurs erreurs, si elles n'étaient pas réfutées, une autorité qui les rendrait plus dangereuses en les perpétuant.

Digitized by Google

Digitized by Google

RECHERCHES ARCHÉOLOGIQUES

SUR L'ÉTABLISSEMENT

DE LA MONARCHIE FRANÇAISE DANS LES GAULES,

Par M. G. de Clinchamp, Président.

La nation française n'est point une peuplade sans histoire et sans nom, jetée par la tempête au milieu des déserts d'un monde inconnu. Dès les premiers siècles de l'ère chrétienne, on vit les Francs, ces peuples belliqueux dont on place le berceau dans la Pannonie[1] se porter vers l'Occident; et, après avoir traversé les vastes et sombres forêts de la Germanie, venir se fixer dans les îles que les branches du Rhin forment à son embouchure, lesquelles étaient connues dans l'antiquité sous le nom des Iles-Bataves. Mais ces îles n'ayant pu suffire à ces Francs, devenus trop nombreux, ils s'étendirent sur la rive droite du Rhin, vers le milieu du IIIe siècle, en remontant ce fleuve jusqu'au lieu où le Mein vient lui verser ses eaux; et, dans cette contrée, qui reçut le nom de

[1] Pays situé au nord de l'*Esclavonie*, et compris entre le Danube et la Drave.

Digitized by Google

Françia, ils se divisèrent en tribus, dont chacune eut son chef ou roi indépendant.

Les auteurs qui ont parlé de ces peuples, disent qu'ils étaient remarquables par l'élévation de leur taille, la blancheur de leur peau, et la longueur de leur blonde chevelure qui flottait sur leurs épaules. Ils étaient, disent ces auteurs, plus guerriers que civilisés; leurs armes étaient l'épée, la framée, espèce de lance, l'angon et la hache, nommée *Francisque*. Le *soleil*, la *lune* et le *feu*, étaient les dieux qu'ils adoraient. Après leur établissement sur le Rhin, ils firent une étroite alliance avec les Romains, qui, ayant renoncé au dessein d'asservir la partie de la Germanie qui se trouve à droite de ce fleuve, l'avaient pris pour borne de leur empire, et avaient fait de son lit une barrière contre les barbares qui habitaient cette vaste Germanie. C'est ce qui explique pourquoi le Rhin est appelé le *salut des provinces*, dans plusieurs médailles, et particulièrement dans celles de *Posthume*. On sait que les Romains qualifiaient du titre de barbares toutes les nations avec lesquelles ils n'avaient pas contracté d'alliance. Celle qu'ils firent avec les Francs fut sérieuse et durable, encore bien que des fractions de leurs tribus fissent parfois des incursions sur le territoire de l'empire. Comme ces courses étaient toujours désavouées, et souvent même réprimées par le corps de la nation, elles n'entraînèrent jamais de guerre de peuple à peuple, et n'empêchèrent pas les Romains d'employer les Francs dans leurs armées, où souvent on leur confiait les postes les plus importans. Aussi, leur existence sur la frontière de l'empire était loin d'y porter ombrage. *Probus*, dans une lettre qu'il écrivait au Sénat, lui disait : « Je rends grace aux Dieux qui ont daigné nous » donner des voisins qui labourent pour nous les terres des » Gaules, dont les soldats portent les armes contre nos enne- » mis, qui nourrissent du bétail à notre usage, et dont les » haras fournissent des chevaux à notre cavalerie. »

Digitized by Google

Aussi, loin de se coaliser avec les peuples qui, au commencement du v[e] siècle, vinrent du nord de l'Europe et du centre de l'Asie, pour anéantir l'empire d'Occident, et s'emparer des Gaules, on les vit faire les plus courageux efforts pour empêcher tous ces peuples de franchir le Rhin, cette frontière dont ils s'étaient établis les gardiens; mais leur résistance fut inutile. Les Vandales, qui habitaient le long des *Palus-Méotides*, étant réunis aux Alains, aux Suèves, et aux autres peuples venus, comme nous l'avons dit, du nord de l'Europe et du centre de l'Asie, franchirent le fleuve l'an 406, entrèrent dans les Gaules, s'y répandirent par torrens, et, du Rhin jusqu'aux Pyrénées, les couvrirent de feu, de cendres et de ruines, comme d'un vaste linceul.

Les historiens du v[e] siècle, où le Ciel semblait se servir des nations comme des instrumens de sa vengeance, en les précipitant les unes contre les autres, nous apprennent que ces vaillans peuples de Francs, s'étant réunis à l'armée commandée par Théodoric I[er], contribuèrent puissamment au gain de la bataille à jamais mémorable, à la célèbre victoire remportée en 452, aux *Champs-Catalauniques* [1], sur le farouche Attila, qui, ayant formé le projet de se rendre maître des Gaules, la plus riche province de l'empire d'Occident, y avait entraîné à sa suite des essaims innombrables de barbares arrachés des vastes contrées de l'Asie.

Nous lisons dans *Sidonius Apollinaris* : « Les Gaules » furent inondées par les peuples nés sous la grande et sous » la petite ourse; le hardi Gélon est accompagné du Rugien, » et ils sont suivis du féroce Gépide. Le Bourguignon marche » après le Scyrus : le Hun, le Neurus, le Turingien et le » Bructère sont avec eux. Les forêts de la montagne noire » tombent sous la coignée de ces barbares, et leurs arbres,

[1] Plaines qui avoisinent Châlons en Champagne, dont le nom est *Catalaunum*.

Digitized by Google

» changés en barques, joignent ensemble les deux rives du
» Rhin. »

Cette victoire, remportée aux Champ-Catalauniques, eut bien pour résultat de préserver les Gaules du joug que venait leur imposer le redoutable roi des Huns; mais elle ne put rendre à Rome son ancienne puissance, qui s'anéantissait de toutes parts. Les arrêts du destin, qui existent pour les empires comme pour les hommes, en avaient marqué la fin, qui arriva sous Augustule, l'an de J.-C. 476.

Mais revenons à nos Francs. Leurs efforts ayant été impuissans pour repousser la formidable invasion de l'an 406, qui devait entraîner la chute de ce qui restait dans l'occident de l'empire des Césars, et les Gaulois étant à la veille de devenir la proie de toutes les nations, ils crurent n'être plus liés par les engagemens qu'ils avaient pris avec les Romains, et ils s'établirent sur divers points de ces mêmes Gaules, pour la défense desquelles ils avaient si courageusement prodigué leur sang. Mais comment parvinrent-ils à s'y établir? et quelle fut l'époque où cet établissement eut lieu? Nous ne pouvons malheureusement pas nous dissimuler que nos annales laissent planer plus d'un doute sur ces questions. Grégoire de Tours et les anciens auteurs sur lesquels il s'appuie, veulent que Clodion soit le premier des chefs des Francs qui ait franchi le Rhin, pour se fixer dans les Gaules. Tour-à-tour vainqueur et vaincu dans les nombreux combats qu'il eut à soutenir dans la première moitié du v[e] siècle, contre Aëtius, qui commandait les armées de Valentinien III; il finit par rester en possession des pays qui renferment les villes de Tournay et de Cambray, ainsi que de tous ceux qui sont au septentrion de la Somme.

Pour faire connaître l'opinion que l'on avait, dans ces temps de la nation des Francs, je rapporte ici ce que Sidonius disait à Majorien, qui avait remporté un avantage sur eux, dans un combat livré vers l'an 445. « Les Francs, que

Digitized by Google

» vous avez battus, sont des soldats avant que d'être hommes.
» Si le lieu, si le nombre, font triompher leurs ennemis, ils
» peuvent bien alors être tués, mais ils ne sauraient être mis
» en fuite. Ils meurent sans perdre courage, et ils ont en-
» core de la valeur quand ils sont déjà presque sans vie. »

C'était avec la principale tribu des Francs, qui portait le nom de Francs-*Saliens*, que Clodion parvint à jeter les premiers fondemens de la monarchie française dans les Gaules. Nous voyons aussi dans les auteurs qui ont écrit sur ces temps primitifs, que ce fut vers la même époque, dans la première moitié du v^{e} siècle, que les Francs, du nom de *Ripuaires*, s'emparèrent des pays compris entre le bas-Rhin et la basse-Meuse.

Mais la marche et l'arrivée d'Attila, le plus puissant des rois barbares, fit subitement changer les choses de face : la guerre cessa, et les chefs qui commandaient dans les provinces romaines abandonnèrent aux étrangers les terrains dont ils s'étaient emparés, et firent alliance avec eux. Aussi vit-on Mérovée, successeur de Clodion, figurer dans l'armée qui repoussa Attila.

La province des Gaules, ainsi restée en grande partie au pouvoir des Francs et des autres peuples que les faibles empereurs d'Occident n'avaient pu refouler au-delà du Rhin, fut divisée en plusieurs gouvernemens ; et c'est dans cet état qu'était cette province lorsque Clovis, chef ou roi de la tribu des Francs-*Saliens*, conçut le projet de s'en rendre maître. Ce prince, qui parut sur la scène en 481, et qui, dès son jeune âge, réunissait à une extrême ambition toutes les qualités qui font les grands hommes, entrait à peine dans sa vingtième année ; en 486, lorsqu'il marcha sur Soissons à la tête de son armée, pour combattre Syagrius, général de l'empire, qui commandait toutes les places qui tenaient encore pour les Romains. Combattre et vaincre, n'ayant été pour le jeune roi des Francs qu'une seule et même chose,

Digitized by Google

ces places lui furent acquises. Je n'entrerai pas dans le récit de toutes les victoires que le vainqueur de Syagrius remporta successivement sur les divers peuples (même les Francs), qui, au démembrement de l'empire d'occident, étaient venus comme lui s'établir dans les Gaules; mais les résultats de la bataille et de la victoire de Vouillé furent, pour le succès de son entreprise, d'une telle importance, que je crois devoir en faire ici mention.

Alaric II, roi des Visigoths, était alors en possession du Poitou, de l'Angoumois, de la Guienne et de la Gascogne. Clovis marcha contre lui, après avoir rassemblé toutes ses forces : les deux armées se rencontrèrent en 507, dans les plaines de Vouillé, près de Poitiers; elles en vinrent aux mains; et, au fort de la mêlée, les deux rois s'étant aperçus, se joignirent et se combattirent à outrance; mais bientôt Alaric reçut de son redoutable adversaire une blessure mortelle. Alors rien ne résista plus au vainqueur, qui soumit et réunit à ce qu'il possédait tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

Cette victoire ayant porté au comble la terreur de ses armes, Clovis était à la veille d'achever la conquête de la Gaule entière, lorsque la mort l'atteignit, en 511, dans sa quarante-cinquième année, et réserva à ses fils la gloire d'accomplir cette grande œuvre, en enlevant aux Bourguignons les pays compris entre la Durance, le Rhône, la Saône, le Rhin et les Alpes.

Ce fut dans l'église de saint Pierre et saint Paul, que Clovis fut enterré. Cette église, dans laquelle on avait transporté le corps de sainte Geneviève, quelques mois auparavant [1], avait été bâtie par lui.

508 est l'époque où ce prince était venu se fixer à Paris. Au midi de cette ville existait un palais, ancien séjour des

[1] Et qui depuis en porte le nom.

Digitized by Google

empereurs Julien et Valentinien Ier, qu'il avait choisi pour sa demeure. Clovis avait été jusque-là toujours heureux, toujours grand : mais, sur la fin de sa vie, son esprit s'aigrit, et il devint sanguinaire. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de son sang dont il envahit les états. On admire le commencement de son règne, c'est un enchaînement de victoires; mais on en déteste la fin, où, à la place du roi chrétien, on ne retrouve qu'un injuste et barbare Sicambre, pour qui rien n'est sacré.

Avant de clore ce travail, je crois devoir y ajouter quelques réflexions qui en seront un utile complément.

Plusieurs auteurs ont écrit sur les commencemens de notre monarchie; mais, malheureusement, les opinions qu'ils nous ont transmises sur la manière dont la conquête des Gaules fut faite par Clovis, offrent entre elles de telles dissidences, qu'il est prudent de ne les admettre qu'après leur avoir fait subir de sages modifications.

Deux systèmes bien tranchés sont établis par ces auteurs. Les uns, à la tête desquels se place M. de Boulainvilliers, veulent que les Francs soient venus fondre sur les Gaules à la manière des barbares, et qu'ils y aient réduit les habitans en servitude. Les autres, adoptant les idées de M. l'abbé Dubois, loin de ne voir dans Clovis qu'un guerrier ne connaissant que la loi de son épée, le représentent, au contraire, comme un prince aussi politique que vaillant, et qui a principalement dû ses succès aux bons rapports dans lesquels il avait su se conserver tant avec les chefs de l'empire qu'avec le clergé, et même les peuples des Gaules. Disons cependant qu'il est difficile de croire que Clovis se soit conservé en bonnes relations avec des chefs de l'empire, lorsqu'on a vu ce conquérant diriger ses premières armes contre Syagrius, qui commandait toutes les places qui tenaient encore pour les Romains, le combattre, le vaincre, lui faire trancher la tête, et s'emparer de toutes ces places.

Digitized by Google

Disons également qu'il est difficile de se persuader, comme le veut l'abbé Dubois, que les peuples des Gaules, si l'on en excepte les Armoriques, aient été au-devant des lois du vainqueur. Les troupes armées pour les Romains se seront défendues, les peuples auront attendu l'évènement, le bonheur de Clovis aura fait le reste; et, après avoir réellement conquis un pays qui ne se serait point donné, il aura pris, dit M. le président Hénault, le titre glorieux de Libérateur des Gaules.

Tels sont les renseignemens que nous donne l'histoire sur la nature et la marche des principaux évènemens qui eurent lieu dans les siècles éloignés où se place le berceau de notre existence sociale, où nos pères, sortis des déserts de l'antique Pannonie, vinrent fonder une puissante monarchie sur les débris de l'empire des Césars.

Digitized by Google

ESSAI

SUR

LA BOTANIQUE POPULAIRE

DE NORMANDIE ET D'ANGLETERRE

Par M. Edouard Le Héricher.

INTRODUCTION.

Même à un point de vue sensuel, les fleurs que les Grecs appelaient la Fête de la Vue, η εορτη της ὀψεως, qu'Horace nommait le Trésor de l'Odorat, *Copia Narium*, que les Anglais désignent sous le nom de Joie du Nez, *Nosegay*, les fleurs sont encore les créatures les plus attrayantes de la nature : elles flattent souvent plusieurs sens à la fois, et un naïf et aimable botaniste de nos amis disait avec enthousiasme : « La vue d'une fleur quelconque est pour moi un plaisir voluptueux. » Mais elles ont une valeur plus haute et plus pure. La poésie leur emprunte ses plus belles métaphores, ses symboles les plus saisissans, ses comparaisons les plus immatérielles. A la forme et à la couleur qui constituent leur corps, elles ajoutent le parfum qui est leur souffle, leur âme. Quant à leur phy-

Digitized by Google

sionomie, leur *facies*, comme disent les botanistes, contrairement à l'animalité dont les types inclinent le plus souvent au grotesque et au laid, elles s'associent presque toujours dans notre esprit aux types de finesse, d'élégance, de richesse, de beauté. Si le vocabulaire de Faune est le répertoire des idées et des images grossières, si la sculpture et la peinture prennent à l'animalité leurs symboles des ridicules, des vices et des crimes, la langue de Flore est celle de la grace, de la chasteté, de la beauté, et les beaux-arts n'ont ni cadres ni symboles plus charmans que ceux qu'ils empruntent aux végétaux. Telles sont les fleurs pour les sens et pour le symbole, telles que les comprend le vulgaire, telles que les comprit l'antiquité.

Mais pour la science et l'imagination la plante est plus encore. Pour la science, c'est un être organisé, vivant et peut-être sentant, qui a sa naissance, son hymen, sa mort, sa reproduction, dont la loi est de se fixer au sol et d'aspirer vers le ciel, où la vie circule à travers des vaisseaux et dans des liquides, accessible aux influences de la lumière, de la chaleur, de l'électricité, ne vivant qu'en certains lieux, et par conséquent ayant un *habitat*, une patrie, plus animé que beaucoup d'animaux, et, dans la série des êtres classifiés, dépassant, en organisation, par ses espèces supérieures, les espèces inférieures de l'animalité. Pour l'imagination, c'est une gracieuse créature avec son port, son visage, son mouvement, pour ainsi dire, et sa pensée; c'est un être qui a une patrie, des harmonies, des amours qu'un poète anglais, Darwin, a chantés, c'est-à-dire, qui ne sympathise qu'avec certains êtres de son espèce, et avec certains lieux, qui éprouve des joies et des douleurs exprimées par ses attitudes, ses contractions et ses épanouissemens, *lapso papavera collo*, qui symbolise des idées et des sentimens, qui personnifie quelquefois des êtres humains ou surnaturels,

Digitized by Google

et dont la destruction n'est peut-être pas moins cruelle en soi que le meurtre commis sur l'animal, et ne peut guère se légitimer que par le besoin et la nécessité.

Tous ces points de vue se retrouvent, mais d'une manière latente et vague, dans les idées populaires sur les végétaux. Elles renferment en germe ce que la science et la poésie ont développé et épanoui.

Pour le peuple, la plante est un symbole, et un symbole plus spiritualiste qu'on ne le croirait d'abord. Quand il appelle Pensée ou *Pensy*, cette fleur à l'air sérieux et réfléchi, ne se rencontre-t-il pas avec l'artiste philosophe, Granville, qui donne un esprit au végétal? N'est-ce pas une personnification du genre de celle que faisaient les soldats, quand ils appelaient le grave Catinat le Père la Pensée? Une preuve de ce spiritualisme populaire ressort des croyances à la Plante-Homme, la Mandragore, à la Plante qui marche, à la Plante qui chante; ce spiritualisme populaire, cette croyance à la supériorité de l'esprit sur la matière, se retrouve encore dans deux propos naguère entendus. — Savez-vous que l'on fait tourner une table en y mettant les mains? disait-on à une servante. — On lui dit donc des mots? répliqua-t-elle. Croyez-vous, Père Primault, qu'on puisse faire de la magie avec les plantes? — Je le croirais bien, si on disait des phrases, — disait un paysan, un vieux sage de village, qui savait beaucoup de choses. Ce double exemple prouve qu'aux yeux du peuple la matière reçoit sa force de l'esprit, ou plutôt que la matière comprend l'esprit, c'est-à-dire qu'elle est plus que matière. Du reste, la magie n'est pas autre chose que l'exagération de la foi à la puissance de l'esprit sur la matière. Aussi, pour le peuple, science et magie ne font qu'un. Je sais avec quel respectueux effroi j'ai quelquefois été abordé par des paysans dans des herborisations, et beaucoup en ce pays de Normandie croient encore que les écoliers sont

Digitized by Google

des magiciens. — « Les écoliers sont des sorciers, » dit-on dans la Normandie, et plusieurs sont persuadés, que celui qui a étudié la physique peut faire pleuvoir, grêler, tonner. C'est toujours la légende du docteur Faust.

Le peuple a aussi son langage des fleurs, non pas compliqué et quintessencié, comme celui des savans et des poètes, car il y a des volumes entiers sur ce symbolisme végétal, si raffiné dans le siècle dernier; mais il est simple, saisissable, universel. Pour lui, la Violette veut dire modestie, l'Immortelle souvenir durable, le Lierre attachement. Pour lui, le Chêne est la force, le Myosotis est le souvenir, soit qu'il l'appelle *Pensez à moi,* ou *Forget me not,* ou *Vergiss mein nicht,* le Lis est la pureté, la candeur. Du reste, ce n'est pas sous la forme symbolique et abstraite qu'il exprime ces poétiques rapports, c'est sous la forme plus vivante de la métaphore et de la comparaison; mais le procédé est essentiellement le même. Il appelle la beauté vermeille une rose; Belladone et Belle-Dame, une belle fleur; la Balsamine, Impatiente; la Spirée, Reine des Prés; les Rumex, Patience; la Violette tricolore, Pensée; le Sisymbrium, Sagesse; l'Anémone, Sylvie, etc., mots qui pour la plupart n'expriment ni des idées abstraites, ni des êtres moraux. La langue populaire est pleine de comparaisons tirées du monde végétal; c'est sa principale poésie. On dit : fort comme une arbre, ou comme chêne, vert comme *cive,* ou comme *chue* ou ciguë, franc comme l'osier, doux comme mousse, amer comme l'absinthe. Les cucurbitacées sont le symbole de la stupidité, et l'on sait ce que veut dire, dans la bouche du peuple, citrouille, cornichon, concombre, melon et tête de melon. Quant aux noms formés par l'analogie du végétal avec un autre objet, ils sont extrêmement abondans, et n'ont rien de commun avec le procédé qui tire du végétal un rapport avec une idée abstraite. Le double procédé se trouve dans le Scorpione, ou Souvenir,

Digitized by Google

exprimant à la fois un rapport avec un être analogue, et un rapport avec une idée, un sentiment.

Il y a, entre la botanique du peuple et celle du savant, la différence qui se trouve entre la connaissance et la science, entre la synthèse et l'analyse. Là où le savant divise, le peuple saisit en bloc sous le regard incertain d'une large analogie : il n'a ni le temps, ni le pouvoir, ni le besoin de considérer les choses de plus près. Ainsi, à part les végétaux horticoles et agricoles, il descend très-rarement aux espèces ; et, dans bien des cas, il ne connaît pas de genres : il ne connaît que des familles. Telles sont les Graminées, qu'il confond et embrasse sous le nom d'Herbes et d'Herbages; tels sont les Arbrisseaux, qu'il nomme Buissons et Broussailles; telles sont encore toutes les Plantes aquatiques, qu'il comprend sous le terme de *Limonage*. Quelquefois même, il fond plusieurs familles en une seule; ainsi, pour lui, les Cypéracées, les Joncées, les Alismacées sont les Joncs; les Mousses, les Lichens, les Hépatiques sont les Mousses; les Ulves, les Zostères, les Varechs sont les Varechs. L'utilité générale, la vague ressemblance, la station identique, le port semblable, la propriété analogue, sont pour lui des criteriums suffisans. A l'autre extrême se trouve la botanique moderne, où l'analyse tenue et subtile a introduit une division, qui a réduit en poussière le domaine de Flore. Le savant a abusé de l'analyse comme le peuple de la synthèse : il est descendu par l'échelle des espèces, des variétés, des sous-variétés dans les régions des ténèbres.

Cependant, la science populaire est partout le point de départ de la science sévère et systématique. C'est surtout en botanique que cette couche primitive se révèle clairement sous la surface plus uniforme, plus unie que la science lui a superposée. Il suffit de lire dans la *Philosophie botanique* de Linné une liste de noms religieux latinisés par la science. On y voit la Patenôtre devenir le *Pater*

Digitized by Google

noster, et puis le *Cyperus*, le Mors du Diable, le *Morsus Diaboli*, et puis la Scabieuse, l'OEil de Christ, se changer en Aster, le Soulier de la Vierge, *Calceus Mariæ*, se métamorphoser en *Cypripedium*; l'*Herbe aux Cuillers* devient le *Cochlearia*; le chiendent à chapelets devient l'*A. precatorium*. On reconnaît que la science a traduit, et n'a pas fait autre chose. Dans un ordre inverse, il est facile souvent de redescendre de l'expression scientifique au mot populaire. Par exemple, on va aisément de la Benoîte à l'Herbe St-Benoît, de la Barbarée à l'Herbe Sainte-Barbe, de la Jacobée à la plante de St-Jacques, de la Renoncule, de la Ratoncule et des Myosurus à la Grenouillette, à la Queue de Rat, de Souris, etc. Le savant, et le nom qui s'offre avant tout, Linné, a traduit, ennobli, régularisé : il a peu créé.

On doit reconnaître que la langue du savant a, sur ce point, un avantage philologique, celui de la concision due à deux langues douées, beaucoup plus que le français, de la faculté de composition. Cependant, c'est ici le lieu de signaler un procédé philologique remarquable, qui se rencontre dans la langue botanique populaire, spécialement en Normandie, procédé dont l'application aurait sans doute un mérite de laconisme, tout en débarrassant le français des terminaisons grecques patronymiques. Pour signifier qu'un végétal est frère ou sœur d'un autre, c'est-à-dire, qu'il lui ressemble, le patois normand met un élément particulier de similitude au commencement du composé, et non à la fin, comme le latin et le grec. Les végétaux que le latin grécisé, c'est-à-dire hybride, caractériserait, par exemple, par les composés patronymiques *Quercoides*, *Vescoides*, *Fraxinoides*, formes pour lesquelles le français n'a que des périphrases, le patois dit *Cochène* (Erable), *Covesce* (*vicia cracca*), *Cofrène* (*sorbus aucuparia*), c'est-à-dire le frère du frêne, la sœur de la vesce, le frère du sorbier. Le mot de *Confière*, pour dési-

Digitized by Google

gner la Consoude, nous semble appartenir au même procédé. Largement appliqué dans le domaine des sciences et même des lettres, ce moyen philologique viendrait puissamment au secours de ce besoin d'abréviation et de laconisme qui tourmente les langues, rivales de la pensée, et qui ne se réalise pas toujours avec la même clarté. Cette formation serait conforme aux principes de Linné qui relègue de la république botanique les noms génériques formés de deux mots, et qui cite pour exemples *Corona solis, Crista galli, Dens Leonis*, changés en *Helianthus, Rhinanthus, Leontodon*, et qui chasse impitoyablement les noms génériques en *oides : « Nomina generica in oides desinentia è foro botanico releganda sunt.* »

Linné, si difficile sur l'admission des termes génériques, accepte ou du moins tolère les diminutifs. Il est vrai que, sans cette concession, il faudrait se priver de la plus riche source de nomenclature botanique, et rayer une large partie du vocabulaire. Linné, d'ailleurs, était trop poète pour ne pas sentir la grace du diminutif, dont l'abus, il est vrai, mène à l'énervement et à l'afféterie; mais qui est parfaitement légitime en soi. Aussi la liste des noms formés par ce procédé est-elle, après celle des noms propres, la plus riche de toutes les catégories, et son chef-d'œuvre est la *Potentilla tormentilla*. Eh bien! c'est dans la création des diminutifs que le peuple montre une remarquable fécondité et un sens poétique véritable. Ceux qui sont initiés à l'étude des patois le savent parfaitement. Aussi, pour ne pas citer les diminutifs scientifiquement admis, et dont un grand nombre sont certainement partis du peuple, on en peut trouver beaucoup uniquement dans la langue populaire. On pourrait même y reprocher l'abus de ce procédé, et quiconque a écouté le peuple connaît sa tendance à diminuer encore le diminutif, et à l'atténuer encore par des adjectifs et des superlatifs de petitesse et d'a-

Digitized by Google

moindrissement. Pour ne pas sortir du cercle botanique, on peut citer le nom populaire de la Clématite et du Convolvulus, *Lignolet* ou petite liane, celui de *Grenouillette* pour la Renoncule aquatique, *Ravenelle* ou petite rave, pour le *Cheiranthus cheiri, Tortelle* ou tige tordue, pour l'*Erysimum*, le *Cornillet*, fleur au calice cornu, pour le *Silène, Surelle* pour l'Oseille, *Genetrelle* pour le Genêt tinctorial, *Minette* pour le *Medicago lupulina*, *Triolet* pour le petit trèfle blanc, *Prunelle, Prunellier* pour le *Prunus spinosa*, le *Bramble* des Anglais pour la ronce, *Gradille* pour grappille, le fruit du petit groseiller, *Pâquerette, Periwinckle, Saisonnette* (Cuscute), *Grisette* (Lycopsis), *Rougeole* (Melampyrus) etc., etc. La langue populaire anglaise est sous ce rapport moins riche en diminutifs que la nôtre. Il est clair d'ailleurs que cette manière d'exprimer la grace, la gentillesse, la tendresse, la délicatesse ne pouvait trouver pour s'exercer de domaine plus favorable que celui de cette population florale, où se rencontrent les types de la grace, de la beauté, et les symboles de la tendresse et des délicates émotions : tout le monde se souvient du roman de *Picciola*.

Si la botanique populaire a beaucoup donné à la science, il faut aussi convenir qu'elle a reçu quelque chose de celle-ci, et on peut même dire que maintenant le mouvement vient d'en haut, que le peuple reçoit plus qu'il ne donne, et qu'à mesure que les sociétés modernes s'organisent, le peuple s'en va comme classe, parceque son infériorité intellectuelle s'affaiblit devant la diffusion de l'argent et de l'instruction directe ou indirecte. Aussi un nombre assez considérable d'expressions botaniques, qui sont dans le domaine du peuple, lui sont venues des savans, parceque leur origine savante, mythologique, géographique, médicale, ne permet pas de lui en rapporter l'invention. Quand nous trouvons dans son langage *Sylvie* pour l'A-

Digitized by Google

némone des Bois, *Chausse-Trappe* pour une Renoncule et une Jacée, *Pied de Griffon* pour l'Ellébore, *Vermiculaire* pour l'Orpin âcre, *Gazon d'Olympe* pour le *Statice armeria*, *Ypréaux* pour un peuplier originaire d'Ypres en Hollande, *Sceau de Notre-Dame*, *Sceau de Salomon*, et maints termes mythologiques, on reconnaît des expressions tombées de haut dans les régions inférieures. L'agronome et le jardinier ont le plus souvent servi de transition. Ne voit-on même pas bien le passage de la science à la popularité dans certains noms, comme le *Crithmum maritimum* qui devient la *Criste-Marine*, comme le *Ray-grass* qui devient le *Raigra?* La plupart même des noms légendaires, le peuple ne peut les réclamer comme siens, parceque la légende n'est une œuvre populaire qu'à un certain degré. Ce n'est pas une œuvre spontanée : exagération merveilleuse d'une réalité, la légende n'est qu'un développement de l'histoire.

Quelles que soient les dénominations populaires, vraies ou fausses dans leur application, exactes ou inexactes dans leurs rapports, elles sortent d'une trop grande masse d'intelligences pour n'être pas légitimes dans leur principe. Elles nous instruisent donc par ce qu'elles sont en soi : elles peuvent nous instruire par ce qu'elles ne sont pas. Fondées sur un principe qui consiste à établir un rapport de ressemblance entre le nom et l'objet nommé, elles appartiennent à une méthode naturelle : elles représentent, elles dessinent, elles peignent, elles décrivent le végétal, soit dans sa nature, soit dans sa propriété, ou dans sa physionomie. Ce n'est pas le peuple qui exprimerait un genre par une expression sans analogie avec son objet, par un nom propre, par exemple. Il peut se servir du nom propre, comme terme spécifique, pour ajouter une idée morale à la description naturelle, mais jamais pour expression générique. Il y a là sérieuse matière à réflexion, et à réflexion pénible, puisque

Digitized by Google

ce point de vue, s'il était vrai, entrainerait une importante révolution dans la science. La botanique populaire ignore, et la botanique antique a pratiqué avec beaucoup de réserve un procédé dont la botanique moderne a usé jusqu'à l'abus, c'est l'emploi du nom propre dans la dénomination des genres. Aujourd'hui même, c'est presque la source unique. Ce tribut de reconnaissance, cette glorification du découvreur, du patron, du *promoteur,* pour prendre l'expression linnéenne, est un noble procédé moral, un stimulant efficace, une immortalité féconde, quand il est justement, méritoirement appliqué. Il peut aussi devenir, il devient même un moyen d'adulation, d'intérêt. Appliqué autrefois à des hommes qui avaient du moins quelques rapports avec Flore par le culte, le patronage, les coopérations plus ou moins directes à la botanique, « *nomina generica ad botanici optimè meriti memoriam conservandam sanctè servanda sunt*, » aujourd'hui, il est prodigué pour des personnes étrangères à la science, pour des rois, des reines, des ministres, des généraux, qui peut-être ne savent guère distinguer les étamines du pistil. Voilà les noms incolores, insignifians, barbares, donnés aux magnifiques créatures découvertes depuis quarante ans. Une méthode déjà anti-naturelle est devenue excessivement artificielle. Si Linné, qui, tout en révérant la méthode naturelle et en l'appelant le chef-d'œuvre de l'esprit humain, a créé une méthode artificielle, si Linné a puisé abondamment à cette source philologique, en donnant même à ses noms propres l'intérêt de mystérieuses biographies, du moins il n'a pas décerné aux profanes l'honneur de baptiser les genres, et sa nature était trop féconde, son sens de la réalité trop vif, son érudition classique trop riche, pour qu'il n'eût que ce procédé exclusif : il est varié comme le monde végétal. Cette méthode historique, artificielle, le peuple ne l'a pas connue : elle n'était pas dans la nature de l'esprit humain. Sans doute la botanique

Digitized by Google

de l'avenir s'appuiera sur une autre base, et demandera à sa langue d'être au moins en principe l'expression des rapports avec les objets de la création. Si, pour l'espèce, le peuple a admis le nom propre, tiré par exemple de la mythologie antique, des croyances chrétiennes, de sa provenance géographique, etc., la poésie peut excuser, mais la logique ne peut accepter ce procédé : il n'est pas plus légitime que l'autre, parcequ'il n'est pas moins artificiel, et il disparaîtra de même. Voyez-même déjà : la Scabieuse porte à sa racine une empreinte que le peuple attribue à la dent du diable, et pour cela, il appelle cette plante Mors du Diable : la science l'appelle *Scabiosa succisa*. La révolution est donc déjà commencée : quiconque connaît la nomenclature botanique comparée peut constater que le langage de la science, comparativement à l'expression populaire, est souvent le retour à l'expression naturelle. Interprète de la nature, la science doit la réfléchir dans son langage.

Dire à quelle source le peuple n'a pas puisé, entraîne l'obligation d'indiquer à quelles sources il a puisé. Les sources sont assez nombreuses, et, en botanique, comme dans toutes les grandes branches des manifestations de l'esprit humain, dans la littérature par exemple, on retrouve toujours les mêmes veines, les mêmes inspirations. Il y a une veine poétique, une veine païenne, une veine chrétienne, une veine satirique, une veine légendaire, une veine domestique, etc.

En général, le peuple ne connaît que deux espèces de végétaux, ceux qui sont utiles, ceux qui sont nuisibles. Cependant, il remarque aussi ceux qui n'ont ni l'un ni l'autre de ces caractères, ceux qui ne sont que beaux. Il est assez poète pour admirer, et il y a pour lui une catégorie de plantes qui se recommandent par la gentillesse, la grace, la beauté : c'est la catégorie poétique. S'il y a des centaines de fleurettes inutiles qu'il n'a jamais aperçues,

Digitized by Google

celles cependant qui sont dominantes, comme la Pâquerette, le Daisy ou OEil du Jour (day's eye), ou qui charment ses sens comme la Violette, parlent à son imagination et à son corps. Il y en a un certain nombre dans cette catégorie : la Pensée, que le peuple anglais appelle aussi *Pensy,* et Joie du Cœur, *Heart's ease,* la *Reine des Prés* (Spirée ulmaire), l'Angélique, la Verge d'Or, le *Daisy,* ou Pâquerette et Pâquette, le *Pensez à Moi* ou Myosotis, *Forget me not* des Anglais, *Vergiss mein nicht* des Allemands, le « *Love lies bleeding,* » nom de l'Amaranthe, c'est-à-dire l'Amour qui repose sanglant, le *Night's shade,* l'Ombre de la Nuit, c'est-à-dire le *Solanum dulcamara,* « Qui précipite dans les ombres de la mort », la *Dame d'Onze heures,* le *Go to bed at noon* ou le Salsifis, le *Ne me touchez pas, Impatiens noli me tangere, Lève-toi et marche, Surge et ambula,* ou la Gentiane, les *Belles Pucelles de France, Fair maids of France, (Ranunculus aconitifolius),* les *Dames nues,* le Colchique, fleurs sans feuilles. Voilà à peu près tout le domaine poétique du peuple, c'est-à-dire la nomenclature qui s'appuie sur une vue pure de l'esprit. La Scorpione ou Myosotis porte encore quelquefois un nom développé : « Plus je vous vois, plus je vous aime. » C'est un raffinement et une forme amplifiée qui ne se concilient pas bien avec la concision et la naïveté du peuple.

La veine antique est une des plus abondantes. Elle rappelle une double antiquité, l'antiquité réelle et celle de la Renaissance, les Pères de la botanique grecque et romaine, Hippocrate, Aristote, Théophraste, Dioscoride, Pline, Columelle, etc., et les Pères de la botanique moderne, les Gesner, les Celsalpin, les deux Bauhin, Tournefort, etc. Toutefois, nous ne devons pas méconnaître les origines savantes de cette partie de la nomenclature botanique, qui s'est complétée dans le 17e et le 18e siècle, par la

Digitized by Google

science classique des maîtres, où par la galanterie emblématique de la poésie. Il n'est donc pas étonnant que Flore ait parlé la langue de l'antiquité et de la mythologie. Mais la mythologie du peuple est assez bornée. Il est certain qu'il connaît Bacchus et Vénus, la personnification des deux appétits qui inspirent le plus souvent sa muse. Il chante encore la Barque à Caron, bravade grivoise de la Mort, et les matelots, en passant la Ligne, saluent et honorent encore le roi de la mer, de l'antique Océan, comme dit Homère, dans le Père Neptune. Jupiter, dont le nom est encore fréquemment appliqué aux chiens forts et méchans, est resté le synonyme de caractère dur et redoutable. Toutefois, Bacchus et Vénus sont les seules divinités vraiment populaires : même la déesse de la beauté est en possession de certaines belles plantes, très-souvent en partage avec la Vierge, partage qui est comme l'image de la lutte de deux cultes; la veine antique se divise en deux ramifications, la mythologie et l'histoire: c'est assez dire que là nous sommes beaucoup plus dans le domaine de la science que dans celui du peuple.

Vénus, la beauté sensuelle, se trouve sur cette limite, à moitié scientifique, à moitié populaire, que représente l'horticulteur. L'emploi de son nom est déjà d'un monde qui a quelques prétentions au bien dire et à la poésie. La Verveine, *Veneris vena,* lui était consacrée, et la magie antique l'employait pour ranimer les feux d'un amour prêt à s'éteindre. Quelques parties d'elle-même se retrouvent dans les campagnes, les *Cheveux de Vénus,* ou Nigelle, le *Sang de Vénus,* ou l'Adonis, le *Nombril de Vénus,* ou Ombilic, en anglais *Venus's navel wort.* Il y a des fruits, des pêches, qui portent le nom de *Mamelle de Vénus,* pour prendre un euphémisme; on trouve encore dans les champs des objets de sa toilette, le *Peigne de Vénus,* ou Scandix, le *Miroir de Vénus,* ou Prismatocarpe, le *Sabot de Vénus,* ou *Cy-*

Digitized by Google

pripredium. Linné appelle encore le Dipsacus *Labrum Veneris*.

Après Vénus, le règne de Flore se partage entre le reste de l'Olympe, de sorte que chaque divinité ne possède guère plus d'un végétal, excepté Jupiter qui en a plusieurs : le *Dianthus*, ou œillet, la Joubarbe, *Barba Jovis*, le Noyer, *Juglans*, ou *Glans Jovis*. A Adonis est consacré l'Adonis, cette fleur rougie du sang de Vénus; aux Nymphes, les belles plantes aquatiques, dites Nymphea ; à Bacchus, le Baccharis, dont on tirait des couronnes pour les fêtes de Bacchus ou Bacchanales ; à son précepteur, *Bacchi Silenus alumni*, le Silène; à Althée, femme d'Enée, l'Althæa; à Hélène, une grande et belle fleur, l'Aunée, *Inula Helenium ;* à Hercule, la Berce ou *Heracleum ;* à Achille, qui l'employa pour guérir la blessure de Télèphe, l'Achillée, ou *Mille-feuille, Mil foil* en anglais ; à Circé, l'herbe aux *Magiciennes*, ou *Circe Lutetiana*; à Jason, la Jasione ; à Chiron, les Centaurées et la *Chironia ;* à Andromède, l'*Andromeda* que Linné a décrite en mythologue, ou plutôt qu'il a chantée en poète : « Andromède est une vierge au col blanc... » ; a une des Parques, l'*Atropa Belladona*, deux mots linnéens qui forment un apologue, c'est-à-dire la Mort sous les traits d'une belle dame ; à l'amante d'Apollon, le Daphné ; à lui-même le *Laurus nobilis ;* à Mercure, la Mercuriale; à Méduse, cette plante qui ressemble à une tête enlacée de serpens, *Euphorbia Mélonigena ;* aux Naïades, la plante aquatique dite *Naias*. Le Narcisse, la Parisette ou Pâris, le *Satyrium*, l'Hyacinthe, l'Asclepias, Serapias, etc., révèlent clairement leur origine ou leur dédicace.

Pour établir la transition, on saura bien prendre, dans cette nomenclature, ces noms d'époque intermédiaire qui sont ceux des héros ou des personnages placés entre la mythologie et l'histoire.

Dans l'ordre historique on remarque le *Sedum Tele-*

Digitized by Google

phium consacré à Télèphe, roi de Mysie, l'*Artemisia* l'Armoise, *mater herbarum,* dédiée à la femme de Mausole; la Gentiane, *Surge et ambula,* à Gentius, roi d'Illyrie, la Lysimachie, à Lysimaque, l'ami et le disciple de Callisthène, si cette vulnéraire, appelée par le peuple *Chasse-Bosse,* n'offre point un sens médical dans les deux élémens qui composent son nom, l'Euphorbe, que Pline dit être nommée d'Euphorbus, frère de Musa le médecin d'Auguste, qui a aussi sa plante sous le nom de *Musa,* le *Teucrium* ou Germandrée, dérivé de Teucer, roi de Troie, la Valériane, de Valère, selon Linné, l'Eupatoire chanvrin, en l'honneur de Mithridate, surnommé Eupator, le *Philadelphus* pour le roi d'Egypte, le *Pharnaceum,* pour le roi du Pont.

Pour servir de passage entre l'antiquité et le Christianisme se présente un être intermédiaire, puisqu'aux yeux des chrétiens, beaucoup d'esprits méchans n'étaient autre chose que des divinités païennes, nous voulons parler du Diable, qui a même été quelquefois désigné sous le nom de Pluton. Il sert aussi de transition entre cette nomenclature savante et la nomenclature populaire.

En botanique, comme dans l'ensemble de la symbolique chrétienne, le diable représente le mal, le laid; c'est à lui que le peuple a consacré les plantes malsaines et dangereuses, difficilement extirpées et envahissantes, les végétaux à figure triste et sinistre, à l'aspect vireux, les narcotiques, les poisons, comme dans l'animalité on a pris pour son symbole les êtres impurs, laids et méchans, que l'on retrouve dans la faune des cathédrales, représentés par les porcs, les singes, le serpent, etc. Dans la catégorie des plantes diaboliques, fortement empreintes du cachet populaire, se trouvent la Bryone dioïque, le *Verjus au Diable,* le *Navet du Diable,* la Clématite, cette liane envahissante, le *Diable en Haie,* dont les enfans fument le sarment en guise de pipe, nom qu'elle porte quelque-

Digitized by Google

fois, la Circé, ou *Herbe aux Magiciennes*, l'*Enchanter's night shade*, la petite Pervenche ou *Violette des Sorciers*, la Scabieuse, *Morsus diaboli*, ou Mors du Diable, comme en anglais *Devil's bit*, plante à laquelle se rattache une légende dont nous parlerons plus loin, les *Cornes du Diable* ou la Macre, l'*Herbe au Diable* ou la Cynoglosse, le *Raisin du Diable* ou le Taminier, le *Pain du Diable* ou le Champignon. Les empiriques appelaient les plantes parasites, comme les épithyms (*Orobanche Epithymum*), *Herba Furum, Viscera Diaboli*. La Nigelle de Damas, s'appelle aussi, comme la Clématite, le *Diable en Buisson*. L'ensemble des superstitions qui s'attachent à la Mandragore, et particulièrement la propriété qu'elle avait de faire découvrir les trésors, ces biens du démon, classe naturellement cette plante dans le cycle diabolique.

L'Ancien Testament introduit à la botanique chrétienne, pour laquelle il a été plutôt une espèce de précurseur qu'il n'a exercé une large influence. En effet, sa part dans la nomenclature florale est peu considérable, et c'est une des preuves qu'il avait fait beaucoup moins d'impression que le Nouveau sur l'intelligence et l'imagination. Un petit nombre de végétaux offrent les souvenirs bibliques : c'est le *Yucca*, aux larges et longues feuilles piquantes, qu'on appelle l'*Aiguille d'Adam, Adam's needle*, le *Convallaria polygonata*, qui est le *Lily of the Valley*, expression toute biblique : « *Ego sum flos campi et lilium convallium* » ; c'est encore le *Sceau de Salomon*, dont la racine articulée ressemble à un sceau empreint de caractères hébraïques, en anglais aussi *Solomon's Seal*, et, comme dit une dame botaniste, « The English name alludes to the roots which, when cut through, have the appearence of Hebrew caracters. » Ce nom a assez de vérité pour que cette racine héraldique ait pu être le cachet destiné à sceller la correspondance entre des botanistes. C'est ainsi

Digitized by Google

qu'une riche imagination fait donner le nom de *Petite-Centaurée* par un botaniste à sa jeune fille aux joues roses, à l'œil éveillé. L'Asphodèle s'appelle *Bâton* ou *Verge de Jacob*. Moïse et Job apparaissent dans le *Buisson ardent*, le *Burning bush* ou *Evergreen thorn* des Anglais, et dans les *Larmes de Job*, le fruit du *Colutea*. Jacob se retrouve encore dans la Polémoine, *Echelle de Jacob*.

Le Nouveau-Testament s'est fait la plus large part dans la végétation : le Christ, la Vierge, les Saints possèdent eux seuls un plus grand nombre de plantes que l'Antiquité et l'ancienne Alliance. A un certain point de vue de l'imagination, toute la végétation ressemble à une vaste épopée où l'on voit la lutte du Paganisme et du Christianisme, un drame à mille personnages, le plus vaste qui ait jamais existé, où apparaissent les dieux, les héros, les capitaines de l'Antiquité, Satan, le Christ, la Vierge, les Saints, les rois de la science, etc., ou bien encore à un chœur immense ou un chant lyrique, où chaque plante se dresse pour chanter, comme les Allemands ont fait chanter les Marguerites : « Je suis l'amante du docteur Faust—et moi je suis la sœur du Roi chevalier, la Marguerite des Marguerites. » Une pareille conception, réalisée par un grand poëte, cette alliance, dans un même poëme, de l'épopée, du drame et du chant, aurait un remarquable caractère de grandeur, de symbolisme, d'idéal, et associerait en une unité merveilleuse — *prodigialiter unam* — les enfers, la terre, le ciel.

Le Christ, du moins nominalement, n'a guère été associé à la végétation : l'Aster, *Œil de Christ*, la *Palma Christi* ou *Ricinus* et *Orchis*, la *Spina Christi* ou Noirprun, la *Lancea Christi* ou Lycope, tels sont à peu près tous les végétaux qui portent son nom; ajoutons y la vigne du Vésuve qui produit le *Lacryma Christi*. Toutefois, un certain nombre de végétaux sont consacrés au Christ d'une

15

Digitized by Google

manière indirecte, à sa Passion, à ses fêtes. La *Fleur de la Passion* ou Passiflore présente tous les instrumens de la Passion, comme les diverses parties de la tête du brochet; l'Oxalis ou *Alleluia,* la Pâquerette ou *Pâquette* et le *Pasques-Flower* des Anglais annoncent et signalent la Résurrection; l'Ornithogale est l'Etoile de Bethléem, *Star of Betlehem;* on connaît la Rose de Noël, on connaît aussi le *Roseau de la Passion* ou la Massette. En Angleterre, le Houx frélon, qui sert à décorer le *home,* le foyer à la Noël, s'appelle quelquefois *Christmas Holly*, et on appelle en Angleterre, en Allemagne, en Normandie, *Arbre de Noël,* une branche ordinairement de pin, que les enfans décorent de mille petits objets et de petites bougies. Le Sureau, avec sa périphrase populaire, d'*Arbre de Judas,* un autre arbre exotique appelé aussi *Judas's Tree*, rappellent encore indirectement le Christ. Quant à la *Criste-Marine* où semble apparaître le nom du Christ, c'est l'altération de Crithme Marine, *Crithmum maritimum.* Dieu le Père, dont le nom populaire est le Père Eternel, tient une bien plus faible part dans la botanique du peuple, et ne se montre guère que dans *Pater noster,* appliqué au *Cyperus.* Peut-être même ce mot veut-il dire patenôtre, et est-il tiré, comme le *Chiendent à chapelets* ou à *patenôtres,* de la forme de la racine.

C'est la Vierge qui a obtenu les plus grands honneurs. La Vierge, cet idéal pur et élevé du moyen-âge, qui garde dans la Flore populaire ce nom qui semble disparaître sous un nom plus moderne et plus familier, a reçu l'hommage de presque toutes les fleurs agrestes de couleur blanche, de physionomie modeste, toutes celles qui expriment la candeur, la grace, la pureté. Le fidèle, le botaniste, le poète retrouvent partout des parties d'elle-même ou de ses vêtemens et de ses attributs, et tous ses symboles ajoutent à la grace et à la fraîcheur de son culte

primitif. Ce que le peuple voyait en elle, ce n'était ni la mère, ni la patronne; c'était surtout le côté pur et immaculé : c'était la Vierge. Mais le peuple, pour qui l'idéal de la femme était la châtelaine, la femme belle, noble, souveraine, a fait aussi de la Vierge une dame : les Italiens l'appellent Madonna, les Français Notre-Dame, les Anglais Lady. Ce caractère réaliste, que le roi Louis XI a porté plus loin que le peuple lui-même, respire surtout dans la nomenclature botanique consacrée à la Vierge. D'abord le peuple a retrouvé, pour ainsi dire, dans les champs des parties d'elle-même, sa chevelure dans la Cuscute ou *Cheveux de la Vierge*, dans la Nigelle ou *Cheveux de la Vierge*, le *Maiden hair* ou l'*Adiantum*, que réclame aussi Vénus. C'est une curiosité qui ne manque pas de charme, de chercher dans les champs l'attirail de sa toilette et les élémens de sa parure. Voici son vêtement : la *Collerette de la Vierge* ou Stellaire, les *Manchettes de la Vierge* ou le Liseron des Haies, son lit, le Galium, *Lady's Bedstraw*, son manteau, l'Alchemille ou *Lady's Mantle*, ses gants, les *Gants de Notre-Dame* ou *Cinq Doigts*, ou l'Ancolie, sa chaussure que lui dispute Vénus, le *Cypripedium*, *Sabot de la Vierge*, *Lady's Slipper;* voici son sceau de châtelaine, *Sceau Notre-Dame* ou Taminier, que l'on appelle encore *Racine Vierge*, double forme romane, comme on dit *Vigne Vierge* pour le *Cissus quinquefolia*, plante de l'Amérique. Voici son éperon, c'est le Pied d'Alouette, *Eperon de la Vierge*, voici en outre son jardin, son parterre, ce *Cissus* d'abord, puis l'*Epi à la Vierge*, ou *Phyteuma Spicatum*, l'*Herbe à la Vierge* ou *Sedum Telephium*, la *Vigne Vierge* ou Clématite. Sur le lis, symbole de la pureté, habite le joli insecte que la science appelle Coccinelle, de sa couleur écarlate, que les Anglais appellent *Lady Bird*, l'Oiseau de la Vierge, et que les Français nomment *Nonnette*, *Bête au bon Dieu*. Les Américains

Digitized by Google

suivent ses traces dans les bois, *Lady's Traces,* signalées par l'*Orchis Spiranthes.* Le plus beau chardon indigène a été consacré à la Vierge, sous le nom de *Chardon-Marie,* et la science l'a conservé sous la forme de *Sylibum Marianum.* Les Espagnols donnent au Daphné le nom de *Laurier de la Vierge.*

Les plantes consacrées aux Saints forment un nombre considérable. Elle nous introduisent dans la Légende dorée, dans le Paradis. Elles sont la glorification des héros et des martyrs; à un autre point de vue, elles sont le calendrier du peuple, car elles ont été nommées en même temps comme un hommage de la Foi et d'après la coïncidence de leur floraison avec les fêtes de l'Eglise. La nature devenait ainsi pour le peuple un livre où il apprenait son culte ou relisait sa croyance; c'était l'instruction par les yeux, comme celle qu'il puisait dans le spectacle des vitraux des églises, deux livres magnifiques, illustrés des splendeurs de l'art et des splendeurs de la nature. Presque toujours appliqués à des plantes salutaires, les noms des Saints faisaient jaillir à la fois l'idée d'un bienheureux, d'un patron, et d'une vertu. L'âme pieuse, par la campagne, se promenait dans la compagnie des saints, des martyrs, des vierges, et entrait en communication avec eux, comme dans un Paradis terrestre, anticipation de l'autre Paradis. C'étaient bien réellement les Fleurs des Saints, ce mot que le moyen-âge aimait à écrire en tête de ses livres merveilleux.

A ce point de vue, la nomenclature botanique devient une litanie. Linné, sans prétendre la faire complète, a présenté une liste de noms de Saints, dans la catégorie des *Nomina religiosa.* Parmi les vingt-huit noms qu'il cite, il y en a un certain nombre, ou tombés en désuétude ou inconnus en France. Tout annonce d'abord que les noms de cette liste ne sont pas des mots populaires; car leur la-

Digitized by Google

tinité est complètement différente des noms chrétiens, et il fait allusion à leur formation, en les faisant précéder de cette règle : « *Nomina generica non abutenda sunt ad Sanctorum favorem captandum.* » Aussi ce ne sont pas là les vrais Saints populaires dont les noms sont inscrits sur les fleurs : « *Flores inscripti nomina regum.* »

L'origine et les rapports de ces noms de saints sont obscurs et difficiles, et ce serait une chose intéressante de retrouver les liens qui unissent le végétal à son patron. Il y en a qui n'ont peut-être pas d'autre raison qu'un rapport de mots, comme entre Saint-Clair et la cécité par exemple. Telle paraît être la Pariétaire, l'herbe des murs, des pierres, qui est dite *Herba Sancti Petri,* rapport qui semble fondé, comme les précédens, sur un simple jeu de mots. Il arrive que plusieurs Saints se partagent la même plante : ainsi Linné nomme la Valériane *Herba Sancti Georgii et Herba Sanctæ Claræ.* La Pivoine est à la fois à St-Valentin et à Ste-Rose. D'autrefois, un même Saint en possède plusieurs, comme St-Jean qui a l'*Hypericum,* en anglais, *St-John's wort,* et en France l'Armoise commune et le Lierre terrestre; St-Jacques possède la Julienne et la Jacobée; il possède encore le *Bourdon St-Jacques,* ou la Rose tremière. Les autres noms populaires de cet ordre sont l'*Herbe Ste-Barbe* ou Barbarée, en Allemagne l'Hélianthème dit Fleurette de Ste-Elisabeth, *Elisabeths Blumchen,* l'*Herbe St-Etienne* ou la Circé, la Marguerite, si elle n'est une métaphore tirée de *Margarita*, en Angleterre le *St-Barnaby's thistle* ou *Centaura solstitialis,* la *Véronique,* le *Laurier St-Antoine* ou l'Epilobe en épi; le *Leucoium* ou Nivéole, symbole de pureté, est naturellement la fleur de Ste-Agnès, *St-Agnes's Flower;* l'*Herbe de St-Benoît* est devenue pour la langue scientifique la Benoîte, en anglais *Herb Bennet,* étymologie des nombreux Bennet de ce pays. Si la coïncidence de la floraison et de la fête

Digitized by Google

explique quelques-unes de ces expressions, il y en a d'autres qui ont un sens plus poétique et plus profondément religieux. Ainsi, il est difficile de ne pas reconnaître un rapport intime entre Ste-Catherine d'Alexandrie, qui fit voler en éclats la roue sur laquelle le bourreau voulut l'appliquer, et la fleur de Ste-Catherine, l'*Impatiente,* cette balsamine, dont la capsule éclate et se brise au simple contact. Quant aux fleurs qui marquent les fêtes et qui forment le calendrier des solennités chrétiennes, les Pentecôtes, les Pâquerettes, les Alleluia, les Roses de Noel, etc., sont les principales.

La veine légendaire se composerait des plantes auxquelles sont attachées des superstitions ou des traditions merveilleuses. Cette partie de la végétation, riche et vivement colorée autrefois, a été bien appauvrie par le temps. Il faudrait ressusciter la Flore symbolique de l'architecture antique et chrétienne, la Flore des poëmes, des légendes, etc. Il y a là tout un ordre de découvertes original et inexploré. Il faudrait pénétrer dans les superstitions populaires, qui existent encore entières ou par débris dans les campagnes, où l'on trouve la croyance à l'Herbe qui rend invisible, à celle qui noue l'aiguillette, au *Trèfle à quatre feuilles,* à l'Herbe qui porte malheur, la *Malherbe,* qui est pour nous ce que la *Jettatura*, ou le mauvais œil, est pour les Italiens, et qui explique notre dicton « marcher sur une mauvaise herbe ».

Il y a une jolie légende dont la Scabieuse succise est le sujet. Cette plante, remède contre la gale, était autrefois souveraine pour un grand nombre de maux ; c'était le meilleur ami de l'homme malade ou blessé. Satan, indigné que tant de vertus se rencontrassent dans un végétal, la mordit un jour de rage, et enfonça ses dents dans sa racine. La marque est restée, et on voit encore sa morsure sur cette plante que le peuple appelle *Mors du Diable,* et Linné, *Morsus*

Digitized by Google

Diaboli, et dont la science a d'ailleurs constaté la dépression par l'épithète de *Succisa,* la Scabieuse à racine tronquée. Cette tradition existe en Angleterre, où elle est aussi constatée par le même nom, *Devil's bit.*

Mais la principale superstition végétale est celle qui a eu pour objet la Mandragore. Cette plante que Théophraste appelait l'*Anthropomorphon,* que Columelle nomme *Semi-Homo,* qu'un Juif danite, voyageur du 8e siècle, Eldad, appelait « l'Arbre à la Face d'Homme », et le moyen-âge « le Petit Homme planté », est pour Linné, à cause de sa nature vénéneuse, l'*Atropa Mandragora.* Elle se trouve en Italie et en Espagne, et Machiavel a fait une comédie sous le titre de Mandragore, comme Jean-Jacques Rousseau chez nous. Sa racine, souvent bifurquée, forme d'ailleurs assez commune, et qu'on trouve quelquefois avec de grandes proportions dans la Bryone Dioïque, l'a fait comparer, dès les temps les plus anciens, au corps humain: Dom Calmet l'a représentée avec des modifications à la manière de Granville, qui lui donnent une physionomie humaine : deux jambes velues, se terminant en racines, comme des doigts d'ours, un ventre velu où une radicule marque l'ombilic; une large feuille repliée au collet imitant une collerette, une touffe de fleurs et de fruits, forme la partie supérieure, et l'ensemble figure bien l'association de la forme humaine et du végétal. C'est la vraie Mandragore chargée. C'était, au moyen-âge, la plante qui marche et qui parle, la plus vive transition du végétal à l'animal : quand on l'arrachait, elle poussait des gémissemens semblables à ceux du rameau que Virgile fait naître sur la tombe de Polydore. Elle donnait le bonheur et la richesse : elle doublait le nombre des pièces d'argent auprès desquelles elle se trouvait. Elle s'élançait d'elle-même vers les trésors cachés. Il fallait seulement la cueillir sous un gibet, en observant certains rites, et au risque de la mort, si on se trompait.

Digitized by Google

Elle devait dès-lors être à peu près introuvable. Pour échapper à ce péril, on pouvait la faire cueillir par un chien, et on l'enveloppait ensuite dans un linceul. Elle servait à de honteuses pratiques. Il y a de curieux détails sur cette plante dans l'ouvrage du P. Lapiteau, dédié au Régent, sur la précieuse plante du Ginseng de Tartarie, découverte au Canada. Il y dit que les Eléphans rencontrent la Mandragore sur la route du Paradis terrestre. Th. Brown traite de la Mandragore dans son *Essai sur les Erreurs populaires*, 1738. On lit dans les *Histoires prodigieuses*, par P. Boistuau (1575) : « Je vis à la foire de St-Germain, une racine de Mandragore qu'un sophistiqueur avait contrefaite par art, qui avait certainement racines, si bien entassées l'une dedans l'autre, qu'elle représentoit la forme de l'homme; et asseuroit ce donneur de bons jours que c'étoit la vraie Mandragore; et demandoit 20 escus de cette racine; mais la fraude fut incontinent descouverte, et croy qu'il fut contraint d'emporter sa racine en Italie, dont il disoit qu'elle était venue. » Il y a dans les cabinets de savans et d'amateurs des statuettes de Mandragores des anciens devins, où la forme humaine, mais velue, et même habillée, est assez nettement accusée. Aussi, Mandragore est-il quelquefois synonyme de monstruosité, et dans un travail sur Scarron, Théophile Gautier appelle le poète cul-de-jatte, une Mandragore sculptée.

La tradition druidique semble s'être conservée dans les vertus qu'on attribue aux parasites du chêne, tels que le Gui, qui passe pour guérir de l'épilepsie, le Lichen pulmonaire, le Polypode, l'Agaric, etc.

La vieille médecine a eu, et la médecine populaire a encore deux principes remarquables. Le premier, c'est que des rapports de forme entre un végétal et un organe humain établissent une puissance curative de la plante sur l'organe. Ainsi, l'Hépatique, qui affecte la forme du foie,

uérit ce viscère, et c'est de là, dit-on, que lui vient son om. Le *Chrysosplenium*, ou Rate d'or, ou Fleur d'or pour a rate, dont les feuilles ont la forme de la rate, est un emède pour cet organe. C'est d'après un rapport semblable que la Ficaire est la plante aux hémorroïdes. Que l'on ait appelé *Orchis*, Bourse, une plante à deux tubercules arrondis, d'égale grosseur, c'est en vertu d'une analogie qui saute aux yeux ; mais n'est-ce pas en vertu de cette ressemblance qu'on lui a attribué ces propriétés aphrodisiaques, que les Italiens ont exprimées dans leur nom d'*Amor di bella donna?* La seconde superstition est plus répandue; c'est la croyance en une espèce de magnétisme végétal. Une herbe ou une autre substance est appliquée sur une partie malade : au bout d'un certain temps, elle en est retirée et enfouie dans la terre, et le membre affecté guérit à mesure que la plante ou cette substance pourrit. C'était une partie de la méthode des Capucins de Rennes au XVIIe siècle, lesquels jouissaient d'une grande réputation. Mme de Sévigné elle-même, qui dit « qu'ils sont admirables pour guérir en un moment », et qui se soumit à leur traitement, n'est pas éloignée de croire à cette action à distance : « Je ne sais si c'est la cérémonie de ces petits enterremens, ou si c'est la lessive et le baume, mais il est toujours vrai que je n'ai jamais été comme je suis. » Une croyance analogue, aussi erronée, mais moins irrationnelle, parcequ'elle peut du moins s'expliquer par l'émanation, consiste à porter dans ses vêtemens ou dans des sachets certaines racines, comme celle de la Bistorte, celle de la Scrophulaire, celle du Chiendent à chapelets pour guérir les hémorroïdes, etc.

La vie pastorale, si propre au recueillement et à la méditation qu'on a attribué aux pâtres la découverte du calcul et de l'astronomie, a dû être favorable à l'observation des végétaux. Ce sont des bergers, dit-on, qui découvri-

Digitized by Google

rent l'aimant et le café. Ils avaient une réputation de sorciers qu'ils conservent encore en Normandie, et « Prêtres et Bergiers sont des sorciers » est un dicton du pays Bessin, ou pays de Bayeux. Aussi plusieurs plantes sont-elles rapportées aux *Bergiers*, aux *Pastours*, et aux pacages encore appelés *Pastis:* Il y a le *Dipsacus pilosus* qu'on appela *Verge à Pasteur*, allusion à la houlette qu'un vieux poète de l'Avranchin, Jean de Vitel, nomme Louvière; il y a encore la *Capsella bursa pastoris* ou *Bourse à Pasteur*, dont le fruit figure très-bien la Pannetière. Les Anglais appellent la Jasione, Scabieuse du Mouton, *Sheep Scabious*. La Digitale reçoit aussi le nom de *Gants de Bergère*. Le *Scandix* est l'*Aiguille au Berger*.

La veine utilitaire est de beaucoup la plus riche : elle se ramifie en veine médicale et en veine domestique.

C'est peut-être rabaisser le règne végétal que de le considérer comme une pharmacie : c'était l'idée de J. J. Rousseau; c'est celle de plusieurs botanistes qui sentent la nature en poètes et en artistes. Il faut bien leur accorder qu'une jolie fleur perd de son idéal, quand on la réduit à porter un nom thérapeutique, et à n'être plus que l'étiquette d'un bocal, et le rappel d'une plaie ou d'une infirmité. Cependant, il faut convenir que le peuple naïf et reconnaissant, utilitaire et rude, ne s'est pas fait faute d'employer les expressions médicales. A cette objection, l'on peut faire plusieurs réponses. D'abord, l'on ne peut faire disparaître le caractère utilitaire que la nature a mis dans un grand nombre de végétaux, peut-être dans tous, car l'inutilité de beaucoup de plantes n'est sans doute que l'imperfection de la science. La botanique ne crée pas ces rapports, elle les constate. Ensuite, cette dénomination thérapeutique ne s'applique généralement pas aux plantes riches et belles, à l'aristocratie, à la poésie du domaine de Flore : c'est le plus souvent à des plantes d'un type ordi-

Digitized by Google

naire, quelquefois même d'un aspect sinistre et désagréable. Enfin, c'est une idée qui ne manque ni de poésie, ni de grandeur, ni d'émotion que celle qui, la nature humaine étant donnée, considère la nature universelle comme le domaine de l'homme, où tout a rapport à son roi, et qui est sa table, son vêtement, son laboratoire. Alors surgissent la grande idée de la Providence, les causes finales, la reconnaissance, la Religion et Dieu.

A cet ordre d'idées se rattache une riche nomenclature, faite par la classe qui souffre, qui se fatigue, qui se blesse, qui, en un mot, affronte le plus les chances de mort répandues dans le monde entier. La langue scientifique a emprunté un très-grand nombre d'expressions faites à ce point de vue, car la médecine est sortie de l'empirisme : elle a latinisé ou grécisé les noms populaires en les absorbant. Si, dans ce glossaire médical, le terme est quelquefois rude et choquant, il y a aussi une large place réservée à l'euphémisme, à la périphrase, à la délicatesse.

Signalons d'abord une plante fétide *(Sterculia)*, que le peuple a brutalement appelée de son trop vrai nom, et entrons dans la nomenclature : le *Chenopodium* vulvaire, l'*Herbe aux Gueux* ou la Clématite, ainsi appelée de sa propriété vésicante dont les truands usaient pour se faire des plaies, l'*Herbe à la Bosse* ou l'Hellébore, dite encore *Herbe à Herber,* parcequ'elle sert à *herber* les animaux, c'est-à-dire à leur faire des sétons, la *Chasse-Bosse* ou la Lysimaque, l'*Herbe aux Verrues* ou la Chélidoine et l'Euphorbe, l'*Herbe au Chantre,* jolie périphrase pour indiquer un remède contre l'enrouement, c'est le Sisymbre officinal, le *Passerage* ou le *Lepidium,* la Toute-Saine, en anglais *Tutsan,* c'est l'Androsème, le *Wound-wort* ou l'Anthyllide vulnéraire, l'*Herbe aux Panaris* ou Paronychia, l'*Herbe à la Coupure* ou *Sedum Telephium,* la Vermiculaire ou *Sedum acre*, l'*Herbe aux Teigneux* ou le Tussilage,

Digitized by Google

l'Herbe aux Puces ou le Conyse, le *Casse-Lunettes* ou le Bluet, *l'Herbe au pauvre Homme* ou *Gratiola*, *gratiâ medicinali*, dit Linné, le *Fig-wort* des Anglais ou la Scrophulaire, la *Chancrette* ou Herbe aux Chancres ou l'Herbe à Robert, la *Toute-Bonne* ou la Sauge, le *Mother's wort* ou l'Agripaume cardiaque, *l'Herbe au Charpentier* ou l'Achillée, *l'Herbe au Cancer* ou *Plumbago* et *Œthusa cynapium*, *l'Herbe à la Faux* ou Euphorbe des Bois, la *Foirouse* et *Foiroude* ou la Mercuriale annuelle, le *Madwort* ou Herbe aux Fous, etc. D'après la grande foi que l'on avait aux simples, et d'après les débris qui restent de l'ancien empirisme, on peut dire qu'il y avait autant de plantes thérapeutiques qu'il y avait de maladies. Mais la plante la plus puissante était l'Armoise. Ecoutons ce qu'en raconte le *Dict de l'Herberie*, pièce en vers et en prose du XV^e^ siècle : « La meilleure herbe qui soit ès quatre parties dou monde ce est l'ermoize. Les fames c'en ceignent le sein le seir de la S. Jehan et en font chapiaux sur leurs chefs, et dient que goutte ne avertin ne les peut prendre. Mais il m'etonne que les testes ne lor brisent tant elle a de vertu. »

A ce côté utilitaire de la nature appartient encore, mais avec plus de poésie, la nomenclature tirée des usages domestiques. Elle met sous nos yeux la vie intime de l'artisan, si chère à la poésie des nations septentrionales, surtout à l'Allemagne qui a su donner un grand charme au ménage, à l'atelier, au compagnonnage. Elle fait d'une partie du livre de Flore le livre des métiers. Ici l'utile dans le végétal, plus dégagé de la matière, des infirmités et des appétits physiques, monte d'un degré vers le beau. Ensuite l'association des idées nous introduit dans la vie populaire, laborieuse et recueillie, à laquelle la nature offre des instrumens et des secours.

Voici tout d'abord trois joncs, le *Jonc à Coton* (Erio-

Digitized by Google

phorum), le *Jonc des Jardiniers*, le *Jonc des Tonneliers*, puis la *Prêle des Ebénistes*, le *Saule des Vanniers*, le *Chardon à Foulon*. Voici encore le *Caille-Lait*, les *Bassinets*, les *Ecuelles*, puis les objets de toilette, le *Peigne*, l'*Aiguille*, l'*Epingle* (*Exacum filiforme*), enfin la Quenouille ou *Distaff thistle* (Centrophyllum.) Il y a des armes, la *Sagittaire*, les *Chausse-Trappes;* il y a des chapelets, le *Chiendent à Chapelets*, le Patenôtre (*Cyperus*); il y a le *Sceau de N.-D.* (*Tamus communis*); il y a des balais, le *Roseau à Balais*, la *Balayette* (Roseau des Sables). Quant à la pharmacie domestique, nous en avons signalé un certain nombre d'étiquettes.

De toutes ces nomenclatures, la plus riche de beaucoup est celle qui se tire des analogies de la plante avec l'animal.

Quand on considère les expressions qui désignent les diverses parties d'un végétal, on est frappé de l'analogie qu'elles expriment avec les parties de l'animal. Pied, tête, bras ou branches, feuilles ou *coma*, troncs ou corps, collet, sont autant de métaphores qui reposent sur cette comparaison. L'imagination a poursuivi ce rapport avec une constance et une fécondité remarquables, et idéalisant le végétal, elle l'a élevé à sa plus haute puissance, c'est-à-dire au type supérieur, à l'animal. On dirait qu'il n'y a plus pour elle qu'un type qu'elle retrouve en tout ou en partie dans la nature entière, dans le minéral comme dans le végétal, puisque pour elle la montagne a des pieds, des flancs, une tête, etc. Ce point de vue a créé, soit dans la botanique savante, soit dans la botanique populaire, un si grand nombre de termes que les exemples fourmillent, et il a répandu dans la nature un remarquable mouvement de vie et d'activité. Toutefois, il y a une analogie dominante : dans l'animal, c'est surtout le pied que l'imagination a rapproché du végétal, et dans le végétal, c'est avec

Digitized by Google

la feuille que ce rapport s'est principalement établi, mais avec la feuille rampante sur le sol, et non pas avec la feuille aérienne. Cette feuille terrestre a été pour le peuple l'image d'un vestige déterminé. Voyez : le Pied d'Alouette, de Chat, de Coq, de Griffon, de Lièvre, de Poule, de Veau, d'Oiseau; le Pas de Lion, le Pas d'Ane, la Patte d'Oie, le Fer à Cheval, la Griffe. A ne voir que les noms, on dirait une réunion bizarre d'animaux hétérogènes ou ennemis, foulant pacifiquement ensemble la campagne et cheminant de compagnie. Encore un degré de plus, le peuple et la science trouvent la plante qui marche ou l'*Orchis*, et le peuple la plante qui parle ou qui crie, la Mandragore.

Lorsqu'un végétal est attribué à un animal, soit parcequ'il habite son séjour ordinaire, soit parcequ'il est pour lui un objet d'affection ou de nourriture, évidemment il n'y a plus d'image, d'analogie, de poésie : c'est une simple juxta-position. Mais il y a d'autres enseignemens à extraire de cette espèce de rapport. Par exemple, les plantes attribuées au loup, presque nulles en Angleterre, où il n'y a guère que le *Wolf's bane*, l'Aconit, sont assez communes en France, où l'on trouve la *Dent de Loup* ou Achillée, la *Tête de Loup* ou Scabieuse tronquée, la *Vesse de Loup*, l'*Inguen lupinum* ou Orobanche, en Italie l'*Herbe-Louve*, l'Orobanche, le *Peigne à Loup*, le Cardère. On sait que depuis très-longtemps il n'y a plus de loups en Angleterre; mais l'animal favori de la vieille et joyeuse Angleterre, *old and merry England*, des beaux temps des chasses royales, des Robin Wood et des *Outlaws*, c'est le cerf, c'est le chevreuil. Aussi les plantes consacrées au chevreuil abondent en Angleterre : *le Rhamnus* y est l'épine du chevreuil, *Buck-thorn;* le Menyanthes y est la fève du chevreuil, *Buck-bean;* le Sarrasin y est le Blé du chevreuil, *Buck-wheat;* le Rhus y est l'épine du cerf, *Stag-thorn;* le Chiendent y est le gazon tondu par le chevreuil, *Buck's*

Digitized by Google

Shorn; le Hêtre y est le manger ou peut-être le mât du chevreuil, *Buckmast.* Si nous avons la Corne de Cerf *(Senebiera)*, et le Plantain Corne de Cerf *(Coronopus)*, c'est en vertu de la ressemblance de leur feuille ramifiée à la manière de la ramure de l'animal. C'est ainsi que la géographie botanique et la géographie zoologique s'éclairent l'une par l'autre, et se donnent un mutuel secours.

La veine la moins prononcée est la veine comique, railleuse et satirique, et elle complète en botanique les diverses manifestations de la vie, qui se retrouvent dans toutes les grandes branches de la science humaine. Si la plus ironique des expressions est celle de *Discipline de Religieuse*, appliquée à l'Amaranthe passe-velours, si la plus satirique est la *Langue de Femme* ou *Tremblotte*, il y en a un certain nombre où s'entrevoit une intention railleuse et plaisante; tels sont : le *Pissenlit*, la *Culotte du Père Adam* ou Bananier, le *Diable en Haie* ou Clématite, le *Diable en Buisson* ou Nigelle, le Baguenaudier, la Coccigrue *(Ononis natrix)*, le *Tripe-Madame* ou *Trique-Madame (Sedum reflexum)*, le *Go to bed at noon* ou le Salsifis, le *Cul tout nu* ou Colchique d'automne, la *Monnaie du Pape* et la *Médaille de Judas* ou Thlaspi. Les Cucurbitacées fournissent un certain nombre d'injures : *Citrouille*, *Cornichon*, *Melon*, et *Tête de Melon*. Le Prunier, en Normandie, sans doute parcequ'il est difficile à greffer et à diriger, est aussi pris pour un type de stupidité, et c'est un dicton commun : Sot comme un Prunier. L'expression *Filius antè Patrem*, appliquée au Tussilage et à quelques plantes dont les fleurs viennent avant les feuilles, renferme une légère nuance de plaisanterie qui la rattache peut-être à cette catégorie. Il y a encore une locution normande « Franc comme l'osier » qui ne saurait guère s'expliquer que par une antiphrase ; or, l'antiphrase n'est qu'une ironie sérieuse, à moins qu'on ne voie dans

Digitized by Google

ces mots la grande facilité de la plante à se laisser fendre, ou le poli de son écorce. Un *Franc*, en patois, est une branche dénudée, *affranchie* de ses rameaux.

Aux animaux immondes sont consacrées les plantes qu'ils fréquentent, celle des lieux humides et fangeux, qui ont un aspect sale, qui sont visqueuses, putrides : tels sont les champignons, que les Bretons appellent *Siége du Crapaud*, que les Normands nomment *Pain au Crapaud;* le Stachys puant appelé *Crapaudine*, et le Lichen des vieux chênes qui porte aussi le nom de *Crapaudine.* Les jardiniers ont trois ou quatre plantes du même nom. Le peuple pense d'ailleurs que c'est là que les bêtes venimeuses prennent leur poison. Ajoutons à cette classe le *Juncus bufonius* ou le *Jonc à Crapaud.*

De même que les anciens avaient entrevu les sexes des végétaux, ou plutôt de quelques végétaux, de même la botanique du peuple offre de légères aperceptions du même fait. Ainsi il distingue deux espèces de Chênes par le sexe, point de vue erroné, mais germe d'une vérité, c'est-à-dire, le Chêne noir ou le Rouvre, le Chêne blanc ou le Sessiflore, ou plutôt d'après la couleur du bois et de l'écorce. Il dit *Quesne* et *Quenesse :* « La Quenesse de la forêt de Cerisy. » Il reconnaît encore un Chanvre mâle et un Chanvre femelle, ce qui est scientifiquement exact; malheureusement il intervertit les sexes. Il ne connaît que trop le Savinier femelle et le Savinier mâle : c'est le mâle qui est l'espèce abortive. Du reste, il y a plutôt là la reconnaissance des espèces que celle des sexes.

En cherchant bien dans nos provinces, on trouverait encore des devins, des jeteurs de sorts ou sorciers, des *charmeurs*. Dans la plupart de leurs pratiques, ils se servent de végétaux; j'ai déjà parlé de la *Malherbe,* du *Tréfle à quatre feuilles*, de l'*Herbe à nouer l'aiguillette.* Mais l'herbe magique par excellence était le *Millepertuis,* em-

Digitized by Google

ployé dans les exorcismes sous le nom de *Fuga dæmonum.* L'intéressant ouvrage de Mrs Loudon, classique en Angleterre, en parle en ces termes : « *L'Hypericum,* l'Herbe St-Jean, *St-John's wort,* était autrefois en haute réputation pour chasser les malins esprits, et sous ce rapport était plantée près des habitations. Elle était aussi très-estimée pour ses propriétés médicales, pour étancher le sang et guérir les blessures. » La *Millefeuille* jouait aussi un grand rôle dans les charmes des empiriques, et nous avons pour cette plante un document d'un haut intérêt, une des formules d'un médecin d'Aquitaine au IIIe siècle, Marcellus. Jacob Grimm, le grand philologue Allemand, a supposé que ces formules écrites en dialecte gaulois, sans doute l'unique débris du celtique primitif, étaient très-voisines de l'irlandais, et les savans irlandais les ont en effet expliquées par l'idiome de leur pays. *(Ulster Journal of Archæology* 1856.) Voici la formule 12e : « Que celui qui souffrira du mal d'yeux arrache l'herbe *Millefolium* par les racines, et qu'il en fasse un cercle, et qu'il regarde à travers, disant trois fois : *Excicumacriosos,* et qu'il porte autant de fois le cercle à sa bouche, et crache par le milieu, et puis replante l'herbe. » Aujourd'hui la Millefeuille n'a plus guère de vertu *charmeresse :* elle n'est plus que la *Dent de Loup, l'Herbe à picot,* à Bayeux, et partout, pour ses propriétés vulnéraires, l'*Herbe au Charpentier ;* l'espèce sternutatoire s'appelle l'*Herbe à éternuer.*

La *Verveine* se trouve dans les enchantemens des anciens; c'était aussi une plante sacrée chez les Gaulois, qui la cueillaient en cérémonie pour la guérison des hommes et des animaux. De nos jours elle a encore une grande vertu pour les blessures. Cueillie le jour St-Jean, et conservée dans les maisons, elle porte bonheur et chasse les démons. Quant à certains problèmes de végétation, qui

Digitized by Google

sont à la botanique ce que sont pour d'autres sciences la quadrature du cercle et la pierre philosophale, et qui d'ailleurs se rattachent au sentiment que l'homme a de son empire sur la nature, contentons-nous de citer la recherche de la rose verte, qui n'est pas toutefois une complète chimère, mais que l'on s'obstine à obtenir par des procédés impuissans, par exemple par la greffe du rosier sur le houx.

Telles sont les principales considérations qui ont surgi pour nous d'une assez longue étude de la Botanique populaire, dont nous essayons la nomenclature. Ce travail, nécessairement incomplet, et indéfini, comme toutes les études des dialectes populaires, n'est d'ailleurs qu'un fragment, une face spéciale d'une œuvre d'ensemble sur le dialecte anglo-normand qui nous occupe depuis long-temps. Par sa nature même, et comme étude qui n'a que peu de précédens analogues, du moins à notre connaissance, cet *Essai* rencontrera peut-être quelque indulgence, et provoquera des rectifications et des additions, reçues avec reconnaissance, des nombreux Savans et Botanistes distingués qui font de notre belle Normandie la province la plus savante de notre pays.

Digitized by Google

FLORE POPULAIRE

DE NORMANDIE ET D'ANGLETERRE

La famille des Renoncules exhale comme une odeur printanière : elles sont presque toutes filles des premières tiédeurs et du printemps. Elles ont dû frapper le sentiment et l'imagination du peuple; aussi cette famille est-elle riche en noms populaires. La Clématite (*Clematis vitalba*), s'appelle ***Herbe aux Gueux,*** de la propriété vésicante de ses feuilles, dont les truands se faisaient des ulcères; ***Diable en haie,*** nom énergique que justifie l'entortillement de ses sarmens dans les buissons, et qui a été employé aussi par les Anglais, dont la langue d'ailleurs est essentiellement normande, ***Devil in a bush; Fausse-Vigne,*** car c'est le cep moins la grappe; ***Viorne,*** nom générique donné aux plantes flexibles, ***Lenta viburna; Vignolet***, diminutif de vigne, que les paysans appliquent à d'autres plantes grimpantes; ***Liaune,*** parceque c'est la principale liane des haies normandes, très-jolie en automne, lorsqu'elle s'effile en houppes soyeuses, et qu'elle devient la plante aux cheveux blancs. Son nom ancien d'Aube-Vigne semble s'être

Digitized by Google

perdu. Les Anglais l'appellent encore la Joie du Voyageur, *Traveller's Joy*.

Le *Pigamon (Thalictrum)*, est trop rare pour être beaucoup nommé; cependant le nom de *Rue des Prés*, en Angleterre *Meadow Rue*, peint bien ses formes et sa station.

L'Anémone, la Fille du Vent pour les Grecs, *Herbe du Vent* pour quelques jardiniers, *Herba Venti*, parceque, dit Pline, *numquam se aperit nisi spirante vento*, *Pulsatilla*, pour Linné, a été comprise d'une toute autre manière par le peuple qui l'a appelée *Coquelourde*, plus préoccupé du fruit que de la fleur; mais il a été mieux inspiré en appelant l'espèce *Nemorosa*, *Sylvie*, terme classique d'ailleurs, qu'il n'a pas inventé. Pour les Anglais, c'est la Fleur de Pâques, *Pasque-Flower*.

L'*Adonis* représente, selon Mathiole, le beau berger de la fable et des idylles, changé en cette plante de sanglante couleur. De ses trois noms vulgaires, l'un *Sang de Vénus*, évidemment d'origine savante, l'autre *Goutte de Sang*, concordent assez bien avec le nom mythologique; le troisième, *Œil de Perdrix*, est d'une grande vérité, et tous trois s'appliquent à l'espèce *Autumnalis*. Les Anglais la nomment *Œil de Faisan*, *Pheasant's eye*.

Comme la science ne fait quelquefois pas autre chose que d'ennoblir l'expression populaire, la Plante des Grenouilles, « *Ranis cohabitantibus* », dit Linné, la *Grenouillette*, est devenue la Renoncule, comme sa sœur, la *Queue de Souris*, *Mouse-tail*, est devenue la Ratoncule. Deux espèces qui croissent dans les marais et les *Douves*, ou fossés d'eaux croupissantes, s'appellent *Grande Douve (R. Lingua)* et *Petite Douve (R. Flammula)*. Les bestiaux sont dits *douvés*, quand ils ont mangé de cette plante malfaisante, et la science, peut-être après le peuple, a appelé Scélérate, une espèce de ce genre. Le peuple, quand il embrasse toutes les Renoncules jaunes, les nomme *Jau-*

Digitized by Google

nets, Bassinets, vraie dénomination de fermière normande, comme celle de *Butter cup*, pot à beurre, des Anglais, *Pipons* et *Pompons d'Or.* La Renoncule Rampante *(R. Repens)* à la feuille trilobée et incisée, prend le nom de *Pied de Lion* ou *Pas de Lion;* l'Acre, celui de *Pied-Pot* ou *Pied-Bot, Bouton d'Or,* en anglais Pied de Corbeau, *Crow-foot;* celle des champs *(R. Arvensis)* celui de *Patte d'Oie;* la Bulbeuse, celui de *Pied de Poule.* Comme dans cette famille on trouve encore l'Hellébore, populairement *Pied de Griffon* et *Pas de Corbeau,* on pourrait reconnaître dans la Renoncule, pour l'imagination populaire, la plante qui marche, moins merveilleuse d'ailleurs que la plante qui chante ou la Mandragore. Cette dernière Renoncule, *l'Arvensis,* a été libéralement baptisée; car à son nom de *Patte-d'Oie,* elle ajoute ceux de *Chausse-Trappe,* de ses carpelles hérissés, de *Bec de Corbin,* de son style long et droit, de *Brûlante,* de son âcreté. Quant à la Renoncule à feuilles d'Aconit, c'est à qui ne voudra pas de cette jolie plante : nous affectons de nommer *Boutons d'argent d'Angleterre* la variété à fleurs doubles que les Anglais appellent avec plus de raison les Belles Filles de France, *Fair maids of France :* dans le fait elle y naît spontanément. Le *R. Auricomus* se dit *Goldylocks,* les cheveux d'or, et le *R. Acris, Bachelor's button.* L'*Helleborus niger* est la *Rose de Noël, Christmas rose.*

La *Ficaire* a porté le nom d'*Herbe aux Hémorroïdes*, par suite d'un procédé essentiellement populaire, appliqué aussi à l'Hépatique, lequel tire l'idée de la vertu d'une plante de sa ressemblance avec la partie malade : ses tubercules ressemblent aux fics des hémorroïdes; mais elle reçoit les noms généraux des Renoncules et celui de *Petite Chélidoine* que lui attribue M. de Brebisson dans sa *Flore de Normandie.*

Le *Caltha,* c'est-à-dire la Corbeille, étale une si riche

Digitized by Google

et large corolle qu'il est naturellement le *Souci d'Eau*, comme en anglais le Souci des Marais, *Marsh Marigold*, (Marie ou Marguerite d'or), et son voisinage des Peupliers lui vaut le nom de *Populage*.

L'Hellébore Fétide est devenu pour les Normands l'*Herbe à la Bosse*, nom qui peut s'interpréter par les locutions : *Puer la Bosse*, *Sentir la Bosse*, s'il ne s'applique à une propriété de résoudre les contusions. Il s'appelle encore *Pied de Griffon* et *Pas de Corbeau*. L'espèce *Viridis* se dit *Pommelière*, peut-être de ses sépales arrondis et verts. Employé dans les sétons, c'est-à-dire à *herber* un animal, l'Hellébore s'appelle encore *Herbe à Herber*. Cette expression de *Bosse, Boche*, très-usitée en Normandie, vient de *Bossa*, bubon pestilentiel qui venait aux aisselles : « une bosse ou apostume le prist au bras. — Ducange. »

Voici encore dans les Renoncules, *les Cheveux de Vénus*, c'est la Nigelle; le *Sang de Vénus*, c'est l'Adonis. Plus tard nous trouverons le *Peigne de Vénus* et le *Miroir de Vénus*. L'Ancolie, une des favorites de J.-J., tire de ses cinq pétales en cornet les noms de *Cinq-Doigts* ou *Cinq-Dés*, de *Clochettes*, de *Gants de Notre-Dame*. Ce dernier nous introduit dans une nomenclature particulière, consacrée à la Vierge et assez abondante pour qu'on puisse dire que le peuple a trouvé sa toilette complète dans les champs. Pour les Anglais, l'Ancolie se dit *Columbine*. La *Dauphinelle* tire de sa fleur son nom scientifique et de ses feuilles le nom populaire de *Pied d'Alouette*. C'est l'ornement presque constant d'un jardin bas-normand. En Angleterre, c'est l'Éperon d'Alouette, *Lark's spur*. L'Aconit ne pouvait guère s'appeler que *Casque* et *Capucin*, deux noms qui évoquent à la fois le moyen-âge militaire et religieux ; aussi les Anglais ont le nom de *Monk'shood*, Capuchon de Moine, et en outre, *Wolf's bane*, Mort du Loup. Pour les Anglais

Digitized by Google

la Nigelle est la Fleur fenouil, *Fennel flower* ou le *Devil in a bush*.

Les *Berbéridées* n'ont en Normandie qu'un représentant, le *Berbéris*, mot qui désigne, en indien, la coquille à perle, le *Mother pearl* des Anglais, le *Madre perle* des Italiens; en français, c'est le *Vinettier* ou *Petite-Vigne*, et en normand, c'est *l'Epine-Vinette*, parcequ'on en a tiré un vin aigrelet.

Les *Nymphea*, nos plus belles fleurs nageantes, avec leurs surnoms indiens, *Nénuphar* et *Nuphar,* comme l'alliance du Grec et du Sanskrit, ont dû former un petit poëme dans la féconde imagination de Linné, comme l'Andromeda : « Andromède est une vierge au col blanc..... » Les Normands, gens plus utilitaires, et partant plus prosaïques, les appellent *Choux d'Eau*; leurs descendans, mieux inspirés, les nomment *Water Lily*. L'espèce jaune, qui exhale une odeur d'eau-de-vie, reçoit le nom de *Brandy-Bottle*, *Bouteille d'Eau-de-Vie* ou de *Brandevin*.

Les *Pavots* forment une famille qui a frappé l'attention populaire; elle renferme le *Coquelicot*, peut-être Crête de Coq, c'est du moins l'onomatopée par laquelle en Normandie on désigne le chant de cet oiseau. Le Coquelicot se dit aussi populairement *Bourbiton*, forme d'apparence grecque, sans signification pour nous. Cette famille renferme encore le *Glaucium Maritime*, c'est le *Pavot Cornu*, *Horned Poppy, Bec de Courlieu*, à cause de sa longue silique, et la *Grande Eclaire*, ou Herbe aux Verrues, en anglais *Celandine*, altération du nom français Chélidoine. A Bayeux, le Coquelicot se nomme *Papi*, en anglais *Poppy*, c'est sans doute la racine celtique de *Papaver*, parceque *Papa*, en celtique, signifiait Bouillie, ce que les Normands appellent *Papin*. La Pivoine contracte son nom en patois normand et devient *Pione*.

Parmi les plantes *méchantes* ou magiques, le *Coquelicot*

Digitized by Google

est considéré comme une des plus puissantes par les paysans de l'Avranchin. Les *Fumeterres,* fumier de la terre, selon Linné, fumée de la terre, selon Pline. bien connues du peuple pour qui elles sont quelquefois un légume, ont le même nom dans son vocabulaire. En anglais. *Fumitory.*

La famille des Crucifères est tout un jardin potager, et le Normand sait bien distinguer l'utile de l'agréable. Le *Raphanus sativus* est pour lui le *Radis Noir.* Le *R. Raphanistrum* est la *Navuche,* forme péjorative, et *la Russe,* mot généralement appliqué à toutes les Crucifères jaunes qui viennent dans les cultures. Il nous semble venir du patois *Erusser,* qui signifie arracher, et ensuite dépouiller les feuilles à revers : la Russe est une plante dont on se débarrasse par le sarclage. Dans l'Avranchin, ce terme s'applique aussi au *Sinapis arvensis.* Le Senevé renferme trois espèces à noms populaires, la *Moutarde.* la *Moutarde Blanche* ou *Poivre,* et le *Guélot* ou la *Guélotte,* à Bayeux et à Valognes, diminutif probable de Guède. Guèdelotte, qui désigne, il est vrai, une autre plante, mais qui a des analogies, particulièrement la plus puissante, la couleur. Le Chou, symbole de sottise : « Bête comme un chou, tête de chou, » dérivé sans doute de *Caulis,* fait passer devant nous sa riche famille normande, le *Brocoli* ou *Bricolin,* nom italien. le Colza, le *Cabus* ou *Caboche* à Jersey, d'où est venu l'Anglais *Cabbage,* la *Ravette* ou *Rabette.* Il se disait *Col* en vieux Normand : « Jo me mespriz com une fuille de col, dit Wace, l'Homère de la Normandie; de là *Colza.* L'Eruca se dit *Roquette,* de son amour des rochers, et les Anglais appellent la Barbarée commune *Yellow Rocket.* *La Julienne* partage ce nom populaire avec ceux de *Saint-Jacques* et de *Pentecôte.* La Giroflée des murailles s'appelle *Ravenelle* ou la Petite Rave. *Rameau d'Or,* et de ce joli nom de *Violier Jaune,* qui fait de cette plante suspendue

Digitized by Google

x murailles comme une volée, un *volier* d'oiseaux ou nsectes d'or, s'il ne veut dire plutôt une violette d'or, *all-flower*, fleur des murailles. L'*Herbe Sainte-Barbe* a : latinisée en *Barbarea*. Le Velar est en patois la *Tor-le*, à cause de la torsion de ses rameaux, et l'*Herbe Chantre*, de son efficacité contre l'enrouement. Les tres Crucifères qui ont des noms populaires sont : le *esson de fontaine;* le Cochléaria ou Cranson, et à Paris, *'an, Herbe aux Cuillers* ou Raifort sauvage, contraction Radis fort; la Sénebière, *Corne de Cerf,* de la ramure ses feuilles; le Passerage, *Cresson Alénois*, peut-être i porte mauvaise haleine, du patois *Haleiner;* le Tabou-t, *Monnoyère* et *Monnaie du Pape;* la Capselle, *Bourse Pasteur,* de son fruit en panetière; l'Isatis, *Guède* et *›uède,* mot qui signifie jaune, souvent cité dans les an-:ns coutumiers normands, en anglais *Voad;* le Crambe, *ιou Marin*, en anglais *Sea-kale;* la Cameline, plante ile, a fait passer dans la langue du paysan son nom grec Χαμαι Λινον. Le Cakile, plante peu utile, n'a pas de m populaire, excepté *Foirelle*, quoiqu'elle se trouve par-ut au bord de la mer, sur les dunes qu'on appelle *Miel-*, les caps qu'on nomme *Grouins* et *Nez*, les endigue-:ns ou *Dicks*, les œstuaires ou *Vés, Veys, Vada,* les aises ou *Hogues, Hagues, Hougues, Hoguelles*, à la issance des filets d'eau qui suintent dans les grèves ou *ιintres*. Quant au Napus, *Napellus*, Navet, autrefois ıvel, on l'appelle souvent en Normandie, selon toute alogie, *Naveau* : c'est l'ancienne forme : « Porreaux, elets (choux) et naveaux. » (Ancien tarif de Bayeux.)

Outre les noms qui précèdent, la nomenclature anglaise ıur les Crucifères est remarquablement abondante : c'est *Garden-rocket (Hesperis matronalis)*, la provision de dix maines, *Ten week stock (Mathiola)*, la Moutarde des ies, *Hedge mustard (Erysimum)*, le Cresson d'hiver.

Digitized by Google

Winter cress (Barbarea vulgaris), le Cresson des Murailles, *Wall cress (Arabis Thaliana)*, la Chemise de la Vierge, *Lady's smock*, et Fleur de Coucou, *Cuckoo flower (Cardamine pratensis)*, *Honesty (Lunaria)*, Moutarde du Boucher, *Butcher mustard (Biscutella)*, l'Herbe aux Fous, *Madwort (Alyssum)*, *Whitlow grass* (White flower) *(Draba)*, le *Candy tuft (Iberis)*. *Madwort* et *Alyssum* offrent la même idée en deux langues.

Les *Cistes* ou Hélianthèmes, Fleurs du Soleil, ont un nom populaire en Allemagne, *Fleurettes d'Elisabeth*, mais ils n'en ont pas en Normandie, sans doute à cause de leur rareté. Ces Fleurs du Soleil portent dans le centre de la France le nom de *Grille-Midi*, par une remarquable analogie entre le sens populaire et l'aperception scientifique, si toutefois le premier n'a pas ouvert la voie à l'autre. En anglais, c'est la Rose des Rochers, *Rock-rose*, et *Sun-rose*, Rose du Soleil.

Les *Violettes* ont été assez maltraitées par le peuple et par les étymologistes, par le peuple qui nomme l'une d'elles *Violette de Chien*, *Viola canina*, et par les étymologistes qui dérivent leur nom de *via*, chemin. A cette origine vulgaire, Linné, tout parfumé d'antiquité, oppose le grec *Iov*, qui vient de la nymphe *Io*, laquelle en fit sa nourriture après sa métamorphose. Le peuple n'était-il pas poète aussi, quand il a appelé *Pensée*, cette violette au regard doux et profond, étalée et penchée, comme épanouie en-dedans, et contemplant en elle-même la nature qui s'y réfléchit avec toutes ses riches couleurs? Le peuple anglais l'appelle aussi *Pansy*, ou le Bien-Être du cœur, *Heart's-ease*.

Les *Résédas* ont deux espèces populaires en Normandie, le *Gaude*, ailleurs *Vaude* ou *Herbe à Jaunir*, le *Faux-Réséda*, quelquefois *Réséda More*, More signifiant jaune et noir, comme on le voit dans Morelle, Mouron (Salamandre).

Digitized by Google

ı Angleterre, le Réséda Gaude s'appelle naturellement la ante du Teinturier, *Dier's Weed*. Il est assez singulier .e le Réséda en France porte un nom latin, et qu'en ıgleterre il porte le nom français de *Mignonette*. La *rosera*, qui porte les noms poétiques d'Amour de la ›sée, de Rosée du Soleil ou Rossolis, *Rossoglio* en .lien, *Sundew* en anglais, porte populairement, à cause s gouttes suspendues dans ses poils, le nom d'*Herbe la Goutte*.

En tête de la famille des Caryophyllées, apparaissent ces lies fleurs à l'œil vif et éveillé, qui semblent vous regar- r, et justifient leur nom d'OEillets, *Ocelli*, bien supé- ›ur comme idée à celui de *Carnation* que leur donnent s Anglais. L'espèce dite *Armeria* a déposé son nom .ns le patois normand, *Armelin, Armenin*, et à Villedieu *ménie*. En patois picard, le frère du normand, c'est *merie*. Le Silène Enflé tire de ses pétales onguiculés le m populaire de *Cornillet* : l'Agrostème des moissons ıppelle *Nielle des Blés, Terrine*, de la forme de sa cap- le entrouverte, et *Coquelourde*, de la lourdeur de son ıit qui lui fait pencher la tête. *Picotee* est un œillet ›heté, chez les Anglais. Dans les *Lychnis*, une espèce ›s-rouge cultivée est celle des *Bons-Hommes* qui, à tat sauvage, porte à Valognes, le nom de *Feu Sauvage*, Villedieu, celui de *Cocolinqueux*, désignation du coq nt la crête rappelle la plante, en anglais *Corn-Cockle*. Lychnis dioïque porte le nom touchant de *Compagnon- anc*, sans doute parcequ'il est toujours aux côtés du yageur; une autre espèce est la *Fleur de Coucou*, parce- 'elle fleurit au retour de cet oiseau, ou encore *Saint- crement*, de la fête où on l'emploie aux reposoirs. Pour Anglais, c'est le *Ragged-Robin* ou Robin déguenillé, à ıse de ses pétales déchiquetés. Les Stellaires, si juste- ›nt nommées, étoiles d'argent sur le vert des haies, ont

Digitized by Google

une riche synonymie populaire, le *Mouron des Oiseaux*, en anglais, Herbe des Poulets, *Chick Weed, Gras Mouron,* mot qui signifie jaunâtre, et désigne aussi la Salamandre terrestre, *Morgeline,* qui en est sans doute une corruption, *Taquets,* du craquement de leurs fruits, *Manchettes de la Vierge, Menuchon,* ou plante menue, *Collerette* et *Coiffe de la Vierge.* L'Arénaire traduit bien le français Sabline, qui pourrait bien être un nom d'origine populaire : c'est la plante des grèves de l'Avranchin : elle rampe au bord des *lises* ou sables déliquescens, sur les *mondrains,* monceaux de sable dessalés par les sauniers, sur les bords des *Ruets* et *Guintres*, ou ruisseaux qui suintent des rivages. Les Anglais la nomment la plante des sables, *Sandwort,* et la Stellaire est pour eux *Stitch wort,* plante du point de côté.

Le *Houx, Holly :* cette plante, avec le Fragon, est très-populaire en Angleterre et en Allemagne, comme objet de décoration de la maison à la fête de Noël. En Normandie, on en fait des *touches* ou manches de fouets, et de la glu, dite des Oiseleurs, *Viscum aucuparium.* Quoique l'étymologie de Holly soit probablement son nom latin *Ilex,* plus d'un poète a joué sur ce mot, et sur son homonyme Holy, saint, devant l'âtre où flamblait la bûche de Noël, appelée en Angleterre et en Normandie d'un nom scandinave *Yule,* d'après M. Ed. du Méril. *Hollyhock,* en anglais, ne désigne pas le Houx, mais la Mauve, *Mallow,* ou plutôt la Guimauve, et Skinner le tire de l'anglo-saxon *Holy,* grand et *Hoc,* mauve. *Whin,* en anglais, dérivé du gallois *Chwynn,* désigne encore le Houx, et *Petty-Whin,* le genêt à balais.

Les *Millepertuis* gardent encore une expression qui a disparu de la langue, où Pertuisane seule la rappelle, *Pertuis,* trou, encore usité en patois normand, resté dans les noms de lieu comme *Maupertuis.* Un Millepertuis, l'An-

Digitized by Google

drosème, s'appelle la *Toute-Saine* ou en Anglais *Tutsan,* dans l'Avranchin, *Cyparon*, mot de physionomie grecque qui semble faire allusion à Vénus, mais qui dérive de Souveraine en passant par *Saparon,* qui se dit à Bayeux; à Valognes, c'est *Parencœur*, de sa bonne odeur qui sert à *parer* le cœur, en d'autres localités, *Perancune,* et à Villedieu, *Paracuelle,* altérations probables du premier mot. Le Millepertuis en Anglais est l'Herbe Saint-Jean, *Saint John's Wort.* Une botaniste anglaise dit de cette plante qu'elle était autrefois en haute réputation pour chasser les esprits malins, et pour cela elle était généralement placée près des habitations.

Les Geraniums se disent *Bec de Grue, Crane's Bill, Epingle à la Vierge, Petit Colinqueux;* l'espèce *Robertianum* se dit *Herbe à Robert, Herb Robert.* Quel est ce Robert? N'y aurait-il pas là un souvenir du personnage historique ou fictif *Robert-le-Diable*, populaire en Normandie, comme représentant peut-être le type outré du Normand? Ce qui le ferait croire, c'est qu'on l'appelle quelquefois *Herbe au Diable* : elle a la propriété d'égarer le voyageur qui a marché dessus en certaines circonstances, et de l'empêcher de trouver son chemin. A un point de vue médical, l'Herbe à Robert est la *Chancrette* ou Herbe aux Chancres, au mal de gorge. Quant à l'espèce *Columbinum*, c'est la traduction du nom populaire de *Pied de Pigeon. Geranium* est la traduction de *Bec de Grue*, comme *Herodium* de *Bec de Héron*, *Heron's bill,* parceque leur fruit a du rapport avec le bec de ces oiseaux.

Les Oxalides, ou plantes acides, ont fait impression sur es sens populaires : l'*Oxalis Acetosella*, étymologie d'Oeille, s'appelle vulgairement *Pain de Coucou*, *Alleluia*, ar elle croît vers Pâques, *Surelle*, de son acidité, en nglais *Wood Sorrel.* On lui donne encore ailleurs les oms de *Trèfle Aigre* et de *Herbe de Bœuf.*

Digitized by Google

L'Erable se dit *Cochêne,* c'est-à-dire le frère du Chêne avec lequel il a quelques rapports.

Le Fusain est en Normandie le *Bonnet Carré*, de la forme de ses fruits ou *Carrés Bonnets*, et par contraction, *Carribonnets*; on dit encore *Bonnet de Prêtre.* Son nom de Fusain vient de l'usage d'en faire des fuseaux; en Anglais, *Spindle tree,* l'arbre au fuseau.

Dans les Balsamines, l'*Impatiens* est le « *N'y touchez pas,* » autrefois Herbe Sainte-Catherine, allusion à la roue du supplice de cette martyre, roue qui éclata comme éclate la capsule de l'Impatiente.

Les Nerpruns représentent un nom populaire, Noir Prunier, *Ner-prun*, *Noirprun,* qu'on dit à Paris; leur désignation en patois est *Bourgène*, *Bourget*, *Bourdaine*, *Bourgeolène,* formes qui semblent issues de Bourgeon; en Angleterre, c'est l'Epine du Chevreuil, *Buck's horn.*

Dans les Rutacées, la *Rue* est cultivée dans les jardins normands auprès de la Guimauve, ou la Mauve-Gui, *Malva-Visca* dans l'ancienne botanique, et auprès de l'*Herbe au Chat.* La Rue, comme le Savinier, est regardée comme une herbe *méchante*..

Le terme scientifique *Œsculus Hippocastanum,* pour le Marronnier d'Inde, traduit l'expression primitive et populaire de *Châtaigne de Cheval* et de *Horse chesnut.* Son bois, dit M. de Brebisson, a été fort employé dans ces derniers temps, pour de petits meubles de luxe, sous le nom de *Bois de Spa.*

Les Légumineuses, les plantes utiles par excellence, ont dû fortement fixer l'attention populaire. A Bayeux, on appelle *Lemage* les fourrages légumineux. L'Ajonc s'appelle *Jonc Marin.* Il doit probablement son nom de *Jonc* à une certaine ressemblance avec le jonc, par la rareté de ses feuilles, et la qualification de *marin* à ce qu'il vient surtout abondamment en Normandie, en Bretagne, en

Digitized by Google

Poitou et vers Bordeaux, sur les landes des bords de la mer. Nous ne serions pas surpris que plus d'un savant se fût égaré dans des *vignes* là où il s'agissait de cet arbuste dont les plants sont souvent dits *Vignettes*, *Jean*, *Bois-Jean*, et les champs qu'il couvre, *Jeannière*. Il s'appelle encore *Vignon*, *Vignot*, *Guignot*, peut-être par analogie avec l'*Epine-Vinette*, et son espèce naine est dite *Liaunet*, altération probable de *Jaunet*. En Bretagne, il s'appelle *Lande* et *Landier*, *Brusc* en Provence, souvenir du *Ruscus*, espèce de houx appartenant à une autre famille, et en anglais *Furze* et *Gorse*. L'espèce *Tinctoria* du Genêt est dite, par un de ces diminutifs où le peuple excelle, *Genestrelle* ou *Herbe à jaunir;* en anglais, Ebénier de Montagne, *Mountain ebony*. L'espèce *Sagittalis* est dite *Lacet*, sans doute de la flexibilité de ses tiges. Le Genêt à balais, *Common broom*, a reçu presque toujours le nom de *Genista;* mais Tournefort l'a nommé *Cytiso-Genista*, et Link *Cytisus*. Le Cytise s'appelle quelquefois *Aubours*, un de nos noms perdus, restés dans l'anglais, où *Auburn* désigne ce rouge brun estimé pour la chevelure par les peintres du XVI^e siècle et par les Anglais de nos jours. Il s'est encore appelé *Bois d'Arc*, ou *Arbois*, à cause de la souplesse de ses branches. La Bugrane oppose par ses racines un assez grand obstacle à la charrue pour avoir été appelée en patois *Arrête-Bœuf* et *Retambœuf*, et de même en Angleterre, *Rest-Harrow*, *Arrête-Charrue;* l'espèce *natrix*, nom d'une couleuvre, s'appelle ailleurs *Coquecigrue*. Ce mot, comme *Coquatrice*, rappelle la légende du serpent né d'un œuf de coq. La Luzerne a une espèce cultivée, la *Lupuline*, dont les petites proportions sont exprimées en patois par *Minette* et *Petit-Trèfle jaune;* c'est la *Maculata*, et non pas le Trèfle qui est le *Shamrock*, la plante nationale de la verte Erin ou Irlande, celle qui servit à saint Patrick de symbole de

la Trinité. Le Trèfle, dont la magie cherche les individus à quatre feuilles, en les rencontrant parfois, offre une riche nomenclature : le *Repens* est le *Triolet* ou *Trèfle Blanc;* l'*Incarnatum* est le *Trèfle-Rouge* et *le Farouche; l'Arvense* est le *Pied-de-Lièvre*; le *Pratense* est la *Tremaine*, ou la plante à trois mains, ou plutôt celle qui vient après trois mois, comme on dit le Blé *Trémois;* il s'appelle encore *Pagnolée* ou Herbe Espagnole; le *Subterraneum* est le *Semeur*; le *Fragiferum* est la *Fraise*. Le Lotier corniculé doit à sa triple foliation le nom de *Triaque;* de la forme de son fruit, les Anglais l'appellent *Bird's foot trefoil*. L'Ornithope, *Pied d'Oiseau*, commence à être cultivée sous le nom de *Serradelle*. L'Esparcette est vulgairement le *Sainfoin*, *Sanum Fenum*, et *Gros-Foin :* deux de ses variétés sont cultivées sous le nom de *Grande* et *Petite Graine;* une autre est dite de *Deux-Coupes*. L'*Ers* ou la Lentille s'appelle *Petites-Lentilles*, et l'espèce *Hirsutum, Herchie, Querchie,* c'est-à-dire Hérissée. La Vesce, *Cracca*, a plusieurs noms : *Gerset, Covesce,* à Granville, *Gaze,* et à Valognes, *Gazillon,* de la finesse de son feuillage. La *Sativa* est l'*Hivernage*. Le Pois cultivé est le *Pois vert*, le *Pois rond*. La Fève se dit *Feuve,* comme Fèvre s'est dit *Feuvre*; la *Faba equina* est la *Fèverolle*. Le peuple a prodigué les noms à la Gesse : *Jarousse, Arousse,* probablement Gesse-Rousse, de la couleur des fruits, *Garousse, Pois-Gesse, Pois-Breton, Lentille d'Espagne*. Le *Lathyrus Aphaca* est en Anglais la Petite Vesce jaune, *Yellow Vetchling*. Parmi les noms de pois, il y en a un qui garde un vieux mot, le Pois *Prodomme* ou *Prodon,* c'est-à-dire le Pois de l'homme sage et prévoyant. Le *Phaseolus Multiflorus* est en Angleterre le *Coureur-Rouge*, *Scarlet-Runner,* et l'Astragale est la Vesce à lait, *Milk Vetch*, et l'Astragale adragant, l'Epine de Bouc, *Goat's thorn*.

Digitized by Google

Les Rosacées sont, en général, la famille de la beauté. Les Rosiers sauvages portent le nom vulgaire d'*Eglantier (Acanthier)* leur fleur, celui d'*Eglantine*, qui serait peut-être mieux écrit *Acanthine*, leur fruit, celui de *Cochonnets*, et à Genêts, *Nioniottes*, c'est-à-dire de petits riens. La Rose pimprenelle est quelquefois la *Rose du Renard*. Ici encore l'épithète de *Chien* laisse tomber le mépris sur la *Rosa Canina*, peut-être le type primitif, comme celui de *Violette de Cochon* sur le *Glecoma hederacea*.

Il est difficile de parler des Roses, sans mentionner un de leurs hôtes les plus gracieux et les plus populaires, la Coccinelle, appelée *Nonnette* ou Petite Nonne, *Bête au bon Dieu, Bête à la Vierge, Vachette,* avec ses noms analogues en Angleterre de *Lady bird*, Oiseau de Notre-Dame, ou *Lady cow,* Vache de Notre-Dame : « En France et en Allemagne, dit une dame botaniste, nul paysan n'oserait tuer cet insecte consacré à la Sainte-Vierge. » Le Bedegar, produit par la morsure du *Cynips rosea*, s'appelle en normand *Galle du Rosier ;* de même en anglais *Gall fly* désigne cet insecte qui produit aussi les Galles du Chêne. Le fruit de l'Eglantier s'appelle en anglais *Hip*. A propos de Roses, les anciens documens normands parlent souvent de *Roserium*, de *Rosières*, et des savans ont cru qu'il s'agissait de Roseraies ou de plantation de rosiers : les Rosières étaient des terres marécageuses remplies de roseaux, ou, comme on dit en normand, de *Ros*.

Le Prunier Sauvage, en roman Créquier, s'appelle *Pruellier*, son fruit *Prunelle*, dans l'Avranchin *Blosses* ou *Bleusses*, mot qui signifie sans doute bleu (All. Bloce, bleu), car les Picards font le féminin de cet adjectif en *Bleuse* et disent *Bleusir* pour bleuir; à Bayeux, *Chenelles* pour *Cenelles* : « Il y en a comme de Chenelles » est un dicton commun. Quelques noms de cerises sont assez populaires

Digitized by Google

pour être cités : les *Amèches* ou amères, *Agriottes* ou un peu aigres, ou sauvages (αγριος), *Guignes*, visage rose et rebondi, du celtique Kign, cerise sauvage, *Bigarreaux*, mi-parties de rose et de blanc, *Cœur de Pigeon*, *Cœur d'Ane*. Le Cerisier sauvage est le *Mérisier*. Le Laurier-Cerise est dit *Laurier à Lait*, *Palme*, *Lotot*, altération de *Lotus* sans doute. Le *Laurus Nobilis*, d'une autre famille, est le *Sweet bay*. La gomme des Cerisiers et Pruniers s'appelle en Picard *Pain d'Agace*, ou Pain de Pie. L'Aube-Epine, qui, comme *Aube-Vigne*, renferme un joli adjectif qui a disparu de la langue, mais qui reste dans beaucoup de noms locaux de Normandie comme *Auberoche*, *Pierres-Aubes*, l'Aube-Epine, en Angleterre *May*, Fleur de Mai, est dite *Epine Blanche*, *Noble Epine* à Bayeux, *Cenellier*, quand on considère ses fruits ou Cenelles, et à Valognes *Hagues* (d'où l'Anglais *Haw* et *Hawthorn*), c'est-à-dire fruits des haies. « Il y en a comme hagues. » Cet arbre « en est hagué », chargé de fruits. Le Néflier, mot moderne qui a triomphé du vieux *Meslier*, tiré de *Mespilus* lequel explique toutes nos *Meilleraies*, ne produit pour le peuple que des *Meilles*. Le Poirier, et surtout le Pommier, l'arbre national et patriotique de la Normandie, fourniraient un riche vocabulaire, une importante monographie dont on ne peut ici qu'indiquer l'idée. Citons en passant une des pommes les plus connues, la Permaine, *Permagna* : « *Quinque permagnis* (1211). » Le Sorbier, à son nom vulgaire de *Sorbier des Oiseleurs*, ajoute quelquefois celui de *Cofresne*, c'est-à-dire compagnon, frère du frêne, et rarement celui de *Frêne à fruits rouges*; en Anglais, Frêne de Montagne, *Mountain Ash*. La Benoite est la traduction d'*Herbe-St-Benoît*, en anglais *Herb Bennet*, étymologie de toutes les *Bennett* d'Angleterre. La Ronce devient souvent *Eronce* pour exprimer peut-être une idée d'attraction; son fruit s'appelle *Moures*, de sa ressemblance avec la Mûre, ou plu-

Digitized by Google

de son abondance dans ces bruyères et landes, dites refois ***Mora***, d'où vient ***Mourets*** et ***Morets***, ce mot qui etrouve dans les ***Moors*** d'Angleterre et d'Ecosse. Les glais appellent la ronce ***Bramble***, diminutif d'une racine ez obscure. La Potentille Anserine s'appelle l'***Argen-*** , de l'argent du revers de ses feuilles. Dans la ***Reine Prés*** le peuple laisse bien loin en arrière, pour la poé- la langue des savans, qui dit Spirée et Filipendule, et iom de ***Ulmaria*** traduit le terme vulgaire de ***l'Ormière***. Filipendule s'est appelée ***Barbe-de-Chèvre***, de sa racine evelue; l'Alchemille ***Stragula Mariæ***, en anglais ***Lady's ntle***, de ses feuilles élégamment plissées. La Sangui- be est dite ***Great Burnet***.

Il y a dans les Cucurbitacées une plante richement par- gée en appellations vulgaires, c'est la Bryone. Sa beauté nme liane, son aspect désagréable comme fruit, la ce de sa racine sont peintes dans ***Vigne-Vierge***, ***Vigne nche***, ***Couleuvre***, ***Raisin du Diable*** et ***Verjus du Diable***, ***vet Sauvage et Navet du Diable***. Son navet, souvent urqué, rappelle la Mandragore ou l'***Homme planté***. Aussi s bateleurs se servaient de sa racine desséchée pour en rmer ce qu'ils appelaient des Mandragores avec lesquelles trompaient le peuple. Ce caractère diabolique, attesté par s noms, en fait d'ailleurs une des plantes qui prêtent le us à la légende et à la superstition. Les Cucurbitacées, mbole de stupidité, fournissent au peuple un grand mbre d'injures. On sait ce que veulent dire dans sa uche Cornichon, Concombre, Citrouille, Melon, tête Melon. Les Anglais nomment la Bryone ***White-Bryony***, ur la distinguer d'une liane voisine, le ***Tamus communis***, i est pour eux le ***Black Bryony***.

Le type des Onagrariées, famille svelte et élégante avec vilain nom, contraste dont les deux termes sont sou- nt renversés parmi les hommes, est l'***Onagre*** (Ane sau-

Digitized by Google

vage), traduction du vocable populaire, *Herbe-aux-Anes*. L'Epilobe n'est connu du peuple que dans sa plus belle espèce, le *Laurier-Saint-Antoine,* en Angleterre l'Herbe Saule, *Herb Willow*. La Circée, en rappelant la fameuse magicienne, n'est qu'une forme de couleur antique pour traduire *Herbe aux Sorcières,* de même en anglais, *Enchanter's Night Shade;* mais dans d'autres parties de la France, cette plante est sous l'invocation d'un saint, c'est l'*Herbe-Saint-Etienne*. La Macre, dont le nom semble renfermer l'idée de mare et de marécage, fruit d'eau comestible, qui se vend quelquefois sur les marchés, ne pouvait manquer d'être baptisée par le peuple : c'est la *Châtaigne d'Eau,* voilà pour sa couleur et sa saveur; ou la *Tête du Diable*, voilà pour sa forme cornue. Ici le peuple et le savant se rencontrent par hasard : c'est, pour le savant, la *Trapa,* ou la moitié de *Calcitrapa,* la *Chausse-Trappe* et *Tête du Diable*. De même, en Angleterre, *Water Caltrop,* Chausse-Trappe de l'Eau. On a encore appelé la Macre *Cornuelle*.

Les Haloragées n'ont que deux noms vulgaires en Normandie : le Myriophylle s'y nomme *Volant-d'Eau,* l'Hippuris, *Queue de Cheval,* nom qui d'ailleurs s'applique plus souvent aux *Equisetum*, en anglais, Queue de Jument, *Mare's tail*.

Le nom français du Cératophylle ou Feuille cornue, c'est-à-dire *Cornifle,* a bien l'air d'avoir une origine populaire.

Le Tamarix est certainement le plus élégant arbrisseau de la Normandie, dont il aime les rivages et les baies. Le peuple normand l'appelle *Tamarin,* sans se douter que c'est le nom d'un tout autre végétal, dont une souche joue un certain rôle dans l'Iliade. Les Anglais viennent de nous ravir ce charmant végétal, et M. Webb, débaptisant le *Tamarix gallica,* l'a forcé à devenir le *Tamarix anglica;* en anglais, *Tamarik*. Le *T. Gallica* habite les bords de la Méditerranée.

Digitized by Google

Les Paronychiées ont pour type la Paronychia ou
rbe au Panaris. La Herniaire est dite *Herniole*, en
elques parties de la France, et *Turquette*, ou plutôt
rquette, expression qui peint ses fleurs agglomérées et
mme tordues. Quant à l'Illécèbre, nous l'avons entendu
mmer *Faux-Thym*, assez fidèle peinture de son appa-
nce.

Dans les Plantes grasses, le paysan nomme la *Jou-
rbe*, la plante protectrice de la chaumière, le Poireau
la Maison, *House leek*; l'*Orpin*, qui est peut-être la
étathèse de Pain d'Or, en anglais, *Stone'crop*, la Mois-
n des Pierres, le *Chou au Lièvre*, *Sedum Telephium*,
'il appelle encore *Reprise*, *Herbe à la Coupure*, *Herbe
la Vierge*; le *Sedum Album*, *Perce-Mousse*, *Tétine de
uris*, *Souricette*, *Petite Joubarbe*, et, dans le milieu de
France, *Trique-Madame*, nom aphrodisiaque; le *Se-
m acre*, la *Vermiculaire* et le *Pain d'Oiseau*; l'Ombilic,
he en noms : c'est la *Maillette*, sans doute pour *Mol-
tte*, de ses propriétés émollientes, *Rondelle*, du disque
sa feuille (c'est sans doute par erreur qu'on a écrit
rondelle), *Nombril de Vénus*, *Ecuelle*, de sa feuille
euse, *Couverture de Marmite* et *Cuiller à Pot*; en
glais, nombril, *Navel-Wort* et *Venus's Navel-Wort*.
ıns les pays à vignobles, le *S. Cepœa* est la *Joubarbe des
gnes*. Le *Sedum anglicum* se dit *Thym de Crapaud*.

Les Groseillers représentent des produits trop utiles et
p agréables pour n'être pas dans la langue populaire.
leur nom de *Ribes* commence à se montrer un peu pré-
ıtieusement sur les lèvres des profanes, le joli nom de
oseille, Groseiller, est connu de tout le monde; mais le
uple donne à l'un d'eux un synonyme plus gracieux encore
ns *Grappille* ou petite grappe, et son altération *Gradille* et
adellier, et quelquefois *Grade* et *Cadre*. Dans son amour
diminutif, il va jusqu'à *Grappillon*. On dit Gadelle en

Digitized by Google

français; en anglais, c'est *Currant*. Quant à *Cassis,* le *Ribes nigra,* il semble se rattacher à *Cassia,* nom que les Grecs donnaient à un arbre aromatique d'où vient la Casse.

Le nom de Saxifrages traduit le nom populaire de *Perce-Pierre*; mais à quel point de vue méritent-elles ce titre? Selon Linné, c'est parcequ'elles fendent les pierres; selon d'autres, c'est parcequ'elles dissolvent le calcul; selon d'autres encore, c'est parcequ'elles croissent dans les fentes des rochers. Les pauvres fleurettes n'ont sans doute pas l'énergie qu'exprime leur nom; mais elles *semblent* fendre les pierres : il n'en faut pas davantage à l'imagination populaire pour croire qu'elles le font.

Avec les Ombellifères, nous entrons dans la famille la plus élégante de la Flore normande : la grace du port, la noblesse régulière des traits, la finesse de la feuille ou de la parure, tout, jusqu'à ses aromes, fait de l'Ombellifère la beauté classique entre les fleurs. En outre, les caprices de la foliation ajoutent cette finesse de physionomie et d'esprit qui donnent le mouvement à la beauté. Dans cette longue perspective qu'offrent les enfans de cette famille, qui bordent les deux côtés du chemin, saluons, avec le peuple des campagnes, l'*Angélique;* puis la *Suelle, Tuets* et *Faux-Panais*, c'est-à-dire la Berce *(Heracleum);* le *Panais,* ailleurs Pastenade, que Tournefort et Linné dérivent de *Pastinando;* le *Fenouil de Porc* et la *Queue de Pourceau,* ou le *Peucedanum;* la *Carotte,* diminutif probable de *Carum* ou Carvi, du celtique Car, rouge; le *Perce-Pierre* et la *Criste-Marine,* mot où l'on reconnaît *Crithmum;* la *Génotte,* ailleurs *Terre-Noix,* ou le *Bunium denudatum;* la *Besle,* altération de Berle, due à la prononciation anglo-normande, quelquefois *Pirots,* le nom normand de l'oie; la *Petite Angélique Sauvage,* et la *Fausse-Angélique,* ou l'Égopode; le *Smyrnium,* qui partage avec une autre plante le nom vulgaire de *Poivre;* le *Conium*

Digitized by Google

maculatum ou *Grande Cigüe*, par contraction *Chüe*, « vert comme Chüe », selon le dicton, à Vire *Suelle* pour Chuelle; l'*Œthusa cynapium* ou *Petite Cigüe;* le *Scandix,* ou *Aiguille, Aiguille du Berger, Alène,* et pour les botanistes, *Peigne de Vénus, Venus's Comb;* le Buplèvre, ou *Perce-Feuille,* de sa feuille perfoliée, et *Oreille-de Lièvre, Hare's Ear;* l'Hydrocotyle, qui traduit exactement le nom populaire d'*Ecuelle d'Eau;* l'*Eryngium* ou *Chardon à Cent-Têtes, Chardon Rouland,* de ses capitules arrondies, ou *Roland,* de ses moyens de défense, comme si l'on disait le Roland des Chardons. A Genêts, il s'appelle *Benedit,* ailleurs *Chardon Bénit,* sans doute comme *Bennett,* en anglais, dérivé de saint Benoît.

Les Caprifoliacées, plantes flexibles et fleuries, capricieuses comme l'animal qui leur donne leur nom, lianes des arbres, tapis des murs, ont une riche synonymie populaire. Le Chèvrefeuille, que les savans ont remplacé par *Lonicera,* le nom d'un botaniste allemand, exprime cette prédilection de la chèvre que le patois du Nivernais rend par *Broute-Biquette;* le sucre de ses pétales recourbés et étalés en corne d'abondance, lui a valu de la part du Normand, né gourmand, le nom de *Sucets,* et de l'Anglais, qui ne l'est pas moins, *Honey Suckle,* Sucet à Miel. Dans l'Avranchin on dit *Chèvrefin.* La Viorne, *Viburnum, lenta viburna,* portait dans le vieux français, ce nom d'*Aubourne,* qui est resté chez les Anglais, *Auburn,* où il désigne ce brun-rouge estimé de ce peuple et des artistes, particulièrement de ceux du XVIe siècle; en patois, c'est le *Cochêne,* c'est-à-dire Frère du Chêne, ou *Cofresne,* ou Frère du Frêne, car il ressemble un peu à tous deux, *Coudre-Moinsinne, Obier,* en latin *Opulus, Rose du Gué,* altération de Rose de Gueldres, *Boule de Neige, Snow ball,* et, comme il aime les lieux frais et humides, *Sureau d'Eau.* Les Anglais

Digitized by Google

l'appellent l'Arbre-Voyageur, *The Wayfaring Tree*. Le Sureau, *Arbre de Judas,* car Judas se pendit à cet arbre, est en patois, *Sus* et *Seu*, en latin, *Sambucus,* d'où est peut-être dérivé le mot *Sarbacane,* parceque son bois, vidé de sa moëlle, devient aisément une sarbacane, que le peuple appelle *Cannepétoire, Cannepétière*. Les Anglais l'appellent l'Yèble, *Danewort,* la plante des Danois, parceque la couleur sanglante de ses baies s'associe avec le souvenir de l'invasion sanglante des Danois. Le Cornouiller s'appelle quelquefois *Bois-Punais* ou Bois-Puant, en anglais, Bois de Chien, *Dog wood*. Le Lierre, contraction de le Hière, *Hedera,* se dit encore *Hière* en patois, et il est devenu dans la langue accentuée du peuple *Lierru* et *Glieru*. Le *Wood bine* des Anglais, un des noms du Chèvrefeuille, représente dans ses élémens (Wood *bois* et Bind *plier*), sa nature de plante grimpante.

Les Loranthées n'ont qu'un représentant en Normandie, mais c'est un des six végétaux druidiques, ce fameux Gui, presque introuvable sur le chêne maintenant, ce *viscum,* qui a donné un adjectif à la langue française, et auquel le peuple a conservé une forme plus voisine de son origine, dans *Vi de Pommier*. Pour ma part, je ne l'ai vu qu'une fois sur le chêne. Je vois qu'un des savans rédacteurs de la *Flore des Serres et Parterres* n'a pas été plus heureux que moi. Il faut penser que sa rareté faisait une grande partie de son prix aux temps druidiques. Aujourd'hui, la plante sacrée sert de bouchon à la porte du cabaret normand, et, avec une pomme insérée dans ses rameaux d'or, annonce le cidre nouveau, le cidre pour lequel l'imagination normande a prodigué toute sa poésie, le cidre *grasseyant,* le cidre *langueyant,* le *bère qui prêche à son homme,* le *maître bère, gracieux comme l'huile, raide comme l'eau-de-vie,* du cidre *cœuru,* le vrai

Digitized by Google

bon *bère*, le raide bon *bère*, le sacré bon *bère*. En Angleterre, le Gui, *Mistletoe*, a encore un caractère sacré : il sert à décorer le foyer, *home*, et l'église aux fêtes de Noël. Le Gui se dit encore *Glutier* et *Vert de Pommier*.

Les *Rubiacées* ont l'Aspérule odorante, vulgairement le *Petit Muguet*, et les *Galium*, Galiets, contraction française de *Caille-Lait*, leur nom populaire, parceque, dit-on, ils coagulent le lait, et une espèce est connue sous le nom de *Rièble* ou *Gratteron*. Les Galiets sont pour les Anglais le Lit de Notre-Dame, *Lady's bedstraw*. L'*Asperula odorata*, en Normandie *Petit Muguet*, s'appelle ailleurs *Reine des Bois*, en anglais, *Wood roof* et *Woodraff*. Collerette des Bois. Banni des laiteries normandes, le Galiet a fortement compromis son étymologie.

Les *Valérianes* ont deux espèces normandes, l'une nommée l'*Herbe aux Coupures*, c'est l'Officinale; l'autre est surchargée de synonymes dictés en partie par la sensualité, *Boursette* et *Broussette*, ou plante des Broussailles, *Mâche*, *Royale*, *Blanchette*, *Poule grasse*, *Doucette*, *Salade de Chanoine;* ce dernier mot contracté a donné au patois normand *Choine*, ou Pain de Chanoine, c'est le pain blanc, qui s'appelle encore *Pain de Prêtre* à Avranches.

Dans les *Dipsacées*, l'industrie a baptisé une espèce, le *Cardère*, *Chardon à Bonnetier*, *Chardon à Foulon*, *Peigne*, *Peigne de Cardeur*, et *Peigne à Loup :* c'est l'attribut de St Blaise; l'espèce *Pilosus* est la *Verge à Pasteur* qu'il faut rapprocher de la *Bourse à Pasteur*, de sorte que le berger trouve dans ses *pastis* sa panetière et sa *Louvière*, comme parle Jean de Vitel, poète de la Renaissance dans l'Avranchin. Comme l'eau de ses feuilles connées passait pour un cosmétique puissant, on appelait le Cardère, *Cuvette de Vénus*. Les Scabieuses, ou remèdes contre la gale, ont la plante légendaire, dite *Mors du Diable*, *Morsus Diaboli*, *Wolf's bit*, en anglais. parceque

Digitized by Google

sa racine porte encore la marque de la dent du diable, qui la mordit de rage, comme étant trop *guérissable* à l'espèce humaine. La science a consacré la légende dans l'expression de *Scabiosa succisa.* On l'appelle encore Tête de Loup. *Remords,* qui se dit quelquefois, est une variante de *Mors.* La même légende existe de l'autre côté du détroit.

Prise dans son ensemble, la famille des Synanthérées n'est pas marquée du cachet de la distinction. Le type en est lourd et stupide; la tête est grosse et le *facies* sans expression; la tige a la vigueur, mais épaisse et pesante; puis la fleur est inodore ou fétide. La terminologie de la famille réfléchit aussi cette vulgarité et l'épithète injurieuse et ignoble s'y rencontre assez fréquemment. Voici cette galerie de grotesques, de Faunes et de Silènes, parmi lesquels quelques nymphes sont égarées : le Tussilage ou *Pas-d'Ane,* et *Herbe aux Teigneux,* en anglais Pied de Poulain, *Colt's foot,* et *Gratteron beurre, Butter bur;* le Sèneçon ou *Herbe à la Chardronnette,* parceque les chardonnerets en sont friands, dont une espèce est la Jacobée ou *Herbe-St-Jacques, Ragwort;* les Chrysocomes, *Golden locks,* et l'Aster, *Œil de Christ;* la Conyze ou *Herbe aux Puces,* pour les Anglais la Peste de la Puce, *Fleabane;* la Pulicaire, *Herbe aux Puces* encore; le Gnaphale, *Herbe à Coton,* dont l'espèce dioïque s'appelle *Pied de Chat;* la Pâquerette, *Pâquette,* charmante villageoise, fourvoyée parmi les gueux et les truands, comme Esmeralda dans la Cour des Miracles, traduisant son nom pascal en celui de *Bellis,* la Belle, avec le nom charmant de Daisy, *Day's eye,* OEil du Jour chez les Anglais, qui appellent l'espèce prolifère, *Hen and Chickens,* la poule et les poulets, celle que nous nommons la *mère* et *les enfans;* le Chrysanthème, ou *Grande-Pâquerette,* ou Marguerite, ou *Moines,* de sa couleur blanche, ou *Pirots,* nom normand des oies.

Digitized by Google

ou *Petros,* ou *Guedelle,* Petite Guède, nom mal à propos appliqué à cette fleur; l'espèce Matricaire est *la Tête de Jument;* la Camomille, ou *Camomille romaine, Camière* à Bayeux (Pluquet); la *Cotula,* ou Puante, est l'*Amouros,* l'*Amourette,* et *Maroute,* selon M. Ed. du Méril, probablement de son amertume; l'Achillée ou *Millefeuille,* et *Herbe au Charpentier, Milfoil,* en anglais, quelquefois *Herbe à Picot,* nom du patois pour dindon, et encore *Dent de Loup;* l'espèce *Ptarmica* est l'*Herbe à Eternuer;* l'Armoise est l'*Herbe St-Jean* et l'*Herbe Sainte;* le *Xanthium,* ou *Petit-Grateron* et *Glouteron;* le Souci, le *Marigold* des Anglais, sans doute Marguerite d'or; la Bardane, ou *Glutenier* et *Glouteron,* plante accrochante dont le caractère est représenté par ce vocable populaire dérivé de *Gluten.* Les Chardons prennent la forme de *Cardrons,* d'où le chardonneret est dit *Cardronnette,* plus rapprochée de *Carduus;* l'Onoporde est l'*Epine blanche;* le *Silybum* est le *Chardon-Marie,* d'où les savans l'ont appelé *Marianum,* dédié à la Vierge pour sa beauté; le Chardon Eriophore, est le *Chardon aux Anes,* en anglais le Chardon-Plume, *Plume thistle.* La Centaurée est riche en noms : la *Jacea* est le *Malfenu* ou mauvais foin, par altération *Marfran* dans l'Avranchin; la *Nigra* est la *Hane* ou le *Hanon,* de Hen, poule, de l'anglo-saxon; le Bleuet est le *Bleu-bleu,* forme du superlatif enfantin et populaire, *Ardenne,* du celtique *Arden,* forêt, *Aubifoin, Casse-Lunettes,* de sa vertu pour les yeux, ou *Baverolle,* l'ancien nom de Banderolle, par altération *Perolle, Ponchet* pour Ponceau; en anglais, c'est le *Cornblue Bottle,* ou Bouteille bleue des Blés; la *Scabiosa* est le *Knap-wort;* la *Solstitialis* est le *St-Barnaby's thistle;* la *Calcitrapa* est le *Chardon étoilé;* la Carline est le *Caméléon blanc.* Le Centrophylle est, en Angleterre, le Chardon à quenouille, *Distaff thistle* : c'est le *Chardon bénit* des Parisiens.

Digitized by Google

La division des Chicoracées renferme le Laiteron, populairement *Laceron*, en anglais, Chardon à truie, *Sow-thistle*, la *Lactuca Scariola*, *Escarole*, le Pissenlit, *Dandelion* des Anglais, l'Epervière ou l'*Herbe à l'Epervier*, comme en anglais *Hawkweed*, la Filoselle ou *Oreille de Rat*, le Salsifis ou *Cercifis*, qui porte en anglais le nom de Barbe de Bouc, *Goat's beard*, et celui de *Go to bed at noon*, parceque les fleurs se ferment vers le milieu du jour; le Sèneçon, pour les Anglais, est la plante du seuil, *Groundsel*, l'herbe du logis, et la Chicorée devient *Succory*. L'Armoise est considérée comme une plante merveilleuse dans le *Dictié de l'Herberie* : « La meilleure herbe qui soit ès quatre parties du monde, ce est l'Ermoize. Les fames c'en ceignent le seir de la Saint-Jehan, et en font chapiaux sur leurs chefs, et dient que goutte ne avertin ne les pooit prenre, mais je m'esmerveil que les testes ne lor brizent tant a l'herbe de vertu en soi. En cele campaigne ou je fus nez l'apele len *Marreborre* qui vaut autant que dire comme la mère des herbes. » Théis dit sur le *Chardon-Marie* une légende qui semble renouvelée de l'antiquité et de la goutte de lait de Junon qui forma la voie lactée : « Une goutte de lait de la Vierge, tombant sur cette plante, y fit les taches blanches qu'on y remarque. » C'est sans doute pour cela qu'on l'appelle en anglais le Chardon à Lait, *Milk thistle*.

Aux *Campanules*, qui sont la grace et la pureté, appartiennent, toujours dans le domaine populaire, la Jasione, pour les Anglais *Sheep's scabious*, la Scabieuse du Mouton, pour les Normands *Fausse-Ardenne* et *Bonnet bleu*; la Raponcule ou *Epi à la Vierge*, *Gantelée* et *Gant de Notre-Dame*, le *Throat-wort* des Anglais, qui appellent *Hare-bell*, Cloche au Lièvre, la *Rotundifolia*, tant chantée par les poètes, et qu'on écrit *Air-bell*, à cause de sa cloche bleue, et *Hare-bell*, Clochette du Lièvre; le Prismatocarpe.

Digitized by Google

Doucette ou *Miroir de Vénus*, comme en anglais *Venus's lookingglass*. Les Campanules, en Angleterre, sont dites fleurs en cloche, *Bell flower*. La *C. Trachelium*, *Gants N. D.*, est la Cloche de Cantorbéry, *Canterbury's bell*.

Les Bruyères ou *Brières* s'appellent *Brioches* dans le pays de Mortain; la Pyrole est le *Winter green*, l'Airelle est le *Moret*, *Mouret*, dérivé de l'antique *Mora*, lande humide, d'où est venu le *Moor* d'Écosse; le fruit se dit encore *Cathelinettes*, en anglais *Bilberry*, baie à bec, *Craneberry*, baie de la grue.

Dans les *Convolvulus*, fantaisie de la végétation, le Liseron des haies a plusieurs noms : les *Clochettes*, *Rignolet*, *Lignolet*, mot qui renferme sans doute l'idée de liane, *Manchettes de la Vierge*, à Bayeux *Veillie*, à Guernesey *Vaille*; c'est pour les Anglais la plante grimpante *Bindweed*; les Cuscutes sont aussi consacrées à la Vierge sous le nom de *Cheveux de la Vierge*, on dit aussi *Cheveux de Vénus*. Elles s'appellent encore *Saisonnette*. La Soldanelle s'appelle quelquefois *Chou marin*.

Dans les Gentianées on peut citer le nom de *Trèfle d'Eau*, pour le *Menyanthes trifoliata*. Sous le nom de *Buckbean*, Pois du Chevreuil, on le cultiva en Angleterre et dans le Nord, pour remplacer le Houblon; la *Petite Centaurée* est le *Lesser Centaury*, et la Chlore perfoliée, *Yellow wort*.

La rudesse des Borraginées est exprimée dans *Langue de Chien*, *Hound's tongue*, *Herbe au Diable*, c'est la Cynoglosse, dans Râpe ou *Portefeuille*, c'est l'*Asperugo*, la Râpette, et dans *Buglosse*. La Lycopside s'appelle *Grisette*; le Myosotis est le symbole populaire universel du souvenir : c'est le *Pensez à moi* des Français, le *Forget me not* des Anglais, le *Vergiss mein nicht* des Allemands. La Conseude est dite *Confière*, altération probable de la forme *Conforter*; le Grémil est l'*Herbe aux Perles* ou *Thé*, par-

Digitized by Google

ceque les paysans s'en servent au lieu de Thé véritable. L'Héliotrope d'Europe est quelquefois l'*Herbe aux Verrues*, nom commun à plusieurs végétaux. La Vipérine s'appelle *Nanan*, et *Buglose*, en anglais *Viper's bugloss*. « La Vipérine, dit Bernardin de St-Pierre, qui a ses semences faites comme les têtes de vipères, fait mourir ces reptiles. » C'est la superstition des similitudes.

La famille des Solanées est celle des narcotiques et des poisons : à ces titres elle ne peut être indifférente au peuple, qui lui a prodigué des noms. La Morelle, c'est-à-dire la Noire, le féminin de Moreau, nom qui se dit encore du cheval, c'est la *Douce amère*, la *Vigne de Judée*, la *Vigne vierge*, *Feu sauvage*. En anglais, c'est le *Bitter sweet*, ou le nom assez mystérieux de *Night's shade*, l'ombre de la nuit. L'espèce *Nigrum* est dite *Mourelle*. La Morelle tubéreuse est la *Pomme de terre*, *Truffe* ou *Patate de Virginie*, *Crompire*, mot d'origine flamande. L'*Atropa Belladona* est pour les Anglais le *Deadly night's shade*. La *Datura stramonium* est la *Pomme épineuse* ou l'*Endormie*, de ses propriétés narcotiques, en anglais, *The thorn apple*. On sait l'usage que firent de cette plante les Endormeurs si vigoureusement poursuivis et si promptement chassés de France. La vieille médecine caractérise cette plante dans un curieux langage : « Fantastique, exhilarante, oblivieuse et démentante. »

La Jusquiâme porte, en Normandie, un nom populaire, qui semble d'abord être venu d'Angleterre, car il est composé de deux mots saxons qui signifient Peste de la Poule, *Hannebane*. Il est dans Shakespeare sous la forme de *Hebenon*. Toutefois c'est un mot essentiellement scandinave, importé par les Normands, et composé du suédois *Hœna* et *Bana*, poule et destruction. La Molène est le *Bouillon blanc*, en anglais *Mullan* ou *Flannel-plant*; la Molène noire est le *Bouillon noir*, la Blattaire est l'*Herbe aux Mites*.

Le Lyciet est pour les Anglais le Buis épineux, *Box thorn*.

Les Scrophulariées représentent le grotesque, le masque, dans la végétation. L'imagination populaire s'est aussi beaucoup exercée dans leur domaine. Voici la Digitale, peut-être la plus belle des fleurs normandes, qui serait ornementale, si elle n'était commune : c'est la *Gantelée*, les *Gants de Bergère*, les *Gants de Notre-Dame*, le *Fox glove*, ou Gant du Renard ; et, comme on en fait éclater les fleurs par jeu, *Claquets*, c'est aussi les *Clochettes*, et autrefois le *Doigtier*. Voici encore la Gratiole officinale, ou l'*Herbe au Pauvre Homme*, comme étant le purgatif des paysans, la Scrophulaire, *Herbe du Siège*, et *Bétoine d'Eau*, et *Fig-wort*, comme résolvant le fic et les tumeurs. Ensuite viennent les Linaires, ou *Lins sauvages*, en anglais Lin du Crapaud, *Toad flax*, dont l'espèce *Spuria* est dite *Velvote*, de ce qu'elle se roule sur le sol, les Muffliers, quelquefois *Mufflandes*, ou *Muffle de Veau*, *Gueule de Lion*, *Snap-Dragon* en anglais. L'*Antirrhinum oruntium* pourrait bien s'appeler quelque part Tête de Mort, car il y a cette note dans la *Flore* de M. de Brebisson : « La capsule percée de trois trous, au sommet à sa maturité, simule une tête de mort en miniature. » Enfin, le Rhinanthe, Crête de Coq, est riche en noms : Raquette jaune, *Yellow rattle*, *Herbe à Sonnettes*, *Trompe-Cheval*, parcequ'il est mêlé aux bonnes herbes, *Yellow tattle*, le Babil jaune. Les Mélampyres sont dits *Rougeole*, de leur couleur, *Blé de Vache*, de la fleur en épi qui vient dans les moissons. Les Véroniques renferment une espèce, le Beccabunga, qui est un nom populaire allemand, *Back bungen*, la plante des ruisseaux, en anglais *Speed well*, c'est-à-dire qui vient vite. L'Euphraise, de sa vertu pour les maladies des yeux, est le *Casse-Lunettes*, et son synonyme anglais signifie littéralement qui fait briller les yeux, *Eye-bright*.

Digitized by Google

Les Orobanches, parasites maudits, ont pour nom populaire en Italie, *Herbe louve*, en Normandie, *Fausse-Asperge* et *Lupinum inguen*, puisque le latin brave l'honnêteté.

Les Labiées, plantes aromatiques, toniques ou fébrifuges, composent une grande partie de la pharmacie du peuple, et on trouve quelquefois dans la chaumière des plantes avec ces étiquettes : La *Toute bonne des Prés*, la Sauge ; le *Teucrium chamæpitis*, *Ground pine ;* l'*Ivette* (*Teucrium chamædrys*) ; l'*Herbe au Chat*, la Cataire, en anglais *Catmint*, la Menthe au Chat ; le *Marinclin* ou *Moriochemin*, peut-être Marrube du Chemin (*Marrubium vulgare*) ; le *Marrube noir* (*Ballota fetida*) ; la *Bétoine* (Betonica), *Wood sage*, Sauge des Bois ; l'*Ortie blanche* (*Lamium album*), en anglais *Dead nettle*, l'Ortie morte, l'*Ortie blanche ;* l'*Herbe St-Jean*, et *Lierre de terre*, *Terrette* et *Lierrette*, et *Violette à Cochon* (*Glecoma hederacea*), *Ground ivy ;* l'*Ortie puante* (*Stachys sylvatica*) ; la *Crapaudine* (*Stachys recta*) ; l'Agripaume, en anglais l'Herbe de la Mère, *Mother wort ;* la *Citronelle*, l'*Herbe aux Mouches* (*Melissa officinalis*) ; le Piment (*Melittis melissophyllum*) ; la *Marjolaine* (*Origanum vulgare*), corruption de *Marjorana*, en anglais *Marjoram ;* le *Chanvrin* (*Galeopsis tetrahit*). Les Menthes portent le nom de *Baumes*, et le mot Balm, en anglais, s'applique de même, et spécialement à la Mélisse. Il y a toujours des Baumes et de la Sauge dans un courtil normand, et comme dit l'école de Salerne :

« *Cur moriatur homo cui salvia crescit in horto ?* »

La Verveine qui, comme nous le disait M. de Gerville, se rencontre toujours dans le voisinage des habitations, comme une amie de l'homme, était une plante magique chez les anciens, et se retrouve dans les scènes d'enchan-

Digitized by Google

temens. Son étymologie, *Veneris vena*, révèle les propriétés qu'on lui attribuait. C'était une plante sacrée chez les Gaulois, et on la cueillait en cérémonie pour la guérison des hommes et des animaux. De nos jours, elle est encore préconisée pour les blessures. Cueillie le jour Saint-Jean, et conservée dans les maisons, elle porte bonheur, et chasse les mauvais esprits.

Des Primulacées, trois ont frappé l'attention populaire : la Primevère, *Pommerolle, Promenolle, Plumerolle,* et *Primerolle,* altération de *Primerose* ou Première Rose, que les Anglais ont gardé ; ils l'appellent aussi *Cowslip,* Lèvre de Vache, et elle se dit encore le *Coucou*, parce-qu'elle signale la venue de cet oiseau ; la Lysimaque, *Chasse-Bosse,* et la Nummulaire, *Herbe aux Ecus ;* enfin le *Mouron Rouge (Pimpernel* en anglais), dérivé de l'antique *Mora,* terre noire inculte, lande, qui se perpétue dans les *Moors* d'Ecosse et d'Angleterre et dans les *Mourets,* fruit des Myrtilles, et les *Moures,* fruit de la Ronce, dérivé du celtique *Mor*, noir. Les Anglais nomment encore la *Hottonia Palustris, Feather Foil,* la feuille-plume, et *Water violet,* la Violette des Eaux. La Lysimaque commune est pour eux l'Herbe aux Poux, *Louse Strife,* et la Nummulaire, *Money Wort,* l'Herbe à l'Argent ; le Glaux est le *Sea Milk Wort.*

Le type des Plumbaginées, le Plumbago, est cette fameuse *Malherbe, Herbe au Cancer,* qui est pour le peuple en France ce que la *Jettatura,* ou le Mauvais Œil est en Italie, et il explique le dicton : « Marcher sur une mauvaise herbe. Sur quelle herbe a-t-il marché ? » Le *Statice Oleæfolia* est, pour les Anglais, la Lavande de Mer, *Sea Lavender,* et l'*Armeria* est dit *Thrift,* économie. La Globulaire commune est, en Angleterre, la Pâquerette Bleue, *Blue Daisy.*

Les Plantains renferment le *Rond Plantain, le Long, le Moyen*, le plus remarquable exemple d'un procédé très-

Digitized by Google

rare dans la botanique du peuple, la division en espèces que la science a d'ailleurs ici consacrée. Nous avons encore entendu le nom de Plantain *Echiqueté*, nom qui désigne évidemment le Plantain *Corne de Cerf;* à Bayeux, le *Lancéolé* est dit *Ansérée*, selon M. Pluquet, c'est-à-dire l'Herbe à l'Oie.

L'Amaranthe est chargée de noms : elle doit cet honneur à son beau coloris et à sa nature soyeuse : c'est le *Passe-Velours*, forme superlative qui se rencontre assez souvent en horticulture, comme Passe-Colmar; c'est la *Discipline de Religieuse*, expression qui nous montre la veine railleuse en botanique, comme dans la plupart des manifestations de l'esprit humain; c'est la *Queue de Renard*, la *Roupie de Dinde*. C'est avec un sentiment plus élevé que les Anglais appellent cette plante « *Love lies bleeding* » l'Amour qui repose sanglant.

Appartenant pour la plupart au jardin potager, les Chenopodées ont des noms qui sont à la fois de la langue populaire et de la langue générale. Cependant la *Bette* s'appelle *Poirée* en patois, l'Arroche *Poulette* ou plutôt *Boulette* et *Follette*, l'*Hortensis Bonne Dame* et *Arousse*, corruption du terme générique; la Salicornie s'appelle *Criste marine*, dérivé de Crithme Marine, *Crithmum maritimum*, qui s'applique à une Ombellifère des rochers maritimes. Les Anglais l'appellent *Samphire*, qui doit être *Sand fire*, Feu des Sables, parcequ'en automne elle jette sur les grèves un tapis écarlate. La Soude est en anglais le *Salt Wort*, la Plante Salée. La ramification de cette plante, sensible dans le mot *Salicornia*, l'était aussi dans l'ancien nom populaire de *Boucard*.

Dans les Polygonées, la Persicaire prend le nom de *Curage*, parceque, venant au fond des fossés humides, elle est la plante qu'on en extirpe quand on les *cure*, c'est-à-dire qu'on les nettoie; l'Aviculaire est bien peinte dans

Digitized by Google

Traînasse; les Rumex s'appellent *Patience,* sans doute de la patience qu'il faut pour les extirper, et *Doche,* terme obscur, *Dock* en anglais. L'Oseille se dit naturellement *Surelle.* La *Rumex Sanguinea* est dite *Sang de Dragon,* mot sous lequel se cache sans doute une légende. Le Sarrasin se dit *Carabin,* forme plus énergique, en anglais *Buckwheat,* Blé de Chevreuil. On trouve l'époque de son introduction dans les comptes d'Eutrapel en 1587 : « Le Sarrazin qui nous est venu depuis 60 ans. » Comme les laboureurs tirent leurs dates de leurs travaux, ils désignent souvent le commencement de l'automne par ces mots : « C'était dans le temps des batteries de Sarrasin ; » ou bien encore l'été : « Lorsque le Sarrasin était en fleurs. » Cette plante s'est encore appelée *Bucail,* qui a une analogie sensible avec le terme anglais *Buck wheat. Blé noir* est un de ses synonymes.

Il paraît qu'on doit le Sarrasin au séjour des Sarrazins en Espagne. L'espèce *Tataricum* s'appelle *Siberi*, son nom d'origine. Quant à Doche, voici ce qu'en dit M. Pluquet : « Ce nom de Doche ou Dogue, qu'on prononçait Dog, est fort ancien. Je trouve dans un titre de 1317, une delle de grandes Dogues. L'idée de Chien, Oseille de Chien, terme de mépris, fréquemment appliqué aux végétaux, pourrait bien se trouver dans ce mot. »

Le peuple a appelé le Daphné *Laurette,* comme la science l'appelle Lauréole. Le *Mezereum* a plusieurs petits noms, *Pet names,* comme disent les Anglais, dans toutes les langues : en français *Bois Gentil* et *Joli Bois,* en italien *la Belle Plante,* en allemand *Ecorce soyeuse,* en espagnol *Laurier de la Vierge.* La Passerine est, en anglais, *Sparrow Wort,* et cette double expression vient de ce que la graine ressemble à une tête de moineau.

L'Asaret a reçu le double nom d'*Oreille d'Homme,* de la forme de sa feuille, et de *Cabaret,* sans doute de sa propriété émétique, produisant le même effet que la débauche

ou servant à en guérir les effets. L'Aristoloche, employée jadis dans les lochies, comme le nom l'indique, est en Angleterre, par la même raison, le *Birth Wort*.

Les Euphorbes sont bien connues du peuple qui désigne ces plantes laiteuses par *Herbe à la faux*, *Lait de Pie*, *Herbe aux Verrues*, *Pis de Chien;* l'espèce *Paralias* s'appelle, dans la Hague, *Biche*, sans doute à cause de ses ramifications. La Mercuriale annuelle est la *Foiroude*, altération de *Foirouse*, cette terminaison adjective normande que les Anglais ont gardée. Le Buis est le *Bouis*, en vertu de la prononciation anglo-normande; coupé en palmes pascales, il est exprimé par l'onomatopée retentissante de *Quezette*. A Bayeux, la Mercuriale s'appelle *Mélimelot*, ce qui ressemblerait assez à une altération de Mélilot.

L'Ortie brûlante porte le nom de *Grièche*, excellent adjectif qui a presque disparu de la langue française. Le Chanvre s'appelle *Cambre*, et c'est à peu près la seule plante où le peuple ait distingué les sexes, ce qui explique le double genre de Chanvre : « Quand la Chanvre fut venue, » dit La Fontaine. Le plant de Chanvre s'appelle *Chennevière* et *Canivière*, et la graine, *Chènevis*. Pour peindre une chose embrouillée, on dit que c'est la *Canivière au Diable*. Le peuple distingue encore les deux sexes dans les Chênes, Chêne mâle et Chêne femelle ou *Quenesse*, et aussi dans le Savinier. La Pariétaire s'est appelée *Perce-Pierre* et naturellement *Herba Sancti-Petri*. En distinguant les sexes sur le Chanvre, le paysan applique mal son observation : il appelle mâle celui qui produit le fruit, et femelle celui qui a la poussière et qui passe aux yeux des filandières ou *fileresses* pour le meilleur et le plus soyeux.

Les Amentacées renferment les arbres et les arbrisseaux des haies et des bois : ce sont les êtres familiers du laboureur. Ils servent aux constructions, au charro-

Digitized by Google

nage, au foyer domestique. Ce sont les végétaux avec lesquels il a le plus de rapports. S'il n'a pas de noms populaires pour tous, il n'en ignore aucun. Aussi, pour cette classe, son vocabulaire est-il, pour les genres, aussi riche que celui de la science : les arbres sont les *Abres*, et selon Vaugelas, on disait : « Abre à la cour. » Voici les principaux : l'*Ourme*, l'*Ourmet* (*Ulmus*, prononcé à la manière antique), le *Bou* ou le *Bu* (Bouleau), en vieux français, *Boul* : « Cinq bools au trésorier d'Avranches..... de boul, d'ozières et d'orties. » (*Cartul. Norm.* de M. Delisle.) A Paris, on dit Bouillard; en Basse-Normandie, on dit encore *Boulard* : un balai de *Boulard;* l'Aulne ou *Vergne;* la *Coudre* (le Coudrier) nom resté au féminin dans beaucoup de noms locaux, et toujours usité au féminin, souvenir du genre antique ou expression de sa faiblesse relative. Le *Hazel* anglais pourrait bien être une corruption de *Noiselle*. La *Charmille* est le nom du Charme employé en haies et berceaux. Appelé en anglais *Horn beam,* bois à Joug, il revient à son étymologie celtique, *Car,* bois, et *Pin,* tête. Le Fouteau (le *Hêtre*), semble dériver, comme son abrégé *Fou* et *Faou*, *Fai* et *Fau*, de *Fagus*, d'où est venu aussi le nom de son fruit, *Faîne,* dérivé de *Faginus*. C'est, en anglais, le *Mât* du Chevreuil, ou plutôt le Manger du Chevreuil (*Masticate*), *Buck Mast*. Le *Quesne* (Quercus), qui a nommé tous les *Quesnoy* et *Quesney,* se dit encore *Rouvre,* dérivé de *Robur,* et ici le peuple, qui distingue si peu les espèces, a reconnu le rouge et le blanc; le *Peuple,* mot qui se dit avec Peuplier, a diverses espèces : le *Populus alba, Ypréaux* ou Peuplier venu d'Ypres en Hollande, le *Nigra*, *Bule*, *Bugle*, mots qui indiquent une ressemblance avec les *Bu* ou *Betulus;* il se dit encore *Liard*, de sa flexibilité sans doute; une variété grise s'appelle *Grisard* : le *Saulx* (le Saule) et *Marsaux*. Le *Salix viminalis* est le *Saule* des *Vanniers*. Toutefois les mots *Liard*

Digitized by Google

et *Grisard* sont synonymes : Liard, en vieux français. *Leardo,* en italien, signifie *Gris.* Il y a une poire grise qu'on appelle *Poire de Liard.* Le Saule rampant des marais bourbeux, *Salix repens,* porte, en bas-normand, le nom de *Saugerette.* Il est ainsi caractérisé par M. Baude, dans ses *Etudes* sur les côtes de France : « Il n'y a point de sol qui n'ait dans le règne végétal un corrélatif approprié à sa nature : La *Saugerette* est celui des fondrières liquides du Cotentin. » La *Civelle* est, croyons-nous, le *Salix capræa.* Les noms des Amentacées fournissent le vocabulaire celtique le plus riche de la langue de Flore.

Les Conifères sont trop exotiques pour avoir des noms populaires. Il y en a deux cependant dont les noms ont été modifiés par le peuple, c'est le *Sap* pour Sapin. Si l'on suit les pêcheurs Normands au-delà des mers, à Terre-Neuve, on les y trouve se fabriquant une bière dite *Pruce* avec un Sapin, dit *Pruce* aussi. C'est le *Hemlock Spruce* des Anglais, *la Pesse* du Canada, *l'Epinette Blanche* de la Nouvelle-Angleterre. Richardson dérive ce mot de Prusse, lieu d'origine. Il y a encore le Savinier (*J. Sabina*) sur le compte duquel on met bien de vilaines histoires. Le Galé *(Myrica Gale)* est trop rare en Normandie pour être populaire. En Ecosse il porte le nom de *Sweet Gale,* que la science a emprunté. Il s'appelle encore *Candle berry tree,* l'Arbre à bougie; c'est probablement le *Myrica* de Virgile : « *Illum etiam lauri, illum etiam flevêre myricæ.*

Dans les Plantes aquatiques monocotylédones, le peuple distingue la *Moraine, Morsus ranæ, Frog bit,* le *Jonc fleuri, Butomus umbellatus, Flowering rush,* l'*Epi d'Eau, Potamageton,* l'*Herbet,* et la *Pailleule* ou Petite Paille, c'est-à-dire la *Zostera,* la *Lentille d'Eau, Lemna,* Herbe du canard, *Duckweed.* Le peuple embrasse ces plantes quelquefois sous le nom collectif de *Limonage.* Les Potamots, en anglais, sont les plantes des mares.

Digitized by Google

Pondweeds, la Zostère, l'Herbe de wreck ou d'épave, *Wreck-grass*.

Les Orchidées ont le nom général de *Pentecôtes* et *Bouterelles :* elles fleurissent vers l'époque de cette fête; en anglais une d'elles est le *Helmet flower,* fleur à casque *(O. Coryanthes.)* On connaît encore l'*Herbe Mouche (Ophrys Apifera.) Fly-Orchis,* l'*Araignée (O. Arenifera.)* La *Neottia* est dite *Lady's tresses,* les Tresses de Notre-Dame.

Les Iridées portent le nom de *Paus*, parcequ'on en jonche les pavés aux processions de la Fête-Dieu, ou de *Grande Laiche* ou *Liage,* parcequ'elles servent à lier; en anglais, *Flag-flower,* la fleur-étendard. On lui applique encore le nom de *Flambe*, presque aussi poétique que *Iris,* arc-en-ciel. Les espèces *Germanica* et *Pumila* sont comme naturalisées sur les vieux murs et les toits de chaume. Le faite de la ferme et de la chaumière se couronne de trois plantes principales, bouquet aérien, protection du foyer: l'*Iris,* la *Joubarbe,* et la *Souricette,* qui, avec le réseau de leurs racines et leurs touffes drues et solides, maintiennent les *blètes* ou mottes de gazon. L'espèce *Fœtidissima* se dit *Iris Gigot*, de son odeur de viande faisandée. Les Narcisses s'appellent *Porion, Porillon,* de la ressemblance de ses feuilles avec celles du Poireau. Une *Porie,* dans l'Orne, est le bouquet de porions des enfans, le jour des Rameaux. Le Narcisse des Poètes est, en anglais, le *Daffodil,* altération d'Asphodèle, quelquefois chez nous *Janette des Comptoirs.* La Nivéole *(Leucoium vernum)* rivalise de poésie en anglais avec sa sœur la Perce-neige *(Galanthus nivalis) ;* la première est le flocon de neige, *Snow flak ;* la seconde est la goutte de neige, *Snow drop.* Sa blancheur a encore valu à la première le nom symbolique de *St-Agnes' flower.*

Dans les Liliacées, l'Ornithogale en ombelle se nomme *Dame d'onze heures*, de l'heure de son épanouissement.

Digitized by Google

Le Colchique d'automne est le *Safran bâtard;* en anglais. c'est le *Meadow Saffron,* Safran des Prés. Le Narcisse des Prés se dit *Aïaux* dans le pays de Bray, de sa ressemblance avec l'Ail. L'Ornithogale en ombelle est l'Étoile de Bethléem, *Star of Betlehem.*

Le Fragon est le *Houx-Frélon,* c'est-à-dire Petit Houx, *Fesse-Larron* et *Fragonier,* en anglais, le Balai du boucher, *Butcher's broom,* le Taminier, *Raisin à la couleuvre, Sceau de Notre-Dame, Raisin du Diable, Vigne vierge,* sans doute Vigne de la Vierge; les Grands Muguets (Le *Convallaria polygonatum* et le *C. Multiflora)* sont pour nous le *Sceau de Salomon,* et quelquefois le *Genouillet,* des articulations de sa racine; pour nos voisins d'outre-mer, c'est « *The lily of the valley;* » imitation biblique : « *Ego sum flos campi et lilium convallium.* » Les Anglais trouvent même dans sa racine des caractères juifs : « *The roots, when cut through, have the appearance of Hebrew characters.* » Le Taminier est encore les *Femmes battues.*

Les Joncs sont consacrés à diverses industries : il y a le *Jonc des Jardiniers (J. Glaucus),* le *Jonc des Tonneliers (Scirpus lacustris).* Le nom général des Jones, en anglais, est *Rush,* que nous retrouvons dans le patois normand *Reuche* et *Reuchard,* Joncs et Carex. Le Scirpe maritime est le Jonc à massue, *Club rush.* A Caen, les *Jonquettes* sont les joncs et les herbes qu'on sème dans les rues à la Fête-Dieu. Il y a plusieurs localités dites *Jonchets, Jonquets.*

Le Gouet est une plante trop originale, pour n'avoir pas frappé fortement l'attention populaire. Aussi a-t-il un certain nombre de noms : de sa feuille sans doute il tire celui de *Pied de Veau* et de *Vachottes;* de son spadix, *Battant de cloche, Chandelle, Pilette* ou petit pilon.

La Massette s'appelle quelquefois *Roseau de la Passion, Reed mace,* le Roseau *masse,* et *Cat's tail rush,* Queue de

Digitized by Google

Chat. les Linaigrettes, ***Joncs à coton, Cotton grass;*** les Laiches *(Carex)*, ***Liage*** et ***Herbes sûres,*** c'est-à-dire aigres, dédaignées des bestiaux, ***Herbes à la scie,*** à cause de leurs rebords coupans. Les Carex portent le nom générique de Laiche, ***Laichet, Reuche, Reuchard,*** dérivé du ***Ru*** celtique, ruisseau, parceque ces plantes aiment le bord des eaux, à Bayeux ***Langue de Pec,*** ou de Pic vert.

Les Graminées, pâture du bétail, doivent former un riche contingent dans la botanique populaire. Leurs Balles s'appellent ***Gâpas, Vâpas,*** c'est l'ancien ***Waspalium;*** il y a encore dans l'Avranchin la marée des ***Gâpas,*** celle de septembre, à l'époque du battage des grains. Le Roseau s'appelle ***Reuche*** et ***Reuchard*** dans l'Avranchin, appellation générique des Laiches; les Brizes se nomment ***Amourettes, Tremblottes, Langues de femme,*** noms qu'il faut ajouter à la catégorie satirique; les Anglais les appellent ***Quaking grass,*** la Plante qui caquette. L'Arrhénathère se dit ***Fromental,*** parcequ'il vient dans le froment, et sa variété ***Precatorium, Chiendent à Chapelets; Trompe Bonhomme,*** un de ses noms populaires, exprime la déception du paysan, ou Jacques Bonhomme; la Canche, ***Herbe sûre;*** le Roseau des Sables, ***Hautdune,*** parcequ'il vient sur les hautes dunes, ***Millegrève*** et ***Millegreu,*** parcequ'il vient ***mi la grève, Balayette,*** parcequ'on en fait de petits balais, et à Genêts ***Duvet;*** le ***Triticum caninum,*** est le ***Buckshorn*** (tondu par le Chevreuil); l'Ivraie, ***Raigra,*** altération de ***Ray grass,*** graminée dédiée au botaniste anglais Ray: on l'appelle encore ***Fromental;*** l'Orge distique s'appelle ***Paumelle,*** mot dont l'origine est assez obscure; l'Avoine folle est l'***Averon,*** la ***Repens*** est le ***Chiendent.*** Beaucoup de noms de graminées employées par la science ont vraisemblablement une origine populaire. Ce sont le Faux Seigle ***(Bromus secalinus);*** (l'Avoine est l'***Aveine,*** d'où Isigny ***Pain-d'Aveine; Avenas,*** à Mortain, désigne la

Digitized by Google

paille d'Avoine. comme *Favas* les tiges des fèves, et *Pesas*, celles de pois); la Queue de Rat *(Festuca myuros)*, et la Queue d'Ecureuil *(Sciuroïdes)*; le Pied de Coq *(Panicum crus Galli)*, le Chiendent *(Cynodon)*, la Queue de Chien *(Cynosurus)*, *Crested dog tail grass*, Queue de Chien en crête, la Queue de Renard *(Alopecurus)*, etc. L'Orge hâtive est le *Hativet*; la Fétuque devient, en anglais, *Fescue*. En normand, le Roseau devient *Ros*. Le *Bent grass*, le gramen penché, désigne l'*Agrostis spica venti*; le *Fox tail*, Queue de Renard, est le Vulpin; la Fléole des prés est le *Timothy* des agriculteurs anglais. La Flouve odorante se dit *Sweet scented spring grass*, c'est-à-dire l'herbe du printemps à la douce senteur. L'Ivraie énivrante s'est appelée naturellement *Pain-Vin*. La *Molinia cœrulea*, recueillie sèche, sert, sous le nom de *Flèche* et de *Guinche*, à faire des matelas.

Dans la Cryptogamie, la vue du peuple est encore naturellement moins analytique et moins nette; ainsi, sous le nom de Mousses, il comprend les Mousses, les Lichens, les Hépatiques. Il appelle le Champignon *Pain à la couleuvre* et *Pain au crapaud*. Il nomme *Limonage* les Ulves, les Conferves, etc. Les Lichens du chêne, il les appelle *Crapaudine*; l'Ophioglosse à feuille sans nervures est l'*Herbe sans couture*; l'*Equisetum hiemale*, la *Prêle des Ebénistes*; le Lycopode à massue est l'*Aigaire*, plante des lieux humides, des *Aigues*, et ce mot conserve parmi nous cette antique forme de *Aqua*, et se rattache à *Aiguière*, *Aiguade*, etc. Le *Lycopodium clavatum* est aussi la *Mousse en arbre*, et l'*Osmunda regalis* devient l'*Osmondriaque*.

A cette nomenclature incomplète, et, comme toutes les recherches sur le patois, nécessairement indéfinie, il faudrait peut-être ajouter toutes les expressions de la vie populaire qui se rapportent aux végétaux; mais, comme cette recherche pourrait mener loin, et que cette Flore nor-

Digitized by Google

nde n'est qu'un fragment d'un travail étendu sur la
gue populaire de Normandie, nous nous contenterons
eter un coup-d'œil sur le verger et le jardin du paysan,
rchard et le *Courtil*. Nous y trouvons la *Suretière*,
ntation de *surets*, c'est-à-dire de jeunes arbres venus de
ine, par conséquent aigres, *sûrs ;* le noisetier dit de
bert, c'est-à-dire de saint Philibert, un des saints ho-
és en Normandie. MM. du Méril croient que ce nom
nt de ce que saint Philibert introduisit cette noisette à
bbaye de Jumiège *(Dict. de Patois norm.)* M. L. Delisle,
ce qu'elle mûrit à la saint Philibert. Le Haricot se dit
ageolet, du latin *Phaseolus*, qui a produit *Faseole*, le-
el est dans Rabelais : « L'exemple y est manifeste en
s, febves, faseoles, noix, alberges. » L'OEillet-Jalousie
rde la plate-bande, et le paysan anglais l'appelle *Sweet*
illiams, tandis qu'il donne un nom français, *Picotée*, à
Ermillet ou Petit OEillet semé de taches brunes. Les
bres émondés s'appellent *Emondes* ou *Emousses ;* un des
nemens du courtil est la Pivoine, appelée *Pione*, forme
is rapprochée de la racine, *Pœonia*, et un de ses végé-
ux favoris est la citrouille, quelquefois appelée *Jotte*,
moins la soupe qu'on en fait se dit-elle *Soupe de Jotte*.
petit groupe d'arbres forestiers, qui souvent, dans le
isinage de la ferme ou du manoir, occupe un coin de
amp ou de carrefour, s'appelle *Troche*, une corruption
vieux français *Broche*. A Guernesey, la *Troge* est un
rré de jardin. Un groupe plus considérable, un vrai bois
llis, est la *Plesse*, souvenir de l'ancien *Plessis* qui se
rouve partout, dérivé de *plectere*. C'était un entrelacis
s branchages dans l'origine, et *Plesser* veut encore dire
patois courber des rameaux. On trouve ce mot dans
Roman de Renart.

« Parmi un plesseis de saus. »

on trouve fréquemment ce mot dans les chartes nor-

mandes, comme dans cet exemple « *pro pleissa facienda circa castrum.* » 1203. Un produit indispensable du courtil normand est la pomme de terre, appelée *Patoche,* souvenir de patate, son nom primitif, et quelquefois *Crompire.* Ce dernier terme nous est sans doute venu du Nord; il se dit en Flandre, dans le patois wallon. Quand le cidre est très-cher, le paysan revient quelquefois à la boisson de ses ancêtres, la bière, qu'ils faisaient, selon M. Worsaae. avec un saule, que ce dernier appelle Myrthe hollandais et *Sweet willow,* qui croît dans les bruyères marécageuses, et qui rappelle, par une partie de son nom et par sa station, le *Sweet gale* (Myrica gale) des *moors* écossaises. Aujourd'hui il fait de la bière, qu'il appelle *Prusse,* et dont il tient la recette des pêcheurs normands à Terre-Neuve. C'est, comme nous l'avons dit, une boisson qu'ils font dans ces parages avec un sapin, originaire de Prusse, et qu'on appelle le *Spruce fir.*

Un des ornemens du jardin est le Narcisse et la Jonquille, ces plantes que l'on appelle en patois Brayon, *Aiaux,* de leur ressemblance avec l'ail. Parmi les cerisiers qui ont un nom local, on distingue le cerisier d'*Amèche,* dont le fruit est plus aigre et plus amer. Pour diverses pratiques, on cultive la Camomille, appelée aussi *Amourotte, Amarotte,* de son amertume; à Bayeux, c'est la *Camière.* L'Eglantier y porte son ancien nom d'*Arglantier:*

Quand je vois dessous l'Arglantier
La bergère...

Myst. de la Conception de N. S.

L'Aurone se dit *Avrone,* comme en Picard. La Tanaisie est généralement près d'une habitation normande : à Guernesey elle s'appelle *Espergoute,* qui semble venir de *Spergula,* une toute autre plante cependant, dont le nom français est Spargoute.

Digitized by Google

En continuant cette revue du potager normand, au point de vue populaire, comme M. Worsaae a fait la revue de l'intérieur du cottage anglais pour y retrouver la langue scandinave, nous trouvons la *Poirée (Beta Hortensis)*, la *Betterave* (*B. Rapacea*), qui a porté le nom de *Racine d'abondance et de disette*, la *Cressonnette*, *Cress* (*Lepidium sativum*), l'*Aurosse* et *Auroche* (*Beta Hortensis*), synonyme de *Poirée*, dont on mange les pétioles sous le nom de Cardes. Le Pavot ou Coquelicot s'appelle *Ponchet*, de son nom français de Ponceau. Une des plantes ordinaires du courtil est la Fève, en patois *Feuve*. On appelle les tiges de Fèves *Favas*, *Feuvas*, et à Guernesey *Fauvais*, selon les *Rimes guernesiaises*. C'est un dicton normand :

Feuves flories
Temps de folies.

La Ferme, surtout la grande Ferme, en Basse-Normandie, s'appelle *Court* (l'ancien *Curtis* et *Curt* des Chartes) ; elle offre quelques objets dont les noms sont empruntés aux végétaux. Le *Paveil* ou Collier de cheval, fait de *Paves*, se dit *Paronne* dans l'Orne ; les faisceaux de végétaux sont des *Pavas*, pour des Paves, *Pesas*, pour des Pois ; *Favas*, pour des Fèves, etc. ; de même qu'en Haute-Normandie un champ d'orge est une *Orgerie*, un champ de blé une *Blairie*, etc. Les Pommes tombées avant maturité sont les *Quétines*, qui sont *quétées*, c'est-à-dire cherchées et recueillies avant qu'on ne *gaule* les autres. Le cidre prend quelquefois le nom de *Pommé*, par opposition au Poiré ou *Pré ; Pommé* désigne encore une confiture de pommes, comme on dit du Raisiné. *Pommage* désigne la nature des pommes. Les localités dénommées du Pommier sont abondantes : le *Pommeré*, la *Pommeraye*, le *Pommereux*. Le vrai nom de la Pomme en patois. c'est *Poume*, comme en breton *Poum :*

Digitized by Google

Fleur n'est pas pomme,
Poume n'est pas bère.
Année venteuse
Année poumeuse.

Une espèce d'orge s'appelle *Hâtivet*, du français Hâtif, lequel dérive d'une racine scandinave *Hasta*, *Festinare*. Le morceau de bois, si c'est un fragment de tronc, s'appelle *Tronche*, si c'est une racine ou un nœud, *Chouque* et *Chouquet*, en français Souche. Voici la bûche de Noël : « *Unam fagum, unam chouquam ad Natalia.* » On répand, en Haute-Normandie, de l'eau bénite sur la *Chouque* de Noël et on la conserve : elle préserve de la foudre. Elle provient souvent des *Essarts*, lieux défrichés ou *Essartés*, du latin *Exarare* et du bas-latin *Essartum*. On trouve encore là quelquefois, pour les fumiers, les *Etoubles*, mot dérivé de *Stipula*, qui désigne le chaume resté debout, et qui existait en vieux français :

Comme pourcelets en estoubles.
GUIART.

Et sur les fumiers on jette les *Gâpas*, c'est-à-dire les vannures, en bas-latin *Waspalium*, et il y a dans l'Avranchin la Foire des *Etoubles* et la Marée des *Gâpas*. Les vannures de Sarrasin s'appellent *Pous*, c'est-à-dire Poussière de sarrasin. Le nom bien connu de la paille est l'*Etrain*, du vieux français *Estrain*, et du latin *Stramen* :

D'estrain et de chenevotte.
Vaux-de-Vire. — Edit. Du Bois.

Réunie en faisceaux pour faire une torche, elle s'appelle *Couline*, et enduite de graisse elle se nomme *Faille* à Guernesey, mot qui se rattache au français Falot. Un vieux chant du Bessin a conservé le souvenir de l'ancien usage de brûler avec des coulines les plantes parasites des pommiers :

Couline vaut lolo,

Pipe au pommey,
Guerbe au boisscy.

Les provisions de légumineuses portent le nom de *Lemage*, contraction de Légumage; ce mot se trouve dans le vieux normand : « Blé, avenne, orge, et grain de cette manière ou leumage. » *Cout. de la Vic. de l'Eau de Rouen.* Le Trèfle (*Trifolium pratense*) semble porter dans son nom de *Pagnolée* une origine espagnole, d'autant plus probable que le *T. incarnatum* ajoute à son nom de *Farouche* celui de *Trèfle d'Espagne*. A Vire, la Carotte s'appelle *Pascarade*, espèce de fusion des mots Panais et Carotte. Le Poireau s'appelle *Porée* et *Poirette*, et sur ces mots les proverbes ne manquent pas, les proverbes, une des richesses de la sage et prudente Normandie :

Bonne ou mauvaise poirette
Faut que Mars la trouve faite.
Porée mal plantée
Vient comme une éragée.

On cultive aussi beaucoup le Pois *Prodomme*, le Pois du prudent jardinier. Parmi les Plantes oléagineuses, on sème, à Valognes, une crucifère, la *Rabette*, littéralement Ravette ou Petite Rave, même radical que la Ravenelle. Cette plante, qui se retire devant le Colza, est souvent citée dans les documens du moyen-âge. On trouve dans un acte de 1406 : « *Boisselli ravetarum* »; dans un autre de 1427 : « 24 barils plains de rabaicte », et dans les *Coutumes de la Vicomté de l'Eau de Rouen:* « Pour baril d'huile de rabette, etc. » Le regain des champs et des prés prend, à Valognes, la forme de *Revain*, et à Bayeux celle du diminutif *Revalin*, qui, d'ailleurs, y veut dire un reste. Les haies du *Courtil* ou du *Plant* sont ordinairement formées, en tout ou en parties, du Sureau, en patois bas-normand *Seu*, *Seuc*, et en patois haut-normand *Sûr*. C'était la forme romane :

Digitized by Google

La Rose lesse por l'ortie
Et l'esglantier por le seu.

La principale poésie du langage normand consiste dans les allusions à la vie agricole et aux diverses phases de l'année. On y retrouve deux manières de compter le temps qui rappellent la simplicité religieuse des temps passés : celle qui se tire des Fêtes et celle qui se tire des Saisons et de leurs produits. Par exemple, la *Fruitaison* rappelle l'Automne, et cela depuis longtemps, car on lit en vers dans le *Roman de Rou :*

Il ne m'escapera mie devant le fruit meur.

Et à cette occasion, M. Pluquet, le commentateur de ce poème, remarque qu'on dit encore dans nos campagnes : « Aux fèves nouvelles; c'était le temps de l'épine fleurie; c'était au sarrasin nouveau. » Nous touchons même ici à une riche veine du patois de notre province, où abondent les expressions rurales, frappées avec beaucoup de relief et d'unité, telles sont : *Fanaison, Battaison, Roisons, Fruitaison, Fauchaison, Pilaison, Labouraison,* etc.

Les plantes jouent encore un rôle important dans les proverbes, dictons, comparaisons populaires, autrement dans la philosophie et la poésie des classes simples et ignorantes. Quelques exemples donneront une idée de cette intervention des fleurs dans la sagesse populaire.

Nul Avri
Sans épi.

C'est *averon et peis percé,* c'est-à-dire l'un ne vaut pas mieux que l'autre. — On dit d'un mauvais ménage : C'est la *Canivière au Diable :* le mâle et la femelle n'en valent rien.

A la Saint-Sacrement
L'épi est au fourment

Voici une ancienne comparaison tirée du *Roman de Rou :*

« Unc ne dotai chastel plus k'un mulon de foin. »

Digitized by Google

Du reste, la Cryptogamie compte encore d'autres expressions populaires que celles que nous avons citées. On peut ajouter la *Fougère à l'Aigle* (*Pteris aquilina*), la *Langue de Bœuf* et la *Langue de Cerf* (*Scolopendrium officinarum*), la Capillaire (*Asplenium trichomanes*), la *Langue de Serpent* (*Ophioglossum vulgatum*), les *Queues de Cheval* (*Equiseta*), le Soufre végétal (*Lycopodium clavatum*), la *Fougère mâle* (*Polystichum Filix-mas*), la *Colle* ou *Gomme* (*Tremella*). Aux noms populaires des Primevères, il faut ajouter deux noms qui se disent au Teilleul, *Fleur de Fieuvre*, fleur des fièvres printanières, et *Patte de Vere* (*Veris ?*) A Guernesey la Petite Centaurée s'appelle la *Déblêmie*, parcequ'elle est employée contre les pâles couleurs. Rectifions l'étymologie de *Morgeline*, plante aimée des poules, *Morsus gelinæ*. La variété de Viorne Aubier, cultivée dans les jardins sous le nom de Boule de Neige et de Snow-ball, porte le nom populaire de *Caillebotte*, *Cannebotte*, dont la première partie représente son bois à moëlle ; ce mot, sous la forme de *Canibotte*, désigne, à Valognes, les tiges fistuleuses en général, et plus particulièrement celles des Ombellifères, dont les enfans font des sarbacanes. M. de Brebisson signale encore, dans la seconde édition de sa Flore, le nom vulgaire d'*Api*, pour l'*Apium graveolens*, celui de *Pain de Couleuvre* pour l'*Orchis mascula*, celui de *Glai*, abréviation de Glayeul, pour l'*Iris pseudo-acorus*, celui de *Pas de Chat*, *Armelin* pour le *Statice Armeria*. Dans l'Avranchin, le *Silene cretica* porte le nom de *Faux-lin*, parcequ'il vient dans les champs de lin.

Enfin, il y a un certain nombre de noms populaires dont nous ne pouvons affirmer la nationalité, mais qui, étant assez répandus, ont bien la chance d'être employés dans quelque partie de la province. L'Ancolie porte le nom d'*Aiglantine*, parceque ses fleurs présentent l'apparence des serres ou du bec de l'aigle, et, dans cette idée, *Aqui-*

Digitized by Google

legia serait une forme d'*Aquilina*. Le *Meconopsis cambrica* est la traduction du terme ordinaire *Welsh poppy*. Le *Brassica rapa*, ou Gros navet, se dit *Rabiole* et *Rabioule*. Le cachet populaire n'est pas très-fortement marqué dans le *Cresson élégant*, qui désigne la Cardamine des prés; quant au *Sysimbrium sophia*, son nom spécifique rappelle le vieux terme de *Sagesse des Chirurgiens*. Le *Dianthus armeria* est le *Deptford pink*, et l'Agrostème des moissons, le *Rose-Campion*. *Herbe du Bœuf* est un des synonymes de l'*Oxalis acetosella*, et *Gland de terre*, de la Gesse tubéreuse. *Bitter vetch* désigne l'*Orobus tuberosus*. *True service* et *Wild service* s'appliquent au Sorbier domestique et à l'Alisier. *Barbe de Chèvre* représente et peint la *Spiræa filipendula*, à la racine filamenteuse. *Fausse-Angélique* désigne l'*Ægopodium podagraria*; *Persil d'Ane*, le Cerfeuil sauvage; *Coudre-Moinsinne*, la Viorne lantane; *Sureau d'Eau*, la Viorne aubier; *Bois Punais*, le Cornouiller sanguin; *Reine des Bois*, l'Aspérule odorante, dont la vieille médecine caractérisait le parfum par le mot « Ambrosiaque ». *Elecampane*, en anglais, traduit l'*Enula campana (Inula Helenium)* de la pharmacie. *Chardon Notre-Dame* est le synonyme, et très-probablement le frère aîné de *Chardon-Marie*. La Linaire a pour corrélatif populaire de *Toad flax*, le terme de *Lin sauvage*, et le Rhinanthe Cocrète, *Herbe à sonnettes*, corrélatif de *Yellow rattle*. *Épi fleuri* a sans doute inspiré le français Epiaire *(Stachys)*. Le corrélatif de *Louse strife* est *Herbe aux Poux*. Le Plantain lancéolé est fidèlement peint dans sa feuille par *Plantain à cinq côtes*. *Tenue* est synonyme de *Traînasse*. Auprès du nom légendaire de Sang de Dragon se place *Oseille rouge*, comme la prose auprès de la poésie. *Vergne*, pour Aulne, est très-répandu. *Plane*, contraction de Platane, se dit quelquefois de ce dernier, mais plus souvent pour le *Acer Platanoïdes*.

Digitized by Google

L'*Ordeum hibernum* s'appelle *Escourgeon* ou *Orge carrée*, le *Distichum*, *Soucrion*.

Quelques détails d'Archéologie botanique populaire se placeraient naturellement après cette esquisse; mais, outre que nous l'avons entremêlée de quelques notions appartenant à la botanique ancienne, nous croyons qu'une étude spéciale sur ce sujet nous mènerait trop loin, et nous espérons lui donner plus de développement ailleurs. Nous compléterons seulement les notions d'Archéologie botanique semées dans ce qui précède, en prenant pour guide un livre de grande érudition, que nous avons appelé ailleurs le Glossaire, le Chartrier, et le Code de la Normandie du moyen-âge, les *Etudes* de M. L. Delisle *sur l'Agriculture* dans cette province.

Pour les espèces cultivées, on trouve, dans les anciens textes, mention du Méteil, appelé *Mistilio*, *Metillon*, comme on dit toujours dans l'Avranchin, le *Gros blé*, qu'une charte saxonise en *Mancor*, *Mancorn* (main corn), qui en est l'exacte traduction, le *Terceil*, mélange de trois céréales, la *Paumelle*, orge : « Deux cents ruches de Paumelle, mesure ou dit Genetz », dit un Registre du Mont-Saint-Michel, l'*Aveine*, dont une espèce s'appelle *Barbée*, le *Froment-Sarrasin*, terme d'une charte du Chapitre d'Avranches, en 1460, la première mention de cette plante, ce qui place son introduction bien avant la date donnée par Eutrapel. On employait une huile dite *Camomine*. La Vesce s'appelait *Vecha*, *Vecia*, *Vechia*, *Veche*; la Gaude se disait *Walda* et *Gaudia*; la Guède était *Wesdum*, *Wesda*, aujourd'hui *Vouède*, et, en anglais, *Voad*, et son nom moderne de Pastel est fort bien expliqué dans une charte de Troarn, où *Pastellum* signifie la Guède réduite en *pâte*, en gâteau.

Pour les forêts, à notre nomenclature s'ajoutent de nouveaux noms, pris dans les *Coutumiers des Forêts*, dits

Digitized by Google

Graels et *Greals,* qui appellent *Haie, Plessis, Broce* et *Broche* des groupes d'arbres forestiers plus ou moins considérables, et qui signalent presque toutes les essences aujourd'hui connues dans les bois : l'Ajonc, avec son nom de *Jan,*

« De Hous et de Jaam sauvage, »

comme on lit dans la Vie en vers français du Bienheureux Thomas; l'Alizier, autrement *Alier,* avec son fruit les *Allies,* la Bourdaine, dite encore *Bourgain, Boldena,* le Buis : « *Ciphos de brucis* », d'où le nom de *Croix buisée,* parceque c'était avec le buis qu'on couronnait les croix des carrefours; le Coignassier, le *Quooingnier,* (acte de 1255), le Cornouiller, dont on appelait les fruits des *Cormes;* l'Eglantier, appelé *Bedegar,* « *Bedegar dicitur gallicè Aiglentier,* » nom réservé aujourd'hui plus spécialement à la galle du rosier, produite par la morsure du *Cynips;* le *Boutonnier,* comme le croit M. Delisle, désigne sans doute l'Eglantier : « Coquesne, Pingne, Espine, Boutonnier; » l'Erable, *Arable :* « Acer arbor gallicè arable, » dit le Commentateur de J. de Garlande; le Fusain, *Fuisain,* le bois à fuseaux, le Genevrier, le *Genèvre,* le Pin, souvent *Pigne,* comme en vieil anglais, et *Puygne;* le Tilleul, *Teil :* « La charretée de gros Teil »; le Troëne, *Troygne,* le Viorne, *Aubier (Albus)* et non pas *Obier;* le Sureau, *Bois à moelle.* Parmi les espèces qu'il n'a pu déterminer, M. Delisle cite le *Bois puant* et le *Pourfust :* ces deux mots, le premier surtout, semblent s'appliquer au Sureau, ou plutôt au Cornouiller sanguin, qui s'appelle encore *Bois Punais.*

On connaît le *Capitulaire de Villis,* dans lequel Charlemagne a consigné tous les objets que ses intendans devaient avoir dans ses métairies. La partie horticole n'est pas la moins intéressante : outre les légumes on y re-

Digitized by Google

marque des plantes d'agrément et des plantes médicinales, dont les noms ont presque tous persisté jusqu'à nous. On y trouve le Flageolet, *Faseolus,* le Cumin ou Comin, souvent cité dans les redevances consignées dans les chartes normandes, une plante qu'Horace appelle *Exsangue cuminum,* le cumin qui fait pâlir, et la Guimauve sous un nom qui livre son étymologie « *bis malvas, id est alteas...* » Cette partie se termine par ces mots : « *Et ille hortulanus habeat sub domum suam Jovis barbam.* » Le jardin de Maître Jean, dans le Dict. de J. de Garlande, admet « *Urtica, carduus... mercurialis, agrimonia cum solatro;* c'est-à-dire des plantes considérées aujourd'hui comme sauvages ou ordures de jardin. La Lavande jouait un grand rôle au moyen-âge : M. Delarue nous apprend qu'à Caen des maisons étaient fieffées pour des glanes de lavande ; et, selon M. Delisle, un coin du jardin de l'Archevêque de Rouen à Gaillon était, au xv[e] siècle, consacré à cette plante, sous le nom de *Lavandier :* « A Guillaume et à Jehannet Adelline pour avoir ouvré... c'est assavoir à cherfouir en tour le Lavandier. » Malgré le grand usage que nos pères faisaient des roses et des « chapels de roses vermeilles » comme redevances, il ne faut pas, comme on l'a fait, prendre pour des plants de rosiers ces *Rosières* et *Roseraies,* fréquentes dans les chartes, et qui étaient des marécages couverts de roseaux, ou de *Ros,* comme on dit encore aujourd'hui : « Peuvent prendre et syer couverture de ros, de jalles, et de pitrie, » dit un document de 1347, offrant dans *Pitrie* un mot qui, sous la forme de *Pitre,* est appliqué par les marins, encore aujourd'hui, à une écorce fibreuse dont on fait des hamacs. Il pourrait bien aussi désigner le Millegreu, qui peut s'interpréter encore par « Grain des *mielles,* » c'est-à-dire des grèves sèches, comme nous aimerions mieux interpréter le *Buckmast* de la page 31, par le Gland du

Chevreuil, qui est friand de la faîne, et dériver ce mot de *Mast, Mæst,* gland, dans presque toutes les langues du Nord.

Si on cherche encore aujourd'hui, comme nous l'avons montré, des chimères végétales, à plus forte raison poursuivait-on, au moyen-âge, des merveilles de même sorte, et voulait-on, pour des idées préconçues, faire violence à la nature. Aussi les jardiniers de cette époque aimaient à greffer sur un chêne dix ou douze espèces différentes. Le *Ménagier de Paris* trace les règles pour enter la vigne sur le cerisier, pour greffer le cerisier et le prunier sur la vigne, pour obtenir des raisins sans pépin. Voici une de ses formules : « Talliez la vigne, puis la fendez à quatre doiz pres du bout et ostez la mouelle d'une part et d'autre et là faictes la place de l'amande d'un noyau de cerise et là mettez et encloez dedans cette fente et liez de fil le cep. »

Pour compléter cet Essai de Flore normande, il faudrait peut-être ajouter la nomenclature des noms de lieux tirés des végétaux, de ces mots qui jettent d'un seul trait la description et le paysage dans la topographie, et offrent à l'esprit l'image et l'horizon même de localités inconnues. Mais, de ces noms, les uns qui plongent leurs racines dans des époques lointaines et des langues abolies, sont du ressort de l'érudition, les autres se révèlent d'eux-mêmes ou ont été déjà signalés à leur place dans cette Esquisse de la langue populaire appliquée aux végétaux. Ensuite, nous espérons donner ailleurs ces origines et ces élémens. Nous savons, du reste, aussi bien que personne, que cette terminologie, de même que le Glossaire entier de la Normandie, peut s'étendre indéfiniment, ou avec les mille variantes locales, ou par l'introduction de termes qui nous ont été inconnus. C'est le caractère de toute étude, que la limite exacte n'en puisse jamais être posée; mais c'est surtout le

Digitized by Google

caractère des Glossaires populaires. Nous ne voulons pas finir sans remercier M. Laisné de son concours dans un travail auquel il prêtait ses connaissances en botanique et en langage populaire, et sans rendre un hommage de profonde reconnaissance à un livre qui a rendu de si grands services pour répandre la botanique en Normandie, auquel l'auteur de cet Essai doit, en même temps qu'à M. de Gerville, ce qu'il peut posséder de cette science, et qui n'a pas dédaigné d'admettre, en plusieurs endroits, la synonymie populaire, j'ai nommé la *Flore de Normandie*, de M. de Brebisson.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR L'HOSPICE D'AVRANCHES

Par M. Ch. de Beaurepaire.

« Nous avons, dit le savant auteur de l'*Esquisse de* » *Rome chrétienne*, des histoires générales de la Littérature, de la Philosophie, de l'Astronomie, des Mathématiques, de l'Industrie, et du Commerce, l'histoire » générale de la Charité est encore à faire. Serait-ce que » les Écrivains, qui ne travaillent que pour la gloire, n'ont » pas dans le cœur ce qu'il faudrait y avoir pour traiter » un pareil sujet, et que ceux qui en seraient dignes sont » plus pressés d'agir que d'écrire, plus désireux de continuer l'histoire de la Charité que de la retracer [1] ? » Espérons, avec Mgr Gerbet, qu'il appartient à notre époque de combler cette lacune. Quelques raisons qu'on propose pour l'expliquer, elle n'en est pas moins infiniment regret-

[1] *Esquisse de Rome chrétienne*. T. II, p. 514.

Digitized by Google

table, s'il est vrai que les bienfaits ont droit à un éternel souvenir, si les œuvres de la Charité doivent être considérées comme la gloire la plus sereine, la plus réelle d'une société. Malheureusement, non-seulement cette histoire générale de la Charité manque à notre littérature; mais on citerait à peine quelques bonnes monographies d'hospices, et, jusqu'à ce jour, les archives hospitalières semblent avoir été peu explorées. Et pourtant c'est de cette exploration comme de ces travaux particuliers que doivent sortir les élémens de ce tableau d'ensemble que nous attendons. En écrivant cette Notice d'après les titres de l'hospice d'Avranches, que j'ai soigneusement dépouillés, et en partie classés, j'ai voulu contribuer pour ma faible part à ce travail éminemment utile. Puisse-t-elle, en jetant un peu de lumière sur le passé de notre hospice, le plus respectable monument de notre ville avec nos églises, ajouter quelque chose à l'intérêt qu'il doit inspirer [1] !

[1] On trouve des renseignemens sur l'hospice d'Avranches dans les *Annales religieuses de l'Avranchin*, de M. l'abbé Desroches, p. 63, 64; dans l'*Avranchin monumental*, de M. Le Héricher. T. I, p. 51, 52, 53. Mais le travail le plus considérable que nous ayons à signaler sur cet Etablissement est une Notice de M. Boudent-Godelinière, imprimée dans le 1er volume des *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*, reproduite dans l'*Essai historique et statistique sur l'Avranchin*, du même auteur. Les élémens de cette Notice, n'ont pas été puisés aux sources; ils semblent avoir été à peu près exclusivement empruntés au Mémoire fort incomplet d'un chapelain de l'hospice, Jacques Troussel. Ce Mémoire, conservé aux Archives de l'hospice, porte pour titre : « *Institution*, *Antiquité, et Establissement de l'Hôtel-Dieu de la ville d'Avranches.* »

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE.

De l'Hôtel-Dieu ou Maison-Dieu d'Avranches.

Il est incontestable que l'hospitalité, dans le sens large du mot, ne fut jamais plus florissante que dans la primitive Église. C'était alors mieux qu'une institution; c'était une vertu partout régnante, partout pratiquée. L'hôpital n'avait point de raison d'être dans ces temps où la porte de chaque Chrétien s'ouvrait au frère étranger, où les abondantes aumônes des fidèles, rassemblées sans peine dans les mains des diacres, allaient chercher à domicile la maladie et la pauvreté. Comme on devait s'y attendre, la charité des fidèles, après l'établissement légal du Christianisme, ne sut pas se maintenir longtemps à un degré si sublime. De là, une tendance de plus en plus marquée à remplacer l'ancien système des diaconies par des hospices, à suppléer par des établissemens permanens à ces défaillances de la bienfaisance individuelle, que déplorait saint Jean-Chrysostôme, en songeant à la ferveur des premiers âges. La fondation des hospices ne suppose donc point un

Digitized by Google

progrès [1]; mais ce n'en fut pas moins une mesure de prévoyance, sage, nécessaire, et qui assure à l'Église un nouveau titre à la reconnaissance des peuples. L'histoire des institutions hospitalières est voilée d'épaisses ténèbres; il serait au-dessus de nos forces comme en-dehors de notre sujet d'essayer de les pénétrer. Qu'il nous suffise de constater que, dès le IXe siècle, on avait vu s'élever, dans la plupart des diocèses, de pieux asiles, accessoires naturels et touchans de l'Évêché et de la Cathédrale, dont ils annonçaient l'heureuse et salutaire influence. Chrodegand, Évêque de Metz, ne fit vraisemblablement que rappeler une tradition déjà ancienne, en déclarant dans ses Statuts qu'il fallait que les Prélats, à l'exemple de leurs prédécesseurs, disposassent un asile où l'indigent fût reçu, et affectassent sur leurs revenus des fonds suffisans pour pourvoir à ses besoins. Il invitait les chanoines à l'accomplissement de ce devoir sacré de l'assistance. et voulait qu'un frère de bonne renommée fût spécialement chargé du soin de recueillir les étrangers, les pauvres, et s'en occupât avec autant de sollicitude que s'il se fût agi de Jésus-Christ en personne. Il allait plus loin; pour imprimer profondément dans le cœur de tous les Clercs les mêmes sentimens de charité, il leur recommandait d'aller dans les hospices laver les pieds des pauvres, au moins pendant le carême, conformément à la parole et à l'exemple du Divin Maître, et demandait qu'on établît dans ce but des hôpitaux où les frères pussent, sans trop de déplacement, s'acquitter de ce ministère [2]. Ce témoignage, que nous choisissons entre tant d'autres, et auquel nous devons

[1] Voir M. l'abbé Tollemer. *De quelques Œuvres de Miséricorde dans les premiers siècles du Christianisme,* p. 777. — L'abbé de Récalde. *Abrégé historique des Hôpitaux,* p. 6.

[2] Dom Luc d'Achery. *Spicilegium*. 2e édition. T. I., p. 574.

Digitized by Google

nous restreindre, dans la crainte de donner trop de développement au préambule d'une courte Notice, suffit pour faire présumer que partout où il y avait un Évêché, à Avranches comme ailleurs, là avait été fondé, dès une antiquité reculée, un établissement en faveur des malheureux. Nous devons pourtant l'avouer, il ne nous est parvenu aucun renseignement sur cet établissement primitif que nous supposons avoir existé à Avranches, et il nous faut descendre jusqu'au XIII[e] siècle pour trouver l'indication positive d'un hôpital dans cette ville. Une mention aussi tardive ne doit pas nous étonner. Il est certain qu'il y eut au moyen-âge une époque où l'hospitalité fut généralement négligée. « Dans les temps malheureux qui sui» virent la chute de la maison de Charlemagne, dit Ber» gier, les pauvres furent à peu près complètement aban» donnés. Comment auroient-ils été secourus par les Clercs, » qui avoient eux-mêmes tant de peine à subsister... Ce » n'est pas qu'il ne restât de grands patrimoines aux » églises; mais ils étoient la proie des princes et des sei» gneurs, qui avoient toujours les armes à la main. Sou» vent ces petits tyrans s'emparoient des Évêchés par la » force, ou ils y établissoient de main-armée un de leurs » enfans en bas-âge. Il a donc fallu des temps plus heu» reux pour fonder de nouveaux hôpitaux, et pour relever » les anciens[1]. » Si la société, au milieu de ces troubles, oublia le précepte de la Charité, elle y fut cruellement rappelée par les effroyables progrès que fit la lèpre par toute l'Europe à l'époque des Croisades[2]. Ce que l'on fit au XII[e] siècle pour les lépreux suffit amplement aux besoins de

[1] *Dictionnaire de Théologie*, au mot *Hôpitaux*.

[2] Louis VIII, par son testament du mois de juin 1225, léguait 20,000 liv. à distribuer entre deux cents Maisons-Dieu, et 10,000 liv. à distribuer entre deux mille Maisons de lépreux. *Ordonn. des Rois de France*. T. XI. p. 324.

l'avenir. Mais, une fois réveillée par une aussi grande infortune, la Charité ne se ralentit pas; après avoir couvert la France de léproseries, elle porta d'un autre côté son attention et son zèle. Dès la fin du XIIe siècle, mais plus encore au siècle de saint Louis, on s'occupa avec une admirable activité du sort du pauvre. C'est alors que se multiplient ces hospices désignés sous le nom de Maisons-Dieu ou Hôtels-Dieu, désignation touchante qui nous annonce le principe de foi qui leur donna naissance, et le respect dont ils furent entourés. Quelques exemples mettront hors de contestation l'existence de ce mouvement général en faveur des classes malheureuses, mouvement qu'on n'a peut-être pas assez remarqué. En 1198, Innocent III fonde à Rome ce fameux hôpital du St-Esprit, destiné aux pauvres, aux malades, aux enfans abandonnés. En 1204, il en confie le gouvernement à un Français, Guy de Montpellier, fondateur de l'ordre du St-Esprit. Cette même année, Eudes III, duc de Bourgogne, fonde à Dijon un hôpital du St-Esprit sur le modèle de celui de Rome. Les hôpitaux de Langres, de Sens, de Soissons, sont du XIIIe siècle. Les Statuts des hôpitaux de Paris, Amiens, Beauvais portent les dates de 1223, 1233, 1246 [1]. Mais, sans sortir de notre province, remarquons qu'il n'est point question des hôpitaux de Rouen et de Séez, avant la fin du XIIe siècle [2], que l'hôpital de Lisieux, fondé vers la même époque, ne reçut son organisation définitive qu'au commencement du siècle suivant [3]; que celui de Bayeux fut fondé par Robert des Ablêges dont l'épiscopat s'étend

[1] Le Père Helyot. *Histoire des Ordres religieux*. T. II, p. 199 et 300. T. III, p. 186. — *Spicilegium*. T. I, p. 713, 715. — *Gallia christiana*. T. XII, p. 59.

[2] Farin. *Histoire de Rouen*. Chapitre du Prieuré de la Madelaine ou Hôtel-Dieu. — *Gallia christiana*. T. XI, p. 588.

[3] M. Dubois. *Histoire de Lisieux*. T. II, p. 192.

Digitized by Google

de 1206 à 1231 [1]; que ce fut en 1209 que fut créé celui de Coutances, dont l'Évêque Hugues de Morville traça lui-même les règles avec un soin tout particulier [2]. Ce fut vraisemblablement aussi au XIIIe siècle que fut fondé, ou, si l'on veut, renouvelé, cet hôpital d'Avranches, qui subsiste encore aujourd'hui : il est certainement antérieur à 1240; mais de peu d'années probablement. Il ne nous semblerait pas vraisemblable que, dans l'acte de 1268, par lequel les Frères fieffèrent à un particulier leur maison de la place St-Gervais, ils eussent mentionné que c'était là que leur communauté avait pris naissance, s'il ne se fût agi d'une fondation dont le souvenir était encore récent parmi les habitans de la ville. Quoi qu'il en soit de cette opinion, toujours est-il que cet hôpital était peu considérable; il consistait uniquement en un corps de logis et en un jardin. Avant 1240 [3], il fut transféré de la place St-Gervais à l'endroit où nous le voyons encore maintenant, à une faible distance de la ville, sur le ruisseau qui forme la limite de la paroisse de Ponts. Cette translation donna lieu à un accord entre les Frères et le Curé de cette paroisse N. (Nicolas) de la Colombe, scholastique d'Avranches. Les Frères s'engagèrent à lui payer, à lui et à ses successeurs, pour le préjudice que leur installation pouvait porter à ses droits, une rente de 40 sous, 20 sous à Pâques, et 20 sous à la St-Michel [4].

[1] Béziers. *Histoire de Bayeux*. P. 156.

[2] *Gallia christiana*. T. XI, p. 878. — *Instrumenta*. P. 253, 258. — M. l'abbé Lecanu. *Histoire des Evêques de Coutances*. P. 170. — L'Hôtel-Dieu de Saint-Malo fut fondé en 1252. Voir Dom Morice, *Histoire de Bretagne*. Preuves. T. I, p. 951.

[3] Le *Gallia christiana* dit en 1231; Robert Cenau, en 1227 (*Hierarchia Neustriæ*. Ms.), toujours sous l'Evêque Guillaume d'Osteillé.

[4] Voy. Pièces justificatives. N° I. — Le Chapelain Troussel, dans son Mémoire précité, émet l'opinion que l'hôpital d'Avranches, fut pendant un temps, dans la paroisse du Val-Saint-Père, proche le

Digitized by Google

Dès l'année où cet accord fut conclu, les édifices étaient achevés ou du moins fort avancés, puisqu'il est question dans cet acte des grands travaux, et des lourdes dépenses que la construction de la Maison-Dieu avait occasionés.

Tant qu'il avait été placé auprès de l'église St-Gervais, l'hôpital n'avait point eu de chapelle. Mais, à Ponts, où il se trouvait assez éloigné de l'église paroissiale, il lui en avait fallu une. L'Évêque, en autorisant l'érection de cette chapelle, avait décidé qu'un prêtre y serait attaché, que les personnes qui décéderaient à la Maison-Dieu pourraient être enterrées dans un cimetière particulier; mais que, dans le cas où un paroissien de Ponts viendrait à y mourir après avoir disposé de quelque chose par testament, les droits du Curé seraient maintenus. Le Curé pouvait faire porter le corps à l'église paroissiale, et recueillir les effets que le défunt laisserait. Il ne devait y avoir dans la chapelle qu'une cloche, uniquement destinée à appeler les Frères à l'office. Il était interdit d'y placer des fonts baptismaux. C'était à l'église que les enfans devaient être portés pour recevoir le baptême, à moins qu'on ne vît dans ce transport un péril pour leur vie. C'était à l'église aussi que les femmes devaient aller faire leurs relevailles. Enfin, le prêtre chargé du service de la Maison-Dieu ne devait faire de pain bénit et d'eau bénite que pour les Frères et les pauvres. De cette façon, les

Gué-de-l'Epine, où il y avait une terre appartenant à l'Évêque, et désignée sous le nom de *Ferme de l'Hôpital*. L'existence d'une Maison religieuse en cet endroit est incontestable; mais l'opinion de Trousset n'en est pas moins dénuée non-seulement de preuves, mais de vraisemblance. Il faut voir dans l'hôpital du Val-St-Père, un hospice distinct, établi spécialement en vue des voyageurs. Sa position au bord d'un gué qui ne manque pas de dangers, — sur la route d'un des pèlerinages les plus célèbres de la Chrétienté, ne permet aucun doute à cet égard.

droits du curé, N. de la Colombe, étaient garantis aussi soigneusement qu'il pouvait le désirer.

Il serait intéressant de savoir quel était le règlement de cette maison. A défaut de texte, qui nous le fasse connaître d'une manière précise, essayons de nous en faire une idée, en consultant le petit nombre de chartes qui nous ont été conservées, et en observant ce qui se passait dans des établissemens de même nature placés dans des conditions analogues.

Et d'abord, nous ne faisons aucun doute qu'un des objets qu'on se proposa, en reportant l'hôpital d'Avranches sur la paroisse de Ponts, n'ait été d'assurer un abri aux pauvres voyageurs. Il se trouvait, en effet, comme la plupart des hôpitaux, sur le bord de la route la plus fréquentée, la route qui conduit d'Avranches à Villedieu, et de là au centre de la Normandie. C'est ainsi, pour en citer un seul exemple entre tant d'autres, qu'en l'année 1143, l'abbesse d'Aschaw établit un hospice pour les voyageurs aux portes de Strasbourg, en-dehors de la ville, auprès de la chaussée romaine, « *foris villam, juxta stratam romanam, ad susceptionem et refectionem peregrinantium*[1]. » Chaque époque a ses œuvres de bienfaisance particulières. Dans l'antiquité et au moyen-âge, les hôtelleries étaient rares, les routes peu sûres et peu habitées. D'ailleurs, dès que tombait la nuit, la ville, le château fermaient leurs portes, sans égard pour le voyageur attardé. De nos jours, avec cette sécurité de tous les instans, fruit de notre civilisation, et que nous garantit une admirable police, nous avons peine à comprendre toute l'importance de l'hospitalité, de cette vertu des anciens âges, que l'Évangile et les Saints-Pères ont tant recommandée[2]. A la fin du XVIe

[1] *Gallia christiana*. T. V. Instr. p. 482.

[2] Un grand nombre d'hôpitaux furent établis principalement en vue des passans. Voyez Thomassin. *Ancienne Discipline de l'Eglise*.

Digitized by Google

siècle, comme nous aurons occasion de le voir dans un règlement de 1586, on ne l'avait point perdue de vue à l'hôpital d'Avranches; et, même au siècle dernier, on en conservait encore des vestiges. En 1728, dans un état adressé à M. d'Aube, intendant de Caen, les administrateurs faisaient observer « que cette maison était sujette à » recevoir les pauvres passans, auxquels, est-il dit, on » donne le droit d'hospitalité, qui est de souper et de cou- » cher, et le lendemain à déjeûner, et quelque chose » qu'on leur donne pour dîner en chemin [1]. » Indépendamment du gîte et des secours qu'il offrait aux passans, notre hôpital servait d'asile aux malades et aux pauvres femmes en couches. Les termes de l'accord de 1240, où l'on prévoit les cas de décès et de relevailles, l'indiquent suffisamment. Ainsi en était-il dans la plupart des hôpitaux fondés par les Évêques ou les chapitres dans les cités épiscopales [2]. — Ces hôpitaux forment une classe à part; ils pourraient être appelés les *hôpitaux généraux* de l'ancien temps. « Ils embrassaient à la fois, pour me servir des expressions de M. de Gérando, tous les genres de service qui peuvent être utiles au malheur; ils consolaient en soulageant. Loin d'exiger des conditions d'admission, ils recueillaient les étrangers comme les indigènes, et s'ils avaient une préférence, c'était pour ceux qui manquaient d'un refuge [3]. » Est-il besoin de dire qu'à cette époque de foi le pauvre était accueilli avec respect, et qu'on honorait en lui les humiliations de Jésus-Christ même. Le passage suivant donnera une idée de l'esprit qui animait

T. III, p. 1388 et suiv. — Dom Vaissete. *Histoire générale de Languedoc*. T. II, p. 505, 506.— *Monasticon Anglicanum*. T. VI, part. II, p. 562, 662, 678, 680, 689, 691.

[1] Archives de l'hospice.

[2] Ainsi en était-il notamment à l'hôpital de Saint-Malo. Voy. Dom Morice. *Histoire de Bretagne*. Preuves. T. I. p. 951.

[3] M. de Gérando. *De la Bienfaisance publique*. T. IV. p. 182.

Digitized by Google

alors l'administration d'un hospice. Il est emprunté aux Statuts de l'hôpital d'Amiens, qui paraissent avoir servi de type à ceux de l'hôpital de Beauvais, et furent sans doute adoptés ou imités dans un grand nombre de maisons hospitalières.

« Avant de recevoir un malade, qu'il confesse ses péchés; et, si cela est nécessaire, qu'on lui donne la Communion. Ensuite, on le conduira au lit, et là, comme s'il était le seigneur de la maison, chaque jour avant le repas des Frères on lui apportera à manger, et on s'empressera de lui fournir tout ce qu'il désirera, pourvu qu'on puisse se le procurer, et que cela ne lui soit pas nuisible. On en agira ainsi, jusqu'à ce qu'il soit rendu à la santé; et, de peur qu'une fois rétabli, il ne fasse une rechute, on le gardera encore sept jours dans la maison, s'il le désire[1]. »

L'Évêque était partout considéré comme le surveillant naturel de tous les établissemens de charité. Cette prérogative lui fut généralement reconnue à toutes les époques, et même après cette révolution qui eut pour effet de soustraire les hôpitaux à une administration purement ecclésiastique. Il y avait, d'ailleurs, une raison particulière pour qu'il en fût ainsi à Avranches. Notre Maison-Dieu ne devait pas son origine à la ville, ni à quelque pieux laïque; mais, selon toute vraisemblance, à l'initiative et à la libéralité de l'Évêque. Ce qui autorise à le supposer, c'est que, jusque dans les derniers temps, les prairies voisines de l'hospice ont appartenu à l'Évêché. C'est aussi l'inscription suivante qu'on lisait sur les murs de la chapelle, et qui atteste la part importante prise par l'Évêque Guillaume (probablement Guillaume d'Otteillé), à cette fondation :

« *Huic domui primum Guillelmus præbuit ortum,*
Quem Dominus faciat cœli conscendere portum. »

[1] C. F. *Spicilegium*. T. I, p. 713. *Joannis Gersonii opera omnia*. Ed. de L. *Elies*. Du Pin. T. I, p. 449. Dans le traité de *Confessione*.

Digitized by Google

« C'est à Guillaume que cette maison doit son origine. Fasse le Seigneur qu'il atteigne le port du Ciel [1]. »

Toujours est-il qu'à l'Évêque appartenait la nomination du maître de la Maison-Dieu, et le droit de se faire rendre compte des recettes et dépenses à certaines époques de l'année. L'Évêque était l'administrateur; cette qualité ne passait à un des Frères qu'en vertu d'une délégation particulière, et en cas d'absence du Prélat. Nous en citerons pour preuve un acte par lequel l'Évêque Robert de la Porte établit Jean Lambert, prêtre, son procureur et attourné général, et son mandataire spécial, quant aux affaires de la Maison-Dieu, et lui attribue en son absence la qualité de gouverneur et d'administrateur, qualité que celui-ci, à son tour peu de temps après, délégua aux autres Frères de l'hôpital. Jusque dans les derniers temps l'Évêque conserva la haute-main dans l'administration de l'hospice, et personne ne lui contesta jamais le titre de collateur ordinaire et de fondateur de cette maison [2].

Il y avait à la tête de l'Hôtel-Dieu un maître désigné par l'un ou l'autre, et souvent par plusieurs à la fois des termes suivans, procureur, administrateur, maître-gardien, et sous ses ordres des Frères, dont quelques-uns seulement étaient prêtres. Enfin, il y eut, sinon dès le commencement, au moins dès la fin du XIIIe siècle, des Sœurs probablement en plus grand nombre, spécialement chargées

[1] *Gallia Christiana*. T. XI, p. 485.

[2] En Angleterre surtout beaucoup d'hôpitaux avaient des règles particulières, et dépendaient directement des Evêques des lieux où ils étaient situés. Voy. le Père Helyot. *Histoire des Ordres religieux*. T. II, page 253. L'Hôtel-Dieu de Paris ne sortit du gouvernement de l'Evêque que pour passer sous celui des Chanoines, en vertu d'une concession de l'Evêque Guillaume (1097), et les statuts qui le régirent pendant longtemps lui furent donnés par le doyen Etienne, en 1223. *Ibidem*. T. III, p. 186. A Amiens, Beauvais, Meaux, Bayeux, Coutances, Saint-Malo, nous trouvons cette même subordination de l'hôpital à l'Evêque ou au Chapitre.

Digitized by Google

du ménage et du soin des malades. Voici sur quels textes sont fondées ces observations :

En 1262, il est fait mention de Laurent, prêtre, procureur de la Maison-Dieu d'Avranches. En 1268, la même qualité est attribuée à Pierre de la Basse, et en 1275 à Regnaud dit Justice. En 1287, Robert Reimbaut s'intitule : « Prêtre, procuroor et garde de la Meson-Dieu de Poonz souz Avrenches » et, dans le même acte, les Sœurs sont mentionnées à la suite des Frères. Même mention de Sœurs dans un acte daté du samedi après l'Epiphanie 1348. En 1349 et 1350, Pierre Roussel s'intitule : « Clerc procuroour et administratour des biens de la Maizon-Dieu. » En 1367-1375, Jean Lambert porte le même titre en vertu de la délégation que nous avons indiquée. Il est question, en 1385, de Pierre Grente, prêtre, garde, gouverneur et administrateur de la Maizon-Dieu d'Avranches. Une procuration de Jean Lambert nous apprend que, vers le milieu du XIVe siècle, en 1367, le personnel de l'hôpital se composait de trois prêtres en y joignant l'administrateur, d'un clerc et de deux autres Frères. Les Statuts d'Amiens de 1233 [1], et une décision de l'abbé de Corbie, de 1294, concernant l'hôpital de Corbie, nous donnent lieu de supposer qu'à Avranches, comme dans ces deux hôpitaux, le nombre des Sœurs était plus considérable que celui des Frères [2]. C'est une induction probable ; ce n'est pas, nous l'avouons, une preuve positive.

Rien n'indique que les Frères et les Sœurs auxquels était confié le soin de notre Maison-Dieu aient été liés par des vœux perpétuels, et soumis à une règle générale, la

[1] Les pièces qui fournissent ces renseignemens font partie des Archives de l'hospice.

[2] A l'hôpital d'Amiens, il y avait deux prêtres, un clerc, et huit sœurs. *Spicilegium*. T. I, p. 715 ; à Corbie, trois frères convers, et dix sœurs. *Gallia Christiana*. T. XI. *Instrumenta*, p. 344.

Digitized by Google

règle de saint Augustin, par exemple. Il ne faudrait pas voir dans ce fait une exception. Il en fut de même dans un bon nombre d'hôpitaux. Un canon du Concile de Rouen de l'année 1214, le prouve clairement. Les Évêques de Normandie y expriment le désir qu'on établisse pour la direction des hospices, quand les ressources le permettront, des communautés astreintes à une règle commune, se réduisant à ces trois points essentiels : renoncement à la propriété, obéissance absolue à l'Évêque, habit religieux. Il arriva souvent, il est vrai, que ces associations, vivant sous des règles particulières, furent remplacées d'assez bonne heure par des chanoines réguliers de l'un ou de l'autre sexe, ou par d'autres religieux. Toutefois, ce changement n'eut point toute l'importance que certains auteurs lui ont attribuée [1]. Notre hôpital, entre autres, ne reçut jamais, à notre connaissance, de communauté religieuse proprement dite, avant la fin du XVIII^e^ siècle. Au XV^e^ siècle, c'est une transformation d'un tout autre genre que nous avons à signaler. A partir de cette époque, nous voyons le gardien prendre le titre de prieur ; il n'est plus question de Frères ; toute communauté a cessé ; il est visible que, là comme partout, l'institution a reçu une profonde atteinte [2].

Avec ce changement dans l'administration de notre hôpital coïncide une décadence sensible dans les revenus.

[1] Le Père Helyot. *Histoire des Ordres religieux*. T. II, p. 292.

[2] Nous ne croyons pas pouvoir nous dispenser de rappeler ici les noms de prieurs que nous avons pu recueillir. Ce sont, en 1466 et 1467, maître Jean Valeran, grand doyen d'Avranches, en 1480, Olivier Davy ; en 1486, Pierre Aze ; en 1531-1542, Robert Doubley ; en 1546, Jean Lorens ; en 1548-1579, Julien Rahier ou Rachier. Après lui, Robert Auvray, curé de Saint-Sénier. Citons encore Jean Harcher ou Larcher, prieur en 1621-1622-1625 ; Jacques Bétille, en 1669 ; maître Robert Hellouis, en 1683. Ce dernier était en même temps curé de Sainte-Eugienne.

Digitized by Google

Bien que nous soyons privés de renseignemens positifs sur leur importance au XIIIe siècle, nous avons tout lieu de croire, à en juger par l'organisation que nous avons retracée, et par l'esprit religieux de l'époque, qu'ils formaient une fortune convenable, et proportionnée aux besoins des pauvres. Quelques donations et d'autres actes conservés aux archives de notre hospice peuvent d'ailleurs être cités à l'appui de cette conjecture. Mentionnons d'abord une charte dont malheureusement on n'a point reproduit la date au *Livre-Vert,* où elle est rapportée, par laquelle Guillaume, Évêque d'Avranches (probablement Guillaume d'Otteillé (1210-1236), affecta à l'entretien des pauvres de notre Maison-Dieu, 100 sous à prendre sur la moitié du patronage de Bouillon, qu'un pieux chevalier, Nicolas de Verdun, lui avait donnée en pure et perpétuelle aumône.

En 1241, Geoffroy et Martin du Mesnil-Terré donnent deux gerbes de la dîme de tous leurs fiefs situés en la paroisse de Plomb. Cette donation fut confirmée par Geoffroy Peilevilen (Poilvilain), chevalier, seigneur du Mesnil-Terré, de qui ces fiefs relevaient [1].

En 1275, un curé des Chéris, André de Maloué, donne en pure et perpétuelle aumône, pour le salut de son âme et de l'âme de ses ancêtres, son manoir de Maloué, et quelques rentes assez considérables pour l'époque [2].

[1] Pièces justificatives, N° III. Le fief du Mesnil-Terré, au commencement du XVIIe siècle, était un demi-fief de chevalier, assis en la paroisse de Plomb. Il échut, par le décès de damoiselle Hélène de Poilvilain, à son fils Richard le Comte, lieutenant-général en la vicomté d'Avranches. Voyez les Aveux de ce fief aux Archives de la S.-Inf., B. 153.

[2] Pièces justificatives, N° IV. — Cet André de Maloué, avec Guillaume de Poilvilain, donna, en 1274, aux religieux de la Luzerne, les loges et les étaux du marché d'Avranches, avec les places, les fonds de terre, et le droit de seigneurie. Voy. M. l'abbé Desroches. *Histoire du Mont-Saint-Michel*. T. I, p. 397.

Digitized by Google

Indépendamment de ces donations, les Frères firent quelques acquisitions. Ils achetèrent, en 1262, 19 sou sde rente sur une pièce de terre, comprise dans les Champs-Havart. En mars 1288 (N. S.) les Chanoines d'Avranches, du consentement de l'Évêque Raoul de Thiéville, baillèrent en fieffe et en emphytéose perpétuelle à Robert Reimbaut, procureur de l'Hôtel-Dieu, le pré Samuel, qui leur avait été légué par un ancien archidiacre d'Avranches, maître Guillaume de Curei. Ce pré était situé entre le clos de Mathieu de Vilers et le pré des Lépreux. Cette même année, Robert Reimbaut acheta, moyennant 33 livres, la dîme des blés croissant dans tous les héritages appartenant à un prêtre, du nom de Henri Le Bonoor, et quatre perches de terre « seantes eu chief deu Champ-de-la-Chatennerée jouste la voie par laquelle l'en veit de la cité d'Avrenches au Parc-l'Evesque preis le manoir Geifrei Ascon. » (Jeudi apres Oculi mei 1287 [1].) Rappelons aussi qu'en 1268, les Frères de l'Hôtel-Dieu avaient fieffé à un nommé Robert Baste, l'emplacement de leur ancienne maison de la place St-Gervais, moyennant une rente de 40 sous, qui n'a été amortie que de nos jours par le propriétaire de l'auberge des Trois-Rois [2].

D'autres actes, dont la trace nous échappe, avaient procuré à notre hôpital des rentes à St-Jean-de-la-Haize, à Ponts, et à Avranches dans les paroisses de St-Gervais et de Notre-Dame-des-Champs.

A ces revenus, il faut joindre les aumônes des particuliers, de ceux-là surtout qui tenaient à honneur d'être admis dans la confrérie des pauvres [3]; il faut y joindre en-

1 Pièces justificatives, N° V.

2 Pièces justificatives, N° II.

3 « *Juxta masuramque fuit Alicie* consororis *dicte domus.* » Dans la Pièce justificative, N° IV.

Digitized by Google

core le produit des quêtes qui se faisaient dans les divers diocèses par les délégués ou les fermiers de l'hôpital [1].

Mais, au XVIe siècle, ces ressources avaient singulièrement perdu de leur valeur. Aux termes de la déclaration que maître Julien Rahier bailla aux commissaires députés par le Roi pour le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts « le 12 avril 1575, il ne restait rien au prieur lorsqu'il » avait payé 80 liv. de gages à cinq personnes employées » à la culture des terres et à soigner les malades, lorsqu'il » avait affecté 30 liv. à l'entretien de la Maison-Dieu, et » fourni huit raseaux de gros blé par semaine aux pauvres » qui y venaient. » Pour comble de malheur, à diverses reprises, pendant les guerres de religion, notre hôpital avait été rançonné et dévasté par les passans. On le voit, à un double point de vue, sous le rapport de l'administration et des ressources, la décadence était manifeste. Une réforme était nécessaire : nous allons voir dans quelles circonstances et de quelle manière elle s'opéra.

Au XVIe siècle, l'histoire des maisons hospitalières présente deux faits caractéristiques. L'administration, en ce qui concerne le temporel, passe, en grande partie du moins, aux mains des laïques. La misère s'accroît dans des proportions extraordinaires et alarmantes. C'est le temps de l'établissement des *Bureaux des Pauvres.* Partout on fait des règlemens pour arrêter la mendicité et prévenir le vagabondage. Ce n'est point ici le lieu de rechercher les causes multiples de cette situation qui frappe par son caractère de généralité. Il suffit d'en constater l'existence, pour qu'on comprenne bien qu'à la fin du XVIe siècle, notre ville n'était point soumise à une crise exceptionnelle, et

[1] On trouve dans les registres du Tabellionnage de Rouen, un certain nombre de baux de quêtes concédées aux hôpitaux.

Digitized by Google

qu'en s'ingéniant pour sauvegarder la sécurité publique, sans compromettre toutefois l'intérêt sacré du pauvre, nos pères ne faisaient qu'obéir à une impulsion émanée du trône, suivre le mouvement général, et résoudre à leur manière, un problème qui préoccupait alors tous les esprits; et qui, depuis ce temps jusqu'à nos jours, n'a malheureusement rien perdu de son actualité.

L'inquiétude causée par l'accroissement du paupérisme, la nécessité de pourvoir aux besoins des classes nécessiteuses, porta à examiner de plus près l'état des hôpitaux du royaume. On n'eut pas de peine à y remarquer de criants abus, et tous les symptômes d'une ruine prochaine; le bien des pauvres était à l'abandon ou au pillage; en plusieurs endroits, il était devenu la proie d'un bénéficiaire. Partout l'hospitalité était négligée; et les pieuses intentions des fondateurs déplorablement frustrées. On se rappela les sages prescriptions du Concile de Vienne tenu en 1311, et on songea naturellement à les prendre pour base d'une réforme, que la voix publique, dans les États-Généraux, avait toujours réclamée avec instance, et que les circonstances rendaient de plus en plus nécessaire. Plusieurs ordonnances furent rendues à cet effet dans le cours du XVIe siècle. Nous n'en citerons qu'une, celle de Blois de l'année 1579. L'article LXV de cette ordonnance déclarait qu'on ne pourrait désormais établir « Commissaires au régime et gouvernement des fruits et revenus des maladeries et hôpitaux, autres que simples bourgeois, marchands ou laboureurs, et non personnes ecclésiastiques, gentilshommes, archers, officiers publics, leurs serviteurs ou autres par eux interposés. » L'article LXVI attribuait aux officiers royaux un droit de contrôle et de surveillance, en leur enjoignant de faire faire un inventaire des biens des établissemens de charité. Dans les pays protestans la sécularisation fut à peu près complète. En France, elle n'eut

Digitized by Google

lieu qu'à demi; et il est juste de reconnaître qu'on respecta les droits acquis des fondateurs; et, dans une certaine mesure, les prérogatives de l'autorité ecclésiastique [1]. Ce changement, toutefois, ne se fit point sans une assez vive résistance, sans exciter des regrets; il ne s'opéra pas partout en même temps, ni d'une manière uniforme, il n'amena pas non plus, immédiatement du moins, les résultats heureux qu'on s'en promettait. Le Concile de Rouen de l'année 1581, constate ce changement comme un fait accompli, et, tout en s'en plaignant comme d'une atteinte portée à l'Église, il s'efforce d'en tirer parti, et de le régulariser dans l'intérêt des pauvres.

« Aux Évêques, dit ce Concile, il appartient de prendre un soin paternel des pauvres et des personnes misérables. Mais, après avoir enlevé aux Évêques et aux Clercs l'administration des fabriques, on a fait passer de leurs mains, dans celles des laïques, le bien des pauvres, consistant en léproseries et en hôpitaux de différente espèce. Le résultat dit assez clairement quel avantage les pauvres et les églises ont tiré de ce double changement. Les biens des fabriques sont dilapidés par la plupart des laïques, et appliqués à des usages étrangers. Ces mêmes laïques gouvernent des léproseries sans lépreux, des hôpitaux sans pauvres, ou du moins peu s'en faut. On aliène les revenus de ces pieux établissemens sous nos yeux, et sans que nous puissions rien faire pour l'empêcher. Au moins qu'il nous soit permis de prier au nom de Notre-Seigneur, ceux qui en ont l'administration, de remplir la charge ou l'office qui leur est imposé, de prendre soin des malades, des pauvres, des malheureux, et d'exercer l'hospitalité à laquelle ils sont

[1] C. F. — M. de Gerando. *De la Bienfaisance publique.* T. IV., p. 290, 294, 297. -- L'abbé de Récalde. *Abrégé historique des Hôpitaux.* — M. Alexandre Monnier. *Histoire de l'Assistance,* p. 321 et suivantes.

Digitized by Google

tenus, en y consacrant les revenus qui ont été destinés à cette fin. » Ce même Concile demandait que les administrateurs, qui ne s'acquitteraient pas de leurs obligations, fussent destitués ; il recommandait enfin comme mesure de sûreté, et conformément au décret du Concile de Trente, que l'administration ne fût pas confiée plus de trois ans de suite à la même personne[1]. Ces notions préliminaires posées, il nous sera aisé de saisir la portée du règlement qui fut adopté à Avranches à la fin du XVIe siècle, règlement où se reflète la double préoccupation de cette époque, organisation des bureaux des pauvres, réforme des maisons hospitalières.

Ces règlemens sont contenus dans une pièce intitulée : « C'est le règlement et police faicte et advisée par le clergé, » bourgeoys, et habitans d'Avranches, en la maison épis- » copalle dudit lieu, pour l'entretien et nourriture des » paouvres[2]. »

On défendait absolument, et sous peine du fouet, à toutes personnes, en position de gagner leur vie par le travail, de demander l'aumône, soit dans la ville, soit dans les faubourgs. On défendait également aux pauvres non-valides d'aller mendier par les églises, par les rues et les lieux publics. Les habitans ne pouvaient rien donner à la porte de leurs maisons. Ils devaient, quand ils avaient l'intention de faire l'aumône, faire porter les restes de leurs repas, soit au domicile des pauvres, soit à l'Hôtel-Dieu. — La mendicité ainsi prohibée, il restait à pourvoir aux besoins véritables et dignes d'intérêt de la classe souffrante.

A cet effet, et pour assurer une distribution intelligente, régulière, et active des secours, on créa un bureau d'administration et des receveurs.

[1] Dom Bessin. *Concilia provinciæ Rothomagensis. Pars tertia*, p. 214.

[2] Pièces justificatives, N° VI.

Digitized by Google

Le bureau se composait de six personnes, trois administrateurs en titre, et trois administrateurs désignés; ces derniers devaient remplacer les administrateurs en titre à l'expiration de leurs fonctions, qui avait lieu au bout d'une année d'exercice. En attendant, ils assistaient aux séances du bureau, afin de s'initier aux opérations de l'administration pour le temps où ils seraient en fonction; ils pouvaient toutefois remplacer les administrateurs, en cas d'absence.

Les administrateurs étaient électifs; le premier appartenait au corps ecclésiastique, et était nommé par l'Évêque et le chapitre; le second appartenait à l'ordre judiciaire, et était nommé par messieurs de justice. Le troisième était un habitant de la ville, noble ou roturier; on ne faisait point de distinction; la nomination en était laissée aux bourgeois. Du reste, l'élection de tous se faisait en même temps dans une assemblée générale de la ville.

Au moment de leur nomination, les administrateurs prêtaient serment entre les mains du président de l'assemblée, de bien et loyalement exercer leur charge. L'acceptation de la fonction, et la prestation de serment n'avaient rien de facultatif. On ne pouvait refuser, sous peine d'une amende de vingt écus sol, applicable à la boîte des pauvres.

Les administrateurs avaient seuls autorité pour faire admettre les pauvres à l'*aumône*. Ils délivraient à cet effet des ordonnances.

Ils devaient présider à la distribution des secours aussi souvent que cela leur était possible, et visiter, au moins deux fois par semaine, l'Hôtel-Dieu.

Les assemblées du bureau avaient lieu chaque dimanche. On y délivrait les ordonnances d'admission et de paiement; on y entendait les comptes. A cela se bornait le rôle des administrateurs.

Au-dessous d'eux, se trouvaient les receveurs. Il y en

Digitized by Google

avait un par chaque paroisse. Il leur était enjoint de se transporter auprès des habitans de leur circonscription pour savoir ce que chacun voulait donner à l'*aumône* par mois ou par semaine. Il y avait de plus un receveur, spécialement chargé du même office auprès de l'Évêque, des chanoines et des autres ecclésiastiques. Ces receveurs particuliers recueillaient les cotisations, et les versaient aux mains du receveur général. Chaque dimanche, ils comparaissaient au bureau, et y apportaient un *état au vrai* de la recette et dépense de la semaine. Cet état était visé par les administrateurs, et déposé aux archives du bureau.

Les receveurs particuliers étaient nommés par les administrateurs dans une assemblée à laquelle étaient convoqués les marguilliers des paroisses. Le receveur général était nommé par les administrateurs seuls.

Dans chaque église, et dans les hôtelleries devait se trouver un tronc ou boîte fermant à clef, pour recueillir les aumônes des habitans et des voyageurs. L'ouverture des troncs se faisait chaque semaine, au plus tard chaque mois, en présence de quelques personnes notables. L'argent était immédiatement porté au receveur général.

Les secours étaient distribués aux pauvres, admis à l'aumône, dans chaque paroisse, par un distributeur, auquel le receveur général délivrait des fonds, conformément aux ordonnances des administrateurs.

La distribution se faisait chaque dimanche, dans les diverses paroisses, soit dans une chapelle, soit dans un autre endroit convenable. On enregistrait les noms, surnoms et domicile des pauvres, avec mention de leur âge. Le registre portait la quotité de l'aumône qui devait être donnée à chacun, soit par mois, soit par semaine. Mais on ne se contentait pas de l'inscription au registre; les pauvres devaient porter ostensiblement sur leur robe une marque d'une certaine couleur, déterminée par les admi-

Digitized by Google

nistrateurs. Il en était de même dans la plupart des villes où l'on avait organisé un bureau de pauvres.

Quant aux pauvres passans, il fut décidé que les administrateurs leur feraient donner du pain, de l'argent, ou tout autre aumône pour passer leur chemin. On prenait note de leur nom, du lieu de leur naissance, du lieu d'où ils venaient, et on leur recommandait de passer promptement, et de se tenir en leur paroisse. En cas de maladie, on les admettait à l'Hôtel-Dieu jusqu'à ce qu'ils fussent en convalescence. Du reste, défenses étaient faites aux bourgeois de les loger plus d'un jour et une nuit.

Non-seulement le soin de l'aumône, mais aussi le soin de l'Hôtel-Dieu était confié aux administrateurs. C'était une innovation importante, qui ne doit point nous surprendre après ce que nous avons dit de l'état des hôpitaux, et du besoin parfaitement reconnu d'en réformer le gouvernement. A Avranches, il n'y eut point une intrusion violente des laïques dans l'administration de l'hospice; on reconnaissait que la part faite aux trois administrateurs avait lieu du consentement de l'Évêque, seul fondateur de cet établissement. D'ailleurs, le prieur n'était point privé de ses fonctions; il continuait à rendre compte à l'Évêque, son supérieur naturel, tout en étant subordonné aux administrateurs, qui avaient le droit de le mander en leur bureau.

Les administrateurs pouvaient, à diverses fois dans l'année, ordonner des processions, auxquelles tous les pauvres de l'aumône étaient tenus d'assister. On prenait de là occasion de faire une prédication « afin d'inciter » les riches à continuer leurs aumônes, et d'exhorter les » pauvres d'avoir patience en leur pauvreté. »

Tous sergens étaient tenus de mettre à exécution les ordonnances des administrateurs, et de faire tous exploits à ce requis, pour le fait des pauvres, à peine de 20 sous d'amende pour chaque défaut.

Digitized by Google

Enfin, les administrateurs étaient libres d'ordonner tout ce qui leur paraissait à propos pour assurer l'exécution de ce règlement. Ils pouvaient envoyer les plus valides des pauvres aux portes de la ville, attendre les restes des repas, tendre la boîte aux passans, et les charger de veiller à ce que personne n'entrât dans la ville en habit de pauvre, s'il n'avait droit de le porter. Ils pouvaient « placer les plus » jeunes, et ceux qui étaient en état de travailler, chez des » maîtres de métier, séparer les malades de maladie conta» gieuse, envoyer des barbiers pour les panser, cadener » leurs maisons, chasser les femmes débauchées, et tous » ministres de paillardise, et faire généralement tout ce » qu'ils verraient être requis pour l'entière exécution et » observation de cette police. » Ce règlement fut arrêté à Avranches le dernier août 1585. Il fut signé par l'Évêque Georges Péricard et par le vicomte. Le Parlement approuva et enregistra ces statuts le 21 novembre de la même année.

On conserve aux archives de l'hospice un état, en forme de compte, de la recette et dépense de l'aumône aux pauvres de la ville et bourgeoisie d'Avranches, aux années 1586, 1587, et un « papier-journal de la recette et despence faicte par Me Le Jan, Pierre, advocat, demeurant à Avranches, touchant l'aumosne des paouvres de la ville et bourgeoisie d'Avranches. » A cette époque, Martin Belin, chanoine, Nicolas Gaudin, avocat en cour laïque, Charles Le Maréchal, bourgeois d'Avranches, étaient chargés de l'administration.

Les receveurs étaient, pour l'église, maître Jean Pierre, chapelain en l'église d'Avranches; pour la paroisse Notre-Dame-des-Champs, Louis Heudes; pour Saint-Gervais, Gilles Langlois; pour Saint-Saturnin, François Hubert. Un autre Jean Pierre, avocat en cour laïque, avait la charge de receveur-général. La nomination de ces divers

Digitized by Google

fonctionnaires, avait été faite aux assises d'Avranches, le 10 janvier 1586, par l'Évêque Georges de Péricard; les représentans du chapitre, et un certain nombre de bourgeois, ajournés d'office de justice, à l'instance du procureur du roi. L'assemblée avait été présidée par le lieutenant du bailli de Cotentin, en la vicomté d'Avranches.

Il m'est impossible de déterminer le temps que dura l'*aumône* de notre ville. Il est certain que la difficulté de recruter les membres d'une administration si minutieuse, l'affaiblissement inévitable des cotisations, le nombre, de jour en jour croissant des pauvres admis aux secours durent amener, au bout de quelques années, l'abandon du système. Mais ce fait n'eut point d'influence sur la réforme de l'administration intérieure de notre hôpital. Dès ce moment, on dut considérer comme acquis un principe fort important, la participation des laïques à cette administration. Le Bureau restait composé de trois membres, pris l'un dans le clergé, l'autre dans la justice, le troisième dans la bourgeoisie; leurs fonctions duraient un an. C'est ainsi, qu'en 1623, nous trouvons, pour administrateurs, Robert Brisoult, chanoine de la cathédrale; Guillaume Durand, lieutenant-général du vicomte; et André Gaudin, sieur des Fresnots, avocat.

Ils rendent compte de la recette et dépense de la Maison-Dieu à l'Évêque François de Péricard, et à un bureau composé des députés du chapitre, du lieutenant du bailli, des avocats, et du procureur du roi, du lieutenant du vicomte, et de l'assesseur. A la suite de ce compte, dans le même registre, s'en trouvent deux autres, l'un pour quinze mois, de la Toussaint 1624 au 1er janvier 1626; l'autre pour neuf mois, du 1er janvier 1626 au mois d'octobre de la même année. Le premier est rendu par Jean Allain, prêtre, sieur et chanoine de Tani, et par maître Robert Gosselin, en son nom propre, et au nom de feu maître

Maurice Levesque, procureur du roi à Avranches ; le second par Damien Boutin, chanoine en la cathédrale d'Avranches, curé du Mesnil-Tove, Guillaume Gouyn, avocat, sieur de la Buffraye et Bertrand du Val, sieur des Marests. — Des députés du chapitre, et les représentans de la justice, assistent l'Évêque dans l'audition des comptes.

Ces comptes sont fort intéressans à consulter; — pour les détails qu'ils fournissent sur l'organisation de la Maison-Dieu à cette époque, — et sur la manière dont la bienfaisance publique était alors entendue.

Il est impossible de parcourir le compte de 1586-1590, sans être frappé du peu de sécurité dont on jouissait alors le long des routes — et de l'abus des pèlerinages. — Les mentions de gens dévalisés y abondent, mais encore bien davantage les mentions de pèlerins de toute sorte; pèlerins de saint Eutrope, pèlerins de Notre-Dame-de-Saint-Malo, pèlerins du Mont-Saint-Michel. On y voit figurer une multitude de pauvres de saint Main, des malades de saint Antoine, des mariniers détroussés, un prisonnier du pays de Gascogne, un passant italien, un prisonnier de Barbarie, un pauvre écolier, un Espagnol, qui avait été captif chez les Turcs; deux prêtres d'Auvergne que la guerre avait contraints d'abandonner leur pays.

Les soins du ménage étaient confiés à une gardienne, qui ne paraît pas avoir joui de plus de considération qu'une simple servante [1].

La plupart des secours trouvaient leur emploi en-dehors même de l'établissement, dont la population fixe semble avoir été extrêmement restreinte. On donnait aux pauvres passans, à la porte de la maison, on envoyait des secours

[1] Au dernier feuillet du Compte de l'aumône : « Monsieur de la Masure a baillé vingt-six draps de lict et deux nappes à Guillemine, gardienne de la Maison-Dieu.

Digitized by Google

à domicile; il n'y avait dans la Maison-Dieu, avec la gardienne Guillemine et le chapelain, qu'une douzaine d'enfans, orphelins ou enfans exposés, et quelques malades[1]. Le même système était suivi au temps où nous reportent les comptes de 1623, 1624, 1625. Le 22 juin 1624, il n'y avait à l'hospice que quatre pauvres malades; le 25, on donna un modique secours à deux pour s'en aller; — la gardienne avait de plus à soigner un ou deux enfans exposés.

Le prieur n'était plus le maître des revenus de l'hôpital; le 11 mai 1586, maître Robert Auvray, curé de Saint-Sénier, et prieur en même-temps de l'Hôtel-Dieu, avait dû remettre, aux administrateurs, inventaire de tous les biens meubles, dont jusque-là la garde lui avait été confiée. Ce mobilier était plus que modeste, et il suffit d'en lire le détail, pour voir jusqu'à quel point l'intérêt du pauvre était négligé. — Nicole Chardon, et après lui Toussaint Houlier, furent nommés chapelains et commis au prieuré; ce dernier remplissait ces fonctions dès le 1er octobre 1586. — Plus tard, on retrouve le nom de prieur;

[1] Nous extrayons de ce Compte les citations suivantes : Dimanche 15 février 1587, donné à Gilles Houel, cordonnier, et sa femme, malade, v. s.; à Marie Hamel, malade, ledit xve febvrier, v. s. A esté donné à... Caquevel, pour lever son mestier de bonneterie, quatre livres de laine xxvi. s... 22 fevrier... Plus, baillé à Germain, qui est blecé à la main, x. s. A ung pauvre homme de Malte, le dit jour, vi. s... 8 de mars. Pour faire inhumer ung pauvre garson, mort dans une des loges du boulevert, v. s.; pour faire inhumer Pierre Le Febvre, iii. s. A la gardienne de l'Hostel-Dieu, pour avoir du bois et pain blanc pour douze enfans estans à la dite maison... A la Ridouelle, pour avoir ensevely ung pauvre homme mort, ii. s. Pour un berceau à la Maison-Dieu, le ixe mars, ix. s. A une femme qui garde les enfans Turgis, ii. s. Baillé à Me Toussaint Houlier, presbtre, garde de la Maison-Dieu, le x. de mars, ii. s. 15. de décembre. Distribué par Monsieur de la Croix, Le Mareschal, et Gaudin la somme de cinq escuz deux tiers aux pauvres ordinaires, suivant les rolles de ce faicts.

Digitized by Google

mais le prêtre honoré de ce titre, bien que participant à l'administration, n'avait plus la même autorité qu'autrefois; il était réduit en 1623-1626 à une pension de cent livres, et aux honoraires de deux fondations faites par les sieurs Bertrand Duval et François Le Vicomte. L'union de la Maladrerie de Saint-Nicolas à l'Hospice lui valait en plus huit raseaux de froment rouge. Nous ne saurions dire si le prieur, qui était alors Jean Harcher, se croyait astreint à la résidence.

En l'année 1623-1624, la recette fut de 431 l. 9 s.; la dépense, de 237 l. De la Toussaint 1624 au mois de janvier 1626, la recette fut de 829 l. 3 s. 6 d.; la dépense, de 349 l. 15 s. 3 d. De janvier 1626 au mois d'octobre de la même année, la recette s'éleva à 438 l. 3 s. 6 d.; la dépense, à 165 l.

Les comptes que nous venons d'analyser nous révèlent l'usage où étaient les musiciens de la cathédrale de venir, chaque année, le premier avril, chanter les Vêpres dans la chapelle de l'hôpital. Quelques membres du Chapitre y assistaient. Les Vêpres étaient suivies d'une collation évaluée, dans le compte de 1625, à 60 sous [1].

[1] Les articles suivans sont extraits du Compte de 1623-1624 :

Décembre. Du vendredi premier jour du moys, pour demie aulne de crezeau bleu, à faire des croix de saint André, pour marquer les vingt pauvres choizix, la somme de XXIIII. s.

A deux paouvres, en pain, XII. DS. — Du semmedy second jour du dit moys, à la gardienne, enfant exposé, en viande, V. S. VI. DS. — A un petit enfant exposé à la Maison-Dieu, pour une aulne et demye de reverche à luy faire une petite robbe, et pour la façon d'icelle, XXXIII. s. — A un petit enfant exposé, en chausses, souliers, et un bonnet de lainne, XIII. s. — Febvrier. Du Semmedy troisième du dit moys, à la gardienne, paouvres, et enfant, en viande, VI. s. Baillé à la gardienne la moiltié d'un drap de lict du nombre de deux qui ont esté donnez pour ensevelir. Baillé à ung paouvre mendient, nommé André Maignen, demeurant en la par. de Vernix, lequel est aveugle, pour ayder à le guérir et le faire veoir cler; à un nommé Bourget, opérateur, estant de present en cette ville, la somme de XVI. s. — May 17, à ung

DEUXIÈME PARTIE.

De l'Hôpital-Général d'Avranches jusqu'à la Révolution.

Pendant près d'une trentaine d'années nous n'avons rien de particulier à signaler dans l'histoire de notre Hospice. Pour trouver un objet digne de fixer notre attention, il faut nous reporter à l'époque des réformes apportées par Louis XIV dans l'administration hospitalière. Ce n'est pas à dire cependant que, sous Henri IV et Louis XIII, on eût perdu de vue un point aussi essentiel; on doit même reconnaître que de sages mesures avaient été adoptées; mais elles manquent d'intérêt et de portée, dès qu'on

homme qui a porté ung paouvre fort malade à la Maison-Dieu, II. s. Du dit jour au dit paouvre, pour luy avoir du pain blanc, boys, et viande. Du 22 du dit moys. Pour les dits deux paouvres et pour deux aultres estans de present malades au dit Hostel-Dieu, en viande, pain blanc, et autres necessitez, VI. s. — Juillet 6. Au petit enfant demeurant au dit Hostel-Dieu, malade de la petite verole, en pain blanc, II. s. — 26 aout. A ung paouvre Irlandais, fort malade, demeuré à lHostel-Dieu, en viande et pain blanc, V. s. — 22 septembre. A deux marchands qui auroient esté volez passant par lhospital, XVIII. DS.

Digitized by Google

les compare à ce qui fut réalisé à la fin du XVIIe siècle. Louis XIV ne se proposa pas seulement d'organiser sur un nouveau pied les hôpitaux de son royaume, il reprit le projet de la destruction de la mendicité. Une partie de son œuvre dura, et ne doit pas être considérée comme une des moindres gloires de son règne, qu'ont illustré non moins que les victoires, les progrès de l'administration; c'est la réforme des Hôpitaux, la création des Hospices généraux. Mais les essais pour abolir la mendicité, ne réussirent pas mieux que ceux que nous avons signalés à la fin du XVIe siècle. Reconnaissons, toutefois, que cette entreprise, téméraire si l'on veut, fut tentée par l'État d'accord avec l'Église, et qu'on ne saurait voir dans de pareils efforts, inspirés par l'intérêt de la sûreté publique, mais tempérés par l'esprit de charité, rien d'injuste, de tyrannique, d'attentatoire aux droits du malheur et à la dignité du pauvre.

Par son édit du mois de juin 1662, le Roi avait ordonné l'établissement d'un Hôpital-Général dans chaque ville de son royaume, c'est-à-dire d'un Hôpital non plus spécial à une seule catégorie de malheureux, mais embrassant dans son sein tous ceux qui ont droit d'attendre des secours de la société : l'orphelin, le vieillard, aussi bien que le pauvre malade. Notre mot d'Hospice, dans la langue administrative de nos jours, a précisément la même signification. Les ordres de Louis XIV, si respectés qu'ils fussent, ne furent point exécutés avec cette promptitude, cette ponctualité, cet ensemble que les ordres de l'administration supérieure réclament et obtiennent de nos jours. A Avranches, on se contenta de faire appel à la charité privée, et d'assurer des secours aux indigens au moyen de souscriptions, témoin un document conservé aux archives de l'Hospice, intitulé : « Etat ou rolle des personnes qui ont promis de donner » pour les pauvres de la ville et bourgeoisie d'Avranches,

Digitized by Google

» et ce qu'ils ont promis de donner par an. » Les souscriptions produisirent plus de 1800 livres; le Clergé donna l'exemple : l'Évêque souscrivit pour 600 livres, le Chapitre pour 150, le Grand-Doyen pour 48 livres. Notons aussi les souscriptions du Chanoine de la Godefroi, du Chanoine de Plomb, du Comte de Marcé, de l'Abbé et du Chevalier de Canisy. Ce rôle fut arrêté en l'hôtel épiscopal, et rendu exécutoire à la requête de l'Évêque, directeur de l'Hôpital-Général, par Chamillard, intendant de la Généralité de Caen, le 15 mai 1672. — On s'était ainsi procuré les ressources; mais il restait à les employer d'une manière conforme aux vues du Gouvernement. Ce fut pour cela que Louis XIV adressa à l'Évêque d'Avranches la lettre suivante, qu'on lira, nous l'espérons, avec intérêt :

« Monsieur l'Evesque d'Avranches, je vous envoye copie » imprimée de mon édit du mois de juin 1662, concernant » l'establissement d'un Hôpital-Général dans chacune ville » de mon royaume, que je désire qui soit exécuté à l'adve- » nir en tous lieux où il ne l'a point esté. Car encor que » dès-lors j'en eusse compris l'importance pour le bien de » mon Estat, la suitte du temps m'a faict beaucoup mieux » cognoistre l'utillité et la possibilité de pareils Establisse- » mens, par l'exemple de ceux auxquels on a travaillé avec » tant de succès, et surtout de celluy de ma bonne ville » de Paris, qui a passé toutes les espérances qu'on avait » conçeues, nourrissant aujourdhuy jusques à dix mille » pauvres au lieu de deux ou trois mille dont on avoit » seulement faict estat; par ces considérations, encore que » cette entreprise paroisse beaucoup plus difficile en un » temps où la guerre, que je soustiens presque seul contre » toute l'Europe, ne me permet pas d'y contribuer de mes » finances, comme je ferois au milieu de la paix, ny d'at- » tendre aussy de mes peuples, assez chargez d'ailleurs,

Digitized by Google

» autre chose pour ce grand dessein que des contributions
» charitables et purement vollontaires, j'ai résolu de le
» prendre plus à cœur que jamais et de m'y appliquer
» personnellement, en telle sorte que, avec cette mesme
» bénédiction du Ciel, qui a rendu faciles soubs mon
» reigne des choses estimées presque impossibles soubs
» celluy de mes prédécesseurs, comme je l'ay éprouvé en
» particulier sur le subjet des duels, je ne désespère pas
» d'en voir encore bonne et heureuze issue, et regardant
» les Evesques de mon royaume chacun dans son diocèse,
» et les Intendans de justice, police et finances que j'ay
» dans mes provinces comme les premiers instrumens que
» Dieu me met entre les mains pour cet effet, j'adresse
» mes ordres aux uns et aux autres, afin qu'ils y contri-
» buent ensemble et de concert ce qui sera de leurs diffé-
» rens ministères, comme à une des choses du monde qui
» me peut estre la plus agréable. Plus les difficultés se-
» ront grandes ou le paroistront d'abord, plus vous aurez
» lieu tous ensemble de me donner des marques de vostre
» zèlle et de vostre capacité, dont je me souviendray tou-
» jours; et comme le particulier moyen de surmonter ces
» obstacles est de ne les pas croire insurmontables, je
» veux bien vous faire considérer qu'on a veu les plus
» grands Establissemens de cette nature commencer et
» s'avancer en des temps plus difficiles, parce que ces
» temps-la mesme excitent plus fortement la charité des
» particuliers et du public; que l'Hôpital-Général de Paris
» s'est formé au sortir de la guerre civile et au milieu de
» l'étrangère, et plusieurs autres de mesme, que le plus
» malaisé est de commencer, comme l'expérience l'a fait
» cognoistre; que aussy, lorsque le bon usage des fonds
» qu'on y emploie est cogneu avec certitude, la piété et
» l'émulation des vivans et des mourans se redoublent
» pour y contribuer, et que personne ne s'en exemptant

Digitized by Google

» jusques aux moins aisez, il se faict de toutes ces petites
» portions jointes ensemble un tout plus considérable
» qu'on ne l'avoit esperé, la Providence elle-mesme, ou-
» vrant tous les jours de nouveaux moyens de soustenir
» ces sortes d'ouvrages, qu'au fonds tous les pauvres sont
» maintenant nourris, en quelque endroit sans œconomie
» et sans ordre, que c'est preuve certaine que, avec l'ordre
» et l'œconomie de ces Establissemens, ils seront encore
» mieux nourris sans de plus grands secours; qu'ainsy,
» dans les lieux où les Hôpitaux-Généraux sont establis,
» qui sont plus de quarante en nombre, les peuples sont
» convaincus que ce n'est pas une charge nouvelle, mais
» un soulagement pour les villes, et que, pour s'estre
» délivrés de l'importunité des mendians, et avoir fait en
» mesme temps une si bonne œuvre, il ne leur en couste
» pas plus que auparavant, mais au contraire bien sou-
» vent beaucoup moins, tant par la raison de ceste œco-
» nomie que par l'assistance qu'elles ont reçeues de moy
» en diverses sortes, suivant que le temps, les occasions
» et la condition des lieux l'ont peu permettre. J'ai creu
» devoir entrer avec vous dans ce détail, non pas tant pour
» le faire entendre par votre moyen aux principaux de
» votre diocèse et par eux à tous les autres, quoyque cela
» ne soit pas inutile, que pour vous animer vous-mesme
» au travail par la possibilité et par l'espérance du suc-
» cedz, outre le désir que vous avez de me plaire. Je juge
» bien que vous ne trouverez pas en tous lieux les mesmes
» facilitez, mais il n'y en a point où je ne désire de voir
» des effets de vostre application après que vous en aurez
» conferé ou communiqué par lettres avec le sieur Com-
» missaire déparτy en la Généralité de vostre diocèze, et
» que vous serez convenus ensemble de ce que vous aurez
» à faire conjointement ou séparément; et, quant aux lieux
» où les dispositions vous paroistront les plus grandes,

» mon intention est que, sans attendre d'autres ordres,
» vous mettiez incessamment avec luy la main à l'œuvre,
» convocquant telles assemblées de villes ou d'ecclésias-
» tiques que vous jugerez à propos, et y faisant proposer
» et résoudre les moyens que vous trouverez les plus
» propres soit pour fonder, soit pour soutenir, augmenter
» et fortifier ces Establissemens. A l'égard des autres lieux
» où il paroistra moins de dispositions, j'attends de vostre
» zelle, et surtout sy ce sont des villes de quelque consi-
» dération, que vous examinerez les véritables causes qui
» font naistre ces difficultés et les moyens de les surmon-
» ter, pour sur le tout m'envoyer incessamment vostre
» advis, lequel ne contiendra pas seulement un détail ample
» et exact de tous ces obstacles, mais m'expliquera en
» mesme temps vos sentimens particulliers sur les me-
» sures que vous croyez pouvoir estre prises pour les faire
» cesser. La grande difficulté qui se présentera d'abord
» dans la plus part des endroits sera sans doute celle de
» trouver un lieu propre et capable de renfermer les
» pauvres et ensuite celle d'avoir les fonds nécessaires
» tant pour en faire l'acquisition que pour les premiers
» meubles dont on aura besoin. Par cette raison, le pre-
» mier et l'un des principaux points de vostre advis doit
» estre de me faire cognoistre à peu près par estimation
» le nombre des pauvres qu'il y aura à renfermer en
» chasque endroit, quels seront les lieux ou emplacemens
» dont on pourra faire estat pour cela; quelle sera la dé-
» pense soit pour les achepter soit pour les louer, en
» attendant l'achapt; quelles sont aussy les avances qu'il
» faudra faire pour les premiers meubles et enfin quel
» secours certain ou casuel on peut espérer pour cet effet
» des subventions et aumosnes particullières ou publiques.
» Le second point sera de m'informer de l'avantage qu'on
» pouroit espérer pour l'union des Hostels-Dieu desjà

Digitized by Google

» establis à ces nouveaux Hospitaux-Généraux. Je n'en-
» tends pas comprendre dans ce nombre les Maladreries,
» Léproseries ny autres Hospitaux où l'hospitalité n'est
» point exercée, dont j'ay appliqué les revenus à un autre
» bon et pieux usage. Mais, comme il y en a d'autres
» qui subsistent actuellement, dans lesquels l'hospitalité
» s'exerce, et dont les revenus peuvent avoir esté par le
» passé et estre encore mal administrez, je désire de sça-
» voir sy par l'union de ces deux sortes d'Hospitaux, avec
» une meilleure administration des revenus et faisant
» rendre un fidèle compte du passé à ceux qui ont eu ce
» maniement, il y auroit lieu d'en tirer quelque secours,
» auquel cas vous pouvez estre asseuré que j'y emploiray
» volontiers mon authorité, non pas que j'aye dessein aussy
» d'affoiblir ny diminuer les Hostels-Dieu destinez aux
» malades qui sont les plus pauvres et les plus misérables
» des pauvres, mais au contraire de soustenir et fortiffier
» ces deux sortes d'hospitaux, en les joignant ensemble dans
» les lieux où il sera jugé à propos. Le troisième point
» de vostre advis doibt contenir tous les autres moyens
» innocens et légitimes dont on pourroit se servir pour
» trouver les fonds nécessaires avec le consentement des
» peuples, et en dernier lieu, comme ces hospitaux ne se
» peuvent maintenir que par une bonne et sage direction,
» composée de personnes intelligentes et appliquées, j'en-
» tends que vous me marquiez aussy quels sont les sub-
» jets les plus propres pour cet effet en chaque lieu, les
» choisissant de touttes conditions, pourveu qu'ils ayent
» les quallitez nécessaires. Il pourra arriver que la con-
» currence des rangs et des prétentions entre ceux à qui
» l'on aura pensé causera quelque contestation, mais
» outre que l'exemple de ce qui s'est desjà pratiqué en
» d'autres lieux en pourra régler une partie, je me réserve
» d'y pourvoir moy-mesme, s'il est besoing par un règle-

Digitized by Google

» ment général. Vous comprendrez assez par la quallité de
» ceste dépesche et par le soing que je prends de vous
» donner sy exactement mes ordres combien je désire de
» les voir dilligemment et fidèlement exécuttez, et jugerez
» assez par vous-mesme quel en sera le fruit pour l'Esglize
» et pour l'Estat, pour la Religion et pour la police de
» mon Royaume. Asseurez-vous aussy que, comme vous
» ne pouvez rien faire de plus agréable à Dieu vous ne
» saurez me rendre un service dont je vous tienne plus
» de compte ny qui m'engage plus fortement à vous don-
» ner de nouvelles marques de mon affection et de mon
» estime, priant Dieu qui vous ayt, Monsieur l'Evesque
» d'Avranches, en sa sainte garde. Escript de Versailles
» le XVIIe jour d'aoust 1676. *Signé :* Louis, et plus bas :
» Phelipeaux. (1) »

En conséquence de cette lettre, une assemblée fut tenue le 19 juin 1677, au palais épiscopal, sous la présidence de l'Évêque Gabriel-Philippe de Froullay. Deux chanoines, François Dirois et Charles Guérin, avaient été députés par le Chapitre. La Justice était représentée par le Lieutenant-Général René Vivien, sieur de la Champagne, et par Nicolas Gaudin, sieur de Beaumont, Lieutenant particulier et assesseur criminel; la bourgeoisie, par deux échevins, Gilles Auvray, sieur de la Métairie, et Aubin Le Masson, sieur de la Masurie, et par un délégué de chacune des trois paroisses de la ville. On tomba d'accord sur la nécessité d'établir un Hôpital-Général, et l'on désigna à cet effet l'ancienne Maison-Dieu, qu'il suffisait d'agrandir. Il fut décidé que tous les dimanches, à trois heures de l'après-midi, les députés et les administrateurs de la Maison-Dieu se réuniraient pour conférer de l'organisation du

[1] Archives de l'Hospice.

Digitized by Google

nouvel établissement. Sans plus tarder un Greffier fut nommé, et l'on chargea le Lieutenant-Général de parcourir les maisons de la ville, pour y recueillir des souscriptions qui missent l'administration en état de subvenir à la nourriture des pauvres, et d'entreprendre les travaux d'agrandissement jugés indispensables.

Trois ans après, le 1er mai 1680, les pauvres prenaient possession de l'Hôpital-Général. Ce jour-là, l'Abbé d'Heauville, Grand-Doyen du Chapitre, les réunit à la Cathédrale, au nombre de trente-cinq; et, après leur avoir adressé de pieuses paroles, il les conduisit processionnellement à l'hospice; là il leur fournit à souper de ses deniers, et voulut les servir lui-même. Après cette touchante cérémonie, il les confia aux soins d'une charitable demoiselle, Louise Gaboreau, de Ducey, qui, par pur dévouement, avait accepté la charge de supérieure de cette famille de malheureux.

On ne devait admettre à l'hospice que des pauvres originaires de Ponts et d'Avranches, et qui y avaient deux ans au moins de domicile. — Les autres durent évacuer le bourg et la ville. On sollicita, à cet effet, une ordonnance du lieutenant-général. On renouvela la défense, sous des peines assez sévères, de faire aucune aumône publique, et de secourir les pauvres qui préféraient le métier de mendiant à la vie régulière de l'hospice. Aucun secours ne devait être porté à domicile, ni distribué en-dehors de l'Hospice-Général. C'est en cela que consiste la différence principale du règlement de 1576, et des nouvelles mesures, différence, à notre avis, tout à l'avantage du règlement de 1576. Le 20 septembre 1682, dans une délibération du Bureau, il est question d'un nommé Jean Coustance, qui avait été chargé d'aller par les églises et par les rues de la ville et des faubourgs, tous les jours, et particulièrement les dimanches et fêtes, afin d'empêcher qu'aucun pauvre

Digitized by Google

n'allât mendier. — Il devait arrêter les délinquans, et les mener à l'hôpital, et, dans le cas où un bourgeois s'aviserait de s'y opposer, prendre témoins pour en faire rapport, et venir déposer sa plainte au Bureau. Jean Coustance avait pour sa peine 60 sous par mois [1].

Et pourtant, en interdisant aussi strictement la mendicité, était-on bien certain d'avoir ouvert un asile assuré à la pauvreté véritable? Pouvait-on raisonnablement se flatter de disposer des ressources indispensables pour une semblable entreprise? Malheureusement, comme l'évènement le prouva, l'institution nouvelle reposait sur une base extrêmement fragile, et l'on était loin d'avoir prévu toutes les difficultés qui devaient s'opposer aux vues du Gouvernement.

Notons tout d'abord que l'utilité du projet ne fut point comprise de tout le monde; et que, même au début, les ressources assurées à cette difficile opération, furent extrêmement précaires.

Dès 1680, il avait fallu imposer un rôle de contribution à la paroisse de Ponts, dans laquelle l'hospice était situé.

Les sommes pour lesquelles les habitans avaient souscrit furent toujours d'une perception difficile [2]; et, comme elles étaient absolument indispensables, pour que la société pût satisfaire à l'obligation qu'elle avait contractée par le fait même de l'interdiction absolue de la mendicité, il y eut, dès le commencement, une tendance à les remplacer par une taxe obligatoire.

Louis XIV, nous l'avons vu, dans sa lettre à l'Évêque, pose, il est vrai, comme principe que les contributions doivent être volontaires. Mais, de fait, elles ne le furent

[1] Archives de l'Hospice. *Premier Registre des Délibérations*, f. 36 v°.

[2] *Ibid*. p. 24.

Digitized by Google

que dans une certaine mesure, et pendant un temps assez court.

Dès qu'on s'était laissé imposer au rôle, il n'y avait plus moyen de se dédire. Le rôle était rendu exécutoire en vertu d'une ordonnance de l'intendant [1].

Au mois de juin 1680, l'année même de l'établissement de notre Hôpital-Général, la femme d'un nommé Pierre L'Hôtelier s'avisa de refuser le paiement de sa souscription au commissaire du Bureau. Elle déclara en plein marché qu'elle ne donnerait rien, qu'on pouvait l'envoyer contraindre, qu'elle saurait bien se pourvoir et se défendre. Le Bureau craignit que ces propos ne produisissent une fâcheuse impression sur l'esprit du peuple; la femme fut assignée à comparaître à sa barre; car le Bureau, comme celui auquel le règlement de 1576 avait donné naissance, formait, remarquons-le, une sorte de juridiction exceptionnelle. L'Hôtelier excusa sa femme; il allégua qu'elle avait cru, en payant sa souscription de cinq sous du mois précédent, en être quitte pour tout un trimestre. On usa cette fois de ménagement. On se contenta du paiement de la cotisation du mois échu [2].

Mais bientôt les refus ne sont plus une exception sans conséquence; ils se multiplient dans une proportion alarmante. En 1683, l'avocat Jacques Le Royer, à qui avait été confié le soin de recueillir les souscriptions, déclara que la plupart des personnes inscrites aux rôles refusaient de payer, et que, par suite de ces refus, on se trouvait dans l'impossibilité de fournir à la nourriture des pauvres. Le Royer fut autorisé à employer la contrainte, et à faire vendre à l'encan, et sans retard, les meubles des récalci-

[1] Archives de l'Hospice. *Premier registre des Délibérations*, f. 34 v°, et 35.

[2] *Ibid.* f. 16 v°, et 17, 18.

Digitized by Google

trans, conformément aux ordres du Roi, et aux ordonnances rendues en conséquence par les intendans de la *Généralité* de Caen. Cette décision du Bureau fut publiée aux prônes dans les trois églises de la ville, et affichée à tous les carrefours. Deux sentences analogues furent rendues, l'une le 21 mai, l'autre le 4 juin 1684[1]. Le 26 novembre de la même année, quelques bourgeois renouvelèrent leur refus; la saisie de leurs meubles fut prononcée. Les récalcitrans y firent opposition, et se pourvurent devant le Lieutenant-Général, pour fait d'incompétence. Ce magistrat reconnut la compétence du Bureau, et lui renvoya la connaissance de l'affaire. Le Bureau condamna les bourgeois au paiement des sommes pour lesquelles ils avaient été imposés, *attendu leurs facultés, et qu'ils avaient bien moyen de payer*. En conséquence, leurs meubles furent vendus à la porte de l'hospice. On ne fit grace qu'à un nommé La Brière; il avait nourri à ses frais l'enfant d'un malheureux archer mort dans la misère. Encore dut-il payer sa cotisation pour les six derniers mois; en revanche, on le déchargea du soin de nourrir le petit orphelin, lequel fut immédiatement conduit à l'hospice[2]. En agissant aussi rigoureusement, on ne faisait que se conformer aux ordres du Gouvernement. Un arrêt du Conseil-d'État, du 3 juillet 1685, en fournit la preuve. Dans cet arrêt, on fait remarquer que la charité qui avait animé les habitans d'Avranches à se cotiser par des rôles, depuis plus de dix années, était singulièrement diminuée; que la ville, en consentant à l'établissement d'un bureau des pauvres, avait pris par cela même l'engagement de pourvoir à leurs besoins. D'après cette double considération, le Conseil-d'État, faisant

[1] Archives de l'Hospice. *Premier registre des Délibérations*, f. 43, 46, et 46 v°.

[2] *Ibid*. f. 47 v°, et 48.

Digitized by Google

troit aux observations de l'Évêque, avait disposé que « les
» rôles sur lesquels les habitans s'étaient cotisés aux an-
» nées précédentes, seraient exécutés; que tous les habi-
» tans, ecclésiastiques, officiers, bourgeois, dont le nom
» ne figurait pas sur les rôles, seraient tenus de s'y faire
» inscrire, et de se cotiser, à proportion de leur fortune,
» dans un délai d'un mois, à compter de la publication de
» l'arrêt, faute de quoi, la taxe serait établie d'office, par
» l'Évêque, monseigneur de Froullay, par M. de Moran-
» gis, intendant de Caen, le lieutenant-général, maire per-
» pétuel de la ville, et un des échevins [1]. »

Le Conseil-d'État prononce : l'intendant intervient; et, pourtant loin de diminuer, les difficultés s'aggravent. A diverses fois le garde de M. de Morangis est envoyé à Avranches, pour contraindre les rebelles [2].

On pense bien que tant d'embarras n'étaient guère du goût des administrateurs de l'Hôpital-Général. Moins dans l'intérêt de cet établissement que dans celui de leur tranquillité, ils décidèrent, et cette décision fut approuvée dans une assemblée de ville, qu'à l'avenir on adjugerait au rabais l'imposition des pauvres. Celle de l'année 1687 fut adjugée à 12 d. par livre de rabais, au sieur de La Houssaye. La cotisation des chanoines ne s'y trouvait point comprise, par considération pour l'Église [3].

Le malheureux adjudicataire n'eut point à se louer de son marché. Étant allé, accompagné d'un sergent, chez un gentilhomme, nommé de Boisivon, sieur du Teilleul, réclamer le paiement d'une misérable cotisation de 7 s. 6 d., il fut accueilli à coups de bâton, et obligé de se mettre entre les mains des chirurgiens. Le Bureau se

[1] Voir cet arrêt aux archives de l'Hospice. Cf. *Premier Registre des Délibérations,* p. 46.
[2] *Ibidem,* p. 57 v° et 58.
[3] *Ibidem,* p. 57 et 58.

Digitized by Google

plaignit; l'intendant fit informer du délit, et il y a lieu de croire que cette façon d'agir fut punie comme elle méritait de l'être[1]; mais l'exemple ne rémédia pas au mal. Le 27 mars 1689, La Houssaye, ennuyé d'une perception qui lui donnait plus de mal que de profit, demanda, et obtint son remplacement[2].

En résumé, à quel résultat était-on parvenu? La charité n'avait rien à voir dans des contributions qui n'étaient point facultatives; elle s'éteignait par suite d'une intervention trop active et trop directe de l'autorité; d'autre part, les sommes imposées, soit volontairement, soit d'office, étaient recouvrées avec une difficulté extrême, et ne pouvaient suffire à soutenir une opération si compliquée et si coûteuse. On avait donné l'alarme aux mendians; on n'avait point aboli la mendicité. Bannis des villes, avec rigueur, et au prix de sacrifices ruineux, ils durent se reporter ailleurs, et infester les campagnes. Bientôt les inconvéniens du système ne purent manquer de frapper tous les esprits, et l'on hésita à s'engager dans cette voie périlleuse où l'Angleterre nous avait précédés, et où elle devait rencontrer les plus sérieux embarras. Sans doute, mieux valait reculer que de s'égarer; mais on était en droit d'attendre mieux de ces nobles paroles du Grand Roi : « Si Dieu me fait la grace d'exécuter tout ce que j'ai » dans l'esprit, je tâcherai de porter la félicité de mon » règne jusqu'à faire en sorte, non pas à la vérité qu'il n'y » ait plus ni pauvre ni riche; car la fortune, l'industrie » et l'esprit laisseront éternellement cette distinction entre » les hommes; mais au moins qu'on ne voie plus dans » tout le royaume ni indigence, ni mendicité; je veux » dire personne, quelque misérable qu'elle puisse être,

[1] *Ibidem*, p. 58 v° et 59.

[2] *Ibidem*, p. 66.

Digitized by Google

» qui ne soit assurée de sa subsistance, ou par son travail » ou par un secours ordinaire et réglé [1]. » Si ce but ne fut point atteint, Louis XIV put du moins se rendre le témoignage d'avoir introduit la réforme dans l'administration des hôpitaux, et assuré pour longtemps l'existence de ces établissemens de première utilité. Il faut le rappeler à son honneur, ce Prince montra toujours une sollicitude aussi tendre qu'active pour la prospérité des maisons hospitalières ; et laissa à ses successeurs un exemple qu'ils ne purent se dispenser d'imiter [2].

Le règlement qui fut adopté, pour l'administration de l'hospice, ne diffère pas essentiellement de celui que nous avons vu appliqué à la fin du XVIe siècle.

L'administration était confiée à un Bureau dont les membres étaient nommés par le Chapitre, la Justice et les échevins; il y avait de plus, pour représenter la bourgeoisie, un député par paroisse. Les administrateurs étaient nommés pour trois ans. Le lieu de leur réunion était le palais épiscopal; le président était l'Évêque. La plupart des délibérations sont signées par lui. C'est ainsi que nous possédons aux archives de l'Hospice un registre illustré par les signatures de notre savant Évêque Daniel Huet.

Au Bureau appartenait la nomination des receveurs et des collecteurs, et, comme nous l'avons déjà dit, une sorte de juridiction. C'était encore au Bureau qu'était con-

[1] Voir le beau travail de M. Alex. Monnier. *Histoire de l'assistance publique dans les temps anciens et modernes*, p. 367; et un Mémoire important de M. H. Cusson, publié dans l'annuaire du Calvados de l'année 1855, intitulé : *Recherches sur l'Institution des Dépôts de mendicité dans le Calvados.*

[2] Sur les réformes apportées par Louis XIV dans l'administration des hôpitaux, Cs. les ouvrages précités de MM. de Gerando, Alex. Monnier, l'abbé de Récalde et le Traité de la Police de Delamarre.

Digitized by Google

fié le soin d'exciter la charité publique, de provoquer les souscriptions, de faire dresser les rôles.

La police de l'hospice, qui rentrait naturellement dans les attributions du Bureau, n'était point sans donner lieu à d'assez graves difficultés. Il s'en fallait de beaucoup que cette Maison ressemblât à ce que furent plus tard les dépôts de mendicité; le meilleur ordre était loin d'y régner. Nous voyons la gardienne se plaindre de ce que la plupart des pauvres enfermés voulaient vivre comme bon leur semblait, et sortaient de l'hôpital pour aller se promener par les rues; même quelques-uns étaient revenus ivres, et avaient frappé les servantes. Pour remédier à ces abus, il fut décidé que chaque semaine, les Administrateurs, à tour de rôle, se transporteraient à l'Hospice pour régler ce qu'il y avait à faire, et imposer des châtimens à ceux qu'ils trouveraient en faute [1].

La déclaration du Roi, du 12 décembre 1698, modifia d'une manière assez importante l'organisation du Bureau; il dut se composer à l'avenir, aux termes de cette déclaration, de l'Évêque, président de droit de l'assemblée, du lieutenant-général de police, du procureur du Roi, d'un des curés, à l'alternative, d'un échevin, et d'un notable bourgeois. Leurs fonctions, comme celles des anciens administrateurs, étaient gratuites. Chaque année, ils dressaient et signaient un état de revenu. Tous les trois ans, ils nommaient un notable bourgeois pour faire la recette. Il y avait, de plus, un économe et un médecin de l'hôpital. Ces fonctions étaient gratuites. En 1744, les chanoines demandèrent que deux députés de leur corps fussent reçus en qualité d'administrateurs au bureau de l'Hôpital-Général; mais cette prétention ne fut point admise [2]. Au XVIII^e

[1] *Premier Registre des Délibérations*, p. 41.
Cf. *Ibidem*, p. 25 v°, et 61 v°.

[2] *Reg. des délibérations*, de 1739 à 1746, f° 14.

Digitized by Google

siècle, l'assemblée du Bureau se tenait tous les quinze jours sous la présidence de l'Évêque, ou, en son absence, sous la présidence de son grand-vicaire. Le lieu ordinaire des réunions était à l'évêché. Plusieurs fois cependant, lorsque l'Évêque était absent, on se réunissait à l'auditoire du tribunal séculier.

On reprit, plus d'une fois, l'idée de la taxe forcée, notamment en 1709 et en 1724. Le cruel hiver de 1709, avait porté la misère à son comble. « Grand nombre de » gens, dit Saint-Simon, dans ses Mémoires, qui, les an- » nées précédentes soulageaient les pauvres, se trouvèrent » réduits à subsister à grand'peine, et beaucoup de ceux- » là à recevoir l'aumône en secret. Il ne se peut dire com- » bien d'autres briguèrent les hôpitaux, naguères la honte » et le supplice des pauvres, combien d'hôpitaux ruinés » revomissaient leurs pauvres à la charge publique, c'était » à dire alors à mourir effectivement de faim; et combien » d'honnêtes familles expirantes dans les greniers!

» Il ne se peut dire aussi combien tant de misère échauffa » le zèle et la charité, et combien immenses furent les au- » mônes. Mais le besoin croissait à chaque instant. Une » charité indiscrète et tyrannique imagina des taxes ou un » impôt pour les pauvres. Elles s'étendirent avec si peu » de mesure en sus de tant d'autres, que ce surcroît mit » une infinité de gens plus qu'à l'étroit au-delà de ce qu'ils » y étaient déjà, en dépitèrent un grand nombre dont elles » tarirent les aumônes volontaires; en sorte qu'outre l'em- » ploi de ces taxes, peut-être mal gérées, les pauvres en » furent beaucoup moins soulagés. »

En Normandie, la Cour du Parlement ordonna, par arrêt du 6 mai 1709, que tous les pauvres mendians, qui n'étaient point en état de gagner leur vie, seraient tenus de se retirer dans leur paroisse incessamment, avant le 20 mai au plus tard; elle leur fit défenses de divaguer et

Digitized by Google

de demander l'aumône, sous peine, pour les femmes, de huit jours de prison, pour les hommes, d'être attachés au carcan ; et, en cas de récidive, des galères pendant trois ans contre les hommes valides et les garçons au-dessus de seize ans ; du fouet et du carcan contre les estropiés ; du fouet contre les femmes et les garçons au-dessus de douze ans. Il était interdit aux particuliers de donner retraite aux mendians pendant plus d'une nuit, à peine de 10 l. d'amende au minimum. Dans les villes murées, où il y avait plusieurs paroisses, les curés, les marguilliers en charge, et les plus notables habitans durent s'assembler le premier dimanche après la publication de l'arrêt, afin d'aviser à la subsistance des pauvres, depuis le 20 mai jusqu'au 20 août suivant. Ils durent dresser un rôle, comprenant à la fois la liste des pauvres à soulager, l'énonciation de la somme d'argent ou de la quantité de blé nécessaire ; et, en troisième lieu, celle des contributions volontaires ou d'office. Dans les paroisses rurales, des mesures analogues étaient ordonnées. Ce règlement, fait en vue de besoins extraordinaires et tout-à-fait exceptionnels, était borné dans ses effets à une période de temps assez courte. Toutefois, on pouvait l'étendre si la nécessité s'en faisait sentir. « Ce qui a été depuis plus étrange, » continue Saint-Simon, c'est que ces taxes, en faveur » des pauvres, un peu modérées, mais perpétuées, le Roi » se les est appropriées ; en sorte que les gens des finances « les touchent publiquement jusqu'à aujourd'hui, comme » une branche des revenus du Roi, et même avec la » franchise de ne lui avoir pas fait changer de nom. » Nous doutons que cette remarque de Saint-Simon puisse s'appliquer à la Normandie ; rien, du moins à notre connaissance, ne nous y révèle l'existence d'un pareil abus.

La déclaration du Roi, du 18 juillet 1724, renouvela

Digitized by Google

l'essai tenté par Louis XIV, pour l'abolition de la mendicité, en l'aidant des leçons de l'expérience et de l'exemple, offert par plusieurs états d'Europe. Mais pour cela, le difficile problème n'en fut guère mieux résolu. Nous ne pouvons nous étendre sur les dispositions de cette déclaration, sur les obstacles qu'elle rencontra, sur les résultats qui la suivirent. Disons seulement que, par l'effet de cette nouvelle loi, l'interdiction de mendier s'étendit d'une manière absolue à tout le royaume, que les hôpitaux ne furent plus seulement l'asile de l'infirmité, qu'ils devinrent un atelier de charité pour les mendians valides, qui prétendaient ne pouvoir trouver du travail pour gagner leur vie, un lieu de détention pour les mendians récalcitrans. De taxe des pauvres, il n'en était point question dans la déclaration du Roi; mais il va sans dire que les contributions s'augmentèrent de tout ce qu'exigeaient cette nouvelle organisation du travail, et cette répression si étendue.

L'Hôpital-Général d'Avranches fut déclaré, par lettres patentes, du mois de décembre 1757, « Hôtel-Dieu et Hôpital-Général de Charité. » On continua, du reste, de suivre dans l'administration, la forme prescrite par la déclaration du mois de décembre 1698.

A la fin du XVIIe siècle, une partie des revenus de l'hôpital d'Avranches était encore absorbée par le prieur. Monseigneur de Froullay, considérant que cet abus était condamné par un décret du Concile de Latran, confirmé par un autre du Concile de Trente, sollicita, et obtint du titulaire, Robert Hellouis, qu'il lui fît la remise du prieuré. Le prieur fut remplacé par un chapelain amovible. Le 15 août 1683, il fut statué, dans une assemblée du Bureau, présidée par l'Évêque, qu'à l'avenir, le prêtre qui desservirait l'hôpital, aurait, outre son logement et sa nourriture, 100 l. pour ses honoraires, et ne pourrait rien pré-

Digitized by Google

tendre sur le revenu [1]. En 1728, les gages du chapelain se trouvaient portés à 200 l.

Malheureusement, monseigneur de Froullay n'avait point observé toutes les formes légales requises pour que l'acte d'extinction obligeât ses successeurs et ne permît pas à un ecclésiastique gradué de prétendre à ce bénéfice, et de s'y faire pourvoir en cour de Rome.

Aussi voyons-nous Daniel Huet commencer par y nommer le sieur Lozier, son aumônier. Celui-ci lui en fit la remise, le 17 avril 1694. Le jour suivant, l'Évêque y nomma son neveu, l'abbé Le Bouteiller. — L'abbé Le Bouteiller s'en étant démis, nouvelle nomination du sieur Lozier. Les administrateurs de l'hôpital avaient vu avec peine ce retour à un état de choses qui avait donné naissance à de fâcheux abus. Ils exposèrent à l'Évêque que, l'augmentation progressive des charges de l'Hôpital-Général depuis sa fondation devait faire prévoir qu'il ne suffirait pas longtemps aux besoins de tant de pauvres, de tant de malades, des soldats et des matelots, qui y affluaient en temps de guerre, surtout s'il était possible à un prieur, peu favorisé du côté de la fortune, de se mettre en possession, au moyen de son titre, de ce modeste patrimoine de la charité. Ces raisons touchèrent l'Évêque et le prieur lui-même. Ce dernier se démit volontairement et généreusement du prieuré, dont Daniel Huet éteignit le titre, par un acte du 22 avril 1698. — Cette fois encore, une formalité importante fut omise; on négligea de faire insinuer, dans le mois de la date de l'acte, la grosse des lettres d'extinction du titre. Pour prévenir de nouvelles difficultés, encore bien qu'on n'en eût point encore soulevé, l'Évêque César Le Blanc procéda à une troisième extinction du titre. Celle-là fut définitive.

[1] Voir le Mémoire de Troussel, et le *Premier Registre des Délibérations*, p. 41 v°.

Digitized by Google

Nous devons rappeler ici le nom de Jacques Troussel, chapelain de l'hospice. Il occupait cette place dès l'année 1728. Étant devenu sourd et paralytique, il demanda et obtint son remplacement, le 1er février 1744. — Il a laissé des traces de son passage, par le soin qu'il prit des titres de l'hospice, et par la composition d'un mémoire historique sur cet établissement [1].

La première femme, à qui eût été confiée l'administration intérieure de l'Hôpital-Général, fut, comme nous l'avons dit, mademoiselle Louise Gaboreau, de Ducey. Elle fut nommée supérieure et gouvernante en 1670. Le 20 septembre 1682, elle demanda au Bureau qu'en considération de ses douze années de services, on lui assurât son logement et sa nourriture pour le reste de ses jours, et qu'il lui fut permis de s'adjoindre quelques auxiliaires. Les administrateurs y consentirent. Ils lui accordèrent aussi la faveur d'être inhumée dans la chapelle. Louise Gaboreau mourut le 1er janvier 1685. On eut beaucoup de peine à la remplacer. Le choix du bureau s'était porté sur Marie Perreault. Elle n'accepta pas, puisque, pendant quelques années, Michelle Le Fèvre et Marie-Robert Passemer sont qualifiées de gardiennes. En 1691, elles se re-

[1] En 1684-1691, Pierre Tétrel remplissait les fonctions de chapelain; le 11 mars 1691, il fut remplacé par Richard Cousin, prêtre de la paroisse de Subligny; le 5 avril 1695, Cousin demanda son remplacement sous prétexte de maladie. Il eut pour successeur, en 1695, Jean Louvrier, de la paroisse de Ponts, que nous y trouvons encore en 1697. Les autres chapelains furent Marin Le Vollant, Joseph Guitard (17 octobre 1706 — 4 décembre 1707); Pierre Delaunay (17 décembre 1707 — 2 mars 1718); Jean-Baptiste de Marsbodin (1724); Jacques Troussel (... 1728 — 1er février 1744); Thomas Anfray (1744 — 1749); Pierre Duchemin (12 janvier 1755 — 8 janvier 1769); René Brière (1769 — 1773); P. M. Patin (1773 — 1784); Montier (1784 — 1789); Trouvé (1789 — 1792). Voyez aux archives de l'Hospice le *Registre des Délibérations* et un *Registre des Inhumations*, de 1759 à 1793.

Digitized by Google

tirèrent à la suite de quelques difficultés avec le Bureau, qui leur laissait une part trop petite, à leur gré, dans l'administration, et refusait de leur assurer aucun secours pour l'avenir. Les administrateurs trouvant que la retraite de ces dames n'était point justifiée, ne donnèrent à Michelle Le Fèvre, à son départ, qu'une modique gratification d'un écu. On revint alors au choix qu'on avait fait de Marie Perreault. Une délibération, du 5 avril 1695, la nomma pour prendre la conduite et économie de l'hôpital et des pauvres. En 1706, la gardienne était une dame Jacqueline Doré. Elle succédait à demoiselle Catherine de Montléon [1]. Le 23 août 1708, demoiselle Marguerite de Baubigny fut nommée pour la remplacer. De 1709 à 1744, la charge de gouvernante fut remplie par demoiselle Renée Martin du Plessis. Elle touchait une indemnité de 100 l.; elle avait sous ses ordres, pour faire les lits des malades, six servantes, auxquelles on donnait 30 l. par an, outre leur nourriture. A la mort de mademoiselle du Plessis, on renonça au système qui avait été suivi jusqu'alors [2], et on s'avisa enfin de s'adresser à une communauté religieuse. Sur la demande de l'Évêque et du Bureau, cinq Sœurs de l'hospice Saint-Louis, de Caen, furent envoyées à Avranches. Les religieuses de Saint-Louis restèrent en possession de l'hospice jusqu'en 1791. Elles l'administraient sous la direction du Bureau, auquel était réservé le maniement des fonds. Les supérieures furent mesdames Anne-Claude Duval de Bonneval de Lescaude et Marie Barbe du Coudray. La première était née sur la paroisse Saint-Patrice, de Rouen; venue à l'Hôtel-Dieu d'Avranches,

[1] *Registre des Délibérations,* de 1703 à 1721, f° 12.

[2] Il était survenu de fréquentes discordes, notamment entre Jacqueline Doré et le chapelain Guitard. Ils durent se retirer l'un et l'autre. Voyez *ibidem,* f° 15. Dès ce temps-là, on avait pensé à établir des religieuses hospitalières à l'hôpital d'Avranches. Voyez une délibération du 4 décembre 1707. *Ibidem,* f° 18 v°.

Digitized by Google

dès le 26 juin 1737, elle fut nommée supérieure le 1er octobre 1744, et mourut, dans l'exercice de cette charge, le 8 octobre 1761, âgée d'environ soixante-six ans. Elle avait avec elle, au moment de sa mort, six Sœurs hospitalières, mesdemoiselles du Coudray, de Courteille, Langlois, Vallière, de la Croix, et Saint-André. Mademoiselle du Coudray, qui lui succéda, fut pendant très-longtemps supérieure de l'hospice; elle l'était encore le 4 mars 1793. — Après elle, et pendant quelques années, l'hospice fut privé des soins des religieuses, au grand préjudice des pauvres et des malades. Mais le souvenir de leur charité ne s'était point éteint. Aussi fut-ce avec bonheur que l'on vit l'administration de notre hôpital confiée à des Sœurs hospitalières de Saint-Louis, et bientôt après à des religieuses de Saint-Thomas-de-Villeneuve, leurs dignes émules. Rappeler les noms de mesdames de Gouyon-Beaufort, de Miniac et de La Conté, les dernières directrices de notre hospice, c'est dire assez tout ce que la société peut attendre de ces pieuses communautés, où s'entretient si soigneusement l'esprit de charité et de dévouement [1].

[3] Cs. *Registre des Décès*, de 1759 à 1793, aux archives de l'Hospice. Le 2 germinal, deuxième annnée républicaine, les citoyennes Duplessis, directrice de l'Hospice, Menard, infirmière, Taunerie, pharmacienne, signent un acte de décès. — Les citoyennes Guérin du Plessis, Bruneau, Latouche, Gaulard, Guynemer furent directrices de l'Hospice pendant la Révolution. Ces trois dernières cessèrent leurs fonctions au mois de prairial an IX. « La Commission administrative pensa unanimement qu'elle ne pouvait se procurer de directrices plus dignes que les filles respectables qui étaient autrefois à la tête de cette maison, et dont deux valides existaient encore, Mesdemoiselles de Truissard et du Longpré. La Commission se ressouvenait de leur bonne administration, et du bien qu'elles avaient fait; elle leur demanda de donner un nouveau gage de leur dévouement en acceptant la direction de l'Hospice. » (Lettre du 18 prairial an IX.) Elles acceptèrent, et furent installées au mois de thermidor. Mademoiselle Porée leur fut adjointe peu de temps après. Dans une lettre adressée au Sous-Préfet, en date du 26 fructidor

Digitized by Google

Aux termes d'une déclaration du 12 avril 1575, l'ancienne Maison-Dieu, se réduisait à *un hébergement, cour, jardin, maison manable, colombier, chapelle et dortoir*. Quand elle fut érigée en Hôpital-Général, il fallut nécessairement l'agrandir. Des travaux d'agrandissement furent entrepris aux années 1678, 1679, 1680. Mais il restait encore beaucoup à faire. Dans un état de 1728, que nous avons eu plusieurs fois déjà l'occasion de citer, les administrateurs déclaraient que, malgré tout ce que l'on avait fait pour l'abolition de la mendicité dans la ville, ce fléau n'en était point absolument banni, qu'il était même impossible d'y réussir, parceque l'hôpital n'avait point de clôture. On signale encore qu'il y avait pour réfectoire une salle où couchaient une partie des hommes invalides. Le subdélégué, M. Badier, ajoutait que M. d'Aube, intendant de Caen, avait reconnu la nécessité de clore l'hôpital, et de l'augmenter; et que, par ses ordres, M. Bayeux, ingénieur des ponts-et-chaussées pour la Généralité, avait fait un plan de l'augmentation nécessaire. Peu de temps après, les travaux furent confiés à un entrepreneur, le sieur Le Moyne de La Morlière. Il fit construire tout le corps de maison où sont les appartemens des pauvres, les deux réfectoires, les deux chambres de dessus, les

an x, les Administrateurs s'applaudissaient de posséder enfin des religieuses : « Depuis longtemps, lui écrivent-ils, nous nous étions convaincus que le seul moyen de faire le bien et de ranimer la confiance, l'ordre et la prospérité dans l'établissement confié à nos soins, était de rappeler dans son sein celles qui l'avaient autrefois administré avec tant de sagesse; et, chaque jour, nous nous applaudissons d'une restauration que le succès le plus complet couronne, et dont les résultats les plus heureux ont été la suite. » Après la mort de la respectable Madame de Truissart, le manque de sujets dans la congrégation de saint Louis força les Administrateurs à recourir à la congrégation de saint Thomas de Villeneuve. Les religieuses de saint Thomas vinrent s'établir à l'Hospice d'Avranches, en vertu d'un traité conclu, entre la Commission administrative et la Supérieure générale, le 20 octobre 1807.

Digitized by Google

cachots, les murs de clôture : le tout pour 22,254 l. [1]. Au milieu de tous ces changemens, on n'avait conservé, de l'ancienne Maison-Dieu, que la chapelle bâtie du temps de Guillaume d'Otteillé, ou dans les premières années de Guillaume de Sainte-Mère-Église. Malheureusement elle était devenue trop étroite pour la population de notre hospice; l'on s'est cru dans la nécessité de la détruire, il y a quelques années, et de la remplacer par une construction plus spacieuse. Cette perte regrettable du plus curieux monument d'Avranches, donne un nouveau prix à la description que M. Le Héricher lui a consacrée dans son savant ouvrage l'*Avranchin Monumental* [2].

Les ressources de l'hospice d'Avranches, au XVIIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque de leur plus grand développement, provenaient de l'ancien domaine de la *Maison-Dieu* dont nous n'avons plus à nous occuper, de quelques maladreries et chapelles supprimées, du temple protestant de Cormeray, des privilèges accordés par l'autorité royale, et des donations de quelques personnes charitables. A ces sources de revenus il faut ajouter des ressources plus précaires, plus variables, les aumônes et le produit de la vente des ouvrages confectionnés à l'intérieur de l'établissement. Nous allons examiner séparément chacune de ces branches de revenus.

Anciennes Maladreries. — Depuis la disparition de la lèpre, les léproseries étaient devenues sans utilité. Elles étaient désertes, et tombaient en ruines; ici, elles étaient devenues la proie des seigneurs; là, celle des communes. Ailleurs, et plus souvent, cette noble charge de gardien des lépreux, de consolateur dévoué d'une des plus tristes infirmités de la nature humaine, n'était plus qu'une vraie sinécure ecclésiastique. Dans une pareille situation, c'é-

[1] Mémoire de Troussel.
[2] Tome I, p. 52.

Digitized by Google

tait plus que le droit, c'était le devoir de la royauté d'appliquer à un but utile des revenus affectés dans l'origine au soulagement de la souffrance. Louis XIV était trop éclairé pour ne le point comprendre; il unit d'abord, en 1672, les léproseries à l'ordre de Saint-Lazare ou du Mont-Carmel. Il songeait alors aux moyens de récompenser les services de ses armées; c'était le temps où il fondait *l'Hôtel-royal-de-Mars* pour les soldats invalides. Mais, peu de temps après, le Roi éprouva des scrupules sur l'emploi qu'il avait fait des revenus des léproseries; il craignit que ces biens ne fussent trop détournés de leur destination primitive, et se contenta de décider que celles des maisons hospitalières, où l'hospitalité ne pourrait être rétablie, seraient unies à d'autres hôpitaux, où elle était et pouvait être exercée. Cette déclaration fut fort avantageuse à notre Hôpital-Général. Elle lui valut la propriété de cinq maladreries et d'un Hôtel-Dieu : l'Hôtel-Dieu de Sainte-Anne de Genêts, et les maladreries de Sainte-Catherine au même lieu, de Saint-Nicolas-sous-Avranches, Saint-Blaise de Champeaux, Sainte-Catherine de Ponts, et Saint-Blaise de Moidrey.

La chapelle de Saint-Nicolas était située au bas du Grand-Tertre, entre la porte de Ponts et Malloué. Cette chapelle était désignée, dans le *Livre-Blanc* (f° 2), sous ce titre : « *Capellaniam leprosarie S. Nicolai juxta Abrincas.* »

On ne saurait dire précisément à quelle époque elle fut fondée; toutefois nous savons qu'elle existait dès la fin du XII^e^ siècle. D'après le *Rôle de l'Echiquier* de l'année 1180, les lépreux d'Avranches percevaient sur le domaine une rente de 40 s. d'aumône fixe. « *Leprosis de Abrincis,* 40 *sol.* » *de elemosina statuta.* » La qualité de patron de cette maison, appartint toujours, jusque dans les derniers temps, aux Évêques d'Avranches, et ne paraît pas leur avoir jamais été contestée.

Digitized by Google

Nous n'avons pu recueillir qu'un fort petit nombre de renseignemens sur cet établissement. En 1486, l'Évêque, Louis de Bourbon, eut procès avec maître Guillaume Boucart, chanoine d'Avranches, chapelain de la maladrerie de Saint-Nicolas [1]. Boucart prétendait avoir droit de prendre, sur les greniers de l'Évêché, 15 quartiers et 2 boisseaux de froment; à l'appui de sa prétention, il invoquait le fait d'une possession qui rcmontait à un temps immémorial; allégation qui, pour le dire en passant, nous autorise à penser que, dès cette époque, les anciens titres de la léproserie avaient disparu. L'Évêque soutenait que, même en admettant le droit de la maladrerie, il restait encore à prouver que le paiement de la rente n'était point subordonné à la résidence du chapelain et à l'existence de lépreux à secourir. Or, pour le moment, on n'en citait aucun qui réclamât l'aumône de la charité publique; le chapelain jouissait d'un bénéfice sans charge, qui ne l'obligeait même point à la résidence, puisqu'il déclarait que, de mémoire d'homme, aucun de ses prédécesseurs n'avait eu de presbytère à la léproserie. Boucart, tout en contestant la nécessité de ces conditions, s'en rapporta au jugement de l'Évêque. Ce dernier, juge et partie dans sa propre cause, se condamna cependant lui-même; il consentit à payer la rente. Toutefois, il protesta qu'il n'entendait pas, par ce désistement, engager en rien ses successeurs : la question était ainsi réservée; mais, depuis, on ne voit pas qu'elle ait été soulevée. (9 avril après Pâques 1486, v s.)

Dès cette époque, la lèpre était devenue très-rare; à tort ou à raison, quelques personnes encore, de loin en loin, se donnent et se font traiter comme lépreux. Vide

[1] Il avait eu pour prédécesseur un clerc nommé Nicolas Meurdrac, cité dans les *Annales religieuses de l'Avranchin*, de M. l'abbé Desroches, p. 50.

Digitized by Google

à la fin du xvᵉ siècle, la léproserie de Saint-Nicolas reçut un hôte, Jeanne La Mectaère, dans les premières années du siècle suivant. Boucart, qui touchait tous les revenus, dut, à son grand regret, les partager par moitié avec cette femme (1507).

En 1535 nous trouvons encore l'indication d'un lépreux, Jean Myscouin. C'est le dernier que nous puissions citer. Il y avait déjà longtemps qu'il n'était plus question de cette triste maladie, lorsque l'Évêque François Péricard s'avisa d'unir à l'hôpital d'Avranches les revenus de la maladrerie de Saint-Nicolas.

Les ressources de l'hôpital étaient modiques, et ses charges étaient lourdes; — l'Évêque avait constaté, en faisant l'examen des comptes présentés par Jean Harcher, prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu, que le revenu annuel de cette maison ne se montait qu'à 400 l., savoir : 7 l. de rentes en deniers, 80 raseaux d'orge et paumelle à prendre sur les dîmes de Courtils, 16 raseaux de froment rouge sur les terres et seigneuries du sieur de Saint-Quentin, avec le revenu de la ferme dudit Hôtel-Dieu, qui pouvait valoir annuellement 200 l. « Avec si peu, il était im-
» possible de subvenir à la noriture et entretien du grand
» nombre de paouvres mandians de la ville et faux bourgs,
» et principalement des paouvres infirmes et invalides, qui
» ne peuvent gaigner leur vie, réduits en grande nécessité
» sans estre aucunement ou peu assistés que de l'aumosne
» des gens riches et de moyens, qui sont ici en peu de
» nombre, à cause de la petitesse de la ville et du peu de
» gain et trafic que l'on y fait, que mesme à la noriture
» et réception des paouvres passans et pèlerins, qui y
» abordent de tous les costés de la France, allant tant au
» Mont-Saint-Michel qu'à Saint-Main, que d'autres venant
» de la province de Bretagne et allant par dévotion à
» Saint-Servais, à Mastric en Flandre, comme aussi à ali-

Digitized by Google

» menter et assister plusieurs étrangers, banys d'Angle-
» terre pour la Religion catholique, apostolique et romaine,
» passant ordinairement en ce dit lieu; à cause de quoy
» s'entretiendroyent de grandes plaintes et clameurs desdiz
» paouvres, qui ne peuvent estre beaucoup secourus en
» leurs necessités, attendu que la bourgeoisie est jà char-
» gée de la noriture des pauvres Capucins nouvellement
» establis en icelle. » A côté de cet hospice, si grevé, se trouvait la chapelle Saint-Nicolas, fondée par les Évêques, dans un but de charité disparu, et ayant pour revenus 248 raseaux de froment rouge à prendre sur la mense épiscopale, 18 l. de rente foncière, la coutume de la foire saint Simon et saint Jude, qui se tenait dans la bourgeoisie d'Avranches [1], sans compter une augmentation de 40 livres à l'expiration de l'emphytéose faite par le dernier chapelain à maîtres François Girard et Jean Allain, chanoines. Cette chapelle était alors possédée par le neveu de l'Évêque d'Avranches, de même nom que lui, messire François Péricard, Évêque d'Évreux [2]. Notre Évêque profita du séjour de son neveu à Avranches pour le décider à lui faire la remise de la chapelle Saint-Nicolas, en faveur des pauvres honteux, anciens et invalides. Et, comme la présentation et collation de cette chapelle appartenait de plein droit aux Évêques d'Avranches, il en prononça l'union et annexion à perpétuité à l'Hôpital et Maison-Dieu, pour

[1] Au XVIII^{e} siècle, cette coutume était baillée pour 50 liv. par an. Voir *Baux de la Coutume,* aux archives de l'Hospice.

[2] Voici les noms de quelques anciens chapelains de Saint-Nicolas : au XV^{e} siècle, Nicolas Meurdrac, cité dans les *Annales religieuses de l'Avranchin,* de M. l'abbé Desroches, p. 90; Guillaume Boucart, Richard de Boisguérin, nommé par Charles VII, à droit de régale par lettres datées de Saint-Porcien, 11 décembre 1455, Jean Billoris, démissionnaire en 1554; Claude Sédille, son successeur immédiat; Julien Vauborel, Messire François Péricard, évêque d'Evreux, 1606-1625. — Archives de l'Hospice.

Digitized by Google

être tenus dorénavant par le prieur et administrateur dudit hôpital, sous un seul et même titre. — Il y mit les conditions suivantes : « C'est à savoir que ledit prieur avec » les administrateurs dudit Hôtel-Dieu, qui chacun an y » seront establis au nombre de trois, sçavoir un des sieurs » officiers de la justice, un des sieurs du Chapitre de nostre » églize et un notable bourgeois, distribueront deux cents » quarante razeaux de froment par chacun an à vingt » paouvres infirmes, lesquelz auront, durant leur force et » santé, travaillé tant qu'ils auront peu pour gaigner leur » vie, et seroient demeurez par l'aage ou quelque accident » impuissans de travailler, desquelz sera fait un rolle par » nous et nos successeurs par l'adviz des dits administra- » teurs et prieur, sans faveur ni acceptation de personnes, » dont nous chargeons leur conscience, à sçavoir à chacun » desditz vingt paouvres qui seront tenus porter au devant » de leurs habits au costé gauche à l'endroit du cœur une » marque de drap bleu en forme de croix saint André, le » nombre de douze razeaux de froment rouge par an, qui » seront un razeau par mois; et advenant le decedz de l'un » des dits paouvres enrollez seira pourveu d'autre en sa » place par l'adviz des dessus ditz administrateurs et prieur » qui les nommeront à nous ou nos successeurs ou, en » nostre absence, à nos grands vicaires, et à la charge » aussy au dit prieur de dire et célébrer les messes et ser- » vices deubz suivant la fondation de la dite chapelle en » icelle, sans pouvoir les dire ailleurs, et faire faire et dire » le divin service et office accoustumé estre deub aux » jours saint Nicolas, auxquelz jours assisteront dans la » dicte chapelle les ditz paouvres enroollez, si leur force » et santé leur peut permettre, priant Dieu pour les fon- » dateurs, bienfaiteurs et administrateurs. Et d'autant que » en ladicte chapelle on auroit accoustumé de dire cha- » cune sepmaine une messe au dimenche, et que le dit

Digitized by Google

» prieur est obligé par son institution de dire et célébrer » la messe au mesme jour dans le dit hospital proche de » la dicte chapelle et y faire et départir l'eau bénite aux » paouvres du dit Hostel-Dieu, nous avons transféré la » célébration de la messe de la dicte chapelle au lundy de » chaque sepmaine synon lorsque le jour saint Nicolas, » patron de la dicte chapelle, arrivera au dimenche, auquel » jour se fera le service dans la dicte chapelle. »

L'union fut prononcée le 29 mars 1623, au palais épiscopal d'Avranches, en présence des députés du Chapitre, et des principaux officiers et bourgeois de la ville. Cet acte fut homologué au Parlement de Rouen, le 2 mai 1625 [1].

Cette mesure, si opportune qu'elle parût d'abord, ne produisit pas tous les heureux résultats qu'on s'en était promis. On en vint à regretter de n'avoir point affecté à une destination plus avantageuse les revenus de l'ancienne léproserie. La pauvreté n'était point seulement à l'hôpital, elle régnait aussi au collége, et la honte prenait les habitans de laisser dépérir, faute de secours, un établissement d'une utilité aussi incontestable, et qui n'était point sans jeter quelque éclat sur la ville. En conséquence, en 1627, on adressa une pétition à l'Évêque, pour le prier de revenir sur la disposition qu'il avait faite de la léproserie, et d'en affecter les revenus au traitement du Principal. Cette pétition vaut la peine d'être examinée [2]. Elle nous fait connaître que la prébende préceptoriale, dont jouissait le Principal, consistait en un petit fief sis au Val-Saint-Père, d'un revenu de 20 l. environ, et en 160 l. de distribution ordinaire au Chapitre de la Cathédrale. Le Principal avait pour auxiliaires cinq régens, dont trois

[1] Voir deux copies de l'arrêt du Parlement, aux archives de l'Hospice.

[2] Pièces justificatives, N° VII.

étaient gagés, nourris et entretenus à ses frais, et sous ses ordres deux domestiques, l'un pour le service intérieur, l'autre pour la discipline *extérieure* du collége. Les professeurs recevaient de chaque écolier 15 sous, payables à trois termes. Encore nombre de jeunes gens se prétendaient-ils dans l'impossibilité de payer cette modeste rémunération, et force nous est de croire que l'excuse n'était que trop fondée, puisque les signataires de la pétition n'hésitent pas à déclarer qu'il faudrait s'attendre à une désertion complète, si les régens exigeaient rigoureusement le paiement de leur droit.

Le bâtiment destiné aux études répondait parfaitement à la misère des professeurs et des élèves. Aux termes de la déposition d'un honorable bourgeois, « il consistait en » une cuisine, trois chambres, et greniers avec quelques » études ou cabinets; édifice fragile autant qu'étroit, sujet » à de grandes ruines, pour être beaucoup élevé et exposé » aux vents, tempêtes et injures du ciel. » Le Principal ne pouvait y loger tout son monde; il fallait qu'il affectât 40 l. sur son traitement, pour installer des classes et loger des régens et des pensionnaires[1].

Cette déposition donnerait une assez triste idée de l'instruction publique dans notre pays au commencement du XVIIe siècle. Et pourtant, quelques années avant, nous entendons François Desrues appeler le collége d'Avranches un des meilleurs et des plus fameux de Normandie. Sans doute, il n'entendait parler que du nombre des élèves et de la force des études. Sur ce point, nous n'avons aucune raison pour le contredire; tout au contraire, à l'époque où notre enquête nous transporte, le collége d'Avranches jouissait déjà d'une haute réputation. On y comptait cinq à six cents élèves, venus non-seulement des diverses pa-

[1] Pièces justificatives, N° VII.

Digitized by Google

roisses du diocèse, mais aussi des diocèses voisins, de Bretagne surtout. Les régens étaient généralement estimés. Tout le monde s'intéressait à ces précepteurs, dont le travail, pour nous servir des termes de la pétition, « comme » il est pénible et laborieux, aussi leur industrie et occu» pation est profitable à la République, veu qu'à faute de » bonne éducation, la jeunesse est perdue. » Le Principal, dont nous regrettons de ne pouvoir citer le nom, avait été, disait-on, élu du public avec diligente recherche et inquisition de ses bonnes mœurs, qualitez et capacitez. Il enseignait lui-même, et avait pris soin de se choisir ses auxiliaires dans les colléges célèbres du royaume.

Les raisons développées dans cette pétition ne pouvaient manquer de toucher l'Évêque; il ordonna de procéder à une enquête; on entendit à cette occasion les personnes les plus compétentes, André Gaudin, Jacques Durand, régent en la faculté de théologie de Paris, chanoine théologal d'Avranches; Simon Caquevel, avocat en cour d'Eglise, licencié aux droits, et curé de N.-D.-des-Champs; Jean Quétil, éeuyer, sieur de Pont-Hébert[1]; Pierre Guillochet, vicaire de N.-D.-des-Champs; Jean Gaudin, sieur de Neufville, bourgeois d'Avranches; Louis Fortin, écuyer, sieur de Livernière. Tous furent d'avis qu'il fallait songer aux moyens de soutenir le collége, et exprimèrent le désir de voir unie la léproserie de Saint-Nicolas à la prébende préceptoriale. Quelques-uns d'entre eux censuraient la manière dont le froment était distribué; ils faisaient observer que la faveur, plus que le besoin, avait part à ces distributions, qu'un grand nombre de pauvres se dispensaient de porter la marque distinctive qui leur avait été imposée, que la mendicité n'avait aucunement diminué, depuis qu'en vertu de l'acte d'union de la maladrerie à l'hospice, on

[1] Probablement celui qui devint, en 1639, le chef des *Nu-Pieds*.

Digitized by Google

donnait à chaque indigent, inscrit au catalogue, un raseau de froment par mois. André Gaudin, rappelait qu'ayant été, il y avait trois ans, chargé de l'administration de l'hospice avec le chanoine Damien Boutin, et Guillaume Durand, sieur de la Lunelière, lieutenant-général de la vicomté, ils avaient réalisé 200 livres d'économie, qu'un de leurs successeurs, Gosselin, sieur Dusaussey, avait employées à l'achat d'une rente. Ainsi donc, à l'en croire, c'était ailleurs qu'il fallait porter les secours; le Chapitre de la Cathédrale partagea cet avis, et pourtant, malgré cette unanimité de vœux, le collége ne gagna pas sa cause. Le Parlement, par un arrêt du mois de septembre 1627, débouta les habitans de leur requête, et refusa d'appliquer les revenus de la maladrerie à un but si éloigné de la pensée des fondateurs. C'était déjà assez oser que de l'unir à un établissement analogue, et cette mesure, si simple qu'elle nous paraisse, ne fut point aussi radicale qu'on l'avait souhaité, et donna lieu à des difficultés.

Nous voyons, en effet, nonobstant l'union qui avait été prononcée, un nommé Paillet se faire pourvoir du titre du prieuré de Saint-Nicolas, sous le prétexte que l'union n'était point valable. comme ayant été faite sans le consentement du grand-aumônier, gardien naturel des établissemens de charité fondés par les Rois de France. L'Évêque fit observer que cette chapelle avait été fondée par ses prédécesseurs, et que, pour ce motif, un arrêt du Conseil-d'État, du 12 mars 1586, avait défendu de la comprendre au rôle des maladreries. On fit droit à cette observation; il fut décidé, par arrêt du Conseil privé, que les 20 pauvres vieillards continueraient à être payés par le receveur de l'Évêque jusqu'à ce qu'il en eût été ordonné autrement. Plus tard, quand l'ordre de Saint-Lazare fut envoyé en possession des biens des maladreries, il y eut de nouveaux débats. Ce ne fut qu'après plusieurs années de discussion

Digitized by Google

qu'un arrêt de la Chambre royale, séant à l'Arsenal, donna acte à l'hospice d'Avranches du désistement de messieurs de l'ordre de Saint-Lazare, *vu l'établissement et le bon ordre observé*.

C'était l'habitude de se rendre processionnellement, le jour saint Marc, de la Cathédrale à la chapelle Saint-Nicolas. En 1674, le vicaire de la Cathédrale, qui y avait conduit la procession, n'y trouva point d'ornement, et fut dans l'impossibilité d'y dire la messe, au scandale des fidèles, tant le titulaire, Jacques Betille, alors Chapelain de l'hôpital, avait négligé l'entretien de cette chapelle.

Le 30 mars 1717, l'hospice baillait à ferme l'emphytéose Saint-Nicolas, consistant en une maison manable, composée d'une cave, deux chambres, et un grenier dessus, avec un jardin, pour 63 l. de rente. Ce terrain fut considérablement diminué en 1737, lorsqu'on élargit les deux chemins royaux d'Avranches à Villedieu, et d'Avranches à Granville. Aujourd'hui, de cet asile de Saint-Nicolas, qui fut pendant des siècles le refuge de si douloureuses misères, il ne reste plus d'autre vestige que le nom de tertre de Saint-Nicolas, conservé au petit chemin qui passe au-dessus des carrières, et conduit de Malloué aux halles.

— La maladrerie de Saint-Blaise de Champeaux remonte au XIIe siècle; elle fut fondée par Henri II, et dotée par un des plus puissans seigneurs du pays, Guillaume de Saint-Jean, le fondateur de l'abbaye de la Luzerne.

Henri II assura, par une rente à prendre sur les bourgeois de Coutances, le vêtement du chapelain de Saint-Blaise, et fit don aux lépreux d'une foire qui se tiendrait chaque année le jour de l'Exaltation de la Sainte-Croix, en septembre, dans les landes de Beuvais [1]. Malheureusement, nous n'avons pu retrouver le texte de la charte de

[1] Pièces justificatives, N° VIII.

Digitized by Google

ce prince. Celle de Guillaume de Saint-Jean a eu un meilleur sort. On conserve aux archives de l'hospice une copie, bien défectueuse, il est vrai, de la donation faite par ce seigneur aux lépreux de Saint-Blaise. On voit qu'il leur donna, pour le repos de l'âme du Roi Henri et de ses fils, — d'Oliva, sa première femme, et de Godeheude, sa seconde femme [1], — tout le pressorage de la paroisse Saint-Jean, paroisse qui, de Thomas, oncle du donateur, a pris le nom de Saint-Jean-le-Thomas, qu'elle porte encore aujourd'hui, trois vergées de vignes, les chanteaux de tous les pains de sa maison, et le mardi, pour six lépreux, une distribution de vivres égale à celle que recevaient six de ses domestiques pendant tout le temps qu'il résiderait à son château, 26 quartiers et demi de froment pour la nourriture du même nombre de lépreux, dont 9 quartiers, en vertu d'un échange conclu avec Angot, abbé de la Luzerne, devaient être perçus à Tourville. De plus, il leur abandonna (cette disposition mérite d'être remarquée), un homme à Saint-Jean, celui qu'ils voudraient choisir, à l'exception de deux qu'il tenait à se réserver; il le leur abandonna, avec tout son revenu quitte de toute aide et de tout service à son égard. Toutefois, cette donation n'enlevait pas, comme on pourrait l'imaginer, toute liberté au vassal ainsi cédé; il ne devenait point irrévocablement l'homme des lépreux, s'il ne pouvait se plaire avec eux; et réciproquement, si les lépreux ne pouvaient s'en arranger, il revenait à son premier maître, et celui-ci était tenu de le remplacer par un autre. Ce vassal devait être affecté spécialement à la vigne des lépreux. C'est un exemple de l'introduction dans notre pays de cette culture, antipa-

[1] Oliva était fille du comte Etienne de Bretagne, comte de Suffolk et seigneur de Richmond en Angleterre, et veuve d'Henri, baron de Fougères. La famille de sa seconde femme Godeheldis est inconnue. dit Stapleton. — *Magni Rotuli Scacarii Norm.* I. XCVIII.

Digitized by Google

thique à notre sol, et qu'on n'a soutenue pendant un temps, qu'à force de soins, de sacrifices. La même charte nous en fournit un exemple plus curieux encore; elle reconnaît aux hommes de Saint-Jean le droit d'avoir des pressoirs pour faire les vendanges de leurs vins propres, et leur interdit de les employer aux vendanges des vins de leurs voisins; restriction naturelle, puisqu'une liberté plus étendue eût réduit à néant le profit que le seigneur pouvait espérer de son pressoir [1].

Le peu de renseignemens que nous avons pu recueillir sur la léproserie de Saint-Blaise, nous oblige à passer, sans transition, de la fin du XII[e] siècle à l'année 1320. — Par acte daté de Valognes, le vendredi après la Saint-Denys, Jean Douille, de Champeaux, Jean de Ber, de Caroles, Thomas Pichard, de Saint-Michel-des-Loups, Colin Boressel, autrement dit Eveline, et Marie, dite Hueline, de Saint-Jean-le-Thomas, tous meseaux de la maladrerie de Saint-Blaise-ès-landes-de-Beveys, en la paroisse de Champeaux, cèdent à Jean de La Mouche, Évêque d'Avranches, « tout le droit, l'émolument et la fran- » chise por le temps avenir que lor meson ou maladrerie » lor assemblée et eus avoient et aveir povoient et devoient » es feires des susdictes seans chescun an, et tenues le jour » de l'exaltacion de sainte Croix ès-landes de Beuveys » en échange d'une rente de 15 s. à la Saint-Michel, payable par les Évêques d'Avranches, dont 12 s. devaient revenir aux malades, et 3 s. à la fabrique de la chapelle [2]. Par un acte postérieur, Jean de La Mouche assigna cette rente sur la dîme qu'il percevait à Champeaux.

Quand la lèpre eut cessé, le titre de chapelain de Saint-

[1] Pièces justificatives, N° IX.

[2] Les lettres de Philippe-le-Bel sont datées de Montargis, mars 1320 (v. s.). Il en existe une copie authentique aux Archives de l'Hospice.

Blaise ne fut pas aboli pour cela. En 1663, c'était un sieur Caquevel qui était titulaire de la chapelle Saint-Blaise; il fit décider, par un arrêt du Grand-Conseil, que les religieux de la Luzerne étaient tenus à lui payer une rente de 20 quartiers de froment. En exécution de l'édit et déclaration des mois de mars, avril, août 1693, cette maladrerie fut unie à l'Hôpital-Général d'Avranches, par un arrêt du Conseil-d'État privé du 25 mai 1696, sur l'avis présenté par Daniel Huet, Évêque d'Avranches, et M. Foucault, intendant de la Généralité de Caen.

L'union de la chapelle Saint-Blaise de Champeaux valut à l'Hôtel-Dieu 120 raseaux de froment et 40 livres de rente. Il est vrai que ce ne fut point sans charge; l'Hôtel-Dieu dut admettre cinq pauvres des paroisses pour lesquelles l'ancienne maladrerie avait été fondée.

Des noms de lieu, et quelques restes d'architecture conservent encore aujourd'hui le souvenir de la léproserie de Champeaux. M. Le Héricher signale, au bord de la lande de Beuvais, à la lisière de Champeaux, sur la terre de Saint-Blaise, des ruines de physionomie romane, et, à quelque distance de là, le pied d'une croix, dite la Croix-de-Saint-Blaise[1].

— Les mêmes actes de l'autorité souveraine, qui prononcèrent l'union de la maladrerie de St-Blaise à l'Hôpital-Général d'Avranches, décidèrent l'union au même établissement des maladreries que nous avons déjà mentionnées. Leur origine remontait à une antiquité reculée, et doit vraisemblablement être rapportée au XII^e siècle. D'après un état de 1728, la maladrerie de la Madeleine de Ponts avait 27 l. de revenu; Saint-Blaise de Moidrey, 50 l.; Sainte-Catherine de Genêts, 176 l.; Sainte-Anne de Genêts, 10 l. Ces sommes diffèrent de celles qu'indiquent les pouillés.

[1] *Avranchin monumental,* T. II, p. 599.

« De la chapelle de la Madeleine de Ponts, il ne reste » plus, dit M. Le Héricher, dont nous aimons à citer le » témoignage, que le nom et le vague souvenir de quelques » vieillards. Elle était au bord de la route de Tirepied, » dans les champs de la Madeleine, où la charrue dé» terre des ossemens et des débris de pierres et de » ciment [1]. »

La présentation de la chapelle de Saint-Blaise de Moidrey appartenait à l'Évêque. C'était dans les derniers temps un bénéfice d'une bien mince valeur, il n'assurait au titulaire que la jouissance de onze vergées de terre.

La chapelle de Sainte-Catherine de Genêts, autrement dite de Mont-Conin, avait été fondée sur un terrain qui, dès le XIIe siècle, appartenait à l'abbaye du Mont-Saint-Michel. C'est une présomption pour croire que cette chapelle avait été fondée par les moines. Le droit de présentation était alternatif entre eux et les bourgeois. Dès la fin du XVIIe siècle, la chapelle Sainte-Catherine était tombée en ruines; elle n'a laissé de trace que dans la désignation d'un coin de terre, nommé le Bois-de-la-Maladrerie.

La présence d'un Hôtel-Dieu à Genêts prouve l'importance de cette localité au moyen-âge, importance attestée d'ailleurs par une foule de témoignages. Comme la léproserie, l'Hôtel-Dieu de Sainte-Anne devait sans doute son origine à la charité des religieux. Le droit d'y présenter était aussi alternatif entre eux et les bourgeois [2]. Un abbé, dont le nom est cher aux lettres, Robert du Mont, donna, en 1182, à l'hôtel des pauvres de Genêts, pour le secours des indigens et des infirmes qui y étaient admis, une char-

[1] *Ibid.* T. I, p. 149.

[2] Sur ces deux établissemens consulter M. Le Héricher, même ouvrage. T. II, p. 622 et suivantes, et les Archives de l'Hospice. Antoine Aze, curé de Genêts, fut le dernier titulaire de cette chapelle.

Digitized by Google

retée de bois à un cheval, à prendre chaque semaine dans la forêt de Beuvais [1].

Si l'on eût tenu rigoureusement à supprimer tous les établissemens religieux en décadence, et à en employer les biens à des usages conformes aux intentions des fondateurs, peut-être eût-on pu, dès la fin du XVII^e siècle, trouver moyen d'ajouter à la liste de ceux que nous venons d'énumérer. Moins d'un siècle après, des actes de l'autorité préludèrent à cette abolition des ordres religieux, qui fut prononcée par l'Assemblée nationale. Il n'est point douteux que ces mesures n'aient éveillé l'attention des administrateurs de notre hospice. Le 7 janvier 1765 [2] nous les voyons réclamer pour les pauvres un certain nombre de maisons religieuses, dont les revenus, suivant eux, étaient dissipés d'une manière absolument inutile. Ils rappelaient toute l'étendue des charges de l'hospice, et l'intérêt qu'il y aurait à en augmenter les ressources, de façon à ce qu'on pût y interner les fous et les femmes de mauvaise vie. A quoi servaient, disaient-ils, le prieuré de Saint-Léonard de Vains, d'un revenu qu'on n'évaluait pas à moins de 1500 livres? — le prieuré de Tombelaine, la chapelle de Saint-Nicolas de Pontorson, les prieurés de Saint-James, de Sacey, et de Céaux, tous bénéfices sans fonctions, et même sans chapelle, et dont les titulaires ne résidaient pas. A quoi servait encore l'abbaye de Montmorel, qui possédait de 8 à 10,000 l. de rente, sans y comprendre le revenu de l'abbé? On n'y voyait plus que deux religieux; la semaine, ils ne faisaient aucun office, et ils se croyaient à peine tenus de dire messe et vêpres

[1] Pièces justificatives, N^e X.

[2] Archives de l'Hospice. *Etat des biens et revenus de toute nature dont jouit l'Hôpital-Général de charité et Hôtel-Dieu établi dans la ville d'Avranches... pour satisfaire à la déclaration du 11 février 1764.*

Digitized by Google

les dimanches et les jours de fêtes. — L'abus n'était que trop réel; la nécessité d'une réforme frappait tous les esprits; mais, pour l'opérer, il eût fallu une qualité que l'on ne possédait pas, la modération; la Révolution trouva plus simple d'abolir que de réformer; les établissemens religieux furent supprimés sans distinction, et tous les biens qui en dépendaient confisqués au mépris des intentions des fondateurs, sans profit pour les maisons hospitalières.

Biens provenant du temple de Cormeray. — Les anciennes maladreries ne furent point les seules dépouilles dont s'enrichirent les Hôpitaux Généraux. Il faut y joindre les prêches supprimés. Une déclaration du Roi, du 26 décembre 1654, avait disposé que les prêches où il y aurait moins de dix familles seraient fermés. Or, il était arrivé que les familles du prêche de Cormeray, près Pontorson, se trouvaient réduites au nombre de deux, et que, dans la prévision des mesures rigoureuses qui ne tardèrent pas à être adoptées, le dernier ministre, Pierre Hautpais, s'était réfugié hors de la province. En conséquence, sur la requête des administrateurs de l'hospice, comparans par maître Louis Demouy, curé de Notre-Dame-des-Champs, le lieutenant civil et criminel d'Avranches ordonna que les portes du temple de Cormeray seraient fermées pour toujours, que l'exercice du culte serait interdit, et les revenus du consistoire réunis à l'hospice d'Avranches. Ces revenus étaient peu considérables. Ils provenaient des libéralités de Jacques Guyot, sieur de Courtepièce, bourgeois de Pontorson, et de Gabriel, comte de Montgommery. Le premier avait donné aux protestans de l'église de Pontorson, stipulés par Jacques Giron, pasteur, Joachim Le Roux, ancien et noble homme Jacques Dalibert, conseiller du Roi, président en l'élection d'Avranches, sept livres et deux chapons de rente, pour l'entretien des pasteurs, des passans et des pauvres de la Religion (31 mars 1635.) Le

second, avait fait don aux églises de la R. P. R. de Ducey et de Pontorson, *recueillies à Cormeray,* quelque temps auparavant, d'une somme de 300 l. — Gabriel de Montgommery, au moment où il fit cette donation, demeurait à Pontorson; il prenait alors le titre de maréchal des camps du Roi, et de gouverneur de la ville et du château d'Argentan.

Ce ne fut point assez d'avoir fermé le prêche, il fallut le raser. Dans une lettre écrite de Paris, le 14 juin 1685, Monseigneur de Froullay recommanda au Curé de Notre-Dame-des-Champs de faire toutes les diligences nécessaires pour parvenir à la destruction du temple de Cormeray, vu généralement de mauvais œil dans un pays, où le protestantisme n'avait réussi à recruter qu'un très-petit nombre de partisans.

Priviléges et Subventions de l'État. — Un arrêt du Conseil-d'État, du 28 juin 1721, ordonna, pour pourvoir à la subsistance des Établissemens de Charité des villes et bourgs de la Généralité de Caen, que, conformément à ce qui se pratiquait dans la ville de Rouen, il serait levé, à l'entrée, dans toutes les villes où il y aurait un hôpital, 20 s. par muid de vin, 20 s. par tonneau de cidre, et ce sans distinction de personnes. C'était le plus beau privilége de l'Hospice; on l'évaluait, en 1784, à 1,500 l. Les Officiers des siéges judiciaires, les Avocats, les Procureurs du Roi, au moment de leur réception, les ouvriers, en passant maîtres, devaient payer pour les pauvres un droit plus ou moins fort, qui variait entre 3 et 10 l. Dans le même temps, on abandonna une forme d'aumône remarquable par son antiquité, mais peu appropriée aux goûts et aux besoins de l'époque; on décida que les largesses générales qui se faisaient, à certains jours déterminés, aux portes des abbayes et des prieurés, seraient évaluées, de l'avis de l'Évêque et de l'Intendant,

Digitized by Google

en des redevances annuelles de blé, — que moitié de ces redevances serait distribuée aux pauvres de chaque paroisse, l'autre moitié aux Hôpitaux les plus prochains. Enfin, on concéda aux Hôpitaux un droit de havage sur les grains [1], droit qui, jusque-là, s'était perçu au profit des deux exécuteurs de la Généralité, suivant un usage barbare, et pourtant assez généralement adopté. On dédommagea les exécuteurs, en leur accordant un traitement fixe sur les fonds de la maréchaussée. Ce droit de havage ne survécut pas de longues années à sa première destination; il fut supprimé, comme droit féodal, pendant la Révolution. Partout la loi avait été exécutée. A Avranches, par une particularité assez remarquable, le droit de havage continua à être perçu, au profit de l'Hospice, jusqu'en l'année 1808. A cette époque, le Préfet du département, ayant été informé de cette perception illégale, fit observer à l'Administration municipale qu'un droit pareil ne pouvait être perçu qu'au profit de la ville, sauf à elle à remplacer le déficit, produit par cette suppression dans le budget de l'Hospice, au moyen d'une allocation sur les revenus municipaux.

Dans notre ville, le droit de havage, terrage, ou stage (ces trois mots s'employèrent à Avranches indistinctement), consistait en un seizième de raseau par charge de cheval et au-dessous à proportion, à prendre sur le froment, le gruau, le seigle, l'avoine, l'orge, la paumelle, le sarrasin, les pois, le chanvre, la linette, le gland, et les châtaignes qui se vendaient à la cohue et au marché

[1] Tous les droits du bourreau ne passèrent pas aux Hospices; ainsi, à Avranches, indépendamment du droit de havage sur les grains, il percevait deux deniers par pannerée de fruits, une poignée de filasse par sac ou paquet, deux deniers par pannerée de poisson frais venant de la mer. Voir aux Archives une ordonnance de Charles de la Piganière, vicomte d'Avranches, lieutenant-général de police et subdélégué de l'intendant, 7 février 1719.

Digitized by Google

d'Avranches. En 1784, ce droit valait 1,000 l. La moyenne prise sur les onze dernières années de la perception de ce droit (an vi — 1808), s'était élevée à 2,926 fr. 66 c.

Signalons enfin un autre privilège, dont l'Hôtel-Dieu de Rouen jouissait dès le 5 mars 1714, et qui ne fut étendu à l'Hôpital d'Avranches que par un arrêt du Parlement, en date du 18 avril 1741, le privilège de la vente de la viande pendant le carême. Ce privilège était très-peu fructueux. En 1749, il était évalué à 40 l.

L'État soutenait les hôpitaux non-seulement au moyen de privilèges, mais aussi d'une manière plus directe, par des subventions en argent. Ces secours furent surtout considérables dans les années qui suivirent 1724, année célèbre par l'affreuse disette qui désola la France. A Avranches ils dépassèrent de beaucoup les charges de l'Hospice, parceque le peu d'espace de ses bâtimens ne permettait pas alors d'y recevoir un grand nombre de pauvres. Notre Administration fit des économies, et bientôt elle se trouva en état d'acquérir (le 14 avril 1730), pour 13,726 l., la Terre des Marais, vendue par Vigor Vivien, sieur de Chéruel, d'acheter une horloge, et d'entreprendre d'importantes constructions. Notons encore qu'un arrêt du Conseil-d'État, du 2 octobre 1774, accorda pendant six années, à notre Hôpital, 1,000 l. par forme de don. Ce secours était nécessité par les dépenses extraordinaires auxquelles donnait lieu l'admission des soldats malades.

Legs et Fondations. — En 1653, maître Guillaume Autin, bourgeois de Rouen, et receveur des traites foraines en ladite ville, donna à notre Hospice 9 l. de rente. En 1657, Jean Basselin, sieur de la Manneheudière, bourgeois d'Avranches, donna 10 l. de rente. En 1713, Jacques Herment, de Caen, vint à Avranches; il fit rassembler le bureau devant l'Évêque, Monseigneur de Coetanfao, et

Digitized by Google

offrit de donner à l'Hospice 500 l., qui seraient employées à l'achat d'une rente. Il y mettait les conditions suivantes: Les Administrateurs s'engageraient à faire dire une messe à son intention et à l'intention de ses parens, le premier dimanche de chaque mois. Tous les dimanches et fêtes pendant le carême, les pauvres devaient chanter le *Stabat Mater,* les Litanies de la Vierge, le *Libera,* et le *De Profundis,* et, tous les vendredis de l'année, dans leurs chambres, en travaillant, les Litanies de Jésus, et le *Miserere.* Peu de temps après, il revint à Avranches, animé des intentions les plus charitables, par suite de la douce émotion qu'il avait éprouvée en entendant chanter, dans un hospice qui lui était cher, les prières qu'il y avait fondées. Il fit une seconde donation de 500 l. à notre Hôpital. Rappelons encore les donations d'Adrienne Aze de Hautmanoir, de la paroisse de Lolif; de M. Pancrace Betille de la Furonière; des Évêques d'Avranches, notamment de Messeigneurs de Froullay, Huet, de Querhoent de Coetanfao [1]. Signalons aussi quelques fondations. En 1735, une personne, qui tenait à rester inconnue, donna 3,000 l. à l'Hospice, à charge de nourrir trois pauvres, l'un de Tirepied, l'autre du Val-Saint-Père, le troisième de Marcé, qui seraient admis sur la présentation faite par deux des principaux paroissiens de chaque paroisse. On sut depuis que cette fondation était due au zèle d'un Chanoine de la Cathédrale, Pierre Rousset, sieur du Val-d'Oir. Jean-Baptiste Le Maignen, écuyer, sieur du Hamel, natif de Saint-Saturnin, capitaine d'infanterie, et aide-major du Petit-Goave de Saint-Domingue, donna à

[1] Voir aux Archives de l'Hospice. *Testamens des Évêques de Froullay, de Querhoënt de Coetanfao.* On voit dans le compte de 1720 à 1724, que M. de Charsilly, procureur-général au Bureau des finances de Caen, héritier de Huet, remit à l'Hospice, en 1722, une somme de 500 l.

Digitized by Google

l'Hospice, par testament (6 août 1732), une somme de 6,000 l. Il mourut à Saint-Domingue. L'aîné de ses neveux, René-François Le Maignen, sieur de La Rue, de Saint-Quentin, jouit, sa vie durant, du privilège de mettre chaque année un pauvre à l'Hospice.

En 1742, Jean Le Jametel, curé de Sainte-Pience, donna 60 l. de rente pour la nourriture de deux pauvres de cette paroisse.

Enfin, en 1748, M. l'abbé Artur, haut-doyen de la Cathédrale, et le sieur de La Villarnois, son neveu, voulant fonder à Pontorson une mission de 15 ans en 15 ans, en exécution des dernières volontés de madame de la Menardière, proposèrent aux administrateurs de l'Hôpital une rente de 60 l., dont le tiers vertirait au profit de l'Hôpital, et les deux autres tiers seraient remis au curé de Pontorson pour les frais de la mission [1].

Produit de la manufacture de l'Hospice. — On employait les pauvres à coudre, à filer le coton, à faire de la dentelle, ou bien à cultiver. Dès 1697, on avait fait venir de Verneuil un bonnetier-chaussetier, pour travailler à la manufacture des laines en bonnets et chausses, et pour montrer le métier aux enfans [2]. En 1749, il y avait deux maîtresses chargées d'enseigner aux adultes à faire de la dentelle. La vente des objets manufacturés de l'Hospice était évaluée, cette année-là, à 1800 l.; en 1784. elle le fut à 9,509 l.

Tout cela réuni formait une fortune assez considérable; mais les charges étaient lourdes, et s'aggravèrent dans une proportion notable vers la fin du XVIII^e^ siècle.

En 1680, la famille de l'Hôpital se composait de 80 per-

[1] Sur ces fondations, voir, aux Archives de l'Hospice, les *Registres des Délibérations*, le Mémoire de Troussel, et la liasse des Fondations.

[2] *Premier Registre des Délibérations*, f. 108.

Digitized by Google

sonnes. Un état, dressé d'après les instructions de l'intendant, nous fait connaître qu'en 1727 il y avait d'admis 25 mendians invalides, 30 femmes, 40 enfans, dont la nourriture revenait en moyenne, pour chaque adulte, à 4 s. par jour, en tout 4015 l. par an; pour chaque enfant à 3 s.; en tout 2190 l. par an; total: 6205 l. On comptait de plus 150 l. pour les pauvres passans.

En 1749, dans un état analogue au précédent, les administrateurs déclarent que le nombre des lits est indéterminé, et qu'on recevait dans l'Hospice les pauvres malades, les infirmes, les vieillards, les imbéciles et les blessés des différentes paroisses de l'élection, sur la demande des curés et sur l'attestation qu'ils donnaient de la pauvreté de ceux qu'il s'agissait de faire recevoir à l'Hospice. On y recueillait aussi tous les enfans exposés, soit dans la ville, soit dans la campagne [1], et même les orphelins; ce qui portait la population de l'Hôpital à 250 personnes, parmi lesquelles le nombre des individus valides était en petite minorité. Encore dans ce chiffre ne comprenait-on pas les passans. Une trentaine d'enfans étaient confiés hors de la maison à des nourrices, auxquelles on payait une pension de 40 s. par mois. En 1784, l'Hôpital d'Avranches contenait 280 pauvres, et confiait à des nourrices 40 enfans illégitimes.

[1] Au XVII^e siècle, on n'exposait pas les enfans à l'Hospice. En 1683, un enfant ayant été exposé à la porte de l'Hôpital nuitamment, sans savoir de quelle part, on obtint un monitoire pour avoir révélation de ceux qui avaient fait l'exposition. Le monitoire ne produisant aucun effet, le 25 avril, la gardienne des pauvres, Louise Gaboreau, demanda au Bureau la permission de confier l'enfant à une nourrice, « parcequ'elle ne pouvait en avoir soin davantage, pour » l'incommodité que cela lui donnait jour et nuit. » La permission fut accordée; mais on continua la recherche de ceux qui s'étaient rendus coupables de l'exposition; les diligences furent faites sous le nom du Procureur du Roi, par les soins des Administrateurs. *Premier Registre des Délibérations*, f. 40 v°.

Digitized by Google

Au moment où la Révolution éclata, l'Hospice d'Avranches n'était point dans une situation prospère, et n'eût pu se soutenir sans les secours considérables du Gouvernement; mais ce fut bien pis dans les années suivantes. Il résulte, en effet, d'un état statistique de cet établissement, au 1er vendémiaire an VI de la République, qu'en 1789, il jouissait d'un revenu annuel de 19,885 l. 7 s. 8 d.;—que, par suite des suppressions qui furent décrétées, il fut privé de 12,705 l. 12 s. Ainsi, en même temps que la misère augmentait, et que l'administration était désorganisée, les revenus de notre Hospice diminuaient de près des deux tiers. Les fâcheux effets produits par les mesures révolutionnaires ressortent encore mieux d'une lettre adressée au ministre de l'intérieur, le 27 brumaire an V, par les nouveaux administrateurs de l'Hôpital, au début de leur gestion :

« En entrant en fonctions, écrivaient-ils au ministre, » il est de notre devoir de vous exposer le tableau fidèle » de l'Hospice civil de cette commune.

» Il a été privé de la majeure partie de ses revenus par » la suppression de différens droits; l'armée de la Vendée, » composée de plus de cent mille hommes, a consommé » toutes ses provisions, a enlevé linges, hardes, médica- » mens, et tout ce qui servoit à l'entretien des pauvres; et » le décret du 23 messidor a paru. Alors l'Administration » des Domaines a fait vendre tout son mobilier rural, char- » rues, charrettes, bœufs, chevaux, jusqu'aux vaches qui » donnoient le lait et la vie aux enfans; les fonds de terre » ont été affermés à différens particuliers, la famine se » faisait sentir, et le Gouvernement n'envoioit que de » faibles secours. — Cet Hospice, il est vrai, est rentré » dans la jouissance de ses biens, et ses fonds de terre » peuvent lui valoir 3,000 l. de revenu. Mais avant il est » urgent de remonter cette terre en instrumens aratoires.

Digitized by Google

» en bestiaux, en semences; il faut faire réparer les bâti-
» mens... faire subsister 250 personnes que contient cet
» Hospice, subvenir au payement des nourrices de 400 en-
» fans de la Patrie, et à l'entretien de ces mêmes enfans,
» et il n'y a actuellement ni bon linge, ni hardes, ni étoffes
» pour habiller les pauvres et les enfans, ni aucunes espè-
» ces de provisions, pas un quartier de bois, pas un fagot
» pour chauffer le four, pas une seule livre de beurre ni de
» graisse. De sept à huit citoyennes, qui administroient cet
» Hospice, il n'en est resté qu'une seule, qui n'attendoit que
» notre installation pour l'abandonner tout-à-fait [1]. »

Ces résultats disent assez clairement que les temps où l'on parle le plus d'humanité ne sont pas toujours ceux où on la comprend le mieux.

Il serait intéressant de poursuivre l'histoire de notre Hospice à travers la Révolution, pour y étudier les causes qui le réduisirent à un si déplorable état, — à travers la période de réorganisation qui suivit, et jusqu'à l'époque actuelle. Ce complément naturel de notre Notice donnerait lieu à d'utiles comparaisons, et permettrait de constater jusqu'à quel point, sous le rapport de l'assistance, nous sommes en décadence ou en progrès. Malheureusement, nous devons l'avouer, le temps nous a manqué pour rassembler les élémens de ce travail, et c'est à regret que nous avons dû nous imposer la Révolution pour limite.

Nous nous permettrons cependant de la dépasser, pour rappeler ici un noble et touchant souvenir. Au mois de novembre 1793, l'armée vendéenne arrivait à Avranches, emportant avec elle la dépouille mortelle de Lescure. On profita d'une indisposition de madame de Lescure pour dérober à sa tendresse le corps de son mari, et lui rendre

[1] *Registre de correspondance*, f° 1.

Digitized by Google

les devoirs de la sépulture, d'une sépulture sans pompe, et environnée de mystère. Dans ses Mémoires elle déclare que ce fut pour elle un sujet de regret de ne pas savoir où furent déposés les restes de son mari; elle se consolait toutefois en pensant qu'ils n'étaient point tombés aux mains des Républicains. Bournisieux, dans son Histoire des Guerres de la Vendée, est plus explicite; il nous apprend qu'ils furent enterrés secrètement dans l'ombre de la nuit, sur une grande route près d'Avranches. Des traditions ont fait supposer à M. Le Héricher que ç'avait été dans le cimetière de l'Hospice. Ces traditions étaient précieuses à recueillir; l'occupation de l'Hospice par une partie de l'armée vendéenne leur donne d'ailleurs un haut degré de vraisemblance.

Note sur l'Hôtel-Dieu du Gué-de-l'Épine.

Au début de ce travail, nous avons consacré quelques lignes à l'Hôpital du Gué-de-l'Épine, dont l'origine et la destination n'ont pu jusqu'à présent être fixées avec une parfaite exactitude. Depuis, un heureux hasard nous a fait découvrir, aux Archives de la Seine-Inférieure, une Charte de la fin du xv^e^ siècle, qui nous permet de substituer des renseignemens positifs à des conjectures plus ou moins plausibles. L'Établissement du Gué-de-l'Épine n'est certainement point l'ancienne Maison-Dieu d'Avranches, comme le chapelain Troussel l'avait imaginé... Il date d'une époque relativement récente, du règne de Louis XI, et doit sa fondation à un gentilhomme du diocèse d'Orléans, Jean de l'Aigle, chevalier, seigneur de Cugny. Comme Jean de l'Aigle n'avait point d'enfans, et que ses

Digitized by Google

goûts pieux étaient partagés par sa femme, il put affecter librement aux œuvres de miséricorde et aux pélerinages la meilleure partie de sa fortune, qui paraît avoir été considérable. Vers 1476, il avait fait construire à Cléry, lieu célèbre par son sanctuaire dédié à Notre-Dame, un Hôpital pour les pauvres, les infirmes, les malades, qu'un motif de piété y attirait, avec une Chapelle sous l'invocation du Saint-Esprit, où une messe devait être dite chaque matin. Cette première fondation lui coûta plus de mille écus. Le Pape Sixte IV l'approuva par une bulle datée des nones de novembre 1476. Jean de l'Aigle fit ensuite le pèlerinage de Saint-Jacques-en-Galice. Au retour, il fit construire un Hôpital, en l'honneur du Saint-Esprit, dans une paroisse des faubourgs de Rouen, au pied de la côte Sainte-Catherine. Le cardinal André, grand-pénitencier de Saint-Jacques-de-Compostelle, accorda des indulgences à ceux qui contribuèrent de leurs deniers à cette pieuse fondation. (Compostelle, 15 juillet 1479.) Peu de temps après, Jean de l'Aigle fonda l'Hôpital du Gué-de-l'Épine. Il avait remarqué que la plupart des fidèles du Christ, qui se rendaient à Saint-Michel au Péril de Mer, de toutes les parties du monde, surtout pendant l'été, étaient arrêtés par le flux et reflux de la mer, ne trouvaient ni passages, ni conducteurs, ni lieux destinés pour les recevoir charitablement, et où ils pussent reposer la tête. Aussi arrivait-il bien souvent que les pauvres pélerins mouraient de misère, avant même d'avoir touché ce Mont célèbre de l'Archange, qu'ils venaient chercher de si loin... Jean de l'Aigle voulut qu'avant de s'engager sur cette plage dangereuse, les pélerins pauvres et les enfans trouvassent un asile ouvert pour les recevoir. Cet Hôtel-Dieu, malgré sa destination spéciale de gîte pour les pélerins, devait avoir une chapelle, un clocher avec une cloche d'un son modeste, et un cimetière. Sa fondation

fut approuvée par Julien, cardinal-évêque de Sabine, grand-pénitencier du Pape, et légat en France, par lettres données à Péronne, le 12 des Kl. d'octobre 1480. Dans une bulle du Pape Alexandre, du 15 des Kl. de juin 1500, Jean de l'Aigle, qui était alors décédé, est qualifié de chevalier, vicomte du Vaudreuil et de Cléry, et de maître-administrateur de l'Hôpital Saint-Louis-des-Quinze-Vingts. —Par une singularité digne de remarque, aucun des trois Hôpitaux qu'il fonda ne fut de longue durée.

Digitized by Google

PIECES JUSTIFICATIVES.

Littere pro scolastria de XL[a] solidis supra domum Dei de Pontibus.

No I.

Universis sancte matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit Guillelmus Dei gratiâ episcopus, Garnerius Decanus et capitulum, et N. de Columba, magister scolarum Abrincensium, salutem in Domino. Cum propter evidentem pauperum Christi utilitatem et locum (ad) edificationem magis opportunum, Domus Dei Abrincensis nuper translata sit a loco in quo prius minus utiliter constructa fuerat, et infra methas parochie S. Stephani de Pontibus magnis laboribus et gravibus expensis jam per Dei gratiam sit redificata, quod hoc sine dampno et detrimento jam dicte matricis ecclesie fieri nullatenus poterat, nos at(tendentes) quod iniquum et illicitum est cum alieno dampno suam conditionem facere meliorem et ex alter(ius) locupletari jacturâ, habito super hoc diligenti tractatu cum capitulo nostro, de consensu N. de Columba, tunc temporis magistri scolarum Abrincensium, paci et utilitati Domus et indemni(tati) supradicte in porcione dicte ecclesie dictum magistrum sco-

Digitized by Google

larum contingente, providimus (in) hunc modum, videlicet quod Domus Dei magistro scolarum Abrincensium quadraginta solidos turonenses (vel usualis) monete singulis annis persolvet pro recompensatione dampnorum que oportet ecclesiam de Pontibus in dicta porcione magistri scolarum pro domo Dei sustinere, his (videlicet) terminis, viginti solidos ad Pascha et viginti solidos ad festum S. Michaelis. Et sciendum est (quod), si magistro scolarum dictus redditus quadraginta solidorum annuatim non fuerit persolutus terminis supradictis infra octo dies a termino dicta domus pro deffectu solutionis uniuscujusque termini qu....... solidos usualis monete persolvet. Et, ne quid dicte domui Dei desit, pro cujus deffectu..... cogitantes... veriti... quod absit, inexpleta, statuimus quod dicta domus Dei capellam habeat et perpetuum sacerdotem . . . .
ibi mori continget. Nullus vero parochianus dicte ecclesie ibi se... sepultus, salvo jure matricis ecclesie, et habita . . . .
de parochia de Pontibus mortuus ibi fuerit testatus, magister scolarum su(um), corpus ad ecclesiam matricem defferri faciet et si quid... ecclesi(e) integrum ei conservabitur et illesum, sicut in aliis suis parochianis. In tota domo (non) erit nisi una campana parva que... edificiis tantum possit (valere) ad fratres ad divina officia convocandos. Fontes ibi non erunt, sed defferentur parvuli ad matricem ecclesiam baptizandi, nisi in tantum debiles fuerint quod sine mortis (periculo) non possent deportari. In diebus dominicis et aliis festis novem lectionum nullus de parochia de Pontibus in domo Dei recipietur ad missam nec ad alia divina officia. Panem benedictum et aquam benedictam poterit sacerdos facere et dare solis fratribus et pauperibus domûs Dei. Mulieres que in domo parient in matrice (ecclesia) purificabuntur. Nichil licebit fratribus dicte domûs statuere vel edificare quod (sit) in matris ecclesie prejudicium vel dampnum. Quod ut ratum habeatur et (stabile), nos compositionem hujusmodi ratam habentes, presentibus sigilla nostra apposu(imus), ad peticionem dictorum magistri scolarum et fratrum dicte domûs. Et idem magister

Digitized by Google

scolarum (suum) cum nostris sigillum duxit eisdem litteris apponendum. Actum est hoc anno ab incarnacione millesimo ducentesimo quadragesimo.

Bibliothèque d'Avranches, Livre vert *in fine*[1].

No II.

Universis sancte matris ecclesie filiis ad quos presens scriptum pervenerit Robertus dictus Baste salutem in Domino sempiternam. Noverit universitas vestra qnod ego Robertus dictus Baste, de voluntate Richardi episcopi necnon decani et capituli Abrincensis, recepi et assumpsi de Petro de La Basse, presbitero procuratore domûs Dei Abrincensis nuper edificate in parrochia de Pontibus subtus Abrincas et fratribus ejusdem domûs domum suam pariter et ortum dicte domui adjacentem situatam ante ecclesiam S. Gervasii in suburbiis Abrincensibus, in quâ domo et orto domus eorum primum habuit initium, fundamentum pariter et situm, tenendam de ipsis et habendam mihi et heredibus meis, in feodum et hereditatem perpetuam liberam et quietam, retento ab ipsomet priore hommagio a me et heredibus meis reddendo et ferendo, ita tamen quod ego Robertus et heredes mei tenemur reddere annuatim predicto procuratori et fratribus, pro predictis domo et orto ad festum S. Michaelis quadraginta solidos turonenses et ad Pascha sequens quadraginta solidos turonenses : sciendum vero est quod, si ego Robertus vel heredes mei forte negligentes essemus per unum annum in solutione predicti redditus ad terminos supradictos, ipsi poterunt facere justitiam suam in predictis domo et orto quousque ipsis de redditu supradicto satisfactum fuerit; et si per tres annos continuos fuerimus ego vel heredes mei similiter negligentes, poterunt nos absque figurâ judicii ab eis-

[1] Le texte ci-dessus a été établi sur celui du Livre vert, en s'aidant d'une copie fort exacte, due à M. Laisné.

Digitized by Google

dem domo et orto, si voluerint, omnino et in perpetuum expellere. Ego vero Robertus et heredes mei istam obligationem predictam procuratori et fratribus dicte domûs tenemur bona fide fideliter observare. Huic si quidem obligationi Richardus episcopus decanus et capitulum Abrincense prebuerunt assensum qui, ut majus robur obtineat firmitatis, sigilla sua cum meo sigillo presentibus litteris apposuerunt. Actum est hoc anno millesimo ducentesimo sexagesimo octavo. — Collatio fit cum originali.

Copie du xviii[e] siècle, appartenant à M[me] Salles, communiquée par M. Laisné [1].

N° III.

Universis presentes litteras inspecturis Gaufridus Peilevilen miles salutem in Domino. Noverit universitas vestra me ratas et gratas habere donationes omnium decimarum quas homines mei Gaufridus et Martinus de Mesnillo Terre intuitu caritatis fecerunt domui Dei Abrincensi scilicet de duabus garbis decime omnium suorum feodorum quas iidem in feodo laïcali tenebant pariter et possidebant, et omnes alias si que facte fuerint de cetero in dicto feodo meo de Mesnillo Terre domui supradicte. Et ut hoc possit nullatenus infirmari presentes litteras sigilli mei testimonio confirmavi. Actum est hoc anno gratie M° CC° quadragesimo primo.

Archives de l'Hospice. Orig. Sceau perdu.

N° IV.

Omnibus hec visuris officialis Abrincensis salutem in Domino. Noveritis quod in presencia Guillelmi dicti Tallefer clerici curie

[1] Cette pièce a été publiée, avec quelques inexactitudes, par M. Boudent-Godelinière, dans son Essai historique sur l'Avranchin. T. I., p. 272.

Abrincensis jurati ad hoc a nobis specialiter destinati cui fidem duximus adhibendam constitutis Rag. dicto Justicia presbytero procuratore domus Dei Abrincensis ex unâ parte et Andrea de Maloeto rectore ecclesie de Eschariz ex altera dictus Andreas spontaneus non coactus nec vi dolo seu metu ad hoc inductus confessus est se dedisse et concessisse dicte domui Dei et dicto procuratori nomine dicte domûs in puram et perpetuam eleemosinam pro salute anime sue et antecessorum suorum totum manerium suum de Maloeto prout muri se proportant cum pertinentiis infra muros cum quatuor pedibus terre extra muros per deversus brueriam et clausum in quo columbarium situm est secus viam que ducit apud Abrincas juxta masuram Letie relicte dicti Belot ex uno capite et Lardillier ex altero de quibus clauso et manerio reddebat annuatim dicte domui viginti duos solidos turon. et quatuor capones... — Item confessus est dictus Andreas se dedisse et concessisse ac etiam dedit et concessit dicte domui Dei Abrincensis et dicto procuratori nomine procuratorio dicte domûs tres solidos tur. et unum caponem percipiendum annuatìm dicte domui Dei et dicto procuratori et ejus successoribus qui pro tempore fuerint nomine dicte domûs in masura quam tenet Henricus Lardi de Nich. Lecoiffier sitam in parrochia de Pontibus juxta masuram que fuit Alicie Consororis dicte domûs et Petri nepotis sui. Item duos solidos turonenses et unam gallinam annui redditus percipiendam in eadem masura dictorum Alicie et Petri de quibus duabus masuris reddebat annuatìm dicte domui duos denarios turon. tanquam domino capitali. Item quatuor solidos turonenses et unum caponem percipiendos annuatim in masura Guillelmi Cingueleis sita in parrochia S. Gervasii Abrincensis juxta masuram Andree de Maloe presbyteri capellani majoris ecclesie Beati Andree Abrincensis pro parte. Item quinque solidos turonenses annui redditus percipiendos annuatìm cum Johanne filio Ph. de Aquila et Johanne Breol super quadam plathea sita juxta domum dicti Breol ex uno latere et domum Ric. Poles ex altero. Item duos capones perci-

Digitized by Google

piendos annuatim cum Laurentia filia Guillelmi Andree super terra que dicitur Lardillier sita juxta muros predictos extra eosdem muros. Et omne jus et proprietatem quod vel quam in prefatis terris et redditibus habebat vel habere poterat quoquomodo tenendum habendum percipiendum et in perpetuum possidendum dicto procuratori et ejus successoribus nomine dicte domûs libere pacifice et quiete sine contradictione et impedimento dicti rectoris et heredum suorum ac etiam idem rector dictum procuratorem nomine dicte domûs omnium premissorum per presentis instrumenti traditionem in possessionem induxit corporalem juravit insuper idem rector et promisit sub debito juramenti se non venturum per se vel per alium in futurum contra premissa vel aliquem articulum premissorum et de omnia premissa et singula garantizaturum et defensurum dicto procuratori nomine dicte domûs et ejus successoribus contra omnes obligans quoad hoc se et heredes suos et omnia bona sua mobilia et immobilia presentia et futura specialiter et expresse ad que premissa omnia et singula tenenda fideliter et firmiter observanda dictum rectorem volentem et consentientem in his scriptis condempnamus. Actum et datum anno Domini millesimo ducentesimo septuagesimo quinto die sabbati ante festum omnium Sanctorum.

Archives de l'Hospice. Original, Sceau perdu; contresigné *Tallefer,* sur le repli et de la même main.

No V.

A touz ceus qui ces presentes letres verront et orront, le Visconte d'Avrenches, saluz ; sachent tous que Henry Le Bonoor, prestre, reconut par devant nos que il aveit vendu et otrié et de tout en tout delessié à monseignor Robert Reimbaut, prestre, procuroor et garde de la Meson-Deu de Poonz-sous-Avrenches, et as freires et as soures de la dite Meson, por trente et treis livres de torneis, desquieus le dit Henry se tint por bien paié par devant nos cil est assavoir tout quanque il aveit et avoir poeit et deveit en la deime des bleiz cres-

Digitized by Google

sanz et qui desoure en avant crestront en tout le héritage audit Henry et à ses heirs, au Mesnil-Terre, en la paroisse de Plom, et quatre perches de terre seantes eu chief deu Champ-de-la-Chatennerée jouste la voie par laquelle l'en veit de la cité d'Avrenches au Parc-l'Evesque preis le manoir Geifrei Ascon, et une geline et deix oues de regart chescun an a Noel et a Paques, laqueille geline et lesquieus oues le dit Henry avoit et recevoit ové Guillaume fils Reg. du Tertre en feu de la Bouverie en rendant au dit Henri et a ses heirs desdites quatre perches de terre, quatre deniers chescun an a la feste Saint-Michel tant sollement, et porra le dit Henri et ses heirs se la rente ne estoit paiée a ladite feste sus les quatre perches desusdites, feire planiere justise a tenir a avoir, a receivre et a porseir audit Robert et as freres et as sours franchement, pesiblement, sanz nul reclaim et sanz nul contredit deu dit Henr. ou de ses heirs desoure en avant en nulle maniere, et est tenu le dit Henri et ses heirs, les chouses desusdites as diz procuroor et freires et sours de la Meson desusdite, garantir et delivrer et defendre contre touz et en touz leeus, et iceus garder en bonne fay de touz couz et de touz damages et allours eschangier et parfeire en son propre heritage vallue à vallue se mestier esteit. Et que ce seit ferme et estable a fin et a touz jourz nos avons seelle ces letres en seel de la Visconte d'Avrenches oveques le seel audit Henri, sauf le dreit le Rei et autri. Ce fut feit en l'an de grasce mil cc IIII xx et sept, le jeudi empres *Oculi mei*.

Archives de l'Hospice. Original. Sceaux perdus.

N° VI.

Extrait des Registres de la Cour du Parlement.

Veu par la Court la requeste presentée en icelle par le Clergé, Bourgeois, Manans, et Habitans de la ville et forsbourgs d'Avran-

Digitized by Google

ches, tendans afin que certain reiglement et police par eulx arresté en la maison episcopale du dit lieu d'Avranches, le dernier août v^{c} quatre-vingt-cinq, pour la subvencion et nourriture des paouvres, soyt omologué et auctorisé, pour estre cy apres observé et entretenu pour le bien et utilité desdits paouvres, selon sa forme et teneur; le dit reiglement dudit dernier aout v^{c} IIII xx v. et conclusion du Procureur-Général du Roy tout considéré, la dicte Court a permys et permect par maniere de provision, et jusques à ce que plus amplement y ayt este pourveu, auxdits Clergé, Bourgeoys, Manans, et Habitans de ladite ville et forsbourgs d'Avranches de faire tenir, garder et observer le reiglement selon sa forme et teneur qui cy apres ensuyt. Cést le reiglement et police faicte et advisée par le Clergé, Bourgeoys, et Habitans de la ville et forsbourgs d'Avranches, en la maison episcopalle dudit lieu, pour l'entretien et nourriture des paouvres, premièrement pour obvier que les vrays paouvres ne soient frustrez des aulmosnes du peuple par le moyen des mendians valides, a esté advisé que defenses seront faictes, suivant l'ordonnance, à tous mendicans valides qui pourront travailler et gaigner leur vye par leur labeur, tant hommes que femmes, de quester, mendier, et demander l'aumosne en la ville ny aux forsbourgs, sur peine du fouet, et, quant aux autres personnes, defenses leur seront faictes de mendier par les eglises ny par les rues et lieux publics, parce que il leur sera pourveu de nourriture selon et ainsy qu'il sera cy apres declaré. Seront semblablement defenses faictes à tous les Habitans de ladite ville et forsbourgs de faire ny donner aucunes aulmosnes es-dites eglises, rues, portes, et huys de leurs maisons, pourront toutefois faire porter les reliefz de leurs repas à l'Hostel-Dieu ou aux maisons et demourances desdits paouvres, à leur devotion, et affin que les aulmosnes soient bien et deuement distribuées, seront eleuz commys et depputez trois notables personnages qui seront nommez administrateurs des paouvres, dont le premier sera de l'Eglise, que monsieur l'Evesque et son Chappitre nommeront; lautre de la Justice, qui

Digitized by Google

sera par messieurs de Justice et leuz commys; le troysième l'un des Habitans de la ville et forsbourgs, qui sera esleu et nommé par les dicts Habitans, lesquelz Depputez auront la totale charge, conduite, et gouvernement du faict des paouvres, et superintendence sur les receveurs des aulmosnes, et feront ceste charge le temps d'un an; et afin que ceulx qui feront ladicte charge l'année après puissent estre instruitz, a esté advisé que, procedant à l'election desdicts administrateurs, seront esleuz trois autres personnes de la qualité susdicte, qui seront designez administrateurs desdicts paouvres pour l'année subsequente, lesquelz designez assisteront avec lesdicts administrateurs au bureau qui sera tenu chacun dimanche au lieu le plus commode qui sera advisé, pour faire bailler leurs ordonnances et oyr leurs comptes; et avenant que aucuns desdicts administrateurs soient excusez par maladye ou autre legitime empeschement, seront mys en leur lieu, pendant que ledict empeschement durera, lesdicts designez qui feront et exerceront la charge desdicts excusez, l'election faicte en la forme que dict est, tant des administrateurs que designez, se fera ensemblée generale de ville ou l'election se presentera, et les eleuz feront le serment de bien et loyaulment faire et exercer lesdictes charges, et ce entre les mains de celuy qui presidera en ladicte assemblée, laquelle charge lesdicts eleuz et designez seront tenus d'accepter et prester le serment sur peine de vingt escus sol d'amende, applicable à la boitte desdicts paouvres. Lesdicts administrateurs, et non autres, auront l'auctorité et puissance de faire recepvoir lesdicts pauvres à l'aumosne [?] et de ce en delivreront leurs ordonnances à qui il appartiendra; et d'icelles mesmes en tiendront bon et fidèle registre, dans ung livre en pappier relyé ensemble, de toutes les ordonnances qui seront par eulx faictes pour le faict desdicts paouvres, et afin que lesdicts administrateurs puissent mieulx pourveoir à la nourriture et traictement desdicts paouvres qui seront mys et receuz à ladicte aulmosne, assisteront là, le plus souvent qu'il leur sera possible, à la distribution qui se fera, et au

Digitized by Google

moins deux fois la sepmaine visiteront l'Hostel-Dieu ; et pour lever et recueillir lesdictes aulmosnes sera mys en chacune parroisse ung recepveur particulier qui se transportera par devers les habitans de sa parroisse pour scavoir ce qu'ils vouldront liberalement donner par chacun moys et chacune sepmaine, et ung autre recepveur pour le Clergé qui se transportera semblablement par devers mons. l'Évesque, les Chanoines, et autres Ecclesiastiques, pour sçavoir ce qu'ils vouldront pareillement donner par chacun moys ou sepmaine, desquelles aulmosnes lesdicts receveurs feront la recepte et les delivreront au receveur general qui sera à ceste fin choisy et esleu. Seront tenuz lesdits receveurs particuliers faire ung pappier journal de ce qu'ils auront receu chacun jour, qui sera incontinent verifié par le Curé ou Vicaire, ou tel des Chanoynes dudict lieu qui sera advisé pour servir de contrerooleur. Seront lesdicts receveurs general et particuliers, mesmes les distributeurs dont cy après sera faict mention, tenuz comparoir au bureau par chacun jour de dimenche, et y apporteront ung vray estat de la recepte et despense de chascune sepmaine, qui sera veu et examiné par lesdicts administrateurs et designez, et retiendront coppies. Seront lesdicts receveurs general et particuliers, esleuz et depputez par lesdicts administrateurs et depputez en leur dit bureau, appelez les Marguillers desdictes parroisses, pour assister, si bon leur semble, à l'election desdicts receveurs particuliers. Sera en chacune Église mys ung troncq ou boeste fermant à clef, aux despens des fabriques d'icelles Églises, et par les hostelleries des boestes pour y mettre les aulmosnes des hostes, et seront les deniers baillez au receveur-general par chacune sepmaine du moys, par ce toutefois qu'à l'ouverture de chacun troncq seront appellez quelques notables personnes, en la presence desquelz les deniers seront comptez pour estre incontinent portez audit recepveur-general, à ce qu'il en face recepte certainne et pour distribuer les aulmosnes aux paouvres de chacune parroisse qui auront esté mys et receuz en ladicte aulmosne. Lesdicts administrateurs

Digitized by Google

depputeront en chacune parroisse ung distributeur, auquel ledict recepveur-général delivrera deniers selon l'estat et ordonnance desdicts administrateurs et en prendra descharge desdicts administrateurs; et se fera ladicte distribution en chacune parroisse à jour de dimenche en une chapelle ou autre lieu que l'on verra en chacune d'icelles parroisses estre pour cest effect plus commode; et seront les noms et surnoms de chacun desdicts paouvres et leurs aages escriptz en ung registre, et porteront lesdicts paouvres une marque sur leur robbe en lieu apparent et de telle couleur que lesdicts administrateurs adviseront à ce qu'il n'y ayt fraulde; et aussy sera audict registre specifié l'aulmosne qui sera donnée à chacun desdicts paouvres soit par moys ou sepmaine, afin qu'on entende comme les deniers de ladicte aulmosne auront esté distribuez. Et pour le regard des paouvres passans lesdicts administrateurs leur feront donner du pain, argent, ou telle autre aulmosne qu'ilz adviseront pour passer leur chemyn, et ce en tel lieu et endroit qu'ils jugeront estre plus commode, prendront le nom et surnom desdicts paouvres passans, le lieu de leur nativité et celuy dont ils viennent, leur faisant injonction de passer promptement et soy tenir en leur paroisse, sauf s'ils estoient tombez en quelque maladye, auquel cas seront envoyez à l'Hostel-Dieu pour y estre nourriz et traitez jusques à convalescence. Sera defendu auxdicts habitans de loger et retirer en leurs maisons lesdicts paouvres passans plus d'un jour et une nuit, appelleront lesdicts administrateurs en leur bureau le prieur-administrateur de l'Hostel-Dieu, qui sera tenu d'y comparoir ou autre de sa part, sans prejudice des droictz des Evesques du lieu, fondateurs dudict Hostel-Dieu, par devant lesquelz les comptes ont de coustume estre renduz, parce que monsieur l'Evesque de present a consenty et accordé que jusques à ce qu'autrement il en ordonne, que pour le bien des paouvres le revenu dudict Hostel-Dieu soit administré par l'advis et conseil desdicts administrateurs. Adviseront iceulx administrateurs en leur bureau de faire quelquefoys l'an processions generales où

Digitized by Google

assisteront lesdicts paouvres, et y sera faict predication afin d'inviter les riches à continuer les aulmosnes et exhorter les paouvres d'avoir patience en leur paouvreté. Tous les sergentz tant royaulx qu'autres premiers requis seront tenus mettre à execucion les ordonnances desdicts administrateurs, et faire tous exploictz à ce requis pour le faict desdicts paouvres, sur peine pour chacun default de vingt solz d'amende applicable auxdicts paouvres. Finalement pourront lesdicts administrateurs adviser et ordonner tout ce qui est requis et deppend de l'entretenement et execution du present reiglement, mesme envoyer les plus valides desdicts paouvres attendre le reste des repas aux portes de la ville avec boestes, tant pour demander l'aulmosne que empescher qu'aucun entre en la ville en habit de paouvre, s'il ne l'est, colloquer les plus jeunes et autres qui pourront travailler avec maistres de mestier, separer les malades de la maladye contagieuse, depputer barbiers pour les penser et cadener leurs maisons, chasser les femmes desbauchées et tous ministres de paillardise, et generalement tout ce qu'ils verront estre requis et necessaire pour l'entière execucion et observation de ceste police. Faict et arresté à Avranches, le dernier jour d'aoust mil cinq cent quatre-vingtz-cinq. *Signé* PÉRICARD, Evesque d'Avranches, et LE VICONTE.

Faict à Rouen en Parlement, le vingt-ungniesme jour de novembre mil cinq cent quatre-vingt-et-cinq. — Collation est faicte.

Signé DE BOISLEVESQUE.

Archives de l'Hospice.

N° VII.

A Monsieur

Monsieur l'Evesque d'Avranches, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Estat et privé, supplient et vous remontrent humblement les Juges, Officiers, Advocatz, Bourgeois, et Habitans de la ville d'Avranches,

Disans que le vingt-neufvième jour de mars mil six cent vingt et

troys, sur ce que vous procedastes en leurs presences et des deputez des sieurs Doyen et Chapitre de ce lieu, à l'examen et audition des comptes du revenu de l'Hostel-Dieu de ceste ville, qui vous furent presentez par Mre Jean Harcher, Presbtre, Prieur et Administrateur dudit Hostel-Dieu, et qu'après avoir veu, jetté, et calculé les comptes tant dudit Harcher que des autres precedens Prieurs et Administrateurs dudit Hostel-Dieu depuis soixante ans, vous auriez notoirement recogneu que ledit revenu annuel est de si peu de valeur, qu'il ne se monte qu'à quattre cents livres par an, ce qui ne serait suffisant pour subvenir à la nourriture des pauvres mendians de ceste dicte ville et faux bourgs, et particulièrement des infirmes et autres pauvres passans et pèlerins qui peuvent y aborder, si que, pour y apporter quelque ordre et remède, vous n'auriez trouvé moyen plus convenable ny expedient plus propre que d'augmenter le revenu annuel dudit Hostel-Dieu en y unissant et annexant quelque benefice simple d'un honneste revenu, et pour ce sujet vous auriez dès lors faict l'union et annexe des fruicts et revenuz en toutes circonstances et dependances de la chapelle Saint-Nicolas, située aux fauxbourgs de ceste ville, laquelle est à vostre presentation et collation de plain droit, audit Hostel-Dieu pour aider et subvenir aux necessitez des pauvres qui se pourroient presenter audit lieu, et particulièrement pour pourveoir à la disette de vingt pauvres infirmes qui seroient impuissans de gaigner leur vie, auxquels et chacun d'eux seroit distribué par moys un razeau de froment toute l'année, revenant à deux cent quarante razeaux qui se prennent et recueillent sur le revenu de vostre Evesché, qui estoit obligé envers le titulaire de ladite chapelle à deux cent quarante et huict razeaux de froment par chacun an, et les autres huict razeaux les auriez ordonnez audit Prieur, à charge de celebrer la messe au lundy de chaque semaine, suivant que plus amplement est contenu en l'acte d'union et annexe cy devant dattée, vérifiée et emologuée en la Cour de Parlement, le deuxième jour de may mil six cent vingt et cinq, et d'autant que par

Digitized by Google

ladicte union et annexe, mesme par la distribution du froment qui se faict auxdits vingt pauvres, les supplians recognoissent tous les jours que ledit Hostel-Dieu n'en reçoit aucun secours ny ladicte ville et bourgeoisie soulagement pour subvenir aux necessitez de tous les pauvres en general, parceque lesdits pauvres auxquels est affecté ledit froment, ou bien vont mendier tant aux portes des eglises qu'à celles desdits supplians, tout ainsy que les autres non compris en la distribution dudit froment qui seroit presque suffisant de les nourrir, ou bien se feignant vrays pauvres, comme veritablement plusieurs ne le sont pas, taschent à surprendre vostre très-louable charité pour se rendre frauduleusement participans à vostre aumosne; mesme ils sçavent asseurement que, depuis la recherche qu'en feistes, ledit Hostel-Dieu a esté mieux administré qu'auparavant, si bien que les pauvres qui y arrivent, receuz, et tous comptes bien renduz, il y reste chacun an quelque argent bon pour subvenir aux necessitez qui pourroient se presenter en autre temps plus facheux, de sorte que le revenu de la susdite chapelle, qui est notable, demeure comme inutile et infructueux à la Communauté, laquelle pour ce sujet vous supplie de considerer qu'il n'y a point d'institution plus belle et qui cause un plus grand bien que celle qui establit de bons preceptes aux enfans pour les dresser soigneusement et diligemment à la vertu, et les former a la piété et bonnes mœurs, dont le Roy par ses ordonnances vous admoneste, et tous les autres Evesques de son royaume, de pourveoir à l'institution des Seminaires et Escholes pour l'instruction de la jeunesse, tant aux bonnes et sainctes lettres que service divin, et d'adviser de la forme de les fonder et dotter par union de benefices, assignation de pensions ou autrement; et parceque le revenu de la prebende preceptorialle de ceste dicte ville ne se monte qu'à viron quarante et cinq livres, et soixante escuz que les Mrs Doyen et Chapitre de ce lieu donnent au Principal pour les distributions qui luy pourroient estre communes avec les autres Chanoines, sur lequel revenu il faut payer les décimes, la pension du Curé de la paroisse

où se recueillent les fruicts de ladite prebende, reparer les maisons du College qui sont exposées en un lieu eminent sujet aux vents, payer quelques rentes sur le jardin à herbes qui y est annexé, et payer en outre les louages de quelques classes, pour n'y en avoir assez de basties, et de certaines maisons pour mettre les provisions necessaires à ceux qui servent audit Collége, tous lesdits louages revenant à près de cinquante livres; gager cinq Regens dont le Principal de tout temps s'est soubzmis d'en nourrir et loger troys; entretenir, gager et nourrir deux serviteurs, l'un pour servir audit Principal et à ses Regens dans la maison, l'autre pour luy estre utile en la discipline exterieure de son Collége, joinct que les salaires des escholiers sont si petits que, dans les années precedentes, ils n'estoient que de quinze sols par chacun an, cinq sols à troys diverses fois, d'où encor il y en a si grand nombre de pauvres qui ne peuvent rien payer, que les Regens n'y reçoivent que si peu qu'ils s'efforcent d'obliger leurs eschollers, qui sont en nombre de plus de cinq à six cents, de leur donner le salaire qui leur est prescrit, la plus part des quels estant très pauvres et indigens, vostre diocèse en ressentiroit de notables incommoditez. Pour à quoy remedier, et attendu que la necessité desdits pauvres escholiers est plus grande que celle desdits vingt pauvres, et qu'en concurrence de pauvreté le moins necessiteux doibt faire place au plus necessiteux, et de peur aussy que la destination du bien ne soit illusoire et que le revenu de ladite chapelle soit conferé au bien et instruction des pauvres escholiers.

Ce consideré, mondict sieur, et qu'on a tousjours trouvé très-bon de recompenser les Precepteurs, le travail desquels comme il est penible et laborieux, aussy leur industrie et occupation est profitable à la Republique, veu qu'à faute de bonne éducation la jeunesse est perdue, et que d'ailleurs le Principal de vostre Collége a esté esleu du public avec diligente recherche et inquisition de ses bonnes mœurs, qualitez et capacitez; qu'outre ses autres Regens il enseigne luy mesme gratuitement, qu'il s'est fourny d'hommes de bon merite,

Digitized by Google

qu'il a fait venir tant des Universités qu'autres celèbres Colléges de la France, pour s'en servir à l'instruction de la jeunesse, si que lesdits supplians et tout le païs en reçoit une grande utilité, tant parce que les enfans des lieux voisins y abordent de tous costez à l'emolument du public, que parceque lesdits supplians y retiennent leurs enfans, qu'auparavant ils étoient contrainets, avec leur grande incommodité, d'envoyer en divers lieux pour y advancer leurs estudes;

Il vous plaise ordonner que, soubz le bon plaisir de la Cour, la conversion du revenu de ladite chapelle sera faicte pour satisfaire à la nourriture et entretien du Principal, nourriture et payement des gages de ses cinq Regens, tous lesquels, ce faisant, seront tenus d'instruire gratuitement lesdits pauvres escholiers, et sans que d'iceux ils exigent aucun salaire, et qu'ils demeureront obligez à faire les mesmes charges et fonctions, à quoy ledit Prieur et Administrateur dudit Hostel-Dieu s'estoit obligé par ladite union et annexe touchant la célébration du divin service en ladite chapelle, lequel partant en demeurera dechargé, et vous obligerez les supplians et tout le public à continuer leurs vœux et prières pour vostre santé et prosperité.

Signé : Vincent, Fortin, Durand, Auvray, A. Gaudin, Fortin, Richer, Chisot, Thieri, J. Gosselin, R. Gaudin, G^me Gaudin, Duval, Brisoult, M. Perreault.

Nous avons renvoyé la presente requeste aux sieurs Doyen et Chanoines de nostre eglise pour avoir leur advis, et après iceluy estre pourveu au contenu d'icelle ainsi que de raison. Fait ce 4e de may 1627.

Signé : François, E. d'Avranches.

Les Doyen et Chapitre d'Avranches, après avoir veu et deliberé la presente requeste, et representez par venerables et discretes personnes, Mes Gilles Le Conte, Robert Brisoult, et Jacques Durand, Presbtres, Chanoine, Official, Penitencier, et Docteur theologal,

Digitized by Google

leur Deputé, consentent la revocation de l'annexe de la chapelle Saint-Nicolas-lés-Avranches, et revenu d'icelle à l'Hostel-Dieu dudit Avranches pour estre reunye à la prebende preceptorialle et Collége de cedit lieu, en y observant les formes requises et acoustumées, le tout soubs le bon plaisir de la Court. Fait ce quatorzième jour de may mil six centz vingt et sept.

Signé : G. Le Conte, R. Brisoult, et J. Durand.

Nous, après avoir veu l'advis et consentement desdits sieurs Doyen et Chapitre, avons ordonné qu'il sera informé par nostre Official et Grand-Vicaire, à la dilligence de nostre Promoteur, de la commodité ou incommodité de la revocation de l'annexe cy-devant par nous faicte de la chapelle Saint-Nicolas et revenu d'icelle à l'Hostel-Dieu, aux fins de nouvelle union et annexe de ladite chapelle et revenu à la prebende preceptoriale, Collége et Séminaire de ce lieu, apellez ceux qui y ont interest, pour, ce faict, estre procedé à ladicte réunion ainsy que de raison. Faict ledict jour et an.

Signé : François, E. d'Avranches.

Archives de l'Hospice.

No VIII.

Noverint universi presentes et futuri ad quos presens scriptum pervenerit quod ego Willelmus de S. Johanne, pro animaHenrici Regis et filiorum suorum, et pro salute anime mee et uxorum mearum Olive et Godeh, et antecessorum meorum et successorum meorum dedi et concessi in perpetuam elemosinam (leprosis) de domo Sancti Blasii, que sita est apud Beviam juxta Campellos et capellano ibidem Deo et Sancto Blasio servienti totum prosoragium de Sancto Joanne et domum et ortum pressorii et tres virgatas vinee. Hec predicta dedi capellano et leprosis predictis equaliter inter se distribuenda. Preterea dedi predictis leprosis cantellos omnium panum domus mee de Sancto Johanne, et in die martis concessi eis liberationem in expensa

sex leprosorum, sicuti sex de famulis meis, quamdiu ero apud Sanctum Johannem; et si quis hominum meorum de Sancto Johanne vellit et possit habere pressorium ad suum proprium vinum tantummodo premendum, libere liceat ei habere. Preterea dedi prefatis leprosis apud Torvillam viginti et sex quarterios frumenti et dimidium ad victum sex leprosorum, de quo frumento novem quarteria sunt in excambio quod A. abbas Lucerne et conventus loci fecerunt predictis leprosis apud Torvillam; et hominibus assignata sunt, scilicet in Redefillace (sic) quinque bucellos frumenti et duos panes et duas gallinas et viginti ova, et Ricardo Caroles novem bucellos frumenti et duos panes et duas gallinas, et in Gaufrido Pullo et Ricardo fratre suo quindecim bucellos frumenti et in Radulpho Malfilastre sex bucellos frumenti pro eo toto quod habebatur de domo mea in molendino de Torvilla, in filiis Sutori duo quartoria et unum bucellum frumenti, duos panes et duas gallinas et duas anceres, cum Gauffrido Michaelis tres bucellos frumenti et duos panes et duas gallinas, cum Willelmo de Constantiis tres bucellos frumenti, cum Rogerio Rege duo quarteria frumenti et unum bucellum, cum filio Ricardi Wermondi duo quarteria frumenti, cum Gaufrido Baldouin quinque bucellos frumenti. Et sciendum est quod panes et galline et due anceres et duo bucelli avene qui supra scribuntur computantur in isto redditu pro uno quarterio frumenti ad perficiendum viginti et sex quarteria frumenti cum dimidio. Nec sub sillencio pretereundum est quod ad mensuram Constanciarum reddendum est frumentum eisdem leprosis et quod vavasores mei de Torvilla debent illud afferre apud sanctum Blasium. Dedi adhuc eisdem leprosis duo quarteria frumenti apud Pomariam in masura Goyee, quod frumentum qui masuram illam tenebit eis afferat apud Sanctum Blasium et reddat ad mensuram Sancti Joannis capellano in prefato domo Sancti Blasii commoranti, Deoque ibidem jugiter servienti. Dedi et concessi in perpetuam elemosinam decem quarteria annuatim ad victum suum apud Pomariam in masuris assignata, scilicet in masura Willelmi Waudon

Digitized by Google

et filii sui quatuor quarteria frumenti, in masura Johannis Guille duo quarteria, in masura Renaldi Fayniam, unum quarterium, in molendino duo quarteria, quod frumentum qui masuram tenebunt prefato capellano afferent ad Sanctum Blasium et reddent ad mensuram Sancti Johannis. Dominus siquidem Henricus dedit et concessit eidem capellano ad vestitum suum redditum apud Constantias in burgensibus, assignatum, quem habet annuatim prefatus capellanus. Preterea concedo et confirmo eisdem leprosis apud Torvillam de dono Johannis Ruffi, unam acram terre, pro qua ille habuit de leprosis viginti solidos cenomanensium, et de dono Willelmi Corpe, unam acram terre apud Tilliam pro qua ille habuit de leprosis viginti solidos cenomanensium, et de dono Roberti de Plança et Alberaude uxoris, unam acram terre apud Sanctum Johannem, pro qua illi habuerunt de leprosis xx^ti sol. cenomanensium, et de dono Ro. filii Mareschal, quando soror sua recepta est in domo S. Blasii leprosa, unam virgatam terre apud Grannevillam. Item dono et concedo predictis leprosis unum hominem apud S. Johannem quemcumque voluerint, exceptis duobus quos eliget Dominus, et quamdiu fuerit placitum (homini)? et leprosis, quitum habeant eum ab omni auxilio et servicio cum toto redditu suo. Quod si homini vel leprosis displicere contingerit, homo ille ad servicium Domini redeat, sicut prius fuerat, et leprosi alium hominem habeant, sicut illum habebant. Hoc siquidem facio ut ille homo vinee predictorum Leprosorum et aliis operibus eorum curam adhibeat. Item in hac carta mea prehibeo quod Egidius de Campellis dedit predicto capellano et Leprosis tertiam partem vinee sue et gelin... et unam decimam apud Yclum, et de istis duobus elemosinis habebit capellanus medietatem, et Leprosi medietatem. Item prehibeo quod Herbertus de Cathedra dedit prefatis leprosis unam masuram ad Pontem Heldomans in perpetuam elemosinam que reddet eis annuatim unum bucellum frumenti. Item concedo et confirmo quod Jo. Foreste dedit capellano et leprosis predictis unam masuram apud Angeium prope monasterium, pro qua dedit predicto Joh. Foreste

Digitized by Google

tres solidos andegavensium ad dis.... terram suam quam Guillelmus de Boisenis in vadio tenet, que omnia, rata et inconcussa permaneant presentis carte et sigilli mei munimine confirmavi. Acta est... de S. Johannes Ricardo capellano, Hugone de S. Pancracio, Richardo... de Rochella... de Campellis, militibus, Bernardo Michaele... et multis aliis.

Je, Nicolas de Bellefontaine, Presbtre et Secrétaire de Monseigneur l'Evesque d'Avranches, soussigné, atteste à toutes personnes que la copie cydessus a esté tirée du chartrier de l'Evesché par l'ordre de mondit Seigneur, pour servir aux sieurs Administrateurs de l'Hôpital d'Avranches ce qu'il appartiendra. En foy de quoy, j'ay signé le présent, et apposé le sceau des armes de mondit Seigneur, le mardy troisième jour de juin XVIIc quatre-vingt-dix-huit.

Signé : N. de Bellefontaine. Sceau de l'Évêché.

Archives de l'Hospice,

No IX.

Robertus, abbas, et conventus Montis S. Michaelis de periculo maris omnibus fidelibus in Domino salutem. Sciatis me concessisse et in elemosinam dedisse et hac nostra carta confirmasse domui pauperum apud Genesium constitute ad opus indigentium et debilium qui ibi suscipientur, unam quadrigatam singularem ad unum equum de foresta nostra de Bevia, unaquaque septimana perpetuo habendam et possidendam et unam acram terre in loco convenienti in marisco de Genesio constitutam. Confirmamus etiam eidem domui unum courtillum juxta molendinum de Espaillart quod Hugo Vigori et dimidiam acram quam Gervasius filius Heliæ et dimidiam acram quam Philippus filius Ruali domui memorate, de assensu nostro dederunt, et omnia que de feudo nostro domui prefate in elemosinam dabuntur et aliis redditu et jure ecclesie nostre concessimus nichilominus omnibus ejusdem loci benefactoribus communicationem omnium beneficiorum que

in ecclesia nostra fiunt et fient in perpetuum. Actum publice in capitulo Montis anno Domini millesimo centesimo octogesimo secondo.

Copie sur papier du commencement du 17e siècle. Archives de l'hospice.

No X.

H. Dei gratia Rex Anglie et Dux Normannie et Aquitanie et Comes Andegavensis Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Comitibus, Baronibus, Justiciariis, Vicecomitibus et omnibus ballivis et fidelibus suis salutem. Sciatis me concessisse et dedisse et presenti carta mea confirmasse domui Leprosorum de Sancto Blasio in landiis de Beveya et leprosis ibidem Deo degentibus de elemosina mea nundinas unius diei singulis annis habendas in perpetua elemosina die exaltacionis sancte Crucis. Quare volo et firmiter precipio quod eadem domus et iidem leprosi nundinas illas singulis annis predicto loco, et termino prenotato habeant et teneant bene et in pace libere et quiete, integre et plenarie et honorifice cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus quas alie nundine de terra mea habent, et prohibeo ne quis super hanc molestiam vel disturbationem aut gravamen inferat. Testibus J. Ebroicensi, Episcopo; Willelmo Pagenelli, archidiacono Abrincensi; Roberto, archidiacono de Nothingham; Willelmo de Humet, constabulario, Willelmo filio Radulfi, senescallo Normannie, Secr. de Quinci, Hugone de Creisi, Thoma Bardulfo, apud Valonias.

Extrait d'une copie des lettres de Philippe-le-Bel, relatives à un échange conclu entre J. de la Mouche, Évêque d'Avranches, et les lépreux de Saint-Blaise-de-Champeaux. Montargis, mars 1320. Cette copie, existant aux Archives de l'Hospice, a été prise sur l'original déposé au Trésor des Chartes.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

LES MOULINS A EAU CHEZ LES ROMAINS

Par M. Gustave Durand, Juge.

Jamais peut-être l'activité industrielle et commerciale n'avait pris un développement aussi considérable que de nos jours; et, s'il fallait une preuve de cette vérité, nous la trouverions dans les colonnes du *Moniteur,* qui enregistrait récemment plus de quarante demandes en autorisation d'usines dans le seul département du Nord. — Ne voyons-nous pas aussi tous les jours nos cours d'eau, même les plus faibles, se couvrir d'établissemens de ce genre, et apporter ainsi le bien-être et la prospérité dans des contrées naguère désolées par la plus affreuse misère, si bien que l'on a pu dire avec raison : « *Les rivières sont des chemins qui marchent et des bras qui travaillent.* »

En présence de ce mouvement fiévreux qui anime les populations manufacturières, qui crée des villes là où, quelques années auparavant, il n'existait que de simples

Digitized by Google

bourgades, qui attire et utilise tant de capitaux, et fournit du travail à tant de familles, il n'est peut-être pas sans intérêt, — pour l'homme du monde, qui aime à suivre les progrès des arts, de rechercher dans des élémens, primitivement simples et grossiers, le principe et le germe de ces combinaisons ingénieuses, dont l'expérience et la nécessité ont amené la découverte; — et aussi, pour ces riches industriels, envers lesquels la fortune s'est montrée si libérale, de connaître les premiers inventeurs de ces mécanismes auxquels ils doivent leur prospérité.

Nous avons donc pensé, Messieurs, que vous accueilleriez avec quelque bienveillance le résultat de nos recherches sur l'antiquité des ***Moulins à Eau,*** et, par suite, des *Usines sur les Cours d'eau,* ainsi que les citations des auteurs, qui nous en révèlent l'existence d'une manière incontestable.

1°

L'eau courante, qui, par sa perpétuelle mobilité, échappe à l'appropriation, n'en est pas moins susceptible d'une multitude d'usages favorables aux besoins de l'agriculture et aux intérêts du commerce; elle dut donc soulever, à toutes les époques, une foule de prétentions rivales, dont il fallut concilier les exigences. Son emploi, comme force motrice, fut longtemps ignoré des peuples anciens, et c'est à Rome, suivant nous, qu'appartient l'honneur de cette découverte; mais cette opinion n'est pas unanimement adoptée: certains auteurs ont prétendu que les Grecs les premiers avaient su l'utiliser, et que l'on en trouvait les traces les plus anciennes dans Hérodote (L. IV.), dans Dyodore de Sicile (L. I et III), et enfin dans Pausanias (Voy. en Grèce Liv. VII, ch. XII). Sans discuter le mérite de ces assertions, nous dirons que, vérification faite des passages indiqués, nous n'avons rien trouvé qui laissât

même soupçonner l'idée première d'un mécanisme mis en mouvement par l'eau.

Dans l'origine, les Romains se servirent de *pilons* pour réduire les grains en farine; et c'est, suivant quelques étymologistes, à l'invention de ce procédé que serait dû le nom de *Pisones*, porté par plusieurs grandes familles romaines. (Piso à pensendo, pensones ou pistores.) Quoi qu'il en soit, ces pilons ne tardèrent pas à être remplacés par les moulins ou meules que tournaient les esclaves *(servi)*, les condamnés pour crime *(damnati ad molam)*, et les animaux.

Ce ne fut enfin qu'au VIIIe siècle de la fondation de Rome, sous le règne de Jules-César, que parurent les premiers moulins à eau (*hydromelæ*), inventés par Marcus Vitruvius Pollio, ingénieur et constructeur de machines de guerre.

Voici le passage de Vitruve (Liv. x, ch. x) :

« Les roues, dont nous venons » de parler, servent aussi à élever » l'eau. On attache à la circonfé» rence de la roue des ailerons, » qui, étant poussés par le cours » de l'eau, font tourner la roue, en » sorte que, sans qu'il soit besoin » d'hommes, pour faire marcher la » machine, les caisses puisent l'eau » et la portent en haut.

» Les moulins à eau *(hydromelæ)* » sont presque faits de la même » manière. Il y a cette différence » que l'une des extrémités de l'es» sieu passe au travers d'une roue » à dents, qui est posée à-plomb et » en couteau, et qui tourne avec la » grande roue. Joignant cette roue » en couteau, il y en a une autre » plus petite, dentelée aussi, et si-

« Fiunt etiam in fluminibus » rotæ, iisdem rationibus qui» bus supra scriptum est, circa » earum frontes affiguntur pin» næ, quæ, cum percutiuntur » ab impetu fluminis, cogunt » progredientes versari rotam, » et ita modiolis aquam hau» rientes et in summum refe» rentes, sine operarum calca» turâ, ipsius fluminis impetu » versatæ præstant quod opus » est ad usum.

» Eâdem ratione etiam ver» santur *hydromelæ*, in quibus » eadem sunt omnia, præter» quam quod in uno capite axis » tympanum dentatum est in» clusum. Id autem ad perpen» diculum collatum in cultrum » versatur cum rotâ pariter,

» secundum id tympanum minus, item dentatum, planum est collatum, quâ continetur axis habens in summo capite subscudem ferream quâ mola continetur. Ita dentes ejus tympani, quod est in axe inclusum, impellendo dentes tympani plani cogunt fieri molarum circinationem, in quâ machina impendens infundibulum subministrat molis frumentum, et eâdem versatione subigitur farina. »

» tuée honrizontalement, et dont l'essieu, dans son extrémité d'en-haut, a un fer en forme de hache, qui l'affermit dans la meule. Cela étant ainsi, les dents de la roue, traversées par l'essieu de la grande qui est dans l'eau, en poussant les dents de l'autre roue qui est située horizontalement, font tourner la meule, sur laquelle est pendue la trémie, qui fournit le grain aux meules, et dont le tournoiement broie et fait farine. »

La traduction est de Perraut, membre de l'Académie royale des Sciences, et docteur en médecine de la Faculté de Paris, en 1684.

Vitruve conserva sous Auguste les faveurs qu'il avait obtenues sous le règne précédent : nous le voyons en effet dédier à ce prince son premier livre, en ajoutant « *qu'il espère obtenir de lui une considération pareille à celle que sa profession lui avait conquise auprès de l'Empereur son père;* » et plus tard il le remercie « *de lui avoir accordé, à la recommandation de la Princesse sa sœur, les mêmes gratifications qu'il recevait pendant qu'il exerçait la commission qui lui avait été donnée pour les constructions et entretènement des balistres, scorpions, et autres machines de guerre.* » Son ouvrage peut se placer entre les années 727 et 738 de la fondation de Rome, d'après le récit qu'il nous fait de certains évènemens qui s'accomplirent à cette époque. Il parle en effet (Liv. I, ch. I) d'un temple construit en l'honneur d'Octave, sous le nom d'Auguste, et ce Prince ne prit ce nom qu'en 727. Il fait également mention (Liv. III, ch. I) d'un temple de Quirinus, bâti dans l'ordre dorique, et entouré de soixante-seize colonnes, nombre nécessaire pour for-

Digitized by Google

mer un temple diptère; et Dion Cassius nous dit que la consécration de ce monument n'eut lieu qu'en 738.

Tout porte à croire que ce mécanisme ne fut pas immédiatement utilisé à Rome : car ce n'est qu'un siècle plus tard que Pline le naturaliste, le premier qui, après Vitruve, se soit occupé de ces sortes de moulins, nous en parle dans son Liv. XVIII[e] de Pisturis : « *Rotis etiam quas aqua verset obiter et molat.* » Or, la mort de Pline, dans le Vésuve, eut lieu sous le règne de Titus, en l'an 852 de Rome et 80 de Jésus-Christ.

Nous trouvons plus tard quelques constitutions impériales qui interdirent, sous des peines très-sévères, tout ce qui pouvait porter atteinte à la conservation des moulins. Ainsi la loi 4 de *Canone frumentario* (Cod. Theodosiano) condamna à payer cinq livres d'or les mauvais citoyens *(improbi et improbissimi homines, qui impudentius ausi sunt),* assez audacieux pour former des demandes en règlement d'eau, capables de nuire aux moulins qui alimentaient la ville; s'ils ne consentaient pas à retirer eux-mêmes leurs sollicitations importunes. Elle alla même jusqu'à frapper de la même peine les magistrats, chargés de veiller aux subsistances, qui auraient fait droit à de semblables réclamations.

Le texte remarquable de cette loi, rendue sous le règne d'Honorius et d'Arcadius, le premier jour des ides d'avril de l'année 398 de Jésus-Christ, nous montre la protection toute spéciale dont les Empereurs voulurent entourer cette industrie naissante.

Jusqu'à cette époque les moulins, affectés au service exclusif du peuple romain, paraissent avoir été rangés par le législateur dans la classe *des choses publiques*, comme les fleuves qui les faisaient mouvoir. Mais bientôt ils entrèrent dans la propriété privée, et ce changement est constaté par un passage du Commentaire de Jacques Go-

Digitized by Google

defroy, qui dit, en développant la loi précédente, que les citoyens formaient ces demandes en règlement d'eau pour l'irrigation de leurs propriétés, l'ornement de leurs jardins, l'alimentation de leurs bains et *de leurs moulins (molasque privatas)*. Bientôt plusieurs lois vinrent sanctionner et réglémenter ce que l'usage avait établi. C'est dans ce but que furent rendues la loi 7 (Cod. Theodosiano) de *Pistoribus et Catabolensibus*, sous les Empereurs Valentinien et Valens, et la loi 10 de *Aquæductu* (Liv. XI, tit. XLII. — Cod. Justinianeo), sous l'Empereur Zénon, qui régnait au V^e siècle de l'ère chrétienne, c'est-à-dire de 474 à 491 de Jésus-Christ. Enfin, Denys Godefroy qui, à son tour, devint l'annotateur du Code de Justinien, donna aux moulins le même nom que Vitruve (*Hydromelæ*, Υδραμυλων); puis, après s'être reporté à la législation antérieure, il ajoute : « Il en résulte évidemment que nos » ancêtres connurent les moulins à eau *(molas aquarias)*; » les uns étaient publics et les autres privés. » Si l'on rapproche enfin la citation suivante de Cassiodore « *Dili-* » *genter conservandas aquarum formas propter aquæ mo-* » *las* » de la loi qui défendait aux particuliers de détourner l'eau publique des acqueducs, même pour le service de leurs moulins, on est conduit à penser que l'usage auquel ces eaux étaient réservées était l'entretien des moulins publics.

Nous citerons enfin un passage curieux de la Guerre des Goths de Procope, qui nous apprend que, pendant que ces barbares assiégeaient Rome, sous le règne de l'Empereur Justinien, Bélisaire ordonna la construction de moulins sur le Tibre, pour préserver de la famine les habitans et la garnison.

La traduction que nous vous en présentons fut faite par Martin Fumée, seigneur de Genillé, chevalier de l'ordre du Roi.

Digitized by Google

Elle porte ce qui suit, pages 132 et 133 :

« Mais après que ces aqueducs, comme nous l'avons
» dit, furent rompus par les ennemis, et qu'à cette occa-
» sion l'eau, ne coulant plus par iceux *en la ville, ne fai-*
» *sait plus tourner les moulins,* les Romains commen-
» cèrent à avoir faute de pain et d'autres vivres, et même
» à grand'peine pouvaient-ils sustenter leurs chevaux, les-
» quels toutefois leur étaient bien nécessaires.—Bellizare,
» étant doué d'un bon esprit, inventa un remède propre
» à telle nécessité. Au-dessous de ce pont, lequel nous
» avons dit s'estendre jusqu'aux murailles du Janicule, il
» feit jeter d'un bord à l'autre de grosses cordes, les-
» quelles il feit tendre bien raides, et attacher chaque
» bout en plusieurs lieux. À icelles il feit attacher deux
» bateaux d'une même grandeur, distant l'un de l'autre
» de deux pieds, à l'endroit où l'eau coule raide par-
» dessous l'arche du pont. En l'un des bateaux on met-
» tait les meules, et en cet espace qui était entre les
» deux, la roue était suspendue, laquelle faisait tourner
» ces meules. D'espace en espace, le long de ces cordes,
» tant que le fleuve était large, on dressa tels bateaux
» avec telles roues, lesquelles par l'impétuosité de l'eau
» coulant par-dessous, étant ébranlées et tournées sans
» cesse sens dessus dessous, faisaient pirouetter les meules
» si promptement, qu'elles pouvaient moudre ce qui était
» nécessaire pour la ville. — Les ennemis, ayant eu con-
» naissance de ces inventions, par ceux qui de la ville
» se retiraient vers eux, rompent ces bateaux par telles
» ruses. — Ils font jetter dans le Tibre les grosses tronces
» d'arbres, et même les corps des Romains tués ès der-
» nières rencontres. La quantité en était si grande, qu'i-
» ceux attraînés par la violence de l'eau, et rencontrant
» cet édifice de moulins, ils en firent tels débris qu'ils
» furent quasi tous ruinés. — Bellizare, voyant le mal que

» les ennemis lui faisaient, y remédia par une autre in- » vention et subtilité. Il fait tendre à travers le fleuve » d'une part des chaînes de fer, contre lesquelles s'arrêtait » tout ce que l'eau amenait sans pouvoir passer outre, et » de là était tiré à bord par ceux auxquels on en avait » donné la charge. — Cette invention ne fut pas faite seu- » lement pour garantir les moulins qu'il avait fait bâtir, » mais aussi pour raison qu'il craignait, et en avait doute, » que les ennemis ne descendissent par eau sur quelques » grandes traînées de bois, au point et par ce moyen en- » trassent dans la ville. Les ennemis, voyant par là que » les choses ne leur succédaient comme ils pensaient, lais- » sèrent telles entreprises. »

2°

Lors de la chute de l'Empire, les peuples du Nord trouvèrent à Rome ces moulins à eau; ils en comprirent toute l'utilité, et en firent l'objet d'une législation spéciale. Ainsi nous trouvons dans la loi des Lombards (Liv. I, tit. IX, § IV, et tit. XXVII, § I), dans celle des Visigoths (Liv. VII, § II, et Liv. VIII, tit. VIII, § XXX), et surtout dans celles des Francs (Loi salique, tit. XXIV, art. 1, 2, et 3, tit. XXXIII art. 3), des dispositions très-sévères pour punir tous les actes capables de porter atteinte à leur conservation :

« Un vol de blé dans un moulin était puni d'une amende » de 600 deniers ou 15 sous d'or envers le propriétaire du » moulin, et d'une somme égale envers le propriétaire du » blé.

» Le vol d'un ustensile de moulin entraînait une con- » damnation en 45 sous d'or ou 1080 deniers.

» La rupture de l'écluse, la dégradation du chemin d'un » moulin étaient punis d'une amende de 60 deniers ou 15 » sous d'or. »

Sommes énormes, en raison de la rareté de l'argent à

Digitized by Google

cette époque, lorsqu'on sait que le sou d'or représentait une valeur de *huit livres cinq sous;* ce qui, pour 15 *sous d'or,* donnait une somme de 122 *livres,* et pour 45 *sous d'or,* 371 *livres.*

A l'origine de notre Monarchie, l'usage des moulins à bras subsista encore pendant long-temps, comme les vieilles coutumes dont on a peine à se détacher. Grégoire de Tours nous rapporte même à ce sujet que Childébert, fils de Clovis, condamna la nourrice de son fils à tourner la meule d'un moulin *(Sub Childeberto,* an 494. Liv. IX, ch. XXXVIII).

Enfin, M. Léopold Delisle[1] cite un acte de l'année 1207, extrait du Grand-Cartulaire de Jumiéges, aux termes duquel toutes les meules à bras trouvées, sur la terre de Thomas d'Iville, devaient être brisées, à l'exception d'une seule, réservée pour les malades.

Jusqu'à cette époque il n'existe encore que des dispositions répressives, qui forment en quelque sorte le Code pénal de la matière, et il faut arriver jusqu'au règne de Dagobert, en l'an 638, pour rencontrer les premières traces d'une législation purement réglémentaire. Les Capitulaires de ce Prince contiennent, au Titre LXXXIII, des règles dont le temps et l'expérience ont démontré la sagesse, puisque, après 1200 ans, elles forment encore les principes fondamentaux de notre jurisprudence actuelle. Ainsi nous y voyons ménagés, avec une admirable économie, et le droit du riverain d'un cours d'eau d'y élever un barrage, à la condition de ne nuire à personne, et aussi le droit pour le voisin incommodé de faire réduire l'établissement nuisible à des proportions inoffensives *(rumpatur, usque dùm non noceat).* Ils consacrent encore, pour le propriétaire des deux rives, la liberté complète de cons-

[1] Voy. les *Etudes sur la Condition de la Classe agricole, etc.,* page 518.

Digitized by Google

truire un moulin *(licentiam habeat)*, et l'obligation, pour celui qui ne possède qu'une rive, d'obtenir de l'autre riverain l'autorisation nécessaire *(aut roget, aut comparet)*. — Ce système, qui sait imposer pour limite au droit de chacun le respect des droits d'autrui, semblerait plutôt l'œuvre d'une civilisation avancée, que les premiers essais d'une législation demi-barbare.

La description si claire des moulins à blé, de Vitruve, s'applique parfaitement à ceux qui existaient aux XIIIe et XIVe siècles, et dont M. Léopold Delisle nous fait connaître, dans une note fort curieuse, les ustensiles intérieurs [1], nous y retrouvons en effet la trémie *(farricapsias)*, les roues *(rotas versatiles, intus et liquaticas)*, les nœuds de la roue *(sconoballa)*, etc., etc.

L'un des côtés les plus curieux de ce travail serait assurément l'étude des droits auxquels l'établissement des moulins donna naissance au moyen-âge; mais, pour s'en faire une idée nette, il faut avant tout se demander quels étaient les propriétaires de ces moulins. Sans entrer, sur ce point, dans de longs détails, nous dirons que la question de cette propriété était liée à celle des rivières sur lesquelles ils étaient établis. On distinguait à cette époque en France trois classes de propriétaires des petits cours d'eau : 1° les seigneurs féodaux, qui se trouvaient par leurs titres appropriés de tout ce qui était compris dans leurs fiefs, pêcheries, étangs, rivières, etc., et qui en concédaient les usages à leurs vassaux; 2° les seigneurs haut-justiciers qui, à la faveur de l'affaiblissement du pouvoir royal, dont ils n'étaient originairement que les mandataires, avaient fini par transformer leur droit de police et de surveillance sur les rivières en un droit absolu de pro-

[1] Voir la note 3, p. 512, des *Etudes sur la Condition de la Classe agricole, et de l'Etat de l'Agriculture en Normandie au moyen-âge.*

Digitized by Google

priété, et par le rendre héréditaire dans leurs familles; 3° Enfin les *riverains,* pourvu qu'ils ne se trouvassent dans la terre d'aucun seigneur, et qu'ils ne portassent aucun préjudice aux moulins supérieurs et inférieurs. Les origines si différentes de ces droits devaient en modifier considérablement les résultats et les applications. C'est ainsi que, dans les coutumes où la propriété dépendait du fief et de la justice, s'introduisit, au profit du seigneur, le droit de banalité, indépendamment de la redevance à payer pour la mouture des grains. La banalité consistait dans l'obligation, pour tout individu résidant dans sa circonscription, de venir moudre son grain à un moulin déterminé, qui recevait pour cette cause le nom de *Moulin banal,* — dans l'interdiction d'y construire aucun autre moulin, — et dans la défense aux meuniers voisins de venir exploiter le territoire bannier. Elle frappait également les rivières, et elle attribuait aux seigneurs le droit de disposer seuls des eaux, et de jouir de tous leurs produits utiles. La banlieue, ou l'étendue territoriale qu'elle contenait, variait suivant les provinces. En Bretagne, ses limites s'étendaient à six vingt cordes, chaque corde étant de six vingt pieds, depuis le lieu ou la somme de blé est levée jusqu'à celui où elle doit cheoir. En Touraine, elle s'étendait à 2,000 pas, valant chacun cinq pieds, à partir de la huche du moulin jusqu'à la maison de l'estagier. En Anjou, on la calculait à 1,000 tours de roue, valant cinq pieds chacun, depuis la maison du sujet jusqu'au moulin. En Poitou, à 2,000 pas, par les chemins accoutumés.

L'influence des banalités ne commença à se faire sentir qu'au xe et au xie siècles; elles provoquèrent, dès leur origine, les plaintes amères de Fulbert, évêque de Chartres, qui écrivit au duc Richard de Normandie « que les » banalités obligeaient les habitans de sa contrée à aller

Digitized by Google

» porter leurs grains au moulin de Saint-Ouen, établi à » cinq lieues de leurs habitations. »

Nous devons ajouter toutefois que sur 290 coutumes, qui se partageaient la France, le droit des banalités ne fut admis que par 31 ; que la plupart de ces dernières surent encore apporter des adoucissemens à cette législation rigoureuse, et que 10 coutumes seulement en maintinrent l'application complète.

Quelle que fût toutefois la puissance seigneuriale sur les petits cours d'eau, on voit, dès le XVIe siècle, se manifester la tendance du pouvoir royal à s'emparer de leur administration. En effet, la Table de marbre de Paris, tribunal exclusivement réservé aux matières du domaine de la Couronne, fixa, par arrêt du 15 mai 1585, *à un pied* la hauteur du niveau de l'eau d'une petite rivière, en contrebas des terres riveraines. Une ordonnance de l'intendant d'Alençon, du 17 septembre 1673, la fixa *à six pouces;* et un arrêt du Conseil, du 11 janvier 1757, contient une décision analogue, relativement à la rivière d'Andelle.

Enfin le Recueil des Olim, registre des arrêts rendus par la Cour du Roi, sous les règnes de Saint-Louis, de Philippe-le-Hardi, Philippe-le-Bel, Louis-le-Hutin, Philippe-le-Long, contient des documens précieux pour établir l'intérêt tout particulier que le pouvoir royal attachait à la conservation des moulins; et nous arrivons ainsi jusqu'aux fameuses ordonnances du 1er avril 1566 et du mois d'août 1669, qui sont devenues les lois fondamentales de la matière.

Digitized by Google

LES

SERMONS DE MAURICE DE SULLY

D'APRÈS UN MANUSCRIT FRANÇAIS

DE L'ABBAYE DE JUMIÈGES ;

Par M. Eugène de Beaurepaire.

Le Manuscrit de Sermons, qu'a bien voulu me communiquer M. Emile Renault, est un petit in-12, écrit dans le courant du XIII[e] siècle [1]. Il est malheureusement fort incomplet, et ne comprend pas même la moitié de l'ouvrage primitif. Il se compose de quarante-et-un feuillets, sans pagination, et renferme vingt-neuf sermons à peu près complets, et les premières lignes d'un trentième. Chaque sermon est précédé de l'indication, en lettres rouges, du dimanche auquel il se rapporte, et la lettre initiale du texte latin est une majuscule tour-à-tour rouge ou bleue. Le début et la fin du Ms font défaut, et sur les feuillets

[1] Ce Ms a été acheté par M. Renault, à Rouen, en 1854. A cette époque il se trouvait jeté au rebut dans la boutique d'un brocanteur. Les renseignemens recueillis par M. Renault autorisent à penser que ce recueil de sermons faisait partie de la bibliothèque de Jumièges.

Digitized by Google

qui nous restent le nom de l'auteur ne se trouve nulle part indiqué ; mais M. Hippeau, à l'examen duquel il a été soumis, n'a pas eu de peine à y découvrir l'œuvre d'un des plus anciens sermonnaires français, de Maurice de Sully, Évêque de Paris, vers la fin du XIIe siècle.

Les copies manuscrites des sermons du Prélat, soit en latin, soit en français, sont assez nombreuses. « Il en » existe, dit M. Daunou, à la Bibliothèque du Roi, à la » Bibliothèque Ambroisienne de Milan, dans celles du » Collége de la Trinité à Dublin, et des Chanoines régu- » liers de Passaw, en Bavière. On en trouvait aussi au » Collége de Navarre, à l'Abbaye de Saint-Germain-des- » Prés, au Chapitre de Sens, et à Saint-Benigne, de » Dijon, chez les Sulpiciens de Bourges, et chez les Cha- » noines réguliers de Tournay [1]. » Cette longue énumération est elle-même fort loin d'être complète. M. Hippeau a signalé, en 1856, l'existence, à la Bibliothèque d'Oxford, d'une version française antérieure à 1197, et il n'est pas inutile d'ajouter que ces sermons ont été imprimés dans un style un peu rajeuni, à Chambéry, en 1484, et à Lyon, en 1511 [2].

Le Ms de M. Renault ne saurait être comparé ni au Ms d'Oxford ni à ceux de Sens et de l'Abbaye de Saint-Victor, décrits successivement par l'abbé Lebeuf et par MM. Daunou et Paulin Paris. Toutefois, malgré l'époque moins éloignée de sa confection, malgré son état incomplet et ses nombreuses incorrections, il suffit à nous donner une idée très-vive de l'éloquence de la chaire, au moment de la naissance de notre idiôme.

Maurice de Sully nous paraît, en effet, à sa date, l'un des représentans les plus glorieux de la prédication catho-

(1) *Histoire littéraire de France*. T. XV, p. 149.

(2) *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*, par M. Paulin Paris. T. II, p. 97.

lique, et nous avons peine à comprendre le discrédit dans lequel il est tombé. A diverses époques, il a reçu les éloges de Henri de Gand, de Trithême, de Sixte de Sienne, de Grancolas, et c'est à ses succès oratoires qu'il dut en partie le siége épiscopal[1]. Aujourd'hui, c'est sous un autre aspect qu'on le considère généralement. Etienne de Tournay ne relevait déjà dans son épitaphe que la qualité de Docteur « *Doctor et Antistes* »; les historiens religieux ne voient en lui que le défenseur ardent de la croyance à la résurrection des corps; et, comme l'a remarqué M. Daunou, l'histoire civile n'en fait mention que parcequ'il baptisa Philippe-Auguste, et construisit Notre-Dame de Paris[2].

A côté du prélat, du théologien et du constructeur, le prédicateur est resté complètement dans l'ombre : il y a plus, la plupart des critiques eux-mêmes, quand ils se sont occupés des *Expositions de l'Évangile*, nous semblent en avoir méconnu le caractère naïf et original.

Dans ses Recherches sur les plus anciennes traductions en langue française, l'abbé Lebeuf a consacré quelques lignes rapides aux sermons de l'Évêque de Paris; mais il n'y a vu qu'un argument pour démontrer, contrairement à l'opinion d'Arnaud et de Génébrard, qu'au XIIe siècle le latin n'était plus la langue populaire entendue communément par tout le monde[3]. Dans l'Histoire littéraire de France, M. Daunou s'est aussi occupé de ces productions; malheureusement il nous semble ne les avoir parcourues

[1] *Floret Mauritius Episcopus qui ob industriam ac litteraturam eximiam et dissertitudinem linguæ præcipuam de infimo magnæ paupertatis ad Pontificatis evectus est apicem dignitatis.* — Robert, Chanoine de Saint-Marien d'Auxerre. *Comment. de Scrip. Ecclesiæ*. T. II. Col. 1581-1509.

[2] *Histoire littéraire de France*. T. XV, p. 149-158 *passim*.

[3] *Recherches sur les plus anciennes Traductions en Langue française*, par M. l'abbé Lebeuf. — *Mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*. T. XVII, p. 709.

Digitized by Google

que très-légèrement, et nous croyons que cet examen superficiel a beaucoup nui à la rectitude habituelle de son jugement [1]. Pour lui, les discours de Maurice de Sully ne sont que des paraphrases vulgaires et souvent peu justes des textes du Nouveau Testament, d'une éloquence bien froide, et d'une latinité peu élégante. La version française lui paraît, il est vrai, un peu plus intéressante; mais, en définitive, le savant Académicien n'attribue à l'Évêque de Paris qu'un mérite oratoire contestable et fort ordinaire.

C'est à un autre point de vue que s'est placée la critique moderne; et, comme il était facile de le prévoir, elle est arrivée à de tout autres résultats. Maurice de Sully ne s'est pas, en effet, exercé dans le discours proprement dit, mais dans la composition la plus humble de toutes, le prône, qui n'est, à vrai dire, qu'un entretien familier. Aussi jamais il n'a visé ni à l'effet, ni aux mouvemens imprévus, ni aux accens passionnés. La science théologique elle-même s'efface dans ces instructions qui s'adressent à de simples fidèles; et, dans l'intérêt de son auditoire, le Prélat, négligeant tout à la fois les distinctions scolastiques et les recherches du langage, se contente d'être toujours clair, insinuant et naturel. L'exposition des Évangiles ainsi comprise, est bien la parole de Dieu mise à la portée de tous, sans digression inutile, et sans commentaire ambitieux. Cette impression, que nous avons éprouvée à la première lecture, a été partagée par M. Paulin Pâris, et se trouve plus particulièrement indiquée dans le travail de M. Hippeau [2]. Considéré sous ce

[1] M. Daunou a donné, comme deux Recueils particuliers, les deux sermons : *De Cura animarum,* et *De Oratione dominica,* qui commencent l'ouvrage dans le *Manuscrit de la Bibliothèque impériale*. Cf. Paulin Pâris, t. II., p. 97-103. *Op. cit.*

[2] Paulin Pâris. *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du Roi*. T. II, p. 97-103 : « Ces expositions, qui s'ouvrent par des con-
» seils aux confesseurs et se terminent par une méthode d'examen

Digitized by Google

nouvel aspect, Maurice de Sully grandit, il prend une place à part dans l'histoire de la prédication religieuse ; et si les sermons de saint Bernard restent toujours l'expression véritable de la grande éloquence au XII[e] siècle, les prônes de l'Évêque de Paris nous apparaissent de leur côté comme des types précieux des instructions populaires à la même époque.

La série de sermons que possède M. Renault s'ouvre au dimanche de la Quasimodo, et se ferme au premier dimanche de l'Avent. Le Prône de la Quasimodo, par lequel commence le volume, est précédé d'une digression pleine de naïveté et de charme. Il y a là, sur le danger des rechûtes, sur l'influence du printemps et des divertissemens mondains, des développemens originaux, indiqués avec délicatesse, et rappelant dans une certaine mesure la manière de nos anciens conteurs.

« Segnor et dames passés est quaresmes et passée est la pasque. Les gens sont confés et acumeniiés et li plusor ont guerpi le dyable et ses oeures et sont torné al service Dieu. Ore puet avis estre a chascun de vous quil ne vous soit mie mestier de sermoner et de la gent ammonester quil se gargent del dyable et de ses engiens. Or saciés quil est graindres mestiers que on parolt de Dieu que en autre tans et que on chastoie et homes et femes. Car li dyable a molt perdu, si est molt dolans de son damage, si vait chascun agaitant por sa perte restorer et por faire tresbuchier les homes et les femes en pecié; si voit le tans

» de conscience, sont réellement des sermons courts et substan-
» tiels. » — *Mémoires de l'Académie impériale de Caen,* 1856. — *Sermons ou Prônes de Maurice de Sully,* par M. Hippeau, p. 225 :
« La lecture des sermons de Maurice de Sully ne m'a fait partager
» nullement le dédain avec lequel en parle l'abbé Lebeuf. Il est im-
» possible de n'être pas frappé de la touchante simplicité de son
» style, de la pureté de sa morale, et des traits naïfs dont abondent
» ses touchantes homélies. »

Digitized by Google

escaufer et les jors enbelir et les viandes amender, les pluisors biauvestir et les fols ententils as beles femes et mener les caroles et les bacelers deduire, si li samble que totes ces choses li sont covenables a son damage restorer[1]. »

C'est par un retour analogue sur les dangers du monde qu'à l'époque des réjouissances profanes le prédicateur redouble pour ainsi dire de vigilance, et place sous les yeux de ses auditeurs la perspective du ciel pour les soustraire à l'influence des mauvais exemples et des pratiques superstitieuses :

« Segnor et dames hui est li premiers jors de l'an qui est appelez an renuef. A icest jor solement li mauvés crestien selonc la coustume soloient faire sorceries et charmes et por ce solent enquerre et experimenter les avantures qui sont avenir. Et au jor dui solent mettre lor creance as estrenes et dient que biens ne peut avenir a icelui qui nest estrenez. Mes nos devons lessier ices vaines choses et entendre por quoi nos puisons conquerre la vie perdurable[2]. »

[1] Ms R. *Dominica prima post Pascha*. Voici le passage correspondant du Ms de la Bibliothèque impériale, n° 620, Fonds Saint-Victor :

Seignor, passez est li quaresmes, passée est la Pasque. Or avez este confés li plusor et commenié et deguerpi avez lo deauble et ses hueures. Pris vos estes a Dieu et a son servisse. Or est avis a chascun de vos que il nest nus besoing de sermoner, ne de la gent amonester que il se gardent do deauble de ses agaiz. Saichiez qu'il est graindres mestiers que lan vos die la parole N. S. que en autre tens et que lan vos chastit. Car li deaubles si ha ores moult perdu si est moult dolanz de son domaige si vait environ vos por sa perte restorer et por vos trabuichier en peichié si voit lo tens eschaufer, et les jorz enbelir, les viandes amander, les gens plus bel vestir, les gens ententis aux gens les femmes queroler et les juenes homes deduire. Si li samble que totes icez choses sunt covenables a son hues.

[2] Ms n° 620. Fonds St-Victor. Bibliothèque impériale. Cf. *Catalogue des Manuscrits de la Bibliothèque impériale* T. II, p. 97-105:

Digitized by Google

Il est deux autres sermons qui portent avec autant de netteté l'empreinte visible des idées du moyen-âge. L'un fait connaître les redevances que l'on doit aux seigneurs de la terre, l'ost, le cens, les charrois, et la chevalchie, d'après le texte : *Reddite Cæsari quod est Cæsari;* l'autre, dont nous croyons devoir transcrire quelques lignes, a pour but de combattre le préjugé fort répandu qui absolvait les unions illégitimes entre personnes libres, et qui n'attachait l'idée d'une faute grave qu'au manquement à la foi conjugale ou aux vœux de religion.

« Segnor et dames molt a de cels par le monde qui sont malade de cest enfermeté ce est de luxure del cors par coi il vient à la mort pardurable, se Deus merci nen a et sil n'est garis entre ci et la fin. Mais molt fait li dyables grant gas de la crestienté par luxure; car qui porroit conter cels quil a mis a adultere ne cels quil a tresbuchié en fornication qui tot il sont plus en ceste maniere de vie. sont perdu perdurablement. Cil ne quident quil sont en fornication ne voelent pas otroier quil soient perdu par tele manière de pecié; car ce dient : par que li hom na sa feme ne la feme son segnor nest pas peciés dampnables sil gisent ensamble. Mais por noient fust donques mariages, sil est ensi com il dient; por quoi donques se lieroit uns hom a une feme, sil peut gesir à totes les femes qui segnor nont, sans pechié de dampnation. Issi se confortent li peccor qui vont as femes menestreus, as chambrieres ne as filles des prodomes, et a totes iceles qui voelent consentir à lor folies faire, issi confortent entrels quil dient quil nest pas peciés dont on soit dampnés, quant hom na feme gist a feme qui nait segnor; mais sil ne se gardent il le sauront malement quant il venra a la fin; car si, com dist lescripture, cil qui sont en ces peciés et il muerent ce sont en fornication il nauront mis le regne

Digitized by Google

Dieu et por noient canteroit on messe ne offriroit on por lui car ja por ce nauroit Dieu [1]. »

Mais ce ne sont pas de ces détails, curieux aujourd'hui pour l'étude des mœurs, que s'est préoccupé le prédicateur. — Ce qu'il a voulu, ce qu'il a cherché avant tout, c'est l'instruction du peuple et l'édification des âmes. Pour atteindre ce but la méthode qu'il suit est des plus simples. Le plus souvent, en effet, il se borne à traduire l'Evangile du jour; et, après cet exposé, il tire du texte quelques enseignemens pratiques à l'usage de ses auditeurs. Quelques citations feront au surplus beaucoup mieux saisir le caractère tour-à-tour simple et énergique de ces touchantes homélies :

« Si lor dist ceste samblance : Doi home aloient al temple orer. Le uns estoit phariseus, le autres publicanus. Phariseu estoient apelez cil qui par religion estoient desevré del poeple et se faisoient juste ne mie por ce quil le fussent, mais il en faisoient le samblant. Publican estoient apelez cil qui par les reches et par les marchiés demandoient les rentes a l'empereor, si faisoient pluisors mals a la gent, et por ce estoient forment pecheor. Le phariseu sarestoit et si disoit quant il oroit : Dieu toi rent graces que je ne sui mie tels comme cil robeor, ne torconnier, ne encore tels comme cil publicans est. Le publicans estoit loing et ne valt ses iex lever vers le ciel ains les tint vers terre et feroit son pis devant et si disoit : *Deus esto, propitius mihi peccatori;* Dieu, dist-il, pitoiables soiés a moi pecheor. Et comme N. S. D. ot dite ceste samblance si dist : *Amen dico vobis,* voirement dije, dist-il, que cist cest publicans sen ala plus iustes que li phariseus [2]. »

Ici la parabole est tellement transparente que l'Evêque

[1] Ms Ren. *Dominica* xxiv *secundum Mattheum.*
[2] Ms Ren. *Dominica* xi *post Pentecoste.*

Digitized by Google

s'abstient de toute explication, et son prône se réduit, pour cette fois, à une simple traduction. Mais cette reproduction française n'affaiblit pas l'original : elle lutte, pour ainsi dire, de précision avec lui, et dans sa naïveté elle nous plaît autant que si elle était plus savante et plus étudiée. — Le récit du XVIIIe dimanche après la Pentecôte et l'histoire de Lazare, ne sont pas moins heureusement traités par notre vieux sermonnaire :

« Si li dist uns sages de loy : Maistres que feroi-je que puisse avoir la vie perdurable. Et N. S. D. li respondi : Tu ameras Dieu de tot ton cuer, de tote ta force, de tote ta pensée, et ton proisme com toi meisme ; ice si fai si auras la vie perdurable. Dont velt cil glorifier soi meisme, et si dist à N. S. : Et qui est mes proismes ? Et N. S. esgarda amont, et si dist : Uns hom descendi de Iherusalem en Jhericho et chai en la voie as larrons, et il le despoillierent et navrerent, et sen alerent et le laissierent demi mort. Ore avint que uns prestres passe par cele voie et si le vit et si le trespassa, et ne li dist noient. Au daerrain si vint uns hom de la cité qui est apelés Saumarie, en laquelle estoient paien ; et com il le vit si en ot pitié et si aproisma de lui et li oinst ses plaies et si mist oile et vin et le lia et le mist sor sa jument et l'en mena en une estable et si en prist garde. Et l'autre ior prist II. d. et si les dona a lestablier si li dist : Tien ces II. d. pren garde de cest hom navré, et quant je revenrai si tu vels rien del mien jel te saudrai. Et quant N. S. ot dite ceste samblance, ensi li demanda lequels, dist-il, te samble qui fu plus prochain a celui qui chai as larrons [1]. »

« Nostres sires Dieu nos aparole en lEvangile dhui par I example. Si dist qu'il fu I riches hom qui se vestoit molt richement de chiers draps de soie et de porpre, et

[1] Ms Ren. *Dominica* XIII *post Pentecoste*.

mangoit chascun ior molt richement. Si estoit 1 chaitis póvres et mendis, 1 malades qui estoit apelés ladres; si gisoit devant la porte au riche hom et estoit molt covoiteux quil peut soi saoler des mies qui charroient de la table al rice hom, et li chien venoient a lui et li lechoient ses mains. Apres ce si morut cil riches hom et fu emportés en ynfer, et li ladres morut si lenporterent li angele en paradis, el saim S. Abraham. Li rices hom qui estoit és tormens dynfer leva ses iex, si vit le ladre qui estoit el saim S. Abraham, si sescria et li dist : *Pater Abraham, miserere mei,* Père Abraham, aies merci de moi; envoie moi le ladre qu'il moillette meniel en laigue et le degoutete sor ma langue, *quia crucior in hac flamma,* car je suis cruceflíés ens tormens dynfer et en ceste flambe. Abraham li répondi et si li dist : Fiex, dist-il, ramembre toi que tu receus molt de bien en ta vie, et le ladres molt de mals [1]. »

Dans d'autres circonstances l'explication, au lieu de suivre la parole du Maître, se mêle avec elle, et lui sert de gracieux accompagnement. La traduction devient une paraphrase; — mais l'auteur n'a rien perdu de sa grace naïve et originale.

« Ne soiés mie curieus que vous vestirés ne que vous mangerés : ce est à dire ausi come cil dit : cil qui done la vie il done la viande, cil qui done le córs il done la vesture; car cil qui done les gregnors choses, cil done les menors, et a ce demonstrer nous done covenables examples. *Respicite, inquit, volatilia celi,* esgardés les oisiaus del ciel qui ne sement, ne ne vestent, ne ne guaignent, *et Pater noster pascit illa,* et nostres peres celestiels les paist dont avés vous plus qu'il n'aient, et de la vesture por coi estes vous si curieus. Esgardés és lis qui sont és chans,

[1] Ms Ren. *Dominica sexta post Pentecoste.*

Digitized by Google

comme il croissent ; il ne laborent ne il ne filent. Ensi vous di ie que oncques Salemons en tote sa gloire ne fu vestus si come 1 dans. Car ce saciez bones gens que la beauté que Salemons ot en sa vesteure ne fu pas si bele ; car cele beautés fut faite par main dome et par art, et la beauté qui est és lis est natureuse et propre, et por ce dist N. S. D. que Salemons ne fu onques vestus en tote sa glore si bien com est une des flors qui est en ces chans[1].»

Et ailleurs, sur le texte : *Diliges Dominum Deum tuum et toto corde tuo.* — « Et se itels hom pooit itant vivre que Enoc qui fu au commencement del siecle et ne morust dusqua la fin et sil avoit la force Sanson, la beauté Absalon, et la sapience Salemon, et l'isneleté Asaiel qui estoit isnel comme cerf, et il pooit avoir la richoise Héresi, le roi de Lide qui molt fu riche, et la proeche Alixandres qui conquist pres tot le monde et qui tot le monde ot en sa poesté, ne li vaudroit riens se il ne servist Dieu ; car apres quil auroit tot ce, recevroit il le mort et iroit en infer des quil n'auroit Dieu servi. Segnor amons Dieu car il ama primes nous et por ce quil nous ama le devons le amer. Quatre bien sont par coi nous devons Dieu amer. Les III nous a il donés, le quart nous promet se nous le volons deservir. Le premiers de ces bienz ce est mondes que vous veés, li ciels, la terre, li solaus, la lune, li estoilles, li oiseil, li poisson, les bestes, les arbres, les herbes et quanque vous poez veoir ; tot fist Deus por nous, et por ce le devons nous amer. Li secuns biens est quil nous forma a sa forme de nient, et por ce le devons nous amer. Li tiers biens si est quil envoia son fil en terre por nous delivrer de mort et ramener a vie, et por ce le devons nous amer de tot notre cuer de tote notre ame et de tote notre pensee[2]. »

[1] Ms Ren. *Dominica* XV *post Pentecoste.*

[2] Ms Ren. *Dominica* XVIII *post Pentecoste.*

La partie purement explicative nous offre la même sincérité d'accent, la même sobriété de détails et le même caractère pratique. Sans doute, tout n'y est pas d'une extrême rigueur, et la science moderne pourrait réclamer contre certaines assertions du prélat. Mais Maurice de Sully tenait, avant tout, à être compris, et il expliquait les rôles des personnages de l'Évangile en choisissant dans la société qu'il avait sous les yeux des charges et des fonctions analogues. L'intendant de l'Écriture sainte devient pour lui un maire de ville [1], et, au lieu d'entrer dans de longs développemens pour faire comprendre ce qu'étaient les Scribes et les Pharisiens dans la société juive, il se contente de ces quelques mots d'explication : « Li escrivain » et li pharisien estoient li clerc de Iherusalem, et cil qui » se faisoient bon homes et religieus par le demonstrance » des religieuses robes qui il vestoient [2]. » Ces notions sommaires suffisent pour éclaircir la parabole évangélique, et l'exhortation suit de près, et se trouve déduite avec une précision et une chaleur contenue qu'on ne saurait trop remarquer. Les prônes du deuxième dimanche après Pâques, du vingt-deuxième et du vingt-sixième dimanche après la Pentecôte, nous en fournissent de curieux exemples. La résurrection du fils de la veuve de Naim inspire au prédicateur des réflexions vraies et touchantes, et c'est avec une simplicité pleine d'onction qu'il découvre à ses auditeurs le sens caché de l'histoire du Bon Pasteur et des Noces du fils du roi.

Ibat Jhesus in civitatem que vocatur Naim :

« Quant li hom muert de la mort del cors, si plorent se ami; mais quant il le voient morir de la mort de lame il ne lor en chaut mie grantement. Quant I prodom voit quil a I bel fil et il est malade del cors sen est molt dolans;

[1] Ms Ren. *Domiaica* IX *post Pentecoste.*

[2] Ms Ren. *Dowinica sexta post Pentecoste.*

sil voit quil est en fornication ou en autre pecié dampnable de ce ne li chaut il gaires, ainchois loent tot cele oevre..... Bones gens plorons plus por la mort des ames que por la mort des cors; plorons nos, plorons la mort d'autrui, plorons ensamble od ceste eglise, plorons les pecheors que diables enporte por les peciés et por les malvaises vices quil demainent el fu dynfer. Prions Dieu por les resusciter des peciés en quoi il gisent morts des cors et quil les rende a lor mere, ce est à S. Eglise [1]. »

Ego sum Pastor bonus.

« Dieu est li paistres, li leus est li dyables, les berbis sont li crestiien. Dieu qui est paistres apele les oelles quant il amoneste le crestiien, que il lait le mal et face le bien. Li leus est de l'autre part qui amoneste le crestiien a faire le mal et a laissier le bien. Dieu li amoneste que il tiegne humilité et pais et chasteé, mesure de boire et de mangier et destre en charité. Li dyables li amoneste orgoil, ire, envie, ivroigne, gloternie, lecherie. Li folle oelle obeist au leu et la bone oelle obeist au pasteur. Li sages hom satorne al bien et li fols al mal; et li diables prent le crestiien quant il se tient a lui et par la voie del pecié le maine a la mort pardurable. Segnor et dames, gardés vos del leu cest del dyables, gardés vos de ses amonestemens, gardés que par doleor de pecié ne vos dechoive; car li peciés est molt dols quant on le fait, si est molt ameirs quant on le venge [2]. »

Simile est regnum celorum homini regi qui fecit nuptias filio suo.

« Or oies que ce segnefie. Li rois qui fist les noeches a son fil cest Diex li peres, li fiels cest le salverres del monde *D. N. Jhesus Christus,* lespouse cest sainte Eglise, les noeches cest la foi et la creance et lamor..................

[1] Ms Ren. *Dominica* XVI *post Pentecoste.*
[2] *Dominica secunda post Pascha.*

Alés, dist il, par tot le monde et prechiés la creance de la crestienté, et amenés tot chaus que vos troverés és voies. Li apostele alerent preichier par le monde si come N. S. D. lavoit commandé et amenerént tote maniere de gens à la creance de Dieu, et de totes langages tant com nos poons veoir que la maison est tote plaine de cels qui estoient as noeches. Ce fait Diex chascun ior, il nos esgarde comment nos nos contenons en la creance en quoi il nos apele, quelles oevres nos faisons, quelle vie nos demenons. La vie est segnefié par la vesteure; cil est bien et bel vestus qui bone vie demaine qui beles oeures fait; et cil est malement vestus qui ne fait se males oeures non. La vesteure nuptials est carités: qui carité a, cil est bien vestus devant Dieu et plaist a Dieu; et qui carité na, cil est malement vestus devant Dieu et ne plaist a Dieu. Cil a carité qui Diex aime sor totes choses et son proisme comme lui meisme, il est belement vestus, cil a vesteure nuptial.

Celui qui na carité en soi apelera Diex durement, et li dira: Amis, comment entras-tu cheans sans vesteure nuptial? Ce est à dire que Deus dira al malvais home quand il venra à la mort: Comment tes tu contineu en cest siecle, quelle vie as tu demenée? et ne sesmovera por ce quil ne saura que dire, et Diex apelera ses serians et ses bailleurs de ce mestier, si lor commandera que il le lient par mains et par piés, et le getent és tenebres foraines, ce est és tenebres d'ynfer ou on ne puet goute veoir. Molt est dapelés, mais poi ia des eslis, dist N. S. D., ce est a dire: Molt ia de cels qui sont apelé, mais poi ia de ceus qui voirement ont carité en Dieu. Bones gens, or esgardez en vos meisme, gardez que vos ne soiés laidement vestus; laide vesture a en pecié et orible, et molt desplaist a N. S. Cil qui a tele vesture laidement sera apelés. Segnor et dames aions en nos carité, ce est la bele vesteure, et amons Dieu sor totes choses, et notre proisme

Digitized by Google

ausi comme nos meisme; si serons as noeces pardurables[1].»

Ces commentaires des paraboles évangéliques paraissent avoir attiré particulièrement l'attention du prédicateur; à côté même du sens figuré généralement admis, il cherche souvent des analogies et des similitudes en rapport avec le goût de son époque, mais qui paraîtront aujourd'hui beaucoup moins autorisées. Sans doute nous comprenons parfaitement que Dieu soit représenté sous la figure d'un berger, les chrétiens sous celles des brebis, et le diable sous celle du loup ou du lion rugissant. Mais nous saisissons d'une manière moins nette comment le pain, dont Jésus nourrit le peuple sur la montagne, doit nécessairement rappeler la doctrine de l'Evangile, et les poissons les exemples des martyrs et des apôtres. Il est d'ailleurs certains autres passages où le sens mystique se déduit chez notre auteur avec une telle subtilité, qu'il nous échappe complètement, et qu'il arrive, dans la forme surtout, à un degré d'étrangeté tout-à-fait extraordinaire. Le sermon de la pêche miraculeuse fournit un exemple remarquable de ce symbolisme outré et systématique.

L'onde, pour le prédicateur, y représente, et c'est une idée qui ne manque pas de grace, le monde avec ses mouvemens divers et ses agitations: « Li aigue, dist-il dans son » énergie pittoresque, cort et ondie et ne puet estre un » pais, et cis siecles est tout en treboil et en grant her» noise [2]. » Pour compléter l'analogie, saint Pierre et les autres bons pêcheurs figurent les prêtres, les rêts la prédication, et les poissons les fidèles. Rien de mieux; jusqu'ici nous ne sortons pas des symboles du Nouveau Testament. Mais je suis persuadé que les lecteurs d'aujourd'hui comprendront moins que les *bars* et les *lus* représentent nécessairement les bons hommes qui écoutent la pré-

[1] Ms Ren. *Dominica* XIX *post Pentecoste.*
[2] Ms Ren. *Dominica quinta post Pentecoste.*

dication, et l'anguille le mauvais chrétien qui la dédaigne. Je doute encore que l'on saisisse parfaitement le rapport exact que Maurice de Sully établit entre un bar qui se laisse rôtir au feu, et un chrétien dont le cœur est subitement échauffé par l'amour de Dieu. Ces subtilités puériles ne font qu'ajouter des détails vulgaires aux paraboles admirables de l'Evangile. Et bien que l'on puisse citer des exemples analogues dans les sermons italiens, elles nous semblent répugner complètement aux convenances du goût, et à la dignité de la chaire.

Voici, comme spécimen, quelques lignes de cette homélie :

« Les lux, les bars, les autres bons poissons ce sont cil qui sont en sainte Eglise, li plus bon home qui maintes beles oeures font. Si lor traions lamer del cuer quant lor tolons la male volenté, quant nos lor ostons les males oeures dont il ont eté chargié cha en arriere, et les metons rotir el fu, quant nos par nos bones paroles les escaufons en lamor de Dieu. Languille senefie le malvais home qui tost sest mis en lamor des choses terrienes et en amor de luxure et de sa char et a grant peine deguerpit son pecié si comme languille qui a grant peine est prise et escorchié [1]. »

Pour être juste, nous devons ajouter que ces imaginations bizarres qui expliquent, jusqu'à un certain point, les critiques de M. Daunou, se rencontrent assez rarement dans l'œuvre de Maurice de Sully. Mais en revanche nous y retrouvons, presque à chaque page, la trace visible des erreurs scientifiques du moyen-âge, et des opinions fabuleuses consignées dans les Bestiaires, dans les Volucraires, et dans les Lapidaires. Peut-être ce sont encore là

[1] Ms Ren. *Dominica quinta post Pentecoste*. Cf. *Mémoires de l'Académie impériale de Caen*, 1856. *Sermons ou Prônes de Maurice de Sully,* par M. Hippeau, p. 225.

Digitized by Google

des taches au point de vue de la perfection de l'œuvre; mais elles ajoutent à son caractère, et éveillent puissamment la curiosité de notre époque. Une étude complète à cet égard nous entraînerait trop loin; signalons en passant un développement étendu sur les neuf jaspes, considérées comme emblèmes des neuf ordres des anges [1], et un passage assez délicat sur la fidélité conjugale attribuée aux tourterelles « *Dicitur ad turturem postquam amittit parem secundum deinde non amittit.* Om dist de la torterelle que apres ce quelle a perdu son primerain per que ele ne sajostera pus à nul autre. Ausi est il de la prode feme quant ses sires est alés en pelerinage. Ele se tient et garde dautres home car ele na cure dautre que de son segnor [2]. »

Ces différens fragmens, pris pour ainsi dire au hasard, peuvent donner une idée du ton général des homélies que nous essayons de faire connaître. M. Hippeau en a récemment publié trois dans leur entier, et ces textes, choisis avec soin, suffiraient à eux seuls pour faire apprécier les qualités diverses de l'Évêque de Paris. Toutefois, nous avons remarqué dans le Ms de M. Renaut un autre sermon qui nous a paru présenter un caractère tout spécial, et qui, à ce titre, mérite peut-être une attention particulière. Contrairement à ses habitudes, notre prédicateur a quitté l'Écriture Sainte, l'Évangile et les Pères de l'Église; et, pour donner à ses auditeurs une légère idée des joies du paradis, il est allé chercher ses exemples dans la littérature légendaire. Le trait choisi par l'Évêque n'offre en lui-même rien de précisément neuf. On le reconnaît sous mille formes et avec des détails différens dans beaucoup de vies de saints et de compositions ascétiques. A toutes les époques, la musique, grace à son caractère aérien, et pour ainsi dire immatériel, a semblé se prêter merveil-

[1] *Mémoires de l'Académie impériale de Caen*, p. 225.

[2] Ms Ren. *Dominica* IV *post Pascha*.

leusement à symboliser les effusions de l'amour divin et les béatitudes de la vie future. Les oiseaux, messagers de la Providence dans les déserts, sont venus de tout temps charmer l'oreille des religieux par d'étranges mélodies; et, dans les compositions des peintres espagnols, lorsque les anges se manifestent aux solitaires ou aux martyrs, c'est toujours par le son des instrumens qu'ils les initient aux ravissemens de l'extase. La légende que nous allons reproduire reste dans les données accueillies tout à la fois par les poètes et par les artistes; mais elle est racontée avec une bonhomie affectueuse qui en double le charme. A notre avis, ce récit du Religieux et de l'Oiseau ne le cède en rien à la légende de Sœur Béatrix, que, dans un moment d'enthousiasme, Charles Nodier reproduisit d'après Bzovius, vers 1827. C'est toujours la même poésie, la même ferveur de foi, la même abondance de détails. Les croyances du XII^{e} siècle y revivent tout entières, et l'on comprend aisément, à la simple lecture, que l'auditoire, auquel s'adressaient de semblables prônes, n'avait pas encore songé à contester l'existence de Dieu, l'immortalité de l'âme, et la réalité des rémunérations divines :

« Il fu ia dis un bons hom de religion qui souvent prioit Dieu en ses orisons quil li otroiast a veoir aucune chose de la grant ioie que il promet a cels qui lui aiment, et N. S. D. len oi. Car si com il fu I. fois en une angle del mostier et ce fu devant le ior. Si li envoia N. S. D. un angèle en samblance doisel si sassist devant lui, et quant il regarda cet angèle et il ne savoit mie que cestoit angèles. Si chei si en son esgart et en la beauté de lui que il oblia quanque il avoit veu cha en arrière. Si se leva sus por prendre loisel, dont il estoit moult covoities et si com il vint près de lui si senvola. I. poi plus loins. Que vous feroie-je lonc conte. Li oisiaus traist tant le bon home et mena od soi tant que avis li fu quil fu issus de saboie en

i. biau lieu droit en i. bois et si estoit avis au bon home que il estoit en i. bois et voloit prendre loisiel et li oisiaus senvola sor i. arbre si commencha a chanter quonques nule riens ne fu si doce a oir. Dont sestut li bons hom et regarda la beauté de loisel et escouta le dochor de son chant et si contentieument quil en oblia totes choses terriennes, et quant li oisiaus ot tant chanté comme a Dieu plot si senvola et li bons hom commencha a repairier a soi meisme a heure de miedi. Dieu pensa il je ne dis hui mes heures comment les recommencerai je hui més. Et quant il regarde vers saboie si ne le reconnut mie ains li sembloient les pluisors choses remuées. Hé, Dieu, dist-il, u sui-je. En est-ce ci maboie dont je issi cehui matin. Il vint à la porte si apela le portier par son nom : Oevre, dist-il, la porte. Li portiers vint a la porte, et quant il vit le bon home si ne le conut mie. Ains li demanda qui il estoit. Je sui, dist-il, i. moines de ceans, si voil ceans entrer. Si mait Dieu, dist li portier, vois nestes mie moines de ceans. Quant issites vos de ceans. Il repondi : Cehui matin. Si mait Diex, dist li portier, je ne vos connois mie a moine de ceans. Quant le prodom oi ce si fu tos esbahis et esperdus. Faites-moi, fait-il, venir le portier, car vos nestes mie portiers de ceans. Li portiers respondi : Ceans na portier se moi non, et vous me samblés i. home qui nestes mie bien assenés quant vous vous faites moines de ceans. Si sui, dist-il, voire. Faites-moi venir labé et li prieus, si parlerai a els. Labés et li prieus vinrent à la porte, mais il nesconut mie. Que demandés vous, font-il, beau sire ? Je demande, dist-il, labé et le prieus de ceans ce nest ce ci li aboie de cest S. si noma le Saint de laboie. Oil dist li portiers. Dont sui je moines de ceans. Atant li abés et li prieus li demandent que demandez-vous, beau sire? Je demande, dist-il labé et le prieus de ceans a qui je voil parler. Ce somes nous, veés

nous ci. Non estés, dist li bon hom, je ne vous vi onques mais. Quel abés et quel prieus demandés vous donques, et qui connoissiés vous ceans. Je demande, fait-il, I. abé et I. prieus ki ensi orent anon. Si noma I. autre abé et I. autre prieus, et quant ils oirent ce, si connurent bien les nons de cels. Si li disent bons hom cels que vous demandés sont mort passé a IIIe ans. Ore gardés u vous avés esté et dont vous venés et que demandés. Dont saperchut li bons hom de la merveille que Dieu li avoit fait par loisel et comgent il lavoit mené hors de saboie. Dont saperchut il que N. S. D. li avoit mostré une partie de la joie que li ami Dieu auront és chieux. Si sesmerveille moult de ce que ccc ans ne sestoit esveilliés ne navoit vesteure usée, ne solers depeciés. Dont lenmerent li abés et li prieus dedens laboie si commanda li abés et li prieus par obedience quant il furent en chapitèle qu'il lor reconneut la verité de la chose où il avoit esté et comment. Dont lor conta li bons hom tote saventure de chief en chief. Segnor et dames, ore esgardés com est grans li beautés et la dolcors que N. S. D. done a ses amis és ciels, quant la beauté de cel honorable angèle qui apparut au bon hom en semblance doisel et li chans fu si bons et si dols que li bons hom qui lesgarda et escouta ccc ans ne les quida avoir escouté cune piece del ior. Or, soffrons donques les tristreces, despisons les ioies de cest siecle, deservons le ioie del ciel si com fisent li apostèle si com dist Diex en lEvangile dui. Car se nous som parchonier des travaux nous serons parchonier à la ioie. Q. N. P. D.[1] »

Après cette homélie, où se manifeste avec tant d'éclat le mérite de Maurice de Sully, nous n'avons rien à ajouter. Les recherches de l'érudition moderne ont montré ce qu'avaient d'exagéré les critiques ardentes dirigées par les

[1] Ms Ren. *Dominica tertia post Pascha.*

pamphlétaires protestans contre les sermonnaires du XVI[e] siècle[1]. L'Apologie pour Hérodote et les Contes de la reine de Navarre ne sont plus les seules autorités que l'on consulte pour juger ces prédicateurs dont on a si souvent dénaturé les paroles et les intentions. [2] Les sermonnaires du moyen-âge auraient droit à une réhabilitation encore plus complète, et leur étude consciencieuse ferait disparaître bien des préjugés passés pour ainsi dire à l'état d'axiome. La grossièreté de langage, les invectives, les subtilités scolastiques, les personnalités directes et persistantes courraient risque d'être des exceptions dont on doit sans doute tenir compte, mais qui pourtant ne suffisent pas à donner le caractère vrai d'une époque aussi diversifiée. La publication de *l'Exposition des Evangiles* — aiderait à ce résultat, et nous ne pouvons nous empêcher d'espérer qu'il se trouvera enfin un éditeur pour cette œuvre sérieuse destinée à jeter un nouveau jour sur la langue, les idées, les mœurs et l'éloquence au XII[e] siècle.

3 *De la Prédication religieuse au* XV[e] *siècle,* Essais d'histoire littéraire, par Gérusez. T. I[er], p. 114.

2 *Propos facétieux d'un Cordelier en ses Sermons,* Heptaméron, édition Delahays. T. I[er], p. 124.

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ABBÉ FLEURYE

FONDATEUR DES MAITRESSES D'ÉCOLE, dites BONNES-SŒURS,

DANS LE DIOCÈSE D'AVRANCHES,

Lue à la Société d'Archéologie, le 7 juin 1855 [1].

Par Mr A.-M. Laisné, Vice-Président.

S'il est juste que chaque pays garde la mémoire des hommes qui lui font honneur en se distinguant en quelque genre, à plus forte raison doit-on consacrer les noms des compatriotes qui se sont signalés par des bienfaits nombreux, intelligens, durables et si bien conçus que la postérité en recueille, longtemps après leurs auteurs, des fruits chaque jour plus abondans et plus précieux. Ce n'est plus un simple souvenir qu'on doit à ces âmes d'élite, mais une vénération et une reconnaissance ineffaçables.

[1] L'auteur est obligé de faire remarquer cette date, pour ne pas être exposé au reproche d'emprunter une partie des détails de cette Notice à une publication très-respectable, qui a été répandue dans le diocèse de Coutances et d'Avranches, à la fin de 1855, et pour laquelle il s'était empressé de communiquer tout ce qu'il possédait de documens sur ce sujet.

Digitized by Google

A ce titre, l'abbé FLEURYE mérite une mention très-spéciale, comme ayant couvert de ses libéralités l'ancien diocèse d'Avranches, et surtout comme l'ayant doté de cette institution, si utile, si pratique et si bien appréciée, des maîtresses d'école, que nous connaissons tous sous le nom vulgaire de *bonnes-sœurs,* et dont les services physiques, intellectuels, moraux et religieux s'étendent sans cesse depuis plus de 160 ans. L'abbé Fleurye avait aussi pris une généreuse part à la création du séminaire d'Avranches; et c'est grace à cette circonstance que l'historien du séminaire, le P. Costil, qui en avait été supérieur, a consacré à ce bienfaiteur quelques pages, qui nous permettent de faire revivre la mémoire de ce saint homme, sur lequel les *Mss* du Dr Cousin, ancien curé de Saint-Gervais, nous fournissent encore quelques notes intéressantes; mais dont le souvenir paraissait presque entièrement perdu.

Jean Fleurye [1] naquit dans la paroisse de Vernix, diocèse d'Avranches, le 21 août 1627, de parens peu riches, mais vertueux. Après avoir fait ses études au collége d'Avranches, ayant été jugé digne d'entrer dans le ministère ecclésiastique, et admis successivement aux divers degrés, il fut ordonné prêtre, à l'âge de 25 ans, par Mgr de Boislève, à la première ordination faite par cet Evêque, le 21 décembre 1652. Il resta deux ans attaché à la paroisse de St-Gervais d'Avranches. Puis, avec la permission du prélat, il se rendit à Paris et fut reçu dans la *Communauté* des prêtres de la paroisse de *Saint-Paul* [2], par le curé, M. Mazure, Docteur de Sorbonne.

[1] C'est ainsi que s'écrivait alors réellement son nom, d'après le P. Costil, son contemporain, et suivant divers documens de l'époque et de la localité. Depuis, on l'a écrit *Fleury* ou *Fleuri.*

[2] Grande paroisse, qui avait donné naissance à notre savant Evêque ROBERT CENAU, dans le chœur de l'église de laquelle ce prélat fut in-

Digitized by Google

L'abbé Fleurye reçut de ce judicieux pasteur, pour mission particulière, le pénible emploi du confessionnal et la préparation des malades à une bonne mort; fonctions dont il s'acquitta avec le zèle et le succès qu'avait fait espérer son mérite. En même temps, pour se fortifier dans la science de la Religion, il suivit régulièrement les conférences que *MM. de la mission* faisaient au séminaire des Bons-Enfans et des leçons de Théologie en Sorbonne, enseignement qui lui avait manqué dans notre pays, où il n'existait pas encore. Seulement, n'étant mu par aucun sentiment d'ambition ni de vanité, il ne voulut point prendre de degrés, craignant, selon le P. Costil, d'enlever à la culture des âmes le long temps qu'il eût fallu consacrer à des subtilités scholastiques. En outre, pour se retremper de temps en temps dans les saintes maximes, il adopta et observa jusque dans ses dernières années la coutume de faire une retraite annuelle à St-Lazare. Plein d'activité pour la pratique des devoirs de sa charge et pour l'etude, il se levait à quatre heures du matin en été, à cinq heures en hiver; et toute sa journée se passait en oraisons, en méditations, en bonnes œuvres et en travaux du saint ministère.

Il avait plus de soixante ans, vers 1687, lorsqu'il accepta le titre de premier vicaire de cette grande paroisse de St-Paul, et ce ne fut pas sans peine que sa modestie s'y

humé sous un pompeux monument. Cette église, qui était située rue Saint-Paul, fut détruite dans la Révolution de 89, et ne doit pas être confondue avec celle qui se nomme aujourd'hui St-Paul-St-Louis, rue St-Antoine, qui lui a succédé comme édifice paroissial, en joignant le vocable de la première à son ancien nom de St-Louis. Celle-ci, qui dépendait de la maison professe des Jésuites, où s'était retiré notre Daniel Huet, possède, dans ses caveaux, les restes de cet illustre Evêque d'Avranches, et lui a consacré depuis quelques années une inscription en marbre, en même temps qu'au célèbre orateur Bourdaloue.

Digitized by Google

résigna. Car, lorsque son curé (alors M. Le Sourt), lui annonça, en présence de la communauté, qu'il l'avait choisi pour le seconder dans ce poste important, la crainte de n'en être pas suffisamment digne lui fit verser d'abondantes larmes devant tous ses confrères. C'est ainsi que déjà auparavant il avait refusé, par le même sentiment, divers bénéfices qui lui étaient offerts.

Sa vie fut toujours d'une simplicité, d'une sobriété et d'une ferveur extrêmes. Il refusa souvent des repas somptueux, préférant, disait-il, aux mets les plus délicats *la petite portion qu'il prenait avec ses confrères*. Il poussait la mortification jusqu'à ne vouloir coucher que sur une paillasse, qui constituait tout son lit, excepté dans les dernières années de sa vie, où ses grandes infirmités lui commandèrent un peu plus de ménagemens.

Mais il ne se borna pas aux mérites d'une vie si exemplaire, il fit constamment et abondamment profiter les malheureux et les œuvres pieuses des sommes que sa vertu, justement appréciée, fit mettre à sa disposition dans tout le cours de sa vie : « Il est certain, dit le P. Costil, » qu'il a eu en maniement des millions à distribuer; et » cependant il n'a jamais voulu s'en servir pour élever au- » cun de ses parens ou les tirer de leur première condi- » tion. » On n'est nullement étonné de trouver mentionnés, en 1681 et 1690, des dons de ce digne prêtre sur les registres de l'hôpital d'Avranches, qui ne pouvait être oublié dans ses libéralités.

Dès qu'on établit à St-Paul des compagnies de charité, sa tendresse connue pour les pauvres le fit choisir pour en être le secrétaire, et il y conquit l'approbation générale des Dames qui les composaient. Il y fonda aussi, en 1696, une prière publique ou instruction familière, qui avait lieu tous les soirs, et qui entretenait les sentimens de piété chez un très-grand nombre de fidèles qui y assistaient

Digitized by Google

régulièrement. Du reste, on peut se faire une idée du bien immense que l'abbé Fleurye fit dans Paris, et surtout dans la paroisse de St-Paul, par celui qu'il lui fut permis d'appliquer au *Diocèse d'Avranches* en particulier, dont nous allons nous borner à nous occuper maintenant.

Ayant appris qu'un affreux incendie avait ravagé le faubourg de Ponts, il fit parvenir à un de ses amis une somme considérable pour distribuer aux plus pauvres habitans et pour les aider à rétablir leurs maisons. Il voulut contribuer avec la même libéralité à l'établissement du séminaire, et donna jusqu'à 1,300 livres pour commencer les premières constructions; et il eût fourni au reste sans se lasser, dit le P. Costil, si les fondateurs avaient été soutenus, à Avranches même, autant qu'ils avaient droit de l'espérer.

Heureusement l'absence d'une satisfaction plus complète de ce côté ne refroidit point son zèle et ne l'empêcha pas de faire profiter le pays de nouveaux et précieux moyens d'éducation pour les jeunes filles de la ville et des campagnes du Diocèse, en y établissant, en **1686**, sous l'épiscopat et sous les auspices de Mgr DE FROULLAY DE TESSÉ, les écoles charitables *du saint Enfant Jésus*, ou les *Sœurs de la Providence*, nommées aussi *les Filles du Père Barré, minime*, et chez nous communément et si expressivement *les Bonnes-Sœurs*, aujourd'hui constituées en *congrégation de N.-D. du Mont-Carmel*. C'est au mois de septembre 1686 qu'il envoya deux *Filles de la Providence*, tirées de la communauté de ce nom qui était établie à Paris, et dont il avait pu juger lui-même l'excellente institution. Il les installa dans la rue St-Gervais ou *Grande Rue* [1]. Elles y ouvrirent leurs écoles le 10 octobre sui-

[1] Dans la troisième maison après le presbytère d'alors, c'est-à-dire dans celle qui porte aujourd'hui le n° 15, ou la deuxième à partir de la *rue Morin*, en revenant vers l'église.

Digitized by Google

vant, et y réunirent, dès ce début, plus de deux cents élèves.

Bientôt le généreux fondateur fit suivre ces sœurs de plusieurs autres, dont les unes restèrent dans la ville, sous la direction de leur première supérieure, la sœur *Passe-Mère*[1], et les autres se répartirent dans les paroisses de la campagne. Il en soutint ainsi jusqu'à *neuf* à la fois, fournissant aux frais de leur nourriture, de leur entretien et du loyer de la maison qu'elles habitaient.

Dès cette époque, outre les soins qu'elles donnaient personnellement aux jeunes filles qu'on leur confiait, ces sœurs multiplièrent le bienfait de leur institution, en formant des maîtresses, qu'on distribua ensuite dans les paroisses du diocèse qu'il fut possible d'en pourvoir : germe précieux de l'*Ecole normale* d'institutrices qui produit aujourd'hui de si heureux et même de si brillans résultats. Ce complément de l'Institution était encore dû à l'abbé Fleurye, car il paya pendant onze ans (de 1690 à 1701) la pension de trente-six de ces élèves-maîtresses, à raison de 12 écus par an, pour chacune.

Ajoutons encore que bientôt, mais, suivant quelques indications, après 1705, année de la mort de l'abbé Fleurye, l'institution reçut un nouveau perfectionnement qui eût réjoui le cœur du saint prêtre. Elle fut agrégée au *tiers-ordre du Carmel*, que le célèbre missionnaire du diocèse, *Jean Dubois*, avait établi, en 1702, dans l'Avranchin, pour les prêtres et les femmes. De là les salutaires retraites

[1] Il y a de fortes raisons de penser que c'est cette même Supérieure qui, ayant été appréciée à ce titre, fut appelée, en 1689, à succéder à la vertueuse *Louise Gaboreau*, comme Supérieure ou gardienne et économe de l'hôpital général d'Avranches, et qui, volontairement et au regret des Administrateurs et des pauvres, abandonna, deux ans après, ces importantes fonctions. Les registres de l'hôpital la nomment Dame *Marie Robert de Passemer*, et elle y signe simplement Marie Robert.

Digitized by Google

annuelles qui eurent lieu d'abord, et pendant quinze ans, dans la maison-mère de la rue St-Gervais, et où l'on recevait, outre les maîtresses, les femmes et les filles de la ville. Le Directeur de ces retraites jugea ensuite convenable de les transférer dans un lieu plus solitaire, peut-être déjà à la chapelle de Servon, dont nous allons parler, peut-être au séminaire de la Garlière, en la paroisse de St-Laurent-de-Cuves, où se tenaient alors, et jusqu'en 1735, celles des ecclésiastiques. Ces retraites des maîtresses d'école revinrent en 1731 à Avranches, dans la chapelle de la congrégation du Collége. Un peu plus tard, à une date que je ne pourrais préciser, mais après 1739, elles furent reportées à Cuves (St-Denis-de-Cuves), à la chapelle de *Servon*, où elles se tenaient encore en 1789. Cette chapelle, située dans la paroisse et tout près de l'église de Cuves, avait été donnée, en 1744, avec les bâtimens et le terrain y attenant, pour ces maîtresses, par une demoiselle pieuse, *Anne-Jacqueline Doinel de Quincey*. Du reste l'institution prospéra de toutes manières, sous la direcrection de ses supérieures successives, qui furent, jusque vers 1745, les sœurs *Passe-mère*, *Lefaucheur*, *Nicolen* et *Rivet*. Elle s'étendit même de bonne heure au-dehors, puisque, dès 1744, l'une de ces supérieures, la sœur Nicolen, avait élevé une école pareille à Coutances. A une époque qui n'est pas précisée, mais qui est antérieure à 1756, la maison d'Avranches fut transférée *rue St-Symphorien*, où elle a subsisté jusqu'à la révolution de 1789, et que, par suite, on nomme encore souvent *rue des Sœurs*.

Mais revenons à l'abbé Fleurye. Dans l'intérêt de l'instruction religieuse des personnes simples et pauvres, il composa un petit livre de piété, de plus de cinq cents pages, in-16, intitulé : *Petit Trésor de la Mission* ou Pratiques et Instructions familières sur les principaux devoirs

Digitized by Google

de la vie chrétienne, en faveur des pauvres de la campagne (Paris, chez Simon Langronne, 1681). Il en publia une deuxième édition, chez le même libraire, en 1696, avec épître dédicatoire à Mgr Huet, Évêque nommé d'Avranches, dans laquelle il déclare que ce petit livre a été fait en faveur du diocèse d'Avranches, et qui est signée des seules initiales J. F. Aussi le P. Costil assure qu'il en distribua sept mille exemplaires dans ce seul diocèse, outre ce qu'il en répandit dans Paris et ailleurs. A cause de la nature même d'un pareil livre, qu'un usage très-fréquent condamne à une destruction rapide, il serait peut-être difficile aujourd'hui d'en retrouver un seul spécimen dans l'Avranchin, mais le Dr Cousin en avait certainement encore sous les yeux en 1773, lorsqu'il en parlait.

L'abbé Fleurye voulut de même que les pauvres prêtres de ce diocèse pussent se procurer, pour un prix modique, le nouveau bréviaire que l'illustre Huet fit imprimer en 1697 et 1698, pour remplacer les anciens livres qu'un long usage avait mis hors de service. Afin d'y parvenir, le digne abbé se chargea des frais de cette impression, qui eut lieu, sous ses yeux, à Paris, comme l'atteste l'exemplaire, provenant de la bibliothèque de l'Évêque César Le Blanc, que possède notre Société. Si la mort ne l'en eût empêché, il aurait doté de même le diocèse d'un missel, d'un rituel et des autres livres ecclésiastiques, ainsi que le déclare Daniel Huet dans le mandement qu'il mit en tête de cet ouvrage, et où l'on remarque, entre autres, le passage suivant : « *Verùm absoleta hæc et* » *diuturno usu detrita sacrarum laudum volumina unus* » *homo liberalitate suâ restituit. Quem, honoris causâ,* » *nominare partes nostræ essent, nisi tantam ejus benigni-* » *tatem modestia etiam superaret, certâque duceretur spe* » *futurum sibi Deum mercedem totam et præmium.* » La

modestie que nous atteste une si grave autorité double en effet le mérite de l'œuvre.

Cet excellent prêtre n'avait pas moins de zèle pour la décoration des temples. Dès qu'il venait à apprendre, par lui-même ou par une personne digne de foi, que quelque chose manquait à une église, cela suffisait pour qu'il voulût y remédier aussitôt. « Il ne se passait guère de se-
» maines, dit le P. Costil, qu'il n'envoyât à Avranches
» des caisses pleines d'ornemens, de calices, de ciboires,
» d'aubes, de corporaux, etc., pour être distribués aux
» paroisses les plus pauvres. » Aussi il ne laissa, en mourant, aucune fortune, malgré des soupçons calomnieux, auxquels une vie si pure n'avait pu elle-même échapper.

Unissant à une tendre dévotion de pieux souvenirs pour son pays, il fit, en 1678, à Vernix, lieu de sa naissance, trois fondations, l'une pour faire sonner l'*Angelus* trois fois par jour, une autre pour entretenir jour et nuit une lampe brûlant devant le St-Sacrement, la troisième pour faire dire des prières pour lui-même. Il fonda aussi à St-Gervais d'Avranches, où il avait débuté dans le sacerdoce, une messe solennelle du Saint-Sacrement et un salut, pour être célébrés tous les jeudis, création qui est probablement l'origine de ce qui s'exécute encore aujourd'hui. On ne peut guère douter que le pays ne lui ait dû quelques autres établissemens analogues; mais ceux-là sont les seuls pour lesquels j'aie retrouvé des documens positifs.

L'âge et les infirmités ne purent affaiblir son zèle et son exactitude dans la pratique des exercices de piété. Et même, un an avant sa mort, il obtint de Mgr le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, la permission de faire dresser dans son cabinet un autel, où l'on offrait tous les jours le sacrifice de la Messe. Les termes de cette autorisation sont assez honorables pour être conservés. Son

Digitized by Google

Éminence y déclarait qu'Elle accordait cette faveur « *en* » *considération de son grand âge, de son infirmité habi-* » *tuelle, de ses longs services et de sa piété, qui, sans tirer* » *à conséquence pour d'autres, méritent que nous lui don-* » *nions cette consolation.* » Des sentimens aussi profondément religieux et la jouissance de tant de bonnes œuvres accomplies durent, malgré l'épuisement de la douleur, adoucir les derniers momens de l'abbé Fleurye, qui s'éteignit, à l'âge de près de 78 ans, le 5 avril 1705, à Paris, entouré de la vénération de tous ceux qui l'avaient connu.

Nous ne croyons pas qu'aucun monument ait été consacré à sa mémoire, quoique les services qu'il a rendus au pays lui donnassent des droits incontestables à cet honneur; et sans doute il n'y aurait que justice à réparer maintenant cet oubli. Mais le plus glorieux et le plus durable monument d'une si belle vie, c'est l'institution, si utile et si féconde, des maîtresses bonnes-sœurs. Cette institution, en effet, après avoir été dispersée presque aussitôt que le clergé, par la tourmente révolutionnaire, en 1791, s'est relevée, avec les autels, en 1802, sous la direction du vénérable curé d'Avranches, Lesplu-Dupré, et de la vertueuse Dlle Audran, qui tenait depuis six ou sept ans dans un faubourg d'Avranches, à Maloué, une école très-fréquentée. Elle prit de nouveaux développemens, à partir de 1806, grâce à la générosité de l'Amiral de Verdun de la Crenne. Dirigée, après Mlle Audran, par Mlle Marie Charuel, et aujourd'hui par sa nièce, Mlle Sophie Charuel, dont l'instruction est tout-à-fait à la hauteur des progrès actuels de l'enseignement, elle promet, sous l'impulsion forte et éclairée que lui imprime Mgr Daniel, d'accroître et d'étendre encore les services de tout genre qu'elle rend à la Religion et à l'humanité. Honneur éternel à la charité intelligente du fondateur d'un si sage et si utile établissement. Il mérite bien que son nom soit

Digitized by Google

associé à celui de ces *bonnes-sœurs* dans les bénédictions qu'elles reçoivent chaque jour de toutes les campagnes de notre contrée. On comprend même avec peine que tant de services aient pu être si longtemps et complètement oubliés.

NOTA. A la suite de cette lecture, et sur la proposition d'un de ses membres, la Société d'Archéologie a déclaré qu'elle était disposée à faire les frais d'une inscription commémorative de l'abbé Fleurye et des services qu'il a rendus. Elle a pensé, en outre, que cette inscription pourrait être placée, par exemple, dans la chapelle qui a été bâtie récemment pour l'établissement agrandi du Carmel.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES VOISINS DE SÉPULTURE

Par M. L. de Tesson.

Un grand du monde était venu au cimetière, avec la pompe accoutumée, prendre possession de la place qui lui était réservée dans le tombeau de sa famille; et la troupe compacte de ses clients, de ses satellites, de ceux qui eurent souci de son éclat et de sa renommée, de ceux enfin pour qui tout est spectacle et distraction, avait bourdonné, pendant quelques instans, autour du mausolée.

Tout près de là, se laissait voir une humble sépulture, image assez fidèle d'un désir de pauvre, comparé aux ambitieux projets de l'opulence. Une seule personne eût pu dire quelle était la jeune fille qui, la veille, dès l'aube du jour, était venue de l'hospice se ranger à cette place. Cependant, une petite croix de bois, plus semblable à un jouet d'enfant qu'à un monument de deuil, et un charmant rosier à fleurs blanches avaient été diligemment plantés sur le tertre funèbre. Mais lorsque le convoi du

Digitized by Google

riche eut passé par là, croix de bois et rosier blanc ne reparurent plus sur l'humble sépulture. Et même, de l'éminence tumulaire qui représente aux yeux ce que déplace de terre une dépouille humaine, il ne resta plus qu'un peu de fange tourmentée de mille empreintes. Tout avait disparu sous les pieds de la foule!

Arriva le dimanche, ce jour d'heureuse émancipation pour tous ceux que le travail enchaîne pendant tout le reste de la semaine. La seule amie qui eût accompagné Marguerite au cimetière, celle qui avait racheté son corps du scalpel et des ignominies de l'amphithéâtre, celle aussi qui avait planté le rosier et la croix, la bonne Justine, vint prier sur la tombe de son amie.

Mais, lorsqu'elle eut cherché en vain les objets de son pieux pélerinage, lorsqu'elle comprit ce qui était arrivé, et que sa vue se fut arrêtée sur l'inscription fraîchement ajoutée au splendide monument, ses yeux devinrent arides, la colère agita sa poitrine, et une aveugle malédiction faillit échapper de ses lèvres.

— Cette égalité du cimetière dont on nous parle tant, la voilà donc, elle aussi, dans toute sa sincérité; on nous opprime jusque sous le chétif amas de terre qui dit à nos proches : Elle est là! Parceque nous sommes petits et qu'il nous faut peu de place, il n'y a point de protection pour la tombe arrosée des pleurs de nos amis. Ah! combien je tremblerais pour ton repos, belle et pauvre Marguerite, s'il était donné à ton riche voisin de rouvrir les yeux sur la fille de néant que le hasard place ici près de lui!

Telles étaient les pensées que le mauvais génie de la jeune fille insinuait dans son âme habituellement calme et bienveillante.

Puis elle chercha vainement, dans la terre fangeuse, quelque vestige d'où pût renaître le rosier à fleurs blan-

Digitized by Google

ches. Cet arbuste était une relique de son amie, il avait reçu jusqu'à la fin ses soins attentifs; il lui avait tenu compagnie, lorsque, déjà languissante et pâle comme son bouquet, elle travaillait, du matin jusqu'au soir, à couvrir de fleurs aussi blanches que la neige les légers tissus dont se voile la fiancée allant à l'autel ou l'enfant que l'on porte au baptême. Justine s'était flattée aujourd'hui même d'y cueillir une fleur qui l'eût entretenue du souvenir de son amie.

Mais ceux que le monde tient pour petits et misérables ne sont pas pour cela les déshérités de Dieu : Justine possédait heureusement une foi vive et affectueuse. Le premier trouble s'étant un peu apaisé, elle arracha courageusement la haine de son cœur, et, s'agenouillant sur la tombe dévastée :

— Oh non! dit-elle; ce n'est point ici, près de celle qui, peut-être, a besoin de ma prière, que je maudirai les enfans du bon père que nous avons au ciel, parceque leur part des honneurs de ce monde est plus abondante que la nôtre. Si la richesse est un bien véritable, ce ne peut être que par la vertu de celui qui sait la posséder avec une généreuse indépendance; et qui oserait maudire la vertu? Si la richesse est un mal, si vous la donnez, Seigneur, comme une épreuve difficile à soutenir; si elle inspire l'orgueil, l'avarice, l'insensibilité, l'amour effréné du plaisir, loin de haïr ceux que leur condition expose à de si grands périls, prions pour eux, afin qu'il ne leur soit pas demandé un compte trop rigoureux d'un don si décevant et si peu durable. Nous ne voulons pas être méprisés pour notre pauvreté; ils ne veulent pas davantage être maudits à cause de leur richesse; sachons être justes les uns à l'égard des autres, nous souvenant que Dieu donne à son gré la richesse ou l'indigence, et que lui seul sait à qui, du riche ou du pauvre, il a fait le plus beau

Digitized by Google

présent. Lui seul aussi est juge de l'usage que nous aurons fait de ses dons. Je vous immole, ô mon Dieu, le sentiment de vengeance qui vient de troubler mon âme et d'arrêter la prière sur mes lèvres; rendez le calme à mon cœur pour qu'il s'en élève une intercession utile à ma pauvre compagne.

Il est, dans les plus simples esprits, lorsqu'ils ont été dociles aux enseignemens de la foi, une merveilleuse sagesse, pour ne pas dire une puissante philosophie, qui ne sait pas toujours, il est vrai, se produire par la parole ni se ranger à des formules arrêtées, mais qui n'est, pour cela, ni moins élevée ni moins profonde. Si les paroles que nous venons de rapporter n'ont pas été prises sur les lèvres même de Justine, la pauvre ouvrière, elles sont l'interprétation, plutôt atténuée qu'enrichie de ce qui se passa dans son âme.

S'étant, avec effort, éloignée de son amie, elle porta sa vue sur la grande cité qui bruissait vaguement au-dessous d'elle, chercha du regard le toit désert de l'amitié, et, saisie d'une frayeur vertueuse à l'aspect de la profonde solitude qui l'attendait au sein de cette population pressée, elle descendit furtivement vers le faubourg où était sa demeure.

La nuit vint, et le chevet de Justine fut arrosé d'abondantes larmes.

Marguerite était son unique amie. — Je t'aimais, pensait-elle, comme une sœur aime la sœur aînée qui lui a prodigué ses soins et ses caresses; tu tenais dans mon cœur cette place première qu'il est si dangereux de laisser vide à l'âge où nous sommes; tu étais mon exemple et ma force; tu m'avais enseigné cet usage du temps, ces ingénieuses pratiques qui nous empêchaient de connaître la faim et ses perfides conseils. Mais combien tu me fus plus chère lorsque tu vins, à travers mille terreurs, partager le

Digitized by Google

lit que j'arrosais de mes larmes dans cette affreuse nuit qui suivit la mort de ma mère.

Et maintenant tout est effacé, même le souvenir pieux que j'avais consacré à mon amie, même la fleur qu'elle aima; même la pauvre petite poignée de terre qui te décelait à mes yeux, enfant si chère que je ne verrai plus! mon cœur seul garde encore ta mémoire. Ah! c'est là que tu auras une riche sépulture, c'est là qu'à toute heure tu recevras les témoignages de mon amour. J'aurai des vertus pour qu'elles brillent comme un luminaire autour de ton image; pour que notre Dieu regarde avec complaisance les fruits de sagesse dont tu as déposé le germe dans mon âme. J'ornerai nuit et jour le sanctuaire funèbre, j'en écarterai toute souillure, j'y brûlerai un encens si pur que pas un atôme ne se perdra sur le chemin qui me sépare du Ciel; et peut-être te sera-t-il bon de n'avoir laissé ici-bas qu'une seule amie, un seul souvenir!

Vers le milieu de la nuit, Justine vit en songe la disgraciée du cimetière. Elle la reconnut aussitôt, malgré la céleste beauté qui resplendissait sur son visage; et, lui ayant tendu la main, elle en reçut un baiser qui semblait porter en lui l'apaisement de toutes les douleurs terrestres.

— Je souffrais, dit Marguerite, en expiation des fautes de ma vie mortelle. Car, tu le sais, j'ai été vaine, indiscrète dans mes paroles, quelquefois envieuse de l'éclat d'autrui, souvent insidieuse dans mon regard, mon maintien, et jusque dans mon indigente parure, et cependant toute prête à couvrir de mépris ceux dont l'outrage eût été la suite de mon étourderie. Mais pour nous, à qui il fut peu donné, la divine justice se contente de peu; ta résignation de ce matin, la violence que tu as imposée à ton ressentiment pour laisser un libre cours à la prière, m'ont ouvert le ciel; je jouis maintenant de ses immenses ri-

Digitized by Google

chesses ; j'y intercède pour toi et pour celui que ta bouche a failli maudire : il est de ceux à qui il sera beaucoup pardonné parcequ'ils ont compati à beaucoup de douleurs. Adieu Justine : l'image des morts s'efface peu à peu du souvenir des vivans, j'aurai sans doute le sort de toutes celles qui reposent là-bas sans mouvement, sans voix, et sans regard. Ce que je te demande, c'est d'être dignement remplacée dans ton cœur ; car je ne veux pas t'adresser un éternel adieu.'

(**Extrait du** ***Journal d'Avranches***.)

Digitized by Google

L'HOMME UTILE

ESQUISSE MORALE,

Par M. Louis de Tesson.

La ville de San-Liborio possédait un statuaire fort habile à représenter, sous toutes leurs faces, la beauté, la grace, l'élégance; et qui excellait aussi à saisir, avec la malice d'un adversaire déclaré, le point de vue grotesque de toutes les difformités, de toutes les disgrâces répandues sur la débile humanité.

Cet habile homme eut commission d'ériger, dans sa ville natale, une statue de femme, dans le style le plus fleuri, le plus enjoué, le plus indépendant. La dame, ciselée dans le marbre, devait servir de décoration ou, pour mieux dire, d'enseigne, à une sorte de *Casino,* où le jeu, la danse, le chant, les sorbets et le champagne frappé réunissaient, chaque soir, les hommes médiocrement scrupuleux sur les moyens de se divertir.

Un véritable chef-d'œuvre, non d'inspiration recueillie, mais d'art aventureux, répondit à la confiance des spéculateurs en plaisir qui avaient commandé la statue. Rien

Digitized by Google

de plus accompli, comme forme et comme attitude, que la sylphide de vingt ans qui vit le jour en cette occasion.

Charmés du savoir-faire de leur concitoyen, les édiles de San-Liborio lui confièrent l'exécution d'une fontaine monumentale, réclamée comme un bienfait par le quartier le plus populeux de la ville.

L'artiste étant bien connu pour détester les restrictions, les entraves, et tout ce qui pouvait ressembler à un programme impératif, on abandonna entièrement à sa fantaisie le choix du sujet et toute la mise en scène. On ne doutait pas qu'il ne se surpassât lui-même dans cette solennelle occasion, et l'on trouvait tout naturel que personne ne fût admis dans l'atelier où s'élaborait le chef-d'œuvre nouveau.

Mais quelle ne fut pas, au jour de l'inauguration, la stupeur générale et celle des magistrats en particulier, lorsque, sur le socle de granit, on vit apparaître, mesquine et confuse, une figure triviale, coiffée d'un épais bonnet à aigrette, chaussée de lourds sabots, et qui se pinçait le nez pour en faire jaillir l'onde pure impatiemment attendue des populations! Et quel nez, encore : un large et caverneux aquilin, pareil à ceux que mine incessamment l'usage immodéré du tabac.

Inutile d'ajouter que tout le personnage répondait de point en point aux traits que nous venons d'esquisser. Les jambes enveloppées de gamaches, formaient à l'endroit des genoux deux nœuds informes, où l'on eût dit que le mollet s'était réfugié tout entier. Soit infirmité, soit effet d'une vieille habitude, pas une articulation n'était franchement déployée, ce qui abaissait de beaucoup la taille du personnage; les mains noueuses, épaisses et durcies par le travail eussent semblé, suspendues à des bras moins aguerris, un intolérable fardeau; un ample et inexplicable sourire, contractant la physionomie, et donnant à la bouche

des proportions exagérées, découvrait le désordre d'une mâchoire difficile à décrire. Enfin, chose superflue, et dont, à notre avis, l'artiste eût pu épargner à son burin le heurt agaçant : une grosse verrue se développait, et prospérait sur la paupière supérieure.

Un maigre chien accompagnait la figure principale, et il était bien difficile de dire qui du maître ou de l'animal avait le plus à se plaindre de l'humeur fantasque de l'artiste. Certes, si le barbet eût eu la vie au corps, pas un enfant, pas une ouvrière revenant de sa journée, n'eût omis de s'enfuir en dénonçant l'enragé à la fureur vengeresse des citoyens courageux : et cependant, à le bien considérer, le pauvre quadrupède n'était rien autre chose qu'un animal malheureux, uni d'affection désintéressée à un autre misérable.

A l'aspect du monument nouveau, deux impressions très-différentes se manifestèrent dans la foule compacte que la renommée de l'artiste faisait accourir.

Les bonnes gens, toujours prêts à accepter avec extase la pensée profonde de toute œuvre conçue par une intelligence supérieure, se regardèrent les uns les autres, puis, fidèles à leur bienveillante habitude, se mirent à rire, selon l'exemple que leur donnait la statue.

Mais une vive indignation éclata parmi les hommes accoutumés à exercer sur toutes choses une libre critique.

— Quelle effronterie ! Quel cynisme ! s'écriaient les plus laconiques.

— C'est la débauche du talent ! reprenaient quelques autres.

— C'est une insulte à l'honnêteté publique !

— En vérité, ces artistes traitent leurs admirateurs comme un vil troupeau attelé à leur char.

— A nous d'accepter ce rôle, ou de regimber énergiquement.

Digitized by Google

— Ce n'est pas seulement une détestable statue; c'est une action déloyale, et qui se recommande à la vindicte publique !

Il y avait à San-Liborio une association fort ancienne, dite *Société conservatrice du progrès moral et humanitaire;* dénomination qui, pour sa peine d'être beaucoup trop longue, était à peu près tombée en désuétude, l'usage ayant prévalu de dire simplement *la Conservatrice.*

Profitant de la considération dont elle se trouvait investie par l'opinion publique, cette Société s'était insensiblement érigée en une sorte de Tribunal Suprême; et, parmi les habitans de la ville, tous les hommes jaloux de leur honorabilité, tous ceux qui visaient à faire consacrer par l'estime publique le privilége d'une bonne position sociale, s'imposaient à eux-mêmes la juridiction de ce tribunal. De ceux qui l'auraient déclinée, on eût pensé qu'ils cherchaient dans les obscurités, les conflits et les ambages de la loi écrite, ou dans le *summum jus* des tribunaux ordinaires, un refuge contre les clartés de l'équité naturelle.

L'auteur des deux statues, entendant dire que, sans aucun doute, *la Conservatrice* infligerait, le cas échéant, un blâme sévère à sa coupable fantaisie, sollicita lui-même le jugement qu'on lui faisait appréhender. Selon le cours ordinaire de la conduite humaine, il visait, depuis quelque temps, à appeler sur sa personne et sur son caractère l'estime qui déjà s'attachait à son talent.

— Monsieur, dit le juge, c'est bien vous, n'est-ce pas, qui avez composé les deux statues récemment inaugurées à San-Liborio ?

— Je ne saurais le nier.

— Et, sans doute, vous n'avez pas compris la portée de ces deux œuvres, et les inductions qui peuvent naître de leur rapprochement?

— Monsieur, j'ai longtemps médité ces deux composi-

Digitized by Google

tions, la dernière surtout, et je ne crois pas m'être écarté des véritables conditions de l'art.

— Quoi! c'est en suivant les traditions de l'art que vous avez fait, du monument utile, un objet ignoble, un opprobre pour notre cité, si elle ne s'empressait de l'anéantir, tout ce qu'il fallait, en un mot, pour réjouir les esprits grossiers et saturer les goûts les plus dépravés... Tandis que, peu de mois auparavant, le monument frivole, je pourrais dire, peut-être, le monument immonde, a reçu de votre ciseau toutes les graces, toutes les perfections qu'il a été en votre pouvoir de lui prodiguer. Deux statues vous étaient demandées : l'une qui devait symboliser le plaisir dans toute sa vanité; l'autre qui personnifiait, en quelque sorte, ce qu'il y a de plus utile et de plus modeste dans les dons de la bienfaisance. Comment avez-vous traité l'*Homme utile* chargé de répandre ce don d'une paternelle sollicitude ? De quelle complaisance inqualifiable avez-vous usé envers l'autre image ?

— Ma justification, répondit l'artiste, se tire tout naturellement de l'essence même de l'art que je cultive : La statuaire, aussi bien que la peinture sont, avant-tout, des arts d'imitation; je ne pense pas que vous les définissiez vous-même autrement. La vérité, la naïveté dans l'imitation, telle sera, si je ne me trompe, la première des perfections. Or, ai-je fait *de l'Homme utile* une image mensongère? Est-ce chez lui que vous irez admirer les formes exquises de l'Apollon ? Est-ce le laboureur, est-ce l'artisan, est-ce *le porteur d'eau* qui vous offriront des modèles de mains polies, ténues et délicates, des pieds d'une cambrure élégante, exempts de nœuds et de callosités, des articulations agréablement fondues et enveloppées, des muscles mollement arrondis, des cheveux entrelacés avec art, des attitudes où triomphent le repos et la recherche studieuse de tout ce qui charme l'oisiveté contemplative?

Digitized by Google

Cessez, austères magistrats, de priser toutes ces choses, et alors il vous importera peu que je les aie largement départies à une créature indigne de votre estime; ou bien, accordez-leur franchement vos respects, puis vous abandonnerez sans regret à la fantaisie de l'artiste l'être subalterne que son utilité même condamne à ne posséder aucun de ces avantages. J'ai rendu justice à l'homme utile en le conviant, de mon propre mouvement, à décorer un monument utile, en ne lui enlevant aucun des traits qui font reconnaître son image; je me serais cru coupable d'injustice et d'ingratitude, complice d'une flagrante usurpation, si j'avais mis à sa place une sœur enjouée et toute belle de la frivole statue que j'ai composée pour un emploi moins respectable.

Cette réponse de l'artiste jeta les juges dans un embarras contre lequel ils n'avaient eu garde de se prémunir. Un artiste raisonneur, cela les prit au dépourvu. Ils se contentèrent de lui représenter qu'au lieu d'exagérer les difformités de l'Homme utile, il convenait d'ennoblir ses traits, tout en lui conservant une habitude et une physionomie propres à le faire reconnaître.

Mais l'artiste obstiné dans son triste système, reprit aussitôt :

— Ennoblir *l'Homme utile,* dites-vous ? c'est bien aussi ce que mon inclination me portait à entreprendre, dignes magistrats; et je m'estimerais malheureux si vous n'en étiez pas convaincus. Mais était-ce bien là, effectivement, la marche vraie et communément suivie? Non, je le dis à regret, j'ai plus approché de la pratique commune, j'ai été plus *imitateur,* plus *artiste,* en saisissant *l'Homme utile* par les traits caractéristiques qui peuvent le vouer au ridicule, qu'en lui prêtant des beautés imaginaires, ou seulement en mettant dans un relief favorable les avantages que j'aurais pu découvrir en lui.

Ayant amplement délibéré, les magistrats arrivèrent entre eux à cette conclusion, où ressortirait mieux leur profonde sagesse, si le tribunal avait eu à son service un greffier habile, digne interprète de sa pensée bienfaisante :

L'artiste est un dangereux produit de la civilisation. Idolâtre de la forme, il la donne sans réflexion et sans ménagement. Ce que le moraliste voile par pudeur, il le découvre par un dévouement superstitieux à ce qu'il nomme la vérité de l'art; et, présenté par lui, le mal est souvent plus beau que le bien. Le bien lui-même, matérialisé sous son pinceau, parle à nos sens, lorsqu'il devrait parler à l'âme. Accoutumé à évoquer la beauté matérielle, pour en faire valoir les effets par mille artifices, il oublie ou il méprise le danger qu'elle fait courir à ceux pour qui la contemplation n'est point accompagnée de la théorie et de l'étude; si bien que, dans la lutte éternelle de l'esprit contre la chair, il est l'auxiliaire de celle-ci. L'artiste absout plus volontiers le vice que la difformité. Il se venge de la laideur en l'exagérant outre mesure, au point de la rendre choquante pour ceux-là mêmes qui ne l'avaient pas aperçue auparavant; et, ce qui est encore plus condamnable : avant de l'afficher ainsi, il ne prend pas soin de la dégager des traits respectables qu'un long commerce avec les plus éminentes vertus lui avait peut-être fait contracter.

Pour lui, l'art est devenu une religion, et la morale n'est guère autre chose à ses yeux qu'une intrue mal avisée, lorsqu'elle prétend imposer à ce demi-dieu le respect de ses lois.

L'aréopage de San-Liborio condamna l'artiste à extirper la verrue dont il avait arbitrairement décoré la paupière de *l'Homme utile*, à retoucher son nez, et à conduire le jet d'eau dans un vase rustique de forme agréable, qui dut être placé sous le bras de *l'Homme utile*, afin qu'il eût le

Digitized by Google

bonheur et la joie de verser décemment ses bienfaits à ceux et à celles qui en auraient besoin.

Il fut dit aussi que le fidèle compagnon de *l'Homme utile* n'effraierait plus les enfans par sa contenance désespérée, et qu'il boirait paisiblement au réservoir où s'épancherait l'urne de son maître.

Mais ce qui choqua surtout l'auteur du monument, et ce qui, fidèlement exécuté, fit bien voir quelle était la puissance du tribunal sur les esprits les plus enclins à l'indépendance, ce fut l'obligation imposée au coupable de placer, aux pieds de la statue, le trophée humilié de toutes les choses inutiles, injustement honorées chez les peuples qui ont dépassé les justes bornes d'une civilisation bienfaisante.

On y vit, entre autres choses : pinceaux et palettes, et burins de sculpteurs ; plumes de paon et de dindon taillées à l'usage des écrivains frivoles et vaniteux ; parfums et cosmétiques représentés par des vases exquis ; chaînes et bracelets d'un travail merveilleux ; perruques et faussetés de toute sorte, classiques suppléans de richesses absentes ; cages de femmes et d'oisillons ; armes de salon inconnues à la guerre ; meubles de boudoirs, jouets d'enfans septuagénaires ; et les innombrables délices de l'oisiveté.

Digitized by Google

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR

MADAME DE LA CONTÉ

SUPÉRIEURE DE L'HOSPICE D'AVRANCHES;

Par M. Louis de Tesson.

Le 26 avril dernier, jour de la fête du Bon Pasteur, au moment où la voix émue du prêtre recommandait aux prières des fidèles Mme Aurélie de La Conté, supérieure de l'Hospice d'Avranches, décédée la veille, à neuf heures du soir, celui qui écrit cette Notice était voisin, à l'église, d'une jeune fille dont les sanglots, puis les larmes silencieuses dénotaient une orpheline à qui son deuil vient d'être révélé. La tenue convenable de cette enfant, son recueillement, sa simplicité, indices d'une éducation bien dirigée, donnaient à sa douleur un touchant intérêt.

Sans doute, cette douleur et cette modestie ne disaient rien de nouveau à la louange de Mme la Supérieure de l'Hospice d'Avranches; mais elles rendaient plus sensible la perte dont tant de malheureux étaient frappés, et plus présens les bienfaits de la tendre mère; elles faisaient naître le désir d'en rechercher et d'en conserver la trace.

Digitized by Google

Nous espérons que la famille de M^me de La Conté nous pardonnera de publier cette Notice sans y être autorisé par elle. La mémoire, comme la vie entière de M^me la Supérieure, appartient à la reconnaissance et à l'édification publiques plus encore qu'à sa famille; et, quant à la convenance de cette publication, nous sommes rassuré en pensant que l'initiative ne nous en appartient point, et en nous rappelant à qui elle appartient.

M^me Aurélie-Louise Ferrand de La Conté, née à Saint-Sauveur-Lendelin, le 11 février 1803, de M. Georges Ferrand de La Conté et de M^me Eléonore Le Provost de Vaulaville, eut le bonheur de rencontrer dans sa famille cet honneur antique, cette foi traditionnelle, et cette considération héréditaire, à la faveur desquels l'enfant se trouve, sans effort et sans délibération préalable, engagé dans la voie la meilleure et la plus sûre. Mais chacun sait combien de mérites personnels elle sut ajouter à ce privilége de la naissance, privilége bien digne d'estime, d'ailleurs, puisqu'il est la récompense providentielle des vertus des aïeux.

Dès l'enfance, M^lle Aurélie de La Conté fit le bonheur et la joie de sa famille. La bonté de son cœur, sa charité annonçaient déjà ce qu'elle devait être un jour; elle se plaisait à visiter les pauvres, les vieillards et les malades, surtout lorsqu'elle pouvait les aborder les mains pleines. Adoucir leurs souffrances était sa plus grande joie.

A l'époque de sa seconde communion, chantant un cantique d'adieu aux joies fugitives et trompeuses du monde, elle se sentit subitement inspirée du désir de le quitter pour se consacrer à Dieu et au service des pauvres.

Elle avait treize ans, lorsque sa maîtresse de pension, M^me de L'Orbéhay, religieuse augustine, ayant obtenu l'autorisation de rentrer à l'Hospice de Coutances, d'où elle et ses compagnes avaient été chassées par la Révolu-

tion, conduisit ses pensionnaires dans cette maison. A quatorze ans, elle voulait entrer au noviciat; mais elle avait trop bien mérité la tendresse de sa famille, les agrémens de son esprit et de son caractère répandaient trop de charme autour d'elle, pour que cette résolution fût acceptée sans épreuves préalables et sans une vive opposition.

Son éducation terminée, Mlle de La Conté vint fréquemment à Avranches, chez Mme Le Provost-Dubouillon, sa grand'tante. Là, comme ailleurs, elle se fit chérir et admirer par les plus aimables qualités de l'esprit et du cœur. Souvent elle visitait l'Hospice, et elle apprit ainsi à apprécier l'excellent esprit de l'ordre de Saint-Thomas-de-Villeneuve, qui donnait des religieuses hospitalières à cette Maison. Dès-lors son choix fut fait; elle redoubla, mais toujours en vain, ses instances auprès de sa famille. La peine qu'elle ressentit de n'être point exaucée ayant gravement altéré sa santé, un médecin aussi habile que prudent, M. Lesplu-Dupré, ami de la famille, déclara qu'elle ne recouvrerait la santé qu'au prix du consentement qu'elle sollicitait avec tant de persévérance. En effet, elle l'eût à peine obtenu, qu'une réaction favorable se manifesta et fit de tels progrès que, bientôt, elle put revenir à Avranches, et faire son entrée à l'Hospice.

Remarquons, en passant, que Mlle de La Conté n'était point enchaînée au foyer paternel par ces grands devoirs qui élèvent une lutte légitime contre les vocations les plus entraînantes. Laissant encore à la maison paternelle ce qui constitue une famille complète, elle put, avec une conscience assurée, suivre la voix intérieure qui l'appelait à Dieu dans la personne des pauvres; et, dans le courant de l'année 1823, le *Veni Creator* solennel qui, pour les religieuses de cet ordre, est la première manifestation publique et le cri d'une vocation victorieuse, fut chanté pour elle dans la chapelle de l'Hospice. Elle y mêla sa voix avec

l'enthousiasme du bonheur qui remplissait son âme. La cérémonie fut présidée et le sermon prêché par M. l'abbé Harel, aujourd'hui chanoine-titulaire du diocèse de Coutances. Telle était, dès-lors, la réputation de la jeune postulante que, dans sa touchante allocution, le prédicateur crut pouvoir révéler les desseins de Dieu sur elle, et la supériorité qui devait être plus tard l'épreuve de son zèle.

S'il nous était permis de chercher des motifs humains à cette vocation, qui fut religieuse avant tout, nous les trouverions peut-être dans une trempe d'esprit supérieure à la condition mesquine que le préjugé, l'éducation, et surtout le despotisme des esprits subalternes font aux jeunes filles, et même aux mères de famille, dans les sociétés modernes.

Quelle femme, pénétrée de sa dignité et de la volonté ferme d'utiliser sa vie, peut attendre patiemment, dans de frivoles passe-temps, dans des entretiens plus frivoles encore, que la timide et presque furtive manifestation de ses qualités personnelles, ou bien les intrigues de ses amies, ses propres manœuvres, l'attrait de sa richesse ou de son élégance aient appelé sur elle ce choix ou cette chance qui l'associera à l'autorité domestique dans une famille naissante?

Il se rencontre, dans toutes les conditions, et souvent dans un âge encore tendre, des esprits d'élite qui vont droit aux choses solides, même au prix de leur repos et de leurs plus chères affections. L'esprit de Mme de La Conté était de cette sorte. Qu'y a-t-il au monde de plus réel, pour une femme chrétienne, que l'ambition de se créer, au milieu de ceux que tout abandonne, une ample et active maternité, de moraliser les enfans pour le ciel et pour les professions modestes qui doivent les y conduire, de subvenir aux innombrables douleurs de l'humanité, plus encore par l'apaisement moral que par le soulage-

Digitized by Google

ment matériel, et de préparer les malheureux de la terre pour la redoutable transmigration qui peut les mettre en possession d'une royauté éternelle? Combien semblent méprisables les vanités de la parure et les succès d'un éclat éphémère aux cœurs épris d'un tel but!

La vocation de Mme de La Conté fut un démenti de plus aux observateurs superficiels qui s'étonnent et se récrient, lorsque, parmi des habitudes enjouées, vives, turbulentes même, parmi les saillies d'un esprit alerte et malicieusement scrutateur, ils voient, un beau jour, mûrir des pensées austères, et se révéler une vocation sainte. Ceux qui naguères voyaient, avec quelque surprise, le nom de Mme la Supérieure de l'Hospice inscrit parmi les souscripteurs à nos fêtes hippiques, ignoraient peut-être qu'elle aussi, dans son enfance, avait aimé les récréations où l'on réussit par l'agilité ou la force physique, et notamment les exercices équestres. Mais, puisque le souvenir de cette souscription nous est revenu, nous ne devons la mentionner que pour y reconnaître une courtoisie de bon goût à l'adresse des honorables instigateurs de ces fêtes, lesquels savaient rendre à Mme la Supérieure, ce qui veut dire à ses pauvres, sympathie pour sympathie, concours pour concours.

Après un court séjour à l'Hospice d'Avranches en qualité de postulante, Mlle de La Conté fut envoyée au noviciat des Dames de St-Thomas, rue de Sèvres, à Paris. L'épreuve fut abrégée en considération de la ferveur et de la maturité précoce de la jeune novice; elle fit sa profession; puis une obédience lui fut donnée dans un orphelinat de jeunes filles entretenu par Mme la duchesse d'Angoulême. De cette pieuse maison elle passa à l'Hospice de la Pitié, de Paris, l'un de ceux où le service était alors le plus laborieux. Elle avait eu besoin de douceur, de prudence et de sollicitude maternelle; il lui fallut du courage et de la

Digitized by Google

force, joints à l'abandon de toutes les délicatesses qui, dans notre société, sont devenues pour la femme du monde une seconde nature. On nous a raconté qu'elle ensevelissait les corps, et les portait elle-même sur ses épaules. Quelle devait être l'ardeur de sa charité auprès de ceux qu'habitait encore une âme immortelle!

Les religieuses de la Pitié avaient alors pour supérieure Mme de Gouyon de Beaufort, qui, pendant près de quinze ans, avait dirigé l'Hospice d'Avranches.

Le spectacle des misères et des dégradations humaines, si saisissant au sein d'une grande ville, ne fut pas le seul auquel s'instruisit et se fortifia l'âme de Mme de La Conté. Elle fut témoin de la révolution de juillet 1830; elle vit, dans la personne de Mgr de Quélen, archevêque de Paris, la vertu et la foi, aveuglément persécutées, demander à la charité un asile contre les fureurs populaires. Mme de Gouyon de Beaufort, d'origine bretonne comme Monseigneur, eut l'honneur, non sans quelque péril pour elle-même et ses compagnes, d'abriter la tête vénérée du prélat, qui, peu de temps après, se vengeait de ses calomniateurs en fondant l'OEuvre des Orphelins du choléra.

Mme de La Conté se souvenait avec bonheur d'avoir été, pour ainsi dire, gardienne de Monseigneur, dont la retraite était peu éloignée de sa cellule.

Ce fut le 12 septembre 1831 que Mme de La Conté revint à Avranches, pour ne plus quitter notre Hospice. Elle fut chargée d'instruire les jeunes garçons et de surveiller leur travail. C'était elle aussi qu'éveillait, pendant la nuit, la sonnette de l'Hospice, lorsqu'un enfant était déposé à la porte de la maison; elle le recueillait, l'installait, et devenait ainsi, dans toute l'étendue de l'emploi, sa mère adoptive.

Mme de Miniac, alors supérieure, était sujette à de fréquentes indispositions qui, parfois, privaient entièrement

Digitized by Google

l'hospice de sa direction. Mme de La Conté la servait alors avec un soin filial, se multipliait pour dissimuler son absence, et s'imposait de telles fatigues que les personnes admises à son intimité appréhendaient qu'elle n'y pût résister. Mais, sous une apparence délicate, elle cachait une rare énergie, secondée par une force physique dont les élans ont souvent étonné ceux qui en furent témoins. Elle en donna un jour une preuve en emportant dans ses bras, comme un petit enfant, un garçon de 14 ans, qui l'avait frappée d'un violent coup de poing. Elle sut lui ôter toute idée de résistance, et l'emprisonna en lui disant, avec beaucoup de calme : « A demain, mon ami. »

Aucun emploi, quelque vil ou fatigant qu'il fût, ne la rebutait. Les infirmités les plus hideuses, les pansemens les plus difficiles ne pouvaient mettre en défaut ni sa charité ni son adresse ; elle pratiquait même, avec beaucoup de promptitude et de dextérité, diverses opérations que n'ont pas coutume de revendiquer trop strictement MM. les praticiens.

Aussi, lorsqu'une alliance des plus honorables fixa non loin d'elle l'aînée de ses sœurs, elle reçut de son beau-frère, pour cadeau de noces, une trousse de chirurgie très-complète, dit-on, et qui ne fut pas entre ses mains un meuble inutile. L'homme de goût et de caractère qui, dans cette occasion, avait préféré l'acier bien trempé à l'éclat de l'or et des pierreries, interprétait à bon droit, selon son propre cœur, l'âme énergique de sa parente.

Mme de La Conté eut le bonheur de rencontrer, à l'Hospice d'Avranches, un cœur d'élite que la grace divine avait mis dans une harmonie parfaite avec le sien, un de ces caractères véritablement apostoliques, sévères à eux-mêmes, indulgens pour autrui, que le parfum de la morale évangélique signale et recommande à l'affectueuse vénération de tous, un de ces hommes à qui il est donné, à leur

insu, de présenter leur vie au monde comme une prédication permanente.

L'entente parfaite qui ne cessa d'exister entre M. l'abbé Lechaptois, aumônier de l'Hospice, et Mme de La Conté, n'eut rien de commun avec cet ascendant que certains caractères savent prendre sur des esprits faibles ou irrésolus. Avec elle, un tel ascendant eût été difficile à établir; mais cet accord fut l'effet d'une communauté spontanée de vues et de dévouement charitable.

Si nous avons bien compris leurs caractères, ils possédaient l'un et l'autre cette philosophie innée qui, pénétrée de christianisme dès l'âge le plus tendre, et guidée par la foi, forme les esprits accomplis. Ils savaient l'un et l'autre que de toutes les invocations, de tous les hommages, nul n'arrive plus sûrement à Dieu que l'acte charitable accompli au nom de sa Providence; aussi, furent-ils toujours portés d'un plus grand zèle à vêtir et réchauffer les membres souffrans de Jésus-Christ qu'à parer ses autels.

Il est à croire que le vénérable Aumônier de l'Hospice se plaisait à faire respecter, dans la personne de la religieuse hospitalière, cette autorité toute morale qui, ne devant rien aux muscles, à la stature, à l'appareil extérieur, non plus qu'aux sévérités de la loi, et n'étant que faiblesse en apparence, s'impose par là même aux cœurs généreux.

Le 7 septembre 1838, Mme de La Conté succéda à Mme Sévegrant dans la supériorité de l'Hospice d'Avranches, que Mme de Miniac avait quitté quelques mois auparavant.

Quelque incomplet, quelque dénué que soit encore aujourd'hui cet établissement, il l'était bien davantage à cette époque. Le bâtiment neuf du nord-ouest, où les hommes sont installés, n'existait pas encore; les réclamations de Mme de La Conté, en vue d'une plus grande salu-

Digitized by Google

brité, n'ont pas été inutiles dans la conduite de cette construction. La Chapelle de l'Hospice, local à demi-souterrain, était humide et insuffisante; le bâtiment actuel, dont la tour et le portail ne sont pas sans intérêt, dans une ville dépourvue de monumens, s'est élevé à l'instigation et avec l'assistance de Mme la Supérieure; chaque arbre employé dans la charpente fut un don accordé à ses sollicitations, nous pourrions dire un encouragement offert à son zèle. Elle compléta, de ses deniers, par une souscription de 2,800 fr., la somme exigée par l'administration, préalablement à l'autorisation nécessaire pour commencer les travaux. Ce fut aussi dans l'intérêt de l'Hospice qu'elle acheta, le 10 mai 1841, le champ contigu à la grand'route, où se cultivent les légumes destinés à la consommation de l'établissement. Et dès le lendemain, elle en léguait la nue-propriété à l'Hospice, à condition d'en abandonner l'usufruit ou somme équivalente à la religieuse qui lui succèderait comme supérieure, — précaution touchante, inspirée par le désir de ménager à celle-ci la joie de répandre quelques bienfaits.

Dans le but d'avoir un lieu de promenade pour les habitans de l'Hospice, Mme de La Conté avait acheté, à Saint-Jean-de-la-Haize, une petite propriété, où se sont élevés, par ses soins, une chapelle et des bâtimens d'habitation. Elle en a fait don à la communauté de Saint-Thomas, et maintenant trois religieuses de cet ordre y dirigent un pensionnat de jeunes filles peu favorisées de la fortune, et une école communale.

Mme de La Conté n'a pas peu contribué à doter Granville de l'établissement religieux de l'ordre de Saint-Thomas, qui est chargé tout à la fois de l'hospice, du bureau de bienfaisance, de la salle d'asile, et d'un pensionnat.

Nous ne saurions passer sous silence le zèle avec lequel Mme la Supérieure vint en aide à l'Administration muni-

Digitized by Google

cipale, lorsque, en 1846 et 47, la cherté des subsistances vint désoler la classe indigente, et inquiéter le Pouvoir lui-même. Non contente d'avoir pourvu à la nourriture de ses pauvres par des avances de fonds, qu'elle-même avait dû puiser dans des bourses étrangères, et dont elle a bien longtemps attendu le remboursement, elle offrit à l'Administration, et son offre fut acceptée, de suppléer, avec la manutention de l'Hospice, le concours des boulangers disposés à s'insurger contre un tarif trop peu rémunérateur à leur gré. Pendant un mois environ, on la vit, avec une de ses compagnes, à la porte de l'Hospice, vendant en détail, à tout venant, le pain ainsi préparé. Ce fut un important service rendu à l'Administration, dans l'intérêt général, et aux boulangers eux-mêmes.

Nous devions, à cause de la reconnaissance qui leur est due, rappeler le souvenir de ces services publiquement rendus par Mme la Supérieure. Mais qui sait si, dans la balance du Souverain Juge, ils ont autant pesé qu'une seule des actions que, chaque jour, le dévouement lui faisait accomplir dans l'obscurité discrète de sa solitude? Les actes journaliers de sa générosité étaient trop intimes et trop conformes au précepte de l'Evangile pour que la publicité leur convienne, et que la trace puisse en être suivie.

Sa charité était si grande, qu'elle se refusait à elle-même les choses les plus nécessaires, en vue des souffrances qui attendaient un soulagement.

Lorsqu'elle avait épuisé ses propres ressources, elle jetait sa convoitise sur celles de ses amies, et elle savait si bien les circonvenir, qu'il était impossible de résister à son éloquence.

On nous a raconté que son humilité la portait à choisir, pour son usage, dans le vestiaire commun, les objets les plus délabrés, ceux dont le service ne se prolongeait qu'à

Digitized by Google

force d'industrie réparatrice, et grace aux scrupules charitables de la plus stricte économie.

Les habitans de l'Hospice ne composaient pas seuls sa famille adoptive : elle ne perdait pas de vue ceux et celles qu'elle y avait vus grandir sous ses yeux. S'ils oubliaient ses leçons, ils ne revenaient plus que pour implorer son intervention dans les mauvais pas où ils s'étaient jetés; s'ils étaient bons, ils revenaient la consulter, lui présenter leur femme ou leurs jeunes enfans, lui demander son appui et ses prières.

Combien furent pénibles pour son cœur les sollicitudes réservées à ses dernières années, lorsqu'une nouvelle disette vint remettre en question la subsistance de sa nombreuse famille! M. le docteur Thébault l'a dit sur sa tombe ouverte devant les rangs pressés des orphelins et des infirmes dont elle n'essuiera plus les larmes : « Confians » dans sa prévoyance, a-t-il dit en parlant de ces infortu- » nés, ils s'endormaient sans le souci du lendemain, qui » lui donnait, à elle, les nuits sans sommeil et les jours » de fiévreuse inquiétude! »

Rien n'est plus vrai : les dernières années de la digne Supérieure se sont écoulées dans ces dévorantes préoccupations. Rarement l'Hospice a-t-il vu sa subsistance assurée pour un mois, pour quinze jours même, et je ne serais pas surpris d'entendre dire que Mme de La Conté a dû ses dernières joies terrestres à quelque visite de l'Econome accourant lui annoncer qu'il venait d'acheter, *à crédit*, vingt ou trente hectolitres de blé.

La puissance morale de Mme de La Conté n'était point de celles qui s'absorbent dans la spécialité de quelques devoirs particuliers, dans la pratique d'une vertu de prédilection; elle avait rempli presque tous les emplois de son ordre, qui en embrasse une assez grande variété. Dans son cerveau bien ordonné, dans son cœur généreux,

Digitized by Google

il y avait place pour la piété et ses méditations, pour l'administration et ses sollicitudes, pour sa famille qu'elle n'avait pas abandonnée en la quittant, pour tout son voisinage qui était compris dans l'horizon de sa charité, et qui en recevait fréquemment la preuve; pour le monde même qui, souvent, descendait de la ville, attiré vers elle par le charme de sa société, par son expérience, par le besoin de consolation, de direction ou de conseil, ou bien encore par les bienséances sociales, dont, malgré l'habit qui la séparait du monde, on ne se croyait pas dispensé à son égard.

La piété : N'en avait-elle pas la véritable intelligence, en la faisant surtout consister dans l'offrande faite à Dieu de ses œuvres charitables, et dans les fréquentes aspirations qui en activaient le mobile sans en interrompre le cours? *Dieu soit loué!* répétait-elle souvent, dans ses épreuves comme dans ses consolations. C'était sans doute une piété agréable à Dieu, celle qui, par le respect qu'elle inspirait, par le don qu'elle possédait d'édifier l'esprit et le cœur tout ensemble, a su ramener à la foi et à ses pratiques les plus pénibles des hommes que l'on eût cru plus accessibles aux argumentations de la philosophie qu'aux insinuations de la dévotion.

La capacité administrative : Pour l'apprécier à sa juste valeur, il faut se rappeler tout ce que renferme d'élémens divers un Hospice comme celui d'Avranches :

Soin des petits enfans, éducation et surveillance des enfans plus âgés; habitudes, manies, exigences peu disciplinables des vieillards et des infirmes; vigilance sur les malades et les mourans; traitemens divers selon la condition des individus, militaires, aliénés, prisonniers, pensionnaires, etc.; séparation ou rapports nécessaires entre les divers élémens de la population; entretien et surveillance des ateliers de travail, écoulement des produits; ali-

Digitized by Google

mentation, vêtemens, soins de propreté, s'appropriant à l'âge, au sexe, à l'état sanitaire; discernement des aptitudes qui peuvent être utilisées, des vices qui peuvent propager la contagion; travaux champêtres, vigilance sur le matériel, les animaux domestiques, etc., etc.

Nous ne craignons pas de le dire: une grande estime est due à la capacité administrative d'une supérieure d'hôpital.

La famille: Elle n'avait pas perdu sa place dans le cœur de Mme de La Conté; et l'épouse de J.-C. n'était pas non plus oubliée de ses proches. Seulement, les rapports étaient peut-être plus empreints de respect et de déférence sans être moins affectueux. Combien sa sœur fut heureuse de la trouver si près d'elle, lorsqu'une mort prématurée enleva à son affection M. le comte de Carbonnel! Mme la Supérieure fut pour elle une véritable providence; elle sut lui rendre supportable une vie qui lui semblait désormais impossible; et ce fut, dès-lors, entre les sombres murs de l'Hospice que Mme de Carbonnel vint chercher appui, conseil et consolation.

Le monde: Mme de La Conté conservait assez de rapports avec lui pour le bien connaître; elle le jugeait avec une grande pénétration d'esprit, et peu d'instans lui suffisaient pour apprécier à leur juste valeur les caractères qui s'y produisent: s'ils étaient loyaux et généreux, ils n'avaient aucuns frais à faire pour gagner son estime; s'ils étaient bas, astucieux, pusillanimes, égoïstes, si le masque leur était familier, l'instinct chevaleresque de Mme la Supérieure l'avertissait aussitôt, et sa charité seule pouvait les préserver des traits de son dédain.

Il nous serait assez difficile de ne pas croire qu'elle eut dans sa première jeunesse de grands efforts à faire pour maîtriser cet enjouement satirique, cette verve incisive qui naissent parfois de la rencontre en un même sujet de ces

Digitized by Google

deux qualités contrastantes : vivacité d'esprit, profondeur d'observation.

Si vous causiez avec elle, si peu qu'il y eût de justesse et d'enchaînement dans vos idées, elle vous avait bientôt deviné, et souvent la réponse était faite avant que vous eussiez tout dit. Grace à la connaissance qu'elle avait du cœur humain, de ses misères et de ses inconséquences, il en était à peu près de même lorsqu'on n'avait à lui confier que des extravagances.

A quelques soucis qu'elle fût livrée, si vous l'abordiez, tout semblait oublié; elle vous entretenait de votre famille, de vos intérêts, de vos joies, s'il en était dans votre cœur; et, si l'occasion s'y prêtait, elle joignait à ces délicatesses du savoir-vivre des paroles affectueuses pleines d'encouragement ou de consolation. Des paroles, avons-nous dit.... Elle savait mettre autre chose au service des grandes peines qui, parfois, jettent les heureux du monde entre les bras de la charité : elle savait donner ses veilles, ses soins expérimentés, communiquer son calme et sa résignation.

Il appartiendrait à celles qui l'ont assistée dans ses longues et fréquentes maladies de dire au prix de quelles douleurs et de quelle résignation elle a gagné cette bonne et sainte mort qui, tant de fois déjà, avait semblé prête à terminer ses souffrances.

Plus d'une fois, au lendemain d'une crise qui avait consterné ses compagnes, on l'a vue debout, vaquant aux devoirs de sa charge, empressée de mettre à profit les instans de trève qui lui étaient accordés. On peut dire que sa vie active a pris fin avec l'année 1856. Les quatre derniers mois de sa vie ont appartenu sans partage à la souffrance et à l'enfantement de sa bienheureuse éternité. Samedi matin, 25 avril, elle reçut le sacrement des mourans, et, le soir de ce même jour, à l'heure où la population de

Digitized by Google

l'Hospice venait de s'endormir, elle rendit paisiblement son âme à Dieu..... *In manus tuas, Domine, commendo.........* Ce furent les dernières paroles que l'on entendit sortir de sa bouche.

Le lendemain dimanche, les restes mortels de Mme de La Conté furent exposés, pour les derniers adieux, dans la chambre mortuaire; et, pendant tout le jour, cette douce image reçut le tribut des larmes et des prières des habitans de l'Hospice, et de beaucoup d'autres personnes venues de la ville pour s'édifier à ce spectacle.

Lundi 27, à dix heures du matin, le Clergé des cinq paroisses d'Avranches, de Ponts et de Marcey, la Commission administrative de l'Hospice, M. le Sous-Préfet, M. le Maire, MM. les Médecins de l'Hospice, le Conseil municipal d'Avranches, beaucoup d'habitans notables de la ville, M. le Maire de Saint-Jean-de-la-Haize, les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, des représentans de toutes nos institutions charitables se réunissaient dans la Chapelle de l'Hospice pour solenniser, conjointement avec les Pensionnaires et les Religieuses de la Maison, les funérailles de Mme la Supérieure.

Au cimetière, M. le Maire, debout sur le bord de la tombe, a prononcé, avec la dignité et la convenance parfaite qui le distinguent, un adieu touchant à celle dont, en même temps, il retraçait éloquemment les vertus.

M. le docteur Thébault, médecin de l'Hospice, avec l'autorité d'un témoin oculaire, et l'expression d'une profonde reconnaissance et d'une sincère admiration, a pareillement retracé les services rendus par Mme la Supérieure, sa charité active, sa piété féconde.

En interrogeant nos souvenirs, nous ne nous rappelons pas avoir vu confier à la terre une dépouille mortelle escortée d'un deuil aussi profond, arrosée de tant de larmes. Il y avait là des visages si cruellement disgraciés

Digitized by Google

qu'ils semblent repousser toute affection humaine; leurs larmes disaient éloquemment qu'ils l'avaient rencontrée, cette affection, et qu'ils venaient de la perdre. Ah ! qu'ils invoquent maintenant leur bienfaitrice; elle les distinguera entre tous : sa mission était de chérir les infortunés à proportion de leur délaissement et de leur infortune !

Mme de La Conté est morte *pensionnaire* de l'Hospice. Par une délicatesse excessive, l'ordre religieux auquel elle appartenait n'a pas voulu qu'elle y résidât gratuitement, dès-lors qu'elle ne pouvait plus y exercer ses fonctions.

Dans sa réunion du 4 mai 1857, le Conseil Municipal d'Avranches, reconnaissant des services rendus par Mme de La Conté, a voté, à l'unanimité, pour sa sépulture, la concession gratuite d'un emplacement dans le cimetière, et l'hommage d'une inscription commémorative.

Le 8 mai, la Commission administrative de l'Hospice, réunie sous la présidence de M. le Maire, a ouvert sa délibération par un hommage de respectueuse gratitude à la mémoire de la sainte Supérieure, dont la charité inépuisable et l'active vigilance ont laissé de si profondes traces.

En même temps, les membres de la Commission ont félicité M. le Maire de s'être fait l'interprète de tous leurs sentimens dans la cérémonie funèbre du 27 avril.

Homme de la foule, nous n'avons pu peindre Mme la Supérieure comme l'eût fait un pieux ministre des autels, une sainte femme confidente de ses intimes communications avec le Divin Maître. Aussi, est-ce à regret que nous décevons l'attente des âmes pieuses en leur livrant cette incomplète et froide Notice.

Digitized by Google

POÉSIES.

ESSAI DE TRADUCTION DE QUELQUES ODES D'HORACE

Par M. Ch. Halley.

A la Fontaine de Bandusie.

Source de Bandusie, au cristal argentin,
Digne de vin, de lait, et de fleurs odorantes,
Je t'immole un chevreau demain,
Son front est fier de ses cornes naissantes.

Il rêve les combats, les amoureux transports ;
Mais, hélas ! à quoi bon ces espérances vaines ?
Bientôt il rougira tes bords
Du sang lascif qui coule dans ses veines.

Du lion en fureur tu ne crains pas les feux,
Le bœuf lassé du joug respire sur tes rives,
La chèvre aux bonds capricieux
Et la brebis recherchent tes eaux vives.

A célébrer ton nom je consacre mon art,
Je dirai sur ton roc cette yeuse qui penche,
Et puis le ruisseau babillard
Qui de ta grotte en murmurant s'épanche.

Digitized by Google

Contre les Riches avares.

Des Indes et de l'Arabie
Tu possèdes, c'est vrai, les immenses trésors;
Les mers de Baie et d'Apulie
Par tes digues ont vu se rapprocher leurs bords.
Si du destin la main rigide
Dans le front des puissans rive les clous du sort,
Rassure ton âme timide,
Echappe, si tu peux, aux filets de la mort.
Plus heurenx vit l'agreste Scythe
Qui porte sur un char sa nomade maison;
Le Gète en un champ sans limite,
A qui Cérès accorde une libre moisson :
Il ne cultive qu'une année
Le champ qu'il doit laisser à des colons nouveaux;
Par une juste destinée,
Un successeur viendra jouir de ses travaux.
Pour des enfans privés de mère
Une épouse nouvelle a des regards amis;
Et près d'un amant adultère,
Brave-t-elle un époux que sa dot a soumis?
Sa dot, c'est la vertu d'un père,
Et son amour constant pour l'époux qu'elle a pris;
Renier cet amour austère,
C'est pour elle un forfait dont la mort est le prix.
Ah! veux-tu d'une rage impie,
Et des troubles civils nous guérir à jamais?
Désires-tu que la patrie
Grave ton nom sauveur au front de ses palais?
Réprime d'abord la licence,
L'avenir de ton nom se montrera jaloux.....
Hélas! nous chassons l'innocence,

Digitized by Google

Et nous la rappelons, quand elle est loin de nous.
Que sert une plainte banale,
Si le crime n'a pas un juste châtiment?
Que sert aussi, sans la morale,
Une stérile loi, qu'on brave impunément?
Les feux de la zône torride,
De l'aquilon glacé les frimas rigoureux,
Sur le sol la neige solide
Ont-ils pour le marchand quelque chose d'affreux?
Le marin dompte l'onde amère;
Pour éviter le joug de l'âpre pauvreté,
Il peut tout souffrir et tout faire,
Et fuit de la vertu le sentier redouté.
Aux pieds de nos sacrés flamines,
Où nous convoquent tous du peuple les faveurs,
Au sein des mers les plus voisines,
Portons nos vains trésors, source de nos malheurs;
Portons notre or, nos pierreries;
Pour nos crimes ayons un sincère regret,
Arrachons de nos cœurs impies
Nos tristes passions et leur germe secret:
Que l'âme de notre jeunesse
Dans un honteux repos cesse de s'amollir.
Le fils de l'indigne noblesse
Sur un souple coursier ne sait plus se tenir.
Pour le trochus il fuit la chasse:
Il est habile aux jeux interdits par la loi.
Et cependant son père entasse,
Perfide envers son hôte, et parjure à sa foi.
Qu'il laisse une injuste richesse
Au coupable héritier qui désire sa mort;
Que ses biens s'accroissent sans cesse,
Toujours il manquera quelque chose à son sort!

Digitized by Google

A ma Bouteille.

Du consul Manlius nous datons tous les deux :
Portes-tu dans tes flancs le sommeil ou la veille?
Les durs combats, ou les amours joyeux,
Ou les soucis, ô ma dive bouteille?

Ton Massique peut seul arroser mon festin,
Quel que soit le consul qui marque sa naissance.
Viens! Corvinus veut qu'on lui verse un vin
Dont la douceur plaise à sa tempérance.

Quoiqu'il soit hérissé des leçons de Platon,
Ne crains point ses dédains, ni son regard sévère :
Le vin souvent du grave et vieux Caton
A réchauffé la vertu trop austère.

Rien ne peut résister à tes divins attraits,
Et doux sont les tourmens au cœur le plus sauvage;
L'homme d'Etat te livre ses secrets,
Tu réjouis les noirs pensers du sage.

Tu ramènes l'espoir dans le sein agité,
Du pauvre, grace à toi, le front s'arme d'audace;
Il boit et brave un monarque irrité,
Et des soldats méprise la menace.

Pourvu que près de nous viennent s'asseoir l'Amour,
Les trois charmantes Sœurs qu'à Chypre l'on adore;
Avec Bacchus nous rirons jusqu'au jour,
Et nos flambeaux feront pâlir l'aurore.

Digitized by Google

A Galathée.

Que l'effraie accompagne en chemin le méchant :
Des bois lanuviens qu'une louve accourue,
Que la lice en travail, qu'un renard malfaisant
Epouvante sa vue!

Rapide comme un trait qu'un serpent ennemi
Interrompe sa marche, arrête sa monture!
Si mon cœur agité tremble pour un ami,
Je cherche un autre augure.

Avant que le corbeau ne retourne au marais,
Le corbeau qui prévoit les imminens orages,
Par une humble prière, à l'orient je vais
Implorer ses présages.

Le destin le permet, sois heureuse en tous lieux,
Sois heureuse, et de moi souviens-toi, Galathée;
Tu peux partir, crois-en le pivert ennuyeux,
La corneille attristée.

Cependant d'Orion le noir couchant est pris,
Je connais ses fureurs, je sais combien traîtresses
Sont les eaux d'Illyrie, et connais d'Iapix
Les perfides caresses.

Que de nos ennemis les femmes, les enfans
Eprouvent de l'Auster les attaques soudaines,
Et les coups redoublés des flots retentissans
Sur les rives lointaines.

Europe livre ainsi la neige de son sein

Digitized by Google

Au taureau qui la trompe, et la mer qu'elle passe,
Ses monstres, ses écueils, ses tempêtes enfin
Font pâlir son audace.

Hier la fleur des champs, objet de tous ses vœux,
Par elle pour la nymphe en couronne est tressée;
La nuit vient, et son œil n'aperçoit que les cieux
Et l'onde courroucée.

Elle aborde la Crète, aux nombreuses cités :
« O mon père, dit-elle !... Oh! pour moi plus de père !
» Droits sacrés, nom chéri, je vous ai rejetés.
» Quelle douleur amère!

» Quels lieux ai-je quittés? où porté-je mes pas?
» Une mort!... C'est trop peu pour la vierge coupable!...
» Mais sont-ils vrais mes pleurs? et de quel crime, hélas!
» Ai-je été donc capable?

» Par la porte d'ivoire un songe décevant
» Est-il venu tromper ma crédule innocence?
» Ai-je, laissant mes fleurs et mon coteau charmant,
» Bravé la mer immense?

» Du monstre trop aimé quand les dieux livreront
» Et le sort et la vie à ma juste colère,
» Je percerai ses flancs, je romprai de son front
» La corne téméraire.

» Sans honte de Sidon j'ai déserté les bords,
» Et sans honte je crains de terminer ma vie!...
» Sans défense, grands dieux, abandonnez mon corps
» Aux lions de Libye!

Digitized by Google

» Avant que sur ma joue une triste maigreur
» Ait creusé ses sillons, ait flétri ma figure,
» Puissé-je, belle encor, des tigres en fureur
» Devenir la pâture.

» O trop indigne Europe! entends ton père absent :
» Tu crains donc de mourir? mais tu peux, à ce frêne
» Ta ceinture attachant, de ta vie aisément
» Interrompre la chaîne.

» Si pour toi sur les rocs le trépas est plus doux,
» Au rapide Aquilon lance ta destinée.
» Sinon va! va filer; par un maître jaloux
» La tâche t'est donnée.

» D'un barbare tyran, noble fille des rois,
» Sois l'amante! » Vénus à sa plainte cruelle
Perfide souriait; sans arc et sans carquois,
Son fils était près d'elle.

Quand elle eut assez ri : « Bannis ce vain courroux,
» Dit-elle; calme-toi, fais trêve à la colère;
» Ce taureau que tu hais vient livrer à tes coups
» Sa corne téméraire.

» Du puissant Jupiter tu partages le lit!
» Apprends à supporter ta fortune prospère;
» Plus de larmes! ton nom désormais ennoblit
» La moitié de la terre. »

A Mécène.

Pour toi seul je réserve un tonneau de vin vieux,
Illustre rejeton des princes de Tyrrhène;

Digitized by Google

Je garde aussi, pour parer tes cheveux,
De doux parfums et la rose, ô Mécène.

Je n'excuserai plus un retard désormais;
Cesse de contempler Tibur, ses bois humides,
Ou d'Esula les fertiles guérets,
De Télégon les sommets homicides.

D'une triste abondance évite les dégoûts,
Fuis un moment ces tours qui menacent les nues;
Oublie aussi, de Rome amant jaloux,
Et sa fumée et le bruit de ses rues.

Le changement sourit au riche quelquefois,
Un modeste repas, dans un pauvre ménage,
Propre et frugal, sans la pourpre des rois,
Chasse souvent de son front le nuage.

Evitons les ardeurs que verse Procyon,
Les feux longtemps cachés de l'astre de Céphée;
Déjà sévit la fureur du Lion;
Et par Phébus la terre est échauffée.

Le pasteur épuisé, les troupeaux languissans
Cherchent maintenant l'ombre et le frais de la rive,
Du Faune affreux les buissons; et des vents
Au bord des eaux se tait la voix plaintive.

Sans cesse de l'Etat tu rêves le bonheur,
De Rome le repos te trouble et t'inquiète;
Toujours tu crains l'implacable fureur
De l'Indien, et du Mède et du Gète.

La sagesse des dieux a voilé l'avenir
D'une sombre nuée à nos yeux interdite :

Digitized by Google

Elle se rit quand, pour le prévenir,
Un vain mortel plus qu'il ne doit s'agite.

Tu le peux, c'est ton droit, dispose du présent,
Le reste est quelquefois comme un fleuve en furie,
Qui tout renverse, et quelquefois plus lent,
Se rend en paix vers la mer d'Etrurie.

Ensemble il va roulant l'étable et les troupeaux,
Les rochers arrachés, les chênes séculaires;
Des bois, des monts réveillant les échos,
Il va grossir les tranquilles rivières.

Heureux qui chaque jour peut dire : « J'ai vécu.
» Que Jupiter demain agitant son tonnerre
» Fasse trembler l'univers éperdu;
» Qu'un pur soleil réjouisse la terre :

» Jupiter ne peut rien sur le temps qui n'est plus.
» C'est en vain qu'il voudrait, d'une main trop avide,
» Anéantir les jours que j'ai vécus,
» Que l'heure emporte en sa course rapide. »

Cruelle dans ses jeux, superbe en ses dédains,
Elle rit de nos pleurs, la Fortune insolente :
Elle promène, en ses caprices vains,
De vous à moi sa faveur inconstante.

J'accepte de sa main chaque présent nouveau.
Aussitôt qu'elle fuit, de son aile légère,
De ma vertu me faisant un manteau,
Sans murmurer j'accepte sa colère.

Lorsque mon mât gémit brisé par l'aquilon,
Je ne demande point d'une voix importune

Aux dieux que l'or de Chypre et de Sidon
Puisse échapper à l'avide Neptune.

Avec deux seuls rameurs je vogue au gré des flots ;
Calme, je ne crains point les fureurs de l'Egée ;
Je me confie aux bienfaisans Gémeaux ;
Par les zéphirs ma barque est protégée.

A Télèphe.

Tu dis combien fut long l'espace
D'Inachus à Codrus, qui mourut pour les siens ;
Tu vantes d'Eacus la race,
Et les combats livrés dans les champs phrygiens.
Mais dis-nous plutôt combien coûte
Un tonneau de Chio ; qui chauffera le bain ;
Quel toit nous prêtera sa voûte,
Et comment éviter les froids de l'Apennin.
Verse pour la lune nouvelle ;
Verse pour Muréna, pour l'heure de minuit.
Enfant, que l'onde au vin se mêle
Ou par trois ou par neuf, c'est l'usage introduit.
L'amant des Muses, le poète
Bravement videra le cyathe neuf fois ;
Mais la Grace moins indiscrète
A son amant défend d'en vider plus que trois.
Aujourd'hui vive la folie !
Quoi ! la lyre n'a pas encore résonné !
Pourquoi la flûte de l'orgie
Garde-t-elle avec nous un silence obstiné ?
Je hais le buveur qui sommeille !
Enfant, tresse des fleurs ! que non loin de ces lieux
Lycus, qui près de Chloris veille,
Ecoute malgré lui nos chants, nos cris joyeux.

Digitized by Google

A Jules Antoine.

Sur des ailes de cire il sillonne les airs,
Jules, celui qui veut lutter avec Pindare;
Il donnera son nom aux abîmes des mers,
A l'exemple d'Icare.

Par les torrens grossi, tombant du haut des monts,
Un fleuve débordé roule et se précipite :
Ainsi le grand Pindare entre ses bords profonds
Et bouillonne et s'irrite.

Il doit ceindre son front du laurier d'Apollon,
Soit qu'en accords nouveaux ses nobles dithyrambes
Et sans règle et sans frein lancent à l'abandon
Leurs rapides iambes :

Soit qu'il chante les dieux ou les enfans des dieux,
Qui du Centaure impie ont vaincu la colère;
Ces rois dont les efforts ont étouffé les feux
De l'infâme Chimère :

Qu'il chante le retour du coursier généreux,
Et du héros vainqueur dans les plaines d'Elée :
Soit qu'il lui fasse un don cent fois plus précieux
Qu'un riche mausolée :

Soit qu'en ses vers plaintifs il pleure un jeune époux
A l'hymen enlevé; qu'il célèbre sa gloire,
Ses mœurs et ses vertus : que de l'oubli jaloux
Il venge sa mémoire.

Le cygne de Dircé, porté sur l'aquilon,
Des nuages parcourt la région voisine;

Digitized by Google

Mais moi, comme l'abeille et modeste et sans nom,
J'aime le mont Matine.

Je butine en tous lieux du thym la douce fleur,
Auprès de Tivoli, de ses rives humides;
Et j'obtiens, cher Antoine, au prix de mon labeur,
Quelques accords timides.

Mais toi, tu chanteras, de ton plectre puissant,
César au Capitole, au milieu des flots d'ambre,
Couronné de lauriers, après son char traînant
Le féroce Sicambre.

C'est le plus beau présent, c'est le plus doux trésor
Qu'accordera des dieux la bonté révérée,
Quand même parmi nous un nouvel âge d'or
Ramènerait Astrée.

Tu chanteras César dans Rome de retour,
Le bonheur et les jeux de la ville éternelle,
La publique allégresse, et Thémis en ce jour
Au Forum infidèle.

Si l'on veut bien prêter l'oreille à mes accords,
Moi-même je dirai : « Mémorable journée !
» Auguste t'a rendue, en regagnant nos bords,
» A jamais fortunée. »

On dira sur ses pas : « Honneur ! soldat heureux ! »
« Honneur ! » répétera la ville tout entière.
Et nous irons jeter sur les autels des dieux
L'encens et la prière.

Ce sont vingt beaux taureaux que tu dois leur offrir,
Ce n'est, Jules, pour moi qu'une simple génisse;

Digitized by Google

On vient de la sevrer, mon pré la voit grandir
Pour l'humble sacrifice.

Sa corne se recourbe en croissant gracieux,
Tel au bout de trois jours le croissant de la lune :
Une étoile, un point blanc, sur son front généreux
Marque sa robe brune.

A Phyllis.

Pour toi depuis dix ans je garde en ma maison
Un tonneau de vin d'Albe, et mon jardin te donne,
Belle Phyllis, de l'ache et du lierre à foison,
Pour tresser ta couronne.

Le lierre à tes attraits prête un charme nouveau;
Ma vaisselle d'argent est brillante et polie;
Mon autel va rougir, du sang d'un jeune agneau,
La verveine fleurie.

Vois quel empressement ! vois courir en tous sens
Esclaves de tout sexe en phalange animée !
Vois, en noirs tourbillons, de mes foyers brûlans
S'élever la fumée !

Mais sache au moins pourquoi je t'invite, Phyllis,
A ce banquet joyeux : Tu fêteras les ides
De ce mois fortuné qui vit naître Cypris
Sur les plaines liquides.

Je célèbre à bon droit ce jour tant solennel,
Plus que mon jour natal il échauffe ma verve :
De là datent les ans qu'en grand nombre le Ciel
A Mécène réserve.

Digitized by Google

A Leuconoé.

D'une coupable ardeur ne va pas t'enquérir
Quel jour, Leuconoé, l'un de nous doit périr.
A nos destins soumis, fuyons de Babylone
Les nombres incertains; soit que le Ciel te donne
Encor de longs hivers; soit que tu n'ailles plus
Voir les rochers toscans par les ondes battus.
Filtre ton vin, sois sage, imite ma prudence.
A ce jour seulement borne ton espérance.
Tandis que nous parlons, le temps fuit inhumain;
Profite du présent, sans croire au lendemain.

Archytas et le Matelot.

Le Matelot.

Tu mesuras la terre et les sables sans nombre,
Et l'Océan, malheureux Archytas.
Captive sur ces bords aujourd'hui ta pâle ombre
Attend en vain un peu de sable, hélas !
Tu perças les secrets de la voûte azurée;
Mais rien ne peut te soustraire à ton sort.

Archytas.

De l'Aurore l'époux ravi dans l'Empyrée,
L'hôte des dieux, Tantale a vu la mort.
Du puissant Jupiter le conseil et la joie,
Minos connut ces inflexibles lois;
Témoin son bouclier, Euphorbe a vaincu Troie,
Et voit le Styx pour la seconde fois;
Lui qui de la nature a surpris le mystère,
Qui selon toi fit les règles du vrai,
Au tombeau seulement il cède la matière,
Croit que l'esprit peut renaître à son gré.

Digitized by Google

Tout mortel une fois doit descendre au Tartare,
Et de la mort franchir le noir sentier;
Le cruel Mars des uns se fait un jeu barbare,
La mer avide engloutit le nocher.
Vieillards, enfans, tout meurt, et des ombres la Reine
Fait tout trembler sous son sceptre de fer.
Au couchant d'Orion, la mer Illyrienne
M'ouvrit à moi le chemin de l'enfer.
Et toi, bon Matelot, couvre d'un peu de sable
Mes os, mon chef sur le sol étendus.
Que de Venouse ainsi la forêt redoutable
Epuise au loin les menaces d'Eurus.
Sur les flots d'Hespérie alors voguant sans crainte
Puisses-tu voir tous tes vœux accomplis;
Puisse des Tarentins la divinité sainte
Te livrer d'or tous tes coffres remplis!
Pourrais-tu sans remords commettre une injustice,
Qui doit peser sur tes fils innocens?
Mais le Destin plus tard, par un cruel caprice,
Te garde aussi de justes châtimens:
Sourd à tes vœux le Ciel entendra ma prière.....
Pour un instant arrête ici tes pas,
Sur mes restes trois fois répands un peu de terre;
Puis à ton gré, nocher, tu vogueras.

Digitized by Google

POUR LES PAUVRES !

CHARITÉ. — PLAISIR. — RELIGION.

Par M. Emile Lepelletier.

> Donnez, riches, l'aumône est sœur de la prière.
> V. Hugo.

I. — La Charité.

Je suis la Charité, l'amie
Des déshérités du bonheur ;
Par moi la souffrance endormie
Espère et dit : Merci, Seigneur !

Or, voici que la bise est dure,
Et que le pauvre grelottant
N'a pas même un manteau de bure
Et pas de pain pour son enfant.

Chaque jour des voix de la terre
Disent en montant vers les cieux :
« Seigneur, vous êtes notre Père,
Ayez pitié des malheureux ! »

Pourtant c'est la saison joyeuse,
Et l'orchestre, enivrant signal,

Digitized by Google

De sa fanfare harmonieuse
Dit partout : Ce soir c'est le bal.

Tandis que la riche demeure
Fait briller son portail ouvert,
Plus d'une veuve prie et pleure
A son foyer froid et désert.

Voilà pourquoi je suis venue :
J'ai rencontré sur mon chemin
La pauvreté, honteuse et nue,
Et je l'ai prise par la main.

Car je suis la sœur des souffrances,
Et je cueille aux jardins du ciel
La fleur des saintes espérances,
Dont je leur apporte le miel.

Je viens soigner chaque blessure,
Et je sais, sans faire souffrir,
Y déposer d'une main sûre,
Le baume qui doit la guérir.

A l'orphelin, qui, triste et sombre,
S'égare aux sentiers d'ici-bas,
J'apprends la vertu..., pour que l'ombre
Se dissipe autour de ses pas.

Je viens trouver la jeune fille
Que la faim fait douter de Dieu;
Dans ses doigts je remets l'aiguille,
A son foyer je rends du feu.

Vous, riches, pour qui tout est joie,
Amour, chansons, plaisir, beauté,

Digitized by Google

A vos portes Jésus m'envoie ;
Ouvrez, je suis la Charité.

Accueillez-moi.—Pour qu'à vos fêtes
Dieu montre un sourire indulgent,
Ah ! laissez tomber vos miettes
Sur la table de l'indigent.

Riches, ne soyez point avares !
Vous qui n'avez jamais eu faim,
Songez donc aux pauvres Lazares
Qui n'ont pas un morceau de pain.

Donnez, donnez, riches ! L'aumône,
Croyez-moi, de tous vos bonheurs
C'est le plus grand,—et Dieu pardonne
A l'or qui vient sécher les pleurs.

Donnez, afin que votre offrande
Monte en prière vers les cieux ;
Donnez, pour que Dieu vous le rende,
Donnez, donnez pour être heureux !

Je suis la Charité, l'amie
Des déshérités du bonheur ;
Par moi la souffrance endormie
Espère et dit : Merci, Seigneur !

II. — Le Plaisir.

Moi, je suis le Plaisir, roi des folles journées !
Toutes les voluptés que j'appelle à la fois,
Le sourire à la lèvre et de fleurs couronnées,
Répondent à ma voix.

Digitized by Google

Vivent les longs festins et les nappes rougies !
Qu'un vin brûlant pétille aux coupes de cristal ;
Allons, voici l'hiver, la saison des orgies,
L'heure du Carnaval !

Aimons, chantons, buvons ! C'est toute la sagesse !
L'homme a tout son destin écrit en ces trois mots.
Où donc est la douleur pour qui sait dans l'ivresse
Boire l'oubli des maux ?

Arrière les chagrins et les soucis moroses !
Pas de larmes aux yeux, pas de tristesse au cœur ;
Si nos fronts sont flétris, que le myrte et les roses
En cachent la pâleur !

J'aime les lustres d'or aux gerbes embrasées,
Les splendides salons pleins de concerts joyeux,
Et les chants de l'orchestre, éclatantes fusées
D'accents mélodieux.

Ecoutez, écoutez... Sur le clavier d'ivoire
Voltige un vague accord, prélude caressant,
Et l'appel de la valse agite sous la moire
Plus d'un sein frémissant.

Dépensons en plaisirs les heures fugitives ;
Ne cueillons que les fleurs aux routes d'ici-bas,
Et lorsque auprès de nous passent des voix plaintives,
Ne nous détournons pas.

Ne nous a-t-on pas dit que c'est la loi du monde :
A quelques-uns la joie, aux autres le malheur ?
Respectons du Destin la sagesse profonde,
Gardons notre bonheur.

Digitized by Google

Que nous importent donc les humaines misères,
Que nous ne pouvons pas calmer ni prévenir ?
Jouissons du présent sans toucher aux mystères
Du douteux avenir.

III. — La Religion.

Je suis la Religion sainte !
Bienveillante à tous les mortels,
Larmes et chants, prière et plainte,
J'accueille tout à mes autels.

Je dis aux heureux de ce monde :
« Jouissez, remerciez Dieu ;
Mais quand le bonheur vous inonde,
Au malheureux pensez un peu. »

Aux pauvres dévorés d'envie
Je dis : « Acceptez votre sort ;
C'est si vite passé, la vie,
Regardez le Ciel, c'est le port ! »

Je dis à tous : « La loi suprême,
C'est l'amour, précepte si doux :
On ne souffre plus quand on aime,
Aimez-vous, Frères, aimez-vous ! »

Et sur la terre je m'avance,
Ministre d'un Dieu de bonté,
Tenant d'une main la souffrance,
Et de l'autre la Charité !

Digitized by Google

DE MA FENÊTRE.

— 11 mai 1856 —

Par M. Emile Lepelletier.

A la fenêtre de ma chambre,
La main de Dieu, riche en tout temps,
Met des diamans en décembre,
Et met des roses au printemps.

L'hiver, sur ma vitre gelée,
Ecrit, d'un doigt mystérieux,
Comme une page constellée
D'hiéroglyphes merveilleux.

Puis, lorsque les fleurs sont écloses,
Quand Mai sourit dans le ciel pur,
Comme un tapis brodé de roses,
Des bouquets cachent mon vieux mur.

Et de ma fenêtre fleurie,
(Quel spectacle charmant j'ai là !)
Je vois mon jardin, ma prairie,
Et le ciel bleu sur tout cela.

Un jardin d'autrefois, — sans marbres,
Ni grotte, ni cascade en pleurs;
Un verger planté de vrais arbres,
Un vrai jardin semé de fleurs.

La glycine et les ravenelles,
Grappes d'azur, aigrettes d'or,
Etalent leurs graces nouvelles
Près des lilas fleuris encor.

Digitized by Google

Dès le matin, joyeux murmure,
Les nids jasent sous les berceaux,
Et le réveil de la nature
M'est annoncé par les oiseaux.

Tout est beauté, tout est sourire;
Sous un rayon clair et vermeil
La nature se met à rire,
En disant bonjour au soleil.

Le moucheron doré s'envole,
La fleur l'appelle au rendez-vous,
Et la rose dans sa corolle
L'enferme, amoureux et jaloux.

Je surprends, dans leur doux mystère,
Les baisers, pleins d'ambre et de miel,
Des fleurs, papillons de la terre,
Et des papillons, fleurs du ciel.

Mais la nuit vient, — le ciel se voile,
La lune argente le gazon,
Et Vénus, la pudique étoile,
Tremble là-bas, à l'horizon. —

Jusqu'à moi, dans l'ombre sereine,
Montent, comme d'un encensoir,
Le parfum des fleurs, et l'haleine
Des brises qui passent le soir.

Digitized by Google

ADDITIONS

A

L'ESSAI SUR LA FLORE POPULAIRE

DE NORMANDIE ET D'ANGLETERRE.

Par M. Ed. Le Héricher.*

Depuis l'impression de ce travail, l'appel que nous y faisions a été entendu, et nous consignons ici, avec reconnaissance, les renseignemens qui nous sont venus d'un grand nombre de points divers, de personnes amies ou considérables dans la science botanique : au premier rang de celles-ci nous mettons MM. de Brébisson et Le Normand.

Page 220, ligne 5, lisez : *Pansy*. Dans l'Avranchin la *Reine des Prés* s'appelle aussi Belle des Prés, en anglais *Mead-Sweet*, littéralement la grace, le charme des prés.

P. 227, l. 31 : C'est le Criocère qui habite le plus souvent sur les lis.

* V. p. 209.

Digitized by Google

P. 231, l. 13 : Jean-Baptiste Rousseau, comme nous l'a fait remarquer M. Edelestand du Méril.

P. 234, l. 13 : M. Dubosc, Archiviste de la Manche, m'a signalé encore le nom populaire d'une plante de cette classe, la *Flûte au Berger*.

P. 236, l. 4 : La plante que nous appelons *Chancrette* est, au centre de la France, la *Chancrée,* d'après la Flore de Boreau et le *Vocabulaire du Berry* (M. Jaubert). Parmi les noms vulgaires de plantes que m'a communiqués M. Dubosc, j'en remarque un qui a une forme certainement populaire : c'est celui d'une plante qui fait saliver sans doute, et que je ne connais pas, l'*Herbe à l'écopisse*. Ce mot peut signifier encore une herbe où se trouve la bave écumeuse des insectes, par exemple l'Achillée.

P. 244, l. 2 : Ajoutez à *Traveller's Joy :* ils l'appellent aussi le Berceau ou Tonnelle de la Vierge, *Virgin's bower*. Le nom Coquelourde dériverait plutôt de la coque de la corolle qui semble pesante et fait incliner la tige de l'Anémone. OEil de Perdrix a pour synonyme en anglais *Bird's eye,* œil d'oiseau.

P. 245, l. 5 : Les Anglais ont notre mot de *Pas-de-Lion* sous la forme de *Padelion*.

P. 246, l. 6 : Une variante normande de *Herbe à la Bosse* est *Contre-Bosse*. Le nom le plus répandu de l'Ellébore dans l'Avranchin est l'*Herbe Enragie*. (Note de M. Blin.) A l'article Aconit on peut ajouter l'*Herbe de St-Crétofle,* c'est l'*Actæa spicata* qui se trouve en Haute-Normandie, appelée *Herbe de St-Christophe,* et en pharmacie *Christophoriana*.

P. 247, l. 15 : Cependant à l'appellation *Chou d'eau* on peut opposer celle de *Rose d'eau* que l'on emploie, selon le Docteur Béchet, dans le canton de Ducey. Le *Pione* normand a pour équivalent en anglais *Piony*. Voy. *Family Herbal,* p. 266.

Digitized by Google

P. 248, l. 16 : M. de Brébisson nous apprend que dans l'Eure le Senevé s'appelle *Senve,* contraction du terme français. C'est aussi son nom en Picardie, d'après le *Botaniste cultivateur,* t. IV, p. 250. En anglais *Charlock.* En anglais populaire *Sweet navew* est le navet cultivé. — L. 31 : En Angleterre la Julienne est consacrée à la Vierge, c'est la *Dame's violet.*

P. 249, l. 3 : M. Tetrel croit que le nom de Violier jaune dérive de son odeur de violette.—L. 15 : La *Vouède* dans la Hague s'appelle *Vaudre.* — L. 11 : Tout en donnant cette étymologie du Cresson alénois, nous avions soupçonné cependant que cette expression renfermait un nom de lieu. Cette hypothèse est confirmée par ce passage que nous avons trouvé récemment : il est de G. de Villeneuve, des *Cris de Paris :*

> L'autre crie : Feves novelles !
> Aus et oingnons à longue alaine !
> Puis après cresson de fontaine !
> Vey-ci bon cresson orlenois !

—L. 14 : L'équivalent de *Bourse à Pasteur* est en anglais *Shepperd's purse.*

P. 250, l. 16 : Le nom de Rose des Rochers, *Rock rose,* vient de ce que cette plante croît sur les coteaux secs et pierreux. L'*Herbe à jaunir* est en anglais, au même point de vue, *Dyer's weed,* l'Herbe au Teinturier.

P. 251, l. 9 : Le Polygala ou la Plante-Oiseau, qui figure si bien un oiseau à la queue épanouie, aux ailes éployées, rappelle l'*Oiseau bleu couleur du temps,* des traditions populaires. Son nom de Polygala est la traduction savante du nom populaire *Herbe à lait,* en anglais *Milk wort.* — L. 26 : L'anglais *Corn-cockle,* c'est-à-dire coque des blés, est le synonyme du normand *Coquelourde.* M. Tetrel croit que le nom de *Saint-Sacrement,* appliqué

Digitized by Google

au Lychnis dioïque, vient de sa corolle découpée en rayons comme un ostensoir.

P. 256, l. 10 : Le nom de *Triaque* est une altération de Thériaque, comme le mot populaire anglais *Treacle,* appliqué à plusieurs plantes médicinales, comme à la moutarde, *Treacle mustard.* (V. *Family Herbal.*)—L. 14 : Les Anglais ont indiqué dans le nom qu'ils ont donné au sainfoin sa provenance et sa nature sucrée, *French-honeysuckle.*

P. 247, l. 7 : L'étymologie d'Epine-Vinette doit être remplacée par une autre qui est certaine : *Vinette,* en vieux français, et encore dans quelques provinces, signifie Oseille, et les feuilles de notre plante sont acides.

P. 257, l. 8 : La Rose de Chien, en Angleterre *Dog rose.* Le nom anglais *Maudlin* et *Maudleyne,* l'Aigremoine, représente le nom de Madeleine, c'est l'*Herba Magdalenæ,* par un rapport naturel entre cette sainte célèbre par ses pleurs et la propriété de la plante de guérir les yeux malades, les yeux pleureurs.

P. 258, l. 30 : La Benoîte s'appelle aussi en Angleterre *Avens,* peut-être la fleur des Avents, parcequ'elle durerait jusqu'à cette époque.

P. 259, l. 4 : Ce *Bramble* est d'origine française : on appelle l'Airelle myrtille *Brimbelle, Raisin des Bois* et *Teint-Vin.* Ce dernier nom dérive de l'emploi le plus commun de l'Airelle de colorer le vin. *Brimbelle* est peut-être la même chose que *Brindille,* diminutif de *brin.* — L. 5 : La Potentille anserine est en anglais le *Cinquefoil,* de sa jolie feuille à cinq divisions.

P. 261, l. 23 : A Saint-Lo l'Ombilic se dit *Tendrelle,* de la tendreté de toutes ses parties.

P. 262, l. 1 : Ce mot *Currant* représente Corinthe, ou raisin de Corinthe : la groseille est, comme le raisin, un fruit où la graine est dispersée dans une pulpe. — L. 29 :

Digitized by Google

Je ne doute pas que la dernière syllabe de Genotte ne soit le *Notte, Nonotte* (noix) usité en Normandie, et je suppose que la première représente Terre, et que *Terre-Notte* est devenu *Gernotte.* Je le crois d'autant plus qu'en Picardie ou l'appelle *Ernotte,* selon le *Botaniste cultivateur,* par Dumont-Courset, t. IV, p. 227. On y dit aussi *Jarnotte.* (V. p. 234.) Du reste c'est en français Terre-Noix, en anglais de même, *Earth-nut.* — L. 33 : En anglais le *Smyrnium* est l'*Alexander's Maceron.*

P. 263, l. 4 : En anglais la Ciguë est *Hemlock,* qui, malgré le silence des étymologistes, doit signifier *Hampe touffue,* c'est-à-dire *Hemp,* Hampe, d'où *Hemp* Chanvre, et *Lock,* touffe. C'est ainsi qu'on appelle l'Aigremoine, *Hemp-Agrimony.* Ces trois plantes ont une tige droite et haute. Le Persil en anglais signifie littéralement Petite-Ache, *Smallage.* — L. 7 : L'Hydrocotyle, en anglais *Penny Wort,* l'Herbe au gros sou.

P. 265, l. 24 : Le Cardère est en anglais *Teasel,* littéralement, Tisseur.

P. 267, l. 3 : La Camomille est en anglais *May weed,* Herbe de mai. — Comme les enfans se plaisent à se faire saigner en introduisant cette herbe dans leurs narines, les Anglais l'appellent *Nose-bleed.* Cette plante est aussi ponr eux la *Maudlin,* c'est-à-dire l'Herbe de Ste Madeleine; en normand *Madeline.* L'Achillée sternutatoire trouve son appellation dans l'anglais *Sneeze wort.* Le synonyme anglais de Milfoil est *Yarrow*, mot d'origine septentrionale sans doute, en anglo-saxon *Gearewe,* en hollandais *Garwe.* — *Guedelle* signifiait en effet la Guède en vieux français. — A part la *Hanebane,* nous n'avons plus en Normandie de noms de plantes complètement scandinaves. Ainsi on ne trouve plus de traces du nom scandinave de la Camomille puante : « Vous aurez une idée de la beauté de la chevelure de Baldur, dit l'Edda en prose ou le second

Digitized by Google

Edda, lorsque je vous dirai que la plus blanche de toutes les plantes est appelée le Sourcil de Baldur. » C'est l'*Anthemis cotula*, encore appelée *Baldursbra* (brow) dans quelques parties de la Suède. (V. le *Mallet*, de l'Evêque Percy, p. 418.)

P. 268, l. 11 : L'Armoise porte en anglais deux noms, dont l'un, *Southern wood*, ferait croire à son importation d'une contrée méridionale, dont l'autre, *Old man*, le vieil homme, doit renfermer quelque légende, ou au moins une propriété salutaire. On appelle encore l'Armoise absinthe, *Worm-vood*, c'est-à-dire Bois à vers.

P. 269, l. 4 : La Raiponce en anglais se dit *Rampion*. —L. 6 : Sur les Marches de Bretagne l'Airelle myrtille s'appelle le *Lucet*, dérivé du latin *Lucus*. — Le *Moret* se dit *Mauret* en picard, et signifie dès-lors noir : le français dit encore cheval moreau. C'est l'étymologie de la Morelle, dont le fruit est noir. — L. 33 : M. de Brébisson nous a rappelé que le normand *Confière* a pour correspondant en anglais *Confrey*. — L. 30 : M. F. Dortée, auteur d'un ouvrage intitulé *Poésies*, nous a indiqué, pour le Myosotis, un nom qui n'est pas peut-être suffisamment populaire, et qu'il a introduit dans la pièce, le *Myosotis* :

> L'expression d'amour qu'ils conservent sans cesse,
> O fleur, te fit nommer *Yeux-de-l'Enfant-Jésus*. (P. 172.)

En continuant la citation nous trouvons le nom de cette plante en langage symbolique :

> Et les sensibles cœurs te prirent pour emblême,
> Du jour où tu leur semblas même
> Dire ces mots qui te sont dus :
> *Plus je vous vois, plus je vous aime.*

P. 270, l. 1 : Le nom français Gremil, qui a sans doute été primitivement *Grenil*, puisque la graine est sa partie

Digitized by Google

la plus caractéristique de cette plante, a été imité par l'anglais *Gromwell.*

P. 271, l. 14 : La graine de lin s'appelle en normand *Linette.* — L. 4 : Dans la Hague on appelle la Digitale *Nunu*, qui se rapproche de *Nanan.* (V. ce mot.)

P. 272, l. 4 : A Genêts l'Orobanche s'appelle *Rave*, c'est la même idée en anglais : *Broom rape*, rave, celle du genêt à balais ; c'est la plus remarquable, l'*Orobanche major.* — L. 12 : Le *Moriochemin* se rattache à un mot du vieux français. Le Glossaire de la langue romane, de Roquefort, donne *Maroche* (littéralement male-arroche, mauvaise arroche), *Marrubium.*—L. 25 : Ce mot de *Balm* sert à faire comprendre l'anglais *Nep*, le Pouliot, abréviation de *Nepenthès*, la plante homérique, qui en anglais signifie Panacée.

P. 273, l. 7 : La Brunelle, qui, malgré les étymologies allemandes et la forme *Prunella*, que lui a donnée Linné, dérive de sa couleur brune, porte dans quelques localités le nom de *Bonnette*, qu'explique et développe l'anglais *Selfheal*, littéralement le moyen de se guérir soi-même. — Les noms de la Scutellaire, ou Plante à l'Ecuelle, concourent à la même idée : en français Toque, Casque, d'où son nom spécifique de *Galericulata*, en anglais *Scullcap*, écuelle-chapeau, union de deux synonymes, ou espèce de pléonasme.

P. 274, l. 25 : Deux philologues anglais donnent à *Samphire* une étymologie beaucoup plus probable : Skinner et Sherwood tirent ce mot de *Herbe de St-Pierre.*

P. 275, l. 2 : Nous avons appelé *Doche, Doque*, un terme obscur. Cependant nous le croyons maintenant celtique ; nous trouvons, dans les formules de Marcellus, *Odocos ;* quoiqu'il soit traduit par *Ebulus*, nous croyons que c'est notre mot normand. La Patience est en anglais *Monk's rhubarb :* quelques espèces sont purgatives.

Digitized by Google

P. 276, l. 8 : L'Epurge s'appelle dans la Hague *Triette,* nom analogue à *Pis de Chien;* comme diminutif de *Tran,* en normand mamelle, en vieux français *Trian,* de *Trahere,* traire. L'Epurge est en anglais *Spurge.*

P. 276, l. 31 : La grosse Noix s'appelle *Noix-Gaugue,* et le Noyer *Gauguier.* Ce mot se disait en vieux français, et il est écrit *Gaughier* dans le *Gieus* de *Robin* et *Marion :* ce mot dérive peut-être de *Wall,* facilement changé en *Gall* et prononcé Gaul, d'où Gaulier; du moins en anglais c'est *Wall-nut,* littéralement noix étrangère, en allemand *Wall-nuss,* de l'allemand *Wale,* exotique : cette noix est originaire de Perse.

P. 278, l. 23 : Les Ecossais ont fourni à la langue de la botanique le nom d'un arbrisseau odorant de leur pays, qu'ils appellent le *Sweet-Gale :* c'est le *Myrica-Gale,* appelé aussi *Candleberry,* parceque de son fruit on tire une bougie parfumée. Ils disent de la mémoire d'un honnête homme : « C'est comme le *Sweet-Gale* qui sent bon après sa mort. » (V. notre *Notice* sur M. Campbell d'Islay.) — Le Savinier se dit en anglais *Savine.* — Le sapin, appelé *Pruce,* a gagné de la popularité en Normandie dans ces dernières années, où, par suite de la disette de pommes, on fabriquait du cidre avec de l'essence de *Pruce.*

P. 279, l. 8 : On appelle en anglais *Adam and Eve* les bulbes de l'*Orchis mascula,* qui ont une vague ressemblance avec la figure humaine. (V. *Halliwell's Dict. of archaisms,* p. 9). — L'*Ophrys-Apifera* s'appelle en anglais non-seulement *Fly-Orchis,* mais encore et plus populairement *Bee-Flower.*—L'*Ophris-Bifolia* est en anglais *Tuagblade,* littéralement la double-feuille.—L. 12 : L'Iris s'appelle encore en anglais *Flower de Luce,* où l'on reconnaît notre Fleur de Lis ; d'ailleurs ce mot est fréquent en anglais, et une localité du Monmouthshire s'appelle *Fleur-de-Lys.*

Digitized by Google

P. 280, l. 5 : Aux Liliacées on peut ajouter la Ciboule *(Allium cepa)*, qui se dit *Cibot* et *Chibot;* c'est le terme du vieux français. — L. 32 : L'expression anglaise pour le Gouet est originale et pittoresque : c'est le capuchon, la *coule* du moine, *Friar's cowl.*

P. 281, l. 33 : Les Bromes portent dans l'Avranchin le nom de *Droue*, comme en Picardie. (V. le *Botaniste cultivateur,* par Dumont-Courset, t. IV, p. 226.) — L. 27 : Dédier le *Ray-Grass* au botaniste Ray, c'est une erreur qui ferait croire que ce nom date seulement du botaniste. C'est le vieil anglais *Rye*, seigle, *Rye-Grass*, ivraie, et le mot anglais *Ray* est la dernière syllabe du mot français. — L. 30 : Le *Chiendent* s'appelle encore dans l'Avranchin *Coudrine*, peut-être de *Coulvrine*, couleuvre, à cause de ses racines rampantes.

P. 285, l. 7 : L'*Auroche* devient en anglais *Orache.*

P. 288, l. 34 : Nous pourrions signaler le vers qui termine cette page à l'auteur de la *Négation dans les Langues romanes,* M. Schweigheuser, pour l'ajouter à sa collection de ce qu'il appelle *Négations explètives*, tirées du règne végétal, et qui ne méritent nullement ce nom. Ce sont simplement des objets de comparaison, comme le sont essentiellement *Pas, Point, Mie, Miette, brin*, etc., dont un fréquent usage a obscurci l'origine. Dans toutes les langues on a uni aux négations pures, pour leur donner plus de force, des substantifs de choses ténues et minimes, tels que les précédens. Tel est le *Nihil* des Latins, *Ne-hilum*, pas même l'ombilic d'un pois chiche, à peu près dans le sens de ces vers du *Roman de la Rose :*

Je ne priseroie trois chiches
Socrate combien qu'il fust riches. (V. 6941.)
Ne prisent votre dongier (pouvoir) un pois.
(*Romans d'Aubery,* t. II, p. 907.)

P. 289, l. 5 : Le peuple altère ce mot de Capillaire, et

Digitized by Google

dit *Sirop de Scapulaire.*—La *Langue de Serpent* est, sous une forme plus populaire, en anglais *Adder's tongue,* langue de couleuvre. — L. 12 : Cette expression de *Patte de ver* rappelle *Temps de ver,* printemps, en vieux français. — L. 18 : La *Boule de neige* est nommée *Cannebotte,* de la ressemblance en fragilité avec les tiges du chanvre, dites *Cannibottes* et *Chennevottes,* après le rouissage.

P. 294, l. 3 : M. Dubosc a eu l'obligeance de m'envoyer des noms populaires de plantes, que je crois normands pour la plupart, mais que je ne puis rapporter exactement à leurs végétaux. Ce sont par exemple les suivans : l'*Herbe aux lézards,* l'*Herbe aux morpions,* l'*Herbe aux cochons,* sans doute la Porcelle, *Hypocharis,* littéralement sous le porc; l'*Herbe au bigre* (le bigre, chasseur d'essaims dans les forêts), peut-être la Mélisse, ou *Herbe aux Môques;* la *Chauve-Souris,* le *Griot,* l'*Herbe aux chinq dents,* peut-être la Quintefeuille *(Potentilla reptans),* ou la Potentille argentée; la *Vignonne,* ou l'herbe qui vient dans les ajoncs ou *Vignons,* l'*Herbe à couronne,* la *Chaînette,* l'*Herbe à la serpette.*

A l'article Mandragore nous ajouterons le titre d'un Ouvrage peu commun, de L. Dorléans : « *La Plante humaine, sur le Trépas du Roy Henry-le-Grand, où il se traicte du rapport des hommes avec les plantes.* » Paris, 1612.

Nous devons à M. Halley quelques notes intéressantes sur des noms de végétaux, usités dans le pays de Caen. C'est la Scille penchée, qu'on y appelle *Chinq-Dés,* cinq doigts, du nombre de ses fleurons; le *Cheiranthus Cheiri* y est la *Ste-Anne,* sans doute de l'époque de sa floraison; la Cardamine s'y nomme *Coucou,* par la même raison, et la *Drosera rotundifolia* est le *Petit Saint-Sacrement,* des poils rayonnans de sa feuille ronde; l'Aviculaire y est la *Tenue,* de sa ténuité remarquable entre ses congenères;

Digitized by Google

l'*Euphorbe peplus* est le *Réveil-Matin*, mot que la science a traduit, selon son procédé ordinaire, par *Hélioscopia*, parcequ'on croyait qu'elle se tournait toujours vers le soleil, comme l'Héliotrope. Notre dicton sur un mauvais ménage se formule ainsi : « Ch'est coume la canivière au diable : le mâle n'y vaut pas muus que la fumelle. » On crie dans les rues de Caen : *Seillas*, *Orgeas*, pour la paille de seigle, d'orge. A Creully la pomme-de-terre se dit *Pé-de-terre*, ce qui semble signifier *Peire* (poire) de terre, nom affecté plus spécialement au Topinambour. La paille de froment prend trois noms, suivant les diverses opérations : *Glui* ou *Couline*, la paille droite, et *Couline* signifie généralement *Torche* de paille, comme dans le chant du Bessin, remarquablement empreint du cachet populaire : « Couline vaut lolo. » Ensuite *Guerbet d'etrain*, la paille mise en botte, et enfin *Escouessins*, littéralement choses secouées, les menues pailles et épis.

Dans le remarquable mouvement d'études qui se font aujourd'hui en province sur les patois, nous avons à signaler un travail analogue au nôtre, et qui vient de paraître : « *Vocabulaire des noms wallons d'Animaux*, *de Plantes*, *etc.*, par M. Grandgagnage, auteur du *Dict. étym. de la Langue wallonne.*

Nous avons à ajouter quelques noms anglais, tels que : *Lousewort*, herbe aux poux, à son synonyme *Louse strife* de la p. 290; *Lungwort*, la Pulmonaire, *Quickbeam*, le Sorbier, littéralement flèche vivante; *Wind flower*, Anémone, littéralement fleur du vent; *Elecampane*, l'Aunée, l'*Enula campana*, des officines; *Yellow bay*, le Jaunet; *Yoke-elm*, le Charme, littéralement orme à joug. Ce que nous avons dit sur le loup, p. 238, admet au moins deux exceptions : *Wolfsbane*, l'Aconit, littéralement mort du loup, et *Wolfsmilk*, l'Euphorbe, littéralement lait du loup.

Digitized by Google

Quelle est la plante désignée par Shakspeare, lorsqu'il dit d'Ophélia : « Elle est venue, portant de fantasques guirlandes de renoncules, d'orties, de marguerites et de ces longues feuilles pourpres, que les bergers licencieux nomment d'un nom plus grossier, mais que nos froides vierges appellent « *des doigts de mort.* » *(Dead men's fingers)*. Cette plante au nom grossier, qui imite le doigt de l'homme, aux longues feuilles pourpres, ne serait-elle pas l'*Arum maculatum,* dont le spadix se prête à de singulières similitudes, dont la spathe ou feuille est bordée de violet purpurin ?

Dans les chartes anglo-normandes du XV^e siècle, il y a un certain nombre de mots anglais francisés; par exemple, pour l'hommage du château de Cherbourg, on trouve la redevance annuelle au roi d'un *Borespere,* c'est-à-dire *Bear-Spear,* épieu à sanglier. On trouve aussi une arme dite *Pollace;* c'est le *Poleaxe* de l'anglais.

A la page 194, *Goune poudre,* c'est-à-dire *Gun powder,* poudre à canon.

La plupart des hommages, ou symboles de vassalité, sont dans ces chartes, comme ailleurs, des noms de végétaux. Les copies de Brequigny, que M. Puiseux vient de publier dans les *Mémoires des Antiquaires de Normandie* (Nov. 1858), renferment plusieurs de ces termes que l'habile annotateur a, pour la plupart, heureusement expliqués. Cependant, il y en a plusieurs sur lesquels, en présence de ses doutes, nous lui demandons de présenter quelques interprétations. A la page 74, il trouve un terme « que je n'ai pu trouver dans aucun lexique »; c'est dans cet hommage : « *Per homagium ac reddendo unum* GARLIER apud castrum nostrum. » Ne faudrait-il pas lire *Gartic,* ail ? A la page 71, dans le « *Reddendo* unum chapellet de Mageroun », nous croyons, comme lui, qu'il s'agit du Maceron; mais du *Smyrnium olusatrum,* et non pas *Mathioli.*

Digitized by Google

Sur cette redevance : « *Unum colarium, et unam* LYAM », page 92, l'éditeur déclare qu'il « n'a point trouvé jusqu'ici d'explication satisfaisante de ce dernier mot. » Ne serait-il point question d'un lys, quoique nous ne nous dissimulions pas l'objection qui naît du genre féminin. Quant à *cepium* de l'énumération : « Piccium, cepium, canabi, » p. 235, il ne signifie ni *suif,* ni *sèche;* c'est certainement *cœpe,* oignon. Nous serait-il permis d'indiquer à l'éditeur du *Glossaire normand,* qui a d'ailleurs été si bienveillant pour cet *Essai* de Flore populaire (Caen. *L'Ordre et la Liberté,* 1858), M. Julien Travers, un terme végétal, que nous croyons altéré, mais dont l'altération prouve la difficulté de recueillir les mots de patois : c'est le mot *Glondat,* attribué à la Manche, avec le sens d'Ajonc. Nous pouvons affirmer que ce mot n'existe pas dans notre département; mais nous concevons que le terme *Landage,* ou ajonc, a pu être prononcé de manière à figurer *Glondat.*

Nous croyons la traduction de *Lyam* par Lys à peu près certaine, depuis que nous avons trouvé *Lye,* lys, dans le *Glossaire des Bardes et Jongleurs anglo-normands,* de M. de la Rue.—Une lettre que nous recevons d'Angleterre nous apprend que « *Dead men's fingers* » est le Lotier corniculé, dont les légumes ont une certaine ressemblance avec les doigts de la main humaine.

Notre Florule anglo-normande nous a valu une élégante pièce de vers, qui nous semble caractériser, avec une poétique justesse, le but de l'ouvrage, et dont nous retranchons, en remerciant l'auteur, ce qui nous est personnel, craignant encore de laisser subsister des termes trop flatteurs.

Vous avez visité le jardin des poètes,
Faisant votre moisson, et les plus humbles fleurs,
Grace à vous, ont trouvé, pauvres petites têtes,

Digitized by Google

Leur famille et leur nom, comme leurs grandes sœurs.
Vous avez pris aux champs, livres de poésie,
Bercés sur les gazons, ces êtres sourians,
Ces enfans du soleil, qui féconde la vie,
En peuplant l'univers de ses rayons brillans,
Et vous leur avez dit, à ces fleurs inconnues :
« Lisez ici vos noms, fillettes du Printemps.
Vous ignoriez, enfans, d'où vous êtes venues ;
Voici votre famille et vos titres patens.
Je sais votre structure et vos métamorphoses ;
Je cite vos vertus et vos défauts aussi :
Cette légère fleur fut teinte au sang des roses ;
Cette autre fut trempée au bain d'or du souci.
Les noms que vous donna le peuple qui vous aime,
En pieux souvenirs, je les ai conservés,
Et si de noms latins vous avez le baptême
C'est pour que vos prénoms et vos noms soient sauvés.
Je vous appelle aussi dans ma nomenclature
Des poétiques noms que vous donne Albion ;
Car votre règne est grand : votre progéniture
Forme au-delà des mers une autre nation...

Digitized by Google

ESSAI GÉOLOGIQUE

SUR LE

DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

Par M. P. Bonissent,

Membre correspondant de la Société [1], Membre de la Société géologique de France, de la Société des Sciences naturelles de Cherbourg, etc.

INTRODUCTION.

NOTA. Les quelques pages sur la Cosmogonie et sur la Géogénie qui précèdent la petite Notice que nous nous proposons de donner sur la Géologie du département de la Manche, sont le résultat consciencieux de l'étude des œuvres de haute conception de savans qui ont écrit sur ces matières. Nous ne nous sommes point fait faute de les mettre largement à contribution, soit en adoptant, en tout ou partie, les principes qu'ils ont émis, soit en nous appropriant des phrases entières de leurs ouvrages, lorsqu'elles nous ont paru rendre heureusement nos idées. P. BONISSENT, *de Carentan.*

La Géologie est la science de la terre, et l'on peut, avec vérité, l'appeler la science des antiquités de la nature, comme on appelle Archéologie la science qui a pour but l'étude de l'antiquité chez tous les peuples par leurs médailles, par les monumens de l'art, etc..... En effet, notre globe a eu, aussi bien que les peuples et leurs monumens,

[1] La Société laisse aux auteurs la responsabilité des idées philosophiques qu'ils développent.

Digitized by Google

ses temps antiques, ses jours primitifs de rudes combats, puis ses époques de calme et de repos réguliers, et les fastes de toute cette histoire se lisent sur des monumens innombrables, répandus tant sur sa surface que dans son intérieur. Ces pics de granit qui s'élèvent sur ses continens, ces fleuves majestueux qui roulent à travers d'immenses territoires représentent admirablement nos pyramides et nos aqueducs; nos *camées* et nos pierres sculptées se voient dans les impressions d'insectes ou de plantes sur les lames de ses pierres; nous avons aussi découvert, embaumés par sa main conservatrice, les ossemens d'anciennes générations qui nous ont précédés sur le vaste champ de la vie, etc.....

Il y a donc entre ces deux sciences, la Géologie et l'Archéologie, quelque similitude dans leur mode de procéder à la recherche du passé, avec cette différence que l'une ne s'occupe que des œuvres des hommes, tandis que l'autre s'élève à celles de la création, en portant un œil scrutateur jusque dans le sanctuaire de la nature, vaste laboratoire où se prépare la matière subtile qui donne naissance à de nouveaux mondes.

L'étude de la Géologie, plus que celle des autres sciences naturelles, élève notre esprit, agrandit nos idées, et fait sentir la supériorité et la dignité de l'histoire de la terre, qui est celle de l'univers.

Elle fait assister l'homme au Conseil de la Divinité, lorsque celle-ci voulut procéder à la création de notre système planétaire, et qu'elle lança dans l'espace notre globe à l'état élémentaire, mais renfermant déjà dans son sein le principe de toutes choses; elle le transporte au-dessus de l'atmosphère chaotique, d'où il suit notre planète dans toutes ses phases. Il la voit dans son état de nébuleuse, il est frappé d'admiration à la vue de son mouvement rapide de rotation, d'où l'on peut imaginer que jaillisse *l'étincelle*

Digitized by Google

électrique qui en fait un globe fluide incandescent. Il contemple avec étonnement cette masse ignée qui roule dans les abîmes des Cieux, avec déperdition continuelle de sa chaleur, aux dépens de sa surface extérieure, pour arriver par degrés à l'état où nous la voyons, conservant toujours à une certaine profondeur son incandescence primitive. Il fait l'histoire des révolutions qu'elle a éprouvées depuis son refroidissement; il s'enfonce dans ses entrailles bouillantes, où il étudie le secret des phénomènes volcaniques; il traduit en langue vulgaire les belles pages hiéroglyphiques qu'elle renferme; en un mot il réédifie le passé de notre monde.

Cette science est aussi ancienne que le monde intellectuel, et l'on peut dire que l'on en trouve des traces au milieu des traditions qui se perdent dans la nuit des temps.

Les Cosmogonies de tous les peuples, sans exception, qui ont été produites en quelque temps et en quelque lieu que ce soit, nous donnent des notions plus ou moins vraies, plus ou moins bizarres, sur la formation de notre planète et sur les divers changemens qu'elle a dû subir : ces récits, empreints de fables, sont les seules annales du monde que les générations primitives nous aient laissées. Néanmoins, parmi ces systèmes mythologiques, on découvre le génie de l'homme, né avec l'ardeur de savoir, qui, portant son attention sur les phénomènes qui l'entouraient, voulut remonter à leur origine, et chercha à se rendre compte des temps qui l'avaient précédé.

Les philosophes de l'antiquité, pour la plupart, admettaient que le monde était incendié, quand le principe du feu était dominant, et qu'il était submergé par les eaux, quand le principe de l'eau devenait surabondant. Les désastres qui en étaient la conséquence n'entraînaient pas sa destruction totale, et il reprenait une nouvelle forme après chaque état de conflagration et d'inondation.

Digitized by Google

Il serait trop long de citer tous les auteurs anciens et modernes qui ont écrit sur cette matière, et de retracer la plus simple analyse de leurs travaux. Nous ferons remarquer seulement que deux systèmes ont été en présence pendant assez longtemps : celui des Neptuniens et celui des Plutoniens. Les premiers regardaient l'eau comme le générateur de la terre, les seconds attribuaient au feu l'œuvre génératrice. Mais les uns comme les autres voulaient qu'à l'origine du globe terrestre les matières qui le composent fussent au moins à l'état pâteux.

L'hypothèse de la fluidité aqueuse est maintenant abandonnée, et la fluidité originairement incandescente de la terre est évidente aujourd'hui pour tous les géologues.

Quoi qu'il en soit, les sciences géologiques étaient déjà soupçonnées dès l'antiquité la plus reculée ; mais la Géognosie, ou description des terrains, ne date que du temps de Werner. Enfin, la Géologie, telle qu'elle est comprise maintenant, ne remonte qu'à un petit nombre d'années. L'immortel Cuvier est venu lui prêter l'appui de la ***Palæontologie,*** science dont l'objet est la recherche des espèces animales et végétales renfermées dans les couches solides du globe.

La Géologie, que nous avons dit être la science des antiquités de la nature, traite de l'origine présumée de notre planète; elle s'occupe des phénomènes qui agissent ou qui ont agi, depuis les temps les plus reculés, sur les matériaux liquides ou solides qui la composent.

Notre globe appartient à un système de corps planétaires qui tournent autour du soleil, centre de notre monde. Ce système solaire, auquel notre planète est subordonnée, tout immense qu'il est, n'est cependant qu'une fraction si minime de l'univers qu'elle est inappréciable. Chaque étoile fixe est le centre d'un système solaire plus ou moins analogue au nôtre. Toutes les voies lactées prises

Digitized by Google

ensemble ont encore leurs systèmes, systèmes formant la hiérarchie des mondes, qui, s'élevant de cieux en cieux et d'infinis en infinis, parcourent, entraînés les uns par les autres, l'immensité de l'espace, dont le centre est partout et la circonférence nulle part.

L'imagination la plus féconde se perd dans le nombre immense de soleils et dans le nombre encore plus grand d'autres corps célestes qui composent l'univers. On est arrivé à reconnaître qu'une nébuleuse sphérique, dont l'étendue superficielle est à peine égale au dixième du disque de la lune, ne contient pas moins de vingt mille étoiles.

Rechercher l'origine de ces mondes est au-dessus de nos faibles forces; il n'est donné à aucun mortel de nos jours de soulever le voile qui cache ce sublime mystère.[1]

Notre globe est-il détaché du soleil? Est-ce un soleil éteint? A-t-il été formé par la condensation des élémens volatilisés précédemment dans l'espace par la chaleur? A-t-il été produit, ainsi que toutes les planètes de ce système, par l'explosion d'une masse incandescente d'élémens? Etc., etc.....

A ces questions nous répondrons par un profond silence.

Nous dirons seulement, d'après M. Whewell, qu'il est probable que notre globe a été concrété dans l'espace par la condensation des matières gazeuses, en d'autres termes,

[1] Un jour, peut-être, de nouveaux êtres, doués d'une intelligence supérieure à celle de l'homme actuel, ou pourvus d'un sens de plus, succèderont à l'espèce humaine, qui aura disparu de la surface du globe. Pour eux brilleront de la plus vive lumière les merveilles de la nature qui nous sont cachées. Mais des mystères d'un ordre plus élevé, mystères dont nous ne pouvons avoir la plus simple idée, se voileront à leurs yeux, pour apparaître sans nuages à des générations encore mieux organisées, qui viendront à leur tour faire leur évolution, etc., etc. Il en sera de même pour d'autres jusqu'à l'extinction totale de notre frêle demeure.

Digitized by Google

qu'il a commencé par être à l'état de nébuleuse [1], c'est-à-dire semblable à ces corps planétaires tellement fluides qu'ils ne paraissent former qu'un amas de petits nuages, portion de la matière diffuse, épanchée dans le vaste champ de l'univers, état premier des élémens matériels qui ont donné naissance à tous les astres de notre système.

Isolée dans l'espace, notre terre obéit aux lois de l'attraction centrale et de la force centrifuge, décrivant périodiquement une ellipse autour du soleil. Sa forme sphéroïdale, son aplatissement aux pôles, son renflement à l'équateur prouvent d'une manière incontestable qu'elle n'a pas toujours été solide; mais que, roulant sur elle-même, elle était originairement à l'état fluide [2].

[1] Nébuleuses, taches diffuses et blanchâtres dont la voie lactée est pour nous la plus considérable. Quelques nébuleuses, visibles à l'œil nu, se changent en étoiles avec une faible lunette. Il existe cependant des nébulosités qui paraissent de la matière simple ou à l'état élémentaire. Si l'on juge de leur éloignement par la faiblesse de leur lumière, il a fallu plus de cinq cent mille années pour que le rayonnement d'une telle lueur parvienne jusqu'à nous.

Ces nébuleuses affectent toute espèce de formes : les unes sont très-étroites et allongées, les autres en aigrettes, en éventail, arrondies, annulaires ou globulaires.

Plus elles sont étendues, moins elles sont régulières; celles qui sont arrondies sont de petites dimensions et unies quelquefois par un filet, qui indique la commune origine des corps ainsi attachés.

(Dictionnaire d'Astronomie.)

[2] Notre terre est un globe suspendu dans l'espace, comme les astres que nous voyons au-dessus de nos têtes. Elle tourne sur elle-même chaque jour en 24 heures, avec une vitesse de 6 lieues 1/4 par minute, ou 9,000 lieues par jour. Elle est encore assujettie à un second mouvement, qui s'appelle mouvement de translation ou révolution annuelle, qui amène la succession périodique des saisons. Ce mouvement, autour du soleil, s'accomplit en 365 jours 5 heures 48' 48'', avec une vitesse de 412 lieues par minute, ou 200 millions de lieues par année. Sa distance moyenne au soleil est de 34 millions de lieues, et celle à la lune est de 86 mille lieues.

Digitized by Google

Cette figure sphéroïdale se retrouve, à très-peu de chose près, dans toutes les autres planètes de notre système, et il est présumable que cette loi de la nature a lieu également pour tous les autres mondes de l'univers.

Dans cet état de fluidité, qui a dû être ignée, il sera arrivé nécessairement que toutes les parties qui la formaient auront pris leur équilibre selon leur pesanteur spécifique. Ce fait a été prouvé au moyen du pendule et de calculs géométriques; et il est maintenant acquis à la science que l'intérieur de la terre est de beaucoup plus dense que la croûte minérale, et que cette densité s'accroît progressivement de la surface au centre. En effet, la densité des pierres que nous employons dans nos constructions est de 2,5 à 2,76, tandis que la densité moyenne du globe est, selon Cavendish, 5,48, et, suivant La Place, 5,50 [1], ou, en d'autres termes, cette densité serait plus de 5 fois celle de l'eau distillée, par conséquent plus du double de celle de l'écorce de notre planète qui est accessible aux investigations du naturaliste. Ce ne sont donc ni des gaz, ni de l'eau, pas même des pierres les plus pesantes [2] qui occupent sa partie interne; tout tend à prouver, au contraire, qu'elle est remplie de métaux d'une énorme pesanteur, soumis à l'action d'une chaleur capable de les contenir dans un état de fusion constante.

Halley pense que l'intérieur de la terre est bien à l'état liquide, mais qu'au centre il existe très-probablement un noyau aimantaire formant l'axe magnétique qui serait assu-

[1] La Place. *Mémoire sur la Figure de la Terre. Annales de Chimie et de Physique.* T. VIII, p. 56 et 318.

[2] La densité du granit et du porphyre est représentée par 2,76; celle du marbre par 2,72; celle du quartz et du grès le plus lourd, par 2,56.

Digitized by Google

jetti à un mouvement particulier de rotation sur lui-même, indépendant de celui de notre planète [1].

Suivant M. Cordier, cette hypothèse rendrait raison de la densité toujours croissante des matières, soit solides, soit liquides, dans lesquelles le fer est toujours prédominant à mesure que ces matières, rejetées par les volcans, nous arrivent de plus grandes profondeurs.

Nous avons dit que toutes les parties ou molécules constituantes de la terre ont été primitivement fluides et soumises à une chaleur excessive : la conséquence que l'on peut en tirer est que, d'abord liquéfiée et maintenant consolidée à sa surface par le refroidissement séculaire, elle a dû conserver une haute température, toujours croissante de la circonférence au centre, qui ne participe à aucune des variations d'intensité de la chaleur atmosphérique provenant des vibrations spontanées du soleil.

Les observations de la température prouvent que les effets de cette action solaire ne pénètrent dans la terre qu'à une profondeur peu considérable, d'environ 23 mètres [2] dans nos climats, point où la chaleur est à peu près constante, invariable en toutes saisons et sensiblement égale à la température moyenne de la surface du lieu. Mais, à partir de ce point, à mesure que l'on s'enfonce davantage dans les profondeurs du globe, tous les phénomènes calorifères qui se manifestent n'ont plus aucune relation avec la chaleur solaire; et la température, au lieu de s'abaisser, comme on pourrait le supposer, s'élève en moyenne d'un

[1] Halley s'est occupé spécialement des phénomènes magnétiques, et a cherché à expliquer les variations de l'aiguille aimantée.

[2] Et pour rendre ces variations rigoureusement nulles, il ne faut que descendre un peu plus bas que 25^m, comme cela se voit dans les caves un peu profondes, dans celles de l'Observatoire de Paris, par exemple, qui sont à 87 pieds sous terre.

Digitized by Google

degré pour chaque étage de 33 mètres environ[1]. Cependant l'augmentation de chaleur souterraine ne suit pas toujours la même loi dans toutes les régions : elle peut être double ou même triple d'un pays à l'autre, et l'accroissement d'un degré n'exige dans certaines contrées qu'une profondeur de 13 mètres au lieu de 33, qui est le terme moyen[2].

Ces irrégularités, que l'on observe ainsi dans la marche du thermomètre, dépendent sans nul doute du plus ou moins d'épaisseur de la croûte solide du globe. Cette profondeur serait de moins de 55 lieues à Carmeaux, de 30 à Littry et de 23 à Décize.

Il résulterait, en admettant un accroissement de chaleur terrestre d'un degré par 33 mètres de profondeur, qu'on pourrait facilement connaître quel serait le degré de chaleur à une profondeur donnée. En descendant verticalement au-dessous d'un point stationnaire, on trouverait immédiatement qu'à 3,000 mètres de profondeur la température serait déjà celle de l'eau bouillante; à 5,400, le plomb serait en fusion; à 18 lieues de 4,000 mètres, chaleur de l'argent en

[1] En s'élevant dans l'atmosphère on trouve, sous nos latitudes, que la température décroît d'un degré par 230 mètres en hiver, et par 160 en été. Cette différence explique comment la limite des neiges perpétuelles est à une plus grande élévation dans les pays méridionaux que dans le nord.

[2] L'accroissement de la chaleur est de 1 degré centésimal pour une profondeur de :

12 mètres à	Newsartes	Etats-Unis.	M. Griffish.
15 —	Décize	Nièvre (France).	M. Cordier.
19 —	Littry	Calvados *(Id.)*	*(Id.)*
25 —	Vienne	Autriche.	M. Spasky.
28 —	Paris	France.	M. Arago.
30 —	Dolcoalth	Cornouailles (Angl.)	M. Fox.
35.67 —	Dieuze	Meurthe (France).	M. Cordier.
40 —	Poullaouen	Finistère *(Id.)*	M. Daubuisson.
48 —	Mines de Saxe.	Saxe.	Mrs les Directeurs des Mines.

Digitized by Google

fusion; à 22, cuivre en fusion; à 26, chaleur de l'or en fusion; à 28, fer chauffé à blanc, masse pâteuse; à 91, fer en pleine fusion, et à 1500 lieues, point central du globe, en supposant la continuation de l'accroissement, on aurait une température de deux cent mille degrés de chaleur, dont on ne peut avoir aucune idée, chaleur qui serait capable de fondre et de volatiliser toutes les matières qui constituent notre planète, si elles n'étaient contenues, soit par toute la pression atmosphérique unie à la résistance des couches solidifiées, soit enfin par quelque cause qui nous est inconnue.

Cette augmentation n'est certainement pas continuée proportionnellement jusqu'aux parties les plus centrales dont on ne connaîtra jamais l'état véritable.

M. Beudant pense que la chaleur, au lieu de s'accroître toujours uniformément, éprouve un temps d'arrêt, et que bientôt il se fait un équilibre général, et qu'à une profondeur de 150 à 200 kilomètres, il s'établit une température uniforme de 3 à 4 mille degrés, la plus forte que nous puissions produire et à laquelle rien ne résiste [1].

Les eaux thermales, dont quelques-unes éprouvent une chaleur approchant de l'eau bouillante [2], les puits artésiens, dont plusieurs font arriver jusqu'à nous des eaux d'une température très-élevée [3], nous offrent des preuves

[1] Pour mesurer de hautes températures on se sert du thermomètre de Wedgwood, dont le zéro correspond à 580° du thermomètre centigrade.

[2] Les bains d'Aix en Savoie ont de 44 à 47°; les eaux célèbres de Carlsbad ont 73°. En Islande on en voit dont la chaleur approche de 100°.

[3] Le puits de Grenelle, terminé en 1841, de 586 mètres de profondeur, conserve une température de 28°; celui de Mondorff, dans le Luxembourg, d'une profondeur de 750 mètres, offre une température de 34°.

Digitized by Google

palpables de la chaleur qui règne dans les régions souterraines du globe.

Les tremblemens de terre, les éruptions continuelles des volcans, les projections sous-marines et les gaz produits par les matières internes en ébullition, témoignent aussi hautement en faveur du feu central, dont la sublime conception est due au génie de l'illustre Buffon.

Ces divers phénomènes volcaniques, dont nous allons parler succinctement, sont le résultat de resserremens et de contractions que le refroidissement progressif de la masse en fusion fait éprouver aux couches solidifiées qui forment la partie extérieure de notre planète.

Ces tiraillemens donnent naissance à de grands vides, où les gaz, qui se forment continuellement dans le sein de la terre, viennent se loger. Ces cavernes souterraines sont bientôt insuffisantes à contenir les gaz qui, par leur accumulation, par leur dilatation et la pression qu'ils éprouvent, acquièrent une puissance énorme, qui tend à les faire sortir de leur prison par les fissures qui communiquent avec le sol. Mais, s'ils ne trouvent point d'issues pour s'échapper librement, ils brisent tous les obstacles qu'ils rencontrent sur leur passage, soulèvent, déchirent ou percent l'écorce du globe. Alors la matière fluide, devenue plus légère par la quantité de bulles gazeuses dont elle est pénétrée, est poussée par la force expansive des gaz et se répand sous forme de coulées, ou est lancée sous celle de boules ou de sable. Dans ces diverses circonstances, ce sont tantôt des montagnes qui s'engloutissent tout-à-coup dans les abîmes, tantôt des montagnes qui surgissent au contraire du sein de la terre, tantôt des gouffres qui s'ouvrent jusque dans de grandes profondeurs, tantôt des îles qui sortent de la mer [1] ou qui disparaissent dans ses eaux; tantôt des lacs

[1] En 1831, au commencement de juillet, s'est élevée l'île de Nérita, près des côtes de Sicile.

Digitized by Google

immenses produits ou absorbés, des golfes nouveaux formés, des villes ruinées ou ensevelies, des provinces bouleversées, des milliers d'hommes frappés de mort [1]; tantôt enfin il surgit des volcans qui vomissent des matières brûlantes, dont quelques-unes fument encore plusieurs années après avoir été rejetées. Quelquefois, pour ne pas dire toujours, les tremblemens de terre et les volcans réunissent leurs efforts et deviennent une source d'effroi pour tout ce qui respire sur cette terre de désolation.

Un volcan, dit Buffon, est un canon d'un volume immense, dont l'ouverture a souvent plus d'une lieue. Cette large bouche à feu vomit des torrens de fumée et de flammes, des fleuves de lave, des nuées de cendres et de pierres, et quelquefois elle lance, à plusieurs lieues de distance, des masses de roches que toutes les forces humaines ne pourraient pas mettre en mouvement; l'embrasement est si terrible, et la quantité de matières ardentes, fondues, calcinées, que la montagne rejette, est si abondante qu'elles enterrent les villes [2], les forêts, couvrent les campagnes de cent et deux cents pieds d'épaisseur, et forment quelquefois des montagnes et des collines qui ne sont que des monceaux de ces matières entassées. L'action de ce feu est si grande, la force de l'explosion est si vio-

[1] Tremblement de terre en 1755, les 1er et 18 novembre, qui détruisit presque entièrement la ville de Lisbonne, et fit périr des milliers d'hommes.

En 1825, le 2 mars, la ville d'Alger éprouva une violente secousse: sept mille cadavres furent retirés des ruines de cette ville; Blidah fut entièrement détruit. Les fontaines tarirent quelques jours avant cette catastrophe.

Des exemples fréquens de ces tremblemens de terre suivis de mort et de cités détruites se renouvellent à chaque instant sous nos yeux, en Asie et en Afrique.

[2] En 79 de notre ère, le Vésuve ensevelit, sous des torrens de lave, les villes de Pompéïa, d'Herculanum, et de Stabia.

Digitized by Google

lente, qu'elle produit par sa réaction des secousses assez fortes pour ébranler et faire trembler la terre, agiter la mer, renverser les montagnes, détruire les villes et les édifices les plus solides, à des distances même très-considérables.

On conçoit quelles révolutions peuvent opérer, sur la surface de la terre, des agens si puissans de destruction, dont nous ne sommes éloignés que de 80 à 100 kilomètres. N'est-il pas à craindre que cette immense mer de feu souterrain ne développe une assez grande quantité de gaz pour que leur force élastique bouleverse, comme à ses premiers jours, la croûte de notre planète, ne la brise en mille pièces, qui seraient probablement lancées dans l'espace, et pourraient y décrire de nouvelles orbites, à l'instar de nos planètes télescopiques?

Nous avons bien, à la vérité, pour parer à ces évènemens, les volcans eux-mêmes, que l'on peut appeler avec raison soupapes de sûreté de notre globe, par où les gaz de la pyrosphère en mouvement se font jour. Mais que ces espèces d'évens cessent de fonctionner, que deviendront et les gaz qui se produisent sans cesse, et les excédans de la matière fusible que l'agitation d'agens intérieurs et l'effet de causes extérieures [1] peuvent amener au point de ne plus être contenus sous la faible écorce consolidée? Que deviendront-ils? que deviendra notre planète? C'est le secret de cette incompréhensible Nature, représentée par la mythologie antique dans le personnage de Saturne, produisant et dévorant ses enfans, ou ne créant que pour détruire, et ne détruisant que pour créer.

A part ces révolutions, que pourraient occasioner ces

[1] Le mouvement de la terre sur son axe, son mouvement de translation, la nutation de l'axe, la précession des équinoxes, l'inclinaison de l'écliptique dépendent de la fluidité intérieure, etc.

Digitized by Google

agens dévastateurs, n'avons-nous pas à craindre que cette faible voûte qui nous porte ne s'écroule d'un instant à l'autre sous nos pas? L'équilibre des mers ne peut-il pas un jour, passant au-dessus des continens, anéantir les empires et les cités? Notre globe ne tend-il pas à se rapprocher du soleil pour s'y engloutir comme une goutte d'eau dans l'Océan? Ne s'égarera-t-il pas, par des causes qui nous sont cachées, dans des régions éloignées du soleil, où la lumière et la chaleur assez affaiblies ne répandent plus aucun signe de vie? Avons-nous un moyen quelconque d'évaluer à peu près l'âge de la dernière révolution qui a laissé notre monde dans l'état où nous le voyons aujourd'hui? Pouvons-nous prévoir le retour d'un nouveau bouleversement? Sommes-nous à la fin ou au milieu de cette dernière période? Qui pourrait répondre à ces questions [1] ?

Qu'il nous soit encore permis ici de hasarder quelques lignes sur le sujet qui nous occupe. L'homme lui-même ne semble-t-il pas hâter fatalement l'instant où tout ce qui respire, animaux et végétaux, doit cesser d'être, pour donner la vie à de nouvelles combinaisons? Le fluide électrique, mis forcément en mouvement et concentré sur certains points du globe, n'apporte-t-il pas, insensiblement à la vérité, quelques perturbations dans l'ordre des saisons? Ne peut-il pas en résulter quelque obstacle au progrès successif des fruits en général vers leur maturité, et cet effet

[1] La Comète de Biéla, à périodes de 6 ans 9 mois, qui croisa l'écliptique le 15 juillet 1839, qui passa, en 1826, à 55,000 lieues de nous, un peu plus de la 1/2 de la distance de la terre à la lune, est, quoique petite, et sera longtemps la terreur de la terre. La moindre perturbation dans sa marche suffira pour la jeter dans notre atmosphère, et même, en suivant régulièrement son cours, elle doit un jour se rencontrer avec notre globe, et qui sait alors ce qu'il adviendra? Ce sinistre de deux globes célestes, qui seront sans doute détruits l'un et l'autre par le fait de leur rencontre, arrivera, selon les calculs les plus rigides, en 4339, c'est-à-dire dans 2482 ans (1857).

Digitized by Google

ne peut-il point paralyser le germe reproducteur chargé d'entretenir la vie dans les conditions telles que la nature les a établies pour l'époque actuelle?

Le gaz acide carbonique, produit continuel de nos usines et de nos vapeurs, répandu en quantité énorme dans notre atmosphère, ne pouvant plus être absorbé par le petit nombre de végétaux que la hache meurtrière épargne avec regret dans nos forêts, ne vient-il point ajouter chaque jour sa part de destruction aux autres agens délétères chargés d'accomplir l'œuvre de dissolution, qui n'est que la continuation éternelle de la loi de formation, de manifestation et de perfection que doit subir tout ce qui est?

Mais revenons à nos volcans. L'électricité, dont le globe est le réservoir, joue un grand rôle dans les divers phénomènes volcaniques; et peut-être un jour accordera-t-on à ce fluide toute la force d'action qui met en mouvement ces grands ressorts qui simultanément ébranlent, jusque dans ses profondeurs, notre terre, dans des lieux très-éloignés les uns des autres, sans en affaiblir en rien la commotion[1]. La vitesse de l'électricité ne connaissant point de temps, une même décharge, en courant d'un point à un autre dans l'intérieur de la terre, peut se faire sentir sur tout son trajet, presque en même temps, sans qu'il soit nécessaire de la production d'une force particulière pour chacun des lieux ébranlés. C'est encore à ce même fluide que sont dues ces percussions brusques et saccadées dans les tremblemens de terre, ces coups secs qu'éprouvent les vaisseaux au milieu des mers, ces éclairs qui sillonnent en

[1] Le tremblement de terre de Lisbonne ébranla tout le continent européen, se fit sentir en même temps en Afrique, en Islande, et même aux Antilles. Une peuplade presque entière d'Arabes disparut avec ses troupeaux. Les villes de Maroc et de Fez furent très-maltraitées. On a évalué à environ 600,000 le nombre des victimes de ce tremblement de terre en Asie et en Afrique.

Digitized by Google

traits de feu l'épaisse colonne de fumée noire qui sort des volcans pendant les éruptions, et enfin ces tonnerres qui se font entendre autour de la montagne.

Les volcans ne sont pas toujours en activité; ils ont, au contraire, des interruptions plus ou moins longues. On les classe en volcans anciens et en volcans modernes. Les premiers sont éteints, mais on en voit des traces dans tous les pays; ils paraissent, en général, avoir donné des produits plus considérables que ceux de nos jours, et c'est à eux et aux soulèvemens et affaissemens des époques antérieures à la nôtre que nous devons les nombreux systèmes de hautes montagnes, qui se font remarquer dans toutes les parties du monde. En France, c'est dans l'Auvergne, le Velay, le Vivarais, une grande partie des Cévennes, le Languedoc, la Provence, qu'on trouve les traces les plus étendues de ces éruptions.

On connaît actuellement avec exactitude 163 volcans en activité; et, sur ce nombre, 12 appartiennent à l'Europe, un sur le continent, et onze dans les îles [1].

Nous mentionnerons, comme liés à ces phénomènes, les soulèvemens lents ou séculaires des côtes de la Norwège et l'affaissement progressif des côtes du Groënland.

De tous les faits géologiques, actuellement acquis à la science, il résulte que la terre a été originairement à l'état

[1]

1.	Vésuve...........	Royaume de Naples.	
2.	Etna.............	Sicile.	
3.	Stromboli........	Iles Éoliennes.	
4.	Hecla............	Islande.	
5.	Krabla...........	*Id.*	au N. E. de l'île.
6.	Kattlagia-Jokul...	*Id.*	
7.	Eyafialla-Jokul...	*Id.*	au S. E. de l'Hecla.
8.	Skaptaa-Syssel...	*Id.*	*Id.*
9.	Wester-Jokul.....	*Id.*	*Id.*
10.	Eyrefa-Jokul.....	*Id.*	*Id.*
11.	Skaptaa-Jokul....	*Id.*	*Id.*
12.	Esk..............	Ile de Jean Mayen, au N. de l'Islande.	

Digitized by Google

fluide incandescent, et qu'elle prit, par son mouvement de rotation sur elle-même, la forme sphéroïdale. Pendant cette période d'ignition, elle emportait avec elle une immense atmosphère, qui contenait, indépendamment des fluides qui la composent maintenant, un mélange de toute la matière terrestre à l'état de gaz ou de vapeurs, que l'on peut évaluer au moins à 150 ou 200 fois son poids actuel. Cette espèce d'écran empêchait toute communication des rayons solaires avec la terre. Comme tout corps échauffé tend naturellement à se refroidir, il est certain qu'il en fut ainsi pour notre planète, flottant dans un milieu raréfié.

Sa première consolidation a donc eu lieu par le rayonnement du calorique à travers l'espace planétaire, dont la température est d'environ —60° centésimaux, un peu inférieure à celle des pôles. Pendant qu'elle roulait ainsi dans son orbite, autour du soleil, il dut arriver que la partie extérieure se refroidit et qu'un des premiers effets de ce refroidissement fut la coagulation [1] d'une pellicule solide, qui enveloppa la matière en fusion, et la sépara de l'atmosphère enveloppante. De là est résulté un premier mode de formation de roches pyrogènes, qui s'opéra de haut en bas, et qui s'accroît continuellement, par adjonction progressive de nouvelles couches, jusqu'à ce que l'abaissement de température intérieure ait permis la consolidation de notre globe.

Les moyens nous manquent pour estimer la somme des temps écoulés pendant la durée de son état de fusion et celle nécessaire à son entière consolidation, à plus forte raison le temps qu'elle a été dans son état de nébuleuse.

Aujourd'hui, elle est parvenue à une épaisseur qui lui donne déjà beaucoup de force, bien qu'elle soit encore peu

[1] De même que l'eau contenue dans un baquet gèle à la surface et contre les parois du vase, pendant que celle qui occupe le centre de la masse se maintient encore longtemps à l'état liquide.

Digitized by Google

considérable en comparaison du rayon total, dont elle est à peine 1/60 (25 lieues de 4000 mètres).

Fourrier, par des calculs mathématiques, a démontré que son refroidissement était assez avancé pour ne plus affecter sa température, désormais livrée à la seule action des rayons solaires [1]. Il ne faut pas croire cependant, que l'influence de la chaleur interne soit tout-à-fait nulle à la surface [2], elle persistera plus de trente mille années avant qu'elle soit réduite à la moitié de ce qu'elle est présentement [3]. A la vérité, la déperdition de cette chaleur fut plus rapide dans les premiers temps; mais, depuis deux mille ans, suivant les observations d'Hipparque [4] et de l'école d'Alexandrie, les phénomènes relatifs à la terre ont pris un certain caractère de stabilité remarquable, qui démontre que la température de la surface terrestre n'a pas diminué, par suite du refroidissement, de la trois centième partie d'un degré. En augmentant cette évaluation jusqu'à un dixième de degré, comme l'a proposé M. Arago, dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes (année 1834, p. 190), le refroidissement de dix degrés, qui s'est opéré depuis le temps où les palmiers végétaient aux bords de la Seine et du Rhin, aurait exigé environ deux cent mille ans.

[1] Fourrier a démontré que la chaleur centrale n'influe actuellement sur la surface du globe que pour moins d'un 30e de degré.

[2] Quoique insensible à la surface de la terre, la quantité de chaleur centrale qui se dissipe dans un temps donné peut se mesurer, et Fourrier, qui l'a si bien déterminée, a calculé que celle qui s'échappe du sein du globe pendant un siècle, pour se répandre dans les espaces stellaires, pourrait fondre une couche de glace de trois mètres d'épaisseur étendue sur toute la terre.

[3] Fourrier a fait voir qu'il faudra trente mille ans pour que l'augmentation de la chaleur ne soit plus que de un 1/2 degré par 30 mètres.

[4] 139 ans avant notre ère.

Digitized by Google

M. Duhamel, dans un mémoire lu à l'Académie des sciences, le 17 février 1831, évalue à un million de siècles le temps nécessaire pour réduire la terre à son état actuel, en supposant que sa température, à la surface, dans l'état de fusion, fût de deux cent mille degrés. Cent millions d'années, c'est beaucoup pour nous, ce n'est qu'un instant dans l'histoire des mondes [1].

Que ce nombre de cent millions d'années n'effraie pas notre imagination ! Ne savons-nous pas que la lumière qui nous est envoyée par quelques-uns des milliards de soleils qui peuplent l'infini peut mettre quatre mille années à venir jusqu'à nous, en parcourant soixante-dix-sept mille lieues par seconde, le temps d'ouvrir et de fermer les yeux !

Voulons-nous interroger l'astronomie sur l'âge de l'univers ? La science moderne nous répondra par des chiffres irrécusables, en nous montrant une nébuleuse au foyer de ses lunettes : la lumière de cette étoile voyage dans l'espace depuis au moins cinq cent mille années !...

Nous avons dit, il n'y a qu'un instant, que la terre était, dans son origine, un corps fluide incandescent, qui s'est consolidé insensiblement par l'effet du refroidissement.

Les substances qui se sont coagulées les premières sont nécessairement celles qui exigeaient une plus haute température pour demeurer fluides, et qui étaient conséquemment les moins denses, telles que le silicium, l'aluminium et le magnesium; par la grande affinité qu'elles ont avec l'oxigène, elles se sont emparées de celui de l'eau, qui, par l'effet de la chaleur rayonnante, se rapprochait de la pelli-

[1] Le calcul établit qu'un boulet, de la même dimension que la terre, chauffé au rouge, et abandonné ensuite au refroidissement dans des conditions du même genre, emploierait plusieurs millions d'années pour descendre au degré de température qui règne actuellement sur notre planète. (Jean Reynaud. *Terre et Ciel,* p. 124.)

Digitized by Google

cule en voie de formation, et ont donné naissance à des oxides sous les noms de silice, alumine et magnésie. Ces nouvelles combinaisons se sont trouvées mêlées à d'autres de densité à peu près égale, comme le potassium, le sodium et le calcium, d'où il est résulté de la potasse, de la soude et de la chaux ; enfin, ces divers mélanges ont donné naissance à des silicates d'alumine, de magnésie, etc...

Le plus simple examen des premières couches refroidies nous montre effectivement que le quartz, le feldspath, le mica et le talc, dont les élémens essentiels sont silice, alumine, chaux, soude, potasse et magnésie, ont presque seuls concouru à former les premières couches consolidées. M. Cordier et plusieurs autres géologues regardent ces premières roches comme plus anciennes que le terrain granitique ; ce sont elles qui forment l'enveloppe reposant immédiatement sur la masse incandescente [1].

Il est certain que cette croûte a éprouvé, par le refroidissement, un retrait plus ou moins considérable, qu'elle a dû se fendiller, se briser en tout sens sous l'action continuelle des vapeurs et des vagues de cette mer de feu qu'elle recouvrait. La pellicule aura été détruite à plusieurs reprises et reconstituée autant de fois, prenant cependant plus de force, et pressant de plus en plus sur cette masse en ébullition. Alors la matière fluide, s'échappant de l'intérieur par mille issues, qui s'ouvraient à son passage, aura coulé sur sa surface, de manière à y former des inégalités et des aspérités plus ou moins sensibles : faibles essais de l'enfance de notre globe, qui préludait à ces grands soulèvemens et affaissemens qui ont, à toutes les époques de sa vie, troublé sa tranquillité, mais dont l'intensité aura diminué en raison de sa température moins élevée.

[1] Ces premières roches sont les gneiss, micaschistes et talcschistes.

Digitized by Google

Arrivés à cette époque, où nous connaissons les fondemens solides sur lesquels se sont déposés les terrains formés successivement jusqu'à nos jours, nous allons essayer de donner une Notice sur la constitution géologique du département de la Manche.

En classant l'ordre dans lequel se sont succédé les divers terrains qui constituent sa chronologie géologique, nous conserverons la marche que la nature elle-même a suivie ; c'est-à-dire que nous partirons des premiers sédimens, qui sont les plus anciens, pour arriver aux plus récens.

Dans ce mode de procéder, nous assisterons, pour ainsi dire, à l'éclosion de la vie sur notre planète. Nous verrons l'organisation spontanée des plantes et des animaux se développant lentement, par des manifestations graduelles de la série des êtres, depuis les premiers globules organiques jusqu'à l'homme. Ces apparitions successives et spontanées sont le résultat de germes, restés sans manifestation extérieure depuis l'origine des choses, qui n'attendaient et n'attendent encore, pour paraître au jour, que l'instant favorable qui leur est fatalement imposé [1].

[1] Jean Muller. *Physiologie de l'Homme.* (4e édit. 1844. Vol. 1, p. 8, 17.) Il me paraît extrêmement remarquable que saint Augustin, en traitant cette question : *Comment les îles ont-elles pu recevoir, après le déluge, de nouvelles plantes et de nouveaux animaux ?* ne se montre aucunement éloigné d'avoir recours à l'idée d'une génération spontanée... « Si les anges ou les chasseurs des continens, dit ce Père de l'Eglise, n'ont point transporté d'animaux dans les îles éloignées, il faut bien admettre que la terre les a engendrés.

S. Augustinus. *De Civitate Dei.* Liv. 16, ch. 7, p. 422. (*Opera Ed. monach. ordinis S. Benedicti.* T. 7. *Venetiis* 1733.)

DIVI AUGUSTINI DE CIVITATE DEI.

Quæstio de omni genere bestiarum est quæ sub curâ hominum non sunt, nec sicuti ranæ nascuntur ex terrâ, sed solâ commixtione maris et feminæ propagantur, sicut lupi et hujusmodi cæteræ, quomodò post diluvium, quo ea quæ in arcâ non erant cuncta delcta

Cette idée, de plusieurs apparitions successives et distinctes des êtres, se trouve confirmée par les observations nombreuses, recueillies sur toute la partie explorée du globe.

Notre terre, dans son état primitif et sans forme, jouissait seulement d'une vie universelle, et ce n'est qu'après la formation de sa charpente osseuse, que la vie se présenta sur son sein dans des organisations innombrables.

La plupart des êtres organisés qui sont renfermés dans ses couches appartiennent à des espèces qui n'existent plus, et sont antérieurs à l'homme, qui est venu le dernier, jusqu'à ce jour, prendre possession de cette terre, où la cause organisatrice est occupée sans cesse à féconder la matière, qui nous semble inerte, mais qui, en réalité, est pleine de vie et de mouvement. En effet, sur un grain de sable et dans une goutte d'eau, voire même dans celle tombée, il n'y a qu'un instant, des hauteurs de l'atmosphère, n'apercevons-nous pas des mondes et des habitans, à l'aide du microscope! Et encore nos meilleurs instrumens ne nous montrent-ils que les baleines et les éléphans de ces mondes. Dans la nature il n'y a point de vide. Chaque point de l'espace est un monde; et les portions, même

sunt, etiam in insulis esse potuerunt, si reparata non sunt, nisi ex his quorum genera in utroque sexu arca servavit. Possunt quidem credi ad insulas natando transisse, sed proximas. Sunt autem quædam tam longè positæ à continentibus terris ut ad eas nulla videatur natare potuisse bestiarum. Quòd si homines eas captas secum advexerunt, et eo modo ubi habitabant earum genera instituerunt, venandi studio fieri potuisse incredibile non est; quamvis jussu Dei, sive permissu etiam opere angelorum, negandum non sit potuisse transferri. Si verò è terrâ exortæ sunt, secundùm originem primam, quandò dixit Deus : « *Producat terra animam vivam* »; multò clarius apparet non tam reparandorum animalium causâ quam figurandarum variarum gentium propter Ecclesiæ sacramentum in arcâ fuisse omnia genera, si in insulis, quò transire non possent, multa animalia terra produxit. (*Lib.* 16. p. 422. c. 7.)

imperceptibles, de la matière, comme nous venons de le dire, sont un vivant théâtre de population et de mouvement.

Nous terminerons cette première partie de notre travail, par les lignes suivantes, extraites de l'*Histoire des progrès de la Géologie,* par M. d'Archiac, t. 3 :

« Si, d'une part, nous contemplons avec admiration les transformations de la matière dont les êtres sont formés, de l'autre, nos recherches nous apprennent qu'il en a été de même, pendant un nombre de siècles dont l'imagination reste effrayée, et c'est ainsi que la science moderne, dans ce qu'elle a de plus positif et de plus rigoureusement démontré, vient, après deux mille ans, justifier cette pensée profonde, que le poète latin a rendue dans son magnifique langage. »

Nec remorantur ibi; sic rerum summa novatur
Semper, et inter se mortales mutua vivunt :
Augescunt aliæ gentes, aliæ minuuntur;
Inque brevi spatio mutantur sæcla animantum,
Et, quasi cursores, vitaï lampada tradunt. [1]

(Lucrèce. *De Rerum naturâ*. Liv. 2. v. 74.)

[1] Ils (les élémens) se livrent à une éternelle inconstance, qui sans cesse renouvelle la nature. Les espèces mortelles se transmettent rapidement l'existence : les unes se multiplient, les autres s'appauvrissent; les générations se pressent, et n'assistent qu'un moment aux scènes du monde : ainsi que les coureurs des jeux sacrés, nous nous transmettons de main en main le flambeau de la vie.

(Traduction de M. de Pongerville).

Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

Quelques Communications faites à la Société, relativement à des Objets d'art, à des Documens historiques, et à certaines Découvertes locales;

Par M. Eugène de Beaurepaire.

Il est dans la vie des Sociétés savantes, en-dehors des mémoires proprement dits, un autre ordre de travaux qui éclairent l'histoire du pays, et dont il est au moins utile de résumer les principaux résultats. Nous voulons parler de ces communications orales, qui portent tantôt sur un objet d'art, tantôt sur un débris antique réeemment exhumé, tantôt sur d'anciens documens, arrachés à la poussière des archives particulières ou rencontrés par hasard dans la boutique des brocanteurs. Tous ces faits ont leur importance, et il devient d'autant plus convenable de les indiquer d'une manière précise, que des découvertes postérieures viennent souvent nous faire regretter l'absence d'indications analogues, en donnant à des détails peu remarqués une valeur considérable et tout-à-fait inespérée.

Digitized by Google

Dans les deux dernières années qui viennent de s'écouler, de curieux specimens d'orfèvrerie religieuse ont passé successivement sous les yeux de la Société. Presque tous appartiennent à la catégorie si riche de ces émaux de Limoges — qui balançaient autrefois la vogue des ciselures d'or et d'argent, et que nous trouvons mentionnés en si grand nombre dans les inventaires des cathédrales et des abbayes. En 1854, — à l'époque de l'exposition organisée par les soins de la Société française, trois échantillons seulement avaient pu être mis sous les yeux du public — le christ émaillé de Saint-Georges-de-Livoye, le calice ciselé de la Haye-Pesnel, et enfin la croix processionnelle de l'église de Chevreville. Depuis ce moment, des recherches plus actives ont révélé l'existence d'autres types non moins anciens, et peut-être plus remarquables par la perfection de leur travail et leur bon état de conservation.

Le premier objet qui ait été signalé à la Société, pour suivre l'ordre chronologique, est un charmant ciboire, décrit pour la première fois par M. Renault, et ayant appartenu à l'église de Chavoy. C'est une espèce de boîte ronde, à couvercle conique, rappelant d'une manière frappante le ciboire qui fait partie de la collection de M. l'abbé Barraud, de Beauvais, et qui a été publié par M. de Caumont dans l'Abécédaire d'Archéologie religieuse, comme type du XIIe siècle. Les ciboires de Chavoy et de Beauvais ont tout à la fois la même forme et la même ornementation; — seulement, au milieu des enroulemens habituels, on voit sur le ciboire de Chavoy sept écussons variés, quatre au pourtour du vase et trois sur le couvercle, — tandis que, sur le ciboire de *Beauvais*, les écussons sont remplacés par des roses à huit pétales. Les encadremens en saillie, qui séparent les écussons sur le vase de Chavoy, étaient rehaussés originairement de pierres fines ou de verroteries qui ont disparu.

Digitized by Google

La custode et les reliquaires que nous allons maintenant faire connaître, appartiennent à l'église Saint-Gervais d'Avranches, et faisaient autrefois partie du trésor de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Tous ces vases n'ont pas la même importance artistique; — mais ils nous offrent des échantillons curieux de l'orfèvrerie à diverses époques, — et leur provenance vient encore ajouter à leur valeur intrinsèque. Le premier de ces objets, par l'ancienneté, — est un ciboire doré à émail bleu, rouge et vert. Le pied nous offre quatre anges nimbés, vus de face, aux ailes éployées. — Ces représentations, grossièrement indiquées, occupent quatre cercles séparés entre eux par des feuillages de fantaisie, imitant un fer de lance légèrement accusé. La pyxide, portée sur une tige renflée au milieu, nous offre à sa partie inférieure la répétition exacte des mêmes dessins. Le couvercle présente une plus grande variété de figures. Nous y retrouvons deux fois l'ange aux ailes étendues; — mais à côté se voit répété deux fois une face de Christ, aux cheveux longs, à la barbe touffue, entourée du nimbe bi-triangulaire ou losangé. Les feuillages qui séparent uniformément toutes les représentations sur le pied et sur le dessous de la pyxide, et que l'on aperçoit encore reproduits deux fois sur le couvercle, sont remplacés à la hauteur des deux charnières par un pélican nourrissant ses petits de son sang. Ce dernier dessin, symbole visible de l'Eucharistie, suffirait à déterminer l'usage de ce vase, si sa forme n'était pas déjà suffisamment caractéristique. Une croix, autrefois dorée, sans ornementation, forme le couronnement de ce ciboire, que nous considérons comme appartenant au XII[e] siècle.

C'est à une date moins éloignée, à la fin du XIII[e] siècle probablement, que remonte le reliquaire de Ste-Suzanne. Il présente la forme d'un globe octogone, et repose sur quatre pieds, représentant des lions accroupis. Sur les huit

Digitized by Google

pans de ce reliquaire, l'on voit une vierge, tenant d'une main la palme du martyre, et de l'autre le livre fermé. La position de ces huit personnages est à peu près identique. Cette boite renferme encore une portion notable d'un crâne et un petit fragment d'os frontal. A ces reliques se trouve jointe une étiquette sur parchemin, dont l'écriture paraît être du XIII[e] siècle, et qui est ainsi conçue : « *Capita* » *Sanctæ Suzannæ Virginis et Martyris, et unius XI[m]* » *Virginum.* » Les figures tracées à l'extérieur sont évidemment celle de sainte Suzanne et de l'une des onze mille vierges. Ce reliquaire en cuivre, repoussé sans ornement d'émail, se trouve ainsi mentionné dans l'état des reliques que l'on lit à la fin du Ms de Don Huynes : « N° 33, » une partie du chef de saint Christophe, des ossemens » de saint Hilaire Jason, dans un reliquaire de cuivre » doré, en façon de globe; — N° 34, le chef de sainte Su- » sanne, vierge et martyre dans un reliquaire semblable. »

Le reliquaire de saint Laurent nous offre un type élégant de l'ornementation du XV[e] siècle. Comme beaucoup d'objets de cette époque, il affecte la forme d'une construction à toit aigu et à quatre faces. Deux sont percées d'ouvertures ogivales, fermées par une substance cornée, peu transparente. Les deux autres, à surfaces pleines, sont ornées d'une statuette en cuivre, représentant saint Laurent, la palme dans la main droite et le gril dans la main gauche. Le pied du vase est insculpté de couronnes armoriées. A l'intérieur, on aperçoit encore quelques charbons. Ces reliques sont évidemment celles que nous rencontrons décrites en ces termes, au N° 14 de l'inventaire de Dom Huynes : « Des charbons, sur lesquels le même saint » Laurent fut grillé, renfermés dans un autre reliquaire. » Il paraît à peu près certain que cette pièce d'orfèvrerie en cuivre doré, fut exécutée par les ordres de l'abbé Jolivet, vers 1420. Elle a beaucoup de rapports avec le reliquaire

Digitized by Google

de Nuremberg, dessiné comme type du xv^e siècle, dans l'Abécédaire d'Archéologie religieuse.

Les autres reliquaires, conservés dans la sacristie de l'église Saint-Gervais, sont modernes et dépourvus de caractère ; — mais ils renferment des reliques célèbres, mentionnées dans les différens inventaires du trésor du Mont-Saint-Michel. Nous nous contenterons de reproduire les indications portées sur les bandes de parchemin qui les enveloppent :

† In signo hoc continentur reliquiæ S. Sepulchri et de sepulchro S. Mariæ, et reliquiæ sanctorum Innocentum et S. Jeronimi, et de Monte qui dicitur Calvarie locus, et de pluribus locis sanctæ civitatis Jerusalem. (Ecriture du xiii^e siècle.)

† Hìc continentur reliquiæ sanctæ Mariæ, de cingulo ejus et de sancta Margarita, et de sancto Laudone? et sancto Hortario, et de sancto Vigore, et de Ligno Domini, et calciamentis sanctæ Mariæ, et de sepulchro Dominæ (Ecrit. du xiii^e siècle.)

† De tunica et capillis sanctæ Mariæ. (Ecrit. du xiii^e siècle.

† De sancto Eustachio.

† De sepulchro sancti Nicolai et sancti Lazari. (Id.) Ces mots se trouvent reproduits sur une autre bande en parchemin. L'écriture en est beaucoup plus récente.

† De virga Moysi, et de dente S. Matthie. (xiii^e siècle.)

† R. S. Hylarii Pictaviensis et S. Theodori Martiris. (xiii^e siècle.)

† De sancto Dyonisio. (Id.)

† De sancto Hilario episcopo. (Id.)

Parmi les étiquettes plus modernes, nous avons remarqué les suivantes :

† De spelunca duplici Patriarcharum. (xiv^e siècle.) Et cette autre :

Digitized by Google

† De casula, stola, dalmatica S. Dionysii cum sanguine. Elle se trouve indiquée dans Dom Huynes en ces termes : « Du chasuble, étole et manipule de S. Denis, teints de son sang. »

A côté de ces reliques d'origine si différente, il s'en trouve une autre d'un intérêt si particulier pour le diocèse d'Avranches, qu'il nous est impossible de la passer sous silence. Nous voulons parler du chef de saint Aubert. Il ne porte pas d'étiquette, mais il présente encore ce trou étrange ou pertuis dont il est sans cesse question dans les anciens documens [1]. C'est bien là la relique célèbre, mentionnée en ces termes dans l'inventaire de dom Huynes :

« Le chef du même saint Aubert, auquel se voit le trou » que lui fit l'archange saint Michel, la troisième fois qu'il » lui apparut, l'an 708, lui commandant de bâtir une » église sur ce rocher. Le dôme d'argent doré, dans lequel » il est enchâssé, fut donné, l'an 1131, par Bernard, trei-

[1] Nous avons cru un instant que le *Roman du Mont Saint-Michel* était muet sur la perforation du crâne de saint Aubert ; mais la publication du texte complet de ce poëme, par M. Francisque Michel, démontre que ce miracle n'avait pas échappé à l'attention de Guillaume de Saint-Pair :

Li angles vint, cen li sembla
Iriément, et si bota
D'un de ses deiz en mie le front ;
Encore il piert feit en rount
Icil pertus que il li fist. — Vers. 193-197.

Mais ni le chef ni le bras destre,
Ni voldront il pas leissier estre
Por porter as processions
Et por mostreir les as barons
Qui vendreient a haute feste
E lo pertus qu'est en la teste. — 1351-1356.

Le *Roman du Mont Saint-Michel,* par Guillaume de Saint-Pair, publié pour la première fois par Francisque Michel. — Caen. Hardel. 1856.

» zième abbé de ce lieu, et fit graver sur ladite châsse ces » mots : *Caput beati Autberti hujus loci fundatoris anno* » *Dei incarnati septem C, et octavo episcopi abrincensis.* » Il est inutile de dire que la châsse de l'abbé Bernard, en argent massif, a été fondue en 1793, et que le reliquaire moderne, malgré sa convenance, n'est pas de nature à nous la faire oublier.

Nous nous attendions à clore ici cette revue des rares specimens d'orfèvrerie ancienne, existant dans notre pays, lorsque, le 18 novembre dernier, M. Renault est venu ajouter à ce contingent déjà si curieux, en faisant passer sous nos yeux *un reliquaire émaillé,* de grande dimension, qui paraît avoir appartenu autrefois à l'abbaye de Savigny. Il est difficile de rencontrer, sur des ouvrages de ce genre, un dessin plus parfait et une réunion de couleurs plus splendides et plus harmonieuses. Ce petit monument, de 19 centimètres de hauteur sur 22 de longueur, a la forme d'une construction à toit légèrement incliné. — En y comprenant les deux pans formés par la couverture, il fournissait au décorateur six surfaces propres à recevoir des figures et des ornemens. — L'artiste n'a pas failli à sa tâche, et, pour accomplir son œuvre, il a fait appel aux ressources réunies du graveur, du sculpteur et de l'émailleur. — La face postérieure du reliquaire n'offre aucune figure. — Son ornementation consiste uniquement dans un semis de roses, à couleurs variées, passant du liseré d'or, qui forme la bordure, au blanc, au bleu pâle, et au rouge incarnat. Ces fleurs brillantes et fantastiques, entremêlées de lozanges dorés, se détachent vigoureusement sur l'émail bleu foncé, qui recouvre toutes les parties laissées libres.

Le devant du reliquaire nous offre, sur le toit, quatre anges aux ailes dressées, nimbées, et placés au milieu de cercles ornés de roses et d'étoiles d'or. — Ce sont aussi

Digitized by Google

des roses, disposées symétriquement, qui relient entre eux ces quatre compartimens. Les anges sont représentés en buste; — d'une main, ils tiennent un livre fermé, l'autre est ou bien ouverte et tournée vers le spectateur, ou légèrement inclinée vers leur poitrine, un doigt levé vers le ciel. Une bande horizontale, d'un bleu clair, semé de roses et de points d'or, coupe en deux, dans le sens de la longueur, cette zône, et en complète l'ornementation. La portion, placée au-dessous, est encore plus intéressante; c'est le même système de décoration; — mais les cercles sont seulement au nombre de trois, les roses sont à la fois plus larges et d'un dessin plus riche, et la bande bleuâtre, que nous y retrouvons encore, a plus d'ampleur et paraît, pour ainsi dire, servir de siége aux personnages. Il ne faut pas un long examen pour reconnaître dans ces trois figures, placées dans les compartimens circulaires, la représentation de la Trinité. Lorsque, après de longues hésitations, l'usage de représenter les personnes divines, eut enfin prévalu, — il était impossible de saisir entre elles, sur les gravures qui leur étaient consacrées, la plus légère différence. L'iconographie avait la rigueur inflexible de l'idée théologique; — Mais, à mesure que nous nous approchons de l'époque moderne, le père avance en âge et devient le vieillard que nous retrouvons depuis dans toute les peintures religieuses; le fils s'arrête et se fixe dans la virilité, — tandis que le saint Esprit redescend au contraire vers l'adolescence. Tout ce curieux travail s'accomplit dans le courant du XIVe siècle. « L'idée théologique a le dessous, » elle est battue par l'histoire, par la réalité humaine; on » est arrivé à une époque de matérialisme[1]. » C'est à ce mouvement iconographique, si bien indiqué dans le travail de M. Didron, qu'appartient le reliquaire de Savigny.

[1] *Histoire de Dieu,* par Didron. Collection des documens pour servir à l'histoire de France.

Digitized by Google

bien que pourtant il nous semble dater du 13e siècle. — L'aspect des trois personnes reste à peu près semblable. — C'est la même stature, les mêmes vêtemens, la même physionomie; si l'on ne consultait que les traits, on dirait aussi le même âge. Tous trois tiennent un livre à la main; mais celui du Père est un carré parfait; celui du Fils et du Saint-Esprit est un carré long. Tous trois sont représentés la main droite dans l'attitude de la bénédiction; — mais le Père bénit à la manière latine, l'index et le medius levés. Les deux autres personnes de la Trinité bénissent avec le coupant de la main, entièrement ouverte. Aucun attribut ne distingue les trois personnages : le Père ne tient pas le globe, le Fils ne porte pas la croix, et la Colombe ne repose pas sur la poitrine de l'Esprit. Mais, tandis que le Fils et le Saint-Esprit ont les cheveux courts, sans ornemens, et le visage imberbe, le Père a les cheveux longs, tombant en mèches sur les épaules; il porte en tête la couronne, et sa barbe, taillée en pointe, descend sur sa poitrine. Ces détails pourraient paraître minutieux, mais ils ont leur signification, et, à ce titre, ils méritaient d'être relevés d'une manière scrupuleuse. Deux personnages occupent les faces latérales, et se font remarquer par l'élancement extraordinaire de leur taille. Comme les anges et les personnes divines, ces figures sont nimbées; elles ont les pieds nus; elles portent dans leur main gauche le livre long, et tiennent la main droite un peu écartée de leur poitrine, l'index élevé. L'espace qu'elles occupent est traversé par sept bandes bleues, analogues à celles que nous avons déjà signalées. Par une particularité curieuse, qui se retrouve sur le ciboire de la collection du Louvre, dit Ciboire d'Alpaïs, les têtes des neuf personnages que nous avons décrits, sont en relief très-saillant, et recouvertes d'une couche d'or brunie.

Cette description écrite, nécessairement incomplète, ne

Digitized by Google

saurait donner qu'une légère idée d'une pièce d'orfèvrerie d'une importance aussi capitale. Malheureusement il ne nous a pas été permis de la faire dessiner, et, malgré nos recherches, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis sur la nature des reliques qu'elle devait renfermer.

C'est à un autre ordre d'idées que se rattachent les documens qui ont été soumis à la Société dans le courant de l'année 1858. Mentionnons rapidement un nombre assez considérable de titres sur l'établissement et le fonctionnement des tribunaux d'honneur : — une enquête volumineuse, sur des pillages commis par les troupes royales, en 1649, dans la commune de Cuves, et enfin une charte de 1235, — constatant l'envoi de reliques au Mont-Saint-Michel. La première communication est due à M. de Saint-Brice, dont le zèle pour la Société ne s'est jamais ralenti; la seconde a donné lieu, de la part de M. A.-M. Laisné, vice-président, à un travail étendu qui sera prochainement publié. Quant au chirographe du XIII^e^ siècle, il appartient, par suite d'échange, au musée de la Société, et nous pouvons aujourd'hui en donner la transcription complète :

« Omnibus presentes litteras inspecturis B. Prior ecclesie sancti Frigiani Lucanensis, totusque ejusdem loci conventus salutem in Domino Jhesu Christo. Cupientibus religiosis viris, abbati et conventui monasterii Montis Sancti Michaelis de periculo maris eorum monasterium sanctorum patrocinici decorari ut ipsorum intercessionibus ab imminentibus eis sepe periculis, adjuvante Domino, liberentur; ad peticionem et instanciam dilecti nostri fratris Johannis monachi et noncii sui per eundem noncium—Unciam de manu beati Frigiani. De ligno quod fuit inventum in sepulchro ejus. De pulvere ipsius. De reliquiis sancti Ricardi Regis Anglie. De crocea ejus.

Digitized by Google

» De reliquiis beatorum apostolorum Petri et Pauli. De » brachio sancti Mauricii. De reliquiis sanctorum marty» rum Cosmæ et Ypoliti. De brachio sancti Zenonis, epis» copi et confessoris. De sacerdotalibus indumentis beati » Anselmi, episcopi. De pulvere sancti Trifonis, martiris. » De lapide super quo sedit Beata et Gloriosa Virgo Maria » lactando Filium suum quum venit ad templum cum Jhesu » Christo Dei filio die Purificationis. De lapide sepulchri » Domini, vel calvarie, vel quadragene. De columpna ubi » ligatus fuit Dominus antequam duceretur ad crucem : » Istorum reliquias tam ilariter quam libenter duximus » concedendas quatinus ea reverencia et veneracione il» las recipiant quod Deo et Sanctis ipsis cedat ad gloriam » et honorem. In cujus rei testimonium presentes litteras » fecimus sigilli nostri munimine roborari. Datum anno » Domini M CC XXX quinto. Die sabati proxima ante qua» dragesimam. »

Cette charte est munie de son sceau. Sous le pli du parchemin on lit :

« De reliquiis beatorum apostolorum Petri et Pauli sicuti revelate sunt sancto Silvestro. »

A deux époques différentes, la Société a pu aussi prendre connaissance de deux registres d'aveux, auxquels certaines publications récentes sont venues donner un véritable intérêt d'actualité. Le premier appartient aujourd'hui à M. Pillaut du Homme, et concerne l'ancien fief du Homme, en Saint-Quentin; le second, relatif à la seigneurie du Grippon, est la propriété de M. Le Moine des Mares, président du Tribunal civil, et membre du Conseil-Général.[1]

[1] Nous prions M. Pillaut du Homme et M. E. Le Moine des Mares de recevoir ici nos remercîmens pour l'obligeance avec laquelle ils ont bien voulu mettre à notre disposition ces précieux documens.

Les aveux rendus à noble homme Jehan du Homme, escuier, seigneur du fieu, terre et seigneurie de St-Quentin, qui nous sont parvenus, concernent seulement six aînesses ou fieus. Celle de la Vigne, de la Grande Masure d'Esgeyn, de la Masure au Bouleur, de la Louerie, de la Demie Masure Poulain, et de la Petite Masure d'Esgeyn.

Le plus ancien est du 14 octobre 1478, les autres appartiennent tous à l'année 1479. Voici le texte de l'un de ces aveux, dans la partie qui a trait aux redevances et aux obligations du tènement :

« A cause et par raison duquel tenement cy dessus de-
» clairé, je doy et suis tenu rendre et paier par chacun an
» de rente, tant pour moy que pour mesditz puisnés cy
» dessus denommés, le nombre de quatre-vingts boys-
» siaulx d'avoyne, mesure de Mortaing, renduz et portez
» au gregniers de mondit seigneur, a son manoir dudit
» lieu, au terme de Noel. Item doy et suis tenu paier et
» rendre par chacun an, a la main de mondit seigneur, le
» nombre de deux soulx six deniers tournois de rente pour
» buschage. Esquelles rentes et redevances mesditz puis-
» nés sont semblablement subgets et contribuables comme
» moy. Et doyvent chacun puisné le nombre de ung bois-
» sel de ladite avoyne, pour chacune vergée, à ma main
» ou en mon acquit, pour le droit du portant dudit fieu,
» par chacun an, avec leur porcion des autres rentes et
» regars, services, faisances et redevances desclairés en ce
» present adveu et denombrement, a quoy mesditz puisnés
» sont subgets et contribuables comme moy et les autres
» tenans, chacun à l'équipolent et au pourportant de ce
» qu'il a. Et avecques ce suis subgect et responcif au
» gaige pleige, court et jurisdiction dudit fieu et seigneu-
» rie de Saint-Quentin, a paier a mondit seigneur reliefs,
» XIII^e^ et aultres aides et soubzaides, coustumes de Nor-
» mendie, quant les cas s'offrent ou adviennent. Item suis

Digitized by Google

» subget moy et mesdits puisnés à service de provosté
» comme les autres hommes et tenans, chacun en son
» reng et à l'eslection dicellui par chacun an come les
» autres homes et tenans de ladite seigneurie et en leur
» compaignie, et ne suymes point subgetz affaire aucune
» recepte des rentes et revenues de ladite seigneurie, sauf
» des amendes de ladite seigneurie, que celui qui sera
» provost sera tenu cuillir et assembler, et en rendre
» compte chacun de son année a mondit seigneur ainssi
» quil sera baillé par roulle ou charge de ladite court et
» jurisdiction de ladite seigneurie. Item suis subget moy
» et mesdits puisnez comme les autres tenans de ladite
» seigneurie a tenir et maintenir en estat tout le bieu du
» moullin d'Esgeyn, et en faire les reparations toutesfois
» que mestier sera, et admener ou faire aller leau jusques
» au no dudit moullin. Et mondit seigneur doit reparer et
» tenir en estat troys piés dudit bieu a chacun bout des
» portiers, et troys piés au bout du no de chacun costé
» avecques lesdits portiers et pescheries en quoy nous ne
» suymes en riens subgets. Item suys subget moy et mes-
» dits puisnés comme les aultres homes et tenans de la-
» dite seigneurie et en leur compaignie, a faire tout lat-
» traict audit moullin appartenant, tant de boys que de
» carreaux, massonneries, couvertures, meulles come
» aultres choses, sauf que mondit seigneur paira la moitié
» desdites meulles, et moy et lesdits aultres homes devons
» paier laultre moitié. Et ne suymes tenus aller querir les-
» dites meulles plus loing que la bainlieue hors le dyocese
» d'Avrenches. Item suys subget moi et mesdits puisnés
» comme les aultres tenants a espandre faner les herbes
» et fains croissans es preys des Aulnoys appartenant a
» mondit seigneur. Item a charroer et faner ledit fain en
» fanil de mondit seigneur, sans avoir aucuns despens.
» Item je doy et suys subget moy et mesdits puisnés

Digitized by Google

» come les autres ainsnés, a faire par chacun an une
» corvé de charrue a la saison dyvernaige et une autre
» à la saison de tremois es domaines de mondit seigneur.
» Item doy come dessus faire par chacun an une journée
» de sieur pour sier les blez es domaines de mondit sei-
» gneur ou ailleurs ou il lui plaira faire labourer en son-
» dit fieu et seigneurie. Item moy et mesdits puisnés
» suymes subgets come les aultres hommes et tenants de
» ladite seigneurie a cuillir les pommes, poires et noes de
» mondit seigneur croissant en ses jardins, porter lesdites
» pommes et poyres au pressouer de mondit seigneur,
» les piller et en faire les sydres et aultres brevaiges, et
» iceulx sydres et aultres brevaiges porter et mettre es
» cuves ou celiers dudit manoir. Et mondit seigneur doit
» faire estraindre les marcs qui seront faits desdites poyres
» et pommes audit pressouer. Et aussi doit mondit sei-
» gneur faire abastre lesdites pommes, poyres et noyes,
» lesquelles nois nous debvons semblablement porter au-
» dit manoir. Item quant mondit seigneur aura necessité
» dachater pommes ou poyres pour lestorement et provi-
» sion de sa maison, moy et les autres suymes subgets a
» les aller querir quelque part qu'ils soient prises ou acha-
» tées a la bainlieue de sadite seigneurie, les rendre et ap-
» porter et en faire les sydres dessus dit, en la compaignie
» des autres tenants. Et ne suys point subget daller querir
» lardille pour faire le mortier vilain plus loing que on la
» pourra trouver au plus pres dudit manoir. Item suys
» subget moy et mesdits puisnés daller querir le seil pour
» la provision et estorement de mondit seigneur es sallines
» ou ailleurs en l'ancienne viconté d'Avrenches, qui ses-
» tend es chastelleries d'Avrenches, Pontorson, et Saint-
» Jame-de-Beuvron. Item suys subget moy et mesdits
» puisnés damener audit manoir chaux, sablon et carrel
» prins sur toute l'ancienne viconté d'Avrenches ou en la

Digitized by Google

» viconté de Mortaing, a troys leues près dudit manoir, » en tant que on en prendroit en ladite viconté de Mor- » taing. Item suys subgect moy et mesdits puisnés a ser- » vice de quintaine, si le cas s'offre ou advient, comme les » autres tenants sy ny a cause excusable. Et devons au » terme, quant il nous est fait scavoir, venir tous pres » et appareilliez de faire notre debvoir. Et quant nous » suymes venus nous debvons demander congié de chaus- » ser nostre esperon au pié gauche, et après congié de » monter sur nos chevaux ou autres bestes. Et quant » nous serons montés nous debvons demander congié de » prendre notre lance, et après congié de courir et de faire » notre debvoir a fraper contre la quintaine. Laquelle lance » doit estre daulne, et les doit le prevost de ladite sei- » gneurie querir et bailler, tant moy que les autres, quant » le cas soffre ou advient que je suys prevost. Et doit » avoir ledit prevost quatre deniers desdits hommes de » chacune lance ou boys. Et quant nous aurons rompu » notre lance en courant contre la quintaine dedans troys » courses, nous debvons demander congié de descendre » et de deschausser nostre esperon sur paine de dix-huit » soulz tournois et un quartier davayne damende, mesure » d'Avrenches. Et si dedens lesdites troys courses nous » ne rompons nosdittes lances nous suymes subgets de » lamende de semblable somme de XVIII souls et un quar- » tier davayne à ladite mesure. Et si par aucune adven- » ture il advient que nous cheons de dessus notre cheval, » nous suymes tenus de paier ladite amende. Item moy » et mesdits puisnés suymes subgets au ban et destroict » du pressouer s'il en avoit aucun en ladite seigneurie de » mondit seigneur. Et pour chacune pipe que nous y fe- » rons pairons a mondit seigneur douzie deniers tournois » des fruitaiges croissants en sadite seigneurie. Et suys » subget moy et mesdits puisnés à faire tous l'actrait et

Digitized by Google

» services necessaires et requis pour ledifficacion et reparacion dudit pressouer et du collombier de mondit seigneur, tout aussi et en la forme et manière qu'il est » dessus dit et divisé pour la reparacion et clostures dudit » manoir, sauf de la chapelle, à la reparacion de laquelle » nous ne suymes aucunement subgets. Item suys subget » tant moy que mesdits puisnés, a paier a mondit seigneur, de troys ans en troys ans, deux brebis avecque » leur suite, à cause de ma ditte ainsneesse pour brebiage. » Item moy et mesdits puisnés, en faisant lesdites corvées » et services dessus dits, devons avoir nos despens une » fois pour jour, excepté es fains, au bieu du moullin » d'Esgeyn et à la reparacion de la chaussée de l'etang » dessus dit, en quoy nous n'avons aulcuns despens. Item » et oultre pour ce que nous voullions callengier et avoir » sur mondit seigneur certaine quantité de deniers en faisant lesdittes corvées et services,—c'est assavoir chacun » homme ung denier tournois, homme et cheval II den. » t., chacune charrette IV d. t., chacune chérue IV d. t., » et chacune herce II d. t., ou aultres sommes por chacune jornée que nous suymes a faire lesdites corvées et » services, moy et mesdits puisnés quittons et clamons » quitte mondit seigneur, saucune chose lui en pouyons » ou voulions demander et avoir pour nous, faisant mondit seigneur lesdites despenses en la fourme et manière » dessus dicts et desclairées. — Ce present adveu et dénombrement baillé par ledit Jehan Drouet ainsné, dessus nommé, a noble homme Jehan du Homme, escuier, » seigneur de Saint-Quentin, es plez de ladite seigneurie, » tenus a l'ostel qui fus feu Gyret Augier, par moy Michel » Dargennes, seneschal dicelle seigneurie, le second jour » de juillet l'an mil CCCC LXXIX. »

Le *Registre chartrier* du Grippon, à côté de documens d'un autre ordre, renferme des aveux rédigés d'une ma-

Digitized by Google

nière plus sommaire, mais qui ont, avec celui que nous venons de transcrire, d'assez grandes analogies. Ces aveux roturiers sont compris sous le titre général : « Ensuit les » tenemens roturiers des hommes, et tenans de la terre et » seigneurie du Grippon, rendus et baillés par lesdits » hommes es plez de la dite Seigneurie à noble et puissant » Seigneur Jehan de Feschal, seigneur dudit lieu, depuys » le jour Saint-Michel de l'an mil cccc IIIIxx et dix, que » ledit Seigneur fut mis hors de la garde du Roy, nostre » Sire, et que la jouissance de ladite Seigneurie du Grippon » lui fut baillée. »

Malheureusement, malgré les promesses de cette énonciation, nous ne voyons figurer dans le Ms que les aveux des verges ou prévôtés du Grippon et de Ponts. Nous croyons inutile de nous étendre longuement sur ces documens qui se rapprochent beaucoup les uns des autres. — Nous nous bornerons à transcrire les redevances d'une de ces aînesses, persuadé que cette courte citation suffira à faire apprécier les différences de position existant à la fin du xve siècle, entre les tenanciers du fief du Homme et les tenanciers du fief du Grippon. Nous empruntons cette citation à l'aveu rendu au sénéchal Etienne de Groucy, le 12 avril 1491, par Thomas Moustier, aîné du fief de Carrougie, en la paroisse de la Luzerne.

« A cause et par raison duquel fief et aisneesse dessus » dits, je confesse debvoir et suys tenu paier par chacun » an, a mondit seigneur, au jour et feste sainct Michiel, » en septembre, par la main du prevost recepveur de la- » dite verge du Grippon, la somme de cinquante-cinq soubz » six deniers tournois, et au terme de Noel dix gelines, » avecques foy et hommage, reliefs, treizièmes et les troys » aydes coustumiers de Normendie quant le cas soffre. » Item je suis responsif au gage plege, court et usage de » mondit seigneur en sadite terre et seigneurie du Grip-

Digitized by Google

» pon. Et suys subgect a faire service de prevost recep-
» veur en mon rang et degrey, comme les aultres hommes
» et tenans de ladite verge et prevosté, et aider a iceluy
» eslire chacun an en la compagnie des aultres hommes
» et tenans à mes perilz, dangiers et adventures. Item je
» suis du ban et destroit du moulin du Moulinet quant il
» est en estat deu et du ressort diceluy. Quant il ne meut
» je suys du ban et destroit du moullin de Subligny, et y
» doy les moultes acoustumées. Item je suys subgect, par
» chacun an, a aisder a fenner les fains des prez de mon-
» dit seigneur, en la paroisse et prevosté de Subligny tant
» qu'ils soient austez et prestz a charroier, lequel service
» je doy en la compagnie des aultres hommes ad ce sub-
» gectz. Item je doy et suys subgect a aisder a mettre les
» mallays des pallefroiz de mondit seigneur hors des es-
» tables, en la compagnie des aultres hommes ad ce sub-
» gectz, quant il m'est fait savoir. Item je doy et suys
» subgect aligner, abatre et buscher du boys pour chauf-
» fer mondit seigneur en sa sale du Grippon, es troys
» festes de l'an, cest assavoir Noel, Pasques et Penthe-
» couste, et icelluy alligner de longueur de cherrette. Item
» je doy esdites festes nestoier ladite sale de mondit sei-
» gneur o le ballay. Item je doy et suys subget quant au-
» cun malfacteur est prins et detenu en sadicte seignourie
» es prisons de mondict seigneur pour cas de crime, aider
» a les garder ung jour et une nuyt, et doy aider a iceulx
» mener en la compagnie des aultres hommes jusques au
» pont de l'estang de Subligny, et iceulx livrer aux aultres
» hommes des aultres prevostés de ladite seigneurie ad ce
» subgectz qui les y doibvent venir recepvoir, pour iceulx
» mener es prisons du Roy nostre sire a Avrenches, et
» silz sont par la justice dudict Roi nostre dict seigneur, et
» par les officiers condempnez en quelque pugnicion et ils
» soient rendus a mondit seigneur ou a ses gens et offi-

» ciers, pour icelle pugnicion faire faire, je suys subgect a
» aller audit lieu d'Avrenches aider a iceulx querir pour
» les ramener à la justice de mondict seigneur, et en voir
» faire scelon la desclaracion du jugement, le tout en la
» compagnie des aultres hommes quant il m'est deument
» faict scavoir et en cas de deffault j'en suys amendable.
» — Lequel ce present adveu et denombrement je baille
» pour fin de teneure, offrant a iceluy meliorer sil n'estoit
» bien et deument baillé. »

Dans les quatre années qui viennent de s'écouler, les découvertes se sont succédé avec rapidité. Nous ne pouvons pas entrer ici dans le détail des monnaies qui ont été rencontrées isolément aux environs d'Avranches. — Plusieurs types romains et quelques monnaies bretonnes vous ont été présentées par M. Renault. — A Bacilly, dans une démolition de bâtimens ruraux, M. Lesplu-Dupré a aussi rencontré une certaine quantité de monnaies françaises et une pièce suisse portant d'un côté une tête nimbée, avec la légende *Sanctus Ursus,* et de l'autre un écusson entouré des mots *Moneta solodorensis.* Les monnaies françaises consistaient en douzains du Dauphiné, en petits deniers du Dauphiné, en petits deniers à la croisette, en douzains de Henri II, en blancs aux trois couronnes de Charles VIII et au soleil de Louis XI. — Ce petit trésor a été donné entièrement au musée par M. Lesplu-Dupré.

Au mois de mai 1855, — dans la rue Ormont et dans la rue de Mortain, des mouvemens de terre assez considérables, surveillés d'une manière toute spéciale par M. l'abbé Paimblanc et par M. de Saint-Brice, nous ont fourni une récolte plus abondante. A une profondeur variable de 1 mètre 50 centimètres à 2 mètres 25 centimètres, le déblai a mis à découvert de véritables aires de ciment rouge et blanc, au-dessus desquelles se dessinaient de longues traînées de briques et d'écailles d'huîtres réduites, pour

Digitized by Google

ainsi dire, en poussière. Çà et là on apercevait les traces d'anciennes fondations; mais le sol avait été si profondément bouleversé, qu'il eût été difficile, avec ces indications, de dresser le plan, même approximatif, des habitations qui le recouvraient. Quoi qu'il en soit, si les fouilles n'ont pas donné des renseignemens suffisans pour nous éclairer d'uné manière précise à cet égard, elles nous ont au moins procuré un certain nombre d'objets d'un sérieux intérêt. Nous signalerons d'abord trois meules à grain, deux en granit, l'une en pierre volcanique; et, auprès de fragmens trop mutilés pour qu'il soit possible d'en deviner l'usage, une véritable série de poids, en terre de brique, percés à leur extrémité supérieure, et placés, pour ainsi dire, les uns à côté des autres. La poterie a été largement représentée; à chaque pas l'on rencontrait des tessons rouges, noirs et blancs, de toute forme; depuis la jarre jusqu'à la soucoupe de petite dimension. Les poteries rouges nous ont révélé les noms de trois potiers : Varucus, Sacero, Emo; — Varuci-m, Sacero-m, Emo-m. L'ornementation de ces vases ne manquait, ni de richesse, ni d'élégance. Parmi les motifs de décoration, nous citerons notamment des entrelacs de feuilles de chêne, des chasses d'animaux fantastiques, des bordures de sagittaire au pétiole recourbé, des anneaux, des médaillons, des feuillages ondulés, enfin des lévriers et des amours, entourés d'expansions végétales, aux contours indécis. Ces débris étaient accompagnés d'un nombre considérable de briques, de tuiles à crochet, et d'objets en fer ou en bronze. Nous avons reconnu une cuillère à parfum et deux anneaux, une plaque en cuivre, d'un usage très-douteux, et enfin trois agrafes d'une certaine élégance. Parmi les monnaies se trouvaient deux Antonin, deux Claude Ier, petit et grand bronze, de petits bronzes aux noms de Commode, d'Adrien, de Pertinax, de Tétricus, de Manlia Scantilla. Longtemps après

Digitized by Google

nous, M. Renault pouvait encore se procurer un quinaire d'Arques d'Egnatuleia, de moyens bronzes d'Agrippa, d'Auguste, de Tibère, de Claude I[er], de Trajan, de Vespasien, un grand bronze de Marc-Aurèle, une petite monnaie de Gallien et un denier faux d'argent, au nom de Vespasien. Comme si rien ne devait manquer à cette exploration, les ouvriers, au début de leur travail, rencontrèrent un vase noir de terre commune, renfermant 350 monnaies anglaises et françaises, qui ont toutes été déterminées avec beaucoup de soin par MM. Laisné et Renault. On y voyait 120 doubles tournois de Charles VI, frappés, d'après M. Renault, à l'atelier temporaire du Mont-Saint-Michel, un petit blanc de Henri V d'Angleterre, un grand blanc au type commun des rois de France et d'Angleterre juxta-posés, dix gros de Henri V, 140 doubles tournois de Henri V; enfin, 20 deniers de billon qui paraissent pouvoir être attribués à Henri VI.

Dans le courant de la même année, en déblayant un petit monticule, situé à l'ouest de son habitation, et sur l'emplacement de l'ancien château des évêques d'Avranches, en la commune de Sainte-Pience, M. de la Bochonnière mettait à découvert un nombre très-considérable de ces anciens carreaux émaillés, qui servirent si longtemps à la décoration des églises, des châteaux et des abbayes. Parmi les types, reproduits le plus fréquemment sur ces briques, teintés en jaune ou en brun, nous avons reconnu un écusson au léopard, surmonté d'une crosse entre deux fleurs de lis; deux oiseaux becquetant un arbre;— un animal aboyant, à longue queue, au corps aminci, entouré d'un cercle de roses à six pétales; — des lignes de losanges pleins, alternant avec d'autres lignes de losanges, historiés de fleurs de lis ou de roues à plusieurs branches; — des roses entourées d'expansions végétales; des semis de fleurs de lis, et divers autres dessins géométriques; en-

Digitized by Google

fin, une bordure uniforme de lévriers hardiment dessinés.

L'exécution de ces pavés, que le caractère de leur dessin ferait, à première vue, remonter à une époque plus éloignée, ne paraît dater que de la fin du xv^e siècle, et il est présumable qu'on doit reporter l'honneur de leur confection à Louis de Bourbon, que nous voyons, en 1490, reconstruire à neuf le château du Parc, dévasté par la guerre.

C'est à une période de décadence qu'appartiennent les carreaux émaillés du château de Ducey, placés aujourd'hui dans les collections de notre Musée. Ils furent exécutés, en 1624, par les ordres de Gabriel de Montgommery, et ils recouvraient, dans l'origine, toute l'étendue des grands appartemens de réception. Malheureusement, leur couche légère d'émail a disparu sous les pieds des visiteurs, — et lorsqu'on parcourt le château, — l'on n'aperçoit plus qu'à de rares intervalles la trace irrégulière des couleurs primitives, se détachant sur le ton rouge de la brique. Cependant, au milieu de tous ces débris, nous avons été assez heureux pour retrouver quatre types qui se reproduisent pour ainsi dire indéfiniment. Ce sont d'abord les armes de Montgommery, « écartelé au premier et au quatrième de gueules » à trois fleurs de lis d'or; au second et tiers de gueules » à trois coquilles de Saint-Michel d'or. » — Puis un autre écusson de famille, que nous retrouvons reproduit sur la cheminée d'un des grands appartemens. Ces briques armoriées ont un relief assez accusé; — leur couleur paraît être brune ou verdâtre. — Les deux autres types sans relief, de couleur jaune et brune, représentent des dessins végétaux. Seulement, tandis que, sur les briques anciennes, les contours sont nettement arrêtés et ressemblent à des fleurs ou à des feuillages, ici, au contraire, les lignes flottent à l'aventure et imitent les expansions boursouflées des algues ou des lichens. Sur les unes, on voit une espèce de rosace, entourée d'un cercle perlé; — sur les autres, un cercle,

Digitized by Google

ayant pour rayons des ramures capricieuses et inscrit dans un carré aux angles duquel se trouve un encadrement indécis, qui semble une dégénérescence des trèfles ou des fleurs de lis.

C'est aussi par suite de véritables découvertes que nous avons été entretenus d'une Crucifixion sur calcaire, revêtue autrefois d'une couche de plâtre et de mortier dans l'église de la Boulouze, et surtout de deux tableaux anciens qui ont été restaurés avec une remarquable habileté par le conservateur de notre Musée, M. Henri Robiquet. L'un d'eux représente la Cène, et forme le tableau d'autel de l'église de Lolif; l'autre est la toile de Staccony, ce type précieux des anciens tableaux du Rosaire, qui a repris aujourd'hui sa place d'honneur dans l'église de Saint-Quentin. — Nous avons essayé déjà de faire ressortir le mérite archéologique de cette composition; mais nous devons ajouter que la restauration intelligente dont elle a été l'objet, permet d'en apprécier d'une manière plus complète le mérite. C'est ainsi, par exemple, qu'au lieu d'une masse indistincte, on aperçoit aujourd'hui saint François d'Assises réuni par l'artiste à saint Dominique, sous les yeux de la Vierge, en souvenir probablement de cette vision mystique, dans laquelle le Pape aperçut ces deux fondateurs d'ordres, associant leurs efforts pour soutenir en commun l'édifice ébranlé de l'église.

Nous ne pouvions mieux terminer ce rapport qu'en mentionnant ici ces deux restaurations, et en remerciant de nouveau M. Robiquet du service qu'il a rendu, non-seulement aux églises de Saint-Quentin et de Lolif, mais encore à la Société d'Archéologie.

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ,

Par M. Loyer, Secrétaire.

Nous allons donner un rapide exposé des principaux travaux accomplis dans le sein de notre Compagnie, depuis le mois d'août 1856, jusqu'au 1er janvier 1859. Nous présenterons de suite les différens travaux produits par chacun de nos collègues, sans avoir égard à la date à laquelle ils nous sont parvenus.

M. Sauvage a rédigé, sur un grand nombre de communes de l'arrondissement de Mortain, des Notices historiques, dont quelques-unes nous ont été adressées par lui; elles étaient relatives au Teilleul et à sa baronnie, à Sourdeval-la-Barre, Juvigny-le-Tertre, Isigny-les-Bois, Notre-Dame-de-Touchet, Coulouvray-Bois-Benâtre et Saint-Hilaire-du-Harcouët. Notre honorable correspondant recueille aussi les élémens de l'histoire merveilleuse du pays qu'il habite; c'est ainsi qu'est venue dans notre bibliothèque la légende qui a pour titre : La Pierre des Amans.

L'Ecole Centrale, qui jeta pendant quelque temps sur notre ville un éclat dont quelques rares élèves gardent en-

Digitized by Google

core le souvenir, a été, de la part de M. Laisné, l'objet de consciencieuses recherches, qui ont été suivies d'une bonne Histoire du Collége, que ceux qui s'intéressent à la prospérité de ce bel établissement voudraient voir conduite par la même plume jusqu'à une époque plus rapprochée que celle à laquelle elle s'est arrêtée.

M. Laisné a aussi jeté quelque lumière sur un personnage qui eut une certaine célébrité, Jacques Le Royer, de Saint-Denis de Cuves. M. Laisné a fixé divers points d'histoire locale, notamment le nombre et la date de voyages à Avranches, accomplis par le roi Louis XI, et les séjours dans la même ville de François Ier et de Charles IX.

Les Mémoires de la Société contiennent une très-bonne Notice, due au même auteur, sur l'abbé Fleurye, fondateur de l'institution dite des Bonnes-Sœurs, ces excellentes filles qui ont rendu et rendent encore dans nos campagnes de si précieux services.

M. Laisné nous a présenté un travail bibliographique sur un incunable de la bibliothèque d'Avranches, c'est le *Doctrinale* d'Alexandre de Villedieu, qui avait été déjà, de sa part, l'objet d'une savante Notice.

Une œuvre d'une certaine étendue, dont le même auteur a poursuivi la lecture dans plusieurs séances mensuelles, résumait, avec des renseignemens nouveaux, puisés dans des pièces manuscrites qui sont sa propriété, les agitations de la Fronde en Normandie, et spécialement les circonstances qu'elles présentèrent dans l'Avranchin, où des excès très-regrettables furent commis, notamment dans la commune de Cuves, par les troupes royales.

L'identité des noms avait pu faire croire à une identité réelle entre deux familles, dont l'une jouit autrefois d'une grande importance dans l'Avranchin, et dont l'autre a reçu plus récemment une certaine illustration. Ce sont la

Digitized by Google

famille de La Moricière de Vicques, et celle du général qui porte le premier nom. M. Laisné a eu l'idée de lever tout doute à cet égard, en se renseignant auprès du général lui-même. Nous devons renoncer à la pensée de rattacher ce dernier à notre pays; mais cette circonstance nous a valu, de la part de M. Laisné, une bonne Notice sur les de Vicques.

Les calendriers de certaines années présentent des coïncidences, qui ont été parfois citées comme une sorte d'étrangeté, à laquelle M. Laisné a rendu son véritable caractère, dans un petit travail qu'il a lu à l'une de nos séances mensuelles.

Notre honorable président, M. de Clinchamp, de la présence duquel nous sommes malheureusement privés à nos séances depuis trop longtemps, a plusieurs fois cependant contribué à y répandre de l'intérêt. On y a lu pour lui de bonnes Etudes archéologiques, fruits de sa longue et judicieuse expérience; un émouvant récit des derniers momens de Louis XI; un savant et lumineux travail sur les Origines de la Monarchie française; la mort tragique de Gilles de Bretagne, qu'on peut rattacher, à titre d'épisode, à l'histoire du Mont-Saint-Michel; enfin une Notice sur Marguerite d'Anjou, fille de René, roi de Sicile, dont la beauté séduisit le jeune roi d'Angleterre Henri VI, qui l'associa à sa couronne.

Les exigences d'une nouvelle carrière ont éloigné de nous un poète charmant, un littérateur d'un goût fort délicat, dont la verve nous inspira souvent un vif intérêt. M. Lepelletier (Emile) nous a donné un travail critique sur l'Alceste d'Euripide, arrangé (l'auteur le croyait du moins!) pour la scène française, par M. Hippolyte Lucas; une Epitre aux Exclusivistes, dans laquelle une critique contenue faisait courtoise justice des attardés en littérature; un morceau d'appréciation sur le littérateur aujour-

Digitized by Google

d'hui en renom, M. Octave Feuillet; une suave trilogie : la Charité, le Plaisir, la Religion; une jolie facétie, intitulée : Ma Pipe; un madrigal : Tristesse; un travail de haute esthétique : la Beauté; enfin des vers charmans, dans lesquels son cœur s'adressait à son fils, avant qu'il eût à verser des larmes sur sa tombe.

Le départ de notre aimable collègue a laissé interrompue la lecture d'une œuvre d'une certaine étendue, dont un ami avait bien voulu l'autoriser à nous donner communication. Cette légende, dont le fond était puisé dans l'histoire de l'arrondissement de Coutances, avait pour titre : Montchaton.

Dans un travail intitulé l'Acadie, M. Le Héricher a retracé l'histoire de l'établissement des Normands dans la Nouvelle-Ecosse. La plume de l'antiquaire à la main, il a lu l'Evangéline de Long-Fellow, et recueilli toutes les traces d'origine normande qu'ont conservées la langue et le génie du poète américain.

Notre collègue nous a communiqué des notes sur la partie de la Bretagne qui longe la baie du Mont-Saint-Michel. Dol et ses environs ont spécialement fixé son attention; l'antiquaire s'est particulièrement occupé du Taurobole qui aurait existé autrefois sur la montagne située à quelques centaines de mètres de la ville, montagne qui a retenu le nom de Mont-Dol.

Un bel ouvrage d'architecture est venu enrichir les rayons de la bibliothèque de la Société, grace à la générosité de M. J. Petit; les passages qui ont plus particulièrement trait aux monumens divers de l'Avranchin et au Mont-Saint-Michel ont été étudiés et signalés par M. Le Héricher. Un travail, dont il a depuis fait un livre, nous a d'abord été partiellement communiqué sous le nom de : Introduction à la Flore populaire de la Normandie.

M. Cochet, de Saint-James, possède une bible manus-

Digitized by Google

crite, à la suite de laquelle se trouve un petit poème dans le genre du Tumbel de Chartrose, qu'a si judicieusement étudié M. E. de Beaurepaire; M. Le Héricher a signalé le mérite paléographique et littéraire de ce manuscrit, dans un rapport, auquel il joignit l'examen et la lecture de quelques intéressantes pièces autographes, qui ont appartenu à un homme dont la mémoire est toujours en grande vénération dans notre compagnie, je veux parler de M. Mangon de la Lande, qui en fut le président.

Dans un travail étendu, auquel il a donné le titre d'Archéologie fantastique, M. Le Héricher a signalé quelques-unes des erreurs dans lesquelles sont tombés maîtres et élèves dans la pratique de la science du passé, en même temps que les progrès que cette science a faits dans le pays depuis une vingtaine d'années. Il a conclu par une remarquable appréciation de ce qu'est aujourd'hui la science archéologiqne, et des raisons qui la recommandent tout particulièrement à l'estime des Sociétés de province.

Le même membre a fait une judicieuse critique, dans laquelle l'éloge est souvent tempéré par des restrictions motivées, des constructions modernes de quelque importance qui s'élèvent, ou se sont élevées depuis quelques années, sur le sol de l'Avranchin.

Sous le titre : La Poésie bretonne, il a analysé les caractères qui distinguent les compositions populaires de la moderne Armorique, en s'aidant parfois des recueils publiés par deux amateurs distingués de ce pays, parfois aussi des souvenirs et des impressions qu'il a recueillis dans un voyage en Bretagne, à la recherche de ce que cette province pouvait offrir d'intéressant, hommes et langage, en fait de poésie populaire.

M. Le Héricher a rédigé un travail sur la littérature anglaise à Avranches; l'idée lui en est venue à l'occasion

Digitized by Google

de jolies publications récemment éditées par un membre de notre Compagnie, M. Henri Tribouillard, qui en a offert quelques exemplaires à notre bibliothèque.

La fleur de lis est-elle l'Angon des *Francs*, ou la représentation de la fleur du même nom? C'est vers cette dernière opinion qu'incline M. Le Héricher; il la confirme par l'appréciation d'un dessin relevé sur des briques émaillées, trouvées au Parc, en Sainte-Pience. Les fleurs de lis se voient fréquemment en Normandie, cette province ayant possédé beaucoup d'abbayes royales.

Après avoir présenté quelques observations sur le glossaire qu'a joint M. Francisque Michel à l'édition qu'il a récemment faite du Roman du Mont-Saint-Michel, M. Le Héricher nous a donné l'explication de plusieurs locutions employées par le poète, et l'appréciation critique et philologique de la publication de M. Michel.

Sous le titre de Bibliographie normande, le même membre a fait une analyse complète du dernier volume de Mémoires, publié par l'Académie des inscriptions, arts et belles-lettres de Caen.

M. Le Héricher a traité de l'anglais, ramené à la langue française, dans un travail étendu, qui est la préface d'un glossaire, dont le savant professeur prépare la publication, et dont il a détaché, dans l'une de nos séances mensuelles, quelques mots, à l'appui des idées générales qu'il avait émises.

Un ouvrage de M. E. de Beaurepaire, qui a été très-favorablement apprécié par des juges compétens, parut, pour la première fois, dans l'une de nos séances mensuelles; je veux parler de son Essai sur la Poésie populaire en Normandie, et spécialement dans l'Avranchin.

L'attention de la Société, et, par celle-ci, de l'autorité locale, avait été judicieusement attirée, il y a plusieurs années, par un rapport de M. de Tesson, sur une toile

Digitized by Google

que possède l'église de Saint-Quentin, et dont l'existence était compromise par la position même qu'elle occupait. Les circonstances ne permirent pas de donner suite au vœu qu'exprima alors notre Compagnie. Depuis, la question a été reprise par M. E. de Beaurepaire, qui est parvenu à répandre, par des données que ne possédait pas le premier rapporteur, un nouvel intérêt sur ce petit monument. Grace au zèle intelligent et à l'habileté du pinceau de M. Robiquet, conservateur de notre Musée de tableaux, la toile de Staccony est maintenant l'objet de l'admiration de ceux qui la visitent.

Charlatans et Médecins, tel est le titre d'un spirituel travail dont M. E. de Beaurepaire a puisé l'idée dans un poète normand, médecin et gentilhomme virois, Sonnet de Courval, qui rédigea lui-même un pamphlet à l'occasion des propriétés merveilleuses qu'on attribuait alors à l'antimoine, pour la curation d'un grand nombre de maladies.

Les travaux accomplis pour la construction du nouvel établissement du Carmel ont mis à découvert un grand nombre d'objets de mérite et d'intérêt divers sur la valeur desquels nous avons été édifiés par un travail de M. E. de Beaurepaire. Notre collègue nous a même, à cette occasion, présenté un résumé, d'une remarquable lucidité, de toutes les découvertes intéressantes faites à Avranches depuis un certain nombre d'années, et une appréciation des briques émaillées que venait de trouver à Sainte-Pience M. Lottin de la Bochonnière, briques dont quelques spécimens se voient maintenant au musée de Cluny.

L'intelligente intervention de notre honorable collègue a encore amené la conservation et la restauration d'une verrière que possède l'église de Notre-Dame-de-Touchet, et dont l'appréciation nous avait été par lui présentée dans ses Notes pour servir à l'histoire de l'ancien diocèse d'Avranches.

Digitized by Google

M. de Beaurepaire nous a lu une intéressante Notice sur un poème allégorique (la Chasse d'un Cerf privé), extrait de l'un des plus splendides manuscrits de la Bibliothèque impériale.

Les Sermons de l'archevêque de Paris, Maurice de Sully, avaient été l'objet d'une étude communiquée à l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen, par M. Ch. Hippeau, professeur de littérature française à la faculté des lettres. Les opinions qu'il avait émises ont été contrôlées par M. E. de Beaurepaire qui, tout en rendant hommage à la science du critique et au goût qui le distingue, croit devoir y ajouter quelques développemens, qu'il justifie du reste par des citations extraites du manuscrit qui appartient à M. Renault, et sur lequel a travaillé M. Hippeau.

Des pièces, communiquées par M. de Saint-Brice, ont fourni à M. de Beaurepaire les élémens d'un travail sur l'organisation et les fonctions des tribunaux d'honneur, qui tentaient, d'une façon parfois extraordinaire, la conciliation entre des parties que divisaient des motifs qui n'étaient pas toujours avouables.

Une savante dissertation de notre honorable collègue refuse à Olivier Basselin le mérite d'avoir composé les poésies, généralement publiées sous son nom, et les attribue plutôt à Jean Lehoux, avocat virois, sans toutefois ravir à Basselin la paternité de ce genre de composition.

M. de Beaurepaire nous a lu une Note sur une ancienne Gravure de confrérie, provenant d'un tirage fait par notre collègue M. Tribouillard, sur un bois qui faisait partie de la collection de ceux que possédait M. Lecourt, imprimeur, dont le brevet est maintenant exploité par M. Tribouillard.

La fabrique de l'église de Saint-Gervais d'Avranches possède divers objets d'un assez grand intérêt au point de

Digitized by Google

vue de l'art en général, et surtout de l'histoire locale. Nous avons été édifiés sur leur valeur, par un travail de M. E. de Beaurepaire.

Le même membre a déterminé la Société, par l'appréciation qu'il lui a soumise, comme rapporteur d'une commission spéciale, à accepter l'offre qui lui a été faite, au nom de M. le comte de Semalé, d'une pierre tombale de Montgommery, qui serait conservée aux abords du Musée, que la Compagnie, aidée de la munificence publique, enrichit chaque année d'objets nouveaux. M. de Beaurepaire nous a lu aussi une Notice sur les Pavés émaillés du château de Ducey.

Par une association d'idées toute naturelle, notre attention s'arrête sur une œuvre assez importante qu'a rédigée M. Ch. de Beaurepaire, archiviste distingué du département de la Seine-Inférieure, auteur de savans travaux fort honorablement mentionnés par l'Institut. L'œuvre dont nous voulons parler ici, est l'Histoire de l'Hôpital d'Avranches, dont il a recueilli les élémens dans les archives de cet établissement, au dépouillement desquelles il a procédé avec l'esprit de méthode et d'expérience en cette matière qui le caractérise. Déjà, par l'organe de son frère, il nous avait présenté une Monographie de l'Hôtel du Bec, à Rouen.

Communication nous a été donnée d'un document qu'a découvert, après bien des recherches, à la bibliothèque impériale, M. le vicomte de Guiton. C'est le récit d'une « entreprise faite sur la ville d'Avranches par ceux de la » religion prétendue réformée, et de la découverte et » prinse d'iceux par le gouverneur et prévost des maré- » chaux de Normandie, le dix-septième du mois de dé- » cembre 1587. » Plus tard, nous avons entendu la lecture d'un mémoire très-étendu, qu'a composé M. de Guiton, sur la Civilisation gauloise avant la conquête ro-

Digitized by Google

maine ; cet Essai, comme l'appelle l'auteur, se recommande par l'étendue et la solidité de l'érudition.

M. G. Durand a enrichi nos Mémoires d'un savant travail sur l'Histoire et la Législation des Moulins à eau chez les Romains.

M. Renault, dont nous apprécions tous la grande expérience en numismatique, nous a présenté la description de plusieurs des types des monnaies trouvées à Avranches, dans l'emplacement du Carmel, et l'ensemble des raisons qui militent en faveur de l'opinion qui attribuerait l'émission de quelques-uns à l'atelier monétaire du Mont-Saint-Michel.

Une découverte numismatique, faite en 1856 sur une propriété particulière, dans la commune de Saint-Aubin-de-Terregatte, fut analysée et appréciée par notre collègue ; quelques exemplaires des objets qui la composaient passèrent dans notre médailler, grace à la générosité de M. Le Chevalier et de M. Ernest Caruel.

M. Renault nous a aussi lu un travail sur l'évêché de Saint-Malo, à l'occasion de statuts synodaux publiés en 1621 et rédigés par l'évêque Guillaume Le Gouverneur. Un exemplaire en avait été offert à la Société par M. Cahu, libraire à Paris.

Dans une séance mensuelle, M. Renault a mis sous les yeux de ses collègues un magnifique reliquaire du XIVe siècle qui lui avait été temporairement confié. Cette pièce d'orfévrerie, qui paraît provenir de l'abbaye de Savigny, est d'une étonnante conservation ; elle est revêtue d'une ornementation fort compliquée, dont les détails ont été repris et appréciés par M. E. de Beaurepaire, dans un travail inséré dans ce volume.

M. Parey, à l'intelligente habileté duquel nous devons le dessin de plusieurs monumens du pays, a rédigé sur le symbolisme des croix inégales que l'on rencontre par-

Digitized by Google

fois aux carrefours de nos chemins ruraux, un intéressant travail. Le même membre nous a lu aussi un Mémoire judicieusement pensé, dans lequel il plaide la cause du style ogival, contre ceux qui en voudraient proscrire l'usage dans la construction des basiliques modernes.

M. Hore, que la Société compte au nombre de ses Membres correspondans, a étudié les principaux monumens antiques qui se rencontrent encore sur le sol de la Bretagne et sur celui de la Normandie. Ces études lui ont laissé des impressions dont nous avons entendu l'expression dans une de nos séances particulières.

C'est sur les lieux qu'il a été possible à M. Passart d'étudier la civilisation indienne, et de préparer des travaux de solide érudition, dont il nous a lu quelques fragmens, notamment sur le caractère général du brahmanisme, et sur les cérémonies funéraires chez les Indous.

Un homme, de la précieuse coopération duquel nous a privés une mort aussi cruelle qu'inattendue, M. Delaunay, nous a lu pour M. Bonissent, des Perques, une Introduction à la Géologie du département de la Manche. L'ouvrage de M. Bonissent sera un service rendu à la science locale par un homme que ses connaissances spéciales appelaient tout naturellement à traiter cette matière.

L'hygiène des habitans des campagnes a fixé l'attention de M. le docteur Béchet, qui s'est élevé, avec des argumens puisés aux sources les moins contestables de la science théorique et de l'expérience, contre l'usage de conserver des cours à terreau dans le voisinage des habitations, souvent même en face des ouvertures, qui ne devraient offrir accès qu'à l'air le plus pur. Notre confrère a fait aussi sur le cidre et sur ses propriétés nutritives, un travail, dans lequel les conseils pratiques à suivre pour la conservation de cette boisson, si précieuse dans notre pays, sont éclairés par les données de la science la plus solide.

Digitized by Google

Le travail de M. Béchet nous a valu, de la part du doyen de la médecine locale, M. Houssard, une Étude sur les funestes effets de l'abus du cidre, et sur les causes et le traitement d'une maladie trop commune, à laquelle notre savant confrère a donné le nom de *colique végétale*. Il nous avait auparavant communiqué un Mémoire sur la digitale et la digitaline.

Plusieurs fois déjà, M. Ch. Halley, professeur au collége, nous avait lu des specimens de traduction en vers français des Odes d'Horace. Son œuvre est maintenant terminée, et il est venu encore, dans quelques-unes de nos séances mensuelles, en détacher quelques morceaux, dans lesquels nous avons pu constater le même bonheur à lutter contre les difficultés de rhytme et d'interprétation que présente l'illustre lyrique.

M. Lemonnier, ancien principal de collége, entretient, dans les loisirs de sa retraite, un commerce intime avec le même poëte; il en a fait aussi une traduction en vers, dont nous avons entendu quelques parties, et dont la valeur a été favorablement appréciée par des juges d'un mérite incontesté.

M. Abel Lenoir est venu chercher dans notre beau pays le repos d'une longue carrière administrative, qu'il a accomplie dans la Capitale, en se livrant d'ailleurs à des travaux intellectuels d'une grande valeur. Mais le repos de M. Lenoir est l'*otium cum dignitate* du poëte : car nous l'entendons souvent exposer, avec une lucidité parfaite, des principes d'économie politique, marqués au coin d'une grande sagesse. Nous disions *notre beau pays*, c'est ainsi qu'il a appelé notre bocage dans une pièce de poésie qu'il a consacrée à en retracer les plaisirs. Nous avons entendu du même membre une Cantate religieuse et une jolie Fable intitulée : Le Chat et la Tourterelle.

M. le docteur Belloir, de Saint-James, nous a adressé

Digitized by Google

deux récits poétiques; le premier avait pour titre : Le Livre du Destin, ou le Dernier Ermite de Montault; l'autre : L'Empereur et le Solitaire.

Le cimetière de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise) contient un monument d'une belle conservation : c'est un charnier dont un de nos correspondans, M. Adolphe de Dion, nous a envoyé des dessins, accompagnés d'une Notice rédigée avec une grande intelligence de la matière.

M. de Tesson a détaché de son riche et intéressant Recueil trois Nouvelles d'une haute moralité. La première : Le Nécrologe de Castel-Formoso, était un saisissant plaidoyer en faveur de l'indigence; la deuxième : L'Homme utile, ou l'Aréopage de San-Liborio, concluait à l'excellence de la beauté morale; la troisième avait pour titre : La Rose du Cimetière.

Avant de quitter ce pays, dans lequel il avait rencontré de douces sympathies, nous a-t-il dit, M. Grout, professeur de philosophie, nous a donné un dernier Entretien sur l'Éducation, sur son véritable but, les soins qu'elle exige, et la méthode qu'il convient d'y appliquer.

Pour clore cette rapide analyse des travaux de la Société, mentionnons les efforts faits pour assurer la conservation de son musée, qu'elle a augmenté par l'acquisition de tableaux de valeur. Offrons l'expression toute particulière de la reconnaissance de la Compagnie au vénérable M. de Pirch, qui a eu la générosité de faire déposer dans notre galerie un beau Bûcheron, de Murillo.

Nous avons dû renoncer à entrer dans le détail des Rapports sur les ouvrages offerts à la Société, qui ont été faits, avec autant d'exactitude que de complaisance, par un grand nombre de membres, et particulièrement par MM. E. de Beaurepaire, Le Héricher, Lenoir, Laisné, et Parey, comme dans celui des envois que nous avons reçus

Digitized by Google

de quelques correspondans. parmi lesquels nous devons spécialement mentionner M. Léon Besnou, pharmacien-major de la marine, à Cherbourg, M. Ch. de Beaurepaire, inspecteur des archives à Rouen, et M. l'abbé Corblet, directeur de la Revue de l'Art chrétien.

Digitized by Google

COMPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

En 1859.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ POUR L'ANNÉE 1859.

Président :	M. G. de Clinchamp.
Vice-Présidens :	MM. Laisné, Bouvattier (Jules).
Secrétaire :	M. Loyer (Philippe).
Secrétaire-Adjoint :	M. E. de Beaurepaire.
Questeur :	M. Mangon de la Lande.
Trésorier :	M.......
Bibliothécaire-Archiviste :	M. de Pirch.
Conservateurs du Musée :	MM. Robiquet, Parey, Loyer (Émile).
Membres-Adjoints du Conseil d'Administration :	MM. Gaudin de Saint-Brice, Lebourlier, Lesplu-Dupré, Sanson (Victor).
Commission d'impression :	MM. Laisné, Le Héricher, de Tesson, Halley, de Beaurepaire.

Digitized by Google

OFFICIERS HONORAIRES.

Présidens : MM. Dugué, Préfet de la Manche.
Gaudin de St-Brice, ancien Sous-Préfet d'Avranches.

Secrétaire : M. Le Héricher, Professeur de Rhétorique.

Conservateur : M. Lemaistre, ancien Receveur de l'Enregistrement.

LISTE DES MEMBRES.

1° MEMBRES HONORAIRES.

MM.

Méquet, Inspr divisre des Ponts-et-Chauss.	Paris.
Massàrd (Urbain), Graveur.	Paris.
Hairby, Docteur.	Lincolnshire.
Mgr Daniel, Évêque de Coutances et d'Avranches.	
Dugué, Préfet de la Manche.	Saint-Lo.
De Caumont (Arcisse), membre correspondant de l'Institut.	Caen.
Le Campion, Maire de Granville.	Granville.
Levéel, Statuaire.	Paris.
Boulatignier, Conseiller-d'État.	Paris.

2° MEMBRES TITULAIRES.

MM.

Beaurepaire (Eugène de), Substitut.	Avranches.
Béchet, Docteur-Médecin.	Id.
Boudent-Godelinière, anc. Recr des Financ.	Id.
Bouvattier (Jules), Sous-Préfet.	Id.
Carnet, Avocat.	Id.
Cauquelin, Pharmacien.	Id.
Cheftel (Théophile), Architecte.	Id.

Digitized by Google

MM.

Clinchamp (Gustave de).	Avranches.
D'Auxais-d'Haudienville, ancien Magistrat.	Id.
Delouche, Avocat.	Id.
Desrosiers, Inspecteur primaire.	Id.
Dubois (Paul), Docteur-Médecin.	Id.
Dupont, Notaire.	Id.
Durand, Juge au Tribunal civil.	Id.
Eudes de la Cocardière, Recevr des Finances.	Id.
Foisil, ancien Notaire.	Id.
Garnier, Vicaire-général, Curé de St-Gervais.	Id.
Gaudin de St-Brice, ancien Sous-Préfet.	Id.
Gauquelin, ancien Maire d'Avranches.	Id.
Gilbert (Auguste), Docteur-Médecin.	Id.
Guérin, Curé de St-Saturnin.	Id.
Guiton de la Villeberge (Vicomte de)	Montanel.
Halley, Professeur de Logique au Collége.	Avranches.
Hébert, Curé de Notre-Dame-des-Champs.	Id.
Houssard, Docteur-Médecin.	Id.
Isabet, Principal du Collége.	Id.
Lahougue, Maire d'Avranches.	Id.
Laisné, ancien Principal du Collége.	Id.
Lebourgeois (Henri), Avocat.	Id.
Lebourlier, Avoué-Licencié.	Id.
Lechevalier (Prosper), Licencié en Droit.	Id.
Leclerc (Constantin), Maire.	Genêts.
Ledieu (Joseph), Avocat.	Avranches.
Le Héricher, Profr de Rhétorique au Collége.	Id.
Lelandais, Vicaire à St-Gervais.	Id.
Lemarié, Procureur impérial.	Id.
Lemasson (Edmond).	Id.
Lemonnier, ancien Principal.	Id.
Lemontier, Juge au Tribunal civil.	Id.
Lempereur de St-Pierre (Jos.), anc. Député.	St-Pierre-L.

MM.

Lempereur de St-Pierre (Léon), Propriétaire.	La Rochelle.
Lenoir (Abel), Homme de Lettres.	Avranches.
Lesplu-Dupré (Edmond), Avocat.	Id.
Loir, Peintre.	Id.
Loyer (Emile), Chirurgien en retraite.	Id.
Loyer (Philippe), Professeur au Collége.	Id.
Lowcay, Professeur d'anglais au Collége.	Id.
Mangon de la Lande, ancien Officier.	Id.
Mansigny (Grandin de), Chev^r de St-Louis.	Id.
Marquis, Propriétaire à Lillemanière.	St-Quentin.
Maupeou (V^te de), Propriétaire à Apilly.	St-Sénier.
Paimblant, ancien Recteur.	Avranches.
Parey, Agent-Voyer.	Id.
Payen de Chavoy (Adrien), M^bre du Cons.-G^al	Id.
Pigault, Conducteur des Ponts et Chaussées.	Id.
Pinel (Louis), Pharmacien.	Id.
Pirch (B^on de), Lieut.-Colonel en retraite.	Id.
Provost (Palamède), Prop., Lic. en Droit.	Id.
Regnouf (Alexandre), Propriétaire.	Id.
Robiquet, Percepteur.	Id.
St-Germain (de), Député de la Manche, à Apilly.	St-Sénier.
Sanson (Victor), Juge honoraire.	Avranches.
Tesson (Louis de), Propriétaire.	Id.
Théberge, Architecte.	Id.
Travot (Baron), ancien Officier.	Bacilly.
Tribouillard (Henri), Imprimeur.	Avranches.
Turgot (Pascal), Avoué-Licencié.	Id.

MEMBRES CORRESPONDANS.

MM.

Achard de Bonvouloir, Propriétaire.	Romagny.
Auray de St-Pois (d'), Memb. du Cons.-Gén.	St-Pois.
Barré, Inspecteur d'Académie.	Evreux.

Digitized by Google

MM.

Barré, Sculpteur.	Rennes.
Barthe, Professeur.	Paris.
Beaurepaire (Charles de), Archiviste.	Rouen.
Beautemps-Beaupré, Procureur Impérial.	Mantes.
Belloir, Docteur-Médecin.	St-James.
Besnou, Pharmacien-Major de la Marine.	Cherbourg.
Béville (de), Receveur-Général.	
Bizeul [de Blain], Propriétaire.	Blain.
Blier (Paul), Professeur.	Argentan.
Boessé (Léon), Commissaire de Marine.	Paris.
Boisnard-Grandmaison.	Le Havre.
Bonissent, ancien Sous-Préfet.	Les Perques.
Brackmann, Docteur-Médecin.	Granville.
Castel, Agent-Voyer en Chef.	St-Lo.
Cherbonnel (Alfred), Directr de Télégraphes.	Nantes.
Chergé (de), Présidt de la Société des Antiq.	Poitiers.
Clausse, ancien Notaire.	St-Maur.
Danjou, ancien Officier.	Rennes.
D'Aubenton, Inspecteur des Contrib. Indir.	St-Lo.
De Dion (Adolphe).	Montfort-l'Amaury.
Delamariouze, Directeur des Domaines.	Caen.
Mgr Delamarre, Évêque de Luçon.	Luçon.
Delamotte, Chef de Bureau à la Mairie.	St-Malo.
De la Sicotière (Léon), Avocat.	Alençon.
Delisle (Léopold), Membre de l'Institut.	Paris.
Desroches, Curé-Doyen.	Isigny-Paind'Aveine
Desvaux, Peintre.	Paris.
Dubosc, Archiviste.	St-Lo.
Dupray la Mahérie (Vor), Subst. du Proc. Gén.	Caen.
Dupray la Mahérie (Paul), Conseiller de Préf.	Napoléon-Vendée.
Du Quesnoy (Alfred).	Montanel.
Edom, Recteur honoraire.	Le Mans.
Fabricius, Professeur.	Copenhague.

Digitized by Google

MM.

Fauchon, Prêtre.	St-Lo.
Follain, Docteur-Médecin.	Bouillon.
Frault, Propriétaire.	Paris.
Gervais, Docteur en Droit.	Paris.
Grout, Professeur de Philosophie.	Bayonne.
Guillemine, Agent-Voyer d'arrondissement.	St-Lo.
Hautefeuille (Mme d')	Bayeux.
Hicky (Le Révérend), Ministre.	Angleterre.
Hore, Savant anglais.	Angleterre.
Houël père, ancien Directeur des Haras.	St-Lo.
Lair, Dir.-Gén. des Télég. à l'armée d'Italie.	
Lalouel, Auteur de divers Ouvrages.	
Lambert, Bibliothécaire.	Bayeux.
Lapparent (de), Substitut.	St-Lo.
Larivière (Chéreil de), Directeur de Télégr.	Nantes.
Latouche (L'Abbé), linguiste.	Paris.
Lebastard de Lisle, Cons. à la Cour d'Appel.	Caen.
Lebeurier (L'Abbé), Archiviste.	Évreux.
Lebiez (Achille), Receveur de l'Enregistrem.	Coutances.
Lecerf, Peintre d'histoire.	Torigny.
Lecoq, Membre de plus. Sociétés savantes.	Dinan.
Lecoq, Receveur de l'Enregistrement.	Dinan.
Lecourt, Aumônier.	Mont St-Michel.
Legrain (Edmond), Peintre.	Vire.
Lejolys, Naturaliste.	Cherbourg.
Lejolys de Villiers.	Paris.
Lelegard, Négociant.	Reims.
Lemaistre, Receveur des Finances.	Cherbourg.
Lemarchand (Jules), ancien Sous-Préfet.	Paris.
Lemonnier (Félix), Procureur Impérial.	Gex.
Lenormand (René), ancien Sous-Préfet.	Vire.
Leredde, Propriétaire.	Granville.
Lerenard, Pharmacien.	Sartilly.

Digitized by Google

MM.

Lewis Tonna, Directr du Musée de l'armée.	Londres.
Lingard, Docteur.	Londres.
Lottin de la Peschardière, Propriétaire.	Lyon.
Louïse, Professeur.	Valenciennes
Louvel, Avocat.	Granville.
Lozivy, Agronome.	Paris.
Lucas-Girardville, Curé de Mortain.	Mortain.
Macleod, Professeur d'anglais.	Brest.
Madden (Fréd.), Cons. du Musée britanniq.	Londres.
Mancel (Georges), Bibliothécaire.	Caen.
Marchal, Ingénieur.	Paris.
Méquet (Eugène), Capitaine de Vaisseau.	Paris.
Millet (Fritz), Peintre d'Histoire.	Paris.
Milly (de), Propriétaire.	Milly.
Moléon (de), anc. Élève de l'École polytechn.	Paris.
Morin-Mombray, Vérificateur des Douanes.	Le Havre.
Passart, Capitaine en retraite.	Régnéville.
Philbert (Charles), Vice-Consul.	Helder.
Poret, Docteur-Médecin.	Coutances.
Régley, anc. Directr de la Maison centle du	Mt St-Michel.
Renault (Emile), Employé des Postes.	Angers.
Reume (de), ex-Capitaine d'Artillerie.	Bruxelles.
Robillard (Henri), Juge.	Reims.
Robin, Professeur de Chimie.	Paris.
Sauvage (Hippolyte), Avocat.	Mortain.
Surseois, Docteur-Médecin.	St-James.
Tétrel (Victor), Receveur de l'Enregistrem.	
Travers, Profr hon. de la Faculté des Lettres.	Caen.
Verdier, anc. Professeur de Mathématiques.	Le Mans.
Verraux (Jules), Naturaliste.	Paris.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Discours d'ouverture de la Séance solennelle de 1852, par M. *G. de Clinchamp*, Président. 1

Rapport sur les travaux de l'année 1851-52, par M. *Ph. Loyer*, Secrétaire 15

Notes pour servir à l'Histoire archéologique de l'ancien Diocèse d'Avranches, par M. *Eug. de Beaurepaire* 25

Rapport sur deux brochures relatives à la Baie du Mont Saint-Michel, par M. Beautemps-Beaupré. 51

Rapport sur le Dessèchement de la Baie du Mont Saint-Michel, envisagé au triple point de vue de l'archéologie, de l'art et de l'histoire, par M. *Ed. Le Héricher*. 61

Notice sur le *Psalterium justè litigantium*, de *Jacques de Campront*, par M. *A.-M. Laisné*, Vice-Président 71

Notice bibliographique sur *François Desrues*, par *le même*. . 77

Notice bibliographique sur *Alexandre de Villedieu*, par *le même* 87

Digitized by Google

Etude sur la Poésie populaire en Normandie, et spécialement dans l'Avranchin, par M. *Eug. Robillard de Beaurepaire*. . 95

La Vierge de Staccony, par *le même* 179

Notice sur le dicton : *Être tout Évêque d'Avranches*, par M. *A.-M. Laisné* 187

Explication des mots *Per cultellum, cum missali*, etc., employés dans des chartes de donation au moyen-âge, par *le même* 191

Recherches archéologiques sur l'Établissement de la Monarchie française dans les Gaules, par M. *G. de Clinchamp* 201

Essai sur la Botanique populaire de Normandie et d'Angleterre, par M. *Ed. Le Héricher*. 209

Flore populaire de Normandie et d'Angleterre, par *le même*. . 243

Notice sur l'Hospice d'Avranches, par M. *Ch. de Beaurepaire*, membre correspondant. 297

1re Partie. 299

2e Partie. 325

Pièces justificatives sur cette Notice. 377

Notes sur les Moulins à eau chez les Romains, par M. *G. Durand* 399

Les Sermons de *Maurice de Sully*, d'après un Ms. français de l'abbaye de Jumièges, par M. *Eug. de Beaurepaire*. 411

Notice sur l'abbé *Fleurye*, fondateur des Institutrices dites *Bonnes-Sœurs*, dans le diocèse d'Avranches, par M. *A.-M. Laisné*. 433

Les Voisins de Sépulture, par M. *L. de Tesson*. 445

L'Homme utile, esquisse morale, par *le même*. 451

Notice biographique sur *Mme de la Conté*, par *le même* . . . 459

Digitized by Google

Poésies. Essai de traduction de quelques Odes d'Horace, par M. *Ch. Halley*. A la Fontaine de Bandusie 475
Contre les Riches avares, par *le même* 476
A ma Bouteille 478
A Galathée 479
A Mécène 481
A Télèphe 484
A Jules Antoine 485
A Phyllis 487
A Leuconoé 488
Archytas et le Matelot . . . . *Id.*

Pour les Pauvres. — Charité, Plaisir, Religion, par M. *Em. Le Pelletier* 490

De ma Fenêtre, par *le même* 495

Addition à l'Essai sur la Flore populaire de Normandie et d'Angleterre, par M. *Ed. Le Héricher* 497

Essai géologique sur le Département de la Manche, par M. *P. Bonissent*, membre correspondant, etc. — Introduction . . . 511

Rapport sur quelques Communications faites à la Société relativement à des Objets d'art, etc., par M. *E. de Beaurepaire*. 535

Histoire de la Société, depuis 1856, par M. *Loyer*, Secrétaire. 559

Composition de la Société en 1859 575

Avranches.— Imp. de E. Tostain, Libraire, rue des Fontaines-Couvertes, 6.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06591 0708
Digitized by Google

Digitized by Google